

# **BULLETIN**

# **MUNICIPAL**

# **OFFICIEL**

**VILLE DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance des lundi 7 et mardi 8 février 2011***

<http://www.paris.fr>

*La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

#### **Ouverture de la séance.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

#### **Condoléances.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse la disparition, le 15 janvier dernier, de notre collègue Vincent Casa. Vincent Casa venait, il y a deux mois à peine, de rejoindre le Conseil de Paris, à la suite de la démission de M. Jean-Marie CAVADA.

*(Les conseillers se lèvent).*

Son nom reste avant tout lié à son arrondissement, le 12e, auquel il était passionnément attaché. De 1995 à 2001, il fut, auprès du maire de l'arrondissement, Jean-François PERNIN, adjoint chargé de la voirie, de la sécurité, de la propreté et du commerce. Il a apporté aux habitants du 12e sa grande compétence et son dévouement constant. Tous ceux qui l'ont connu se souviendront de son élégance de comportement et de son sens de l'intérêt général.

Au nom de Paris, et en mon nom personnel, je tiens à présenter à sa famille, et aux proches de Vincent Casa, les condoléances de notre Assemblée.

*(L'assemblée, debout, observe une minute de silence).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - M. LAMOUR m'a demandé la parole, sur ce sujet, bien sûr.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, par une très cruelle coïncidence, alors qu'il devenait conseiller de Paris, après la démission de Jean-Marie CAVADA, Vincent Casa nous a quittés brutalement.

Tous les élus, qui le connaissaient bien et l'appréciaient, ont été d'autant plus frappés par cette terrible injustice du destin. En effet, chacun d'entre nous, et sur tous les bancs de cet hémicycle, se réjouissait sincèrement de voir enfin Vincent Casa siéger au Conseil de Paris.

Je n'hésite pas à l'affirmer, pour lui, il s'agissait d'une véritable consécration à la hauteur de son engagement au service du 12e et de ses habitants, car tel était bien ce qui conditionnait sa seconde vie.

Il est vrai qu'avant son entrée dans la vie politique, son parcours professionnel remarquable et les responsabilités de premier plan, qu'il a exercées au sein d'un grand groupe automobile, traduisaient déjà son sens aigu des relations humaines et de la dimension collective.

Sa seconde vie, dédiée à la vie politique, à l'action politique, depuis plus de quinze ans, il l'a menée avec une passion authentique et rigoureuse. Authentique parce qu'il était un homme pour qui la fidélité à ses convictions n'était pas une posture mais une force qui l'animait au plus profond de lui-même. Rigoureuse parce qu'il œuvrait sans relâche dans les dossiers qui lui étaient confiés, afin qu'une solution, disait-il, à la dimen-

sion humaine, soit toujours mise en œuvre.

De 1995 à 2001, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il s'est ainsi formidablement impliqué en tant qu'adjoint au maire du 12e, en charge de délégations sensibles telles que la voirie, la propreté, le commerce et la sécurité.

Ce mandat, il l'a non seulement exercé avec une efficacité très opérationnelle, mais également avec une constante exigence de proximité, celle qui le liait aux habitants et à tous les acteurs de l'arrondissement, ce 12e, qu'il sillonnait inlassablement, qu'il connaissait parfaitement, et dont les enjeux retenaient toute son attention.

Vincent Casa était à lui seul une véritable mine d'informations locales. Etre à l'écoute du terrain représentait pour lui une obligation morale dans le bon accomplissement de son mandat, qu'il siége dans la majorité comme dans l'opposition.

Dans ses fonctions de président du groupe U.M.P. des élus du 12e, depuis 2008 aux côtés de Christine LAGARDE, rien ne pouvait entamer son enthousiasme et sa combativité, qu'il déployait notamment lors des séances du Conseil d'arrondissement, où il savait allier dans ses interventions, sur un grand nombre de dossiers, force de conviction et respect de ses adversaires.

Je tiens à cet égard à remercier la municipalité du 12e pour l'hommage appuyé qu'elle a rendu par votre voix, Madame le Maire, au dernier Conseil d'arrondissement.

Enfin, au nom de tous les élus de notre groupe, je veux exprimer à son épouse, qui n'a pu être présente aujourd'hui, notre tristesse, notre émotion et notre soutien dans l'épreuve qu'elle traverse avec sa fille Christine.

Je sais que nous garderons, de notre ami Vincent Casa, le souvenir d'un élu très attachant, habité par une compétence hors pair et un dévouement sans faille au service de tous les habitants du 12e arrondissement.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur LAMOUR.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

**M. Jérôme DUBUS.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, lundi 7 février, premier Conseil de l'année 2011, Vincent aurait dû pousser la lourde porte en bois de cet hémicycle pour y faire son entrée.

Il aurait dû monter dans les travées, s'asseoir à sa place et entendre les applaudissements saluant son installation.

Il aurait dû nous congratuler, avec la chaleur et le sens du contact humain qui le caractérise.

Il aurait dû, mes chers collègues, s'exprimer sur des sujets relatifs au 12e arrondissement, lui qui le connaissait si bien, ou sur le logement, thème qui le passionnait.

Malheureusement, la maladie l'a frappé peu avant Noël et ne l'a pas lâché jusqu'à sa disparition, il y a quelques jours.

Siéger au Conseil de Paris au sein de notre groupe, qu'il avait choisi en toute liberté car on n'imposait rien à Vincent, représentait pour lui le graal de sa carrière politique. C'est d'ailleurs de ma place qu'il aurait dû s'exprimer pour la première fois aujourd'hui, remplaçant Jean-Marie CAVADA.

C'est dire si notre émotion est grande aujourd'hui. "Un être

vous manque et tout est dépeuplé". C'est bien le cas, en cette rentrée du Conseil de Paris, non seulement de ce côté droit de notre assemblée, mais aussi à gauche, auprès des élus de la majorité du 12e, qui appréciaient ses nombreuses qualités.

Vincent était avant tout un homme de convictions, qu'il défendait avec âpreté et ténacité, mais avec un grand respect de ses interlocuteurs. Profondément attaché à l'esprit d'entreprise, au sein de laquelle il avait fait toute sa carrière, il luttait au quotidien pour le dynamisme, la défense de l'initiative privée, la reconnaissance du risque et le partage équitable des richesses ainsi créées, valeurs que nous partageons ensemble et qui nous avaient fait militer ensemble à Démocratie libérale.

Au fond, Vincent croyait de toutes ses forces au progrès : progrès de la société, progrès de l'individu, progrès de l'homme. Mais Vincent était également un homme de terrain, au contact facile, que de nombreux habitants de son arrondissement appréciaient, ce 12e au sein duquel il exerça ses responsabilités associatives et électives, et dans lequel il vivait avec son épouse, qui n'a pu être là aujourd'hui mais à laquelle nous adressons toutes nos condoléances.

Je me souviens de son entrain dans de nombreuses campagnes électorales auxquelles il participa, et encore en 2008 dans un contexte difficile pour nous.

Vincent était également un homme de foi. Pour celles et ceux qui la partagent, pour celles et ceux qui croient en Dieu ou en un dieu, à l'évidence Vincent a débuté une autre vie depuis qu'il nous a quittés.

Mais pour tous, Vincent demeurera dans les mémoires comme un honnête homme, au sens où l'entendaient les philosophes des Lumières, c'est-à-dire un homme alliant l'intelligence de l'esprit et celle du cœur, la plus difficile à acquérir, celle qui lui rappelait son Algérie natale dont il restait nostalgique.

Sur ces bancs, Vincent Casa nous manquera, ses qualités nous manqueront, lui qui aurait participé à démentir le jugement de Chateaubriand, exprimé dans les "Mémoires d'outre-tombe" selon lequel, je le cite : "Pour faire de la politique, il n'est pas besoin de qualités, il faut en perdre".

Ce mandat de conseiller de Paris qu'il désirait tant, ce fût sa dernière rose. Il l'a bien cueillie mais ne l'a pas vu éclore. Elle aurait pourtant été magnifique.

Merci à toi Vincent, merci, Monsieur le Maire, merci mes chers collègues.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je pense que vos deux propos ajoutés au mien, ainsi que l'hommage que lui a rendu dans le 12e arrondissement la Maire du 12e arrondissement marquent le respect que nous avons tous pour Vincent Casa.

Peut-être a-t-il eu la joie quand même de savoir qu'il devenait conseiller de Paris, bien qu'il n'ait pas eu l'occasion de siéger, mais cela, ce n'est pas nous qui en disposons.

#### **Souhaits de bienvenue.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la liaison n'est pas très facile mais je veux quand même, avant de commencer nos travaux, souhaiter en notre nom à toutes et à tous la bienvenue au sein de notre Assemblée à Mme Valérie MONTANDON qui remplace notre collègue Vincent Casa.

Voilà une jeune femme en plus au Conseil de Paris, la

parité progresse.

Bienvenue, Madame.

#### **Félicitations.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je voudrais aussi adresser en notre nom nos chaleureuses félicitations, d'abord à M. Jean-François LEGARET qui a été nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur et aussi avec beaucoup de plaisir à mon amie Odette CHRISTIENNE qui a été promue au grade d'Officier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

#### **Adoption de comptes rendus.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 décembre a été affiché. Les comptes rendus intégraux de la séance des lundi 15 et mardi 16 novembre 2010 et de la séance des lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 décembre 2010 ont été publiés au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

#### **Election d'un adjoint au Maire de Paris.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je voudrais maintenant, mes chers collègues, vous rappeler que notre ami Georges SARRE a souhaité mettre fin à ses fonctions d'adjoint. Il reste bien sûr conseiller de Paris et je tiens à lui dire à nouveau ma gratitude et mon amitié.

Pour lui succéder, j'ai décidé de charger Myriam EL KHOMRI de la sécurité et de la prévention. L'intitulé de cette délégation a son importance car j'ai voulu rapprocher le travail préventif que Myriam conduit déjà depuis 2008, aux côtés des associations et des centres sociaux et les missions de sécurité et de tranquillité publique, qui sont assurées à Paris par la Préfecture de police.

Je vous propose d'autre part d'élire Romain LÉVY adjoint chargé de la protection de l'enfance. Il aura notamment sous sa responsabilité la gestion de ce dispositif essentiel de solidarité qu'est l'aide sociale à l'enfance.

Plus de 25.000 enfants, dont beaucoup de mineurs étrangers isolés, sont concernés et il appartient à la Ville non seulement de les soutenir mais de les accompagner à toutes les étapes de leur parcours.

Ces deux nominations illustrent notre confiance dans la jeunesse. Je suis heureux que Myriam et Romain, ces trentenaires très compétents, convaincus et dévoués à leur quartier et à leur Ville trouvent ainsi de nouvelles façons de servir notre collectivité.

Myriam EL KHOMRI figure déjà dans l'Exécutif, sa nomination est donc effective depuis le début de cette année, et je vous propose de voter pour la désignation de Romain LÉVY comme nouvel adjoint au Maire de Paris.

Mais, dans la tradition démocratique, on n'élit pas par acclamation, on élit à travers un vote et je vais donc, pour cette opération, procéder par appel nominal. Je vais appeler d'abord les quatre plus jeunes d'entre nous. Ils ont de la chance.

Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, Gauthier CARON-THIBAUT, Hélène BIDARD, voulez-vous venir, au nom de votre flamboyante jeunesse, assurer la régularité de ce scrutin ? Après, je vous enverrai dans d'autres pays pour les futurs scrutins libres et démocratiques.

Vous êtes là tous les quatre ? Il n'en manque pas ? Est-ce que je peux faire avec deux, c'est légal ? Il ne faut pas que l'élection de Romain soit entachée !

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé à l'appel nominal).*

Tous ceux qui voulaient voter ont voté ?

Apparemment, oui.

Je déclare clos le scrutin.

Je vous annonce le résultat de ce scrutin :

Nombre de votants : 163

Participants : 100

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 98

Majorité absolue : 50

M. Romain LÉVY a obtenu 98 voix.

Pour vous dire qu'à ma grande surprise, il y avait donc 163 inscrits, il y a eu 100 votants, 2 bulletins blancs ou nuls, la majorité absolue était à 50, et M. Romain LÉVY a obtenu 98 voix !

Mais c'est trop !

Je suis très heureux et très fier pour Romain LÉVY. Je voudrais quand même que ce score ne soit pas mal interprété, parce que s'il y a 98 voix sur 100 votants, c'est parce qu'une partie de l'Assemblée, l'opposition, n'a pas pris part au vote, qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation sur le climat démocratique.

En tout cas bravo, cher Romain LÉVY.

#### Dépôt de questions d'actualité.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous informe que six questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, est relative à "la baisse des moyens pédagogiques accordés par le Rectorat de Paris à l'enseignement du premier et du second degré public dans la Capitale."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Europe - Ecologie - Les Verts et Apparentés" à M. le Maire de Paris, est relative à "la Commission du Vieux-Paris."

La troisième question d'actualité est posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police et concerne "la situation de Mme Sihem SOUID."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris est relative "aux ressources humaines à la Mairie de Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe

Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concerne "la situation de l'association "MACAQ Troubadours."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Georges SARRE, élu non-inscrit, à M. le Maire de Paris, est relative "au protocole Etat-Région sur les transports de demain et plus particulièrement à l'avenir du grand dessein métropolitain."

La séance est suspendue.

#### Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à neuf heures cinquante minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est reprise.

#### Examen des questions d'actualité.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

**I - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, relative à la baisse des moyens pédagogiques accordés par le Rectorat de Paris à l'enseignement du premier et du second degré public dans la Capitale.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous commençons, d'abord, par la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX

**M. Philippe DUCLOUX.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis bientôt dix ans, la Municipalité parisienne, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, n'a cessé de faire de Paris une ville en mouvement. En témoigne notamment le fait que la Capitale de la France ait regagné 100.000 habitants en une décennie. Il s'agit d'un mouvement qui va croissant puisque, entre 2009 et 2010, il faut compter 18.621 Parisiens et Parisiennes de plus.

Comment comprendre dès lors l'attitude du Gouvernement et de l'Académie de Paris qui, pour tout accompagnement de cet incomparable dynamisme démographique parisien, répond par une baisse continue, année après année, des moyens pédagogiques alloués aux établissements scolaires parisiens ?

C'est ainsi que, s'agissant de la prochaine rentrée, l'Etat a décidé de supprimer pas moins de 77 postes dans le premier degré qui, notons-le, s'ajoutent aux 86 postes déjà supprimés au total lors des deux précédentes rentrées. En clair et pour ne prendre que les postes de professeurs des écoles, 30 postes de R.A.S.E.D. sont supprimés, soit 1 en moyenne par circonscription - et je reviendrai demain dans le vœu que je présenterai pour la situation dans le 11e arrondissement -, ainsi que 28 postes de remplaçants.

Et la saignée ne s'arrête pas là !

Pour 500 élèves supplémentaires, l'Académie propose un solde fermetures/ouvertures de classes nul.

Pour ce qui concerne le second degré, lors du Conseil départemental de l'Education nationale auquel j'ai participé le 1er février dernier, les propositions académiques étaient telles

que les représentants des parents d'élève, les syndicats et l'ensemble des élus de la majorité municipale s'y sont tous opposés. On ne peut pas être plus clair face à une telle désinvolture du Gouvernement : répondre par une suppression pure et simple de 27 postes d'enseignants à l'augmentation avérée des effectifs parisiens, soit 695 élèves pour les collèges notamment en plus. Quelle incohérence, quel manque de lucidité ! Et ceci, tout simplement pour faire une application aveugle et sourde d'un des plus tristes principes du sarkozisme, s'il en est un, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

On connaissait les lois ou grands principes du service public dégagés par la jurisprudence : égalité, continuité, mutabilité, transparence. Faudrait-il, mes chers collègues, dorénavant y ajouter un petit nouveau inspiré du sarkozisme : celui de réductibilité à tout prix du service public, consistant à tout faire pour le casser, principe particulièrement inique lorsqu'il s'agit de l'Education nationale !

Certes, mes chers collègues, Paris n'est pas la seule victime, puisque le Gouvernement supprime 16.000 postes dans la France entière. Il reste qu'au regard de la démographie parisienne notamment, on aurait pu s'attendre à une évolution des moyens académiques concordant au moins avec la hausse des besoins.

C'est pourquoi, sans avoir les coudées franches puisque les compétences municipales et départementales s'arrêtent, si j'ose dire, à la porte de la classe, les initiatives et l'effort budgétaire de la Ville de Paris sont à regarder avec solennité. À titre d'exemple, mes chers collègues, je ne renvoie qu'au soutien à hauteur de 1 million d'euros qui sera, je l'espère, voté tout à l'heure à l'unanimité, soutien du Département de Paris en faveur des collèges parisiens fragilisés par la politique gouvernementale d'assouplissement de la carte scolaire. Ma collègue Anne-Christine LANG y reviendra plus longuement lors du débat qui va suivre.

Monsieur le Maire, ma question est simple, c'est la suivante : l'éducation n'est pas une charge à réduire mais un investissement pour l'avenir. C'est le mot d'ordre de celles et ceux qui refusent le raboutage et le sabotage de l'école publique. Quelles actions avez-vous et allez-vous entreprendre pour donner corps à ce mot d'ordre à Paris ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Qu'est-ce qui dérange dans le fait que ce sont des opinions différentes qui sont exprimées ?

J'écoute bien des choses encore plus désagréables. J'en ai même entendu ce matin !

Soyez sereins !

La parole est à Mme Colombe BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL,** adjointe. - Très sereinement, merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur DUCLOUX.

J'entendais, pendant votre intervention, Monsieur DUCLOUX, M. LAMOUR soupiner en disant "toujours plus", comme si votre intervention était extravagante.

Eh bien, oui, parce qu'on est là effectivement dans une logique du toujours moins : moins d'enseignants, moins de formation - même plus de formation pour les enseignants -, moins de carte scolaire, moins de moyens, moins d'accompagnement,

moins d'accompagnement pour les enfants les plus en difficulté, moins d'éducation prioritaire.

Et la caricature, elle est justement dans ce que vous venez de dire : "on rase gratis" !

Quand on abaisse perpétuellement, en permanence, les moyens, quand on ne prend pas en compte le fait que la vitalité, notamment dans notre ville, voit revenir des enfants et qu'à ces enfants, il faut leur apporter ce bien minimum que la Nation peut leur apporter, c'est le droit à l'éducation et le droit à une éducation de qualité, alors oui, là, on est en train de détruire un système.

Le Maire de Paris le disait dans un autre cadre à l'instant : lorsqu'on réduit en permanence les moyens d'un service public et que, par ailleurs, on dénigre ceux qui, au quotidien, le font vivre, alors c'est bien le lien de confiance entre ce service public et les habitants du pays que l'on est en train de dégrader.

C'est aujourd'hui ce qui est en train d'être fait au sein du service public de l'Education nationale, c'est la dégradation de ce lien de confiance entre les citoyens, entre les parents, les enfants, les enseignants et ce service public.

Alors, oui, il faut bien un autre projet, cet autre projet nous y participons comme collectivité en participant bien entendu aux discussions et aux réflexions qui existent sur ce sujet.

Je pense évidemment à l'appel de Bobigny, je pense aussi à l'ensemble des mouvements pédagogiques avec lesquels nous travaillons. Nous y participons aussi bien entendu avec des moyens et l'accompagnement de la Ville de Paris en la matière est important.

Nous reviendrons sur le second degré tout à l'heure, je vous propose de ne pas m'appesantir.

Nous y participons aussi en soutenant et en accompagnant la mobilisation qui existe concernant ces fermetures de postes dans le premier degré. Nous étions avec un certain nombre d'élus de la majorité municipale la semaine dernière devant le Rectorat pour soutenir les 36 délégations d'écoles qui sont venues protester contre l'abaissement des moyens qui leur est proposé et qui va mettre en péril un certain nombre de projets et d'innovations pédagogiques.

Ils avaient raison d'être là. Leur parole n'a absolument pas été entendue puisque rien n'est ressorti de ces 36 rendez-vous qui leur ont été accordés, rien n'est ressorti de la réunion qui s'est tenue.

Nous serons bien entendu de nouveau à leurs côtés pour les défendre et pour défendre le droit à une éducation de qualité qui permette la réussite de tous, de tous les petits Parisiens, cette semaine, les 10 et 11 février.

## II - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" à M. le Maire de Paris relative à la Commission du Vieux-Paris.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Yves CONTASSOT pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés".

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le 3 février dernier, 15 membres de la Commission du Vieux Paris sur les 22 désignés au titre de leur expertise vous ont exprimé leur profond désaccord sur la manière dont fonc-

tionne cette Commission.

Dans la presse, un membre s'est même plaint d'être traité, je le cite : "comme une potiche".

L'origine de cette ire provient du refus d'inscrire le dossier concernant l'éventuelle extension de Roland Garros sur les serres d'Auteuil à l'ordre du jour de la réunion du 24 janvier.

Par courrier en date du 4 février, vous avez justifié ce refus en argumentant que, votre décision étant déjà prise, vous estimiez inutile de consulter une commission consultative.

Vous précisez à cet égard que toute polémique sur le projet est infondée, estimant que le projet est non seulement pleinement respectueux de la composition du jardin mais qu'il garantit également la vocation originelle de ce jardin, dédié à la conservation et à la présentation des collections botaniques exceptionnelles.

Fort bien, mais si tel est le cas, pourquoi vous passer d'un soutien aussi important que celui de la Commission du Vieux Paris, dont la renommée et la composition seraient un sérieux gage face à vos détracteurs ?

Vous affirmez par exemple que les serres chaudes sont de construction récente. Comment ne pas vous appuyer sur les avis de ces experts qui viendraient sans doute préciser à quelle date et qui a conçu ces serres ?

De même, l'expertise de la Commission du Vieux Paris constituerait un atout formidable pour votre dossier à propos du patrimoine paysager et l'insertion du court prévu dans le site du jardin.

Ce serait d'autant plus utile que vos détracteurs demandent, de façon sans doute infondée, que des perspectives soient publiées car ils estiment que le volume du nouveau court viendrait obérer de façon irrémédiable les serres historiques de Jean-Camille Formigé.

Les propriétaires privés qui ont un projet à Paris saisissent régulièrement la Commission du Vieux Paris, bien en amont de leur projet, afin d'en connaître ce que l'on appelle la faisabilité.

C'est sain, car ils peuvent intégrer les recommandations de la Commission pour que le projet soit accepté dans les meilleures conditions.

Vous avez nommé personnellement chacun et chacune des experts de la Commission pour vous éclairer et vous conseiller. Pourquoi vous priver d'un tel appui, là encore avant que la Fédération française de Tennis prenne sa décision ?

A moins, et je ne peux pas le croire, que vous n'ayez qu'une confiance relative dans votre projet au plan du patrimoine architectural paysager et végétal ; à moins que l'indépendance d'esprit de ces experts ne devienne un risque pour le dossier ; à moins que la forte convergence de tous les experts, émettant les plus expresses réserves, ne vous inquiète au point de ne pas vouloir donner la parole à celles et ceux dont vous dites par ailleurs que leur avis, je le cite : "constitue toujours un élément majeur de la décision" que vous prenez.

Ma question est simple, Monsieur le Maire. La grande majorité des experts de la Commission vous demande d'ouvrir le débat sur les serres d'Auteuil avant la décision de la Fédération française de Tennis.

Acceptez-vous de respecter ces experts et de faire connaî-

tre leur avis en toute transparence ou allez-vous les ignorer, quitte à jeter une ombre sur le prestige et la crédibilité d'une institution plus que centenaire ?

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Madame POURTAUD, vous avez la parole.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, votre question est double puisqu'elle porte à la fois sur le fonctionnement de la Commission du Vieux Paris et sur le dossier des serres d'Auteuil, questions qui font également l'objet d'une lettre ouverte du 3 février de certains membres experts de la Commission du Vieux Paris à laquelle le Maire de Paris a répondu dès le lendemain, le 4 février.

Je vais revenir en quelques mots sur le rôle de la Commission du Vieux Paris. C'est une Commission chargée d'éclairer le Maire sur les enjeux patrimoniaux.

Cette Commission rend des avis consultatifs car elle n'a évidemment pas pour rôle de se substituer aux élus et au Maire de Paris dans l'exercice de leurs responsabilités en matière d'autorisations d'urbanisme.

Ces avis sont rendus au moment où la Ville est saisie de permis de démolir ou de construire qui peuvent représenter un enjeu patrimonial.

Cette Commission examine ainsi chaque année un millier de demandes de permis. Elle rend plus d'une centaine de vœux et recommandations. Ces éléments doivent faire l'objet d'une présentation en Conseil de Paris. Nous le ferons au cours du premier semestre, en fonction de l'ordre du jour du Conseil et de la charge de travail du service.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, cher collègue, les avis de la C.V.P. sont pleinement pris en compte et le Maire s'appuie largement sur son travail, notamment dans la gestion des grands dossiers patrimoniaux.

Je pense en particulier au dossier emblématique et complexe de l'hôtel Lambert, dans lequel ses avis ont permis de faire évoluer le dossier favorablement, deux des membres de la Commission et la Secrétaire générale faisant désormais partie, conjointement avec le Ministère de la Culture, de la Commission de suivi des travaux.

Le Maire vient, de la même manière, de suggérer au Ministre de la Culture que la C.V.P. soit associée aux réflexions sur le devenir de l'Hôtel de la Marine.

La Commission du Vieux Paris joue également un rôle majeur, à la fois pour signaler des bâtiments susceptibles d'être protégés, soit au titre des Monuments historiques soit au titre des protections Ville de Paris inscrites au P.L.U.

Je rappelle, et je crois que cela illustre bien l'importance que l'équipe municipale accorde au patrimoine parisien, que 5.000 bâtiments bénéficient désormais d'une protection Ville de Paris.

Ces protections permettent d'identifier et de protéger, en particulier des bâtiments liés à la mémoire industrielle et artisanale ou des constructions faubouriennes dans les arrondissements périphériques qui avaient été jusqu'à maintenant laissés de côté par les protections Monuments historiques.

Elle aura à jouer un rôle important dans l'élaboration d'une doctrine sur l'adaptation des bâtiments anciens aux enjeux du développement durable et nous aurons un séminaire en septembre sur ce sujet.

Mais je pense, Monsieur CONTASSOT, que le fond de votre question, ce n'est pas la Commission du Vieux Paris dont vous êtes membre, bien que, je dois le dire, je ne vous y aie vu que deux fois en deux ans, votre sujet, nous l'avons bien compris en vous écoutant...

Je vais répondre, mes chers collègues.

Votre sujet, nous l'avons bien compris, c'est l'extension de Roland Garros, dossier sur lequel notre Conseil a pris position en décembre dernier à une écrasante majorité.

Ce projet a fait l'objet de la part de certains membres d'une demande d'examen à la séance du 27 janvier dernier à laquelle, sauf erreur de ma part, vous ne participiez pas. Ils étaient d'ailleurs sept ce jour-là à s'être manifestés sur ce sujet.

Dans la réponse qu'il leur a adressée, le Maire a expliqué pourquoi cette demande n'avait pas de sens à ce stade du projet. Certains membres auraient voulu être consultés sur le principe du projet. Comme le Maire le leur a écrit, il n'aurait pas été respectueux de saisir maintenant la Commission du Vieux Paris sur le principe d'un projet qui a déjà été décidé.

Cette décision, j'y insiste, relève dans son principe des élus et d'eux seuls. Rappelons que ce projet, contrairement à la campagne de désinformation qui a été conduite, ne porte en aucun cas atteinte aux serres historiques de Formigé, ni à la composition d'origine du jardin ni bien sûr à sa vocation de jardin botanique dédié à la conservation et à la présentation des collections de la Ville.

Le dossier sera bien entendu transmis à la Commission du Vieux Paris quand nous serons saisis d'un projet abouti, si la F.F.T. choisit de rester à Paris. La Commission pourra alors jouer tout son rôle de conseil et d'accompagnement du projet.

Je tiens enfin à vous signaler que d'autres membres de la Commission, dont Paul CHEMETOV m'ont au contraire écrit pour me faire part de leur soutien à cette démarche et au projet.

Enfin, le Maire se rendra vendredi 11 février à la prochaine réunion de la Commission pour avoir un échange sur le fond et la méthode avec les membres de la Commission qui, précisons-le, n'ont pas tous, loin s'en faut, signé cette lettre.

Rassurez-vous, Monsieur CONTASSOT, la Commission du Vieux Paris travaille et continuera à le faire dans le respect de sa mission et dans le respect aussi de la responsabilité qui incombe aux élus de Paris.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur CONTASSOT, un mot ?

**M. Yves CONTASSOT.** - Deux minutes, comme le droit et le règlement le prévoient.

Madame POURTAUD, si vous publiez les comptes rendus auxquels vous êtes tenue - aucun compte rendu des séances de la Commission n'a été publié depuis 2009 - les assertions sur ma présence seraient largement remises en cause. Je suis désolé de vous le dire : aucun compte rendu !

Aucun compte rendu malgré vos engagements. Aucun compte rendu en Conseil de Paris, depuis deux ans, alors que depuis deux ans, régulièrement, vous dites en première séance du début d'année, nous aurons un compte rendu. C'est ça la réalité.

Vous pouvez donner des leçons. Commencez par appliquer les vœux du Conseil de Paris et vos propres engagements. Vos propres engagements ! Ce n'est pas moi, c'est le Conseil de Paris qui a voté ces vœux, et vous vous êtes engagée à le faire, y compris devant la Commission.

Alors, nous en reparlerons, certes, en Commission. Je note que vous bottez en touche et vous dites qu'on va rediscuter de tout cela, mais cela fait trois ans qu'on en rediscute tous les ans et que rien ne change, bien au contraire. Je ne pense pas que c'est comme cela que vous apporterez un peu de crédibilité vis-à-vis de ces personnalités.

Volontairement, je n'ai pas été présent à la dernière séance sur cette question, parce que je savais que vous seriez tentée de l'instrumentaliser politiquement, ce qui est loin d'être le cas de ces personnes.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous en prie.

Monsieur CONTASSOT, d'abord Danièle POURTAUD vous a répondu avec beaucoup de compétence et d'honnêteté intellectuelle.

Je peux dire un mot ? Cela vous dérange ?

Deuxièmement, je respecte totalement votre point de vue, mais je me permets de vous rappeler qu'il y a eu un vote ici au Conseil de Paris par 141 voix contre 12.

Par ailleurs, Monsieur CONTASSOT, vous vous répandez dans des courriers et des propos qui ne sont pas conformes à la vérité de ce que, nous - je vous l'ai prouvé dans des courriers que j'ai envoyés à la F.F.T. et à un certain nombre de personnes, comme Françoise HARDY notamment...

Oui, Jean-Pierre MARIELLE, ça l'a convaincu, et d'autres aussi.

Monsieur CONTASSOT, vous n'êtes pas le professeur de vérité de cette Assemblée. Ce n'est pas parce que vous avez la joie d'être applaudi par le groupe U.M.P. qu'il faut croire que vous êtes porteur de la vérité. En cette affaire, vous avez bien le droit...

Il est objectif, dit Alain DESTREM. J'allais justement vous dire que je ne vous trouvais pas du tout objectif.

Pour le reste, sur la Commission du Vieux Paris, Monsieur DESTREM, c'est moi qui depuis dix ans la prend vraiment au sérieux et qui vais continuer à la prendre au sérieux. Eh oui, car tous les avis de la Commission du Vieux Paris avant 2001 n'ont pas été portés à la connaissance des élus, ce que je fais.

Deuxièmement, j'ai répondu très complètement aux membres de la Commission qui m'avaient écrit, qui ne sont d'ailleurs pas la majorité mais qui existent et que je respecte profondément. Je leur ai répondu, d'abord que j'allais les voir vendredi...

Attendez, je n'ai pas besoin de balancer des mensonges pour convaincre, j'ai besoin de défendre ma conviction, c'est tout !

Deuxièmement, Monsieur CONTASSOT, il vous est arrivé

dans la précédente mandature de mettre en cause mon honneur.

Si ! Notamment dans mes relations avec tel ou tel groupe économique - c'est d'ailleurs arrivé à d'autres. Monsieur CONTASSOT, je vous le redis vraiment clairement, devant tout le monde, je n'ai absolument pas peur de la confrontation avec vous sur la vérité.

Et sur l'affaire de la Commission du Vieux Paris, je leur démontre mon respect, j'irai vendredi. Effectivement, le projet qui a été établi avec la F.F.T., dont je ne sais pas s'il est choisi, ne touche absolument pas au patrimoine architectural ni au patrimoine en termes de biodiversité, mais bien entendu si la F.F.T. nous choisit le week-end prochain, la Commission du Vieux Paris sera consultée comme c'est normal.

Monsieur CONTASSOT, je vais vous dire un dernier mot. Sur ces sujets, il vous arrive d'être plus destructeur que constructif, et c'est votre droit que je respecte, mais moi c'est mon devoir de défendre le point de vue de 141 élus du Conseil de Paris par rapport à 12 qui sont contre, que je respecte, mais ce n'est pas nécessairement leur point de vue que je dois adopter.

C'est ma conception de la démocratie.

### III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police relative à la situation de Mme Sihem SOUID.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ma question s'adresse à M. le Préfet.

Le 1er décembre 2010, Mme Sihem SOUID a été suspendue de ses fonctions d'adjointe administrative de la Préfecture de police de Paris. Il lui a été reproché de manquer à son obligation de réserve. En cause, un livre : "Omerta dans la police", dans lequel elle évoque son expérience à la police de l'air et des frontières à Orly. Elle y dénonce de nombreux abus de pouvoir ainsi que des faits de racisme, d'homophobie, de sexisme et de corruption.

Pourtant, en révélant des dysfonctionnements inacceptables dans la police, elle n'a fait que respecter l'article 40 du Code de procédure pénale, selon lequel un fonctionnaire doit dénoncer un crime ou un délit dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Ce livre n'a d'ailleurs été écrit qu'après de nombreuses démarches auprès de sa hiérarchie, et les faits dont elle rend compte n'ont pas été formellement démentis.

Il est très surprenant que ce soit Mme Sihem SOUID qui soit ainsi sanctionnée, alors que les dysfonctionnements qu'elle évoque sont restés parfaitement impunis. Il est regrettable que cette affaire donne une image équivoque de la police. Pourtant, Mme Sihem SOUID et de nombreux policiers souhaitent que les forces de l'ordre soient respectueuses des libertés publiques et individuelles.

Dans une République irréprochable justement, Mme Sihem SOUID aurait sans doute reçu la Légion d'Honneur. Dans la République de Nicolas SARKOZY, Sihem SOUID est mise à pied et c'est Patrice DE MAISTRE qui reçoit la Légion

d'Honneur.

La sanction disciplinaire qui touche Mme Sihem SOUID n'est pas que disproportionnée, elle est parfaitement injuste. Elle paraît sans fondement et absurde, elle contredit les valeurs de la police et de la République.

Alors que le livre de Mme Sihem SOUID agite l'opinion publique, et qu'une proposition de loi a été déposée par les députés du groupe de la gauche démocrate et républicaine, reprenant sa proposition de créer un comité d'éthique indépendant de la sécurité, je souhaite, Monsieur le Préfet, que vous donniez aux Conseillers de Paris des explications concernant son incompréhensible mise à pied, et je ne doute pas que vous nous annonciez également sa prochaine réintégration.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Président.

L'évocation de la situation professionnelle de Mme SOUID, dont je vois rapportées ici et là dans le débat public des affirmations péremptoires, me semble devoir susciter un peu plus de prudence, et j'allais dire d'ailleurs de réserve, dans un dossier qui en manque singulièrement.

Ce fonctionnaire administratif, qui n'a pas la qualité de gardien de la paix - vous n'avez pas fait cette confusion contrairement à ce qu'on lit, à ce qui est souvent écrit - fait actuellement l'objet d'une double procédure, au titre des fonctions qu'elle a exercées dans les services de la police aux frontières d'Orly en 2009, comme vous venez de le rappeler.

Première procédure : une procédure pénale devant le Tribunal correctionnel de Créteil. Seconde procédure : une procédure disciplinaire au Ministère de l'Intérieur. Mme SOUID a admis avoir manqué à ses obligations professionnelles et porté atteinte au secret professionnel, en mai et juin 2009, en divulguant à des tiers des documents relatifs aux procédures de sécurité applicables sur la plateforme aéroportuaire d'Orly, notamment dans le contexte de la visite de hauts responsables étrangers, de chefs d'Etat pour être plus précis.

Affectée à la Préfecture de police depuis fin 2009, Mme SOUID fait également l'objet, depuis le 1er décembre 2010, d'une mesure conservatoire de suspension administrative - je rappelle que la suspension administrative n'est pas une sanction disciplinaire mais qu'elle est une mesure conservatoire -, mesure qui se traduit notamment par le fait que le fonctionnaire n'a pas de retenues sur son traitement. Cette mesure de suspension a été confirmée il y a quelques jours par le Tribunal administratif de Paris qui a rejeté le référé suspension qui avait été déposé par les avocats de Mme SOUID.

La suspension a été prise suite à la publication d'un ouvrage et à de nombreuses prises de position publiques de Mme SOUID qui contrevient, nous semble-t-il, mais la procédure est en cours, au devoir de réserve qui s'impose à tout fonctionnaire aux termes du statut général de la fonction publique, sans parler du code de déontologie de la police nationale. Il reviendra donc à l'enquête disciplinaire en cours d'établir les faits élémentaires.

Voilà donc ce que je peux vous dire, dans un contexte qui est marqué maintenant par des procédures dont chacun

conviendra qu'elles ne peuvent pas être dévoyées par des commentaires que je pourrais apporter comme vous m'y incitez sur l'attitude de Mme SOUID.

Je regrette d'ailleurs beaucoup cette attitude, dans la mesure où la police nationale et la Préfecture de police tout particulièrement sont tout à fait mobilisées pour la mise en œuvre de la charte pour la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique. A titre d'exemple, le dispositif des cadets de la République accueille actuellement à la Préfecture de police 113 jeunes, pour la plupart issus de quartiers difficiles, de même que 1.000 adjoints de sécurité qui, là aussi, sont souvent issus de ces quartiers, et nous le souhaitons, et ils passent avec succès le concours de gardien de la paix ; cela n'a pas été le cas de Mme SOUID, ce que l'on peut regretter, mais en tout cas, elle a été recrutée comme adjoint administratif, en conséquence de quoi elle a un statut d'adjoint administratif qui devrait l'inciter à davantage d'obligation de réserve dans le respect du service public dont j'entendais tout à l'heure par un autre intervenant que chacun ici souhaite le respect des principes de ce service public.

S'agissant de la police, vous savez, puisque j'ai eu l'occasion de le dire, que je suis, bien évidemment, le contraire serait surprenant, particulièrement attaché au respect de la déontologie. J'ai accueilli de façon tout à fait solennelle au mois de novembre dernier les 358 nouveaux gardiens auxquels, évidemment, cela fait un peu vieillot, cela fait un peu ancien, j'ai rappelé un certain nombre de règles, dans un discours qui n'a évidemment intéressé personne, mais j'ai diffusé un petit livret qui comprend le code de déontologie de la police nationale, qui comporte une circulaire sur l'autorité hiérarchique et la façon de se conduire à la Préfecture de police et j'ai conclu ce document que je tiens à votre disposition par la magnifique lettre du Préfet Grimaud au cours des événements de 1968 et je pense que notre institution mérite plus que l'image qui est donnée par Mme SOUID à la police nationale.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Le Préfet Grimaud est une excellente référence.

Je crois effectivement que tous les responsables doivent veiller, dans leurs propos, à respecter tous les fonctionnaires.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai reçu dans un autre cadre Sihem SOUID avec Daniel VAILLANT la semaine dernière et au-delà du fond, puisqu'il y a un juge d'instruction qui est saisi sur les huit plaintes pour discrimination, ce qui m'apparaît important aujourd'hui, c'est de mettre en lumière la situation sociale de cette fonctionnaire qui est maman d'une petite fille, et je pense, puisqu'il y a une enquête judiciaire en cours, qu'il serait préférable qu'il y ait un report du conseil de discipline qui doit avoir lieu demain, pour permettre à l'enquête judiciaire d'aller jusqu'au bout et ne pas révoquer ce fonctionnaire le temps qu'il y ait cette enquête judiciaire ; cela me paraît, notamment en raison de sa situation sociale, beaucoup plus judicieux.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci de votre point de vue.

**IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative aux ressources humaines de la Mairie de Paris.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question

d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. DESTREM.

**M. Alain DESTREM.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de revenir sur la politique de ressources humaines de la Ville de Paris.

En oui, la transparence est toujours d'actualité et vous conviendrez qu'il s'agit d'une priorité que l'on doit non seulement aux personnels de la Mairie, mais aussi à tous les contribuables parisiens et c'est justement dans cet esprit que je vous interpelle de nouveau aujourd'hui.

En effet, dans le cadre de la Mission d'information et d'évaluation que j'ai eu l'honneur de présider, j'avais écrit le 11 octobre 2010 à M. Jean-Marc SAUVÉ, Vice-président du Conseil d'État, afin qu'il me confirme les raisons invoquées par Mme ERRECART, arguant d'un texte du Conseil d'État, quant à la non-transmission à la mission des 15 plus hautes rémunérations de la Ville.

Or, M. SAUVÉ, dans sa réponse du 14 janvier 2011, m'a précisé qu'il n'existait pas d'arrêt ou d'avis rendu public du Conseil d'État pouvant servir de référence à la position qu'avait émise Mme ERRECART.

C'est d'ailleurs, Monsieur le Maire, le sens du courrier que le Président du groupe U.M.P.P.A., Jean-François LAMOUR, vous a adressé le 21 janvier dernier, afin de vous renouveler ma demande de transmission d'un tableau faisant apparaître de façon anonyme, je précise, les 15 rémunérations les plus élevées de la collectivité parisienne depuis 2000, ainsi que leur évolution.

Le 31 janvier, la réponse que vous avez faite à Jean-François LAMOUR, notre Président de groupe, nous a pour le moins interloqués, puisque vous tentez, d'une part, fort laborieusement, je dois le dire, de montrer que M. SAUVÉ cautionne votre refus de communiquer le tableau en question et que, d'autre part, vous achevez cette missive en qualifiant notre volonté d'établir la transparence de "vaines polémiques".

Il me faut également évoquer la réponse de M. GAUDILLÈRE qui a été donnée il y a quelques jours au Président du groupe Nouveau Centre qui lui avait demandé les rémunérations des dirigeants de S.E.M. Là aussi, avec une réponse de Normand, l'adjoint aux finances n'indique qu'une "hypothèse moyenne nette mensuelle des cinq rémunérations les plus importantes". Une hypothèse moyenne, Monsieur le Maire, n'est toujours pas une liste précise des rémunérations les plus élevées, en sachant très bien que la cinquième rémunération n'a pas le même niveau que la première. La moyenne arrange évidemment tout le monde.

Monsieur le Maire, nous ne pouvons et, surtout, nous ne devons accepter une telle réponse que je qualifierai de "méprisante" pour les élus que nous sommes et qui n'ont qu'un seul objectif : la recherche de la vérité sur ce dossier majeur pour pouvoir apprécier le bon fonctionnement des services de la Mairie de Paris.

Faut-il rappeler l'augmentation des dépenses de personnel de près de 3 % en 2011, qui représentent aujourd'hui 38 % du budget général, soit une masse salariale de plus de 2 milliards d'euros ?

En outre, estimez-vous équitable de masquer ces éléments sur ces plus hautes rémunérations, alors que tant reste à

faire pour améliorer les salaires des agents de catégorie C comme ceux de catégorie B.

Alors, Monsieur le Maire, serez-vous enfin disposé à nous livrer ces données demandées par les membres de la mission et figurant dans le rapport qui vous a été remis ? Est-il acceptable qu'une mission d'information et d'évaluation n'obtienne pas de la part de l'Exécutif municipal ces éléments ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Maïté ERRECART, vous avez la parole.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aurais aimé croire que cette question d'actualité de l'U.M.P.P.A. porte sur les efforts de la Ville pour soutenir le pouvoir d'achat des agents pénalisés par la politique gouvernementale de gel du point d'indice.

Je vous aurais indiqué que la Municipalité, suite à des négociations, a décidé de consacrer une enveloppe de 9 millions d'euros pour revaloriser les primes de plus de 31.000 agents de 200 à 300 euros par agent, allant ainsi au-delà de l'effet du strict gel du point d'indice pour les agents concernés.

De même, j'aurais pu vous parler de la création d'une prime pour les agents de ménage, de notre volonté de poursuivre les processus de déprécarisation ou encore de la revalorisation de 8 % de l'aide à l'acquisition...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Attendez, Maïté, une seconde !

Ecoutez, on a entendu ce qu'a dit M. DESTREM sans protester et croyez-moi que j'en avais des choses à lui dire.

Vous allez écouter la réponse de Maïté.

Elle fait ce qu'elle veut !

Attendez ! Ils veulent en plus écrire les réponses de la majorité ! Quand vous serez majoritaires à l'Hôtel de Ville, vous répondrez comme vous faisiez avant ! Cela ne va pas être triste !

Maïté ERRECART ?

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - C'est une question sur la gestion des ressources humaines donc je dis bien que je pensais qu'il y avait d'autres aspects de la gestion des ressources humaines que j'aurais pu évoquer.

Malheureusement, Mesdames et Messieurs de l'U.M.P.P.A., ces questions, manifestement, ne vous intéressent guère et je vois d'ailleurs que vous protestez quand j'en parle, car vous souhaitez encore aujourd'hui connaître les rémunérations individuelles des 15 plus hauts cadres dirigeants de la Ville, alors même qu'on vous a déjà répondu.

Laissez-moi dire les choses !

Contrairement à vos affirmations, la réponse du Conseil d'État réaffirme exactement ce que je vous ai dit. Je vais lire mot pour mot ce que dit la réponse du Conseil d'État. Il dit que "les éléments relatifs à la rémunération des agents publics sont communicables à toute personne qui en fait la demande, sous réserve toutefois de l'occultation préalable des éléments y figurant qui seraient liés, soit à la situation familiale et personnelle de l'agent en cause, soit à l'appréciation ou aux jugements de

valeur portant sur sa manière de servir".

La seule chose que je peux donc vous communiquer, c'est le montant du traitement statutaire, hors primes liées à la manière de servir ou à la situation familiale. Je rappelle que ces éléments variables constituent une part significative de la rémunération, plus de 50 % de la rémunération.

Je vous transmettrai donc prochainement ces informations nominatives dont je vois mal ce qu'elles peuvent vous apporter. Au fond, je me demande ce que vous cherchez. Une vraie information ? Celle-là, on vous l'a donnée puisque je vous ai communiqué en octobre 2009, au Conseil de Paris, la moyenne des dix plus hautes rémunérations, à savoir 155 kilo-euros nets annuels.

Pendant la Mission d'information et d'évaluation sur les ressources humaines, je vous ai également communiqué la moyenne des 15 plus hautes rémunérations, à savoir 152 kilo-euros nets annuels.

Je ne connais aucun Ministère, aucune collectivité ayant transmis des informations aussi précises concernant les rémunérations de ses cadres dirigeants.

Mais vous demandez à ce qu'il y ait du nominatif ; conformément à l'avis du Conseil d'État, vous l'aurez.

Il me semble que vous souhaitez surtout entretenir une vaine polémique. Vous essayez de vous faire passer pour des champions de la transparence, voire de la morale à la Mairie de Paris.

Non seulement je pense que nous n'avons aucune leçon à recevoir, mais surtout j'espère, et je vous invite si ce n'est déjà le cas, à exercer votre sagacité sur ce qui se passe aussi dans les sphères dont vous êtes proches ; vous êtes parlementaires pour certains d'entre vous : vous pouvez le faire. Interrogez sur ce qui se passe dans les ministères, dans l'administration centrale.

Il y a, si j'ai bien compris, matière à s'informer, et parfois aussi à s'indigner. J'attends que vous alliez aussi sur ce terrain-là.

J'aime à croire que notre encadrement supérieur mérite mieux que ces polémiques et j'aimerais vous convaincre que l'on a tout à perdre à opposer nos collaborateurs les uns aux autres.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Très bien.

Monsieur DESTREM, vous avez la parole.

**M. Alain DESTREM.** - Monsieur le Maire, j'ai commencé par avoir peur parce que j'avais cru que Mme ERRECART avait elle-même écrit la question pour pouvoir apporter les premiers éléments de réponse, mais ce n'était qu'une toute petite partie de sa réponse, et je vais donc revenir sur celle qui concerne vraiment ma question, bien qu'il y ait beaucoup à dire sur l'évolution de carrière des catégories C et B en particulier, et je suis ravi que quelques pas soient faits dans ce domaine.

Madame ERRECART, les éléments que nous demandons sont évidemment anonymes, je me permets de le redire, et les 15 rémunérations les plus importantes de la Ville seront évidemment anonymes. Si vous m'en donnez la moyenne, je vais faire la plus grande et la plus petite en essayant de trouver la bonne formule pour voir l'écart entre le Directeur de cabinet du Maire ou le Secrétaire général de la Ville de Paris et le cinquième

directeur de cette Ville. Je ne le saurai donc évidemment pas.

A partir du moment où vous commencez à dire que vous allez nous donner des éléments, c'est que vous reconnaissez le bien-fondé de notre demande, et je ne peux que m'en réjouir, après avoir si longtemps, et notamment dans la commission, insisté pour la transmission de ces informations.

Et je dois dire que le problème continue un peu à se poser, parce qu'au-delà de ce que j'ai dit sur les S.E.M., où on est parti sur les moyennes qu'a données l'adjoint des finances, le conseil d'administration de l'A.G.O.S.P.A.P. a lui aussi osé demander le niveau de rémunération des cadres et a essayé le même refus.

Je trouve qu'il faut éviter toute opacité : c'est le meilleur moyen d'être transparent, Monsieur le Maire.

Ensuite, il y avait une question que je voulais poser dans le cadre du temps qui m'est imparti, c'est l'évolution de la prime départementale. Et là, Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé, à la suite du rapport de la Chambre régionale des comptes, à faire un point sur ce dossier devant les conseillers de Paris.

Qu'en est-il en 2011 ? C'est intéressant parce que je suis certain que les directeurs attendent avec impatience la fin du mois de février pour savoir ceux qui bénéficient toujours de la prime et ceux qui ne l'ont pas, et il serait très bien que nous ayons une communication sur ce sujet, parce que nous nous intéressons aussi à l'évolution de carrière des directeurs de la Ville.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Ce serait bien de conclure : vous êtes en train de poser une autre question.

**M. Alain DESTREM.** - Nous attendons également l'application des propositions émises par la mission d'information. Il y en avait 32, et notamment la dernière : "Assurer le suivi du travail de la mission par la création d'un comité de suivi représentatif des groupes chargé de veiller à la mise en œuvre des recommandations du rapport". Où en sommes-nous ?

Enfin, vous devez savoir, Monsieur le Maire, qu'il existe la commission...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur DESTREM ! Ce que vous faites n'est pas correct. Vous reposez d'autres questions : ce n'est pas prévu !

**M. Alain DESTREM.** - Pas du tout ! Je le livre pour la question du mois prochain. Je termine calmement.

Enfin, vous devez savoir qu'il existe la commission d'accès aux documents administratifs. Nous allons donc, si nécessaire, la saisir pour qu'elle nous permette d'obtenir ce que nous souhaitons et qui nous a été refusé pendant pas mal de mois.

Halte à l'opacité, halte au manque de transparence.

Nous devons, Monsieur le Maire, en terme de ressources humaines, essayer d'aller le plus loin possible dans la coopération, et je demande donc que cette mission puisse continuer.

Mais, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous êtes à 3 minutes 35 ! Enfin ! La loi vaut pour tout le monde, Monsieur DESTREM !

**M. Alain DESTREM.** - Je pourrais, Monsieur le Maire, employer moi aussi le qualificatif que vous avez utilisé il y a 10 ans

et que vous avez confirmé vendredi sur France Inter : "il y a des aspects mafieux dans le système parisien".

Alors, ma dernière phrase : en vous écoutant, Monsieur le Maire, j'avais cru que vous alliez évoquer la récente décision du tribunal correctionnel de Lille. Eh bien, non ! Vous parliez d'un de vos prédécesseurs. Où est la transparence dans tout cela ? Où est la volonté d'essayer d'être clair vis-à-vis de l'ensemble de la politique de la Ville ? Je me le demande !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur DESTREM, d'abord, ce que vous venez de faire vous va très mal... Ce n'est pas une question de me plaire ou pas. Vos petits mots personnels, effectivement, sont beaucoup plus encourageants et chaleureux. Ce que vous venez de faire est très malsain, car vous tentez de discréditer les hauts fonctionnaires de la ville et leur rémunération.

Vous pourriez me laisser parler.

**M. Jean-François LEGARET,** maire du 1er arrondissement. - Vous n'avez jamais fait cela, vous ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Non, justement, et puisque M. DESTREM a rappelé ce que je disais vendredi matin sur France Inter. On me demandait de dire du mal d'un de mes prédécesseurs, des deux d'ailleurs. On m'a rappelé une phrase que j'avais dite en 1995 sur "Europe 1". Mais on ne l'a pas donnée en totalité. Je vais vous la donner en totalité, et je suis sûr qu'une personne ici s'en souvient. J'avais dit qu'il y avait des aspects mafieux dans le système parisien, et on a voulu me faire qualifier des personnes et j'ai répondu que je refusais de qualifier les personnes. Je l'ai répété vendredi matin parce qu'on tentait de me faire le reproche d'avoir accepté la réparation de l'U.M.P. et de Jacques CHIRAC sur les emplois fictifs, et donc l'actualité que vous connaissez.

Monsieur DESTREM, et Mesdames et Messieurs de l'U.M.P., êtes-vous sûrs que sur la transparence, sur les rémunérations, sur la manière de ce comporter et d'utiliser tel ou tel moyen, êtes-vous sûr qu'il faut jeter comme cela l'opprobre sur les autres ? Je vous le dis franchement, il est parfois arrivé que, contrairement à ce que je faisais moi avec mes prédécesseurs, certains d'entre vous jettent, avec un ton péremptoire, l'opprobre sur moi et sur mon honnêteté. Si ! Je vous assure, un autre sait très bien ce que je dis.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL (hors micro).** - Yves CONTASSOT !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Non, Monsieur BOURNAZEL, ce n'est pas CONTASSOT. C'est grave et vous devriez être un peu plus serein. Ce que je suis en train de vous dire est très grave parce que je suis à la veille de prendre une décision.

Et je ne veux pas faire les choses de manière hypocrite.

Non, Monsieur DESTREM ! Renseignez-vous.

Je ne veux pas être hypocrite. Je n'accepterai jamais que l'on mette en cause notre honorabilité.

... Je n'ai pas l'intention que cela recommence. Car, lorsque l'on tient des propos diffamatoires, on peut être condamné.

Et Maïté ERRECART, dans sa manière de conduire les ressources humaines de la Ville de Paris, est exemplaire. Elle n'a pas de leçon à recevoir de vous, Monsieur DESTREM.

Et je vous ajoute autre chose, Monsieur DESTREM : les hauts fonctionnaires de la Ville, y compris dans leur niveau de

rémunération, n'ont aucune leçon à recevoir de vous. Voilà, je vous le dis et, lorsque nous ...

Monsieur POZZO di BORGIO, vous vous y mettez !

Monsieur POZZO di BORGIO, lorsque, conformément à la lettre que m'envoie M. SAUVÉ, que j'ai lue attentivement, Maïté ERRECART communique la moyenne des dix salaires, c'est pour que vous soyez, en toute transparence, totalement informés. Vous voulez, vous, tenter de clouer au pilori telle ou telle personne. Moi, je ne le ferai jamais...

Vous permettez ?

Je ne le ferai jamais individuellement sur tel ou tel d'entre vous.

J'ajoute, Monsieur POZZO di BORGIO, que, effectivement, quand on vous donne la moyenne des dix plus hauts salaires de la Ville de Paris, c'est une information totalement transparente. Vous voyez, je n'ai pas pensé à demander à la Préfecture de police, je ne cherche pas à ennuyer la terre entière avec cela, vous savez qu'il y a beaucoup d'institutions dans ce pays et, moi, je suis pour la transparence totale. D'ailleurs, je dois être un des seuls à avoir tout publié de son patrimoine et de tous ses revenus sans exception. Faites-en autant !

**V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris, relative à la situation de l'association "MACAQ Troubadours".**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le tissu associatif parisien est particulièrement riche et diversifié et nous ne pouvons que nous en féliciter. Peu de grandes capitales disposent d'un tel réseau qui participe à l'expression quotidienne des habitants.

La Ville soutient le milieu associatif, puisque le montant des subventions accordées a augmenté de 146 % en 10 ans.

Mais encore faut-il - je suis désolé d'y revenir ! - que ce soutien municipal soit objectif et transparent. La situation de l'association "MACAQ Troubadours" qui se dit elle-même d'extrême gauche - je les cite - nous incite à penser le contraire. Voici en effet un groupement qui bénéficie de privilèges personnels et collectifs exorbitants :

- une subvention Ville-Département qui a augmenté de 666 % en trois ans, pour atteindre 30.000 euros par an, ce qui en fait l'association ...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Une seconde, Monsieur DUBUS !

Je demande qu'on écoute les questions. Quand c'est le début d'après-midi, il y a un petit peu d'agitation, je souhaite qu'on soit dans la...

Monsieur LE GUEN, aussi, je souhaite qu'on soit dans la sérénité. Cela s'adresse à tout le monde.

Merci de m'entendre.

Monsieur DUBUS ?

**M. Jérôme DUBUS.** - Je continue.

- une subvention Ville-Département qui a augmenté de 666 % en trois ans, pour atteindre 30.000 euros par an, ce qui en fait l'association parisienne la plus richement dotée : 2.100 euros par adhérent ;

- un loyer incroyablement préférentiel au 123 rue de Tocqueville dans le 17<sup>e</sup> arrondissement ; tenez-vous bien : 2.400 euros annuels pour 464 mètres carrés !

- l'occupation gratuite du domaine public en vue d'organiser des braderies, solidaires bien sûr, ou du commerce, équitable bien sûr, où des emplacements sont loués au bénéfice de l'association ;

- des avantages en matière de logement ou de crèche octroyés à son directeur général, par ailleurs conseiller municipal PS du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

- l'attribution récente de l'animation du centre Masséna dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ;

- enfin, le bénéfice financier tiré de la sous-location en toute illégalité des locaux situés au 24 rue de la Banque, propriété de Paris Habitat.

Mes chers collègues, la coupe est pleine. Pourquoi tolérer que tant d'avantages soient accordés à certains quand d'autres associations ayant fait la preuve de leur implication voient leur subvention réduite par la Municipalité ?

C'est la raison pour laquelle nous vous posons, Monsieur le Maire, les quatre questions suivantes auxquelles nous attendons quatre réponses claires.

Première question : avez-vous dénoncé le bail qui lie cette association, bail précaire, à Paris Habitat au 24 rue de la Banque pour sous-location illégale et abusive ?

Deuxième question : allez-vous suspendre le versement des subventions votées à "MACAQ Troubadours" qui s'est placée dans l'illégalité ?

Troisième question : allez-vous éliminer, pour les mêmes raisons, la candidature de cette association, candidate au marché des centres d'animation des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ?

Quatrième question : allez-vous diligenter une enquête de l'Inspection générale de la Ville pour faire toute la lumière sur les agissements de "MACAQ Troubadours" ?

Monsieur le Maire, il y a 10 ans, vous avez publié un ouvrage intitulé "Pour l'honneur de Paris". Si vous voulez rester fidèle à cet honneur, faites toute la transparence sur ce favoritisme outrancier.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

**M. Bruno JULLIARD,** adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci à Jérôme DUBUS pour l'intérêt de sa question, évidemment dénuée de toute volonté polémique. Je répondrai avec précision, je l'espère, à vos quatre interpellations.

L'association "MACAQ" a été créée en 2001. Elle a pour objectif de faciliter l'accès à la citoyenneté, aux activités associatives, artistiques, culturelles et humanitaires. Elle est agréée au titre de la Jeunesse et de l'Education populaire depuis 2008. Elle bénéficie d'ailleurs, à ce titre, de l'équivalent d'une subvention

de plus de 75.000 euros de la part de l'Etat, qui ne m'apparaît pas être plus d'extrême gauche que l'Exécutif parisien et qui, pour autant, subventionne cette association.

Vous avez évoqué les liens entre la Ville de Paris et "MACAQ". Ils sont de deux ordres.

Le premier est - vous en avez parlé - la mise à disposition de locaux. "MACAQ" bénéficie depuis mars 2007 d'une mise à disposition de locaux dans l'immeuble communal du 123 rue de Tocqueville, dans le 17e, dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire, approuvée par le Conseil de Paris en février 2007 et régulièrement réapprouvée depuis. Elle est liée à une convention d'objectifs totalement transparente. La Ville de Paris est d'ailleurs très satisfaite du travail réalisé dans ces locaux, même si, il est vrai, cela se traduit par des échanges parfois vifs avec les gestionnaires de cette association.

Elle bénéficie également de la mise à disposition depuis 2009 d'un bâtiment situé au 62 rue Binet dans le 18e. L'association y a mis en place l'Atelier 18, une pépinière de jeunes créateurs textiles.

Enfin, elle a bénéficié de la mise à disposition de locaux dans l'immeuble du 24 rue de la Banque, dans le 2e, gérés dans le cadre d'une convention d'occupation précaire conclue avec la Ville.

Le deuxième type de relation, ce sont effectivement les subventions. En 2010, la subvention s'élève à 20.000 euros, au titre de la Direction de la Jeunesse et des Sports, et 10.000 euros au titre de la Culture. Il est vrai qu'elle a fortement augmenté, pour atteindre tout de même un montant de 30.000 euros qui reste assez faible au vu d'autres subventions allouées à des associations culturelles.

Je réponds maintenant à vos quatre interpellations.

D'abord, concernant la rue de la Banque. Après une réquisition en décembre 2006, une convention d'occupation précaire a été signée en juillet 2007, notamment avec "MACAQ", avec un engagement de libérer les lieux dès le projet de logements sociaux lancé. Il se trouve que nous avons appris, comme vous, qu'une partie des locaux avaient été sous-loués, en dehors de toutes règles, par l'association "MACAQ". Dès connaissance de cette information, nous avons très fermement condamné cette initiative, notamment par la voix de Jean-Yves MANO, adjoint au maire chargé du logement. Malgré la faiblesse des sommes mises en cause et le fait qu'il y avait une absence évidente de volonté d'enrichissement personnel ou abusif, nous avons condamné avec la plus grande fermeté cette initiative et cette attitude que nous qualifions d'irresponsables.

Nous avons donc demandé à l'association "MACAQ" de rendre les clefs de la rue de la Banque, ce qui sera fait dans les tout prochains jours. L'association y est également favorable.

Une de vos interpellations concerne les centres d'animation. Vous dites que "MACAQ" est privilégiée dans le cadre des marchés de la Ville.

D'abord, vous dire que "MACAQ" a candidaté à de nombreuses D.S.P. et marchés de la Ville. Elle a été rejetée dans l'essentiel de ses candidatures, puisque huit arrondissements ont vu la proposition de "MACAQ" rejetée. Sans d'ailleurs que le Maire de Paris intervienne, il se trouve que, parce que le dossier est moins bon, l'association sera également rejetée dans les deux arrondissements que vous avez cités. D'ailleurs, deux recours engagés par "MACAQ" contre les décisions de la Ville

sont actuellement en cours de jugement, ce qui n'est pas la preuve absolue d'une collusion entre la Mairie de Paris et l'association "MACAQ".

A chaque fois - chaque fois ! -, nous appliquons la même doctrine, à savoir que les meilleures propositions remportent les marchés en fonction du coût et du projet pédagogique.

Je remercie d'ailleurs l'administration, garante de l'égalité de traitement entre tous les concurrents sur des critères absolument et totalement objectifs.

L'association "MACAQ" a présenté la meilleure offre dans le 13e arrondissement, tant sur le plan du projet que de la proposition financière. Lors de la séance de décembre 2010, le Conseil de Paris a autorisé la signature de ce marché sans aucune remarque d'un quelconque groupe politique présent dans cette Assemblée.

Il n'y a donc eu aucune faveur et la gestion sera strictement évaluée et contrôlée par l'administration, ce qui est d'ailleurs particulièrement le cas pour un article 30 d'un marché public, il ne s'agit pas d'une D.S.P.

Autre question à laquelle j'apporte une réponse, concernant les subventions. Vous avez notamment rappelé le fait que l'association, parce qu'elle bénéficie d'une mise à disposition de locaux dans le 17e arrondissement, bénéficie d'une subvention indirecte.

Je rappelle tout d'abord que le rapport de l'Inspection générale relatif à la mise à disposition de locaux aux associations en 2008 a rappelé que 463 associations bénéficient d'une telle mise à disposition permanente d'un local dans le domaine privé ou public de la collectivité, 171 d'entre elles bénéficient d'ailleurs d'une mise à disposition gratuite.

Pour "MACAQ", la valeur locative annuelle des locaux de la rue de Tocqueville a été estimée en 2007, elle figure d'ailleurs précisément dans l'exposé des motifs de la délibération qui, à chaque fois, est soumis au Conseil de Paris et est donc parfaitement public.

Cependant, comme c'est fréquemment le cas et suite aux événements récents survenus rue de la Banque, le Maire de Paris a demandé qu'un rapport de l'Inspection générale soit réalisé dans les prochaines semaines, le Maire l'a demandé la semaine dernière.

L'association en a été informée et j'ai demandé à la Direction de la Jeunesse et des Sports que, avant d'instruire une nouvelle subvention, nous ayons la publication du rapport de l'Inspection générale.

Cette procédure a été présentée à l'association "MACAQ" qui en a pris acte sans aucune difficulté. Il s'agira d'une procédure transparente et parfaitement publique.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

**M. Jérôme DUBUS.** - Rapidement, cela fait un certain nombre de mois et d'années que nous avons demandé cette inspection et nous nous félicitons qu'enfin nous ayons un aperçu extrêmement clair du fonctionnement de cette association.

Tout s'est précipité, bien évidemment, avec les révélations du 24, rue de la Banque, comme par hasard.

Il fallait simplement qu'un tel événement arrive, il est arrivé, tant mieux, nous aurons ce rapport et l'association "MACAQ Troubadours" quittera le 24, rue de la Banque qui servira à faire du logement social, nous nous en félicitons.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur DUBUS, je vais vous dire les choses avec la plus grande netteté, car je connais bien Julien BOUCHER. Je l'ai marié. Je le connais même quasiment depuis qu'il est né.

Je préfère ses fréquentations, je pense à sa maman qui est une femme admirable et respectée partout pour ses engagements humanitaires tels qu'à "Droits d'urgence", "Bus des femmes", etc.

Monsieur DUBUS, je veux vous dire qu'il n'y a aucun favoritisme pour qui que ce soit. A ma demande, dès que j'ai eu connaissance récemment de ces manquements que je qualifie de graves dans la sous-location, j'ai demandé à Jean-Yves MANO d'être de la plus grande fermeté.

J'ai décidé moi-même de saisir l'Inspection générale.

Troisièmement, j'ai pris acte du fait qu'ils avaient plus souvent perdu que gagné dans les compétitions. Ma confiance dans Camille MONTACIÉ est totale. Je pense que Bruno a bien démontré que, finalement, ils sont loin d'être favorisés.

Je tenais moi-même à m'exprimer là-dessus car on se connaît bien, Monsieur DUBUS, et vous tous.

**VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE relative au "protocole Etat-Région sur les transports de demain", et plus largement à l'avenir du grand dessein métropolitain.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité posée par M. Georges SARRE.

Monsieur SARRE, vous avez la parole.

**M. Georges SARRE.** - Monsieur le Maire, chers collègues, le 14 décembre dernier, lors de la séance de notre Conseil, j'opposais pour une abstention constructive plutôt que pour un vote défavorable au sujet du projet gouvernemental de transport public du Grand Paris.

Je rappelais à notre Conseil, je cite : "Il faudra à l'évidence additionner les volontés, les légitimités, les sources de financement, celle de l'État et celle des collectivités pour aboutir rapidement à un projet commun d'intérêt général".

Six semaines après, le Gouvernement et la Région signaient un "protocole d'accord sur les transports de demain", qui ne règle pas tous les différends mais va dans le sens de cet indispensable consensus républicain.

Cet accord permet une convergence, certes partielle, sur le tracé. Il pose les bases d'une complémentarité des financements. Il ouvre la voie à une coopération quant à la maîtrise d'ouvrage. On avance.

Au-delà de l'enjeu des transports qui est évidemment structurant, j'aimerais savoir quelles initiatives vous allez prendre, Monsieur le Maire de Paris, pour prendre, comme c'est notre habitude depuis 2001, un temps d'avance sur cet enjeu métropolitain.

Il faudra bien poser un jour, à cette échelle, les questions de l'urbanisme, du logement, de l'environnement et donc de la

péréquation financière et finalement celle de la gouvernance, le tout dans l'adhésion civique.

A cet égard, Monsieur le Maire, je me réjouis de la mission que vous avez confiée, le 8 décembre dernier, à notre excellent collègue Jean-Pierre CAFFET.

Chers collègues, je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

**M. Pierre MANSAT,** adjoint. - Monsieur le Ministre, comme votre question est à double détente, c'est avec Annick LEPETIT que nous avons rédigé en commun les éléments de réponse.

Effectivement, l'accord intervenu entre le Président de la Région et l'État est un compromis important et nécessaire, que le Maire de Paris a d'ailleurs accompagné auprès du Président du Conseil régional et souhaité au nom de l'intérêt général. Cet accord a été présenté aux deux Commissions départementales du débat public, lors du débat de clôture du 31 janvier.

Force est de constater que l'État est très contraint de prendre en compte un certain nombre de demandes que les collectivités, et notamment Paris, avaient portées dans leur avis, que vous avez rappelé, au Conseil de décembre.

Les réunions publiques également, et leurs 20.000 participants, ont pesé pour parvenir à cet accord responsable, accord responsable que l'on attendait d'une certaine façon depuis deux ans, puisque cela fait deux ans que nous attendons une réponse de l'État sur le plan régional de mobilisation pour les transports, qui est aujourd'hui reconnu comme une priorité élémentaire. On peut dire, malheureusement, que nous avons perdu deux ans.

Pour le territoire parisien, ce sont deux projets essentiels, portés très fortement par Annick LEPETIT, qui sont inclus dans l'accord : le prolongement de la ligne 14 au Nord et le financement du T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières.

En même temps, mais vous l'avez noté, Monsieur le Ministre, des points de vigilance demeurent, le travail doit se poursuivre, notamment sur les financements. L'État doit maintenant apporter des garanties fermes et précises sur la participation à ce projet. Il faudra permettre au S.T.I.F. de disposer de ressources conséquentes et pérennes.

En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, l'accord ne peut constituer qu'une étape, puisqu'il est dit "qu'un partage de la maîtrise d'ouvrage doit être établi". Il faut que ce partage soit clair et que les collectivités locales soient responsables de l'aboutissement des projets portés par elles depuis deux ans, avant même la loi Grand Paris.

Il faut donc par exemple que l'arc sud d'Arc Express et la ligne 14 soient réalisés par le S.T.I.F.

Pour la suite, et c'est la deuxième partie de votre question, Paris Métropole doit entreprendre. Il est vrai qu'il n'est pas possible de s'en tenir à cet accord. La question métropolitaine appelle bien d'autres chantiers mais appelle aussi d'autres méthodes.

D'autres chantiers, par exemple : prendre en compte dans nos politiques la question métropolitaine. Vous l'avez rappelé, c'est le sens de la mission qui est confiée à Jean-Pierre CAFFET. Il faudra métropoliser nos outils.

La question de méthode, c'est qu'il faut poursuivre certes le dialogue avec l'État mais pas n'importe comment. L'État doit respecter les démarches lancées par les acteurs métropolitains et ne pas tenter maladroitement de capter cette dynamique métropolitaine.

S'agissant des chantiers que vous avez évoqués concrètement, Bertrand DELANOË avait tracé la voie dès novembre.

Tout d'abord, la question de la solidarité est une question test, test de la volonté de l'État d'écouter la volonté des élus locaux, test de sa capacité à ouvrir les vrais débats.

Paris est décidée à prendre l'initiative. Il s'agit de revoir à la fois l'ampleur de la péréquation entre les collectivités de la métropole mais aussi son esprit d'associer à une solidarité de transfert une vraie solidarité de projet.

Même chose pour le logement, notre ambition est forte : créer un programme métropolitain de l'habitat qui pourrait être élaboré au sein de Paris Métropole. Nous y travaillons avec Jean-Yves MANO.

Puis la question - vous l'évoquiez également - de la gouvernance. Il est certain que cette question n'appelle pas des solutions magiques. C'est à partir des outils qui seront développés, par exemple pour le logement et la solidarité, que Paris entend créer de la gouvernance : une gouvernance de projet, pragmatique et à géométrie variable.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci bien.

Les questions d'actualité sont terminées.

La séance est suspendue.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à quinze heures cinquante cinq minutes, est reprise à seize heures trente minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons au Conseil municipal, en prenant les commissions dans l'ordre, pour une fois, en commençant par la 1ère Commission. Nous allons donc débattre...

### **Rappel au règlement.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - C'est un appel au règlement, Monsieur LEGARET ? Je vous donne la parole pour une minute.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Pour une minute, je voudrais m'exprimer en tant que Président de la 1ère Commission.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans un souci de plus grand respect du pluralisme, le Maire de Paris avait voulu, au début de cette mandature, confier à des élus de l'opposition des présidences de Commissions. C'est ainsi que j'ai été désigné, à l'unanimité, je crois, par les membres de la 1ère Commission, président.

Je constate, depuis que cet honneur m'est advenu, que les ordres du jour de la 1ère Commission diminuent de séance en séance. A notre dernière Commission du 2 février, nous avons deux délibérations à la séance du Conseil général, DAJ 1 et 2, c'est-à-dire le compte rendu des marchés attribués par la C.A.O. Idem au Conseil municipal, avec une simple affaire supplémen-

taire concernant la S.E.M.A.-EST.

Je peux vous dire d'expérience - je me tourne vers Jacques BRAVO qui a été mon prédécesseur - que jamais, jamais, l'ordre du jour de la 1ère Commission n'a été aussi mince. Jamais. La 1ère Commission a toujours examiné les projets de délibération portant sur des subventions au-dessus d'un certain seuil, que nous déterminions d'ailleurs.

Non, Monsieur BRAVO. N'essayez pas. Je tiens un propos sans aucun esprit polémique, mais je suis près à ce que l'on fasse une étude comparative - le Secrétaire général du Conseil de Paris peut certainement le faire - pour comparer, à des périodes identiques de l'année, ce qu'était l'ordre du jour de la Commission des Finances lorsque notre excellent collègue Jacques BRAVO la présidait, et ce qu'il est depuis que je la préside.

Je trouve qu'il y a là une très grande médiocrité de comportement que je dénonce. Je dénonce le fait que la 1ère Commission ne puisse pas jouer son rôle.

J'observe que Bernard GAUDILLÈRE, adjoint chargé des Finances, n'est même pas là en séance au moment où nous examinons les rapports de la 1ère Commission.

Et, pour couronner le tout, j'ai appris à la fin de la semaine dernière par une demande de rendez-vous d'un certain M. Vincent BERJOT, que le Maire de Paris avait décidé de nommer un nouveau directeur des Finances, qui a été nommé depuis le début du mois de janvier, qui n'a jamais été présenté à la Commission des Finances, laquelle n'a même pas été informée de la nomination de ce nouveau directeur.

J'ajoute que, conformément à la tradition démocratique et républicaine de notre Assemblée, le Maire de Paris avait toujours eu pour habitude, en début de séance, d'annoncer les changements significatifs qui avaient pu intervenir dans les nominations de directeurs.

Donc, je vous informe, mes chers collègues, que le précédent directeur des Finances, M. BAYET, a été nommé Secrétaire général adjoint et que M. BERJOT est nommé directeur des Finances. Mais, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, c'est moi qui en informe l'Assemblée municipale.

Je vous le dis très solennellement : on ne va pas continuer comme cela.

Voilà. Je fais aujourd'hui cette observation, en dénonçant la dérive, et j'attends du Maire de Paris qu'il modifie très sensiblement cette dérive d'ici la prochaine séance.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET. Vos observations ont été soigneusement notées.

L'étude que vous avez demandée va être faite d'ici la prochaine séance du Conseil de Paris par le Secrétariat du Conseil, et je suis sûr que François DAGNAUD, en conférence des présidents, aura l'occasion de revenir sur vos remarques.

Cela étant dit, nous passons à l'examen des dossiers de la 1ère Commission, qui concerne Mme Camille MONTACIÉ, ce qui peut expliquer que M. GAUDILLÈRE, dont je salue l'entrée dans la salle, ne soit pas présent au moment de votre intervention.

**2011, CAS 1 - Création de Paris Solidarité, en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. Réforme du Complément Santé Paris à destination des personnes âgées ou en situation de handicap. Extension du bénéfice de Paris Logement aux personnes âgées ou en situation de handicap.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Mes chers collègues, le projet de délibération CAS 1 ayant fait l'objet d'un débat commun, en formation de Conseil général, nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, CAS 1).

**2011, DAJ 1 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 16 décembre 2010, 11 et 25 janvier 2011. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 1 relatif à la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres, les 16 décembre 2010 et les 11 et 25 janvier 2011. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'œuvre.

Je donne la parole à Mme Camille MONTACIÉ, qui présentera peut-être l'amendement n° 19.

Vous avez la parole, chère collègue.

**Mme Camille MONTACIÉ**, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit effectivement d'un amendement technique, puisque le projet de délibération initial de la DAJ avait oublié de mentionner l'attribution de deux marchés ; il s'agit d'une restructuration et d'une extension d'une crèche collective, rue Richomme dans le 18e arrondissement, et d'une restructuration de la crèche collective de la rue Maurice-Maignan dans le 15e. Le projet de délibération oubliait de mentionner l'attribution de ces deux marchés et ne parlait que de l'autorisation au Maire de les signer, donc il fallait rectifier ceci.

Je tiens à dire, en ce qui concerne la 1ère Commission, que chaque fois qu'il a été demandé une intervention pour approfondir, pour informer la 1ère Commission à la demande du Président de cette 1ère Commission, ces informations ont toujours eu lieu, elles ont toujours été très intéressantes et ont beaucoup apporté à ceux qui y participaient.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint président. - Merci, Madame MONTACIÉ.

Je crois que l'adjoint aux finances et à bien d'autres choses, Bernard GAUDILLÈRE, veut dire un mot à la suite de l'intervention de M. LEGARET qu'il a suivie au perroquet.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Oui, je dois dire que M. LEGARET aurait peut-être pu attendre que je sois entré dans

l'hémicycle pour me prendre à partie, mais ce sont des méthodes dont nous avons l'habitude.

Sur le fonctionnement de la commission des finances, Monsieur LEGARET s'est exprimé à plusieurs reprises en disant que la commission des finances était marginalisée. Peut-être que le terme n'est pas exactement celui-là, mais il m'accordera que c'est bien l'esprit... Dépossédée ! Donc je ne trahis pas votre pensée et j'en suis heureux, mais je crois qu'il y a là une contrevérité manifeste.

Premièrement, la distribution des délibérations entre les commissions, ce n'est pas l'adjoint aux finances ni l'adjointe aux marchés qui y procède, c'est le secrétariat général du Conseil de Paris qui le fait en fonction de critères parfaitement objectifs et si, un jour, une délibération est affectée à une autre commission que la nôtre et que M. LEGARET trouve cette attribution infondée, il lui est parfaitement loisible de nous le dire et nous examinerons ce sujet.

Deuxièmement, sur l'intérêt des débats de la commission des finances, de la 1ère Commission, je dois dire que chaque fois que M. LEGARET nous a proposé un débat, nous l'avons très volontiers accepté ; cela a été le cas sur les droits de mutation en présence de représentants de la Chambre des notaires l'an dernier, cela a été le cas sur je ne sais plus très bien quel autre sujet quelques mois après ; peut-être que la mémoire de M. LEGARET sera plus fidèle que la mienne.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - La dette.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - Absolument, la dette.

Tout récemment, nous avons fait une séance commune avec la commission présidée par Daniel MARCOVITCH sur un sujet ô combien intéressant : la collecte des ordures ménagères le dimanche. Bref, jamais personne n'a fait obstruction à ce que le Président de la 1ère Commission propose des débats et les organise. Je ne peux rien dire d'autre.

S'agissant de l'information sur la nomination de M. BERJOT, je me suis assuré d'une chose : que M. BERJOT, aussitôt installé dans ses fonctions, c'est-à-dire vers le 10 janvier, si je ne me trompe, demande audience au Président de la 1ère Commission ; je crois qu'il l'a fait...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Vendredi dernier.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint. - En tout cas, il était clair qu'il fallait qu'il vous rencontrât et il le fera.

Mais, Monsieur le Président, je crois qu'il ne faut surtout pas laisser croire à nos collègues qu'un quelconque complot viserait à déposséder cette commission de ses prérogatives qui sont les mêmes que celles des autres commissions et de son pouvoir d'information.

J'espère avoir rassuré nos collègues sur ce qui, à dire vrai, ne me paraît pas être un problème.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Je crois qu'il faut que nous reprenions nos débats avec calme, comme disait M. MENGUY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 19 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DAJ 11).

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évolution des modes de vie des Parisiens.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 20 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'évolution des modes de vie des Parisiens.

M. Thierry COUDERT va le présenter en une minute et M. Mao PENINOÛ, qui est très attentif, donnera l'avis de l'Exécutif.

Monsieur COUDERT ?

**M. Thierry COUDERT**. - Monsieur le Maire, un certain nombre de grandes expositions parisiennes, dans des musées nationaux ou dans des musées municipaux, ont connu une affluence certaine ces dernières années et l'organisation de nocturnes a permis de renforcer cette affluence, mais aussi de constater que de plus en plus de populations étaient attirées par l'organisation d'expositions en nocturne.

C'est pourquoi, par delà ces événements ponctuels, on peut en déduire une évolution significative du mode de vie de nos administrés qui rajeunissent globalement, dont le niveau socioculturel s'élève et qui sont plus sensibles à l'ouverture de certaines structures à des horaires différents de ce que c'était par le passé.

Nous souhaiterions donc qu'une réflexion soit engagée pour examiner l'ensemble des horaires d'ouverture des structures socioculturelles, des musées, bien entendu des grands musées pour les grandes expositions, mais aussi des bibliothèques dont on peut regretter qu'elles ferment relativement tôt en semaine ; il serait bon de pouvoir organiser plus systématiquement des nocturnes, qu'il y ait plus de bibliothèques ouvertes le dimanche, nous n'en sommes qu'à un stade expérimental aujourd'hui et cette réflexion pourrait être aussi étendue à d'autres structures comme les piscines pour lesquelles les nocturnes restent relativement millimétrées.

Voilà pourquoi nous souhaiterions que la réflexion engagée tienne plus compte de l'évolution des modes de vie des Parisiens et moins des habitudes des personnels qui y travaillent.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUDERT.

M. Mao PENINOÛ vous répond et donne l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 20.

**M. Mao PENINOÛ**, adjoint. - Monsieur COUDERT, chers collègues, depuis 2001, la Municipalité se préoccupe de l'évolution des rythmes urbains, comme en témoigne l'élaboration de politiques temporelles et la création du bureau des temps.

De réels efforts des directions ont été réalisés dans le sens d'une meilleure qualité de l'accueil des usagers dans les équipements municipaux. Le bureau des temps y contribue à travers les études qu'il réalise et des réflexions qu'il mène avec le réseau Tempo Territorial, par exemple, sur l'ouverture des médiathèques le dimanche.

Les Etats généraux de la nuit ont renforcé cette réflexion et abouti à des propositions d'expérimentation : ouverture de salles type foyer dans les centres d'animation par ailleurs largement ouverts en soirée ou ouverture de parcs la nuit, par exemple.

La Ville de Paris a engagé depuis une dizaine d'années une politique très volontariste pour augmenter les heures d'ouverture d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs et pour mieux prendre en compte les attentes et le rythme de vie des Parisiens.

Ainsi, pour les piscines, les 29 piscines municipales en régie sont ouvertes de 7 heures à 22 heures 30 du mardi au vendredi inclus, de 11 heures 30 à 22 heures 30 le lundi, ce qui représente un total considérable de 94 heures d'ouverture par semaine.

Sur les 9 piscines en gestion externalisée, 4 d'entre elles proposent des créneaux réguliers le matin de 7 heures à 8 heures 30, les autres ouvrent en général entre 11 heures et midi, mais la priorité a été donnée aux ouvertures en soirée et aux nocturnes, jusqu'à 20 heures, 21 heures, 22 heures suivant les cas, voire minuit le vendredi et le samedi à Edouard-Pailleron.

La question n'est donc pas tant sur les piscines ou le nombre d'heures d'ouverture que sur la répartition entre les trois catégories de publics que sont les scolaires, les associations et les individuels. Il faut noter d'ailleurs que ces individuels étaient minoritaires en 2000. Les politiques menées depuis 2001 ont permis aujourd'hui que la part des individuels soit de 56 %, ce qui est une nette progression.

Sur les bibliothèques, outre un effort d'harmonisation des horaires au sein du réseau des bibliothèques, il faut souligner que certaines bibliothèques ont des horaires de fermeture particulièrement tardifs. Trois bibliothèques ouvrent jusqu'à 22 heures : Mouffetard, Faidherbe et Rostand le jeudi. La bibliothèque Clignancourt ouvre jusqu'à 20 heures les mercredis et vendredis, ainsi que la bibliothèque Jean-Pierre Melville.

D'autre part, les médiathèques Marguerite Yourcenar, François Truffaut ou Marguerite Duras sont maintenant ouvertes le dimanche. Nous continuerons les discussions avec les organisations syndicales avec pour objectif de nouvelles ouvertures dominicales.

Sur les musées, vous avez souligné que des opérations spéciales ont pu être organisées récemment. Notons quand même que sur les expositions temporaires, de manière générale, les fermetures sont à 20 heures au Petit Palais et jusqu'à 22 heures au musée d'Art moderne.

Le projet de création d'un établissement public englobant l'ensemble des musées municipaux qui a été annoncé par le Maire de Paris le 19 janvier dernier, devrait permettre d'aller plus loin dans la recherche d'une meilleure adaptation des horaires,

en concertation étroite avec les personnels.

De manière plus générale, être attentif aux évolutions des rythmes ne signifie pas s'adapter et déréguler, suivant en cela le secteur privé qui contraint ses salariés.

Il ne s'agit pas, pour nous, d'une simple démarche d'adaptation aux dérégulations temporelles et à la pression de plus en plus forte qui pèse sur les salariés en ce qui concerne leur temps de travail et leurs horaires, mais de la concrétisation de priorités politiques comme, par exemple, la démocratisation de l'accès à la culture ou le soutien aux familles monoparentales.

La Ville est aussi soucieuse de l'équilibre budgétaire et cherche par des études, y compris localisées, à déterminer précisément quels établissements pourraient voir leurs horaires adaptés.

Cette action doit se faire avec le souci constant de la prise en compte des conditions de vie des agents municipaux et dans le dialogue avec les organisations syndicales qui défendent à juste titre le bien-être temporel des agents de la Ville.

Reste pour la suite de nos actions en ce domaine, nous nous appuyerons notamment sur les résultats des enquêtes menées auprès des usagers.

Suite au vœu adopté en Conseil de Paris, une étude qualitative a été effectuée par un prestataire spécialisé, la société Assimis, aussi bien auprès d'usagers que d'agents de la Ville, et complétée par une étude quantitative menée par la société BVA dans le cadre de la démarche qualité.

Il en ressort une satisfaction globale des usagers de 84 %, qui se déclarent très satisfaits ou satisfaits des horaires.

Les établissements évoqués par les usagers sont extrêmement limités et il n'y a pas d'attente avérée de leur part sur des modifications substantielles des horaires actuels. Notons au passage qu'il y a une certaine méconnaissance des horaires réels d'ouverture des établissements de la Ville.

L'ensemble de ces éléments sera rendu public dans les jours qui viennent.

Compte tenu des éléments que je viens de vous apporter, et avec mes collègues Jean VUILLERMOZ, Christophe GIRARD et Danielle POURTAUD, nous demandons donc le retrait de votre vœu et nous appellerons à voter contre.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINO.

J'interroge M. COUDERT : convaincu par les immenses progrès faits récemment, allez-vous retirer votre vœu ?

**M. Thierry COUDERT**. - J'en suis tout ébouriffé !

Non, je maintiens mon vœu, Monsieur le Maire.

Avec mes maigres moyens, je suis ébouriffé, bien sûr.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ?

**M. Thierry COUDERT**. - Nous le maintenons !

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Je vais donc le mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu

déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la disparition progressive d'une animation culturelle et nocturne emblématique du quartier du Marais.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 21 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la disparition progressive d'une animation culturelle et nocturne emblématique du quartier du Marais.

C'est Mme Geneviève BERTRAND qui va le présenter en une minute, et M. PENINO qui va répondre succinctement, comme d'habitude, à la présentation de ce vœu.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Monsieur le Maire, le quartier du Marais, avec ses spécificités historiques et patrimoniales, contribue à la richesse et au rayonnement de notre cité, et pourtant une mue s'y opère progressivement.

On constate que l'ancien hammam Saint-Paul du 4, rue des Rosiers est devenu une boutique dont seule l'inscription témoigne de cette activité originelle, ou que le non moins célèbre restaurant Goldenberg a disparu au profit d'une échoppe de vêtements à la mode.

Rien ne semble résister au mercantilisme ambiant jusqu'à la plaque commémorative de l'attentat terroriste du 9 août 1982, dévissée par les nouveaux propriétaires.

Les lieux de convivialité ne sont pas épargnés. Les bars, qui forment la colonne vertébrale du quartier, cèdent la place à des commerces, à l'instar notamment du mythique Central, fermé en octobre 2010, et remplacé par une bijouterie.

Cette situation préoccupante donne lieu à de nombreuses alertes dans la presse et les milieux concernés, qui craignent que Paris ne devienne une belle endormie supplantée par le nouveau cœur européen de la fête et de la vie nocturne constitué par Londres, Berlin ou Barcelone.

C'est cet inquiétant constat qui avait conduit la Mairie de Paris à inaugurer les premiers Etats généraux de la nuit les 12 et 13 novembre derniers. Aussi, mon groupe souhaiterait qu'une information relative à la nature des activités commerciales détaillant le nombre de bars ainsi que leur taux de rotation dans le secteur sauvegardé du Marais soit communiquée en Conseil de Paris ou en commission.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

Je vais donner la parole à M. PENINO.

Je m'associe à la remarque sur le démontage de la plaque qui commémore l'attentat : je trouve cela extrêmement curieux et je ne sais pas si la Ville y peut quelque chose.

Monsieur PENINOU ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - On va le faire : on va remettre la plaque en place, ce qui me semble bien évident.

Au-delà de la question de la plaque, il est évident que la municipalité parisienne, les mairies du 4e et du 3e sont très attachées à l'animation culturelle et nocturne du Marais et plus globalement, de Paris.

Bien entendu, des démarches de concertation telles que nous les avons faites lors des Etats généraux, entre les commerçants, les riverains, les pouvoirs publics, sont importantes pour pouvoir garder ce dynamisme. Notons tout de même que Paris est de très loin la première ville européenne en la matière par le nombre d'établissements de type bar dont vous nous parlez. On peut discuter après de ce qui se fait ou de ce qui se dit dedans, mais pour le nombre d'établissements, c'est assez net.

Je voudrais donc vous rassurer. Les chiffres actuellement à notre disposition ne confirment absolument pas ces craintes.

Le taux d'établissements culturels et festifs nocturnes dans les 3e et 4e arrondissements est le plus important de Paris, et je le redis donc : le nombre d'établissements à Paris est le plus important de toute l'Europe et rien, a priori, ne laisse envisager une inversion de tendance.

Les derniers chiffres dont nous disposons datent de 2007, je vous le dis au passage. Ils sont donnés par la Banque de données du commerce parisien. Le nombre de bars ou de cafés sans tabac dans le secteur du Marais, est passé de 46 en 2000 à 63 en 2007.

Nous attendons les chiffres de 2011 dans quelques jours puisqu'ils seront rendus publics par la Banque de données du commerce de Paris. Nous les rendrons publics en commission, en Conseil de Paris. Nous aurons à nouveau l'occasion d'avoir un débat là-dessus.

Nous donnons donc un avis favorable à votre vœu puisque les chiffres vont arriver, et que nous pourrions débattre sur ce sujet.

Mais vraiment, je ne crois pas que l'inquiétude se porte aujourd'hui sur le nombre d'établissements. Lors des Etats généraux, on a vu que l'inquiétude se porte aujourd'hui plutôt sur comment on entoure ces établissements, comment on les aide à mener leur activité, aussi bien du point de vue de l'insonorisation des établissements eux-mêmes que de la régulation avec leurs clients et leurs usagers, qui se trouvent bien souvent dans les rues parce qu'ils y sont bien, parce qu'il y fait beau, parce qu'il est souvent agréable d'être dans la rue, ou tout simplement pour fumer une cigarette.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui sur les établissements, les bars du Marais, et plus généralement les bars parisiens. On n'a pas d'inquiétudes là-dessus. Il y avait eu un recul des bars plutôt dans les années 1980 et 1990, qui avait pu inquiéter beaucoup de gens étant donnée la convivialité que ces établissements amenaient dans les quartiers, mais la réouverture dans l'ensemble des établissements parisiens, y compris aujourd'hui, massivement, dans le Nord-Est parisien, ramène aujourd'hui cet esprit de convivialité que nous souhaitons continuer à encourager.

Merci, et donc avis favorable.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 5).

**2011, DDEES 2 - Signature d'une convention avec l'association Prestige des Gobelins (13e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 24.000 euros.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons maintenant en 2e Commission, et nous examinons le projet de délibération DDEES 2 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Prestige des Gobelins" (13e), pour l'attribution d'une subvention de 24.000 euros pour les illuminations de la fin de l'année 2010.

C'est Mme Danielle FOURNIER qui interroge Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Madame la Présidente ?

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci.

Je prends prétexte de cette délibération localisée dans le 13e arrondissement pour évoquer, comme cela a été fait plusieurs fois ici à l'initiative du groupe "Europe Écologie - Les Verts et Apparentés", la question des subventions pour soutenir les illuminations de Noël.

Depuis sept ans maintenant, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville propose aux associations de commerçants de s'inscrire dans une opération d'envergure qui s'intitule "Paris illumine Paris", ces illuminations devant prendre en compte dès l'année dernière des préoccupations qui étaient les suivantes : développement durable, économies d'énergie et innovation.

Pour ces illuminations qui viennent de s'achever, l'opération s'est déroulée sur plus d'une centaine de lieux grâce au soutien de la mairie qui s'ajoute aux efforts des commerçants et d'autres structures partenaires comme la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et l'Office du tourisme et des congrès de Paris.

Je voudrais formuler trois remarques à propos de cette question.

Tout d'abord, la prise en compte de la donnée énergétique dans les illuminations de Noël et le fait d'avoir généralisé les L.E.D. et les ampoules basse consommation a entraîné une baisse des consommations très sensible, ce dont nous nous réjouissons tous, j'imagine.

Un gain des dépenses d'éclairage est possible en faisant évoluer les installations actuelles, notamment en privilégiant les ampoules efficaces en énergie. C'est pourquoi nous souhaitons que ce qui a été possible pour les illuminations se généralise pour l'ensemble des bâtiments municipaux.

D'autre part, à propos de la maîtrise des dépenses, nous avons proposé dans un vœu il y a plus d'un an, presque deux, que les illuminations de Noël soient mises en place début décembre et soient démontées au plus tard mi-janvier, et qu'elles soient mises en service à partir de la tombée de la nuit et

éteintes à partir de minuit. Il nous semble que malgré notre insistance, cette proposition n'a pas été suivie d'effets sur tous les sites concernés, aussi souhaiterions-nous avoir un bilan précis de l'application du vœu en terme de durées d'illumination.

Il serait vraiment dommage de perdre, en allongeant la durée d'illuminations, ce qui a été gagné en faisant évoluer les matériels.

Enfin, une campagne de communication a sensibilisé les Parisiens et les touristes aux efforts engagés. Un site est mis en place, un affichage est fait sur le réseau municipal et une information est transmise sur les journaux municipaux de la Ville.

Pour notre part, nous avons relevé que cette communication a pris sur les Champs-Élysées une ampleur et un style qui sont en contradiction avec les effets recherchés et affirmés, tels que nous les comprenons. En effet, le long de l'avenue, ont été disposés des kakémonos où on lisait le logo de la Mairie de Paris, celui de Peugeot et celui de General Electric.

La relation avec le développement durable et les économies d'énergie, que j'évoquais au tout début, n'est vraiment pas évidente et, s'il s'agit d'une innovation, elle nous semble particulièrement déplacée, à l'heure où on discute du nouveau règlement de publicité à Paris et de la diminution de la place de la publicité. Comme de nombreux Parisiens, nous avons été choqués par cette installation, qui découle peut-être de l'article 4 de la convention que signe la Ville avec les associations de commerçants, qui prévoit la mention du soutien de la Ville sur tout support de communication et dont nous proposons, si c'est le cas, qu'il soit revu pour éviter d'entrer en contradiction avec d'autres règlements de la Ville.

Nous attendons donc la réponse qui pourra nous être faite avant d'écrire au Préfet pour qu'il saisisse la Commission des sites sur cette question précise des kakémonos sur les Champs-Élysées.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Monsieur LEBEL va intervenir, bien qu'il ne soit pas maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Mais je vous donne la parole rapidement, puisque les Champs-Élysées ont été évoqués.

**M. François LEBEL**, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement. - Effectivement, Monsieur le Maire, les Champs-Élysées ont été évoqués et je ferai remarquer à l'intervenante que ce n'est pas la première fois qu'il y a ces fameux kakémonos.

Je serais assez d'accord avec elle quant aux kakémonos si ceux-ci ne permettaient pas à l'Association des commerçants des Champs-Élysées de supporter les frais considérables des illuminations des Champs-Élysées. Je veux bien que l'on retire les fameux kakémonos, j'en serais même tout à fait ravi, mais, à ce moment-là, qui va payer les illuminations qui coûtent un demi-million d'euros chaque année ? Evidemment, si c'est la Ville, tout va bien, mais, comme cela ne me semble pas devoir être le cas, je crains qu'il faille en l'occurrence faire une petite exception et accepter que, pour avoir des Champs-Élysées illuminés, il y ait ces malheureux kakémonos.

Voilà ce que je voulais préciser. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEBEL.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour répondre à Mme FOURNIER.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe au nom de la 2<sup>e</sup> Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame FOURNIER, ce n'est pas la première fois que nous discutons ensemble et devant l'ensemble du Conseil de Paris, de la façon dont sont mises en place les illuminations des commerçants subventionnés par la Ville de Paris. Vous conviendrez que l'on avance un peu, pas aussi rapidement que nous le voudrions, en tout cas que vous le voudriez, vous, mais on avance un peu.

Juste une petite correction au passage.

"Paris illumine Paris", c'est surtout payé par les commerçants, par la Ville, un peu par l'Office du tourisme, pas du tout par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Je vous le dis au passage !

D'autre part, sur le fait que les commerçants reçoivent une lettre de moi-même, au nom du Maire de Paris, pour leur dire quelle subvention ils auront et comment cette subvention doit être utilisée, il est noté, comme il l'avait été voté d'ailleurs dans le vœu que vous aviez présenté, que nous leur demandons d'éclairer à partir de la tombée de la nuit jusqu'à minuit. C'est donc noté sur chaque lettre qu'ils reçoivent. Nous demandons aux maires d'arrondissement, évidemment, de nous aider à faire respecter les choses, dans un dialogue avec les associations de commerçants. Je ne veux pas commencer à faire du flicage des associations de commerçants pour leur dire d'éteindre à minuit et non pas à minuit et demi, mais on essaie de faire les choses d'une manière agréable, si j'ose dire, en tout cas concertée.

Je demanderai aussi à nos collègues maires d'arrondissement de pouvoir expliquer l'intérêt d'éteindre en pleine nuit les illuminations de commerçants et d'éteindre aussi ces illuminations à partir de mi-janvier. Même si elles restent accrochées, parce que tout le monde ne peut pas les enlever au même moment, on ne les allume plus. C'est une forme d'argumentation qui peut passer dans tous les sens et avec les maires d'arrondissement.

Pour les Champs-Élysées, M. LEBEL a un peu répondu, je suis assez d'accord avec lui : le Comité des Champs-Élysées fait sponsoriser - quand on est d'accord sur des choses évidentes, autant le dire ! - les illuminations des Champs-Élysées par des groupes privés, parce que la Ville de Paris ne veut pas donner plus sur les Champs-Élysées. Donc, effectivement, en échange, ces groupes demandent d'être affichés.

On pourrait peut-être examiner avec le Comité des Champs-Élysées s'il n'y a pas d'autres moyens de remercier ces groupes de leurs dons, mais je ne peux pas vous dire exactement à quoi on parviendra. En tout cas, on peut tout à fait lui demander de reprendre les discussions avec ses sponsors, pour voir s'il est possible de faire autre chose que ces kakémonos... qui ne sont pas très artistiques !

Voilà, Madame FOURNIER, en tout cas, je vous demanderai de bien vouloir voter cette délibération pour aider les illuminations de commerçants à se déployer sur Paris, parce que c'est aussi comme cela qu'est Noël.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci,

Madame COHEN-SOLAL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 2).

**2011, DDEEES 19 - Signature d'une convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne ACLC (15e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 29.000 euros.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 19 relatif à la signature d'une convention avec l'Association des commerçants Lecourbe Cambronne (A.C.L.C.), dans le 15e arrondissement, pour l'attribution d'une subvention de 29.000 euros pour les illuminations de la fin de l'année 2010.

Par parenthèse, on paie fin 2010 ou début 2011. Je me souviens d'une époque où on mettait beaucoup plus de temps.

C'est M. Jean-Baptiste MENGUY qui a la parole et pas vous, Monsieur le Maire.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire. De toute façon, je n'aurais pas dit mieux que le maire du 15e, donc vous voyez comme quoi on se bat !

Oui, quand de bonnes choses sont dites, on ne peut que les saluer !

Je profite donc de ce projet de délibération pour insister sur la situation particulièrement difficile des associations de commerçants du 15e puisque, encore une fois, on constate le désengagement quasi-total de la Ville de Paris pour soutenir ces structures qui participent d'une certaine cohésion dans le quartier, d'une animation qui, pour les commerçants, sont particulièrement importants.

Encore une baisse pour l'Association des Commerçants Lecourbe Cambronne, présidée avec talent par Bernard VANDENDRIS. Le compte n'y est pas, encore une fois. On l'a dénoncé, le maire du 15e l'a dénoncé, le député du 15e Sud l'a également dénoncé dans des courriers, des vœux. Chaque fois, nous répétons que la crispation qui se crée petit à petit au sein de ces structures est très dommageable pour les illuminations et pour l'animation des quartiers.

Une association Boucicaut Félix Faure n'a pas pu faire des illuminations cette année. La présidente d'une autre association a failli démissionner, constatant que, de toute façon, la Ville de Paris faisait en la matière une politique pour le moins de terre brûlée.

Il faut relever également une certaine contradiction entre les propos des élus de la majorité municipale, puisqu'on voit qu'il y a désaccord dans les déclarations entre le Maire et l'adjointe sur la question du mécénat ; on a des déclarations d'élus de gauche au sein du conseil d'arrondissement qui ne sont pas raccord avec ce qui est fait dans les délibérations. Donc, je crois qu'il convient d'envoyer un signe fort aux associations de com-

merçants du 15e en leur disant que les montants qu'ils demandent, ce n'est pas pour la galerie, ce n'est pas pour faire joli, c'est seulement pour financer. C'est basé sur des devis et c'est quelque chose de cohérent. Diminuer leur subvention chaque année, franchement, ce n'est pas leur faire un beau cadeau de Noël ou, en tout cas, ce n'est pas participer à l'animation du quartier.

Philippe GOUJON est intervenu plusieurs fois. On essaie de les aider, même matériellement quand c'est possible, et c'est très difficile. Je crois que cette délibération est un nouveau coup porté aux associations de commerçants qui, croyez-le, suivent avec beaucoup d'attention les débats sur ces questions en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris et croyez bien que les présidentes et les présidents d'associations de commerçants et tous les membres de ces associations sont très vigilants sur les suites que vous donnez, ou plutôt les suites que vous ne donnez jamais à leurs demandes que nous relayons avec beaucoup d'insistance parce que cela est important. Quand vous vous baladez dans les quartiers du 15e, l'avenue Félix Faure qui n'est pas illuminée, franchement, c'est triste à voir et c'est triste pour l'activité économique de ces commerçants.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je donne la parole à Mme COHEN-SOLAL pour vous répondre.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci.

Je voulais dire à M. MENGUY, mais peut-être aussi à M. GOUJON, que ses déclarations sont totalement exagérées : parler de désengagement total et absolu de la Ville de Paris pour les illuminations de commerçants, alors que nous avons, à ce Conseil de Paris, plus de 200.000 euros répartis en subventions pour les associations de commerçants, que nous versons très vite les subventions, alors que, comme le disait Christian SAUTTER, quand je suis arrivée à ma délégation, il fallait attendre quasiment un an pour cela, je trouve naturellement qu'il y a une exagération.

Je crois pouvoir dire que nous suivons avec beaucoup d'intérêt et que nous accordons beaucoup de soutien aux efforts que les commerçants font partout dans Paris pour animer cette ville et animer les commerces.

Nous faisons en sorte que cette énorme somme d'argent que nous mettons au service des illuminations des commerçants chaque année soit répartie au mieux.

Evidemment, beaucoup d'associations demandent qu'on les aide. 84 associations ont sollicité la Ville de Paris pour l'année 2010-2011 pour faire ces illuminations, 84 associations qui chacune savent que la subvention représente 30 % du devis présenté, dont le paiement arrive après présentation, naturellement, des factures.

La règle du jeu est évidente, elle est extrêmement claire pour tout le monde et les commerçants savent exactement à quoi s'attendre.

Si vous voulez, en tant que mairie d'arrondissement, les aider, Monsieur GOUJON, ou Monsieur MENGUY, je n'ai rien du tout contre le fait que le maire d'arrondissement paie par exemple la communication des illuminations des commerçants du 15e

arrondissement, cela les aidera beaucoup.

Je comprends tout à fait qu'ils vous le demandent également. Je vous en prie, ne vous gênez pas. Nous, la Ville de Paris, faisons en sorte de donner beaucoup d'argent de manière extrêmement équitable et extrêmement claire et nous continuons à le faire.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Justement, M. GOUJON demande la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Pour remercier Mme COHEN-SOLAL de sa proposition !

Je rappelle simplement que le budget de la Ville de Paris en fonctionnement est d'un peu plus de 7 milliards d'euros et que celui du 15e arrondissement tangente les 10 millions ! C'est juste pour établir un petit ordre de comparaison entre les capacités budgétaires de la Ville et celles du 15e.

Ce n'est pas pour autant que nous n'avons pas décidé de contribuer à ce financement des associations de commerçants pour les illuminations de Noël, dès lors que nous avons constaté que le montant remboursé par la Ville passait de 50 % à moins de 30 %.

En effet, l'association dont il s'agit (je pourrais citer les autres dans le 15e) bénéficiait d'une subvention de 50.000 euros jusqu'en 2007 et, aujourd'hui, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est une subvention de 29.000 euros, même pas 30 %, mais 28 % du montant qui est accordée...

Il a fallu effectivement qu'en tant que Maire du 15e, j'arrive à débloquer une somme de 31.000 euros pour les quatre associations qui ont accepté de faire des illuminations.

Une a refusé de le faire et une autre ne l'a fait que parce que, justement, j'ai pu obtenir exceptionnellement cette rallonge.

Avouez que, lorsqu'on a un budget de 10 millions d'euros, ce n'est pas la même chose que lorsqu'on a un budget de plus de 7 milliards.

Je regrette qu'en cette période de crise économique où les commerçants devraient être davantage aidés, et beaucoup réalisent une grosse partie de leur chiffre d'affaires pendant les fêtes de Noël, la Ville ne s'engage pas plus à leurs côtés.

En tout cas, la mairie du 15e a fait cet effort exceptionnel. Elle ne pourra pas le refaire chaque année étant donné les restrictions budgétaires.

Je compte à nouveau, Madame COHEN-SOLAL, c'est l'intérêt général, l'intérêt économique de Paris, sur le fait que l'an prochain vous puissiez rehausser le niveau des subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de Noël.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEES 19).

**2011, DDEES 42 - Signature d'une convention avec le Centre d'Entraide Parisien de la Presse et de l'Édition pour l'attribution d'une subvention destinée à venir en aide aux kiosquiers parisiens. Montant : 200.000 euros.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 42 relatif à la signature d'une convention avec le Centre d'Entraide Parisien de la Presse et de l'Édition pour l'attribution d'une subvention de 200.000 euros destinée à venir en aide aux kiosquiers parisiens.

Monsieur BRAVO, vous avez la parole.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, chacun de nous connaît les kiosques de presse de son propre quartier et même davantage sur l'ensemble du réseau parisien des kiosques.

La grève de décembre 2010 a impacté l'ensemble du secteur de l'édition et de la distribution de la presse, et tout particulièrement les 340 kiosquiers de Paris qui se battent pour exister dans un contexte de crise structurelle.

Depuis le début de la précédente mandature, l'action résolue de la Ville et de l'ensemble des acteurs de la filière de l'édition et de la distribution de la presse à Paris a conduit à inverser le cycle de fermeture et d'abandon des kiosques constaté dans le passé.

Au début des années 2000, Paris déplorait la fermeture d'une quinzaine de kiosques par an, jusqu'à ce que la Ville mette en place une délégation de service public en 2005, qui a permis la réouverture de 48 kiosques. La nouvelle D.S.P. fixe le cap de 40 kiosques supplémentaires.

Dans un contexte de baisse continue du chiffre d'affaires presse sur les cinq dernières années, les mesures d'aide structurée du secteur de la presse à l'exploitation aujourd'hui pour plus de 230 kiosquiers (230 sur 340, cela fait les deux tiers) sont un moyen de faire face à l'érosion de leurs ventes de titres.

C'est bien parce que la grève de décembre, aggravée par des épisodes neigeux, a fragilisé un secteur très éprouvé, que le Maire de Paris veut que la Ville réaffirme son engagement en faveur de la distribution de la presse en kiosques à Paris et que notre Ville aide les kiosquiers les plus modestes au moyen d'une subvention à un organisme, le CEPPE, le Centre d'Entraide Parisien de la Presse et de l'Édition qui, depuis des années, les accompagne et les soutient avec efficacité.

Cette aide de 200.000 euros permettra de limiter l'impact et le stress financier qu'a représenté l'arrêt des approvisionnements en titres de presse pour des travailleurs indépendants qui vivent de leurs ventes et doivent continuer d'assurer l'accessibilité aux médias de presse écrite sur l'ensemble de l'espace public parisien.

Je sais que la Commission Professionnelle des Kiosquiers, la fameuse C.P.K., sera très attentive à notre vote à la suite de l'initiative du Maire de Paris.

C'est pourquoi les élus socialistes, radicaux de gauche et

apparentés voteront résolument pour cette délibération qui marque notre soutien et notre respect à une profession difficile, si utile au quotidien (sans jeu de mots) à tous les Parisiens.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BRAVO.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL qui est en charge de ce dossier passionnant.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez raison de dire que c'est un dossier passionnant et tout à fait important pour l'équilibre de la Ville de Paris et, comme l'a dit très bien Jacques BRAVO qui préside la Commission des Kiosquiers et qui connaît bien aussi ce secteur, c'est une délibération extrêmement intéressante et importante pour aider nos kiosquiers, les kiosquiers parisiens, à surmonter l'épreuve qu'a été pour eux la grève des trois semaines en novembre et décembre plus les épisodes neigeux.

Cela a représenté pour certains d'entre eux une baisse de 70 % de leur chiffre d'affaires et il est très difficile de surmonter une pareille épreuve.

Le 18 janvier, le Maire de Paris, qui est très attaché à la distribution de la presse aux Parisiennes et aux Parisiens comme un vecteur essentiel de la diffusion de la démocratie, a décidé d'aider ces 340 kiosquiers et de proposer à la Ville, et donc au Conseil de Paris, de verser 200.000 euros au Centre d'Entraide Parisien de la Presse et de l'Édition, qui les répartira de manière équitable, entre tous, afin que nous ayons des kiosquiers qui puissent continuer à faire ce travail que nous leur demandons, à savoir la diffusion des quotidiens, des hebdomadaires et aussi des revues, afin que nous ayons tous dans les mains de quoi réfléchir sur notre avenir commun et aussi permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de se faire une idée de ce qu'est notre travail d'élus et de politiques afin que l'année qui vient, qui sera une grande année politique, puisse avoir en face d'elle des citoyens informés, animés et motivés.

Merci beaucoup en tout cas de voter cette délibération tout à fait importante.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 42).

Je crois que les kiosquiers y seront très sensibles.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au "Règlement des Étalages et Terrasses".**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la concertation sur le nouveau règlement parisien des étalages et terrasses.**

**Vœu déposé par M. Daniel VAILLANT relatif à la concertation sur le nouveau règlement parisien des étalages et terrasses.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Trois d'entre eux sont relatifs au règlement des étalages et terrasses.

Les vœux référencés n<sup>os</sup> 22 et 23 dans le fascicule, ont été déposés par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" et le vœu référencé n<sup>o</sup> 24, par M. Daniel VAILLANT et les élus du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Je vais donner la parole successivement à M. BOUTAULT, à Mme FOURNIER et à M. VAILLANT, ou quelqu'un qui s'exprimera, un autre signataire.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, vous savez que notre collectivité a engagé la refonte de son règlement relatif aux terrasses et que, pour cela, un premier projet avait été mis en débat.

Il avait suscité beaucoup d'inquiétude de la part des associations, des riverains et des élus locaux, puisque ce projet de règlement, tel qu'il était rédigé, alors même que nous nous attendions à avoir un règlement plus strict, était au contraire plus laxiste et encourageait les responsables de débits de boissons et de restaurants à étendre un peu plus encore leur terrasse que ne l'autorisait le règlement actuel.

C'était un peu comme si la Ville, ayant des difficultés pour des raisons législatives essentiellement, à faire appliquer son propre règlement, avait envisagé un règlement légitimant des débordements qui posent beaucoup de problèmes pour les riverains, qu'il s'agisse de circulation sur les trottoirs, mais aussi de bruit, notamment la nuit.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu faire œuvre utile en proposant toute une série de modifications visant à rééquilibrer le projet de règlement tel qu'il est suggéré. Ces modifications pour arriver à un équilibre sont présentes dans le vœu que nous avons proposé et proposent des avancées qui nous tiennent à cœur comme l'absence de toute forme de chauffage sur les terrasses, la disparition des bâches ou le respect du tiers du trottoir maximum dévolu à la terrasse, puis d'autres un peu plus symboliques, mais qui ont une importance forte, comme l'absence de publicité sur le mobilier utilisé sur la terrasse ou le nécessaire avis du maire d'arrondissement dans le processus de décision.

Voilà, nous souhaitons, avec ce vœu, contribuer au débat pour une amélioration du futur projet qui nous sera proposé, je pense, le mois prochain en débat.

Merci pour votre attention.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire...

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Le débat est groupé sur les trois vœux.

Madame COHEN-SOLAL, si vous voulez qu'on les débattre séparément, il n'y a pas de problème.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Oui, je pense qu'il est tout de même plus intéressant que le groupe qui présente le vœu soit tout à fait conscient que c'est un sujet qui est mis à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris, sur lequel nous avons pris du temps, et le Maire de Paris a demandé que l'on prenne du temps pour discuter de ce sujet qui est tout à fait intéressant puisqu'il s'agit du partage de l'espace public.

Puisque nous avons beaucoup de temps pour en parler et que c'est à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris, il me semble plus intéressant que ce vœu soit présenté au prochain Conseil de Paris et que nous puissions, aujourd'hui, nous concentrer sur les sujets figurant à l'ordre du jour.

Evidemment, votre vœu pourra tout à fait être, d'une manière intéressante, discuté au prochain Conseil de Paris, comme tous les autres d'ailleurs qui se présenteront sur ce sujet.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Madame COHEN-SOLAL, vous auriez pu faire cette déclaration après que les trois vœux aient été présentés.

On va présenter les deux autres et vous répérez à chaque fois ce que vous venez de dire.

Je donne la parole à M. GAREL pour présenter un deuxième vœu.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été adopté par l'ensemble de la majorité du 18e et a été présenté par nos collègues socialistes à l'initiative du maire Daniel VAILLANT.

Nous l'avons voté avec beaucoup d'enthousiasme, je dois dire, parce que c'est un vœu qui reprend beaucoup des recommandations que nous faisons pour ce règlement des terrasses et qui même, sur certains points, va un peu plus loin que ce que nous demandions ; j'adore être doublé sur ma gauche par Daniel VAILLANT, cela m'arrive assez rarement, mais là, cela m'est arrivé, c'est toujours agréable.

Je ne vais pas reprendre tout ce qu'a dit Jacques BOUTAULT mais j'insiste sur trois points.

D'abord, il y a pour nous quelque chose d'essentiel : la question du dispositif de chauffage. Je le dis solennellement, nous ne voterons pas un règlement qui n'interdirait pas toute forme de chauffage artificiel sur les terrasses. Il est clair, pour nous, que c'est une aberration écologique de vouloir chauffer l'air extérieur, fusse pour le confort de quelques personnes. On ne peut pas, d'un côté, dire aux gens : "faites des économies d'énergie, isolez vos bâtiments" et, d'un autre côté, autoriser des gens à chauffer l'atmosphère.

Mais il y a aussi des choses très intéressantes dans ce vœu, comme l'interdiction des...

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Vous avez le droit à une minute, Monsieur GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - J'ai bientôt fini, je ne suis jamais très long.

... bâches plastiques, qui sont vraiment quelque chose de très laid et qu'il est nécessaire de supprimer et aussi l'impossibilité de cumuler une terrasse ouverte et une terrasse fermée, parce que nous avons vu certains restaurants d'abord faire une terrasse fermée, puis faire une terrasse ouverte et donc tripler leur surface, ce qui nous semble tout à fait aberrant.

Je ne vais pas plus loin et j'attends la réponse de Mme COHEN-SOLAL avec impatience.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à Mme Claudine BOUYGUES pour qu'elle s'exprime au nom de M. Daniel VAILLANT, brièvement, une minute.

**Mme Claudine BOUYGUES**. - Très brièvement, dans la mesure où Sylvain GAREL vient de présenter le vœu qui a été adopté par la majorité municipale du 18e arrondissement, je voudrais dire simplement, comme l'a signalé Lyne COHEN-SOLAL, que nous aurons l'occasion de reparler de ce débat, qui est très important pour la vie économique de nos arrondissements, cela va de soi, pour la vie aussi des citoyens et des habitants des quartiers.

Je ne vais pas revenir sur ce que Sylvain GAREL vient de dire. Il s'agit d'une contribution au débat sur laquelle on attend la réponse de l'Exécutif, mais j'ai bien entendu que cette réponse serait donnée un peu plus tard.

Merci.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci.

Trois mots de Mme COHEN-SOLAL qui a déjà répondu à propos d'un des vœux ; je pense que la réponse est commune aux trois : le vrai débat aura lieu dans un mois.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Dans la mesure où il s'agit de contributions au débat, encore faut-il attendre que le débat soit prévu et le débat est prévu le mois prochain.

Je demanderai donc aux auteurs de ces vœux de les retirer pour les représenter éventuellement le mois prochain, comme il est tout à fait logique de discuter de vœux lors du débat prévu pour cela.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Je demande à M. BOUTAULT s'il retire le vœu après avoir exposé son contenu. Même chose à M. GAREL et même chose à Mme BOUYGUES. Mme BOUYGUES retire le vœu et vous deux ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - C'était tout à fait dans cet esprit que nous avons proposé ce vœu : une contribution au débat. Mais je veux que Mme Lyne COHEN-SOLAL tienne compte aussi du fait que nous sommes fortement poussés, avec une très forte demande des associations des riverains pour un règlement exigeant, ce qui fait que nous avons souhaité en débattre de façon préalable dans ce Conseil de Paris.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - D'accord.

Merci, Monsieur BOUTAULT, pour ce retrait exigeant.

Monsieur GAREL ?

**M. Sylvain GAREL.** - Moi aussi, je vais le retirer, mais le but n'est pas de le retirer pour que nous redéposions ce vœu le mois prochain, c'est que nos demandes soient intégrées dans le règlement pour le mois prochain, pour que nous n'ayons pas à déposer de vœu le mois prochain.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Parfait.

Les vœux n<sup>os</sup> 22, 23 et 24, après un débat passionnant, sont retirés et donc le vrai débat aura lieu au prochain Conseil.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'un supermarché Carrefour au 61/65, rue de Rochechouart (9e).**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n<sup>o</sup> 25 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'implantation d'un supermarché Carrefour à l'adresse 61-65, rue de Rochechouart.

La parole est à Mme Delphine BURKLI qui va le présenter en une minute, et Mme COHEN-SOLAL répondra et donnera l'avis de l'Exécutif.

**Mme Delphine BURKLI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois de plus, Madame COHEN-SOLAL, je suis dans l'obligation de vous interpeller sur le projet d'implantation du magasin Carrefour, situé au 61-65, rue de Rochechouart, qui suscite depuis un an maintenant des préoccupations légitimes et des résistances fortes de la part des riverains.

Vous connaissez cette situation, puisque depuis septembre 2010, il ne se passe pas un seul Conseil de Paris sans que ce problème ne vous soit posé.

Les riverains restent mobilisés, ils craignent de subir les nuisances causées par l'activité de cette enseigne et, surtout, ils ne comprennent pas une nouvelle implantation de cette même enseigne car il en existe déjà trois dans un rayon de 300 mètres.

Au fil des mois, un contentieux s'est fait jour entre les riverains et le groupe Carrefour sur le métrage exact de la superficie commerciale dévolue à cette enseigne. Les riverains, constitués en association, ont mandaté un expert géomètre qui a trouvé une superficie de vente de plus de 1.000 mètres carrés.

Ces mêmes riverains ont été confortés par la mairie d'arrondissement le 5 février dernier, en l'occurrence un mail reçu de l'adjoint au maire du 9e chargé du commerce qui leur confirmait qu'après un entretien avec un correspondant de l'enseigne, il avait été porté à sa connaissance que la surface de vente était de 1.018 mètres carrés.

Pour trouver une solution à ce contentieux et tenter de mettre tout le monde d'accord, si c'est possible, la Mairie de Paris était en mesure de faire effectuer par un architecte voyer de la Ville un métrage de la superficie exacte du local dévolu à l'enseigne et ainsi de permettre à la Commission départementale d'aménagement commercial de se prononcer sur l'opportunité d'installer ou pas ce supermarché. Nous attendons toujours les résultats. A croire que la Mairie de Paris a préféré laisser...

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Vous avez le droit à une minute, Madame.

**Mme Delphine BURKLI.** - Je voudrais le même traitement que M. GAREL, s'il vous plaît, Monsieur SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Vous allez l'avoir bientôt.

**Mme Delphine BURKLI.** - A croire que la Mairie de Paris a préféré laisser s'enliser un conflit entre les riverains et le groupe Carrefour en se tenant bien à l'écart de toute responsabilité et en imputant, comme à son habitude, la faute au Préfet, donc à l'État.

Dans ce contexte, je vous réitère, Madame COHEN-SOLAL, mes deux demandes : d'informer notre Assemblée des résultats du métrage précis de la surface commerciale du projet Carrefour par la Direction de l'Urbanisme de la Ville et de bien vouloir engager une médiation avec le groupe Carrefour au plus haut niveau, afin de trouver une solution à ce conflit qui n'a que trop duré, car, Madame COHEN-SOLAL, les riverains en ont assez d'être des balles de ping-pong entre la Préfecture et la Mairie de Paris, en passant par la mairie du 9e.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame BURKLI.

Au chronomètre, vous avez fait pire que M. GAREL.

Je donne la parole à Mme COHEN-SOLAL, et il y aura une explication de vote de Mme Pauline VÉRON.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à Mme BURKLI que ce problème du Carrefour de la rue de Rochechouart est un sujet sur lequel nous sommes penchés, souvent avec elle, mais aussi sur lequel je me penche de manière assez quotidienne.

Je pense, Madame BURKLI, que vous m'avez entendue et que vous avez relevé dans les journaux combien nous avons essayé de prendre en compte, non seulement le problème de ce Carrefour mais aussi le problème de l'invasion de Paris par les supérettes des deux groupes Casino et Carrefour, qui à eux deux totalisent 80 % des surfaces de supérettes de Paris. Et combien le Maire de Paris a exprimé sa volonté de saisir - ce qu'il fait d'ailleurs - l'Autorité de la concurrence pour voir dans quelle mesure ces deux groupes, qui se font une guerre sur le territoire parisien, peuvent être stoppés dans cette guerre.

Dans cette guerre, effectivement, le Carrefour de la rue Rochechouart cadre tout à fait avec ce que ce nous disons et ce nous dénonçons.

Vous nous avez demandé, lors du dernier Conseil de Paris de 2010, de faire effectuer des métrages par l'Atelier parisien d'urbanisme, et nous l'avons fait. Pardon, c'est par la D.U.

Ces métrages, qui ont été faits par un géomètre, font apparaître que la surface de vente est exactement de 996 mètres carrés. C'est exactement ce qui m'a été donné il y a peu de temps. Ces 996 mètres carrés sont effectivement juste en dessous de la limite qu'a fixée la loi L.M.E., c'est-à-dire 1.000 mètres carrés, pour qu'il y ait une autorisation demandée à la Préfecture.

Comme nous l'avions dit, lors du Conseil de Paris de décembre, le Maire de Paris a écrit au Préfet de Paris, M. CANEPA, pour lui faire part de ses soupçons sur le fait que ce Carrefour de la rue de Rochechouart était réellement en dessous de 1.000 mètres carrés et qu'il faudrait peut-être regarder s'il ne fallait pas demander une autorisation de la C.D.A.C. pour ce Carrefour.

Nous attendons toujours la réponse du Préfet. Nous sommes incapables, nous, la Ville de Paris, de demander une réunion de la C.D.A.C. ; ce n'est pas nous qui la convoquons mais le Préfet de Paris.

Je suis, et je vous l'avait dit, tout à fait prête à défendre la position de la Ville de Paris, qui ressemble beaucoup à la vôtre, qui est hostile à l'installation de ce Carrefour, mais à condition d'être convoqués dans une C.D.A.C., ce que je ne peux pas faire toute seule.

Nous avons dit partout, et je vous assure que j'ai répondu à des questions des journalistes partout, que nous étions contre cette installation, comme l'a d'ailleurs déclaré le maire du 9e à plusieurs reprises.

Pour finir tout cela, je voudrais dire que j'ai convoqué le responsable de Carrefour Paris - et le responsable de Carrefour France aussi mais je ne sais pas lequel des deux viendra - dans mon bureau et ils m'ont promis de venir la semaine prochaine, pour leur parler de la façon de s'installer à Paris que je trouve vraiment éhontée et totalement scandaleuse.

Madame, je ne peux pas moi-même arrêter les marteau-piqueurs. Je fais ce que je peux, ce que la loi me permet de faire, en saisissant l'Autorité de la concurrence, en saisissant le Préfet qui peut convoquer la C.D.A.C., en convoquant les responsables de cette installation, comme l'a fait le maire du 9e arrondissement. J'espère que cela donnera des résultats, mais franchement nous avons affaire à des gens qui sont extrêmement peu compréhensifs et qui ont des problèmes de surdité.

Je voulais vous dire que finalement nous partageons exactement les mêmes positions. Si nous trouvions plus d'outils encore et si vous avez des idées d'autres outils, je veux bien les employer, parce que nous avons exactement le même projet : arrêter ces implantations intempestives, et franchement illégales et, d'ailleurs, on peut le dire avec 996 mètres carrés, car c'est quasiment illégal.

Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais vous dire que, de ce fait, votre vœu n'a pas vraiment de raison d'être. Donc soit vous le retirez, soit cela m'embêterait de faire voter contre, mais il se trouve un peu dénué de contenu.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Madame VÉRON, vous avez la parole, pour deux minutes pour une explication de vote.

**Mme Pauline VÉRON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis bientôt un an, la mairie du 9e arrondissement et la Ville de Paris suivent très attentivement ce dossier d'implantation d'un nouveau magasin de l'enseigne Carrefour, rue de Rochechouart, comme Mme COHEN-SOLAL vient de le rappeler, en veillant au respect scrupuleux des réglementations par l'entreprise, par l'enseigne.

Cela se fait dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi de modernisation de l'économie, votée en 2008 par la majorité parlementaire U.M.P. Or, cette loi a retiré toute possibilité pour le maire d'arrondissement d'intervenir et de donner son avis lors de l'installation d'un magasin de moins de 1.000 mètres carrés, ce qui est presque toujours le cas à Paris.

Ce vœu ne fait que conseiller ou demander des initiatives qui sont déjà mises en œuvre depuis plusieurs mois par la mai-

rie. Par ailleurs, dans ce vœu, Madame BURKLI, vous faites mine de ne pas savoir que la mairie a souhaité préempter ce local, alors que nous avons déjà plusieurs fois évoqué ce souhait de la mairie, notamment au Conseil de Paris.

On ne peut donc que regretter, dans ce dossier important qui concerne de nombreux riverains qui sont extrêmement inquiets de la situation et que nous rencontrons très régulièrement, que la mauvaise foi l'emporte sur l'esprit constructif. Je crois que ce vœu est un modèle de mauvaise foi.

C'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés votera contre, si vous ne le retirez pas.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Parfait, merci beaucoup, Madame VÉRON.

Je me tourne vers Mme BURKLI. Convaincue de cette unité de vue et d'action entre vous-même et l'Exécutif, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Delphine BURKLI**. - Monsieur le Maire, je préfère le maintenir.

C'est vrai, Madame VÉRON, pour trouver une solution à cette situation préjudiciable, la mairie aurait pu préempter mais elle ne l'a pas fait. Jusqu'à preuve du contraire, vous faites partie de la même majorité que le Maire de Paris.

J'ai entendu le chiffre de 996 mètres carrés, vendredi, de la part de la Direction de l'Urbanisme, mais il s'agissait d'un plan que le groupe Carrefour avait transmis. Comme ce sont des informations que j'avais encore ce matin, je voulais savoir si l'architecte voyer avait certifié ce chiffre de 996 mètres carrés pour le Carrefour.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Non, on ne rouvre pas le débat. Vous maintenez le vœu. J'imagine que l'avis de l'Exécutif est favorable.

Comment défavorable ? Vous avez dit que Carrefour se comportait de façon éhontée, donc j'ai l'impression qu'il y avait un certain accord.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Défavorable !

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Si Mme COHEN-SOLAL dit "avis défavorable", je mets donc aux voix ce vœu...

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Pour que cela soit clair, je dis que ce vœu n'a plus de sens puisque nous communiquons le métrage que Mme BURKLI demande.

Par ailleurs, j'ai expliqué que la médiation qu'elle demande est prévue puisque je reçois la semaine prochaine le responsable de Carrefour. Je veux bien qu'on dépose des vœux pour le plaisir de déposer des vœux, mais quand ils sont vides de sens, il vaut mieux les retirer.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### 2011, DDEES 13 - Signature d'un protocole avec Emmaüs Défi sur le marché Riquet (19e).

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet DDEES 13 relatif à la signature d'un protocole avec Emmaüs Défi sur le marché Riquet, dans le 19e arrondissement.

La parole est au maire du 19e arrondissement, M. Roger MADEC, et c'est Mme Seybah DAGOMA qui répondra.

**M. Roger MADEC**, maire du 19e arrondissement. - Je tiens à saluer l'accord qui a été enfin concrétisé entre la Ville de Paris et l'association Emmaüs Défi pour la réouverture et l'exploitation de l'ancien marché Riquet, dans le 19e arrondissement.

L'aboutissement de cette démarche que la mairie du 19e a soutenue dès son origine permettra d'engager une dynamique qui me paraît exemplaire à plus d'un titre.

Tout d'abord, cet accord assure une nouvelle vie à un marché tombé en désuétude depuis de très nombreuses années et fermé maintenant depuis près de 18 mois pour des raisons de sécurité importantes.

Avec l'installation d'Emmaüs Défi, c'est une nouvelle activité qui démarre avec un succès que l'on peut déjà mesurer par la fréquentation tant du boulevard Jourdan que de la boutique qui est déjà ouverte au "104".

Il s'agit d'un projet ambitieux d'écologie urbaine appliquée. En effet, Emmaüs Défi récoltera dans tout Paris des objets abandonnés ou auparavant confiés aux encombrants pour leur destruction et leur donnera ainsi une seconde vie.

Travail salarié de collecte, reconditionnement et vente au public : nous sentons là tout un enjeu, celui du "jeter utile" et du réemploi, et toute l'utilité d'une démarche qui va à l'encontre des excès de la consommation à tout crin.

Tout cela paraît essentiel pour faire de Paris le laboratoire d'une ville durable.

Par ailleurs, l'arrivée d'Emmaüs Défi au marché Riquet va dynamiser davantage encore le secteur déjà très bien portant dans le 19e de l'économie sociale et solidaire.

De ce point de vue, Emmaüs offre des garanties solides, notamment basée sur leur expérience et leur savoir-faire, accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi, activités d'insertion, création et application de dispositifs sociaux innovants, téléphonie mobile solidaire en particulier.

La création d'activités se traduira de façon pratique par de la création d'emplois durables et adaptés à un public dont on sait toute les difficultés que rencontrent les structures sociales pour les accompagner efficacement.

La réouverture du marché Riquet permettra en outre de renforcer l'animation sur le quartier, et je compte sur Emmaüs Défi pour accroître rapidement ces jours d'ouverture au public et pour nouer des partenariats dynamiques avec l'association de commerçants du secteur.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MADEC.

Je donne la parole à Mme Seybah DAGOMA.

**Mme Seybah DAGOMA**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Roger MADEC pour son intervention, parce que cette délibération constitue une étape importante dans la politique en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Comme vous le savez, l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi est au coeur de nos préoccupations car nous avons une conviction, c'est que nul n'est inemployable.

Emmaüs Défi, rattaché au groupe Emmaüs France, est un partenaire fondamental pour l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, et en particulier pour les sans domicile fixe. Cette structure emploie en effet ces personnes autour de l'activité de collecte, de tri et de vente d'objets, de meubles ou de vêtements.

Avec ce projet de délibération, nous passons à deux bric-à-brac dans le 19e arrondissement, conformément à la convention que nous avons signée, notamment un bric-à-brac au 104, rue d'Aubervilliers, qui a fortement contribué à animer le lieu culturel et à l'ouvrir sur le quartier et à ses habitants.

La délibération d'aujourd'hui vise à approuver le protocole d'accord entre notre Ville et Emmaüs qui permet l'ouverture à l'automne 2011 du plus grand centre francilien d'insertion, avec 2.230 mètres carrés, dont 1.000 mètres carrés pour la vente sur le site du marché Riquet.

Avec ce site qui remplace, comme Roger MADEC l'a mentionné, le site du boulevard Jourdan, nous pensons passer de 80 à plus de 180 personnes en insertion.

Comme mentionné, la Ville consentira un contrat d'occupation du domaine public administratif pour une durée de 25 ans. Nous proposons de reconduire la redevance variable et adoptée au "104", égale à 3 % du chiffre d'affaires réalisé sur le site quand celui-ci est supérieur à 7 millions. Je souligne que France Domaine Paris a donné son accord.

Enfin, je précise que la mise en œuvre de cet accord sera l'occasion d'utiliser le nouveau dispositif "premières heures" voté en décembre 2010 par notre Assemblée, qui permet une remise au travail progressive et un volume d'heure croissant.

Pour toutes ces raisons, je remercie le maire du 19e et son équipe, les services de la Ville, et en particulier la DDEES et la DU, le président et le directeur d'Emmaüs Défi et leurs équipes, ainsi que les membres de mon cabinet qui ont travaillé d'arrache-pied pour la réussite de ce projet solidaire et innovant.

Merci de votre attention.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, et merci à vous, Madame DAGOMA, qui avez poussé et réussi si bien ce projet.

La parole est à M. GAREL pour une explication de vote.

**M. Sylvain GAREL**. - D'abord pour vous dire que nous allons voter cette délibération qui nous semble tout à fait intéressante puisqu'elle allie écologie et social, et c'est pour nous extrêmement important.

Dire aussi que cette prise de conscience qui se développe sur la récupération doit maintenant s'étendre à la création de carrés pour les biffins qui doivent s'inscrire dans la poursuite de cette politique écologique et sociale.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEES 13).

Merci pour eux.

**Vœu déposé par le groupe "Europe Écologie - Les Verts et Apparentés" demandant le soutien de la Ville de Paris aux "Etats généraux de l'économie sociale et solidaire".**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 26 dans le fascicule, déposé par le "Europe Écologie - Les Verts et Apparentés", pour un soutien aux Etats généraux de l'économie sociale et solidaire.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - L'économie sociale et solidaire est une autre façon de travailler et de créer de la richesse. C'est une manière de démontrer que l'économie sans profit, cela marche, et c'est en outre un gisement d'emplois important puisque rien qu'à Paris, on estime à 150.000 les emplois dans ce secteur.

Par ailleurs, Paris accueille de nombreuses entreprises et organismes de l'économie sociale et solidaire puisque 41 % d'entre elles y sont situées.

Depuis 2001, Paris soutient particulièrement le secteur de l'économie sociale et solidaire à travers des coopératives, des entreprises d'insertion, des associations, des fondations, des E.S.A.T. ou des entreprises adaptées, et même des régies de quartier.

C'est dans ce contexte que les Etats généraux de l'économie solidaire ont été lancés au niveau national en octobre 2010, fondés sur la rédaction de cahiers d'espérances qui visent à la fois à élargir le cercle des acteurs mobilisés et à mieux faire comprendre cette nouvelle façon de créer de la richesse.

Ces Etats généraux de l'économie sociale et solidaire vont se tenir, les 17, 18 et 19 juin 2011, au Palais Brongniart, à Paris, dans le 2e arrondissement.

Ce vœu consiste à demander à ce que la Ville s'engage à soutenir, et s'associe à l'organisation de ce grand moment de l'économie sociale et solidaire.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je donne la parole à Mme Seybah DAGOMA.

**Mme Seybah DAGOMA**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Jacques BOUTAULT pour son intervention demandant à Paris de s'associer aux Etats généraux de l'E.S.S., manifestation qui a pour objet d'élargir le cercle des acteurs mobilisés, d'influencer les décideurs publics et de peser lors de la prochaine élection présidentielle.

Nous sommes extrêmement mobilisés sur cette question et c'est d'ailleurs pourquoi le Maire de Paris avait décidé de créer une délégation spécifique pour la première fois en 2008.

Vous l'avez dit, l'économie sociale et solidaire est une économie plus humaine, une économie plus respectueuse de l'environnement.

Je ne citerai qu'un chiffre pour attester de son efficacité : l'année dernière, plus de 2.500 allocataires du R.S.A. ont retrouvé un emploi grâce à elle.

Sur les Etats généraux de l'E.S.S., je voudrais d'abord me féliciter puisqu'ils auront lieu au Palais Brongniart, comme vous l'avez souligné, et lors de la Commission d'attribution nous avons clairement indiqué que ce lieu devait être de plus en plus ouvert aux Parisiens et qu'il devait accueillir des événements et entreprises de l'économie sociale et solidaire. C'est chose faite.

Sur l'événement, d'ores et déjà je vous annonce que nous examinerons lors du Conseil de Paris de juin une délibération attribuant une subvention au laboratoire de l'E.S.S. qui est la structure organisatrice.

Nous comptons également mobiliser les supports de communication de la Ville de Paris. Nous avons organisé de nombreuses réunions dont une avec Claude ALPHANDÉRY où ont été associés différents services de la Ville, à savoir la DDEES, la DICOM, la DGEP et les maisons des associations ainsi que le cabinet d'Hamou BOUAKKAZ.

Une nouvelle réunion de préparation s'est encore déroulée, pas plus tard que la semaine dernière.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous confirme que nous sommes très enthousiastes et mobilisés, l'économie sociale et solidaire est une priorité pour Paris et les Etats généraux de l'E.S.S. doivent être un événement moteur autour de la transformation sociale.

Paris est au rendez-vous.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Europe Écologie - Les Verts et Apparentés", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 6).

**2011, DSTI 1 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif au marché à bons de commande pour la fourniture d'équipements et de prestations d'assistance pour les réseaux informatiques et de télécommunications.**

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DSTI 1 relatif à l'approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif au marché à bons de commande pour la fourniture d'équipements et de prestations d'assistance pour les réseaux informatiques et de télécommuni-

cations, sur lequel l'amendement technique n° 27 a été déposé par l'Exécutif.

Mme Maïté ERRECART va présenter rapidement cet amendement.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Maire, vous avez tout dit.

Il s'agit d'un amendement technique. J'en ai présenté d'ailleurs une version ce matin au Département. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est vous inviter à le voter.

*(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 27 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 27 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DSTI 1).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux élections des représentants du personnel au sein des instances de la Ville de Paris.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 28 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux élections des représentants du personnel au sein des instances de la Ville de Paris.

La parole est à Mme TISSOT pour une minute.

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Un petit retour sur la politique de ressources de la Ville de Paris. Je voudrais me faire l'écho ici des représentants du personnel de la Ville de Paris qui s'inquiètent de l'éventuel report des élections professionnelles à l'année prochaine, voire en 2014, alors qu'elles étaient prévues cette année.

C'est une inquiétude qui s'est manifestée très ouvertement lors du dernier Conseil d'administration de l'AGOSPAP et je précise que ce report aurait pour conséquence majeure que certains syndicats voient leur représentativité diminuer du fait du départ en retraite de leurs représentants en cours de mandat.

Nous voyons donc mal les vraies raisons de ce report et souhaitons connaître le calendrier précis des prochaines élections des représentants du personnel au sein des instances paritaires de la Ville de Paris.

Il me semble qu'il s'agit là d'une exigence de transparence nécessaire à une politique de ressources humaines qui se veut attentive aux intérêts de l'ensemble des agents de la Ville et de leurs représentants.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Maïté ERRECART, adjointe compétente.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Vous faites état d'inquiétudes, je ne crois pas que ce soit le terme tout à fait juste.

Il est en revanche légitime que l'on se pose des questions car les prochaines élections des représentants du personnel au sein des organismes consultatifs de la Ville de Paris vont être impactées par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social.

Cette loi modifie effectivement en profondeur les règles actuelles du dialogue social en matière de représentativité des syndicats, d'élection d'instances consultatives et de négociation d'accords.

Cette loi prévoit également la convergence des dates des élections professionnelles de la Fonction publique d'ici fin 2014, début 2015.

Cependant, il faut vous dire que le décret statutaire parisien de mai 1994 n'a pas encore été modifié pour prendre en compte les nouvelles règles comprenant notamment une élection au scrutin de liste à un tour.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce processus nécessite de pouvoir arrêter des listes électorales sur la base de situations individuelles actualisées qui devront prendre en compte la nouvelle architecture des 26 corps concernés par les réformes de la catégorie B, qui sera réalisée au mieux fin 2011.

Tout ceci nous impose très certainement la prolongation des mandats des représentants du personnel des organismes consultatifs parisiens, qui expirent normalement en janvier 2012 pour une période limitée, inférieure à un an, comme nous le permet la loi. Nous aurons donc probablement un report d'une durée limitée.

Au-delà, deux scénarios sont possibles : soit organiser des élections générales intermédiaires en 2012 avant le premier renouvellement général des mandats inter-fonction publique, soit organiser les prochaines élections générales fin 2014, début 2015, à la date de convergence des élections générales inter-fonction publique.

Les organisations syndicales qui nous ont fait connaître leur position sont divisées sur le choix de l'une ou de l'autre option. Nous serons amenés dans les prochaines semaines à arrêter notre position et à en débattre au Comité technique paritaire central.

Nous vous tiendrons bien sûr aussi informés de l'état d'avancement de cette question.

J'émet donc un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 7).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'admission des étudiants de 1ère année en résidence universitaire.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 29 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'admission des étudiants de 1ère année en résidence universitaire.

La parole est à Mme DASPET.

**Mme Virginie DASPET**. - Je vais essayer d'être rapide puisque l'objet de ce vœu est assez simple. Il est en effet relatif à l'admission d'étudiants en première année en résidence universitaire.

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Paris évidemment crée du logement social mais, on en parle un peu moins souvent, elle crée aussi beaucoup de logements spécifiques, c'est la catégorie à laquelle appartiennent les résidences universitaires.

Pourquoi le 20e arrondissement se saisit-il de cette question aujourd'hui ? Tout simplement parce que d'ici la fin de la mandature nous allons voir notre nombre de places en résidences universitaires doubler et je voudrais prendre pour exemple la rue de Ménilmontant, qui accueillera plusieurs de ces résidences.

C'est aussi une façon intelligente de créer ou de recréer de la mixité sociale et je voulais ici en profiter pour le souligner.

Pour ce qui est de l'objet de ce vœu précisément, il suffit de se connecter sur le site Internet du C.R.O.U.S. pour voir que les prérequis pour pouvoir candidater à l'attribution de l'un de ces logements sont d'une part d'être étudiant boursier et, d'autre part, d'avoir suivi avec succès les deux premières années d'étude.

Cela nous paraît pour le moins paradoxal, puisque l'on sait tous que les deux premières années sont les plus difficiles à passer pour les étudiants. On connaît toutes les difficultés pour eux, notamment d'arriver à assumer leurs "fonctions vitales", en tous les cas de pouvoir payer un logement, se nourrir, se vêtir, etc., alors que les conditions d'accès aux logements privés dans Paris sont aussi difficiles que vous le savez.

C'est de fait peut-être justement ces étudiants de première année et de deuxième année qu'il faudrait accueillir plus facilement, et c'est pourquoi nous demandons aujourd'hui au Maire de Paris et à son adjoint en charge de ces questions d'interpeller le C.R.O.U.S. à ce sujet.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère, lorsque la nouvelle majorité a été élue en mars 2001, le parc de logements sociaux étudiants était d'une part dans un état de grande vétusté et, d'autre part, d'un niveau inégalé de pénurie : moins de 2.000 logements pour 300.000 étudiants sur tout Paris.

Je rappelle ici que, depuis 2001, la Ville de Paris a financé 6.200 logements sociaux étudiants (et ce n'est pas terminé) et participé à la rénovation de toutes les résidences vétustes, soit les trois quarts du parc précédent.

Nous sommes aussi passés d'une situation de désengagement total au cours des 20 années précédant notre élection à un effort politique et financier constant de notre Municipalité dont nous pouvons tous nous réjouir. Cet effort doit se poursuivre et je sais combien mon collègue Jean-Yves MANO y est attentif.

Le parc social étudiant franchira en 2011 le cap des 5.000 logements sur Paris.

La pénurie extrême que nous avons trouvée en 2001 pouvait éventuellement justifier le verrou propre au C.R.O.U.S. de Paris, seul C.R.O.U.S. de France d'ailleurs à ne pas donner accès au logement étudiants aux L1 et L2. Les efforts sans précédent de la Ville de Paris doivent dorénavant permettre de lever cette barrière et de mettre fin à une injustice qui, en touchant les L1 et L2, concerne tout particulièrement les étudiants les plus défavorisés et les plus soumis à l'échec des premières années.

Depuis mars 2008, j'ai eu l'occasion, à de multiples reprises, de dire publiquement mais aussi au Rectorat de Paris et au C.R.O.U.S. de Paris, notamment dans les conseils d'administration du C.R.O.U.S., que je souhaitais ouvrir l'accès des résidences C.R.O.U.S. dès les L1. Le C.R.O.U.S. de Paris m'avait confirmé son accord et nous inscrirons cette décision dans la nouvelle convention C.R.O.U.S./Ville de Paris que nous sommes en train d'élaborer. Je la présenterai devant le Conseil de Paris dans les tout prochains mois.

Il nous reste simplement à décider du meilleur moment pour faire entrer cette mesure en vigueur : soit nous nous arrêtons sur une date précise, notamment une rentrée universitaire, soit nous choisissons un nombre de logements à partir duquel ce verrou pourra être levé ; en tout cas, il sera levé avant la fin de la mandature, assurément.

Enfin, je signale qu'Étudiant de Paris - Le Conseil travaille en ce moment même sur les questions de logement, de restauration et de santé, et je ne doute pas qu'en la matière, il fera des propositions elles aussi intéressantes en matière d'accès au logement, d'ici le mois de juin lorsqu'il me remettra son rapport.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

Merci beaucoup.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 8).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la discrimination à l'égard des jeunes étrangers pour les inscriptions en I.U.T. et B.T.S. en apprentissage.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 30 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la discrimination à l'égard des jeunes étrangers pour les inscriptions en I.U.T. et B.T.S. en apprentissage.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Chers collègues, dans le cadre de l'inscription sur le site Internet Admission Post-Bac, appelé APB, il y a une procédure de pré-inscription dans l'enseignement supérieur qui a été mise en place depuis 2008. Dans cette procédure, cette année, la nationalité des futurs bacheliers doit être renseignée. Depuis quelques jours, un certain nombre de jeunes étrangers scolarisés en France viennent de découvrir que l'inscription dans les Instituts universitaires technologiques (les I.U.T.) et les BTS pour une formation en apprentissage leur était interdite, sous prétexte que cette formation était réservée aux élèves de nationalité française.

Par ailleurs, le système d'inscription permet de reconnaître automatiquement la nationalité du candidat ou de la candidate et donc de refuser automatiquement son inscription.

Sachez que le motif qui avait été invoqué, notamment par le Ministère par voie de presse, se réduit à une volonté de lutter contre le travail des sans-papiers.

C'est inacceptable parce que le meilleur moyen de lutter contre le travail des sans-papiers, c'est tout simplement de régulariser l'ensemble des hommes et des femmes en situation administrative irrégulière.

C'est inacceptable parce que nous avons de plus en plus de jeunes lycéens majeurs en situation administrative irrégulière qui sont menacés d'expulsion.

C'est inacceptable parce que c'est une discrimination supplémentaire illégale à l'encontre des étudiants étrangers, également ceux qui sont en situation administrative régulière.

Je termine : c'est également inacceptable car, dans ce dossier, on voit qu'il y a une interconnexion entre les fichiers qui permet de reconnaître la nationalité des étudiants. Cela, c'est totalement illégal. L'Education nationale, l'école de la République, n'a pas à se compromettre dans ce type de démarche totalement scandaleuse.

C'est pour cela que nous demandons, à travers ce vœu, que le Maire exige auprès du Gouvernement que l'anonymat des données collectées soit scrupuleusement respecté, que toutes les mesures soient prises afin de permettre à l'ensemble des jeunes majeurs scolarisés de poursuivre dans la formation de leur choix, que notamment le Maire réaffirme l'attachement de notre Municipalité en faveur de la régularisation de l'ensemble des jeunes majeurs sans papiers.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**, adjoint. - Merci, Madame la conseillère, Monsieur le Maire.

Votre vœu met en lumière un problème tout à fait préoccupant et qui attire l'attention de l'Exécutif. La scolarisation des jeunes étrangers dans l'enseignement supérieur, citoyens en devenir, est un enjeu du dynamisme de Paris, comme de notre pays, autant qu'un principe fondamental. Vous connaissez d'ailleurs l'attention portée par la Ville de Paris à la qualité d'accueil des étudiants étrangers. Notre plate-forme d'accueil mise en place à chaque rentrée universitaire à la C.I.U.P. et au C.R.O.U.S. en est une des illustrations.

Nous avons d'ores et déjà appris que le système Admission Post-Bac avait déjà été modifié vendredi, en toute fin de semaine dernière donc, pour permettre aux jeunes étrangers résidant en France d'accéder à des formations en apprentissage. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais il aura fallu une forte pression, notamment des syndicats étudiants, lycéens et des associations de parents d'élèves mais aussi de plusieurs vice-présidents de la Région Ile-de-France pour que le Ministre procède à cette modification in extremis.

Comment les services juridiques du Ministère n'ont-ils pas vu que le système était contraire à la loi ? C'est pour le moins un cas de dysfonctionnement particulièrement inquiétant.

Plus encore, qu'advient-il à la rentrée universitaire de ces étudiants étrangers qui souhaitent continuer à s'intégrer dans notre société en poursuivant leur formation dans l'enseignement supérieur ? Auront-ils eu un titre de séjour les autorisant à travailler en alternance au même titre que tous les étudiants apprentis français ? Sont-ils assurés en conséquence de valider leur formation ? Les étudiants étrangers résidant en France doivent pouvoir s'inscrire dans des formations en apprentissage et bénéficier de l'ensemble du programme.

Par ailleurs, afin de faciliter leur vie d'étudiant et de leur éviter des démarches administratives annuelles lourdes, ils devraient effectivement se voir attribuer un titre de séjour pluriannuel, couvrant toute la période du cycle d'études. La loi CESEDA de 2006, dont nous ne partageons certainement pas l'ensemble des dispositions, loin de là, le prévoit et n'est d'ailleurs toujours pas appliquée en ce sens.

Malgré la correction in extremis du système APB, je suis donc favorable à l'adoption de ce vœu indigné qui a une portée plus générale et je vous invite à le voter.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 9).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la répression syndicale et aux conditions de travail à La Poste.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 31 et n° 31 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux conditions de travail à La Poste.

La parole est à Mme Héléne BIDARD, pour une minute.

**Mme Héléne BIDARD**. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous inquiétons très fortement, et les syndicats avec nous, de voir glisser la gestion des Ressources humaines de La Poste vers une gestion tristement semblable à celle justement contestée à France Télécom. En France, on dénombre d'ores et déjà 70 suicides chez les salariés de La Poste lors de ces derniers mois.

C'est, dans ce contexte, une véritable catastrophe humaine qui est en cours dans ce qui devrait être un grand service public de la communication.

Nous refusons que se poursuive cette situation dans notre ville. Ce sont les entreprises, les usagers, tout le quartier Bréguet et le 11e arrondissement qui sont touchés de plein fouet et c'est à ce titre-là que nous devons, élus parisiens, interpeller la direction de La Poste. Alors que salariés, usagers et élus se sont prononcés à de multiples reprises pour montrer leur fort engagement pour un service public postal de proximité, nous demandons l'annulation du licenciement de Christophe DARE, militant syndical, et sa réintégration. Parce que nous refusons que soit bafoué le droit syndical à Paris, nous demandons qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de Maria TRAORE, secrétaire de section syndicale C.G.T. du bureau de poste Bréguet 11e.

Enfin, nous demandons la mise en place de mesures visant à remédier à la souffrance au travail et à l'absence de dialogue social au sein de l'entreprise, dans l'intérêt des personnels mais également des usagers et de l'avenir de La Poste.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint. - Monsieur le Maire, Mme Héléne BIDARD et le vœu n° 31 attirent l'attention de notre Conseil sur un sujet qui est très, très sensible, qui se situe au sein du bureau de distribution postale situé dans le 11e arrondissement, rue Bréguet. C'est un dossier très sensible : la preuve en est que le conseil du 11e arrondissement a adopté un vœu à une très large majorité, manifestant une très grande émotion sur cette question.

C'est pourquoi l'Exécutif a repris dans un vœu, le n° 31 bis, l'ensemble des considérants figurant dans le vœu du 11e arrondissement et, alors que les relations avec La Poste qui se situe au sein de la Commission départementale de présence postale que préside Jacques BRAVO sont d'ordinaire assez franches mais assez constructives, il y a là un problème tout à fait grave.

Ce que je propose dans le vœu de l'Exécutif qui, je crois, est tout à fait raisonnable, c'est :

- que le Conseil de Paris réaffirme l'attention qu'il porte au

plein exercice de la liberté syndicale ;

- que les conditions de travail au bureau de poste de la rue Bréguet fassent l'objet d'un examen attentif ;

- enfin, que les conditions d'un dialogue social conforté soit de nouveau réunies dans l'intérêt du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je pense très sincèrement que le vœu n° 31 bis est très proche de la préoccupation exprimée par le vœu n° 31. Peut-être ne va-t-il pas jusqu'à, si je puis dire, s'impliquer dans ce qui est un conflit syndical à l'intérieur d'un bureau de poste parisien, mais je crois que ce vœu insiste sur, comme, je crois, l'a dit Mme BIDARD et comme l'ont dit la majorité des élus du 11e arrondissement, la liberté syndicale, sur la qualité du service public qui pourrait être compromise dans la Capitale, et nous nous sommes exprimés souvent, je parle du Conseil de Paris, nous avons exprimé une préoccupation souvent très forte en la matière en ce qui concerne le service public postal et nous encourageons le dialogue social à être rétabli là où il a été interrompu.

J'appelle donc Mme BIDARD à bien vouloir retirer son vœu n° 31. Sinon, je serai obligé, ce que je regretterai, mais je le ferai quand même, de donner un avis défavorable.

Je propose le vœu n° 31 bis qui, sur le fond, a le même message, peut-être dans une forme qui est plus adéquate.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 31 est-il maintenu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Comme l'a dit M. SAUTTER, étant donné que le vœu n° 31 bis va vraiment dans le même sens que notre vœu, nous le retirons.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Le vœu n° 31 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 10).

**Point d'information sur l'avancement d'Autolib'.**

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fourniture d'électricité dans le cadre d'Autolib'.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 3e Commission.

Nous passons au Point d'information sur l'avancement d'Autolib', ainsi qu'à l'examen du vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la fourniture d'électricité dans le cadre d'Autolib'.

La parole est à Mme DOUVIN, pour cinq minutes. M. BAUPIN se prépare.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

En février 2009, le Conseil de Paris votait en faveur de la création d'un syndicat mixte chargé d'étudier la mise en place de voitures en libre service. Depuis lors, le débat sur Autolib' nous a totalement échappé. Les quelques informations que nous avons pu recueillir sont arrivées par voie de presse ou bien par l'intermédiaire de nos collègues des autres collectivités membres du syndicat, une façon un peu cocasse de procéder.

Récemment, nous avons appris que la délégation de service public venait d'être attribuée au groupe "Bolloré". Devant l'absence, encore une fois, de toute information relative à son contenu, le président de notre groupe, Jean-François LAMOUR, a écrit au Maire de Paris afin d'obtenir légitimement les informations manquantes.

Nous n'avons pas obtenu le contenu de la D.S.P., mais, en 3e Commission, des éléments qui nous permettent aujourd'hui de préciser notre position et nos questions.

Je déclarerai, pour commencer, que nous sommes tout à fait favorables au développement des formes d'utilisation collective de la voiture. Autant il est clair que celle-ci reste et restera un mode de déplacement urbain, autant le passage d'un usage privé à un usage collectif doit être favorisé.

Nous sommes également en faveur du développement des véhicules électriques, car il s'agit d'un progrès incontestable en matière de pollution atmosphérique et sonore, mais par rapport à la formule que vous nous proposez avec Autolib', nous avons de vraies réserves.

D'abord parce que la formule choisie consiste à introduire dans la circulation parisienne plus de 2.000 véhicules supplémentaires dont on peut craindre qu'ils ne se substituent pas à des voitures particulières mais s'additionnent à celles-ci.

A cet égard, je dénonce formellement les soi-disant études portant sur l'intérêt potentiel du système avant le lancement du projet.

Selon une technique employée systématiquement dans vos enquêtes, les questions consistent à demander : "Voulez-vous du ciel bleu et des petits oiseaux ?" "Qui va répondre "non" ?" "Voulez-vous vous promener en bord de Seine au clair de lune ?" "Qui va répondre "non" ?" "Voulez-vous une voiture que vous pourrez utiliser à la demande ?" "Qui répondra "non" ?" Ce qui n'a évidemment aucune valeur d'engagement.

En optant pour la trace directe, vous mettez en place une incitation, de fait, à prendre occasionnellement une automobile.

Alors que vous fermez la voie sur berges rive gauche pour avoir moins de voitures, vous en introduisez 2.000 de plus. N'y a-t-il pas une certaine contradiction ?

Cette incitation au système de la trace directe est renforcée par votre choix de placer un maximum de véhicules sur la voirie, prenant ainsi 2.000 places supplémentaires au stationnement des Parisiens qui est déjà caractérisé par une totale pénurie que l'on peut parfaitement mesurer par le taux de vide du système de stationnement de surface ; pénurie en matière de stationnement souterrain aussi : pas une place créée depuis 2001 en sous-sol.

Nous vous avons demandé de placer un maximum de véhicules dans les parcs souterrains ; cela n'a pas été votre choix.

Ce système s'oppose à celui de l'autopartage, bien plus

responsable, car répondant à des besoins programmés, ceux auxquels il est légitime de répondre, puisqu'il y a alors réservation du véhicule, prise en main et retour au même point. Il n'y a plus là incitation à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition sur la voirie, mais réponse à une nécessité.

Sur la mise au point du système tel qu'il nous a été présenté, je n'insisterai pas. Il est fort complexe, notamment sur les questions d'assurance, de constatation de l'état du véhicule et les problèmes liés à la disponibilité des voitures, à leur acheminement et à la sécurité du système restent posés.

Mais je voudrais surtout insister sur deux aspects.

Le premier, l'étude d'impact environnemental n'a toujours pas été faite. Pire, en dépit des promesses, elle n'a même pas été lancée. On attend, paraît-il, la signature du contrat. Cela veut tout simplement dire que quels que soient les résultats de l'étude, ils n'auront aucune conséquence sur la mise en place du service. Pourquoi, dans ces conditions, la lancer ? A l'heure des préoccupations environnementales et du Plan climat, il y a là, dans cette politique, une contradiction évidente.

Le deuxième point, et ce n'est pas le moins important, il y a un vrai problème financier. L'équilibre du système est bâti sur une prévision du nombre des abonnements...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il vous reste une minute.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Oui.

... sans aucun rapport avec la réalité : 200.000 abonnements, 1/10 de la population parisienne.

On nous annonce que l'équilibre doit être atteint au bout de trois ou quatre ans, mais si tel n'est pas le cas, si, comme Vélib', les dégradations et les vandalismes entraînent des coûts bien supérieurs, qui va payer, qui va assumer ces pertes au-delà des 60 millions dont se charge "Bolloré" sur les 12 ans, c'est-à-dire la durée de la concession ? C'est le syndicat mixte et les collectivités membres qui devront augmenter leur apport et le système risque, finalement, d'être à leur charge. Si elles veulent se retirer, les statuts du syndicat sont clairs, il leur faudra l'accord des autres collectivités et payer les pénalités de sortie. Le risque est bien plus grand qu'avec Vélib', où je rappelle que nous en sommes déjà à trois avenants avec l'entreprise "Somupi", filiale de Decaux.

Mettre en place un tel système comporte une contradiction. Il est présenté comme répondant aux déplacements occasionnels des Parisiens pour des sorties et des courses hors Paris. Or, pour un déplacement programmé et d'une certaine durée, l'autopartage répond parfaitement et pourrait être développé.

De même, le recours aux offres des loueurs professionnels, qui font maintenant des conditions très performantes pour les courtes durées, existe.

Alors, Monsieur le Maire, nous avons des doutes sur l'adéquation du système par rapport à l'objectif qui est d'avoir moins de voitures dans Paris et des inquiétudes sur son financement.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

**M. Denis BAUPIN**, adjoint. - Monsieur le Maire, vous ne serez pas surpris que nous ne partagions pas votre enthousiasme quant au projet Autolib'.

Depuis que ce projet a été lancé, nous avons fait part de notre scepticisme quant à son impact écologique et à son équilibre économique. Les informations dont nous disposons aujourd'hui ne nous rassurent sur aucun de ces aspects.

Avant d'y venir, je veux rappeler, afin d'éviter tout faux débat, que notre désaccord ne porte pas sur les voitures partagées. Nous sommes favorables, et ce depuis longtemps, au passage de la voiture propriété individuelle à la voiture d'usage, qui plus est partagée entre utilisateurs.

Au cours du précédent mandat, j'avais d'ailleurs tenu à ce que ces dispositions en ce sens soient inscrites dans le Plan de déplacements de Paris approuvé par notre Conseil et inclus dans le Plan climat et nous avons adopté un label "Paris Autopartage" qui a permis d'ouvrir ce service à Paris par quatre entreprises.

Notre préoccupation porte donc sur les spécificités du dispositif Autolib' et ses différences avec l'autopartage. C'est pourquoi vous ne nous entendrez jamais nous associer à des critiques portées sur d'autres bancs de cette Assemblée et qui l'auraient été tout autant vis-à-vis de l'autopartage, qu'il s'agisse du stationnement supprimé pour le service, du vandalisme, etc. Ce sont certes des questions qui méritent attention, mais sur lesquelles il faut aller de l'avant si l'on veut privilégier le partage par rapport à la propriété individuelle.

Par contre, nous restons sceptiques sur l'impact écologique d'Autolib'.

La solution retenue, qui permet de laisser un véhicule à l'autre bout de l'agglomération, entraîne un rapport différent aux véhicules. Là où avec l'autopartage, la voiture est en quelque sorte la voiture balai, celle qu'on utilise quand on ne peut pas faire autrement, avec Autolib', au contraire, et ce afin d'amortir un abonnement coûteux, l'automobile risque de redevenir le véhicule de référence et donc d'induire une évolution des comportements contreproductive.

Par ailleurs, ce dispositif entraînera de nombreux déplacements de régulation effectués par des jockeys qui ne peuvent qu'accroître la congestion et les nuisances. Que le prestataire prévoie 70 postes de régulation sur le territoire confirme d'ailleurs l'ampleur des déplacements redondants prévus.

C'est parce que nous voulions avoir une connaissance claire de ces impacts écologiques (pollution de l'air, consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre) et les comparer à ce qu'aurait eu un service d'autopartage de même envergure, que j'avais proposé au Conseil de Paris dès février 2009 un vœu demandant qu'une étude d'impact soit réalisée en préalable.

Ce vœu ayant été adopté par notre Conseil, j'ai donc été surpris d'apprendre en 3e Commission que non seulement cette étude n'est toujours pas lancée, mais même que son cahier des charges n'est pas rédigé. Si, comme nous le redoutons, l'impact écologique se révélait défavorable, il serait dommageable que la Ville se soit préalablement engagée de façon irréversible avec le prestataire.

Notre seconde inquiétude porte sur l'équilibre économique. Les nombreux jockeys et déplacements de régulations nécessaires ont un coût conséquent, qui s'ajoute au coût habituel des services d'autopartage.

Comme ceux-ci trouvent tout juste leur équilibre économique, il n'est pas sorcier d'imaginer qu'Autolib' ne trouvera pas le sien. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé le choix de l'entreprise "Bolloré", qui a accepté de perdre 60 millions d'euros. C'est aussi ce que confirment les simulations du syndicat mixte, estimant qu'il faut atteindre le nombre irréaliste de 220.000 abonnés pour trouver l'équilibre.

Je dis irréaliste parce que cela signifierait qu'à chacune des 3.000 voitures correspondraient 75 abonnés là où, dans les services d'autopartage existants, l'équilibre de fonctionnement se trouve dans un rapport de 1 à 10, voire de 1 à 12. Soit vous aurez les abonnés, mais ils n'auront jamais de voiture, soit vous n'aurez pas les abonnés et le service est inéluctablement déficitaire.

Franchement, que M. BOLLORÉ perde 60 millions d'euros ne m'empêche pas de dormir, même si à cause de cela il offre moins de vacances à ses amis sur son yacht. De son point de vue, c'est peut-être un bon investissement. Avec cette opération, Paris lui offre une formidable campagne de publicité pour sa Bluecar et pour ses batteries.

Ce qui nous importe plus, c'est de savoir si la Municipalité, elle, ne risque pas d'être le dindon de la farce. Si, comme cela nous est indiqué, le coût du service est de 110 millions d'euros par an et si, comme l'indique la presse spécialisée, même BOLLORÉ pense perdre de l'argent pendant au moins sept ou huit ans, la cagnotte de 60 millions d'euros risque d'être vite épuisée. Que se passera-t-il alors ? Qui paiera les pots cassés ? Paris ? La Région ? Les autres communes du syndicat ?

Enfin, notre dernière préoccupation concerne la date du lancement du dispositif. La Bluecar n'est pas aujourd'hui un véhicule homologué. Les démêlés industriels de BOLLORÉ pour la fabriquer ne se comptent plus. On lisait encore récemment dans la presse que la première pierre de son usine vient tout juste d'être posée. Cela interroge forcément sur la capacité du prestataire à tenir la date d'octobre, indiquée dans le dossier de presse, et ce d'autant plus que cette date a disparu de la fiche technique distribuée aux élus.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous restons perplexes. Nous continuons de penser que si Paris s'était orientée vers l'autopartage, en s'appuyant par exemple sur l'excellente étude de l'A.P.U.R. en 2008, et si on y avait mis les moyens dédiés à Autolib', nous disposerions sans doute déjà d'un des meilleurs services d'autopartage du monde.

Il n'est peut-être pas encore trop tard pour rectifier le tir. C'est en tout cas ce à quoi vous invitent les élus écologistes.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Claude DARGENT, pour cinq minutes.

**M. Claude DARGENT**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre Ville, avec 44 communes du cœur de l'Île-de-France, se lance avec Autolib' dans une entreprise qui n'a pas aujourd'hui de véritables précédents. Comme cela a été signalé par les deux orateurs précédents, le seul dispositif qui se rapproche de ce système, c'est l'autopartage mais il est bien différent.

Autolib' va bien plus loin que l'autopartage, en permettant à l'utilisateur de déposer le véhicule à un point différent de celui où il l'a emprunté. Plus complexe à gérer techniquement, cette dif-

férence présente un avantage majeur : démultiplier en contrepartie les possibilités d'usage.

Autolib' va donc offrir aux Parisiens et aux Franciliens l'usage ponctuel de véhicules peu chers, accessibles 24 heures sur 24 dans plus de 1.000 stations et permettant donc une trace directe, c'est-à-dire sans retour au point de départ.

Il s'agit là d'une initiative - on ne peut pas lui retirer cette ambition - qui vise à s'inscrire dans les mutations nécessaires des modes de déplacement urbain. Et même si les différences sont nombreuses avec Vélib', la comparaison avec cet autre dispositif de service en matière de déplacements s'impose.

Le premier point commun entre ces deux initiatives est l'idée de partage en matière de déplacement. De la même façon que Vélib' permet au même vélo de servir à plusieurs personnes dans la même journée, le principe d'Autolib' est qu'un véhicule donné pourra être emprunté par plusieurs automobilistes en 24 heures.

De ce partage naissent plusieurs avantages. D'abord, s'agissant d'Autolib', un gain d'espace et de temps. Inutile de tourner pour chercher une place, celle-ci peut d'ailleurs être réservée dès le départ et le multi usage de chaque véhicule a des effets considérables. Rappelons-le, parce que c'est un des nœuds du débat, une étude européenne - Denis BAUPIN est très attaché aux études et il a raison - établit qu'un véhicule partagé remplace 4 à 8 voitures privées.

Outre une optimisation de l'espace urbain, on peut donc attendre de l'instauration d'Autolib' une nouvelle baisse du taux de détention de voitures dans Paris, suivant en cela une pente descendante que l'on constate dans toutes les grandes villes européennes.

Le partage permet également un coût plus faible que celui du véhicule individuel. Les coûts fixes, liés aux véhicules, sont en effet étalés sur plusieurs usagers, au lieu d'être concentrés sur le seul propriétaire. Engendrant une dépense mensuelle comprise entre 35 et 150 euros, Autolib' permet ainsi de faire des économies évidentes, quand on sait que la possession d'un véhicule particulier représente un budget mensuel de 500 euros à Paris.

Ajoutons aussi que ce partage fait naître une nouvelle forme de solidarité urbaine que connaissent les usagers de Vélib' aujourd'hui. Souhaitons qu'ils s'instaurent entre ceux d'Autolib' demain, ce qui changera des rapports ordinaires entre automobilistes qui, bien que circulant en ville, sont loin d'être toujours urbains.

C'est un hasard du calendrier mais il est symbolique que cette information soit délivrée dans la même séance du Conseil de Paris que la délibération que nous examinerons demain sur la reconquête des voies sur berges, car il s'agit là aussi de transformer les modes de déplacement, en partageant mieux l'espace, en favorisant d'autres modes moins polluants, occupant moins de place que la voiture individuelle dans notre ville.

Autolib' s'inscrit également pleinement dans le sens des évolutions souhaitables, dans la mesure où il s'agit d'un service conçu dès le départ à l'échelle métropolitaine, à la différence de Vélib'. Mais nous avons corrigé cela depuis. Le syndicat mixte, chargé de la mise en œuvre d'Autolib', présidé par Annick LEPETIT et vice-présidé par René ROUQUET a, de ce point de vue-là, fourni un travail considérable.

Puis, le projet repose sur un modèle économique, dont les

composantes ont été longuement étudiées. De ce point de vue - on aura l'occasion d'y revenir - il y a eu une analyse tout à fait précise, même si on peut toujours s'interroger sur le résultat de l'ensemble.

Enfin, il s'agit d'une innovation technologique, d'une vitrine de savoir-faire français, avec l'utilisation de batteries électriques dans chaque voiture. Il y a là, on le sait, une question considérable. La voiture électrique est largement préférable en termes de bilan carbone.

A l'initiative de notre collègue François VAUGLIN, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés dépose d'ailleurs dans ce Conseil, une demande d'étude visant à intégrer les batteries du système Autolib' dans le système de distribution énergétique parisien, pour optimiser la consommation électrique de notre agglomération.

Chers collègues, il s'agit, je l'ai dit, d'un système tout à fait novateur. Comme tout dispositif innovant, il est classique qu'il fasse l'objet d'inquiétude. Nous nous souvenons des réserves, lors de la mise en place de Vélib' par exemple, et on les retrouve aussi.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il faut conclure.

**M. Claude DARGENT**. - Je différencie bien - et je conclus, Monsieur le Maire - les critiques qui viennent de la Gauche et celles qui viennent de la Droite, s'agissant de ce nouveau mode de déplacement.

Je m'amuse juste un peu du nouvel intérêt de certains pour les questions d'équilibre économique, mais je m'en félicite.

Il s'agit néanmoins ici d'un système complexe. Il est plus que probable, il faut le reconnaître, qu'il faudra probablement opérer des réglages au vu des premières expériences. La phase de test est pour cela.

En même temps, le Paris de demain est celui que nous inventons aujourd'hui. Gageons ici qu'Autolib' en sera probablement une composante importante.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Comme il y a beaucoup d'intervenants, je vous demande de respecter votre temps de parole.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole, pour cinq minutes.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le choix de l'opérateur pour Autolib' est connu depuis le mois de décembre, mais nous, élus du Conseil de Paris, nous n'avons pris connaissance de son dispositif exact que mercredi dernier en 3e Commission.

Depuis le début du projet, notre groupe a décidé de s'abstenir, parce que si nous sommes favorables à l'augmentation de l'offre en matière de modes de déplacement pour les Parisiens, il nous semble que le moyen que vous proposez n'est pas adapté aux besoins de la Capitale et que, de fait, il comporte un réel risque financier pour la collectivité.

Il se trouve que les informations qui nous ont été communiquées en Commission n'ont fait que confirmer les doutes que

nous avons déjà émis depuis le départ.

Tout d'abord, sur le principe même, Autolib' ne s'adresse qu'à une niche de clients potentiels. Il propose un service trop limité et trop complexe.

Trop limité, parce qu'il ne concerne que les titulaires du permis de conduire qui sont en état de conduire, que ceux qui n'ont pas de handicap. Trop limité aussi parce qu'il n'a pas vraiment vocation à s'adresser aux milliers de touristes qui sont dans Paris.

Trop complexe également, car en dehors des contraintes d'abonnement et de réservation, va se poser le problème extrêmement difficile à résoudre du réacheminement des véhicules. On sait déjà que c'est la principale difficulté de Vélib', avec des utilisateurs qui souvent, ne trouvent pas de place pour se garer. Et encore, avec Vélib', il est possible de faire un réapprovisionnement des stations par camion.

Comment pourra-t-on résoudre cette question de façon raisonnable avec Autolib' ? Vous allez créer une situation impossible dans laquelle des clients vont tourner indéfiniment autour des stations les plus fréquentées.

Autolib' va aussi supprimer 4.000 places de stationnement : 2.000 en surface et 2.000 en souterrain. Or, le manque de places de stationnement est précisément la principale raison qui fait de Paris la ville la plus embouteillée d'Europe. Vous n'allez donc qu'accentuer là encore le problème.

Un service trop limité et trop complexe, donc, qui nourrit de sérieux doutes quant à sa pertinence. C'est ce qui me fait m'interroger sur les risques de dérive financière de ce projet pour la collectivité.

L'équilibre du contrat est en effet basé sur l'hypothèse de 220.000 abonnés. Or, on le sait, Vélib', au meilleur de sa forme, est parvenu à frôler les 200.000 abonnés... 200.000 pour Vélib, et vous souhaitez 220.000 pour Autolib'... Et Vélib' ne compte aujourd'hui que 165.000 titulaires d'abonnements. Qui peut donc réellement penser que cet objectif de 220.000 abonnés pour Autolib' est raisonnable ?

Le contrat prévoit d'ailleurs que l'opérateur assumera jusqu'à hauteur de 60 millions d'euros les pertes éventuelles sur l'ensemble des 12 ans d'exécution du contrat. Au-delà de cette somme, ce sera aux collectivités adhérentes de payer. Or, compte tenu des objectifs irréalistes pour atteindre l'équilibre du contrat, les déficits peuvent très vite s'accumuler.

En plus des 35 millions d'euros de financement initial pour la Ville, il y a donc un risque sérieux que la Municipalité soit obligée de combler les pertes liées à ce contrat de délégation de service public. Je ne crois pas que les Parisiens doivent payer pour les expérimentations hasardeuses de la Ville.

Il y a une chose encore qui suscite notre inquiétude, c'est une clause du contrat sûrement passée inaperçue pour la plupart des collectivités qui se sont engagées. En effet, si jamais une collectivité souhaitait se retirer du projet, voyant que celui-ci accumule les déficits, elle ne pourrait le faire qu'à la condition de l'unanimité des membres du syndicat. Je doute que les membres signataires en aient eu bien conscience au moment de rejoindre cette initiative du Maire de Paris. Ils sont donc, tout comme la Capitale, pieds et poings liés, sans même que les termes du contrat ne soient passés directement sous l'œil du Conseil municipal.

Pour conclure, nous pensons que le système Autolib' ne correspond pas aux véritables besoins de déplacements des Parisiens, que cette solution n'était pas la plus pertinente pour augmenter l'offre de transports dans la Capitale.

Comme nous l'avions déjà exprimé, c'est l'offre de taxis qu'il s'agit d'augmenter en priorité. Nous regrettons ainsi que l'idée de petits taxis électriques pour Paris intra-muros que nous avions proposée par un vœu il y a déjà bien longtemps n'ait pas été étudiée. Elle aurait pourtant permis de toucher une cible potentielle beaucoup plus large avec une gamme de services plus étendue, y compris un service P.A.M. pour les personnes à mobilité réduite. Elle serait aussi une réponse au manque de taxis dans Paris intra-muros. On sait qu'il y en a un besoin important.

Notre proposition de petits taxis donnait la possibilité d'offrir un moyen de circulation beaucoup plus performant, et nous aurions souhaité que vous entamiez les discussions sur ce sujet avec les professionnels et la Préfecture, plutôt que de vous lancer dans un projet dont l'issue semble plus qu'incertaine.

Nous aurions en conclusion préféré, plutôt qu'une délégation de service public complexe dans sa structure, et pouvant engendrer des charges financières lourdes sur les collectivités, nous aurions préféré cette offre privée de petits taxis, créant des emplois, et offrant un service à tous points de vue bien plus accessible.

Pour ces raisons, nous nous abstenons.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Michel DUMONT, pour cinq minutes.

**M. Michel DUMONT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons effectivement appris qu'une délégation de service public relative au projet Autolib' avait été attribuée au groupe "Bolloré".

Or, apparaît clairement dans ce dossier, dont les élus sont tenus à l'écart, votre persévérance dans la chasse à la voiture individuelle par asphyxie. En effet, les 3.000 places de stationnement réservées aux véhicules Autolib' vont une nouvelle fois amputer les capacités de stationnement dans notre ville, dont elle a notamment besoin dans les arrondissement centraux.

Dans le 7e arrondissement en particulier, l'offre de stationnement aux riverains en subira inmanquablement les conséquences, qui viendront s'ajouter, dans le cadre de votre projet de fermeture de la voie sur berge rive gauche, à la disparition du parc de stationnement sur berge du port de Solferino ou du parc du Quai d'Orsay, comme une délibération votée au printemps dernier semble le confirmer.

Il est d'ailleurs assez paradoxal d'introduire sur la chaussée parisienne 3.000 véhicules supplémentaires ayant vocation à circuler en permanence, qu'ils soient conduits par les utilisateurs ou par les employés de l'opérateur chargés de répartir les véhicules entre les différentes stations alors que dans le même temps, votre projet de voies sur berges vise à réduire cette circulation. Je n'ose imaginer la circulation demain sur le quai Anatole France.

Aucune étude d'impact environnemental n'a été réalisée, comme vient de le dire ma collègue Laurence DOUVIN, alors

que la D.S.P. est déjà attribuée.

Quant à la prévision financière, elle est particulièrement optimiste, pour ne pas dire probablement inaccessible. L'équilibre financier ne pourra en effet être atteint qu'à l'horizon de 200.000 abonnés, soit environ 66 abonnés par véhicule, c'est-à-dire quatre fois plus que dans d'autres systèmes d'auto-partage, en supposant de surcroît un taux de dégradation maîtrisé alors que malheureusement l'expérience des vélos en libre service n'incite pas à l'optimisme en la matière.

Sur le plan pratique, le système proposé pêche par de nombreux défauts. Le premier d'entre eux est la difficulté pour l'utilisateur d'Autolib' de trouver un emplacement disponible au lieu de sa destination. Les concepteurs du projet ont prévu, semble-t-il, la possibilité de réserver à l'avance une place de stationnement à l'arrivée, mais comment la matérialisation de cette réservation se concrétisera-t-elle ? Par un simple système de feu, nous dit-on. Qu'en sera-t-il lorsque la place réservée sera occupée, d'autant plus que certaines stations seront également accessibles aux véhicules électriques des particuliers pour rechargement ?

Certes, Autolib' apparaît séduisant sur le papier. Il risque malheureusement de vite apparaître d'une efficacité réduite et déficitaire en raison d'une utilisation compliquée, compliquée dans les formalités d'abonnement, compliquée dans son utilisation, de la réservation du véhicule à la réservation d'une place de stationnement.

Comment ne pas évoquer également les conflits financiers entre l'opérateur et l'utilisateur en cas d'accident, l'assurance du véhicule emprunté n'ayant pas pour vocation, semble-t-il, de supporter l'intégralité des réparations du véhicule puisque il est prévu dans les stations un détecteur de chocs enregistrant les éventuels accidents dont le conducteur restera financièrement responsable si son permis ne dispose pas de tous ses points ?

Votre projet Autolib' manque cruellement d'une réflexion de fond sur les déplacements intégrant notamment les capacités de transports des taxis, qui apportent une fluidité de circulation rapportée au nombre de passagers transportés.

Je ne résiste pas au plaisir d'évoquer également, puisque, Monsieur le Maire, vous l'avez fait ce matin, les circuits des minibus d'arrondissement, puisque vous vous glorifiez de les avoir installés dans certains quartiers, ceux de vos amis politiques, en vous étonnant que des élus de l'opposition les réclament aujourd'hui. Je vous rappellerai à cet égard que plusieurs maires d'arrondissement, moi-même pour le 7<sup>e</sup> arrondissement sous la précédente mandature, avons proposé sans succès un tel système de transports interquartiers, qui présente de nombreux avantages.

Une fois de plus, la "politique symbole" l'emporte sur une politique réfléchie. C'est une fois de plus dommageable pour l'avenir de notre ville.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUMONT.

La parole est à Marie-Laure HAREL, pour cinq minutes.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Étant donné qu'un certain nombre de points ont déjà été abordés, je me concentrerai sur ce qui n'a pas été dit pour apporter des compléments.

D'abord, je voudrais dire comme Laurence DOUVIN que notre groupe se réjouit qu'on puisse enfin parler d'Autolib' puisque nous l'avions sollicité depuis longtemps, et que c'est seulement maintenant qu'on arrive à aborder le sujet clairement dans cet hémicycle.

Autolib' est une idée qui nous plaît beaucoup, mais beaucoup d'interrogations doivent être soulevées. Elles l'ont déjà été, et je m'inquiète du fait que Denis BAUPIN n'ait pas pu nous rassurer sur beaucoup des questions que nous nous posons.

Il y a une chose que Laurence DOUVIN a dite, sur laquelle j'aimerais insister : il est quand même très curieux d'observer la politique menée à Paris face aux voitures puisque d'un côté, le Maire de Paris veut chasser les voitures, et d'un autre côté, on s'apprête à injecter 3.000 véhicules supplémentaires dans nos rues.

La circulation est un enfer permanent pour les automobilistes parisiens, et sans vouloir tomber dans un cliché selon lequel vous vous battriez contre les voitures et nous, nous chercherions à les défendre, il est quand même inquiétant de se dire que cela ne va pas s'améliorer.

Non seulement des chantiers comme celui de la place de la République, par exemple, ne font que conforter les automobilistes dans l'idée que des jours meilleurs ne les attendent malheureusement pas, mais le stationnement aussi est un calvaire et ramène des voitures en plus.

Je voudrais surtout souligner le grand paradoxe qui consiste à vouloir fermer les voies sur berges et à encombrer parallèlement la circulation. Contrairement à ce que dit souvent l'équipe du Maire, rien ne prouve que ce sont bien les automobilistes et pas les usagers de transports en commun qui vont se reporter vers Autolib'.

On nous a dit que chaque Autolib' reviendrait à supprimer cinq voitures individuelles. Il n'y a qu'à espérer que les faits vous donnent raison, mais il est légitime d'être sceptique et de croire le contraire, comme le font déjà les Verts.

Ces statistiques un peu douteuses effectivement ne viennent que s'ajouter à celles qui concernent l'équilibre général du contrat et qui ont déjà été mentionnées : 220.000 abonnés, c'est ce que l'on attend et c'est ce que l'on espère pour pouvoir assurer la rentabilité du projet. Cela fait donc 66 abonnés par véhicule.

Je voudrais apporter deux petits compléments qui permettent de douter de ces chiffres comme de la capacité de les atteindre, car si l'on se base sur de simples comparaisons, je vois que dans d'autres villes françaises ou étrangères, pour des systèmes comparables à Autolib', on tourne plutôt autour d'une quinzaine d'abonnés par véhicule, on est donc loin des 66 espérés puisque cela fait quatre fois moins.

Si l'on regarde par exemple Vélib', qui est un système, peut-être pas tout à fait comparable, mais en tout cas un système moins onéreux et beaucoup plus flexible puisqu'il n'y a pas besoin d'avoir son permis ni besoin d'avoir un abonnement mensuel, on est à environ 160.0000 abonnés. Je vois mal comment l'on va pouvoir faire beaucoup mieux quand il s'agit de voitures.

Ce qu'il y a d'inquiétant, comme l'a dit Laurence DOUVIN, c'est que si Autolib' ne marche pas, si l'on perd de l'argent, c'est le Parisien qui risque d'avoir à payer car le syndicat mixte a tranché : si BOLLORÉ veut bien prendre les pertes à sa charge à hauteur de 60 millions d'euros, au-delà, ce sont les collectivités

qui vont devoir mettre la main à la poche.

Enfin, je voudrais évoquer, parce qu'elle ne l'a pas encore été, la question du calendrier. Il se pourrait que, comme les chiffres, les dates nous permettent de douter un peu de la bonne consistance du projet.

Dans votre schéma, Autolib' est supposé être fonctionnel à partir d'octobre. Notre modèle d'Autolib' qui ne sera homologué qu'en avril aura donc à peine six mois, d'avril à octobre, pour passer du stade de prototype à celui d'engin fabriqué en série, dans un contexte en plus assez compliqué entre BOLLORÉ et son sous-traitant qui est en train de se faire racheter.

J'ajoute d'ailleurs que nous ne pourrions pas voir Autolib' rouler tant que nous n'aurons pas trouvé d'assureur pour les prendre en charge, ce qui pose encore un gros problème pour l'instant.

Il me semble que la question de l'assurance a d'ailleurs été évoquée en Commission mercredi dernier mais n'a pas pu recevoir de réponse.

Voilà ce que je tenais à souligner, personne n'est contre le principe d'Autolib', mais votre projet a de quoi faire douter et, encore une fois, je m'inquiète davantage du fait que Denis BAUPIN n'ait pas pu nous rassurer et se pose les mêmes questions que nous.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. François VAUGLIN, pour une minute.

**M. François VAUGLIN**. - Chers collègues, face aux oiseaux de mauvais augure qui viennent de s'exprimer, qui sur les stationnements, qui sur les embouteillages, qui sur l'environnement, je donne rendez-vous lors de l'inauguration d'Autolib' et parions qu'ils seront moins frileux et plus empressés à défendre ce beau projet dont nous débattons aujourd'hui.

Je vais profiter de cette innovation technologique pour faire une proposition qui est d'utiliser la capacité de stockage qu'offre un réseau de batteries électriques afin de réduire les consommations de pointe à Paris, période où le réseau électrique est parfois très sollicité.

C'est un principe tout simple mais qui permet de réduire des consommations électriques très chères en période de pointe et qui, par ailleurs, pendant ces quelques heures de pointe annuelles, sont très productrices de gaz à effet de serre puisqu'on fait essentiellement appel à des centrales à charbon pendant les périodes de pointe.

Autolib' et le réseau de batteries qu'il offre permet à la fois ce progrès environnemental et ce progrès économique par stockage puis restitution de l'électricité dans le réseau de batteries que nous mettrons ainsi à disposition.

Voici le vœu qu'il est proposé d'adopter : que le syndicat mixte, la Ville, E.R.D.F. et le fournisseur d'électricité et BOLLORÉ se mettent autour de la table, étudient cette possibilité et voient ce qu'il est possible de faire dans ce sens, à la fois économique et écologique.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président.- Merci, Monsieur VAUGLIN.

Pour répondre, la parole est à Annick LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de rassurer Denis BAUPIN pour qu'à son tour il puisse rassurer Marie-Laure HAREL.

Autolib' sera, comme l'a souhaité dès 2008 le Maire de Paris, un service public de transport de voitures électriques en libre service.

Claude DARGENT le disait à l'instant, ce projet est une illustration concrète de la métropole de demain.

Nous étions au départ 26 collectivités adhérentes au syndicat mixte en 2009. En décembre 2010, le syndicat rassemblait 41 villes et il en rassemblera bientôt 46 puisque Rueil-Malmaison, Suresnes, Gennevilliers et Châtenay-Malabry vont nous rejoindre très bientôt.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, je pense que les élus des communes d'Ile-de-France sont aussi intelligents que les élus parisiens et ils ont participé pleinement à l'élaboration de ce projet et à l'élaboration du contrat.

J'ajoute aux communes, la Région, qui participe pleinement à ce projet en apportant 4 millions d'euros.

Cette innovation, Autolib', figurait dans le programme adopté par les Parisiens en mars 2008 et a été approuvée il y a exactement deux ans, en février 2009, par notre assemblée. Cela a été l'occasion d'un large échange sur ce projet.

Avec Pierre MANSAT, j'ai été désignée par le Maire de Paris pour vous représenter au syndicat mixte Autolib'.

Ce futur service représente un enjeu social, écologique et technologique. Son premier objectif est en effet de remplacer la voiture individuelle et thermique qui, selon l'Automobile Club, coûte 5.200 euros en moyenne par an à son propriétaire.

Une Autolib', cela a été dit, remplacera cinq voitures en propriété grâce à la rotation entre usagers. Il y aura moins de voitures particulières thermiques dans la Ville et moins d'encombrement de l'espace public.

Autolib' sera sans pollution sonore ni atmosphérique et elle va, de fait, contribuer à apaiser la Ville.

L'abonnement sera de 15 euros par mois, avec un tarif pour la première demi-heure de 5 euros puis de 4 euros la seconde demi-heure.

Différents abonnements seront proposés aux familles, aux entreprises et il n'y aura pas de majoration pour les moins de 21 ans, comme c'est souvent le cas pour la location d'une voiture.

Avec Autolib', nous poursuivons notre objectif d'offrir à tous des modes de transports nombreux et divers afin que la possession d'une voiture particulière ne soit plus une nécessité.

C'est dans cet esprit que nous avons aussi réalisé le tramway des Maréchaux, Vélib' et les couloirs de bus, afin d'offrir aux Parisiens le choix de leur mode de déplacement.

Notre Municipalité n'a jamais fait de la voiture, en tant que telle, une adversaire. Je le dis parce que cela a été quand même souligné par un certain nombre d'intervenants, je pense notamment à M. DUMONT et à Mme DOUVIN. C'est l'hégémonie de la voiture et ses nuisances que nous voulons combattre, d'ailleurs avec succès puisque la circulation automobile dans la Capitale a

baissé de 24 % depuis 2001 et nous poursuivons en ce sens avec le projet des berges de la Seine qu'Anne HIDALGO présentera demain matin.

J'entends depuis deux ans mon ami Denis BAUPIN opposer Autopartage à Autolib'. Pour ma part, je ne les ai jamais opposés, puisqu'ils ne répondent pas aux mêmes besoins. De plus, vous ne l'avez peut-être pas assez bien entendu, mais les voitures en Autopartage proposées par des entreprises privées sont thermiques et doivent revenir à leur point de départ, alors qu'Autolib' est en libre service et que les voitures sont électriques.

De plus, notre souhait est bien évidemment qu'il y ait un lien entre le service public Autolib' et les services privés Autopartage. Nous souhaitons qu'ils soient complémentaires et ils le seront.

En complément de la note technique que vous avez reçue, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, je rappelle que le projet Autolib' a été présenté en 3e Commission mercredi dernier en détail. Concernant l'étude d'impact environnemental, elle ne peut pas être faite, dès lors que le projet n'a pas été défini concrètement. C'est chose faite et nous allons lancer cette étude.

Le vœu présenté par François VAUGLIN et le groupe socialiste, pour lequel j'émetts un avis favorable, met en évidence les champs d'innovation possible autour de l'électricité.

J'en profite pour vous dire que j'ai d'ailleurs écrit aux différents ministres de l'Ecologie, d'abord à M. BORLOO puis à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour le concours financier de l'Etat à hauteur de 30 millions d'euros afin de financer les bornes de recharge.

Le syndicat mixte va engager 54 millions d'euros et, pour Paris, la somme est de 35 millions d'euros.

J'ajoute qu'à Paris, en complément des stations Autolib', nous installerons 250 bornes de recharge pour les voitures des particuliers et pour les deux-roues électriques.

A Paris, nous allons mettre en place 700 stations, dont 500 seront sur voirie et 200 en parking. J'avais présenté une première implantation des stations Autolib' aux maires d'arrondissement en 2009. Je leur ai écrit à nouveau en janvier pour affiner l'implantation des stations à Paris.

Je remercie chaleureusement les maires d'arrondissement pour leur concours.

En Ile-de-France, ce seront presque 1.200 stations, avec 3.000 véhicules en service. Nous atteindrons notre rythme de croisière avec 200.000 abonnés et la délégation de service public durera 12 ans.

J'insiste juste sur un point parce que beaucoup d'entre vous ont fait la comparaison avec Vélib'. Effectivement, dans l'idée, dans l'esprit, on peut en effet comparer mais Vélib' est un marché public, d'où les avenants que nous devons prendre dès lors qu'il y a une évolution dans le contrat. Autolib' est une délégation de service public, ce qui fait que nous avons demandé à l'ensemble des candidats de nous apporter des réponses au cahier des charges que nous avons émis il y a un an.

Le syndicat mixte a pris en décembre dernier, à l'unanimité, une décision majeure : il s'agit du choix de l'opérateur du service. Au terme d'une compétition exigeante et loyale entre

des concurrents dont je salue la très grande qualité, notre préférence à tous est allée au groupe Bolloré, et ce, pour au moins quatre raisons.

La première : le groupe Bolloré propose les modèles les plus fonctionnels, des voitures à quatre places, ce qui permettra d'accueillir des familles ou des personnes regroupées. Ces véhicules auront, en outre, une autonomie de 250 kilomètres, ce qui est une garantie importante.

La deuxième raison de notre choix concerne les tarifs pour les usagers, qui sont très avantageux. Contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, je pense que ces tarifs ont été particulièrement étudiés lorsque nous avons lancé le cahier des charges. Nous avons fixé une fourchette et il se trouve que, parmi les candidats, le groupe Bolloré a répondu au moindre coût.

Troisième argument : 800 emplois sont directement créés pour faire fonctionner le service et notamment pour accueillir les usagers, les conseiller et les orienter.

Enfin, quatrième raison, qui n'est pas la moindre : le groupe Bolloré propose la meilleure offre financière. Son investissement propre s'élève à 50 millions d'euros et l'entreprise consent à renoncer à sa rémunération sur toute la durée du contrat en cas de dépassement de charges. J'ajoute que le groupe Bolloré prend en charge le risque commercial si les recettes devaient être moins élevées. Le groupe assume les pertes, cela a été dit aussi, jusqu'à 60 millions d'euros.

Mais je précise que 60 millions d'euros est une somme énorme. Un comité de conciliation, constitué de trois membres indépendants et expérimentés, sera mis en place et un comité de suivi sur l'application même du contrat sera constitué de dix membres issus à la fois du concessionnaire et du syndicat.

Même si ce projet est extrêmement innovant, bien sûr, nous prenons des risques mais avant tout, je l'ai entendu pour beaucoup d'autres projets, ici, en Conseil de Paris, je suis sûre que nous franchissons aujourd'hui une véritable étape dans la conception de la ville de demain, dans la conception d'une métropole moderne, écologique, avec de vrais services publics de transport urbain.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame le Maire.

Je mets aux voix...

Il y a un vote sur le vœu.

**M. Denis BAUPIN**, adjoint. - Explication de vote.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Avant ? Evidemment !

Êtes-vous le porte-parole de Mme HAREL ou non ? Allez-y !

**M. Denis BAUPIN**, adjoint. - C'est en mon nom, enfin, celui de mon groupe. C'est pour poser une question à M. VAUGLIN, l'auteur du vœu, en toute amitié.

Je dois dire que, l'ayant lu et relu, ayant à l'esprit le travail qui a été effectué concernant les véhicules électriques et l'idée souvent avancée que ces véhicules électriques pourraient servir de réservoir pour stocker l'électricité. En l'occurrence, pour un service comme Autolib' qui est censé fonctionner 24 heures sur 24, j'ai une interrogation. Quel sens aurait exactement ce stockage d'électricité ? L'idée est-elle bien que l'on stockerait

l'électricité sur les batteries et au moment où il y aurait des pics de consommation électrique, c'est-à-dire vers 19 heures tous les soirs pendant l'hiver, on remettrait l'électricité à partir de la batterie sur le réseau ? Ce qui veut dire que pendant ces heures de pointe, les voitures doivent être en train de se décharger sur le réseau et qu'il n'est pas question de pouvoir utiliser à un tel moment Autolib'. Je dois dire que je suis un petit peu sceptique. Par rapport à des véhicules individuels en grand nombre, cela a un sens. Mais sur un dispositif comme celui-là, j'ai du mal à saisir.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Avant de mettre aux voix le vœu, une petite explication de l'expert M. VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**. - Effectivement, vous avez bien compris l'esprit du vœu, il s'agit simplement, l'électricité ne se stockant pas, d'utiliser ce réseau de batteries pour avoir une capacité de stockage.

Il faut bien voir que les périodes de pointe, c'est quelques heures par an, pas plus, et c'est très coûteux, aussi bien sur le plan économique que sur le plan environnemental. Donc, si, pendant quelques heures par an, quand vous prenez un véhicule électrique, votre batterie est chargée par exemple à la moitié de sa capacité, vous générez une capacité d'effacement à bon compte. C'est l'esprit du vœu qui est effectivement assez innovant.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Attendez !

Une explication de vote, Madame HAREL, très rapidement ?

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Juste un petit mot : je suis désolée, j'ignorais totalement que M. BAUPIN était assez modéré sur le dossier Autolib', mais je me réjouis, en tout cas, de constater qu'il se pose les mêmes questions que nous et cela ne pourra être que constructif finalement d'essayer de répondre aux mêmes interrogations.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous pouvez prendre rendez-vous assez rapidement, si vous voulez.

Je peux me faire l'intermédiaire !

**M. Denis BAUPIN**, adjoint. - Ça va, je suis assez grand !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il est assez grand, me dit-il.

Vous pouvez ajouter un mot, Madame le Maire.

Après, nous allons voter.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Je voudrais juste confirmer, Monsieur le Maire, que nous portons un avis favorable au vœu déposé par François VAUGLIN.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je l'avais compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 11).

Pour votre vote, Monsieur BAUPIN, vous direz au service que vous avez voté. Je n'avais pas bien compris !

**2011, DVD 17 - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement de la place de la République (3e, 10e et 11e). Approbation du programme en vue d'une enquête publique.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 17 concernant l'approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement de la place de la République (3e, 10e et 11e). Approbation du programme en vue d'une enquête publique, sur lequel les amendements n° 33 et n° 34 ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention vise à la fois à présenter les deux vœux que nous avons soumis à notre Assemblée et à rappeler tout le bien que nous pensons du réaménagement de cette place au cœur de Paris.

Je disais, lorsque nous avons voté la dernière délibération, à quel point Paris avait besoin de ce type de lieu, ouvert, accessible, permettant de grandes réunions, de grandes manifestations, et que, malheureusement, jusqu'à présent, il n'y en avait pas à Paris, alors que je soulignais que toutes les grandes villes européennes ont ce type d'endroit où il fait bon se retrouver entre habitants.

Quelques points, quand même, que je voudrais soulever sur cette délibération, sur lesquels nous avons déjà insisté la dernière fois et qui correspondent en partie aux vœux que nous avons déposés.

D'abord, le tramway des gares. L'idée que cette création puisse un jour voir le jour doit absolument être prise en compte dans la concertation et dans les travaux dès maintenant, car nous ne devons pas nous fermer cette possibilité. Vous savez à quel point les élus E.E.L.V.A. sont attachés à ce projet qui nous paraît répondre à un certain nombre de problématiques de liaison entre les différentes gares parisiennes et, singulièrement, les gares du Nord et de l'Est qui, à elles deux, forment, je le rappelle, la plus grande gare du monde ; il nous paraît important d'en permettre l'accès par un moyen de transport rapide, efficace et propre et cette réponse est, bien évidemment, la création d'un tramway des gares.

Il faut donc absolument que dans l'aménagement de la place de la République soit intégrée dès maintenant, dès le départ, la possibilité, un jour, de rajouter cet équipement, qui, je le répète, est absolument nécessaire.

Ensuite, nous avons beaucoup insisté - et c'est en partie repris d'ailleurs dans ce projet de délibération, ce qui prouve que, visiblement, les habitants qui ont répondu à cette concertation se sentent aussi concernés par cette question -, sur le maintien de la présence de services à destination des sans domicile fixe et des populations les plus précarisés sur cette place.

Il ne faut pas que par le biais de travaux importants, certes nécessaires, nous finissions par chasser une partie des occupants de cette place. Les S.D.F. et les personnes les plus précarisées qui profitent des services que la Mairie de Paris accompa-

gne par le biais de subventions à un certain nombre d'associations doivent absolument pouvoir rester dans ce lieu. C'est d'ailleurs l'un des résultats de la concertation.

Un point qui n'avait été que peu abordé avant et qui est revenu très fort dans la concertation est la question de la végétalisation de cet espace. Je le disais, cette place sera dorénavant une place conviviale, ouverte, accueillant tous les publics, et il nous semble important que ce ne soit pas un lieu totalement minéral. C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu sur la création d'un espace de nature. D'ailleurs, les personnes consultées lors de la concertation ont beaucoup insisté sur la nécessité d'avoir à la fois de l'eau et du vert et c'est dans ce sens que nous déposons cet amendement pour continuer cette réflexion et avoir présent à l'esprit qu'un lieu trop froid, trop minéral serait tout à fait à l'opposé du résultat que nous escomptons des travaux prévus sur cette place.

Il paraît important aussi d'avoir cet espace de nature, de façon à accompagner l'effort que Paris réalise en matière de biodiversité, puisqu'on le sait, dès lors que l'on plante certaines espèces, certains types de végétation, cela réattire toute la biodiversité nécessaire à ce que Paris vive mieux.

Un dernier point qui me paraît extrêmement important, qui a été aussi assez évoqué dans la consultation et dont je voudrais être sûre qu'il soit bien pris en compte est l'importance des circulations cyclables ; quand je dis "bien pris en compte", il faudrait qu'il le soit également dans le sens du travail qui a été réalisé dans le 3e arrondissement avec le Conseil local du handicap ; des préconisations très fortes ont été faites en matière d'accessibilité et les associations cyclistes ont, elles aussi, participé à la concertation dans les mairies d'arrondissement et je crois qu'il faut faire très attention à ce que les uns et les autres puissent trouver leur place au mieux sur cette nouvelle place et que les circulations des uns ne se fassent pas au détriment des autres. Il faut assurer une certaine fluidité des déplacements pour tous les types d'usages. Il ne s'agirait pas que la place dévolue aux cyclistes se fasse au détriment des piétons, mais, de la même façon, il ne s'agirait pas que les piétons soient une cause de rupture des déplacements cyclistes.

Ces deux amendements ne sont qu'un rappel de ce que nous souhaitons apporter à ce nouvel aménagement parisien extrêmement important.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens d'abord à saluer la densité et la qualité de la concertation menée tout au long de ces derniers mois de l'année 2010 qui a réuni plusieurs centaines d'habitants, d'usagers de la place, lors de grandes réunions publiques comme la dernière à la mairie du 10e, mais également par Internet, sous forme de questionnaire et également d'ateliers sur place, de marches exploratoires réunissant diverses catégories d'usagers, de riverains, de commerçants, de cyclistes ou de personnes en situation de handicap.

Il en ressort à l'évidence une large approbation du projet, notamment dans les 3e, 10e et 11e arrondissements, et ce,

autour de ces trois objectifs.

D'abord, créer un lieu de rassemblement convivial, populaire au cœur de Paris qui permette une grande diversité d'usages.

Ensuite, mieux partager l'espace public et rendre de l'espace aux piétons et aux autres modes de transport que la voiture.

Et puis mettre en valeur le patrimoine, à commencer par la statue de la République, ainsi que réaffirmer le symbole républicain de la place, et je tiens à rappeler que nous avons installé autour d'Anne HIDALGO le portrait des deux journalistes français de France 3 otages en Afghanistan il y a quelques jours.

Cela n'empêche pas des interrogations sur les futurs usages de la place, sur la circulation des vélos ou les traversées piétonnes, sur les conséquences pour l'activité du commerce, sur les reports de circulation automobile, notamment.

La place et la sécurité des piétons apparaissent ainsi primordiales à l'issue de cette concertation et l'aire piétonne de deux hectares qui sera constituée répond à l'évidence à ce souci, mais il ne faut pas non plus oublier de prévoir des voies de circulation spécifiques aux cyclistes afin d'éviter les conflits d'usage entre piétons et cyclistes dont parlait Véronique DUBARRY à l'instant, ce qui est à l'évidence un enseignement très important du réaménagement passé du boulevard de Magenta.

Je tiens aussi à mettre en avant l'intermodalité entre les différents modes de transport (bus, métro), leur accessibilité aux personnes en situation de handicap et l'interconnexion entre les différents quartiers et notamment entre la place et le canal Saint-Martin.

Concernant la circulation automobile, ayons aussi confiance dans la baisse continue de celle-ci, dans le caractère finalement assez modéré sur ce point du projet, dans le fait que les reports de circulation qui ne se feront pas essentiellement à proximité mais sur une voirie plus lointaine. Nous n'avons, en tous cas, aucun mal à assumer l'orientation de notre politique sur ce point qui vise à anticiper et à favoriser une baisse de la circulation automobile au cœur de nos quartiers.

Le débat sur les usages est ensuite, certainement, celui qui a le plus mobilisé au cours des derniers mois, qui est peut-être le plus passionnant, qui est le plus crucial pour l'avenir de la place.

Il faut valoriser le sens de la place dans Paris et dans l'Histoire, il faut garder la possibilité de manifester, bien sûr, il faut aussi permettre des activités culturelles plus fréquentes qu'aujourd'hui, sans oublier pour autant le besoin en matière d'aide aux sans domicile fixe qui doivent être pris en compte, mais qui doivent être pris en compte avec les associations. Il n'est pas évident que la distribution alimentaire que l'on appelle "soupe populaire" doive rester sur la place, même s'il faudra qu'elle reste sur la place s'il n'y a pas d'alternative meilleure. Il faut, en tout cas, faire ce travail en lien avec les associations comme les Restos du Cœur qui ont l'usage de la place actuellement.

Nous ne devons pas fixer, à mon sens, trop strictement les usages, les encadrer trop strictement, mais favoriser par contre l'appropriation de la place par les Parisiens. La grande esplanade piétonne, comme l'organisation rationnelle des circulations, notamment pour les voitures au Sud - en lien avec les

grands boulevards, dont la perspective de mise en double sens apparaît d'autant plus nécessaire -, et les transports en commun et les taxis au Nord, permettront cette appropriation de la place par les Parisiens.

Je crois que, vu la taille de la place, elle pourra sans problème accueillir une concession d'un café, un kiosque de la Ville de Paris permettant de mettre en avant un certain nombre de thématiques, mais également une offre culturelle, un espace de jeux pour les familles - dont il reste à déterminer s'il doit être de plein air ou s'il doit également recouvrir des équipements sportifs, ce qui paraît peut-être plus difficile -, qui doivent favoriser l'animation de la place, afin d'initier cette appropriation du lieu par les Parisiens.

Les éléments qui ressortent de la concertation sont ainsi particulièrement intéressants. C'est en les prenant en compte que nous ferons de ce grand projet de la mandature une véritable réussite. Un travail considérable a été réalisé pour les intégrer au projet de l'Agence TVK, retenue par la Ville de Paris.

C'est donc du fait de cette prise en compte, et du programme qui en découle, que mes collègues du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et moi-même, approuvons sans réserve ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Vous êtes resté dans votre temps de parole.

La parole est à Mme Lynda ASMANI, pour cinq minutes.

**Mme Lynda ASMANI**. - Monsieur le Maire, Merci.

Nous savons tous la valeur historique et symbolique de la place de la République, avec sa Marianne brandissant fièrement un rameau d'olivier dans sa main droite et portant la Charte des Droits de l'Homme dans sa main gauche.

Aujourd'hui, cette place que je connais bien mérite, il est vrai, qu'on lui redonne un éclat. Un nouvel éclat qui doit être le sien, qui n'aurait jamais dû cesser d'être d'ailleurs le sien, car elle est devenue un lieu que l'on traverse plus que l'on ne s'y arrête pour l'admirer.

Je veux donc dire que je suis tout à fait favorable à sa réhabilitation, mais pas à n'importe quel prix. Son réaménagement implique de mettre en valeur ses jardins et d'en faire un endroit où on a envie de se promener, au-delà d'un simple passage dans le quartier, car il est vrai qu'aujourd'hui cela ressemble plutôt à une autoroute.

Alors oui, il faut réaménager la place de la République. Il faut aussi tenir compte de sa géographie, la géographie de ce lieu, de sa situation stratégique dans Paris, puisqu'elle est à l'intersection de plusieurs arrondissements : le 3e, le 10e et le 11e arrondissement. Au carrefour de deux grandes gares, la gare de l'Est et la gare du Nord, et un carrefour incontournable pour aller à la gare de Lyon.

On ne peut pas penser l'aménagement de la place de la République de façon indépendante, comme si cette place n'était pas dans tout Paris, dissocier son réaménagement du reste de la Capitale et ne pas s'inscrire dans une vision globale me semble incohérent. Il faut aussi penser à l'organisation des différents modes de déplacement, comme mes collègues du 10e l'ont déjà évoqué.

Ce qui doit nous conduire dans ce projet, je crois,

Monsieur le Maire, c'est la recherche de l'équilibre. Un équilibre où chacun trouve sa place : les piétons comme les cyclistes, autant que les automobilistes, car j'ai compris que c'était donc à eux que nous avons engagé une petite guerre, en tout cas ceux qui polluent.

Les habitants du quartier et l'ensemble des Parisiens ont aussi le droit à cette place, ainsi que des millions de visiteurs, car notre Capitale reste encore un lieu de visite assez incontournable.

Si on ne respecte pas ces équilibres, si on ne respecte pas l'équilibre entre sa vocation esthétique et culturelle, et sa fonction stratégique de circulation dans la ville, ce projet de réaménagement me semble courir plus à l'échec.

Malheureusement, c'est précisément cette recherche de l'équilibre que je ne retrouve pas toujours dans le projet de la majorité municipale. Bien sûr, il faut revoir la disposition des voies de circulation autour de la place, comme cela a été dit précédemment. Bien sûr, il faut permettre la piétonisation d'une partie - vous voyez que nous ne sommes pas totalement dogmatiques - mais ce qui aurait dû être un rééquilibrage apparaît parfois comme une dérive un peu dogmatique pour le coup de votre côté.

Il y a de quoi s'inquiéter sur les conséquences de ce programme, car les effets pourraient en être contre-productifs. Je m'explique : si les espaces verts et piétonniers sont entourés d'embouteillages, de bruits, de klaxon et de fumée de pot d'échappement, quel en est donc l'intérêt ?

Je suis a priori favorable à la piétonisation de la rue du Faubourg du Temple, jusqu'au croisement de la rue Yves-Toudic et de la rue de Malte, pour ce qui concerne les 10e et 11e arrondissements. On pourrait également l'imaginer pour la rue Beaurepaire.

Dans ce cas, il aurait fallu intégrer dans les études la possibilité de réaliser un parking sous la place de la République, puisque vous n'êtes pas le premier à réaménager une place et à piétonniser une place. Jacques CHIRAC, le premier Maire de Paris élu au suffrage universel avait déjà piétonnisé la place de l'Hôtel de Ville, en y créant tout de suite un parking évidemment en dessous.

C'est, me semble-t-il, une condition nécessaire sans laquelle vous allez provoquer une saturation de la circulation et du stationnement, mais peut-être est-ce là votre dessein.

Les aménagements prévus risquent en effet de créer un entonnoir, dont le réceptacle sera cette grande place de la République. Je vous le rappelle, comme l'ont dit d'ailleurs mes prédécesseurs, il y a un trafic inhérent à la situation géographique de la place de la République, qui est au croisement de grandes gares parisiennes.

On sait également qu'en dépit de la baisse de la circulation, Paris est devenue dans le même temps une des capitales les plus embouteillées en Europe. Alors vous ne pouvez pas ignorer le risque que vous prenez d'aggraver encore davantage cette situation.

Pourquoi ne pas envisager une expérimentation, afin d'en mesurer les conséquences en termes de circulation, comme cela vous l'a pourtant été de nombreuses fois suggéré dans la concertation des habitants, y compris ceux qui sont favorables à ce projet ?

Il semble, au contraire, quand je vois certains vœux de votre majorité, que ce ne soit pas là votre préoccupation. Parmi vos collègues, on imagine déjà la mise en place d'un tramway qui me paraît être au moins un véhicule et un transport propre. Un réaménagement de place ne peut pas s'imaginer sans la revisitation des transports doux, certes, mais aussi des transports propres. Les bus continueront, eux, à polluer, Monsieur le Maire.

Je vous le répète, le développement des modes de déplacement doux ne s'impose pas par la force. Ils ne peuvent s'inscrire que dans la recherche d'un équilibre. Dans ces conditions, le groupe Centre et Indépendants s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

**M. Alain LHOSTIS**. - Nous revenons une nouvelle fois vers la place de la République pour manifester notre soutien à la proposition qui nous est faite.

En effet, au fond, il s'agit de transformer la place en vraie place, et non pas la laisser dans son état actuel de grand carrefour de circulation automobile. C'est-à-dire une place sur laquelle il fait bon se rassembler, comme cela a été dit, peut-être manifester mais manifester aussi des moments de joie et de convivialité.

Nous trouvons, et je trouve comme élu du 10<sup>e</sup>, que justement la concertation, telle qu'elle a été conçue très en amont et qui a multiplié les rencontres, les sollicitations de la population, a montré une large adhésion.

Alors, je viens d'entendre Mme ASMANI qui nous dit qu'elle a un certain nombre de critiques à apporter, mais malheureusement pour elle, ce qui s'est dégagé massivement, c'est le choix des populations consultées en faveur de ce réaménagement de la place qui donne la priorité à ce qui est le mode de déplacement le plus massif, c'est-à-dire les piétons.

Ce parti pris est bien traduit dans l'aménagement qui ménage les transports en commun avec notamment la possibilité de prendre les nombreux bus qui traversent la place.

Aujourd'hui, on arrive à la phase de concrétisation. J'avais déjà souhaité que la concertation qui a eu lieu pour définir l'aménagement de la place et qui a montré toutes ses qualités, se poursuive pendant les travaux, et que des dispositions soient prises pour permettre l'information des populations puisque, pendant cette période, il va y avoir un certain nombre de désagréments, étant donné l'ampleur et la durée de ces travaux. Donc, il faudra que l'on crée les conditions pour que tout cela puisse être bien suivi.

Dans ces conditions, en ce qui nous concerne, au stade actuel, nous n'avons qu'à nous féliciter de ce choix, qui est un choix majeur sur ce qui deviendra dans les années qui viennent une place magnifique, nouveau repère dans la Capitale, sur lequel il fera bon se rassembler, manifester, danser, prendre de bons moments.

Nous voterons donc avec enthousiasme ce projet de délibération.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BAUPIN, pour trois minutes, mais si vous ne voulez pas parler, ce n'est pas grave !

**M. Denis BAUPIN**, adjoint. - Il s'agit de présenter l'amendement de notre groupe concernant le tramway. Ce sera très rapide. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà insisté à plusieurs reprises. Aussi bien le P.A.D.D. qui fait partie du P.L.U. de la Ville de Paris que le Plan de déplacement de Paris ont prévu l'étude d'un tramway des gares, c'est-à-dire un tramway qui relierait les six gares parisiennes.

Evidemment, quand on regarde un peu la configuration parisienne et que l'on imagine cette rocade, il est clair qu'entre le pôle Austerlitz-gare de Lyon et le pôle gare du Nord-gare de l'Est, ce tramway devrait passer par la place de la République.

L'objectif de cet amendement est que les travaux qui seront effectués sur la place de la République préservent la possibilité de réaliser ultérieurement un tramway.

Il ne s'agit pas de décider aujourd'hui de mettre en place un tramway. Il s'agit simplement que, dans la conception que l'on aura de cette place, on ne fasse pas des choses que l'on serait obligé de casser si, dans quelques années, on décidait conformément à ce qui a été retenu dans un certain nombre de documents que j'ai rappelés tout à l'heure, de réaliser ce tramway des gares.

C'est la raison pour laquelle je vous appelle à voter cet amendement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme DUBARRY, pour trois minutes.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - J'ai présenté le vœu, Monsieur le Maire, dans mon intervention.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous ne voulez pas parler ? Je vous félicite.

Madame TISSOT, vous avez la parole.

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai, la place de la République a besoin d'être réaménagée (jardins centraux sales et mal entretenus, arbres en mauvais état, square inaccueillant). Le groupe U.M.P.P.A. partage ce constat, bien évidemment, en témoigne d'ailleurs ma participation personnelle au jury de concours pour la sélection du projet.

Néanmoins, nous avons pointé, et je vais sûrement me répéter une fois de plus, à plusieurs reprises la question des reports de circulation.

La circulation sur la place de la République est aujourd'hui dense mais fluide. Or, les aménagements prévus avec notamment la suppression de la traversée nord/sud de la place et le regroupement de toute la circulation générale sur l'axe sud risque d'entraîner une congestion ou un ralentissement considérable du flux automobile, ainsi que des difficultés de stationnement dans l'ensemble des arrondissements limitrophes et plus spécialement dans les quartiers du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Force est de constater que la partie du bilan de la concertation consacrée à la circulation automobile, relatée dans ce projet de délibération, se fonde sur des extrapolations non vérifiables.

Elle affirme en effet, je cite, que "les études de circulation

ont montré que la capacité de la place dans sa nouvelle configuration est suffisante pour absorber les demandes futures de circulation, compte tenu notamment de la baisse structurelle du trafic automobile et du taux de motorisation (plus de 2 % de diminution par an ces dernières années)".

Mais qui peut prédire que le trafic automobile va diminuer dans ces proportions dans les années à venir ?

Alors, face à ces affirmations, je note que le chef de projet de la Mairie de Paris, M. CHOULARD, prévoyait un détournement par la rue de Malte, mais vu l'importance de la circulation de la rue du Faubourg-du-Temple, il s'est rendu compte que son option était ingérable et, à la dernière réunion publique, il a proposé de détourner le flux de véhicules à la hauteur du quai de Valmy, boulevard Jules-Ferry, en précisant que les délestages pourraient commencer au niveau des boulevards de la Villette et de Belleville puis rue Saint-Maur et avenue Parmentier, axe pourtant déjà très chargé et orienté Est/Ouest alors qu'il s'agit de répondre à des besoins de circulation Nord/Sud.

On a vu aussi qu'à la dernière réunion publique qui s'est tenue en mai dernier à la salle Olympe-de-Gouges dans le 11e arrondissement, aucune réponse n'a été apportée aux questions des 200 participants très inquiets de la saturation et de l'engorgement de leur rue et de leur quartier, et je partage leur inquiétude.

Je regrette donc, Madame LEPETIT, que le bilan de la concertation relaté dans ce projet de délibération ne comporte aucune évaluation précise des reports de circulation.

Vous vous étiez engagée en juin 2010 à fournir toutes les études micros et macros concernant ce projet dès mi-juillet 2010. A ce jour, nous n'avons rien reçu.

J'ajoute que le Maire de Paris, alors candidat en 2008, avait proposé la mise en double sens de circulation des grands boulevards. Aucune référence n'y est faite dans ce projet de délibération.

En conséquence, face à un enjeu de taille et compte tenu du coût de ces aménagements, il nous semble tout à fait légitime (et là, je me répète) de demander une fois encore qu'une expérimentation grandeur nature du projet soit réalisée pendant plusieurs semaines avant tout démarrage des travaux, afin de faire le point, notamment sur les dispositions et les aménagements à prendre pour résorber les reports de circulation et de stationnement dans les secteurs environnants.

Si nous devons nous heurter à nouveau, Madame LEPETIT, à votre refus, nous voterions contre cette délibération.

Je vous remercie.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour la réponse, la parole est à Mme LEPETIT.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier Rémi FÉRAUD et Alain LHOSTIS pour leur implication dans la concertation ainsi que les deux maires d'arrondissement, le maire du 3e, Pierre AIDENBAUM, et le maire du 11e, Patrick BLOCHE.

Je rappelle que le projet de délibération sur lequel vous êtes invités à vous prononcer concerne l'approbation du bilan de la concertation préalable.

Je remercie aussi l'ensemble ou la plupart des orateurs, qui ont tous salué cette concertation. Elle a permis une large participation de publics différents, en proposant des modalités de participation variées, que ce soit sous forme de réunions publiques, sous forme d'ateliers thématiques, de questionnaires, d'un registre ou d'expositions en mairie d'arrondissement.

Nous avons noté une très importante participation, avec un fort intérêt, de la part non seulement des riverains à proximité de la place de la République mais, au-delà des arrondissements concernés, des Parisiens et même quelquefois des Franciliens qui ont répondu avec des contributions de qualité, tant sur les aspects déplacements que sur les autres usages.

De manière unanime, il a été reconnu qu'il y avait une nécessité de réaménager la place de la République, d'améliorer bien sûr l'existant, notamment en faveur des piétons et des cyclistes et de requalifier cet espace majeur de Paris.

Le projet de l'équipe T.V.K., l'équipe qui a remporté le concours, a été très largement conforté, que ce soit dans la souplesse des usages, la priorité donnée aux piétons, la mise en valeur de la place, la mise en valeur même du symbole républicain, de la statue, des façades ou dans la diminution des nuisances liées à la circulation automobile.

Madame TISSOT, vous nous avez dit que vous aviez participé au jury. C'est vrai, vous avez participé à une réunion dans le 11e arrondissement, mais, malheureusement, vous vous êtes arrêtée là.

Si vous aviez suivi les ateliers, notamment ceux qui concernaient les déplacements, vous auriez pu entendre la présentation des études micros et macros sur la circulation automobile lors d'un atelier qui s'est tenu le 30 novembre dernier.

Ces études ont montré que la future configuration de la place peut absorber le flux automobile et, vous le savez d'ailleurs, parmi tous les projets présentés au jury, celui-là comportait des fiches techniques, notamment avec l'avis des services, ceux de la Préfecture de police comme ceux de la Ville, qui montraient que ce projet était sans doute celui qui contraignait le moins le flux automobile.

Ces études ont également permis d'identifier les mesures d'évolution du plan de circulation, je pense notamment à l'adaptation des feux, à la modification des sens de circulation pour éviter les itinéraires malins par exemple, tout cela afin d'éviter des reports sur les quartiers riverains.

Nous sommes, bien sûr, très soucieux de la circulation des cyclistes et je remercie à ce titre Véronique DUBARRY (mais je vais aussi lui répondre sur les deux amendements qu'elle a présentés) d'avoir évoqué cette question.

Je pense qu'après de nombreuses réunions, que ce soit en réunion de quartier ou en réunion avec les associations de cyclistes, nous avons atteint justement un équilibre, sans que personne n'ait émis d'ailleurs, ou de façon extrêmement minoritaire, le souhait qu'il y ait un parking à voitures sous la place.

Je voudrais donc rassurer ceux qui le craignent : il n'y en aura pas. En plus, je ne vois pas comment on ferait puisque, sous la place, il y a le métro.

En tout état de cause, je souhaite aussi dire que sur les usages, il y a eu, comme l'a très bien dit le maire du 10e, beaucoup de contributions et de réflexions. Le souhait a été fort de faire cohabiter des usages quotidiens - déplacements, détente, cafés et commerces - avec des usages plus occasionnels, plus exceptionnels, comme des manifestations, des spectacles, des concerts ou des expositions.

Sachez aussi pour votre complète information que, sur la question des usages, nous travaillons avec un programmiste qui s'appelle Attitudes Urbaines, qui a pour mission de proposer un certain nombre d'occupations en fonction du bilan de la concertation.

Les prochaines étapes, c'est le démarrage de l'enquête publique en mai 2011, avec un passage à nouveau en Conseil de Paris en juillet 2011.

Un mot pour dire que nous n'avons pas délaissé la question des grands boulevards, bien au contraire. Nous avons eu des réunions avec les quatre maires d'arrondissement concernés - 2e, 3e, 9e et 10e -, qui s'accordent tous sur le principe de mettre en double sens les grands boulevards et souhaitent lancer une concertation dans les prochaines semaines.

D'ici cet été, nous pourrons donc démarrer la concertation puisque nous sommes en train de travailler sur un projet avec plusieurs options pour le soumettre à la concertation. Mais nous voulions bien évidemment préalablement, c'est notre méthode, travailler avec les maires d'arrondissement.

Enfin, sur les deux amendements. Le premier, qui concerne la prise en compte ultérieure de la réalisation d'une ligne de tramway, qui a été à la fois présenté par Mme DUBARRY et par Denis BAUPIN, nous en avons déjà parlé en mars 2010 au moment du choix du maître d'œuvre, puis en juin 2010, lors de l'approbation des principes du projet. Je vous avais ici même confirmé que le projet prendrait en compte la possibilité d'aménager à l'avenir une ligne de tramway, et vous aviez alors retiré votre vœu.

Aujourd'hui, c'est un amendement et je vous rassure à nouveau, je l'espère : l'aménagement de la place de la République tiendra compte de la possibilité de cette réalisation ultérieure, même s'il est vrai que ce n'est pas mentionné noir sur blanc dans le projet de délibération.

Je rappelle que nous n'avons pas non plus mentionné noir sur blanc que nous comptons installer à proximité de la place, des stations Autolib', des stations Vélib', des parkings pour les vélos, des parkings deux-roues dans les rues adjacentes pour éviter que les deux-roues ne viennent stationner sur le parvis. J'espère que cela peut donc vous rassurer. Nous n'avons pas non plus parlé dans la délibération des grands boulevards à double sens puisque cette délibération, encore une fois, prend en compte le bilan de la concertation.

Donc, je vous propose à nouveau de retirer votre vœu.

Concernant le deuxième amendement, j'en suis d'accord, sous réserve d'un petit changement, et nous en avons parlé avec Fabienne GIBOUDEAUX. Dans l'amendement que vous présentez, vous parlez de la création d'un espace de nature, et je pense que si nous parlions de la végétalisation de la place, nous pourrions mieux nous comprendre sur l'objectif poursuivi.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BAUPIN, retirez-vous l'amendement n° 33 ?

**M. Denis BAUPIN**, adjoint. - OK pour retirer l'amendement vu la réponse d'Annick LEPETIT. Comme on n'avait pas vu cela dans le projet de délibération, la question a été posée, et la réponse a été apportée.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, que décidez-vous pour l'amendement n° 34 ?

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Je suis d'accord avec la proposition d'Annick LEPETIT de changer la formulation et de parler de la végétalisation de la place à la place de l'espace nature.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 34 déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 34 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 17 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DVD 17).

#### **2011, DVD 48 - Approbation des modalités de passation et signature d'un marché de services pour la gestion de 4 lavatories à Paris.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 48 concernant l'approbation des modalités de passation et de signature d'un marché de service pour la gestion de quatre lavatories à Paris.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet des toilettes publiques est une question d'hygiène et de santé publique qui demande un équipement à la hauteur d'une métropole moderne, tant en matière de propreté qu'en matière de disponibilité des emplacements.

Aujourd'hui, deux types d'équipement coexistent : 400 sanisettes, avec un nouveau modèle high-tech mais un système de nettoyage très lent, et 10 lavatories qui disposent de plusieurs cabines, et dont il est question d'en supprimer 6 pour n'en garder que 4.

Ceci nous paraît être un mauvais calcul qui ne pourrait se justifier que si le nombre des sanisettes était alors nettement augmenté. De même, les établissements publics comportent-ils fréquemment des équipements très insuffisants.

Commence à émerger un nouveau marché, celui des toilettes de luxe à 2 euros, quel paradoxe ! Voulons-nous un système à deux niveaux ? Je ne le crois pas.

Il s'agit pour Paris d'une question d'exemplarité et jusqu'à

présent, la comparaison avec d'autres capitales étrangères ne nous est pas vraiment favorable.

Et c'est aussi une question de dignité, notamment pour ceux dont la rue est le domicile.

J'appelle donc la Ville à faire dans ce domaine un effort bien plus important, tant vis-à-vis du maintien des lavatoires que de l'augmentation du nombre des sanisettes.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur LEBEL, vous avez la parole.

**M. François LEBEL**, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement. - Merci.

Ainsi, Madame LEPETIT, les 400 sanisettes parisiennes vont condamner à mort 6 des 10 malheureuses lavatoires qui subsistent encore dans les sous-sols de la capitale.

Vous condamnez ainsi au chômage les 6 préposés qui, compte tenu de leur âge et de leurs qualifications, si on peut dire, n'ont aucune, mais vraiment aucune chance de retrouver un emploi.

Au-delà de ce problème humain, il y a aussi une question d'opportunité.

Vous savez certainement que ces lavatoires parisiens, ou parisiennes, je ne sais pas de quel genre c'est, sont pour certains signalés dans les guides de Paris aux touristes, pour qui ces lieux de commodités, comme on le disait autrefois, sont très typiques de Paris.

Mieux, les lavatoires de la place de la Madeleine, qui ont été au début du siècle dernier entièrement équipés par la société Porcher, sont un très amusant exemple du style Rococo début de siècle appliqué à un lieu pour le moins original. Ces lavatoires sont donc uniques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ces lavatoires de la place de la Madeleine sont protégés au titre des monuments historiques. Si vous fermez le site Madeleine, ce serait, dans l'histoire récente de Paris, le premier exemple de la fermeture au public d'un site inscrit.

J'ajoute que ces lavatoires de la Madeleine étaient autrefois deux et que par une décision que je n'ai jamais vu passer au Conseil de Paris, une des deux a été cédée, je crois, à France Télécom, et qu'ils sont actuellement dans un état de délabrement et d'abandon absolument scandaleux.

C'est pourquoi je demande, Madame LEPETIT, je demande absolument la réintégration du site de la Madeleine dans le marché de gestion que vous allez passer, comme d'ailleurs la rénovation du lieu, qui n'a jamais été entreprise depuis sa construction, comme l'a constaté la D.R.A.C. d'Île-de-France il y a moins d'un an, et avec qui je suis allé visiter cet endroit assez amusant.

Je vous remercie, Madame LEPETIT.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Bien.

Madame LEPETIT, les lavatoires chers à M. LEBEL ?

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à Mme DOUVIN et à M. le maire du 8<sup>e</sup>,

François LEBEL. J'ai bien entendu son plaidoyer.

Je voudrais quand même attirer votre attention sur le nombre de sanisettes que nous installons, qui sont au nombre de 400 sur l'ensemble du territoire parisien. Vous le savez, elles sont aujourd'hui accessibles aux personnes à mobilité réduite, elles offrent une meilleure qualité de service, si je puis dire, et leur accès est gratuit.

La mise en place de ces sanisettes nous a conduits à revoir à la baisse le nombre de lavatoires et nous avons décidé de maintenir - bien sûr, nous le proposons au Conseil de Paris - uniquement les lavatoires situés sur d'importants sites touristiques où les nouvelles sanisettes ne peuvent à elles seules répondre à la très forte affluence du public.

Monsieur le Maire du 8<sup>e</sup>, je tiens à votre disposition le chiffre de fréquentation car je crois que c'est important aussi d'avoir cela en tête.

Je voudrais compléter, puisque vous y avez fait allusion, avec le fait que nous avons reçu au mois de décembre dernier une déléguée syndicale de la C.F.D.T. de l'entreprise STEM Propreté. Nous avons entendu ces personnes, même si, vous le savez, elles sont à contrat à durée indéterminée au sein de l'entreprise STEM Propreté, qui est une société importante : plus de 1.100 agents. A priori, ces personnes pourront être redéployées au sein de ce groupe et de cette entreprise.

Nous avons également inclus dans le marché que nous lançons, précisé exactement que le personnel nécessaire au fonctionnement des quatre lavatoires concernés devra être repris.

J'en profite d'ailleurs pour dire que les 4 lavatoires que nous conservons, représentent 80 % de l'activité des 10 lavatoires existants actuellement, ce qui veut dire que ceux que nous fermons ne représentent que 20 % de l'activité. On a quand même fait très attention à ceux que nous fermons.

Enfin, je sais, Monsieur LEBEL, que vous y êtes attaché, le nouveau marché que nous allons lancer aura un coût pour la Ville de 775.000 euros pour deux ans, alors que le marché actuel des 10 lavatoires coûte actuellement à la Ville 1 million d'euros par an.

Je voulais aussi vous donner ces éléments, je crois, de bonne gestion.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 48).

**Vœu déposé par le groupe "Europe - Ecologie - Les Verts et Apparentés" demandant le maintien de "Paris respire" au Bois de Vincennes lors du prix d'Amérique.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 35 dans le fascicule, déposé par le groupe "Europe - Ecologie - Les Verts et Apparentés", demandant le maintien de "Paris respire" au bois de Vincennes lors du prix d'Amérique.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, une minute.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'opération "Paris Respire" permet de réserver les dimanches et jours fériés des voies du bois de Vincennes à la circulation non motorisée ; je pense aux piétons, cyclistes et rollers, entre autres.

Le 30 janvier dernier, cette opération a été suspendue sur l'avenue du Tremblay et sur la route de ceinture du lac Daumesnil en raison de la manifestation hippique du prix d'Amérique à l'hippodrome de Vincennes. Cette suspension partielle de "Paris Respire" dans le bois de Vincennes n'est absolument pas justifiée, les axes concernés n'étant pas à proximité immédiate de l'hippodrome. Surtout, elle envoie un signal désastreux aux usagers du bois en incitant à l'usage de la voiture, là où la charte d'aménagement durable du bois de Vincennes cherche au contraire à garantir sa vocation d'espace naturel, de promenade publique et d'espace de loisirs de plein air.

Cette suspension partielle est en contradiction avec la charte dont l'objectif est - je cite - "la diminution de la pression automobile qui morcelle le bois." Cette suspension peut également être dangereuse pour la sécurité des promeneurs qui, sans être informés, se retrouvent sur un axe circulé, là où ils ont l'habitude d'évoluer le dimanche sur un axe préservé de toute circulation automobile.

Aussi, nous demandons au Maire de Paris et à Mme LEPETIT d'intervenir auprès de la Préfecture de police afin qu'à partir de 2012, donc à partir de l'an prochain, "Paris Respire" ne soit plus suspendue en raison du déroulement du prix d'Amérique à l'hippodrome de Vincennes.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'émet un avis favorable sur ce vœu et donc je saisis M. le Préfet de police pour lui demander s'il est possible de déterminer un itinéraire alternatif pour ces navettes qui n'emprunte pas le périmètre de l'opération "Paris Respire."

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police, vous m'avez demandé la parole ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Oui, effectivement, la Préfecture de police est tout à fait attachée à ce que "Paris Respire" fonctionne bien dans le bois de Vincennes et les limitations partielles, vous l'avez dit, sont très réduites dans l'année. Il y a uniquement le marathon, le semi-marathon, le prix d'Amérique et la Foire du Trône.

Le prix d'Amérique, c'est 30.000 spectateurs, donc c'est une grande manifestation populaire, comme la Foire du Trône, et dans ce cas-là, effectivement, il faut avoir plusieurs axes d'accès afin d'éviter les engorgements dans les pourtours du bois de Vincennes. C'est pourquoi on est conduit à mettre ces suspensions temporaires. Encore une fois, je pense qu'il faut les regarder à l'aune de tous les week-ends où l'opération fonctionne très bien, afin qu'elles soient parfaitement acceptées, car un engor-

gement aurait de mauvaises conséquences.

Effectivement, l'avenue du Tremblay permet la desserte des navettes du métro jusqu'à l'hippodrome et le dédoublement avec la route de la ceinture du lac Daumesnil permet d'avoir plusieurs accès à l'hippodrome.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Europe - Ecologie - Les Verts et Apparentés", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 12).

#### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux places de stationnement pour personnes handicapées.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le vœu référencé n° 36 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux places de stationnement pour personnes handicapées.

Madame BOULAY-ESPERONNIER, vous avez la parole.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

A Paris, au moins 2 % des places de stationnement situées sur la voie publique ou privée et dans les établissements recevant du public sont réservées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les pouvoirs publics ont parfois des difficultés à faire respecter ces emplacements par les autres automobilistes. Il faut dire, ne voyons pas toujours le mal partout, que ces emplacements, concrétisés par une matérialisation horizontale et verticale, ne sont peut-être pas toujours très visibles.

A ce titre, nous avons voté au dernier Conseil du 16e, à l'unanimité, pour que ces places de stationnement réservées aux handicapés soient peintes en bleu, comme c'est déjà le cas dans d'autres villes de province où, semble-t-il, cela marcherait plutôt bien.

C'est une demande, qui est récurrente, des associations qui s'intéressent au sujet, et qui justifierait, à notre sens en tout cas, que l'expérience puisse être menée pourquoi pas dans le 16e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame BOULAY-ESPERONNIER.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je sais que nous n'avons pas trop le temps. C'est dommage parce que, franchement, j'avais une question : pourquoi voulez-vous repeindre en bleu, qui est une couleur moins visible que le blanc, les places GIG-GIC ? Depuis que j'ai découvert ce vœu, je comptais poser la question à M. GOASGUEN, mais en son absence, je vous la pose. Je n'ai toujours pas compris.

D'autant que, et je parle sous le contrôle de la Préfecture

de police, il me semble que, parmi les places spécifiques, ce sont sans doute les mieux respectées par les automobilistes. L'esprit civique joue, mais je pense que le montant de l'amende aussi.

J'entends ma collègue Véronique DUBARRY qui est plus nuancée que moi, mais les automobilistes n'hésitent pas quelquefois à se mettre sur les passages piétons, par exemple, pour ne citer que cet endroit. Ils sont en revanche beaucoup plus prudents, et tant mieux, pour stationner sur les places GIG-GIC auxquelles ils n'ont pas le droit.

A partir de ce moment-là, je n'ai pas vraiment compris cette demande et j'émet un avis défavorable.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**2011, DVD 15 - Signature avec le groupement ETDE-SATELEC-VINCI Energies-AXIMUM d'un marché à performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public, d'illumination et de signalisation lumineuse de la Ville de Paris visant à atteindre les objectifs du Plan Climat parisien.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 15 concernant la signature, avec le groupement ETDE-SATELEC-VINCI Energies-AXIMUM, d'un marché à performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public, sur lequel le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche a déposé l'amendement n° 36 bis.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci.

Je vais être rapide, je vais être brève.

Aujourd'hui, Paris dispose d'un parc dense d'éclairage urbain, d'illuminations et de signalisations lumineuses, quantitativement sans comparaison en France. Ce parc est à l'origine d'une consommation annuelle d'énergie très importante, avec près de 200.000 sources, et génère une facture lourde pour la collectivité, de l'ordre 12 millions d'euros chaque année.

Depuis quelques années, la Ville de Paris a fait voter et mis en œuvre le Plan climat, ce qui a fait évoluer sa politique de consommation d'énergie, tant pour l'éclairage que pour la signalisation lumineuse avec, par exemple, le remplacement systématique des lampes consommatrices d'énergie par des lampes ou des sources de dernière génération, de plus faible puissance et de meilleur rendement, chaque fois que les installations l'ont permis. Cette politique a déjà réduit le nombre de sources à incandescence, mais on restait très en retrait de l'enjeu, sachant que parallèlement, en même temps, le nombre de sources lumineuses continuait à croître.

Les mesures déjà mises en œuvre devaient donc être

amplifiées et c'est tout l'intérêt du marché de performance énergétique qui fait aujourd'hui l'objet de ce projet de délibération. Il permet de fixer aux prestataires une obligation de résultat : atteindre 30 % de réduction de consommation énergétique à l'horizon 2020, objectif qui peut être atteint grâce à de nouvelles approches dans l'usage, dans les techniques utilisées et les méthodologies d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse.

Je voulais brièvement saluer cette avancée significative qui respecte les objectifs du Plan climat et qui générera, par ailleurs, des économies substantielles pour la collectivité, économies qui seront d'autant plus importantes que le coup de l'énergie ira croissant.

Nous espérons aujourd'hui que les nouvelles techniques et méthodologies d'exploitation qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce marché permettront de diminuer significativement la consommation énergétique de la Ville, mais également d'intégrer la problématique de la pollution lumineuse, source de gênes potentielles, tant pour les astronomes et la biodiversité que pour les riverains.

Enfin, il nous semble évident que d'ici le 1er juillet 2011, date de prise d'effet du nouveau marché, des discussions doivent être lancées entre les deux entreprises pour aboutir à ce que tous les agents affectés par ce marché soient réemployés et reclassés.

C'est pourquoi, je le dis par anticipation, nous voterons le vœu de l'Exécutif qui réaffirme cette nécessaire prise en compte de la situation sociale de chacun des salariés.

Merci.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur Jean-François LEGARET, vous avez la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on est sur un marché qui est complètement hors normes, d'abord parce qu'il s'agit de l'éclairage public de Paris et on est, en réalité, sur un marché qui était attribué à une société qui avait poursuivi la convention de l'actionnaire historique qu'était E.D.F.

On est sur le plus gros marché de la Ville ; estimation des services : 961 millions, sur 10 ans, certes, mais on atteint presque le milliard, et on se retrouve, après avoir eu cinq candidats au départ, avec deux candidats et Citelum, le candidat sortant, remet des documents dans lesquels il manque des pièces qui sont indispensables et exigibles.

C'est très naturellement que la C.A.O. a déclaré cette offre irrecevable. J'ai moi-même, en tant que membre de la C.A.O., approuvé cette décision qui est conforme à la jurisprudence constante de la commission d'appel d'offres de la Ville.

Cela étant, en Commission d'appels d'offres, j'ai posé des questions sur lesquelles je n'ai pas obtenu toutes les réponses.

La première question est : quelle est la réalité de l'écart de prix ? Parce que 961 millions, c'est l'estimation de la Ville, 804, c'est le montant de la proposition de l'attributaire ETDE ; quelle était la proposition de Citelum ?

D'après ce que j'en sais et d'après ce qui nous a été dit en C.A.O., l'offre de Citelum était très sensiblement inférieure, 10 % au moins ; je n'ai pas pu obtenir une réponse précise, mais cela

fait quand même entre 70 et 80 millions de plus pour la Ville de Paris, donc il y a là une question précise qui mériterait une réponse.

La deuxième question est : est-ce qu'on est bien sûr, s'agissant d'un sortant exploitant historique, que le repreneur, ETDE, pourra, au 1er juillet, puisque c'est la date qui a été évoquée, reprendre et faire fonctionner ce marché.

On sait que quand on a créé une régie de l'eau, par exemple, les distributeurs avaient des logiciels qui avaient été faits sur mesure et que les repreneurs n'ont pas été capables de faire fonctionner dans les délais impartis.

Donc je pose cette question, parce que je crois qu'il est utile de savoir si on peut vraiment tabler aujourd'hui sur cette date du 1er juillet comme date de basculement.

La troisième question qui est aujourd'hui un peu sur toutes les lèvres, je l'avais posée le jour même de l'attribution par la C.A.O. : qu'en est-il de la clause sociale de reprise des personnels ? Il y a, d'après les informations qui m'ont été données en C.A.O., 220 salariés de Citelum qui travaillent sur le marché parisien.

En commission d'appel d'offres, on m'a répondu : il n'y a pas de problème, ils sont obligés de les reprendre. Or, j'apprends aujourd'hui que l'article L. 122-12 du Code du travail ne figurerait pas dans la convention. Cette information n'a pas été donnée à la commission d'appel d'offres ; je me permets de mentionner ce fait qui me paraît important et je demande à ce que l'on précise les choses. Il me paraît aujourd'hui indispensable d'affirmer, et d'affirmer de manière très nette que la Ville exige la reprise de ces personnels, comme on l'a fait sur d'autres contrats ; quand les contrats de propriété changent de titulaire, l'article L. 122-12 s'applique et la Ville veille à ce qu'il en soit fait une application rigoureuse.

Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche ont déposé un vœu que je crois utile ; je ne le trouve même pas suffisamment directif, parce qu'à la fin, il est simplement dit : "la Ville de Paris demande au groupement ETDE de reprendre au sein de ses effectifs" ; non, ce n'est pas "demande", c'est "exige", c'est "exige, faute de quoi la Ville se réserve de résilier ce marché". Je crois qu'il faut que la Ville porte haut son exigence.

On nous distribue en séance une réponse de l'Exécutif qui reprend l'idée de l'amendement d'Ian BROSSAT, mais qui l'édulcore encore de manière très abusive, parce qu'on essaie de nous expliquer que ce n'était pas possible de faire figurer la clause article L. 122 dans le marché. Or, cette clause figure dans les marchés de propriété et je ne vois absolument pas pourquoi la Ville serait dans l'impossibilité de la faire figurer, et on nous dit ensuite : c'est un vœu, la Ville veillera à ce que la période qui nous sépare du 1er juillet soit mise à profit pour que le travail entre les deux entreprises... Ecoutez, en réalité, la Ville se lave les mains et dit : "nous souhaitons que les deux entreprises..." Vous imaginez comme les relations vont certainement être parfaitement amicales et idylliques entre le sortant et le repreneur. On nous dit : "la Ville souhaite que cela se passe au mieux et que ces deux entreprises s'entendent à merveille". C'est franchement complètement à côté des réalités !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous êtes à six minutes !

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je termine, mais, écoutez, je suis désolé, c'est le plus

gros marché de la Ville, on l'évoque à la fin de la séance, au moment...

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - D'accord, mais vous êtes à six minutes !

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - ... où il n'y a plus grand monde en séance. Cela me paraît quand même très important que l'on y consacre le temps nécessaire.

En résumé, je souhaite que l'on puisse se prononcer sur l'amendement qui a été déposé par le groupe Communiste, auquel je suggère un sous-amendement, c'est-à-dire que l'on trouve un terme plus directif que celui que la "Ville demande" et que l'on s'en tienne à cet amendement qui me paraît beaucoup plus efficace et beaucoup plus précis que le vœu qui nous est proposé par l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur VAUGLIN, vous avez la parole.

**M. François VAUGLIN**. - Chers collègues, au Moyen-Âge, les villes baignaient la nuit dans une quasi-obscurité. Les passants devaient alors transporter avec eux des feux, des torches ou des lanternes.

Ce n'est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle que l'éclairage systématique des rues a été organisé à Paris.

Aujourd'hui, l'éclairage et la signalisation publics sont devenus des dispositifs majeurs d'une municipalité.

Majeurs pour le bon fonctionnement de la Ville : le confort, la sécurité et la réduction des nuisances sont autant d'enjeux liés à un bon éclairage et à une bonne signalisation.

Majeurs sur le plan économique car, avec un montant total estimé à 961 millions d'euros, il s'agit là du plus gros marché de la Ville de Paris, il est donc essentiel, tant pour la Ville que pour les acteurs économiques concernés.

L'éclairage est d'ailleurs en France, derrière le chauffage, le deuxième poste de consommation énergétique des communes. Ce sont 5,5 térawattheures par an dans notre pays.

Pourtant, l'A.D.E.M.E. a montré qu'à confort et sécurité constants, on pouvait espérer de 35 à 50 % d'économies avec un matériel, un usage, des horaires et un entretien adaptés.

Voilà comment le Plan Climat que nous avons adopté prévoit une réduction de 30 % d'ici 2020 par rapport à 2004 pour l'éclairage à Paris.

Le lauréat du marché public - je ne reviens pas sur les péripéties de son attribution - a non seulement présenté une offre satisfaisante mais il s'est engagé à atteindre le Plan Climat dès la tranche ferme, c'est-à-dire au plus tard dès le 1er juillet de cette année.

Etant donné l'ampleur des masses en jeu, toute économie a un effet levier considérable par les économies permises ainsi que par les consommations d'énergie évitées.

Toute dépense énergétique évitée est la meilleure solution pour atteindre les objectifs du Plan Climat. On retrouve là le débat que nous venons d'avoir sur Autolib'.

Parce que l'enjeu de ce marché est massif sur le plan éco-

nomique et environnemental et parce qu'il est essentiel au bon fonctionnement de notre Ville, nous voterons donc ce marché.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

**M. Alain LHOSTIS**. - Je remercie Jean-François LEGARET pour son profond sens social, mais soyons sérieux, il aurait dû le faire avant, puisqu'il a participé à la Commission d'appel d'offres.

Le problème, c'est qu'il n'y a pas besoin d'écrire que la loi doit s'appliquer quand elle doit s'appliquer. Il n'y a pas besoin d'écrire que l'article L. 122-12 doit s'appliquer dans certaines circonstances.

Malheureusement, apparemment, il n'est pas possible d'appliquer le L. 122-12 pour les raisons qui sont rappelées dans la proposition d'amendement.

Cela étant, là où il y a une faute, c'est que l'on pouvait faire un L. 121-12 négocié, c'est-à-dire que l'on inscrivait dans l'appel d'offres la reprise des personnels.

Cela existe, par exemple dans l'aérien où il y avait beaucoup de problèmes de ce type. On a institué systématiquement ce type de clauses. Le problème, c'est que justement on ne l'a pas fait à ce moment-là. Aujourd'hui, nous nous heurtons à cette difficulté.

Nous tenons à notre amendement puisque ces 220 salariés, c'est ce que vous avez rappelé, c'est inacceptable, que vont-ils devenir ? Ce sont des gens qui ont travaillé au service des Parisiens pendant toutes ces années et, parce que nous n'avons pas pris soin de le faire figurer, nous nous trouvons avec des entreprises qui peuvent nous dire qu'elles appliquent la loi et, en l'occurrence, n'étant pas concernées, ne sont pas obligées de le faire.

Nous avons donc déposé cet amendement, peut-être trop tardivement, c'est pourquoi nous nous étions ralliés, finalement, à l'amendement de l'Exécutif, dans la mesure où cela permettait d'avoir cette négociation avec ceux qui ont obtenu le marché.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

**M. Denis BAUPIN**, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les intervenants sur ce dossier. D'abord sur l'aspect Plan Climat qui a été notamment évoqué par Mme FOURNIER et M. VAUGLIN. Il faut souligner que ce marché - dont M. LEGARET a d'ailleurs souligné l'importance -, est un des modes d'application du Plan Climat de la Ville de Paris, un des instruments majeurs qui fera que notre ville sera l'une des premières au monde à réduire sa consommation électrique de 30 % à l'horizon 2020 en ce qui concerne l'éclairage public, la signalisation, et les illuminations des bâtiments.

C'est un dossier que nous avons pris en charge au moment où le Plan Climat a été mis en place pour faire en sorte que l'on tienne compte à la fois des enjeux d'éclairage public de la Ville qui sont nécessaires en matière de sécurité et de "bien vivre" dans la ville et les éléments budgétaires, qu'il fallait évidemment encadrer parce que la Ville dépense déjà beaucoup d'argent sur ces questions. Mais aussi, prendre en compte l'objectif de réduction de 30 %. Aujourd'hui, nous avons des acteurs

économiques qui sont en capacité de le faire et nous en faisons la démonstration, ce qui est extrêmement important.

Je voulais par conséquent souligner cet aspect très important de ce projet de délibération.

Pour répondre au deuxième type de questions qui ont été posées par M. LEGARET, je voulais lui dire que nous regrettons que l'un des prestataires n'ait pas rempli correctement ce dossier, et il l'a reconnu devant le Tribunal. Ce n'est donc pas lui faire injure que de relever qu'ils ont fait des erreurs dans leurs pièces. C'est dommageable par rapport au travail qui a pu être effectué, mais comme vous l'avez souligné, la Commission d'appel d'offres, à l'unanimité, vous y compris, a adopté la dernière proposition qui restait.

En ce qui concerne la capacité du groupement à faire face aux échéances, tout le travail a été effectué par les services de la Ville depuis des mois pour faire en sorte, dans la discussion qui était menée, que ces prestataires soient en capacité d'être au rendez-vous pour mettre en œuvre le marché à partir du 1er juillet. Je n'ai pas de raisons de penser que les services de la Ville ont mal fait leur travail de ce point de vue. Je pense donc que nous serons en capacité.

Reste un sujet préoccupant qui a été signalé par plusieurs orateurs, vous-même, M. LHOSTIS, Mme FOURNIER, qui est celui des salariés.

Quant à la complexité de ce dossier par rapport à d'autres... - j'ai été président de S.E.M. pendant sept ans sur les parkings -, on sait qu'au moment où un parking change de prestataire, on doit reprendre les salariés : c'est le droit classique.

Sauf que là, on remplace, non pas un contrat par un contrat, mais 35 contrats différents avec des périmètres différents, qui concernaient pour une part l'éclairage public de la Ville au sens large, les boulevards périphériques, les voies sur berge, certains sur la maintenance, des marchés de fournitures et de travaux. Evidemment, pour réussir à faire une économie de 30 % en matière d'éclairage public, il faut prendre en compte l'ensemble des métiers, et c'est pour cela que le marché regroupe des choses extrêmement différentes. Ce qui fait que l'on ne peut pas appliquer les mêmes règles vu que l'on est dans des contextes différents.

D'où cette situation complexe qui explique qu'il n'est tout simplement pas légal de faire ce que vous proposez, c'est-à-dire d'exiger. Si la Ville exigeait du groupement de reprendre les salariés, l'entreprise prestataire serait en droit de remettre en question la capacité de la Ville de le faire.

Et d'ailleurs, le référé qui a jugé du recours de Citélum et qui l'a rejeté, a validé la position de la Ville. Donc, on est bien face à une question de droit.

Il y avait ce matin une manifestation de salariés préoccupés à juste titre par leur destin, et les services de la Ville les ont rencontrés. Des discussions sont engagées avec le groupement ETDE pour reprendre en charge la grande majorité des salariés. C'est bien l'état d'esprit dans lequel on est.

Nous sommes donc dans une situation où une démarche positive est engagée. Mais il est en effet important que nous affirmions en tant qu'élus notre soutien à cette démarche, d'où le vœu de l'Exécutif, qui essaye de prendre en compte la volonté politique, qu'il puisse y avoir reprise des salariés, tout en restant dans le cadre du droit parce que, de fait, ce droit est contraint.

Voilà les éléments, et je vérifie que je n'ai rien oublié. Voilà le contexte dans lequel on est et la raison pour laquelle nous vous proposons le vœu de l'Exécutif en réponse à l'amendement qui a été déposé par le groupe P.C.P.G.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur LHOSTIS, une explication de vote ?

**M. Alain LHOSTIS**. - Je voulais simplement dire à Denis BAUPIN que nous ne pouvons pas aujourd'hui imposer, mais si nous l'avons fait figurer dans le marché, c'était possible. Nous ne l'avons pas fait avant - vous regarderez, je ne veux pas faire de mauvais procès à personne - mais je pense, je suis même sûr, que l'on aurait pu le faire figurer dans les clauses.

Ne l'ayant pas fait, aujourd'hui, évidemment, nous ne pouvons pas l'invoquer. Pour les raisons que vous avez rappelées, il n'y a pas d'entité autonome qui se substitue à une autre, compte tenu de la diversité existant antérieurement.

Il n'y a pas de convention collective non plus qui puisse le permettre. En revanche, nous aurions pu, comme je vous l'ai dit, faire un L. 122-12 négocié, c'est une possibilité qui, à ma connaissance, existe. Mais je me range à votre proposition de suivre cette question et de montrer notre volonté qu'il en soit le plus largement possible ainsi de l'avenir de ces personnels.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole pour une explication de vote très rapide.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Très rapidement, je tiens simplement à redire, parce qu'Alain LHOSTIS tout à l'heure avait l'air de prendre mes propos un peu à la légère, que je parle de choses sérieuses. En tant que membre de la Commission d'appel d'offres, j'ai posé cette question sur la reprise des personnels et on ne m'a pas fait, le jour de l'attribution, la réponse qui vient de nous être faite.

Qu'il y ait des difficultés juridiques, je le conçois, je suis prêt à les intégrer mais, en tout cas, on ne nous a pas fait cette réponse le jour de l'attribution. Je le dis pour que les choses soient parfaitement nettes.

Pour ces raisons, si le groupe Communiste maintient son amendement, je le voterai avec les élus U.M.P.P.A. et je m'abstiendrai sur le vœu de l'Exécutif parce que je le trouve insuffisamment précis.

Merci.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

J'ai compris que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ne maintenaient pas son amendement.

L'emploi de 220 salariés, c'est évidemment très important. Je crois que nous sommes tous très touchés par cette volonté de faire en sorte que ces salariés puissent retrouver un emploi. C'est l'objet du vœu.

Je mets donc au voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 13).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 15).

Merci.

Nous nous retrouvons demain à 9 heures. La séance est suspendue.

#### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 7 février 2011 à vingt heures vingt cinq minutes, est reprise le mardi 8 février 2011 à neuf heures sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, la séance est reprise et nous abordons les voies sur berges.

#### **2011, SG 15 - Aménagement des berges de Seine. - Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet.**

**Vœu déposé par le groupe EELVA pour le maintien de Voguéo et pour l'extension du service public de transport fluvial.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. demandant l'extension de "Paris Respire" au samedi sur la rive droite des berges de la Seine.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'aménagement des quais hauts de la Seine rive droite en boulevard urbain.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'aménagement des quais hauts de la Seine rive gauche entre les ponts de Sully et Saint-Michel.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour le réaménagement des quais hauts dans le 15e.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour le réaménagement des quais bas dans le 15e.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour la reconquête de la biodiversité sur l'île aux Cygnes.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'offre de bus à Paris.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la prise en compte de la population sans domicile fixe des berges de Seine.**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des berges de Seine du 15e.**

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au lancement d'un concours international d'architectes urbanistes.**

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une expérimentation sur une période de 6 mois.**

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un système de bus en site propre rive gauche.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, en juillet dernier, je présentais à notre Assemblée le projet d'aménagement des voies sur berge.

Je vous le disais alors, les bords de Seine sont l'un des plus beaux endroits du monde, d'ailleurs reconnu comme tel par

l'UNESCO qui les a classées au patrimoine mondial de l'humanité.

Or, aujourd'hui, sur 26 kilomètres de berges, 7 sont exclusivement dédiés à la circulation automobile. Nous devons mettre fin à cette anomalie. Il n'est pas acceptable qu'un lieu imprégné de tellement d'histoire et qui s'étend sur près de 15 hectares demeure une autoroute.

Notre Capitale doit reconquérir son fleuve, qui est sa ligne de vie.

Vous connaissez le principe de notre projet : rive droite, transformer la voie autoroutière en boulevard urbain, rive gauche, fermer entièrement les voies sur berges au trafic automobile sur 2,3 kilomètres entre Solferino et l'Alma à partir de l'été 2012.

Comme nous en étions convenus, ce projet a été soumis pendant six mois à une vaste concertation.

Le moment est venu d'en rendre compte devant notre Assemblée et d'adopter des orientations générales.

La concertation a été largement ouverte à tous les publics. Elle s'est déclinée sous les formes les plus diverses : des réunions, bien sûr, mais aussi des expositions, des appels à idées, des forums sur Internet.

J'insisterai sur la dimension métropolitaine sans précédent. Les communes limitrophes de Paris comme les collectivités riveraines de la Seine ont été saisies et leurs habitants ont été étroitement associés à la réflexion.

Une large réunion a rassemblé les élus en présence du Président de "Paris Métropole", Jacques JP MARTIN.

Les jeunes, même les enfants, trop souvent éloignés des processus de décision, ont été entendus, et nous comptons bien retenir un nombre significatif de leurs propositions souvent très inspirées.

Quant aux différents acteurs institutionnels, ils ont, bien sûr, été sollicités et consultés.

Le premier enseignement de cette concertation est un véritable enthousiasme qui émane des Parisiens et des habitants de la métropole dans leur ensemble. Quand ils sont recueillis sans exclusive et au-delà des limites d'un seul arrondissement parisien, les avis se révèlent à plus de 70 % favorables au projet.

Mais nous prenons aussi en compte les inquiétudes qui ont pu être soulevées et qui sont notamment liées aux déplacements et à la circulation.

Pour y répondre, nous devons bâtir notre projet comme une étape de plus dans la conception de parcours piétons, cyclables et automobiles cohérents dans tout Paris.

Nous devons aussi le penser comme un encouragement aux transports collectifs. Ceux-ci continueront à être améliorés dans les prochaines années, avec l'automatisation de la ligne 1 du métro ou la mise en place des rames à grande capacité sur le RER A.

Sur la circulation automobile, des analyses très poussées, de nombreuses réunions de travail, notamment avec la Préfecture de police, ont permis de s'accorder sur le fait que cet aménagement n'aura pas d'impact important sur la circulation métropolitaine.

L'implantation de feux sur la rive droite ne ralentira, en effet, la circulation d'Issy à Ivry que de cinq à six minutes.

S'agissant de la rive gauche, ces discussions techniques ont permis d'esquisser des solutions efficaces en réponse aux réserves des services de l'État qui portaient sur le risque de ralentissement à l'entrée du pont de la Concorde.

Au-delà de cet aspect qui a été traité avec le plus grand sérieux, ce qui se dessine à l'issue de cette consultation, c'est l'organisation du site avec une véritable continuité pour les vélos, les piétons et pour les activités diverses.

Le projet soumis à la concertation ne concernait que les arrondissements centraux, mais il apparaît aujourd'hui indispensable de lancer des aménagements complémentaires dans les 12e, 13e et 15e arrondissements.

L'île aux Cygnes devra être embellie, une piscine devra voir le jour au niveau du jardin André-Citroën.

Dans le 13e, il faudra permettre la continuité vers le 5e arrondissement et dans le 12e, nous travaillons à des aménagements au port de Bercy.

Se dessine, en outre, l'idée de regrouper les activités en plusieurs pôles, chacun ayant ses caractéristiques et sa vocation. Ainsi, par exemple, le pôle nature offrirait l'occasion d'étudier le développement d'un archipel de petites barges sur le fleuve, le pôle économique permettrait des mini-foires ou salons, avec des péniches, sur lesquelles seraient installées des connexions à Internet.

On le voit, l'inspiration, l'imagination, n'ont pas été découragées.

L'idée est aussi de créer de nouvelles activités commerciales, culturelles, ludiques, en donnant plus de place aux bateaux et aussi en organisant des activités spécifiques en lien avec le fleuve, comme la pêche, qui n'est pas anecdotique et qui témoigne d'un renouveau de la faune du fleuve, car c'est également une occasion unique de faire vivre ou revivre la biodiversité dans Paris.

Je préfère faire sourire que l'inverse, donc la pêche, le plan biodiversité - c'est sérieux -, que je vous soumettrai dans les prochains mois, intégrera d'ailleurs le rôle essentiel de la Seine.

De même, l'accent sera mis sur le développement de nouvelles logistiques fluviales, ainsi que le transport de passagers. La réflexion s'engage avec le S.T.I.F. pour la mise en œuvre d'un service de transport sur la Seine entre le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine.

Nous concevons ce projet avec Port de Paris qui est, sur l'ensemble de ce dossier, un partenaire central, très constructif et efficace. Il s'agit en somme de redonner vie à un lieu unique, en le respectant tout en le réinventant.

Des suggestions émises, nous retenons la volonté de faire vivre ce site pour tous, en laissant les Parisiens et les amoureux de Paris se l'approprier pleinement, mais aussi proposer des projets ambitieux.

À cet égard, le pôle Culture et événements du Port de Solferino donnera une dimension très neuve à cette aventure urbaine. Il nous faudra, sur ce lieu, édifier un très bel objet, pour cet emmarchement permettant au parvis du musée d'Orsay de se prolonger jusqu'au fleuve.

Je précise enfin que nous ne devons, bien sûr, négliger aucune des contraintes. Nous prenons notamment, tout à fait au sérieux, les risques d'inondation et le choix se portera sur des équipements qui puissent prémunir de tous les risques et s'adapter à toutes les éventualités.

Mes chers collègues, après la concertation et en s'appuyant sur elle, il est temps de passer aux actes. Le projet dont nous débattons ce matin n'est pas seulement important pour le visage de Paris. Il contribue à l'invention d'une autre façon de vivre dans la ville pour en profiter pleinement.

Il permet de réunir des partenaires très divers, de toute la métropole, autour d'un objectif particulièrement stimulant : retrouver l'accès à la Seine. Il contribuera au dynamisme de notre capitale, à son attractivité, à son rayonnement. Et, à ce titre, il sera bon pour les entreprises parisiennes et il sera créateur d'emplois. Je veux en conclusion remercier très chaleureusement Anne HIDALGO, parce qu'elle conduit ce dossier avec beaucoup de créativité, de compétence et de subtilité. Il en faut.

Et je le réaffirme, au nom des Parisiens, qui m'en ont donné le mandat - car je vous signale que ce projet a été présenté, même si c'était en termes d'intention, aux Parisiens avant les élections municipales de mars 2008 - et donc, je veux réaffirmer au nom des Parisiens, qui m'en ont donné le mandat, que je suis déterminé à ce que ce projet aboutisse.

Je vous remercie.

La parole est d'abord à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Vous venez de le souligner, Monsieur le Maire, nous sommes dans ce projet à une étape intermédiaire, après la concertation préalable mais avant l'enquête publique. Mes propos d'aujourd'hui qui précisent, grâce à l'acquis des études, ceux du 6 juillet dernier, sont donc marqués par un double souci.

D'une part, une volonté de clarté et de loyauté vis-à-vis de la collectivité parisienne. Je souhaite n'entretenir aucun faux suspense inutile et retardateur s'agissant de responsabilités qu'il me revient d'assumer.

D'autre part, l'entier respect des procédures applicables au projet public, telles qu'elles sont fixées par la loi dite Bouchardeau. Ce n'est donc qu'à l'issue du débat structuré par l'enquête publique que je pourrais légalement prendre une position définitive.

Premier point, Monsieur le Maire, le 6 juillet dernier et à plusieurs reprises depuis, vous avez évoqué le principe de légitimité, et vous venez de le redire d'ailleurs, ce qui est tout à fait normal, je veux rappeler que l'avis que j'exprime ainsi que les décisions que je serais amené à prendre sont eux-mêmes pleinement légitimes.

Cela a été peu souligné jusqu'ici, les berges de la Seine comme tout le domaine public fluvial français appartiennent à l'Etat. Celui-ci sera donc amené à exercer les droits du propriétaire. Le réaménagement des berges ne pourra être mené à bien que dans le cadre d'un accord liant la Ville à l'Etat ou ses opérateurs.

C'est notamment, vous venez là également de le souligner, le Port autonome de Paris, qui est un établissement public

de l'Etat. Et je note avec beaucoup de satisfaction, d'ailleurs, que vous avez signalé l'attitude constructive de cet établissement public de l'Etat. Il y aura donc une négociation des conventions de superposition de gestion des berges.

De surcroît, en matière de circulation, il est inutile de le répéter, comme tous les préfets de France, il m'appartient de veiller à la fluidité de la circulation sur les grands axes, et les voies sur berges appartiennent bien sûr à cette catégorie d'intérêt régional. Chacun sait par ailleurs le contexte global et que, chaque matin et chaque soir, nous avons environ 200 kilomètres de bouchons.

Deuxième point, le projet d'aménagement vise à réduire significativement la place et le nombre de véhicules à moteur sur les berges au profit d'autres usages, tout particulièrement au profit des piétons et des loisirs.

Le principe d'un urbanisme renouvelé, davantage fondé sur le développement durable et sur le lien étroit des habitants de la ville avec son fleuve, est un horizon que nous avons en partage. Les réflexions des architectes missionnés dans le cadre du projet du Grand Paris ont montré l'importance de cette réflexion dans l'ensemble du bassin de vie. Dans ce contexte global, qui est celui du Grand Paris, l'Etat souhaite que l'Atelier international du Grand Paris soit saisi du projet parallèlement à l'enquête publique.

La Préfecture de police, quant à elle, est une institution, je l'espère, en prise avec son temps, qui s'inscrit résolument dans les mutations contemporaines. Elle a montré qu'elle savait accompagner les politiques de transport mises en œuvre par les collectivités et l'Etat. S'agissant des questions de sécurisation, où nous poursuivrons bien sûr, dans le cadre de la préparation de projet du métro du Grand Paris, et s'agissant également des questions de sécurité routière, notamment liées au report modal vers les vélos ou demain vers Autolib'.

Demain, je récuse tout dogmatisme en matière de transport individuel motorisé. L'exemple du réaménagement de la place de la République et sans doute sous votre initiative la mise à double sens des grands boulevards, si les études complémentaires confirment les premières conclusions techniques, démontrent que la P.P. peut valider, au titre de ses compétences de circulation, des projets de réaménagements urbains ambitieux, en termes de redéfinition du partage de l'espace public, dès lors qu'ils respectent le principe de progressivité.

En effet, en matière de circulation routière, les mutations s'enregistrent dans le temps. Dans le temps long d'ailleurs et le recalibrage des axes, induit par le projet, doit être compatible avec les possibilités de report des usagers, soit vers d'autres axes routiers, soit vers d'autres moyens de transport.

S'agissant de la rive droite, le projet de réaménagement transformera la voie Georges-Pompidou en boulevard urbain, par l'introduction de feux, le rétrécissement des voies et la possibilité pour les piétons d'accéder plus facilement aux berges.

L'allongement des temps de parcours, que vous avez signalé, réduira l'attractivité de cet axe pour le trafic de transit par rapport au périphérique sud. Des études techniques montrent, aux heures de pointe du matin et du soir, qu'ils seront sans doute étendus en amplitude. La capacité maximale de trafic sera réduite de 25 % passant de 4.000 à 3.000 véhicules par heure.

On ne peut donc minimiser l'importance du projet de la rive droite ni l'impact des reports de circulation qui vont s'opérer, notamment sur le périphérique ou le boulevard Saint-Germain,

via le Pont de la Concorde. Cependant, le fait de conférer un caractère plus urbain à cet axe rapide ne saurait soulever d'objection dans son principe.

Sur proposition des services en charge de la sécurité routière, j'ai moi-même, depuis que j'exerce ces fonctions, uniformisé en 2007 la vitesse maximale à 50 kilomètres/heure sur tout le linéaire de la rive droite. J'ai également noté, au cours des discussions techniques, le souci municipal d'éviter tout risque d'engorgement de la place de la Concorde. En raison de l'implantation d'un feu au niveau des Tuileries, la suppression de l'échange de files situé à ce niveau sera donc nécessaire.

A ce stade, aucun élément suffisant ne me paraît fonder un avis défavorable rive droite même si, je souhaite le dire, il faut être conscient des difficultés qui seront enregistrées sur une période dont on espère qu'elle sera la plus courte possible.

En revanche, la situation me paraît plus compliquée rive gauche car aujourd'hui, sur les 3.600 véhicules enregistrés aux heures de pointe, deux tiers empruntent les quais bas, dont la fermeture est envisagée d'un seul tenant. Il s'agit donc d'un impact considérable sur la circulation. Nous avons cherché à vérifier si l'impact était le même tout au long de la voie sur berge de la rive gauche. Or, les études montrent que la vulnérabilité est beaucoup plus forte sur la partie amont, entre le musée d'Orsay et le pont de la Concorde qui représente 40 % du trajet, que sur la partie aval entre ce pont et le pont de l'Alma, c'est-à-dire bien sûr sur les 60 % restants de ce trajet.

Que l'enjeu et le risque principal soient situés au niveau du pont de la Concorde peut se résumer ainsi : la voie sur berge permet à une bonne partie des flux automobiles de se superposer. Demain devront se croiser au même niveau, et non pas dans un système de superposition, trois axes importants de circulation :

- le flux est/ouest de la rive gauche ;
- le flux nord/sud depuis les Champs-Élysées et la Madeleine par le pont de la Concorde, vers Saint-Germain et Invalides ;
- le flux sud/nord depuis les Invalides vers la Concorde.

Je sais gré, après nos travaux, à la Ville d'avoir pris conscience de cet enjeu et d'avoir proposé récemment l'aménagement d'une file de passage supplémentaire sur 200 mètres, au niveau de ce feu, tout en préservant le principe d'un couloir nécessaire aux bus, aux taxis et aux services d'urgence.

Il n'en reste pas moins que, dans le meilleur des cas, le débit maximal sera de 2.400 véhicules par heure, soit un tiers de moins qu'aujourd'hui.

Les récentes inondations n'ont pas permis de tirer beaucoup d'enseignements pertinents dans la mesure où la fermeture est intervenue en période de vacances et de jours fériés et, pourtant, l'allongement des temps de parcours relevé par les services est déjà significatif.

J'ajoute que, comme toute capitale, Paris connaît un nombre très important de manifestations revendicatives ou récréatives sur la voie publique, tout particulièrement les samedis et, l'an dernier par exemple, 160 événements ayant un impact sur la voie publique ont dû être gérés (67 impactant les abords des quais, 143 les grands axes). Les voies sur berge constituent alors une soupape d'évacuation très utile.

D'autre part, lorsque l'on se situe à un niveau d'encombrement très souvent proche de la saturation, ce qui est le cas dans le centre de Paris, il faut avoir à l'esprit les limites de la fiabilité des outils de modélisation théorique ; un surcroît minime de circulation peut entraîner des effets disproportionnés surtout dans un pays comme le nôtre où la discipline sur le passage aux carrefours encombrés mérite évidemment une plus grande attention, semble-t-il.

Il est donc de mon devoir d'avertir solennellement des risques que la fermeture de la voie sur berge rive gauche entraînera pour la fluidité de la circulation sur le tronçon amont (dont je rappelle qu'il ne constitue que 40 % de la distance du trajet) et des effets potentiels en cascade sur les carrefours et les voies avoisinantes.

Nous devons d'ailleurs tout particulièrement veiller à préserver la vitesse moyenne de circulation des bus et des taxis, car ils représentent une alternative à la voiture individuelle ; la gestion déjà difficile des cars de tourisme à partir de Notre-Dame vers le musée d'Orsay et le musée Branly sera aussi à prendre en compte.

Monsieur le Maire, vous m'avez fait part à plusieurs reprises, et vous venez de le redire, du caractère stratégique de ce projet pour votre municipalité et de votre volonté de procéder à ce réaménagement d'un seul tenant.

En raison des risques de congestion, je reste convaincu qu'un phasage aurait pu être envisagé sur la base de ce principe de progressivité que j'évoquais.

La nécessité de garantir la continuité de la circulation au centre de la capitale, tout comme la loyauté à votre égard, me conduisent à vous informer aujourd'hui que je serai amené à proposer que l'État, dans sa négociation avec la Ville, prévoie une clause de réversibilité dans les conventions de gestion des berges, sans frais pour l'État.

Le Préfet de Région a d'ailleurs aussi constaté que la garantie du libre écoulement des eaux en cas de crue rendait nécessaire également la réversibilité des installations sur le site.

Je précise immédiatement que, même dans le cas de figure où la réversibilité s'imposerait en raison d'une congestion au-delà d'une période raisonnable d'observation, la Préfecture de police n'adoptera pas, bien sûr, une position de tout ou rien, au regard des études techniques, mais cela demande confirmation. Il est possible que la partie aval puisse être traitée indépendamment du secteur amont et il y a des solutions, à moindre coût, qui pourraient être recherchées.

Avant de terminer, je voudrais dire un mot sur les propositions de fermeture sur la voie sur berge rive droite le samedi.

Le constat que nous faisons est celui d'une circulation très dense ce jour-là, notamment parce qu'il s'agit d'un jour où nos concitoyens de banlieue profitent de l'offre culturelle et commerciale de la capitale, pas seulement d'ailleurs pour leurs achats de Noël. Je n'y suis donc pas favorable.

Restant à l'écoute des conseillers qui vont s'exprimer lors du débat qui va avoir lieu, je tiens à vous assurer Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, du fait que bien sûr la Préfecture de police demeurera, sur ce dossier comme sur tous les dossiers, un partenaire fiable pour votre collectivité, en s'efforçant bien sûr de répondre à toutes les préoccupations qui peuvent s'exprimer et sans ne prendre en compte que ceux qui seraient hostiles ou bien très favorables.

Il y a des équilibres à trouver, une progressivité et nous sommes tous en tout cas favorables à la reconquête des berges de la Seine, mais nous ne pouvons pas ne pas prendre en compte les habitudes de vie de nos concitoyens et la situation au regard de la circulation dans cette Ville.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Préfet.

Je vous remercie effectivement et je vous donne acte tout à fait de la fiabilité et de la loyauté de nos relations, chacun dans nos responsabilités qui ne sont pas les mêmes.

Premièrement, à ma connaissance, l'Exécutif n'a pas envisagé de fermer la rive droite le samedi. Voilà déjà un point sur lequel je vous donne une indication.

Deuxièmement, dans un travail extrêmement constructif, nous avons trouvé une solution sur 300 mètres vers la place de la Concorde pour créer une deuxième file sans toucher, comme vous l'avez dit, à la voie de bus.

A ma connaissance, cette file absorbe le flux qui est transféré en haut par la fermeture des voies sur berge.

Ne vous énervez pas, on va débattre tranquillement !

Ensuite, je vous ai dit, comme j'ai dit à M. CANEPA, Préfet de région, que toutes les règles qui devront être appliquées par rapport au risque d'inondation le seront. Ce n'est pas discutable.

Troisièmement, vous m'avez parlé de réversibilité, notamment parce qu'on a travaillé aussi tous les deux. Sur la réversibilité, j'accepte le principe. Ce que je n'accepte pas, c'est de dire que l'on fait cela pour six mois.

On le fait en prenant le risque de considérer que cela marchera et que cela durera des années. Bien entendu, j'accepte tout à fait que, à un moment donné, une évaluation soit faite et que l'on en tire des conclusions.

Enfin, dernièrement, ce n'est pas tellement au Préfet de police que je le dis, dans toutes les villes du monde (c'est valable aussi pour Bordeaux), chaque fois que l'on crée un dispositif écologique et qui dissuade...

Attendez ! Vous ne savez pas ce que je vais dire.

... Et qui dissuade l'utilisation de l'automobile individuelle polluante, cela crée des changements d'habitude.

On l'a vu à Paris pour les couloirs de bus, vous étiez contre. On l'a vu pour le tramway sur le boulevard des Maréchaux, vous étiez contre.

Bien sûr que cela a pris un temps d'adaptation.

Personnellement, je pense qu'il en sera de même, sur les quais, aussi bien rive droite que rive gauche (surtout Rive gauche).

Mais, entre les inconvénients provisoires, le temps d'adaptation et l'immense plaisir citoyen...

C'est drôle parce que sur le tramway vous vous êtes trompés. Vous vous trompez sur tout et vous continuez ! Quelque part, cela arrange peut-être la majorité que vous vous trompiez.

Chers collègues, je crois qu'il y a des élections municipales en 2014. On verra donc à ce moment-là ce que penseront les Parisiens de ce que nous aurons livré en 2012 pour les voies sur berge, comme cela a été le cas pour le tramway du boulevard

des Maréchaux entre le pont du Garigliano et la porte d'Ivry.

Je n'ai pas oublié qu'une partie des élus étaient tellement contre qu'ils ne sont même pas venus à l'inauguration ; il y avait pourtant un ministre... À quelques exceptions près.

**Un intervenant (hors micro).** - On a quand même gagné !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous avez gagné... J'ai été plutôt mieux élu en 2008 qu'en 2001. Donc, si c'est pareil de 2008 à 2014, c'est bon ! Dans le 15e, nous avons progressé largement : il n'en manquait pas beaucoup.

En tout cas, je vous remercie, Monsieur GOUJON, de considérer que l'aménagement des voies sur berges permettra à la majorité municipale de connaître la même progression de 2008 à 2014 que celle qu'elle a connue de 2001 à 2008.

Ce n'est pas pour cela que nous le faisons. Nous le faisons pour la beauté de Paris et pour le droit légitime des Parisiens à vivre avec leur fleuve, et donc, je répondais à M. le préfet de police mais vous m'avez amené à dire d'autres choses, ce que j'ai fait bien volontiers.

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Jean-François LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Monsieur le Maire, j'ai envie de vous dire aujourd'hui : sept mois pour rien.

Nous sommes aujourd'hui le 8 février, et le 6 juillet dernier, vous nous avez fait délibérer sur votre projet de réaménagement des voies sur berges.

Que s'est-il passé entre-temps ? Qu'avez-vous fait des autres propositions ? Qu'avez-vous fait surtout des oppositions formulées par la Chambre de commerce, les milieux économiques et surtout, la plupart des maires riverains de la Seine ? Rien !

Qu'avez-vous fait des interrogations et réticences formulées notamment par la R.A.T.P., et surtout par la Préfecture de police ? Je viens d'entendre le Préfet de police : il semble maintenir ses inquiétudes et ses interrogations malgré ce que vous voulez bien nous dire.

Et ce n'est, Monsieur le Maire, que le 13 janvier dernier que vous vous êtes décidé à saisir le Préfet de Région, compétent sur une très grande partie du dossier.

Pour le reste, vous vous en êtes remis à un simulacre de concertation.

Qu'en est-il ressorti ? Une chose est certaine : le projet d'aménagement que vous proposez manque toujours autant d'ambition malgré les évolutions extrêmement modestes que vous y apportez.

Il s'inscrit toujours dans une logique strictement parisienne et n'intègre aucune stratégie de développement durable à l'échelle métropolitaine.

Évidemment, vous n'avez cessé de le répéter : vous êtes légitime à envisager l'aménagement de ce site exceptionnel que sont les berges de la Seine au cœur de la Capitale. Mais, Monsieur le Maire, nous ne le sommes pas moins, en particulier les maires des arrondissements baignés par le fleuve.

Alors, pouvez-vous décider unilatéralement de privilégier les loisirs de quelques-uns au détriment du quotidien des autres ?

Pouvez-vous ignorer une fonction historique de desserte et de transit essentielle aux échanges avec les départements limitrophes ?

Je ne le crois pas ; je le crois d'autant moins que Paris est aujourd'hui au cœur du projet du Grand Paris, un projet ambitieux, un projet de longue haleine, et surtout un projet collectif. Et là, Monsieur le Maire, sur ce dossier, vous ne jouez pas collectif.

Vous refusez de considérer que l'aménagement des berges n'est pas la seule affaire des Parisiens, mais celle de tous ceux qui s'y rendent chaque jour pour travailler et de tous ceux dont l'activité dépend économiquement, socialement, culturellement de ce cœur, qui insuffle la vie à la région et à notre pays tout entier.

Aussi, ai-je vraiment la conviction que votre vision n'est pas adaptée à ce que nous attendons pour ce site, site désormais indissociable du défi que constitue la construction de la métropole. Je regrette que vous n'ayez pas choisi d'aller dans le sens du mouvement et de l'intérêt général. Je regrette aussi que vous n'ayez pas choisi de travailler autrement.

Car sur le plan de la méthode, vous ne nous avez pas convaincus, qu'il s'agisse de la conception ou de la "concertation".

La conception, tout d'abord : elle mérite il me semble, un véritable appel à projets, une consultation d'envergure des urbanistes, des architectes, comme ceux du génie civil, ou dans le domaine environnemental. Or vous avez choisi les seuls services de l'A.P.U.R. qui, quelles que soient d'ailleurs leurs qualités et leurs compétences, ne peuvent être la seule source de réflexion et d'innovation pour un tel sujet.

Cette conception aurait dû être aussi une occasion pour nous de travailler ensemble dans l'intérêt de tous. Mais vous avez préféré communiquer sur une proposition quasiment ficelée, quasiment aboutie, soumise ensuite à une pseudo consultation dont vous dites avoir tiré les conséquences en proposant, je le disais tout à l'heure, à la marge, quelques ajustements mineurs.

Le bilan qui nous est proposé aujourd'hui est éloquent tant il est dépourvu d'honnêteté intellectuelle. Choix partial des acteurs, des avis, des contributions, de la place et de la valeur qui leur sont accordés, comme d'ailleurs de l'ordre qui leur a été attribué dans la présentation du document. Que dire des trois lignes consacrées aux opinions défavorables, contre trois pages aux favorables ? Que dire de la page et demi consacrée aux contributions des enfants contre huit lignes concédées aux Chambres de commerce ?

Sans oublier le point d'orgue : la considération anecdotique accordée à l'analyse des maires d'arrondissement et l'absence de l'avis du Préfet de Région. Ah ! Si, j'ai lu trois lignes dans l'amendement que vous avez déposé sur nos tables hier soir.

Quant au nombre de réponses exploitables et donc exploitées, il n'est pas sérieux.

Résumons-nous, désinformation - je pense notamment au 15e, et Gérard D'ABOVILLE y reviendra -, absence de réelle concertation, manque de transparence, déni des réalités objecti-

ves eu égard aux conséquences sur le trafic parisien, vision unilatérale et étriquée de l'avenir de Paris et de la région capitale.

Malgré tout, vous persistez et allez même jusqu'à refuser toute expérimentation préalable. J'insiste sur ce mot qui signifie dans mon esprit "antérieur à tout aménagement". Sinon, elle ne prendrait évidemment pas tout son sens.

Avez-vous peur de son résultat, Monsieur le Maire ? Avez-vous peur de porter un coup fatal à votre projet ? Pourquoi ne pas prendre le temps, comme le demande le Préfet de police ?

Cette précipitation nous semble coupable car elle ne fait qu'exprimer un calcul politique visant à vous parer de la couleur verte qui vous a manqué lors de vos dernières campagnes européennes et régionales si l'on en croit les résultats.

Acceptez, Monsieur le Maire, cette expérimentation réversible d'une durée de six mois que nous appelons de nos vœux, car il faut fixer un délai raisonnable situé en dehors des périodes estivales pour être significatif.

Profitez-en pour engager une véritable réflexion qui mettra en cohérence l'ensemble des projets dans la perspective du Grand Paris ; c'est aujourd'hui l'Atelier international du Grand Paris qui est en quelque sorte la conscience commune et le moteur de l'action. Vous avez d'ailleurs vu les architectes de l'AIGP vendredi : vous auriez pu leur proposer.

Confiez donc à cet atelier cette étude autour de l'axe Seine, qui doit se faire de manière transversale, sur le long terme, afin de valoriser et d'identifier les potentiels qui pourraient s'y développer. L'enjeu, Monsieur le Maire, est crucial pour l'avenir.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez résumer la Seine à sa portion de voies circulées au cœur de Paris. Ne persistez pas dans une approche réductrice du réaménagement des berges qui aboutirait finalement à un Paris "respirant" en bord de Seine, pendant qu'il "suffoque" sur les quais hauts.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.** - Merci, Monsieur le Maire.

71 % des Parisiens seraient favorables à un réaménagement des voies sur berges : c'est le résultat du sondage que vous avez commandé.

Pour tout vous dire, nous aussi, groupe centre et indépendants, nous en aurions fait partie si nous n'avions été bien informés des modalités de votre projet et surtout de ses conséquences.

Car c'est vrai, a priori, l'idée de réaménagement des bords de Seine, qui pourrait être contre ? Seulement dans ce même sondage, on note précisément que 57 % ont justement le sentiment d'être mal informés, c'est-à-dire que le panel des 1.400 personnes qui ont été interrogées par téléphone s'est prononcé sur un projet qu'il ne connaît pas.

Bien sûr que l'on ne peut être que pour plus de bonheur ! Plus de plaisir ! Plus de beauté ! Moins de bagnoles ! Plus de petits canards ! Plus de poissons rouges ! Moins de pluie ! Moins de froid ! Plus de soleil ! Plus de promenades ! Moins de stress ! Plus de rêve ! Moins de crise et moins d'emmerdes !

Mais le maire d'une ville monde est-il là pour offrir plus de

rêve ou plus de réalisme ?

Une ville monde se dessine-t-elle avec des crayons de couleur ou avec pragmatisme ? Le rôle d'un politique est-il de faire rêver ou d'accompagner ses concitoyens dans leur vie au quotidien et de préparer l'avenir de la cité ?

Alors, moi, je voudrais moi-même, même si c'est beaucoup moins glamour, revenir sur la réalité du bilan de la concertation de votre projet.

Vous semblez en être très satisfait, clamant partout que les Parisiens débordent d'enthousiasme, que les réunions se sont déroulées de façon formidable.

Alors, rappelons vos propres chiffres : 1.700 personnes pour l'ensemble des réunions publiques dans les 20 arrondissements : cela fait 85 personnes en moyenne. C'est cela, votre enthousiasme débordant ?

Surtout que l'audience, le plus souvent, était loin de chanter les louanges de votre projet, contrairement à ce que vous laissiez entendre.

Et comparons avec la votation citoyenne qui a été organisée dans la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement qui a, elle, réuni 5.116 votants, pour un seul arrondissement ! Le résultat a été sans appel : 90 % contre la fermeture des voies sur berge et, pourtant, ils réclament depuis longtemps une piscine.

Je me réjouis d'ailleurs de cette initiative de la maire du 7<sup>e</sup>, car elle reprend un vœu que j'avais déposé ici même, dès mai 2010, proposant une votation populaire citoyenne.

Plus de 5.000 personnes, donc, dans le seul 7<sup>e</sup> arrondissement.

Vous n'avez pas le droit d'ignorer une mobilisation aussi importante, alors que ce sera l'arrondissement le plus impacté !

Et puisque vous êtes sensible au sondage pour faire valoir votre projet, je vous en livre un autre, réalisé par "lefigaro.fr" le 18 octobre et auquel ont participé 9.612 personnes : 58 % contre la transformation des voies sur berges en promenade. La réponse est claire : la majorité des Parisiens et des Franciliens considèrent que la circulation sur les berges est une priorité et, j'ajouterai, dans l'état actuel des choses, compte tenu de la situation catastrophique des transports en commun.

C'est d'ailleurs sur ce point que nos points de vue diffèrent. Que les choses soient bien claires : bien sûr que je suis pour un embellissement des quais de Seine et un aménagement des bords de Seine, bien sûr que j'aime la beauté, le vélo et la marche à pied, mais pas à n'importe quel prix, pas s'ils consistent à fermer des axes stratégiques de circulation qui sont indispensables quotidiennement aux Parisiens et aux Franciliens.

Parce qu'il n'existe pas d'offre alternative de déplacement pour cet axe reliant l'Ouest et l'Est de la Capitale.

Or, je vous le rappelle, cette offre alternative, vous en aviez vous-même, Monsieur le Maire, fait une condition préalable et nécessaire à tout projet d'aménagement des bords de Seine. Et vous aviez raison ! Dans le Plan de déplacements de Paris, de 2007 d'abord, vous indiquiez que l'idée ne pourrait être envisagée qu'une fois que l'offre de transports en commun serait suffisante pour supporter le report de trafic ; ce sont exactement vos termes. Dans votre programme de campagne des municipales de 2008, Monsieur le Maire, vous précisiez que "l'offre alternative et simultanée", entre guillemets, serait un élément préalable

à l'aménagement des berges de Seine. Que ne l'avez-vous fait ? Ces conditions ne sont aujourd'hui tout simplement pas respectées !

Le fonctionnement du R.E.R. C ne s'est pas amélioré de façon substantielle et n'offre pas de capacité d'absorption supplémentaire. Le TC Est-Ouest dont vous parliez ne constitue pas non plus une structure de transports collectifs lourds et rapides répondant aux besoins.

Enfin, ce n'est pas une liaison de transport fluvial de personnes quand on voit l'échec de Voguéo qui pourrait apporter une réponse pertinente à ce sujet. Le Préfet lui-même a demandé au S.T.I.F. l'arrêt de Voguéo "en raison des déficits accumulés et de la fréquentation microscopique" : plus de 4 millions d'euros par an pour moins de 7 personnes par course en moyenne.

Que ce soit au regard du P.D.P. de 2007 ou de votre programme de 2008, Monsieur le Maire, vous passez outre vos engagements, sans même regarder derrière vous.

Vous passez outre vos engagements mais vous faites également peu de cas des doléances et des doutes émis mêmes par vos propres amis politiques. Ainsi, Jean-Paul HUCHON, dans un courrier qu'il vous a adressé, avec son langage très diplomatique, vous exhorte à étayer plus précisément la dimension régionale de votre projet et à en mesurer les incidences. Il s'inquiète - je le cite toujours - "des capacités d'absorption des reports vers les infrastructures routières et les lignes de transports en commun qui devront y faire face", vous indiquant - je cite encore - qu'"il conviendrait de regarder précisément les parcours impactés pour apprécier les trafics supplémentaires".

Finalement, il insiste sur le fait - et je le cite encore - qu'"en termes de trafic automobile, le report sur les quais hauts et sur le boulevard périphérique doit être bien mesuré". Je ferme les guillemets.

Je n'aurais pas mieux dit !

En tant que Président de la Région, il est vrai que ses inquiétudes sont bien légitimes, car votre projet parisien, Monsieur le Maire, aura de réelles répercussions sur la circulation dans la Capitale mais aussi pour toutes les communes de la proche couronne.

Et s'il y a bien quelqu'un qui peut s'interroger sur les capacités d'offre alternative en termes de transports en commun, c'est bien M. HUCHON, Président du S.T.I.F. Si lui-même exprime des réserves et des demandes d'études supplémentaires plus précises, il ne serait pas inutile de votre part de tenir compte de son avis.

C'est pour les mêmes raisons que notre groupe réclame une expérimentation grandeur nature des aménagements sur une durée de six mois. C'est le seul moyen de disposer d'une vision pertinente et réaliste des reports de circulation.

Plus fondamentalement, votre projet, qui se concentre dans les arrondissements de l'hyper-centre, conduit une politique des plus privilégiés. Vous aviez oublié les arrondissements périphériques. Il a fallu que nous vous le fassions remarquer pour que vous vous en rendiez compte. Alors, je note bien que vous souhaitez maintenant inclure les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>, mais ce ne sont pas ces petits aménagements additifs qui viendront infirmer l'idée qu'ils n'étaient pas la réalité de votre ambition.

Vous aviez là l'occasion de mener pourtant un véritable

rééquilibrage vers l'Est, à travers des opérations d'embellissement de ces quais de Seine et des dotations en équipements pour ces quartiers.

Votre projet, c'est aussi la politique des plus privilégiés parce qu'en supprimant les voies sur berges, qui sont les portes d'entrée dans la Capitale, vous renvoyez finalement les banlieusards en banlieue.

C'est vrai que ceux-là ne votent pas pour vous, ni pour ni contre vous.

Une logique des plus privilégiés encore, car ce droit s'adresse à ceux qui peuvent vivre la Capitale comme un village, qui n'ont pas de problème de déplacement et qui ne subissent ni les contingences de la vie ni les effets de la crise, car vous ne devez pas l'ignorer, votre projet va fortement pénaliser le monde du travail : les salariés d'abord qui utilisent quotidiennement ces axes de circulation (60.000 rive droite, 35.000 rive gauche) mais aussi les entreprises dont la mobilité est un facteur essentiel du dynamisme de leur activité.

Ce n'est pas un petit sujet, Monsieur le Maire. Vous avez dû noter le nombre d'entreprises qui ont quitté Paris pour la banlieue ! Est-il bien opportun d'aggraver ce mouvement de fuite des sièges sociaux ?

En continuant sur cette voie, vous risquez de transformer le centre de Paris en centre de loisirs, mais peut-être est-ce là votre conception de la responsabilité politique ! La Seine est un élément symbolique de la dimension métropolitaine, elle mérite une réflexion commune sur le rôle du fleuve par l'ensemble des acteurs du Grand Paris, une vision globale qui serait partagée par toutes les composantes régionales et non pas un projet exclusivement centré sur Paris intra-muros. Nous avons la chance de disposer de l'Atelier international du Grand Paris qui réunit 10 équipes d'architectes urbanistes dont la compétence et la créativité sont reconnues. C'est là une grande chance de pouvoir bénéficier de leur expertise et de pouvoir confronter différentes visions sur le sujet.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous demandons de saisir l'Atelier international du Grand Paris en ce sens, afin que plusieurs projets puissent être élaborés dans une vraie dimension métropolitaine et alors que le Grand Paris est en marche.

Il conviendrait que la Ville de Paris, et c'est ma conclusion, ne s'enferme pas et pense à son développement, à son rayonnement, à la vie des vrais gens, à la vie de tous les Franciliens.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Madame la porte-parole des vrais gens, je voudrais quand même...

Elle m'a dit que je ne m'intéressais pas aux vrais gens ! Donc, Madame la porte-parole des vrais gens, Monsieur LAMOUR, ne protestez pas !

Je voudrais vous informer que l'immense majorité des salariés sont dans les transports en commun.

Deuxièmement, je vous informe, et Christian SAUTTER se tient à votre disposition, que l'attractivité économique de Paris s'est considérablement renforcée depuis 10 ans. Pourtant, nous avons fait baisser la circulation automobile de 24 %.

Vous me direz : dans le même temps, le monoxyde de carbone et le benzène ont baissé de 80 %. Chacun ses choix !

Enfin, chère Madame, vous ne pouvez pas dire que notre

concertation est bidon et, en même temps, vous plaindre que l'on ait ajouté, effectivement, trois arrondissements dans le projet ! Une concertation, c'est fait pour influencer. Donc, moi, j'ai entendu la maire du 12e, le maire du 13e, les élus du 15e et voilà ! Et on a ajouté parce que, contrairement à d'autres, je ne suis pas immobile.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Merci, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Les élus du 15e, j'ai dit.

Maintenant, c'est Jean-Pierre CAFFET seulement.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Merci.

Chers collègues, le projet de reconquête des berges de la Seine, dont nous avons débattu l'été dernier, a franchi une étape considérable grâce à une concertation intense, riche, associant bien entendu tous les acteurs institutionnels concernés mais aussi les Parisiens et les Franciliens qui ont été nombreux à s'exprimer.

Je dis d'ailleurs volontiers les Franciliens, parce que c'est sans doute la première fois qu'une concertation se déroule à une échelle métropolitaine aussi vaste et il est vrai que le sujet le méritait.

Il nous appartient donc, aujourd'hui, de tirer les conclusions de cette concertation, de mesurer ses différents apports au projet initial et, finalement, d'approuver un nouveau projet.

Pour ma part et au nom de mon groupe, je tirerai trois enseignements de cette phase de consultation.

Le premier, c'est l'adhésion très large de nos concitoyens à l'idée de reconquête des voies sur berges, mais aussi aux principes qui ont présidé, tant rive droite que rive gauche.

Le deuxième, c'est l'enrichissement pour le moins non négligeable du projet soumis à la concertation grâce à la mobilisation de tous ceux qui ont participé.

Quant au troisième enseignement, c'est que des oppositions persistent, peut-être irréductibles, l'avenir le dira, mais que ces oppositions apparaissent d'un autre âge.

Adhésion très large à l'idée et aux principes de ce projet, disais-je, c'est un fait, Monsieur LAMOUR, que le sondage réalisé à cette occasion montre que 70 % des personnes interrogées selon des méthodes scientifiques, et j'insiste sur ce terme, selon des méthodes scientifiques, y sont favorables, dont 58 % très favorables.

Cette adhésion ne s'est pas démentie lors des nombreuses réunions de concertation organisées au plan local ou sur le site dédié à cet aménagement sur Internet.

Enfin, la dimension métropolitaine évidente de ce projet a permis l'approfondissement des échanges entre Paris, les collectivités et les départements riverains, le dépassement de certaines interrogations ou inquiétudes, comme en a témoigné d'ailleurs la réunion publique du 30 novembre dernier qui a vu l'expression d'avis globalement très favorables des collectivités représentées, au-delà des clivages politiques traditionnels, y compris du Président de "Paris Métropole", je veux parler, bien évidemment, de Jacques JP MARTIN.

Deuxième enseignement : l'enrichissement du projet.

Si les objectifs généraux de ce projet ont été plébiscités, les avis ont été divers sur les usages des espaces ainsi libérés et les activités qui pourraient s'y implanter, sachant qu'au premier rang des attentes - excusez-moi, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, dont je ne savais pas que vous étiez, en même temps que la porte-parole des vrais gens, la porte-parole du Président de Région, c'est une nouveauté - figurent la promenade, les loisirs et la détente le long du fleuve, ce qui n'exclut pas les activités économiques et l'utilisation de la Seine pour un renforcement de la logistique fluviale.

Cette prise en compte de la concertation se traduit, et c'est une excellente chose, par le choix d'une organisation des aménagements en plusieurs pôles : mode autour de Docks en Seine, culture au port de Solferino, lieu de rencontres et de festivités au pont Alexandre III, sport et nature au niveau du port du Gros-Caillou.

En outre, force est de constater que les préoccupations relatives aux risques de crues et aux questions de circulation ont été soigneusement examinées et des réponses apportées.

S'agissant de ce dernier sujet, celui de la circulation, ô combien importante, bien sûr, on ne peut que se féliciter des solutions proposées, comme l'élargissement du quai haut Anatole-France à trois files de circulation pour régler le seul problème sérieux, à savoir le risque de difficulté de circulation entre le pont Royal et celui de la Concorde.

N'ayant jamais été partisan de la thèse selon laquelle, pour réduire la circulation automobile, il fallait organiser la congestion, ces propositions nous conviennent parfaitement.

Enfin, je crois qu'il faut saluer l'extension du projet ou les aménagements complémentaires prévus dans quatre arrondissements supplémentaires : les 4e, 12e, 13e et 15e arrondissements.

Bien sûr, et c'est le troisième enseignement, des oppositions persistent ; elles ont les mêmes protagonistes (la C.C.I.P., le M.E.D.E.F. et une partie de la Droite parisienne), la même constance (opposition aux couloirs de bus en 2001, opposition au tramway des Maréchaux pendant la précédente mandature, opposition à l'aménagement des voies sur berges aujourd'hui), la même argumentation selon laquelle toute diminution de la circulation automobile serait préjudiciable à l'activité économique, le M.E.D.E.F., allant même, contre toute raison, jusqu'à évoquer des millions d'heures de travail perdues si le projet dont nous débattons aujourd'hui était réalisé.

Peu leur importe que les études réalisées par la Ville et validées par l'État montrent une augmentation de six à sept minutes au maximum de la traversée de Paris à l'heure de pointe.

Peu leur importe que selon une étude conduite, non pas par la Ville mais par la R.A.T.P., près de 90 % des commerçants riverains du tracé du tramway des Maréchaux se déclarent satisfaits de ce nouveau mode de transport collectif.

Peu leur importe que, malgré les couloirs des bus, le tramway, ces "crimes" commis par notre Municipalité contre l'économie parisienne, le nombre d'entreprises dans Paris ait progressé de 25 %, celui des touristes de 15 %, l'emploi augmenté et le chiffre d'affaires des grands magasins battu des records l'an dernier.

Par quels mystères peut-on être ainsi aveuglé ?

Par l'incompréhension des principes nouveaux de développement des métropoles modernes qui tablent sur la qualité de la vie pour être plus attractives ? Par nostalgie de l'époque pompidolienne, où il fallait adapter la ville à la voiture ?

Sans doute les deux, mais peu importe, ne nous laissons pas distraire par ces combats d'arrière-garde et poursuivons nos efforts pour faire en sorte que Paris, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, soit véritablement toujours en mouvement.

Vous nous avez dit, Monsieur le Maire, votre détermination à ce que ce projet aboutisse. Sachez que la nôtre est à l'aune de celle que vous affichez et que pour le mener à bien, nous serons à vos côtés.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Cela avait de la tenue, Monsieur CAFFET !

Et alors, vous croyez que je n'ai pas d'avis ? Je l'exprime. Ma liberté d'expression vaut bien la vôtre !

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En juillet dernier, notre Assemblée avait approuvé les modalités de la concertation en vue de l'aménagement des berges de Seine.

La Seine, vous l'avez dit, c'est le cœur de Paris, sa colonne vertébrale, sa ligne de vie.

Alors que, de tous temps, les Parisiens ont vécu près de leur fleuve, les aménagements urbains de l'ère du tout automobile, chers à Georges Pompidou et, il faut le croire, à la partie droite de cet hémicycle encore aujourd'hui, ont coupé Paris de son fleuve, sur sa rive droite comme sur sa rive gauche.

Les écologistes se sont depuis toujours opposés à ces aménagements qui défigurent la ville et la déshumanisent. Nous l'avons déjà dit, les berges de Seine offrent aujourd'hui un paysage indigne de notre Capitale, celui d'une autoroute urbaine en plein cœur de la ville, alors qu'elles sont pourtant classées au patrimoine mondial de l'Humanité.

Cette aberration urbanistique, cet anachronisme, nous avons pris l'engagement d'y mettre fin il y a 10 ans déjà, lorsque la majorité municipale de gauche et écologiste est arrivée aux responsabilités à Paris.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, pour les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés", l'aménagement des berges de Seine mérite d'être pensé dans sa globalité, en tenant compte non seulement des berges, mais aussi des quais hauts, tant leur fonctionnement est étroitement imbriqué.

C'est d'ailleurs à l'échelle métropolitaine qu'il convient de réfléchir au devenir des berges de Seine. Cela a été acté lors de la première phase de concertation, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Nous avons proposé en février 2010 qu'un concours international d'architecture puisse être lancé pour imaginer l'avenir des berges et des quais hauts, mais nous n'avons, hélas, pas été entendus sur ce point.

Nous regrettons aussi que le scénario d'une reconquête

globale des berges, incluant la rive droite, que nous avons proposé comme deuxième variante à présenter au public, n'ait pas été soumis à la concertation.

Si nous approuvons, bien entendu, la reconquête de la rive gauche, permettez-nous de réaffirmer nos interrogations sur l'aménagement proposé en rive droite.

La transformation d'une partie de la voie expresse en boulevard urbain est certes une avancée, mais, pour nous, bien trop timide. Nous nous interrogeons notamment sur la façon dont pourront cohabiter une circulation automobile qui restera extrêmement intense et une circulation piétonne que l'on fera descendre sur la berge, là où elle est aujourd'hui interdite.

D'ailleurs, nous notons que le résultat de l'enquête réalisée auprès de 1.400 habitants de Paris et de quatre communes riveraines de la Capitale montre une moindre adhésion à l'aménagement rive droite - 63 % d'avis favorables - que pour celui de la rive gauche, plébiscité à hauteur de 71 %.

Il serait intéressant de connaître votre analyse de ce moins fort enthousiasme.

Nous pensons qu'un scénario de reconquête plus large des berges aurait pu être soumis au débat et à la concertation avec un renforcement concomitant et conséquent de l'offre de transports en commun sur les quais hauts.

Le dossier de présentation, remis en mai dernier, précisait bien, je cite :

“En 2001, les berges du 7e comme du 4e arrondissement sont restées fermées plus de deux mois en pleine période de plein trafic.

Si les temps de parcours ont été globalement augmentés, le fonctionnement métropolitain n'a cependant pas été affecté dans un contexte où le niveau de circulation était globalement supérieur”.

D'autant que la réduction de capacité de circulation liée à la fermeture des berges est de loin inférieure à l'augmentation de l'offre de transports collectifs que nous avons réalisée ou qui est programmée pour les années à venir avec l'amélioration de la ligne 1 du métro et des RER A et C.

Nous proposons également que la Ville étudie dans les plus brefs délais la mise en site propre systématique des bus sur les quais hauts, en particulier dans les 5e et 15e arrondissements, et qu'elle mette à l'étude la réalisation d'un transport en commun en site propre à haute qualité de service sur les quais hauts, en rive droite.

Nous réaffirmons aussi notre volonté forte que le service public fluvial “Voguéo” soit pérennisé, étendu à l'ensemble du bief de Paris, soit de Maisons-Alfort à Suresnes, et qu'il soit amélioré dans sa fréquence et sa connexion aux autres modes de transport en commun.

La Ville de Paris s'est battue pour que “Voguéo” existe et notre collègue Denis BAUPIN a beaucoup œuvré sous la précédente mandature en faveur de ce mode de transport qui peut apporter un plus indéniable à l'offre de transports publics métropolitaine.

Au moment où l'expérimentation de “Voguéo” risque de tourner court, il est plus que jamais indispensable que notre collectivité réaffirme son attachement à ce mode de transport.

C'est le sens d'un des vœux que nous déposons.

Il est primordial en effet de ne pas réduire le débat des berges à la seule circulation automobile, mais de raisonner en termes de mobilité globale et soutenable en incluant l'offre de transports en commun.

De même, pour nous, la vocation économique de la Seine doit être affirmée car le développement du fret fluvial en substitution du fret routier constitue un élément de la conversion écologique de l'économie que nous souhaitons promouvoir.

A l'issue de la première phase de concertation, nous sommes satisfaits de noter que certains des amendements que nous avons portés aient été repris et intégrés au projet, je pense par exemple à la liaison piétonne entre le port Henri-IV et le Bassin de l'Arsenal ou bien encore à l'étude de l'élargissement du port de la Rapée au niveau de la voie Mazas pour assurer une continuité piétonne de qualité sur la berge en rive droite.

Je pense aussi à l'étude de la liaison sous le Pont Royal, entre le port de Solférino et le port des Saints-Pères, en rive gauche, ou bien encore au réaménagement du port de Bercy sur lequel pourraient être développées des animations culturelles et citoyennes, avec des péniches associatives comme tente de le faire aujourd'hui, non sans mal, la péniche associative Alternat.

D'un point de vue urbain, relier le parc de Bercy dans le 12e arrondissement au parc André-Citroën dans le 15e arrondissement par les berges de Seine, sans discontinuité pour les piétons, mais aussi pour les cyclistes, doit pouvoir devenir une réalité.

Nous insistons également sur l'importance des aménagements et des animations proposés sur les berges reconquises.

Pour les élus de notre groupe, il est primordial d'ouvrir des lieux de détente et de promenade sur les berges de Seine.

La reconquête du lien vers le fleuve est d'ailleurs une réalité dans des villes comme Bordeaux ou Lyon, où les nouveaux espaces ouverts à la population sont plébiscités.

Nous insistons à nouveau pour que les espaces nouveaux qui seront ouverts restent des espaces préservés de la marchandisation, où l'on pourra avant tout se promener et bénéficier d'un paysage exceptionnel au cœur de la ville.

C'est d'ailleurs le souhait d'une majorité des personnes interrogées à l'occasion du sondage réalisé par la Ville de Paris.

C'est bien à une renaturation à laquelle nous aspirons, à la préservation de la biodiversité de ce corridor écologique que constitue la Seine, à la découverte de lieux où nous pourrions tous (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap) jouir de ce site exceptionnel.

A cet égard, la situation de l'île aux Cygnes dans le 15e arrondissement mérite que l'on s'y attarde. Par sa morphologie et ses dimensions, elle constitue un espace propice au maintien de la biodiversité, de la faune et de la flore aquatique à Paris.

Nous proposons un réaménagement de l'île et de l'allée des Cygnes en concertation avec les habitants. La mise en valeur de la statue de la Liberté, élément du patrimoine parisien trop méconnu, pourrait aussi faire partie du programme d'aménagement de l'île.

Nous sommes aussi bien entendu favorables aux animations, mais nous souhaitons qu'elles restent essentiellement gra-

tuites et qu'elles offrent à tous la possibilité d'y accéder : jeux pour enfants, rampes de skate et terrains de sport pour ados, espaces pour les piétons distincts de ceux pour les cyclistes ou rollers, bancs pour que les personnes puissent s'asseoir, pelouses accessibles, espaces libres où chacun pourra, à son gré, se déplacer ou faire une pause.

L'augmentation substantielle du coût de fonctionnement entre le projet initial et le projet présenté aujourd'hui nous interpelle.

Il y a un risque, selon nous, à vouloir privilégier des activités rentables au détriment des activités non lucratives pour financer le coût de fonctionnement des aménagements réalisés.

Nous souhaitons pour notre part que la Ville de Paris privilégie la simplicité pour un coût de fonctionnement restant dans l'ordre de grandeur de l'enveloppe initiale.

L'agrément qu'offrent les berges contribue également au rayonnement international de la Capitale.

Il suffit de voir le succès de "Paris Respire" et de "Paris Plage", cette dernière manifestation étant populaire autant auprès des touristes que des Parisiens et Franciliens qui ne partent pas ou ne peuvent pas partir en vacances, faute de moyens.

L'accès aux berges de la Seine, c'est non seulement l'accès à des espaces en plein air, mais c'est aussi faire jouer à l'espace public un rôle social fédérateur.

Nous vous proposons dans un vœu, Monsieur le Maire, que nous étendions l'opération "Paris Respire" au samedi afin que les berges de la rive droite soient accessibles à tous pendant tout le week-end.

Nous pourrions aussi réfléchir ensemble à une extension de "Paris Respire" sur une cinquième semaine pendant l'été.

Comme le disait ma collègue Danielle FOURNIER lors de notre débat de juillet dernier, cette liberté laissée à chacun de pouvoir apprécier le paysage des berges, c'est ce qui fait une ville vivante et agréable, une ville où l'on prend le temps de s'arrêter aussi et de ne rien faire, une ville qui vit le jour et la nuit.

Nous sommes satisfaits à cet égard que des lieux soient prévus aussi pour les noctambules.

Nous insistons aussi sur l'indispensable continuité des aménagements qui seront réalisés, tant pour les piétons que pour les cyclistes, car ce qui caractérise aujourd'hui les berges, c'est leur morcellement, leur illisibilité et leur manque de continuité.

Monsieur le Maire, en conclusion, je voudrais vous dire que les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" considèrent que le projet que vous proposez constitue une première étape de la reconquête des berges de Seine.

Conscients de notre responsabilité, du caractère historique de cet aménagement qui fait rentrer Paris de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle et lui fait définitivement tourner le dos aux chimères du tout automobile, nous estimons que nous devons résolument avancer et offrir aux Parisiens, aux Franciliens, aux gens du monde entier qui aiment Paris, un nouvel espace de liberté et de beauté au cœur de Paris.

C'est la raison pour laquelle nous approuverons ce projet avec raison mais aussi avec fierté.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'Opposition municipale nous avait pris de haut en juillet dernier, au moment de la présentation de l'avant-projet de réaménagement des berges de Seine.

Pourtant, le bilan de la concertation préalable démontre le soutien des Parisiens à notre ambition d'une ville plus douce et plus apaisée.

Dans leur grande majorité, à plus de 70 %, cela a été dit par mes collègues, ils y sont favorables.

N'en déplaise à l'U.M.P., l'époque a changé et les habitants de Paris veulent marquer l'entrée dans notre collectivité dans le XXI<sup>e</sup> siècle, au cœur même de la ville, à son point de départ, son origine géographique, économique et culturelle.

La rupture est consommée avec une seconde moitié de XX<sup>e</sup> siècle qui érigeait la voiture en mode de déplacement principal, comme marqueur social et comme signe de progrès technologique.

La vitesse appartient désormais à des systèmes de communication dématérialisés, l'habitant d'une grande métropole moderne aspire, lui, à d'autres pratiques urbaines, d'autres rythmes.

Cela va dans le sens des efforts de notre Municipalité depuis 2001, et c'est une excellente nouvelle, la ville doit changer elle aussi, nous la changerons avec les Parisiens.

Au cœur de la métropole, au pied d'un paysage architectural exceptionnel, classé par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'Humanité, passe aujourd'hui une voie rapide dédiée au dioxyde de carbone et au bruit ininterrompu des moteurs.

Les Parisiens ne veulent plus de ce stigmate d'une époque révolue. Nos collègues de l'U.M.P., vous vous en souvenez, avaient l'ambition de le mettre sous cloche sans y toucher.

Chacun son idée du patrimoine, ce n'est pas la nôtre, ni celle des habitants de notre ville, qui préfèrent, à la voie Georges Pompidou, la Seine, le Louvre et le Musée d'Orsay, heureusement.

Nous les rendrons donc aux Parisiens, et je souhaite que la mise en œuvre de ces nouvelles berges de Seine à taille humaine soit exemplaire de notre volonté de service, de nos exigences de solidarité et de nos ambitions de partage.

Les Parisiens doivent trouver là un refuge contre l'accélération du temps, des communications et des transactions, qui caractérisent et déshumanisent l'extrême modernité.

Le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche avait souhaité que la concertation préalable au réaménagement des berges de Seine soit étendue au maximum d'habitants de Paris et de sa métropole, et pas seulement aux arrondissements concernés.

Le résultat de cette concertation et du sondage commandé par la Ville montre que les berges de Seine sont un enjeu pour l'ensemble des Franciliens. Certains acteurs de l'agglomération

et d'habitants de Paris expriment cependant des interrogations.

En vérité, la principale interrogation touche l'offre de transport et la fluidité des déplacements au cœur de notre ville. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé un vœu en ce sens.

Les résultats des études d'impact démontrent que la circulation automobile et les temps de déplacements ne seront que marginalement altérés par le réaménagement des berges de Seine, mais la réussite de notre projet en dépend. Non seulement la collectivité doit veiller à ce que l'ensemble des Parisiens et des Franciliens...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Attendez un seconde, parce que je ne sais pas pourquoi mais par moments il y a un bruit de fond. Voilà. Donc, je demande que tous les orateurs, quels qu'ils soient, soient écoutés. Voilà.

Vous dérangez Jean VUILLERMOZ et cela me contrarie beaucoup.

Non, il est toujours très vigilant et le sport est très important sur les voies sur berges. Donc, on s'écoute tous. On s'écoute tous ! Et on tient les réunions où on veut, je n'ai rien contre, mais pas pendant les interventions.

Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, non seulement la collectivité doit veiller à ce que l'ensemble des Parisiens et des Franciliens ne soit pas pénalisé dans leurs déplacements, mais elle doit créer de nouveaux itinéraires et de nouvelles mobilités.

C'est un principe auquel les élus de notre groupe sont profondément attachés. Toute réduction de la place de la voiture doit s'accompagner d'un accompagnement des transports en commun. C'est d'ailleurs ce que Jean VUILLERMOZ disait au cours de la précédente mandature, quand il occupait sa place. Pour précisément que les Parisiens et les Franciliens se réapproprient les berges de Seine, il faut en faciliter l'accès.

La concertation montre que de plus en plus d'habitants considèrent le vélo et circulations douces comme des modes de circulation à part entière, et non pas seulement comme une activité de loisirs, mais ces modes de circulation dépendent de l'offre globale de transports collectifs.

Pour que les uns puissent faire du vélo, les autres doivent délaissier leur voiture et pour qu'ils la délaissent il faut une offre de transport collectif cohérente. Une offre qui viendra irriguer aussi ce cœur de la ville que nous réaménageons.

Pour fluidifier les déplacements, rediriger les Parisiens vers les berges de Seine, la Ville doit interpeller le S.T.I.F. Pour densifier l'offre globale de bus, de nouveaux itinéraires, de nouveaux arrêts doivent être également définis avec la R.A.T.P. C'est l'objet d'un des vœux que nous présentons.

Car c'est le mouvement qui doit commander nos projets : un mouvement qui réconcilie, qui rassemble et qui ne divise plus. La voie Georges Pompidou aura été, pendant des décennies, le symbole de ce mouvement qui divise, qui sépare, qui éloigne, un mouvement par exclusion du reste, de tout le reste. C'est la vision d'une ville, conçue comme une machine infernale, qui transporte ses habitants d'un point à un autre, par nécessité, par fonction.

Les nouvelles berges de Seine doivent symboliser un autre mouvement, doux, apaisé, alternatif à l'accélération

moderne des rythmes de vie urbaine, un mouvement qui réconcilie rive droite et rive gauche, qui réconcilie les transports et la promenade, le déplacement et les activités culturelles et sportives.

Surtout un mouvement qui rassemble tous les Parisiens et tous les Franciliens, et n'abandonne personne. Vous l'aurez compris, nous soutenons ce projet et nous souhaitons vivement que nos vœux puissent être adoptés.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS.** - Monsieur le Maire, comme je l'affirmais en juillet dernier, je partage votre double ambition sur ce projet.

La première, celle de reconquérir le fleuve et de rendre aux Parisiens l'élément naturel constructeur de l'histoire de leur ville, de leur histoire et de son développement. La deuxième ambition que je partageais avec vous était celle de réduire la place de la voiture individuelle polluante dans Paris. C'est autant le sens de l'histoire que notre responsabilité environnementale à destination des générations futures. Donc, je partageais cette double ambition.

Pour autant, si ces ambitions étaient justes, elles appelaient déjà en juillet et elles appellent toujours certaines réserves et remarques.

La première, Monsieur le Maire, est que, non, vous n'inventez pas les voies piétonnes le long du fleuve et, non, on ne peut pas prétendre aménager le fleuve quand on n'investit que sur trois tout petits kilomètres du centre de la capitale. Dès juillet dernier, Monsieur le Maire, je vous avais exhorté à investir sur les quais piétons existant dans les autres arrondissements, qui manquent eux aussi cruellement d'aménagement, de mobilier et d'ambition urbaine.

C'est le sens de l'amendement que je défendrai par ailleurs, car seul cet investissement sur l'ensemble du fleuve nous permettra de créer réellement une continuité des mobilités douces le long de la Seine, et de créer ainsi ce que nous appelons, nous, une coulée bleue et qui permettra attractivité pour la capitale et lieu sympathique de cadre de vie pour nos concitoyens.

La seconde réserve, Monsieur le Maire - je ne vais pas la développer plus avant -, concerne évidemment la circulation automobile et nos inquiétudes sur l'encombrement probable du centre de la Capitale, et l'absence totale qui était celle du premier projet sur l'offre complémentaire de transports en commun.

Et miracle ! Miracle, Monsieur le Maire, une fois n'est pas coutume, vous avez écouté et, fait encore plus incroyable, vous avez entendu la concertation. Elle a eu lieu et elle a confirmé, par ailleurs, les remarques que nous avons faites. Je dois reconnaître qu'une grande partie des remarques et des inquiétudes que j'avais soulevées en juillet ont été levées dans ce projet modifié. Je regrette peut-être que cette écoute de la concertation ne soit pas la règle dans certains projets, tout aussi majeurs, comme l'aménagement des Halles ou Roland Garros

Si je vous reconnais, Monsieur le Maire, le mérite d'avoir su lever une partie des réserves, je veux vous dire ceci : on peut avoir raison sur l'ambition, sur l'objectif et sur le projet, et tort sur la méthode et sur l'exécution.

C'est pourquoi je vous invite vraiment à rejoindre le camp de ceux qui préfèrent la conduite du changement à faire le bonheur des gens contre leur gré et la réforme à la brutalité.

Et c'est pourquoi, Monsieur le Maire, je vous invite à accepter l'idée d'une mise en place progressive de ce réaménagement de voirie, qui permettra de conduire nos concitoyens vers des choix de déplacement plus responsables, plus écologiques et qui permettront à nos concitoyens d'accepter et d'intégrer les nouvelles données de voirie que ce projet engendrera.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci. Je vous remercie de votre note. Si j'ai bien compris, c'est : peut mieux faire ! Et en fait, je ferai vraiment bien quand je serai au MoDem, quoi ! Mais je ne garantis rien.

Mais j'aime bien l'échange qui est très cordial. Je le dis avec beaucoup de gentillesse.

Madame DATI, vous avez la parole.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous pourrions, en ce qui nous concerne, nous arrêter effectivement à l'intervention extrêmement brillante et complète de notre collègue Edith CUIGNACHE-GALLOIS, mais on voudrait aussi préciser certains éléments.

D'abord, évoquer dans quelles conditions vous avez lancé ce projet de fermeture des voies sur berges, au cours d'une conférence de presse, le 14 avril 2010, sans concertation préalable et sans y avoir associé ni les élus, ni les maires d'arrondissement en particulier, et encore moins les Parisiens et les Franciliens. C'est vrai que votre déclaration avait provoqué la surprise et l'émoi de certains Parisiens, pour ne pas dire plus globalement des Franciliens.

C'est pourquoi j'ai organisé, dès le 31 mai dernier, une réunion publique, à laquelle j'avais convié les élus de la mairie de Paris. Aucun n'a souhaité venir. Ce sont donc les responsables techniques de l'A.P.U.R. et de la Ville qui ont dû faire face à l'hostilité des habitants, et particulièrement des gens qui travaillent.

Il vous aura fallu six mois pour organiser la concertation, à laquelle vous ne pouviez plus échapper dans ces conditions.

Il ressort finalement du bilan de votre concertation que votre projet ne passionne pas. Que l'on en juge les 2.113 avis anonymes, recueillis par vos services, soit moins de 0,1 % de la population parisienne.

Je ne reviens pas sur le contenu et les questions posées dans le cadre de ce sondage, si bien décrit par Edith CUIGNACHE-GALLOIS avec réalisme, mais aussi avec poésie. La consultation nominative, que j'ai organisée sous contrôle d'huissier, donne en revanche des résultats sans appel, puisque près de 6.000 votants ont répondu et qu'à plus de 90 %, ils se sont prononcés contre le projet.

Comme vous pouvez le constater, nous avons mobilisé près de trois fois plus, Monsieur le Maire, avec des avis nominatifs, fiables, dépouillés sous contrôle d'huissier, sans recours à aucun cabinet de communication, et encore moins à un institut de sondage.

Oui, nous sommes encore en lien avec les réalités ici. Vous répondiez avec beaucoup de hauteur en qualifiant notre collègue Edith de Madame le Peuple, nous, nous sommes

encore en lien avec eux, effectivement, et les Parisiens en particulier.

Il faut bien avouer que l'opposition à la fermeture des voies sur berges transcende les clivages partisans, même parmi vos amis politiques et y compris sur les bancs de cette Assemblée.

Les personnes publiques les plus concernées ne vous ont pas non plus donné leur aval, ni le Préfet de police comme on l'a encore entendu ce matin, qui est responsable de la fluidité des déplacements et de la sécurité des Parisiens, ni la R.A.T.P. qui refuse la suppression des couloirs de bus, ni les pouvoirs économiques, ni mêmes plusieurs collectivités territoriales ne vous ont donnés leur blanc-seing.

C'est, cependant, sur le fond que demeurent les problèmes les plus lourds. En concevant un projet uniquement tourné vers les loisirs et les activités ludiques, vous avez oublié ceux qui travaillent, ceux pour lesquels cet axe est stratégique et vital économiquement, mais, également, vous avez oublié le rôle stratégique que les berges ont toujours joué dans l'histoire de Paris pour le transport et la logistique.

Ce rôle est pourtant appelé à se renforcer avec la montée des préoccupations environnementales et les engagements du Grenelle de l'environnement.

C'est d'ailleurs tout le sens du courrier que Dominique BUSSEREAU, alors ministre des Transports, vous a adressé, en vous rappelant que les berges sont destinées en priorité au transport fluvial, au transport de passagers et à la logistique urbaine.

L'Ile-de-France est l'agglomération la plus embouteillée d'Europe et cette fermeture brutale nuirait gravement à notre productivité et à notre attractivité économique.

Qu'allons-nous faire des près de 4.000 véhicules par heure qui circulent aujourd'hui sur ces voies sur berges et qui viendront aggraver les problèmes d'embouteillages et empêcheront l'accès aux services de secours, les pompiers et le S.A.M.U. ?

Londres, qui devance encore Paris dans les classements, a réussi la reconquête des berges de la Tamise, avec des projets centrés sur la volonté d'accroître son attractivité économique, facilités par le vaste périmètre du Grand Londres, à Paris plus de 1.200 kilomètres carrés contre 105 kilomètres carrés.

Vos propositions en matière de transports de substitution relèvent de l'utopie, pour ne pas dire de la plaisanterie.

Qui peut croire que la ligne n° 1, qui est déjà la plus chargée du réseau, pourra servir d'exutoire ? Ne parlons pas des bus, dont la moitié des lignes parisiennes seront ralenties par votre projet selon la R.A.T.P. elle-même. Qui paiera d'ailleurs pour les heures perdues par les transports collectifs ?

Rappelons l'échec de "Voguéo", que vous proposez pourtant comme une idée nouvelle, pour ne pas dire comme une solution.

Vous n'êtes pas sûr vous-même de votre projet, puisque vous l'avez revu en proposant de réaménager le quai Anatole-France, au risque de confisquer le couloir de bus, de supprimer l'espace cyclable, à nouveau sans aucune consultation.

En vérité, les reports de circulation se feront dans les rues de Paris et sur le périphérique. Ce sont donc les conditions de vie des Parisiens que vous sacrifiez au profit de quelques loisirs

éphémères, comme l'a indiqué le Préfet de police.

Nous ne pouvons pas prendre le risque de mettre en danger nos concitoyens par le ralentissement ou le blocage des véhicules de secours.

Il faudra également surveiller les quais bas, propices aussi parfois aux trafics douteux, sans parler de la crue centennale qui se chargera d'emporter tous ces aménagements que vous souhaitez. Que ferons-nous et que deviendront les barges et les autres jardins flottants en cas de crue ?

Monsieur le Maire, un tel projet ne doit pas s'ajouter aux autres échecs et autres gouffres financiers, qu'il s'agisse des Docks de Seine, du "104", du stade Jean-Bouin, des Halles et de bien d'autres.

Paris a déjà été assez massacrée architecturalement et matraquée fiscalement pour ne pas en rajouter. Pour développer les activités artistiques et culturelles, je préférerais améliorer l'accueil du Conservatoire municipal du 18e arrondissement qui refuse tous les ans 300 élèves, je préférerais également que les 40 millions d'euros soient utilisés pour construire 10 crèches de 66 berceaux afin d'aider à répondre aux 15.000 enfants encore en liste d'attente à Paris.

Nous ne sommes pas sectaires. Nous sommes parfaitement disposés à nous investir dans un projet utile d'aménagement des berges, mais à la bonne échelle, celle du Grand Paris, comme cela a été fait dans le cadre du Grand Londres, mais avec le conseil et la vision prospective des professionnels et de l'Atelier international du Grand Paris.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie, chère Madame, de votre sens de la nuance, notamment sur tous mes échecs qui me submergent.

Je remercie gentiment, ne m'engueulez pas !

Demandez à Rachida DATI si j'ai du mépris pour elle ! Pas du tout.

La parole est à Mme Dominique BERTINOTTI.

**Mme Dominique BERTINOTTI**, maire du 4e arrondissement. - Je vais être dans le propositionnel et dans le constructif.

Nous voici arrivés à la fin d'une première phase de concertation parisienne et je me félicite que des éléments de la concertation du 4e arrondissement aient été repris dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui.

J'aimerais rappeler rapidement le sens de cette concertation, les principaux éléments conclusifs et les axes sur lesquels nous attendons de la Ville des approfondissements.

Les travaux du Conseil de quai mis en place dans le cadre de la concertation sur ce projet nous enseignent que les habitants du 4e, au-delà d'une approche strictement locale, ont intégré à leur réflexion une dimension plus globale sur le devenir des arrondissements centraux d'une Métropole, autrement dit, du futur rôle de l'hypercentre de Paris Métropole.

Des principes forts ont guidé notre travail collectif fondé sur l'exigence d'une multifonctionnalité : à la fois développer un arrondissement qui accueille et garde ses habitants, mais aussi un quartier qui génère une pluralité d'activités économiques, afin d'assurer une mixité sociale et professionnelle, meilleure

garante contre une muséification de ces arrondissements centraux.

Cette concertation approfondie dans le 4e a débouché sur des propositions indispensables à un réaménagement ambitieux des bords de Seine. Elles se sont articulées autour de cinq axes :

- redonner un vrai rôle urbain aux berges en retrouvant des usages variés et utiles à la Ville (économiques, transports, marchands, loisirs) ;

- créer une promenade piétonne continue en bord de Seine depuis l'Hôtel de Ville jusqu'à Bastille ;

- réimplanter des activités économiques en bord de Seine, dont le transport fluvial des marchandises, pour faciliter l'approvisionnement des commerces de centre-ville. Ce conseil de quai a également proposé d'organiser un marché alimentaire de producteurs franciliens, dont les vivres seraient acheminées par voie d'eau, suggestion à laquelle nous travaillons dès à présent ;

- améliorer le lien entre les quais hauts et les quais bas, afin de concilier la vie des habitants des quais hauts avec les nouvelles finalités des voies sur berges ;

- enfin, développer un véritable paysage urbain de bord de Seine de qualité, ce qui suppose un projet qui aille au-delà d'un simple réaménagement de voirie.

Comme vous le voyez, les riverains, habitants et commerçants de notre arrondissement ont exprimé avec force et détermination leur volonté de redonner à la Seine sa vocation de transport des hommes et des marchandises, dans la perspective d'une ville durable, d'en faire un nouvel axe déterminant pour la Ville de Paris et pour sa région.

Je souhaiterais néanmoins insister tout particulièrement sur la desserte des commerces de centre-ville par la voie d'eau, car il nous faut développer des formes innovantes de logistique urbaine pour le transport de marchandises.

55 % des Français considèrent le transport fluvial comme étant le plus respectueux de la nature. Mettre fin au tout routier représente une urgence écologique manifeste. Des villes étrangères l'ont déjà valorisé et sachons nous inspirer d'initiatives étrangères en la matière, et je pense en particulier à celles des pays du Nord tels que les Pays-Bas, qui présentent des expériences et des réussites à prendre en considération.

A titre d'exemple, la ville d'Utrecht, qui pratique depuis plus de 10 ans déjà la livraison de ces commerces de centre-ville par voie fluviale, plus de 65 commerces qui se font ainsi approvisionner à l'aide d'une barge municipale chaque matin pendant deux heures.

Ce mode de livraison coexiste parfaitement avec le paysage urbain de quais offerts également aux habitants et aux touristes.

Cette expérience nous montre combien il est important que nous engagions au plus vite une étude sur la desserte des commerces de centre-ville par voie fluviale.

Afin d'atteindre ces objectifs, et cela démontre bien que le monde économique y trouve aussi son compte dans ce réaménagement des voies sur berges, j'ai engagé une discussion avec les grandes enseignes de Paris : Galeries Lafayette, B.H.V, Monoprix, qui m'ont confirmé, cela encore très récemment, leur

volonté de s'investir dans la mise en place à partir du fleuve de la desserte de leurs commerces.

Le 4<sup>e</sup> arrondissement est donc prêt à travailler en ce sens avec tous les partenaires et à devenir ainsi un terrain d'expérimentation de ces nouvelles pratiques.

A cet effet, le quai Henri IV jusqu'au bassin de l'Arsenal constitue dans sa configuration actuelle l'emplacement idéal pour accueillir une plate-forme de livraison de marchandises.

La grande accessibilité de ces quais via la rampe qui relie les quais bas et la voie circulée des quais hauts pourrait permettre un transfert facile des marchandises vers les rues du Centre de Paris. Aujourd'hui, ces quais sont dédiés prioritairement à un usage de luxe, mais rien n'exclut qu'il soit envisageable d'imaginer un nouveau concept de port de centre-ville, intégrant la notion de partage de l'espace dans le temps entre activités à cet endroit-là.

Le transport final des marchandises vers les commerces du centre, soit le dernier kilomètre, serait effectué à l'aide de transports doux principalement électriques.

Quant au transport des passagers, et c'est un défi, il faut créer des arrêts de navette fluviale en plein centre ville. Certes, ce service ne fonctionne pas aujourd'hui de façon satisfaisante car a été perdue cette culture de l'utilisation de la voie d'eau pour les déplacements des passagers, mais une station en bordure de Seine au pied du Pont-Marie permettrait la création d'un véritable lieu de transport intermodal, essentiel pour appréhender le centre de la capitale autrement. Cette halte fluviale pourrait constituer par ailleurs un excellent lieu d'information concernant ses quartiers centraux, son patrimoine, ses activités culturelles abritant une multiplicité d'institutions culturelles.

Vous le comprendrez, cette délibération constitue pour nous une première étape qui se doit d'être engagée, poursuivie, approfondie, car comme le souligne si justement Laurent THÉRY, Grand Prix de l'urbanisme en 2010, le fleuve ne doit plus être considéré comme le support d'usages qui lui sont extérieurs mais être ce qui donne sens à l'histoire des lieux. La vocation de ces lieux ne peut être uniquement ludique. Elle doit renouer avec son histoire plurielle, dynamique, fondée sur la pluralité de ses fonctionnalités.

Nous, nous comptons bien nous donner tous les moyens pour que les Parisiens se réapproprient la Seine, et le fleuve redeviendra alors un véritable moteur économique, culturel, social de notre ville.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je suis d'accord avec cette intervention.

Monsieur CORBIÈRE, vous avez la parole.

**M. Alexis CORBIÈRE.** - Merci.

Mon intervention, bien sûr, s'inscrit dans la continuité de ce que disait tout à l'heure mon ami le président de mon groupe Ian BROSSAT. Nous soutenons ce projet. Il était inscrit dans les grands projets de la mandature. Il y a donc eu un choix démocratique qui a été fait, il reste maintenant à aller vers sa réalisation, et je dois avouer avant d'en dire un peu plus sur ce que nous comptons associer et rajouter à ce projet général, ma surprise d'entendre certains arguments de la part de nos collègues de l'opposition.

Certains vantent les mérites de la concertation citoyenne, mais pourquoi ne le font-ils pas sur des sujets touchant l'ensemble des Français ? Je pense notamment à la retraite, où pour ma part, je continue à demander un référendum. La retraite à 60 ans, elle, n'avait pas été annoncée par le Président de la République lors de l'élection présidentielle.

De plus, lorsque Mme DATI nous vante les mérites de la concertation qu'elle aurait faite, je rappelle qu'elle n'est peut-être pas totalement experte en concertation et que le mouvement actuellement en cours dans les tribunaux de justice est aussi la conséquence, pas seulement des propos du président de la République, mais de son manque de tact et de doigté quand il s'agit de concerter, et la façon dont elle a fermé de nombreux tribunaux démontre que sur ce sujet, elle n'a peut-être pas de leçons à donner !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Ah ! C'est difficile, la démocratie ! Écoutez-vous !

**M. Alexis CORBIÈRE.** - De plus, pour en rajouter, puisque vous réagissez positivement à mes propos, j'affirme ici que vos réunions du 7<sup>e</sup> n'étaient pas réellement des réunions de concertation publique, mais plutôt parfois des réunions d'affolement public.

Oui, je le dis, certains arguments qui ont été avancés, non pas par vous, Madame DATI, mais qui se sont dits parfois au cours de ces réunions, n'étaient pas le visage du Paris que nous souhaitons mais plutôt un affolement généralisé au motif que ce projet aurait pour conséquence que la jeunesse de banlieue viendrait notamment dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Eh ! Oui, les raisons de certains résultats ne sont pas toujours très dignes.

Alors, revenons à l'essentiel.

Ce projet a pour ambition la reconquête des voies sur berges.

Reste à savoir, cette reconquête au profit de qui ? Des choses ont été dites. Nous voulons moins de voitures, nous le voulons parce que c'est une exigence écologique. Mais qui va profiter de cette reconquête ? C'est la question que nous posons, sur laquelle nous serons particulièrement exigeants en tant que groupe.

C'est aux citoyens et aux Parisiens d'en profiter et non pas aux marchands. Si de nouveaux espaces sont libérés, ce n'est pas pour faire toujours plus de profits, aller toujours plus vers une société de consommation et transformer Paris en un gigantesque supermarché dans lequel des gens viendraient pour consommer, consommer sans cesse...

Premièrement, parce que c'est une vue de l'esprit, et cela ne crée pas de l'emploi de créer des zones plus importantes de consommation et deuxièmement, parce que ce n'est pas cela qu'attendent aujourd'hui nos concitoyens.

Nous voulons que sur ces voies de berges libérées, il y ait de la culture, il y ait des possibilités, notamment à travers des expériences d'économie sociale et solidaire, d'autres choses que de simples lieux de consommation. Nous serons vigilants à ce qu'il en soit ainsi. C'est un enjeu majeur pour faire de Paris une ville véritablement moderne à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est pas gagné ! Nous le disons franchement, et nous serons, je le répète, attachés à ce qu'il y ait des services publics parisiens, car seul le service public est garant de l'égalité entre les

citoyens ! Le reste ne fait qu'aller vers toujours plus d'inégalités : ceux qui ont les moyens de consommer pourront profiter de ces voies de berges, et les autres ne le pourraient pas, ce n'est pas le projet que nous soutenons !

Nous savons que de ce point de vue, nous partageons les grandes lignes de nos orientations, Monsieur le Maire. Nous avons souvent vu que c'est ce qui remonte des concertations, et je pense notamment à ce qui a été dit dans le 12e arrondissement : ce sont des lieux de culture et de rencontre, et j'insiste, pas des lieux de marchandisation et de consommation qui doivent se mettre en place.

Sur ces mots, ce sujet est une belle démonstration que l'exigence écologique ne peut être portée que par la puissance publique, la Ville seule ou en concertation avec l'État et la Préfecture. C'est ce nous appelons au Parti de gauche, et avec nos amis du Parti communiste, la nécessaire planification écologique que seule, j'insiste, la puissance publique peut porter pour faire reculer les intérêts privés qui sont contraires aux intérêts généraux.

Un dernier mot sur le vœu que nous avons présenté. Il y a actuellement, bien souvent sur les voies de berges, toute une série de nos concitoyens les plus frappés par la crise, que certains appellent parfois les sans domicile fixe, toute une série de nos concitoyens qui sont réduits à y habiter dans des logements précaires. Il ne s'agirait pas que ce projet ait pour seule conséquence de les chasser.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Il faut conclure, Monsieur CORBIÈRE.

**M. Alexis CORBIÈRE.** - Je conclus en invitant notamment à lire le vœu que nous présentons : nous reviendrons là-dessus tout à l'heure. Nous souhaitons que ce projet aille de pair avec des permanences sociales et sanitaires pour qu'il soit porteur de nos valeurs d'égalité.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, mais je rappelle à tout le monde que l'on plaide, que l'on développe ses arguments sur les vœux pendant le débat général, il n'y a pas de retour.

J'en profite d'ailleurs pour informer le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés qu'il leur reste 10 minutes 52 pour trois orateurs, et le groupe U.M.P.P.A. qu'il leur reste 12 minutes 16 pour quatre orateurs.

Monsieur LECOQ, je serai équitable.

**M. Jean-Pierre LECOQ,** maire du 6e arrondissement. - Un projet qui n'a pas lieu d'être avant l'heure...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec le projet que vous nous présentez aujourd'hui assorti du bilan de la concertation, vous vous êtes surpassés dans tous les domaines où vous excellez, c'est-à-dire ceux d'une communication boursouflée et d'une pseudo concertation.

Rappelons tout d'abord que les voies sur berges sont restées en 2001 sous la responsabilité préfectorale alors que la quasi-totalité de la voirie parisienne passait sous votre responsabilité.

La Préfecture de police en a gardé le contrôle en raison de leur caractère stratégique de liaison transversale et de leur connexion au réseau autoroutier et de voies rapides franciliens.

À travers ce projet, vous n'hésitez pas à faire fi de cette réalité géographique et réglementaire en proposant un projet d'aménagement ludique dont les conséquences multiples sont manifestement sous-estimées.

Premièrement, reprenant les méthodes de vos alliés verts, vous n'hésitez pas à afficher des données fantaisistes en matière de temps de parcours supplémentaires, de report de circulation et de pollution.

Enfin, qui peut croire que les temps de parcours supplémentaires se limiteront à 6 minutes entre la gare d'Austerlitz et le pont de Bir-Hakeim, comme vous osez le prétendre dans votre projet ?

Nous avons vu fin décembre, lorsque la crue de la Seine a submergé les quais rive gauche, que la réalité était tout autre : en pleine période de vacances, le boulevard Saint-Germain était totalement saturé et les embouteillages, comme souvent, remontaient jusqu'au pont Alexandre III.

Alors que les études internationales montrent que Paris est malheureusement l'une des villes les plus embouteillées du monde, les multiples travaux sur le réseau francilien, notamment sur les tunnels, qui vont arriver, vont encore compliquer la donne.

Or vous n'hésitez pas à concevoir un projet qui va aggraver cette situation.

Lorsque dans 15 ou 20 ans, les progrès réalisés en matière de transports de banlieue à banlieue, lorsque le métro du Grand Paris sera en service et permettra à des millions de personnes d'éviter la capitale, alors le projet d'aménagement, voire de suppression de la circulation sur les berges de la Seine sera pertinent.

C'est d'ailleurs ce que vous avez répondu systématiquement aux "Verts" pendant la première mandature lorsqu'ils vous avaient proposé à plusieurs reprises cette idée.

Comme vous, nous ne sommes pas défavorables à un aménagement raisonnable et réversible qui pourrait d'ailleurs être limité en fonction de la saison, voire à l'intérieur de la journée.

En revanche, l'aménagement définitif que vous proposez n'est pas acceptable, pour toutes les raisons exposées.

Parmi elles, permettez-moi d'évoquer l'insécurité qui risque de s'emparer de cette vaste zone, allant du musée d'Orsay jusqu'aux abords de la Tour Eiffel. Alors que nous sortons, Monsieur le Maire, avec lenteur d'une période hivernale qui a commencé en novembre, il est évident que fort peu nombreux seront les usagers des berges aménagées entre les mois d'octobre et d'avril.

En revanche, nous risquons certains soirs, et notamment les vendredis et samedis, d'attirer des personnes désœuvrées et alcoolisées qui créeront un foyer d'insécurité permanent lors de la seconde partie de la nuit.

La situation que nous connaissons à partir du printemps sur la Passerelle des Arts justifie cette analyse.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, qu'au terme de mon intervention, je me prononce en faveur d'une expérimentation de la fermeture des berges, expérimentation aisée à mettre en œuvre mais qui devra être d'une durée suffisante pour apprécier pleinement les mesures de compensation indispensa-

bles à prendre aussi bien rue de Rivoli que boulevard Saint-Germain.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Cela me rappelle un éditorial que vous aviez fait dans votre journal du 6<sup>e</sup> arrondissement après la victoire de la Gauche aux législatives de 1997 où tout y passait. Du même style ! Vous vous en souvenez, Monsieur LECOQ ?

Eh bien, moi aussi !

La parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE.** - Monsieur le Maire, à n'en pas douter, ce projet marquera durablement le paysage urbain.

Comme les Halles, c'est une restructuration urbaine d'importance majeure. Comme Vélib' ou le tramway, c'est une avancée considérable pour la qualité de vie de nos concitoyens, une autre conception de notre cité.

Les opposants sont toujours les mêmes et utilisent les mêmes vieilles ficelles. A en croire la Chambre dite de commerce et d'industrie de Paris, il s'agit là d'une monstruosité ; ce projet serait un coup de poignard au petit commerce ; ce serait la fin de la liberté de circuler dans la Capitale ; ce serait même, selon le M.E.D.E.F., des millions d'heures de travail qui s'envolent.

Que le M.E.D.E.F. et la C.C.I.P. s'opposent à la volonté de notre Municipalité de Gauche, soit ! Ce n'est que la preuve que nous souhaitons bien des projets de société opposés et qu'ils nous considèrent à juste titre comme des adversaires.

Mais de là à tomber dans de telles outrances et vilénies, réussir à structurer un argumentaire reposant uniquement sur des contrevérités, il fallait oser. Cela est d'autant plus inadmissible que notre Municipalité n'a de cesse de développer la concertation la plus large.

Ce projet, c'est une première, a même été soumis à l'avis de "Paris Métropole" et des communes limitrophes. Il n'y a que les Hauts-de-Seine - mais peut-on s'en étonner ! - qui aient émis un avis non favorable au motif suivant : Paris n'a pas assez consulté, oui, je sais, c'est risible ! - et doit inclure leur projet de 2x2 voies"... pour lequel eux n'ont consulté personne !

Bref, cette consultation a été menée de manière large et sérieuse. Pour s'en convaincre, il suffit d'y voir l'apport constitué par toutes les contributions, des associations, collectivités, institutions, citoyens. Ce sont les zones de pêche, escales fluviales, continuité des parcours cyclistes, inclusion de la circulation des poussettes, des rollers, liaison entre musée du Louvre et musée d'Orsay, rénovation des ports par Port de Paris, troisième file de circulation sur le quai haut Anatole France pour fluidifier le trafic automobile. Bref, ce n'est pas une consultation d'opérette comme en pratique le Gouvernement mais une véritable prise en compte de soucis individuels, collectifs, géographiques qu'Anne HIDALGO et son cabinet réussissent à rendre compatibles, autant que faire se peut, avec l'intérêt général et à inclure dans le schéma d'aménagement des voies sur berges que nous souhaitons.

Les élus républicaines socialistes pensent d'ailleurs que le meilleur gage de l'efficacité d'une telle démarche est l'avis favorable de tous les arrondissements, sauf le 7<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> - quelle surprise ! - et leur volonté d'enrichir le projet.

Je tiens seulement à remercier les élus U.M.P. du 15<sup>e</sup> qui

ont permis à leur Conseil d'arrondissement d'illustrer une brillante cohérence : le 15<sup>e</sup> est contre le projet mais souhaite en même temps que nous poussions l'aménagement jusqu'à l'île aux Cygnes !

Les Franciliens, comme les commerces de proximité des bords de Seine, ont bien sûr tout à gagner à cet embellissement des quais. Ils le savent d'ailleurs, puisque 71 % soutiennent ce projet. Les artisans et les commerçants se rendent bien compte de l'intérêt évident d'avoir des personnes qui flânent à deux pas de chez eux plutôt que de les voir filer en voiture.

Je comprends bien sûr que la C.C.I.P., en retard d'un siècle, et le M.E.D.E.F. soient choqués que notre projet ne prévoient pas de donner la Seine aux promoteurs immobiliers et à la Jet Set. Et oui ! Je me souviens des premières déclarations de l'U.M.P. !

U.M.P. que je sens aujourd'hui très agacée de découvrir que près de trois quarts des Parisiens et des Franciliens, de toutes origines géographiques, sociales, professionnelles et politiques, sont favorables au projet. Même, plus de 40 % des lecteurs du Figaro, c'est dire et cela devrait vous interpeller !

Alors, pourquoi cette attitude tellement à contretemps ? On se perd en conjonctures : une telle ringardise étonne ! Est-ce de l'incompétence, de l'inconséquence ? Une méconnaissance du projet ? Est-ce une impossibilité de vivre et de construire le XXI<sup>e</sup> siècle ? Est-ce une forme d'humour que l'on ne comprend pas ? Car vous finissez par être drôles à force d'être pathétiques, mes chers collègues, particulièrement quand, au nom d'un référendum dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, vous prétendez défendre les salariés de banlieue !

Pour ce qui nous concerne, je fais confiance au Maire de Paris, à sa Première adjointe, aux adjoints concernés, pour mener à bien un projet qui allie, dans une volonté de mixité sociale, sport, culture, nature et activités économiques.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur TRÉMÈGE, vous avez la parole.

**M. Patrick TRÉMÈGE.** - Si j'ai bien compris, Monsieur le Maire, il s'agit pour notre Assemblée d'approuver aujourd'hui le bilan de concertation préalable relatif à l'aménagement des berges de Seine. Je dis "concertation" parce que, à vous écouter, je ne suis pas convaincu que vous sachiez bien de quoi il s'agit quand on parle de concertation !

Monsieur le Maire, comment pourrions-nous, en responsabilité, approuver le bilan d'une si faible concertation et si totalement tronquée ?

Vous tirez notamment gloire des 1.750 personnes qui ont participé aux réunions publiques, dont 300 enfants, et - mieux encore ! - des 2.284 contributions dont vous considérez que 65 % ont émis un avis favorable. Autrement dit, avec 1.484 avis favorables, vous considérez sans rire que la concertation a eu lieu, qu'il n'y a plus rien à voir et que le dossier est bouclé.

Cette concertation est tronquée et elle n'est pas sincère, dans la mesure où, tout au long de son déroulement, elle a été conduite de façon partisane et politicienne par vos adjoints qui avaient comme feuille de route d'aboutir à la conclusion que vous nous proposez aujourd'hui : rendre les berges aux piétons, développer et diversifier les usages en offrant des activités sportives et culturelles, valoriser ce site unique porteur de l'iden-

tité de Paris, renforcer la continuité écologique de la Seine. Comment et qui ne pourrait pas être d'accord sur de telles propositions ? C'est carrément Noël, comme l'a souligné excellemment Edith CUIGNACHE-GALLOIS !

Je m'étonne d'ailleurs qu'il n'y ait pas eu sur ce sujet de véritable plébiscite ! Mais avez-vous, lors de vos présentations, éclairé les publics sur les conséquences de telles mesures, sur les utilisateurs de ces voies et les risques économiques que ne manqueraient pas d'avoir de telles dispositions ?

D'ailleurs, qui sont-ils, ces utilisateurs, et combien sont-ils ? De façon empirique, parce que vous n'en dites rien, ils seraient 8 sur 10 à venir de banlieue. Mais que viennent-ils faire à passer par Paris ? J'imagine que ce n'est pas pour le plaisir d'embouteiller la Capitale mais bien pour quelque chose : s'y cultiver, y travailler, y acheter, faire du tourisme !

Et s'ils viennent en voiture, Monsieur le Maire, ont-ils d'autres moyens de venir ? Et, sinon, que vont-ils faire ?

Cet aspect économique est notamment soulevé par la C.C.I.P. et la C.G.P.M.E. et, dans la situation qui est la nôtre, est-ce bien le moment d'ajouter des difficultés aux difficultés ? 5 ou 10 ou 15 minutes de temps supplémentaire pour un trajet peuvent vous apparaître, à vous, comme supportables mais qu'en pensent les livreurs ou les taxis ? C'est autant de livraisons et de courses non faites et une pénibilité accrue.

Je veux souligner à ce propos que les taxis sont étrangement absents de votre document.

J'en reviens, si vous le voulez bien, à ces utilisateurs. Ils nous rappellent nos relations avec les banlieues qui nous entourent, directement et indirectement. La Ville de Paris n'est pas la seule ville de France. Là encore, vous faites une curieuse concertation.

L'un de vos adjoints, M. MANSAT je crois, a envoyé de belles lettres à nos voisins avec sûrement une belle brochure en leur demandant : "Alors, vous pensez quoi de mon beau projet ?"

Vous faites une relation des réponses pour le moins surprenante ! Car, à vous lire, tous seraient enthousiastes à votre projet. Seul petit bémol avec les Hauts-de-Seine où vous êtes obligé de reconnaître une opposition franche mais, pour le reste, pas de souci.

Or, quand on prend la peine de lire avec attention ces courriers, il n'en va pas de même, et je prendrai pour preuve la lettre de Mme Corinne VALLS, représentante du Département de la Seine-Saint-Denis et vice-présidente. Elle vous écrit : "Les temps de parcours dans Paris seront dégradés à l'intérieur de Paris mais c'est compréhensible et, vu la nature des projets, cela me semble acceptable." Merci de ce jugement. Elle continue : "On ne dispose toutefois pas d'éléments sur la dégradation des temps de parcours des usagers de banlieue et, sur ces aspects, il me serait agréable de pouvoir disposer d'informations complémentaires : la provenance notamment des usagers de transit ou en lien avec la banlieue, les impacts éventuels sur le fonctionnement des portes de Paris notamment en Seine-Saint-Denis et les modifications des conditions de circulations pour les flux de transit entre Paris et banlieue."

Madame VALLS, comme M. BRÉTILLON, Président de la Communauté de communes Charenton/Saint-Maurice, comme M. ÉBLÉ, Président du Conseil général de Seine-et-Marne, comme M. GAUTIER, au nom des maires des Hauts-de-Seine,

tous, en reconnaissant l'intérêt d'une mise en valeur des berges, font part de leur grande inquiétude quant à l'interruption des circulations Est/Ouest.

Monsieur le Maire, le groupe U.M.P. ne dit rien d'autre. Acceptez de considérer qu'une expérimentation avec réversibilité serait de nature à rassurer et à apaiser les inquiétudes que tous manifestent et appellent à ce que ce projet s'inscrive dans le cadre du Grand Paris dessiné par le Président de la République et non pas celui d'un tout-petit Paris égoïste et étriqué tel que vous l'envisagez.

Par ailleurs, dans les berges de Seine, il y a certes les berges mais il y a aussi et surtout la Seine qui reste notre plus fabuleuse avenue et que vous ne traitez que très accessoirement.

Le temps me manque pour évoquer complètement les pistes qui auraient pu être évoquées et débattues à cette occasion.

Le groupe U.M.P. profite de ce débat pour vous demander d'inscrire rapidement, Monsieur le Maire, un débat sur l'utilisation de la Seine.

Un mot rapide, si vous me le permettez, sur les amendements que vous nous proposez, notamment dans le 13e arrondissement.

Certes, vous accédez à nos demandes de prolongation des itinéraires entre le 5e et le 13e arrondissement, c'est bien, mais n'attendez pas de moi un satisfecit tant que ne seront pas démolies les usines à béton polluantes, à tous points de vue, qui continuent d'être sur les quais.

Il est paradoxal, Monsieur le Maire, que vous proposiez des aménagements à des arrondissements largement dotés en animation et que vous les refusiez à ceux de l'Est, très déficitaires.

En conclusion, Monsieur le Maire, et vous l'avez clairement exprimé tout à l'heure, vous vous situez dans une attitude purement et totalement électoraliste. Pour vous, tout se passe comme si la Ville de Paris se résumait aux loisirs des habitants avec des week-ends de 7 jours.

Faut-il rappeler, Monsieur le Maire, que Paris vit aussi de ses activités économiques ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur TRÉMÈGE, vous avez laissé moins de trois minutes à vos deux collègues qui sont encore inscrits.

Je le dis à Michèle BLUMENTHAL, il y a 6 minutes 47 pour les deux intervenants du groupe.

Madame BLUMENTHAL, vous avez la parole.

**Mme Michèle BLUMENTHAL,** maire du 12e arrondissement. - L'aménagement des berges de Seine est une attente ancienne des habitants du 12e, renforcée par l'ouverture de la passerelle Simone-de-Beauvoir.

Depuis 2006, celle-ci enjambe la Seine de l'esplanade de la Bibliothèque nationale au jardin de Bercy, créant ainsi du lien entre le 13e et le 12e arrondissement.

Cette passerelle répond à la nécessité de donner à la Seine un rôle central urbain, en continuité avec les quais. De ce fait, elle est devenue un lieu de vie, d'animation où les Parisiens

ont plaisir à se retrouver.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, la Seine est à la fois proche et lointaine de ses habitants, avec des quais difficilement accessibles et peu aménagés.

Pour autant, l'attente est grande, c'est d'ailleurs en ce sens que de nombreux habitants se sont exprimés le 4 octobre dernier lors de la présentation de l'aménagement des berges de Seine par Anne HIDALGO.

Je me réjouis donc de constater qu'à l'issue de cette phase de concertation, le projet d'aménagement des berges de Seine a été étendu à de nouveaux arrondissements dont le 12<sup>e</sup>.

C'est pourquoi nous soutenons largement les orientations que vous proposez, Monsieur le Maire, afin que soit améliorées la continuité, la sécurité et la convivialité des promenades piétonnes sur les berges.

Le prolongement de la promenade piétonne depuis le port de l'Hôtel de Ville jusqu'au bassin de l'Arsenal par une liaison par-dessus l'écluse, sous forme de ponton, entre le port de la Rapée et celui de l'Arsenal...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous savez qu'une maire d'arrondissement est légitime, comme tous les maires d'arrondissement.

**Mme Michèle BLUMENTHAL**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - ... paraît ainsi primordiale. Elle permet de relier les 4<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements.

L'aménagement constituera également l'amorce d'un cheminement animé et familial vers le port de Bercy et au-delà s'inscrit ainsi pleinement dans la dynamique du projet Bercy-Charenton.

Ces propositions confirment d'ores et déjà notre volonté de transformer ces espaces, de les embellir, d'en réinventer les activités afin de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de se les réapproprier.

Ce projet concrétise un engagement fort de cette mandature, et marquera plus que notre ville. Elaboré en lien avec les communes limitrophes, je suis convaincue qu'il jouera un rôle fédérateur pour l'agglomération parisienne.

Paysage exceptionnel, berceau historique de notre Ville, les berges de Seine ne peuvent se limiter au simple rôle de site touristique, pour ceux qui voient Paris du fleuve, ou d'autoroute urbaine avec son cortège de nuisances pour ses riverains, comme c'est actuellement le cas.

Pensé autour du partage des espaces publics, de la mixité des populations, des fonctions et usages, ce réaménagement est emblématique de notre vision de Paris de demain.

A cette étape, je veux souligner la concertation préalable dont le projet a fait l'objet, son niveau d'exigence est récompensé par la pertinence, la qualité et la richesse du bilan que nous votons aujourd'hui.

A cet égard, comment ne pas citer le travail fourni par les deux conseils de quartier riverains de la Seine dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ? Armés de carnets, de crayons, d'appareils photos, ils ont effectué des marches exploratoires, analysant les coupures urbaines, les difficultés d'accès aux berges pour proposer des pistes de réalisation qui permettraient de rompre l'actuelle autoroute urbaine.

Leur contribution présentée en annexe de la délibération démontre par son esprit de synthèse, sa qualité et sa rigueur, la vitalité de la démocratie locale, la pertinence de notre volonté d'associer durablement les citoyens aux évolutions de Paris et de sa métropole.

De plus, la concertation a fait la place aux enfants, que ce soit dans le cadre des centres de loisirs ou dans celui des ateliers Ville, comme celui auquel j'ai participé ce lundi à l'école de la rue Marsoulan.

Les élèves de CM2, après une visite sur site, ont décidé des aménagements qu'ils souhaitaient, alliant activités économiques et ludiques, dans un souci du respect de l'intérêt général.

La concertation confirme les orientations que nous avons nous-mêmes présentées pour ce projet, elle les a aussi enrichies grâce à la créativité des acteurs et à leur volonté d'action.

Rendre ces espaces aux piétons, diversifier les usages du fleuve, organiser une offre autour du thème du sport, de la culture et de la nature, tels sont nos objectifs.

Pour les atteindre, nous choisissons d'engager dès cette année des aménagements légers, rompant toujours un peu plus avec les pratiques urbanistiques de ces dernières décennies.

Aménager les berges de Seine ne signifie pas sacrifier les activités économiques aux améliorations du quotidien des habitants. Les deux peuvent être traités sans pour autant s'opposer, les usages doivent et peuvent être conciliés.

Vous assurant à nouveau de l'engagement du 12<sup>e</sup> dans la réussite de ce beau projet, je vous souhaite à tous de persévérer.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je dois dire que vous battez des records pour dire un maximum de choses en un minimum de temps.

La parole est à M. d'ABOVILLE.

**M. Gérard d'ABOVILLE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Des moyens considérables ont été déployés pour cette concertation et, comme il a été dit, 2.284 contributions, cela fait à peine un Parisien sur 1.000 et moins de deux habitants sur 10.000 de l'agglomération parisienne, par rapport à l'objectif déclaré de faire s'exprimer l'ensemble des Parisiens, de recueillir l'avis et les propositions des métropolitains.

Vous criez victoire, j'appelle cela un fiasco.

Quant au bilan de cette concertation, il est parfaitement tendancieux. Le poids accordé aux réponses est sans mesure avec leur importance relative.

De nombreuses contributions émettent les plus vives réserves quant aux reports de circulation, à l'impossibilité pour les transports collectifs de faire face, aux conséquences en termes de pollution.

Cela n'empêche pas d'écrire avec aplomb dans le projet de délibération :

"Il ressort des avis exprimés par les partenaires et collectivités une orientation globalement favorable".

On met en avant un sondage dans lequel 71 % des Parisiens approuveraient le projet, mais qui ne répondrait pas "oui" à la question simpliste : "Etes-vous favorable au réaména-

gement des berges ?”

Que signifie un tel sondage quand on sait que la majorité des Parisiens n'a pas de voiture, alors que les automobilistes qui empruntent ces voies sont, pour la plupart, des habitants de la Région parisienne ?

Pour ce qui est du 15<sup>e</sup> arrondissement, suite à nos interventions en juillet, voilà que des aménagements complémentaires seraient ajoutés au projet.

En fait, il s'agirait d'inclure des aménagements qui sont déjà et par ailleurs plus qu'initiés et qui ont fait l'objet depuis des années de maintes réunions en mairies, organisées par Philippe GOUJON et par Claire de CLERMONT-TONNERRE avec le Port de Paris et avec les exploitants, aménagements qui font l'objet du vœu que nous vous présentons.

On nous reparle de la piscine, déjà promise d'année en année, maintenant présentée comme un cadeau et, suprême faveur, de l'entretien de l'Île aux Cygnes qui, vu son état, est à faire de toute façon.

En revanche, concernant les conséquences des reports de trafic avec le périphérique sud déjà saturé, bloqué en période de salons, c'est tout le Sud de notre arrondissement, je pense notamment à la rue de la Convention, qui connaîtra l'embolie.

En ce qui concerne le projet lui-même, Jean-Pierre LECOQ l'a rappelé, nous ne sommes pas, bien au contraire, opposés à l'idée d'un réaménagement à terme des berges de la Seine.

Sa réalisation devrait être accompagnée, précédée même, par une offre de transports en commun, sans mesure avec ce qu'elle est aujourd'hui, intégrant pourquoi pas des bateaux dédiés au transport des touristes, qui remplaceraient les autocars pour desservir les sites en bordure de Seine.

Voilà qui aurait plus de sens que des vœux incantatoires destinés à ranimer un Voguéo en calminé qui restera un échec tant que l'on persistera à vouloir en faire un RER bis.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous avez épuisé le temps de parole du groupe U.M.P.P.A.

Je donnerai une minute à M. TIBÉRI, évidemment, comme ancien maire.

Monsieur d'ABOVILLE, concluez, cela s'applique aux socialistes et à tout le monde.

**M. Gérard d'ABOVILLE.** - Je conclus : nous voterons contre ce projet parce que, faute de prendre le temps d'une réflexion globale, il se limite, Monsieur le Maire, sous prétexte de pseudo modernisme et de plaisir citoyen, à une énumération de gadgets dignes d'une fête au village, version 1950.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Ne dites pas de mal de 1950, c'est mon année de naissance. C'est une année aussi respectable que les autres.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET,** maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

M. d'ABOVILLE est tellement fort qu'il arrive même à ramer à contre-courant.

Je souhaite me réjouir d'une telle distance entre l'Opposition municipale et l'opinion des Parisiens. C'est vrai que, pour le membre de la Majorité que je suis, cela m'est agréable.

Mais il y a tout de même un élément nouveau. Ce qui est le plus étonnant, c'est la distance qui est en train de se créer entre les élus U.M.P. (ou plus largement de l'Opposition municipale) et leurs propres collègues d'Île-de-France, eux-mêmes U.M.P.

M. TRÉMÈGE s'étonne d'un travail itératif, mais il n'en a pas écouté les conclusions.

Lors de la grande réunion organisée à l'Institut de la Mode et du Design, j'ai été étonné de voir des nombreux élus franciliens et notamment des communes limitrophes venir exprimer leur solidarité avec la Ville de Paris, leur intérêt pour cette démarche, que certains entament également dans leur commune et venir dire qu'ils trouvaient cette action légitime et souvent qu'ils l'approuvaient. Ces élus représentaient tout l'échiquier politique des communes d'Île-de-France.

Chers collègues de l'U.M.P., vous avez trouvé un seul véritable soutien dans cette opposition d'arrière-garde, finalement très réactionnaire, c'est le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Je livre cette remarque à votre sagacité.

Revenons à cette concertation sur les berges de Seine.

Il y a eu une deuxième surprise.

Comme dans toutes les concertations, nous avons entendu des critiques, des préventions, des oppositions et, de manière plus générale, des questions somme toute bien légitimes.

Mais, je crois que c'est une première, nous sortons de cette concertation avec une adhésion plus forte des Parisiens et un projet plus ambitieux qu'au début.

Oui, cela me semble une première. Mais cela ne m'étonne guère, finalement. Je sais qu'il n'y a pas de plus belle perspective que de reconquérir l'accès à l'eau, l'accès à la mer ou au fleuve. Au fil du temps - je n'oserais dire au fil de l'eau - cet accès a été rogné par des installations industrielles, car l'eau était le moyen souvent mobilisé pour les transports lourds.

Ce mouvement de reconquête, nous le retrouvons dans bien d'autres villes. Regardez Barcelone qui a reconquis son front de mer, Lyon ou Bordeaux qui réaménagent leurs quais. Il s'agit là aussi de réussites remarquables !

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous avons un quartier de la Gare. Ce n'est pas en référence à la gare d'Austerlitz, comme on le croit souvent, mais à une gare d'eau, à un port. Le 13<sup>e</sup> arrondissement, au fur et à mesure des installations industrielles et de l'arrivée de la gare de chemin fer cette fois-ci, fut coupé de la Seine.

Je peux témoigner, en tant que maire d'arrondissement, de l'enthousiasme des habitants du 13<sup>e</sup> à l'idée de pouvoir à nouveau regagner le fleuve, de pouvoir se promener sur les berges, de pouvoir rejoindre le parc de Bercy par la passerelle Simone de Beauvoir. Et pour les publics jeunes, c'est bénéficier des animations des péniches culture ou se baigner dans la piscine sur Seine.

C'est sans doute la force de ces exemples qui a conduit à élargir la réflexion, à renforcer les interventions dans les 4<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements, et décider notamment - c'est une

proposition que je portais - d'engager au plus vite des aménagements au niveau du quai d'Austerlitz, pour permettre la constitution d'un véritable linéaire entre Jussieu, le Jardin des Sculptures du 5e, l'Institut de la Mode et du Design, le port de Tolbiac avec ses animations et la piscine sur Seine. Bientôt le lien entre 5e et Ivry pourra être réalisé.

Bien des lieux de promenade, d'animation, de sorties familiales s'ouvriront aux Parisiens. "Paris Plage" ne sera pas que l'été et, Monsieur le Maire, je vous en remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Moi aussi, je vous remercie beaucoup, parce que vous avez notamment, comme Michèle BLUMENTHAL et Dominique BERTINOTTI, pour vos arrondissements, aidé à améliorer le projet. Je suis demandeur de ces concours. Il n'y a plus le temps pour le groupe U.M.P.P.A, mais il y a toujours un peu de temps pour un ancien Maire de Paris.

Monsieur TIBÉRI, vous avez la parole.

**M. Jean TIBERI**, maire du 5e arrondissement. - Je partage tout à fait, vous l'imaginez, la position générale du groupe, qui a été développée par les différents orateurs et notamment par M. LAMOUR, et l'idée générale d'un aménagement ne me gêne pas du tout.

D'ailleurs, sur le plan du 5e arrondissement, l'aménagement existe déjà. Je souhaite, en revanche, qu'il y ait une expérience, et surtout que tout cela se fasse lorsque les transports en commun annoncés seront présents.

Pour l'aménagement du 5e existant, c'est l'occasion de rappeler qu'il serait intéressant d'y consacrer quelques crédits, parmi ceux que vous envisagez, pour son amélioration.

Les conséquences dans le 5e arrondissement sont importantes sur le plan de la circulation, sur les quais de la Seine et sur le boulevard Saint-Germain.

Lorsque les berges sont fermées, la circulation est impossible sur les quais et sur le boulevard Saint-Germain. Donc, il y a une inquiétude manifestée par les habitants et les commerçants, sur le plan de la pollution atmosphérique et de la pollution sonore, notamment dans les quartiers Sorbonne et Saint-Victor.

Je regrette que dans ce dossier, important, ne figurent pas certains comptes rendus, notamment des réunions qui ont eu lieu à la mairie du 5e où il y avait plusieurs centaines d'habitants. Nous les avons organisées en lien avec M. MANSAT, et elles se sont passées dans d'excellentes conditions, où toutes ces préoccupations et les plus grandes réserves ont été exprimées par plusieurs centaines d'habitants.

Peut-être, Monsieur le Maire, saurons-nous pourquoi il n'y a pas eu le compte rendu de ces réunions extrêmement importantes ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je passe plusieurs fois par jour dans ces quartiers que vous décrivez. Honnêtement, ce n'est tout de même pas la catastrophe que vous dites, y compris sur le boulevard Saint-Germain.

En revanche si, dans le projet global d'amélioration des voies sur berges, on peut effectivement trouver quelques crédits pour entretenir, notamment vers l'Institut du Monde arabe, ce qui avait été fait précédemment, n'étant pas sectaire, moi, je serai tout à fait favorable à ce que l'amélioration soit globale.

Pour répondre à toutes ces interventions, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je me réjouis du débat très dense que nous avons eu ce matin et qui vient conclure une période de concertation de six mois.

M. LAMOUR a parlé tout à l'heure d'une concertation pour rien, j'ai quand même plutôt le sentiment que c'est une concertation qui a été menée dans un temps maîtrisé et qui a permis d'associer énormément de Parisiens, de Franciliens, au travail que nous sommes en train d'élaborer sur les voies sur berges.

D'abord, je le redis, nous nous étions vus cet été, on avait jeté les bases de ce que pourrait être ce projet des voies sur berges. J'avais lancé la concertation en expliquant comment elle allait se dérouler : concertation dans les arrondissements, concertation également avec les habitants de la métropole et les élus de la métropole.

C'est une concertation que nous avons voulu innovante, en associant notamment des enfants. Là aussi, Monsieur LAMOUR, n'opposez pas la légitimité des enfants, futurs citoyens, à celle de la Chambre de Commerce. Soyez un peu ouvert au monde et ouvert à l'énergie que nous apporte la jeunesse de notre ville.

Donc, cette concertation a été menée et je voudrais, à ce stade, vraiment remercier non seulement mes collègues de l'Exécutif parisien, qui ont conduit ces réunions, je pense bien sûr à Annick LEPETIT, à Pierre MANSAT, à Hamou BOUAKKAZ, à Anne LE STRAT, mais également à Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX ou encore Christophe GIRARD, qui m'ont accompagnée dans beaucoup de ces réunions.

Je voudrais aussi saluer le travail très intense qu'a fait notamment l'A.P.U.R., qui n'est pas un petit atelier, un petit service, c'est un atelier d'urbanisme qui nous est envié par beaucoup. D'ailleurs, il contribue très fortement à toute la réflexion métropolitaine et est directement lié au futur A.I.G.P.

Je voudrais aussi remercier, bien sûr, le Secrétariat général de la Ville, l'ensemble des fonctionnaires et les collaborateurs qui ont permis d'avancer pendant ces six mois, de façon extrêmement précise, sur tous les sujets que nous avons à aborder.

Je remercie également les services de l'Etat, notamment vos services, Monsieur le Préfet, mais aussi les relations que nous avons pu avoir avec vous, avec la Préfecture de Région, parce que je dois dire que cela s'est fait dans un esprit totalement constructif.

Chacun a évoqué effectivement les points sur lesquels on souhaitait pousser la réflexion et les études. Mais, comme vous l'avez dit dans votre intervention, nous partageons un horizon commun, celui de la diminution des voitures à Paris. Je voudrais vous remercier du travail qui a pu être fait avec vous et avec vos services, comme avec Port de Paris.

Pour aller plus rapidement et répondre à certaines des questions, dans plusieurs interventions, notamment de l'U.M.P., vous nous avez expliqué qu'on allait à nouveau contre le sens de l'Histoire, puisque le sens de l'Histoire serait toujours celui de la place de la voiture qu'il ne faudrait absolument pas revoir à Paris.

Eh bien, je vous dis, mes chers collègues de l'opposition : voyagez un peu, ouvrez vos horizons, allez voir ce qui se passe dans les autres villes du monde ! Vous verrez qu'il y a là une

culture urbaine, une culture de l'écologie urbaine, qui est vraiment partagée par des villes qui sont d'ailleurs dirigées, parfois par des conservateurs, parfois des gens qui sont plutôt des progressistes, mais partout, dans toutes les villes du monde, il y a cette volonté de diminuer la pollution atmosphérique en diminuant la place de la voiture.

Nous, nous le faisons avec ambition et avec pragmatisme. C'est vrai que le choix que nous avons fait, et que nous maintenons - c'est pourquoi je dis à nos amis "Verts" que nous n'accepterons pas les vœux qui poussent à fermer aujourd'hui la rive droite -, nous le faisons avec pragmatisme parce que nous avons bien étudié les conditions, notamment de circulation et d'usage, des deux voies, rive droite et rive gauche. C'est cette ambition écologique de qualité de vie, mais aussi ce pragmatisme qui nous a guidés.

Mes chers collègues de l'opposition, vraiment, voyagez ! Partagez, notamment dans les associations de maires internationales qui se réunissent, partagez avec eux leur vision urbaine ! Vous verrez, vous allez être bientôt les derniers des Mohicans défendant une vision de la ville qui doit continuer, devrait continuer à s'organiser autour de la voiture ! Nous ne sommes plus à l'ère des Trente Glorieuses et notamment des années soixante-dix où il fallait construire la ville autour de la voiture.

Je voudrais vous dire aussi, assez rapidement, vous avez tous exprimé, notamment à l'U.M.P., mais aussi au Nouveau Centre, l'idée qu'il faudrait consulter l'A.I.G.P. On les a réunis d'ailleurs vendredi soir et cela s'est très bien passé Pierre MANSAT, le Maire de Paris, le Président de la Région, le Président de Paris Métropole, le Président de l'A.M.I.F., nous étions réunis avec - les 10 équipes n'étaient pas là - neuf équipes - il manquait l'équipe italienne de Bernardo SECCHI, mais les neuf autres équipes étaient là - et nous avons eu une réunion que tous ont qualifiée d'historique, tant l'envie de travailler ensemble sur les projets métropolitains est forte, tant, également, il y a, je crois, de la confiance entre les architectes du Grand Paris et les élus de nos collectivités.

Je voudrais vous le dire, parce qu'il ne faudrait pas que vous jouiez à instrumentaliser les uns et les autres. J'ai entendu d'ailleurs une forme d'instrumentalisation de M. le Préfet de police lorsque, parfois, certains élus de l'U.M.P. reprennent vos propos en disant : "c'est au nom du Préfet de police qu'on s'exprime en tant que membre de l'U.M.P." ; j'ai eu l'occasion de dire dans les médias que je trouvais que ce n'était pas une bonne façon d'appréhender ce qu'est le rôle d'un Préfet et d'un haut fonctionnaire que je respecte. Je pense que chacun doit rester dans son rôle, tout comme vis-à-vis de l'A.I.G.P., chacun doit rester dans son rôle. Rester dans son rôle, c'est quoi ? C'est ne pas penser... Surtout, n'oubliez pas une seconde que les architectes qui sont des grandes gueules, des gens très libres, très indépendants, instrumentalisables par personne, vont s'amuser à répondre à votre requête pour venir bloquer le projet de Paris. En tout cas, ils n'en ont absolument pas l'intention.

En revanche, que nous les sollicitons d'ici l'élaboration du dossier de l'enquête publique pour qu'ils nous apportent leur avis, leurs idées, sur ce que peut être ce beau paysage de la Seine dans sa Métropole et dans Paris, c'est déjà chose faite, puisque nous avons prévu, effectivement, de recueillir leur avis, mais surtout, respectez chacun dans la fonction qui est la sienne et n'essayez pas de faire jouer des rôles politiques à des gens qui jouent des rôles soit de haut fonctionnaire, soit d'architecte, qui nous ont dit très précisément d'ailleurs qu'ils n'entendaient absolument pas le rôle de l'A.I.G.P. comme une rôle de super

architecte voyer du Grand Paris ou même de super architecte des Bâtiments de France.

Je vous le dis, parce qu'il vaut mieux que chacun soit sûr de ce qu'il avance.

L'A.I.G.P., oui, on va travailler avec eux, mais dans l'indépendance et la liberté qui est la leur est sans qu'ils souhaitent d'ailleurs bloquer notre projet.

Je poursuis les réponses.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS nous a dit que, notamment, l'économie parisienne souffrirait. Je vous rappelle quelques chiffres quand même : 600 entreprises créées à Paris par semaine, 3.000 par an, 30.000 habitants de plus par an, donc je crois que là-dessus, l'attractivité de l'économie parisienne n'est pas en cause. Là aussi, c'est une vision très étriquée que de penser qu'il faudrait figer la ville dans son fonctionnement des années soixante-dix pour obtenir la croissance des années soixante-dix. Cela ne marche pas comme cela, ce n'est pas du tout comme cela que cela fonctionne aujourd'hui !

Nous le savons, l'attractivité de notre ville, c'est aussi la qualité des espaces que nous proposons et quand Annick LEPETIT a reçu notamment les taxis, les professions des taxis, et qu'ils lui ont dit : "nous considérons que ce projet, même s'il va nous compliquer un peu la vie, apportera de l'attractivité supplémentaire à Paris et donc, pour cela, nous sommes pour et nous demandons des adaptations pour avoir des déposes rapides pour pouvoir acheminer des visiteurs, des touristes, etc.", nous répondons "oui", mais, vous voyez, ils sont plus constructifs que vous et pourtant, ils sont quand même aux premières loges derrière leur volant tout au long de la journée à Paris.

Je voudrais également, bien sûr, répondre à Christophe NAJDOVSKI. D'abord, lui dire que je prends acte, nous prenons acte d'ailleurs depuis longtemps, des points de différence, notamment sur la question du traitement de la Rive droite.

Un certain nombre de vœux qui sont présentés par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" sont déjà dans la délibération, donc je vous renverrai à la délibération gentiment ; je crois qu'on est d'accord là-dessus. Il y a vraiment beaucoup de choses qui ont été reprises dans vos vœux qui sont déjà dans la délibération.

En revanche, nous sommes tout à fait d'accord pour dire que "Voguéo" doit être un transport à réactiver. Je voudrais vous préciser, là aussi, qu'on n'a pas attendu le débat aujourd'hui, puisque Annick LEPETIT, avec Pierre MANSAT, au sein du S.T.I.F. et avec également Bernard GAUDILLÈRE qui y siège ont déjà porté cette question depuis plusieurs mois et que nous allons la porter, y compris avec nos collègues voisins des communes limitrophes.

Je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne le "Paris respire le samedi", le Maire l'a dit tout à l'heure, non, nous considérons que là, ce serait un pas qui poserait de vrais problèmes et nous voulons qu'il y ait une adhésion à ce projet et nous pensons qu'avec son caractère ambitieux et responsable que nous proposons aujourd'hui, il y a de quoi créer de l'adhésion.

Je voudrais dire également à Christophe NAJDOVSKI qu'il a raison, tout comme, tout à l'heure, Michèle BLUMENTHAL, d'évoquer notamment les quais du 12e arrondissement et la liaison autour du port de l'Arsenal, c'est un sujet qui est très cher à Michèle BLUMENTHAL et c'est un sujet qui a été porté par les conseils de quartier du 12e arrondissement. Rendons à César

ce qui revient à César, ce sont les conseils de quartier du 12e, qui ont été fortement impliqués par la mairie du 12e, qui ont porté ces propositions que nous allons retrouver dans notre projet de délibération.

Je voudrais, bien sûr, dire à Ian BROSSAT que je me réjouis de ses propositions et que la question de la fluidité des transports, le fait d'avoir une offre de transport qui arrive en même temps que les aménagements, est quelque chose qui nous guide.

Je l'avais dit au mois de juillet, une partie du réseau ferré va vraiment être renforcée entre 2011 et 2013, c'est-à-dire au moment de la mise au point de nos voies sur berges reconquises ; je pense à l'automatisation de la ligne 1, je pense également au redéploiement progressif des rames à deux niveaux sur le RER A, mais nous sommes d'accord pour aller d'ailleurs dans le sens également proposé par "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et mon groupe, vers l'idée qu'il faut une offre de transport, notamment de bus, accrue ; c'est un point extrêmement important pour nous.

C'est donc un "oui" au vœu formulé, tout comme c'est un "oui" également au vœu formulé par Alexis CORBIÈRE sur la question des S.D.F. sur les voies sur berges, puisque nous savons qu'ils n'y habitent pas mais ils y sont, malheureusement, contraints.

Quelques mots aussi à Mme DATI qui nous a reparlé de sa consultation. Ecoutez, il suffisait d'être là le jour où nous avons présenté cette délibération et le sondage fait par l'I.F.O.P. pour entendre, non pas les élus de la majorité parisienne, mais le directeur de département de l'I.F.O.P., Frédéric DABI, qui, quand même, s'est étonné qu'on puisse mettre sur un même plan ce sondage et quelque chose qui relève d'une consultation dans laquelle vient voter qui veut... C'est vrai, il y avait un huissier qui a constaté qu'il y a des gens qui avaient voté et qu'ils avaient voté à 90 % contre le projet des voies sur berges, mais enfin, les méthodes scientifiques, comme l'a rappelé d'ailleurs Jean-Pierre CAFFET, d'un sondage fait selon des règles très strictes d'échantillonnage, de panel, n'ont quand même rien à voir avec ce que vous avez fait. Vous aviez tout à fait le droit de le faire, mais n'opposez pas quelque chose qui est fait selon des règles scientifiques et quelque chose qui ne l'est pas !

Je voudrais rassurer Mme DATI, parce que j'ai l'impression qu'elle n'a pas totalement compris - je ne vais peut-être pas la rassurer - que nous ne voulons pas supprimer les couloirs de bus, Madame DATI, mais non, on ne supprime pas les couloirs de bus ! Cela figure d'ailleurs noir sur blanc dans la délibération, nous sommes très attachés d'ailleurs aux couloirs de bus, et notamment sur le quai Anatole-France.

Je pense, Madame DATI, que vous n'êtes pas très constructive. C'est dommage de ne pas être très constructive et de véhiculer une vision aussi passéiste de Paris, mais bon, comme le disait le Maire tout à l'heure, peut-être devons-nous nous en réjouir.

En tous les cas, moi, je pense que l'on ne porte bien que des sujets pour lesquels on a une conviction. Nous, nous avons une conviction écologique et urbaine que nous portons avec ce projet des voies sur berges.

En tous les cas, je voudrais remercier aussi les orateurs de mon groupe, les maires d'arrondissement, notamment Michèle BLUMENTHAL, Jérôme COUMET, et Dominique BERTINOTTI, qui se sont beaucoup impliqués, qui ont beaucoup mobilisé les conseils de quartiers, ce qui sera fait autour du 4e et du 12e

arrondissement, mais aussi dans le 13e arrondissement sera très intéressant pour l'ensemble des riverains...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Une seconde !

Depuis hier, je vois cette nouveauté maintenant : les élus de l'opposition veulent écrire les interventions des élus de la majorité ! Ce n'est pas possible.

Je suis désolé de vous contrarier.

Vous avez tout à l'heure exprimé ce que vous pensiez ; nous exprimons ce que nous pensons, Anne HIDALGO notamment.

Poursuivez !

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Merci, et permettez-moi de remercier ceux qui sont dans une attitude constructive.

En ce qui concerne les maires qui sont dans cette attitude constructive, je voudrais dire à Dominique BERTINOTTI que comme elle, je partage cette idée que nous devons absolument profiter de l'aménagement de ces voies sur berges pour mieux travailler et mieux traiter la question du dernier kilomètre.

D'ailleurs, le port de Paris se situe aussi dans cette optique, et je sais notamment qu'au port d'Austerlitz, à certains endroits sur les quais, le port de Paris souhaite vraiment que nous travaillions de la même façon que cela avait été fait dans la première mandature avec la gare de Bercy, qui permet d'acheminer les marchandises des Monoprix par rail, qui sont ensuite développées par véhicule électrique dans les magasins. L'idée du port de Paris est de pouvoir travailler de la même façon en utilisant le quai ; je voudrais donc vraiment aller dans ce sens-là.

Simplement, pour conclure, je vais vous dire les étapes à venir.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Elle répond ce qu'elle veut, enfin ! Cela suffit ! Vous ne cessez d'interrompre les membres de l'Exécutif en leur disant : "Non ! Ce n'est pas cette réponse-là que je veux !" !

Nous sommes légitimes à parler selon notre conviction !

Je ne cherche pas à faire votre discours, Monsieur LAMOUR ! Vous parlez au nom de vos convictions, je le respecte. Quelque chose ne me plaît pas.

Il faut que l'on se respecte dans cette Assemblée.

Madame DATI ! Vous plaisantez, ou quoi ? Je vous ai écouté avec patience, j'ai peut-être quelque mérite.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - C'est insultant ! Insultant !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous devez écouter les interventions des adjoints. Hier, il y a eu le même problème...

Madame DATI, vous n'avez pas la parole. Mme HIDALGO a le droit de dire ce qu'elle veut. Je sais que vous voulez être en rivalité avec elle mais débrouillez-vous d'abord avec votre groupe !

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Attendez ! Elle n'a pas fini ? Non mais je rêve !

Monsieur LAMOUR, un adjoint finit son intervention !

Mais vous êtes incroyables ! Je vous assure qu'il y a une intolérance...

C'est de l'intolérance, c'est quelque chose qui est du non-respect de notre vie démocratique : je vous le dis franchement.

Oui, j'y mettrai bon ordre au fur et à mesure, avec votre concours.

Madame HIDALGO ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Je continue à porter ce projet, au nom de notre Exécutif et de notre majorité, avec beaucoup de conviction et avec le sentiment d'être soutenue par une grande majorité des Parisiens. Je suis très sereine et très enthousiaste avec mes collègues sur ce dossier depuis le début parce que nous savons que nous sommes très soutenus, que cela répond vraiment à une aspiration très forte.

Que cela correspond également au sens de l'histoire des grandes métropoles durables du XXI<sup>e</sup> siècle. Je porte donc cela avec beaucoup de sérénité et de conviction.

Je conçois que vous ne soyez pas d'accord, c'est votre affaire. Les clivages en politique sont sains : cela permet de se démarquer et à nos concitoyens de choisir, le moment venu, sur des choses qui ne sont pas de l'ordre de... bref, je ne vais pas utiliser des termes qui fâcheraient... de l'ordre des sujets de fond.

Je me réjouis de cette différence entre nous.

Je voudrais vous dire que nos concitoyens, les Parisiens, les Franciliens, qui se sont prononcés nous disent qu'ils ont envie de se promener, de flâner, de jouer avec leurs enfants, de profiter de ces espaces magnifiques pour y faire du sport, pour être ensemble, toutes générations confondues.

C'est ce qu'ils nous disent ; je regrette que vous ne les entendiez pas, mais nous, nous les avons bien entendus. À l'issue de cette séance et de ce débat, où nous tirons le bilan de la concertation, nous allons élaborer le dossier pour l'enquête publique qui doit être présentée, et sur laquelle il y aura à nouveau une concertation très large avec un commissaire enquêteur.

Nous reviendrons à l'issue de l'enquête publique devant le Conseil de Paris avant l'été et ensuite, lorsque le vote définitif aura eu lieu en tenant compte des remarques du commissaire enquêteur, nous pourrons procéder, nous l'espérons, comme cela sera décidé démocratiquement, je l'espère dans cette enceinte, de mettre en œuvre ce beau projet pour Paris auquel nous tenons, et auquel les Parisiens tiennent également.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie beaucoup, Anne HIDALGO, et je salue votre courage et votre ténacité.

Oui, j'ai le droit de saluer le courage et la ténacité de mes adjoints.

Monsieur LAMOUR, quel commentaire voulez-vous faire ?

**M. Jean-François LAMOUR.** - Un point de règlement.

Vous avez laissé entendre que nous souhaitons soi-disant écrire des réponses. Ce n'est pas du tout ce que nous demandons. Nous demandons simplement des réponses, et nous n'en avons pas eues, en particulier, Monsieur le Maire, sur un sujet crucial, puisque vous m'en donnez l'opportunité, qui a été évoqué d'ailleurs sur plusieurs bancs de cette Assemblée, celui la réversibilité.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vais répondre.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Très bien ! On attend cette réponse.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Non ! Vous ne l'attendez pas : je l'ai déjà donnée !

**M. Jean-François LAMOUR.** - Non, non : je ne l'ai pas entendue.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Si ! Eh bien, vous n'avez pas écouté.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Madame HIDALGO, nous n'avons rien entendu sur le principe de réversibilité au préalable. Il est bien évident que la proposition que vous nous faites, c'est-à-dire commencer les travaux puis regarder dans dix ans si cela va, ce n'est pas ce que nous demandons.

Nous demandons une réversibilité, c'est ce que j'ai exprimé le plus clairement possible dans mon propos, une réversibilité au préalable qui permettrait de faire à la fois une étude d'impact, de regarder comment se reporte la circulation un peu partout dans Paris et aux limites de Paris, parce que c'est bien le sujet qui nous intéresse.

Ensuite, effectivement, de poursuivre les enquêtes et les études, y compris d'ailleurs - on a vu que c'était refusé - au travers des travaux et de la réflexion de l'Atelier international du Grand Paris.

Ce n'est pas écrire vos réponses, ce sont des réponses simples à une question qui vous a été posée, je pense avec beaucoup de calme, mais aussi beaucoup de précision, en tout cas de ma part.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur LAMOUR, d'abord, je ne suis pas surpris que les élus de l'opposition ne soient pas tout à fait satisfaits des réponses de la majorité : c'est un peu classique en démocratie et ce n'est pas une nouveauté de cette mandature.

Deuxièmement, vous parlez de la réversibilité ; c'est moi qui en ai parlé le premier ce matin après M. le Préfet de police. Je n'ai pas la même conception que vous de la réversibilité, j'ai le droit !

Je n'ai plus le droit d'avoir une position ? Anne HIDALGO, assez logiquement, est d'accord avec moi.

Attendez ! Il faut qu'elle se lève tous les matins en disant : "Je suis d'accord avec lui" ?

Je l'ai dit, et je suis le maire de Paris !

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Je suis d'accord avec vous.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Voilà ! Tu es d'accord avec moi. Merci, Anne. Et je suis d'accord avec elle.

J'ai dit tout à l'heure, Monsieur LAMOUR, que j'entendais

la demande de M. le Préfet de police sur le thème...

**M. Jean-François LAMOUR.** - la nôtre !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Écoutez. J'entends d'abord le Préfet de police, représentant de l'État. Je vous écoute avec passion, c'est un plaisir dont je ne me lasse pas... Cela va me manquer dans quelques années !

La réversibilité, pour moi, c'est le fait que si l'on constate au bout d'un certain temps que c'est absolument ingérable, on verra. On est tous responsable et on reviendra en arrière.

En attendant, je ne conçois pas d'aménagement provisoire, éphémère. Je l'ai dit en long et en large. Voilà !

Maintenant que nous nous sommes bien expliqués et que j'ai répondu deux fois à vos questions, je propose que nous passions aux votes. Nous allons...

Attendez ! Mes chers collègues, j'aimerais que les choses se passent de temps en temps sereinement. Il y a beaucoup d'amendements et de vœux, je vais donc dire les choses clairement de manière que vous votiez en connaissance de cause. Il y aura donc certains vœux sur lesquels il y a des avis favorables et d'autres des avis défavorables.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est repoussée.

A l'amendement n° 2 du groupe E.E.L.V.A. répondent les amendements n° 18 bis et le vœu n° 18 ter de l'Exécutif. Est-ce exact ? Non ? Vous maintenez l'amendement n° 2 ? Comme vous voulez.

L'amendement n° 2...

On ne commente pas pendant les votes. Vous devriez savoir cela !

Surtout quand on a exercé de hautes responsabilités liées à la démocratie !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Calmez-vous !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Tout n'est pas un jeu ! Et un vote n'est pas un jeu.

L'amendement n° 2 est donc maintenu... avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par M. MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est repoussée.

Il ne faut jamais avoir peur d'avoir raison tout seul ! C'est possible.

On ne sait pas. Vive la démocratie !

Le vœu n° 6, déposé par le groupe E.E.L.V.A....

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Il ne faut pas commenter !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - C'est entre les votes que je commente.

Madame DATI, vous devriez faire la différence d'abord entre le Maire, qui a le droit de parler tout le temps, et deuxièmement... C'est le Code des communes qui l'a prévu !

Vous connaissez le Code des communes ? Bon !

Deuxièmement, c'est pendant les votes qu'il ne faut pas parler !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 1).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse aux vœux n° 8 et n° 9 déposés par le groupe E.E.L.V.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 18 ter. Les vœux n° 8 et n° 9 sont-ils retirés ? Oui.

Le vœu n° 10 est-il retiré ? Oui.

Le vœu n° 11 est-il retiré ? Oui.

Le vœu n° 12 est-il retiré ? Oui.

C'est bien ce qu'il me semblait.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 2).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 3).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenant, en réponse au vœu n° 18 déposé par le groupe Centre et Indépendants, l'Exécutif a déposé le vœu n° 18 ter. Le vœu n° 18 est-il maintenu ?

Mesdames ou Messieurs du groupe Centre et Indépendants, maintenez-vous le vœu n° 18 ? Oui ? Vous le maintenez, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 18 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 18 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 18 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 4).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 15 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, SG 15).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un risque de pollution lié aux activités d'E.R.D.F.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant à la 4e Commission et allons examiner le vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à un risque de pollution lié aux activités d'E.R.D.F.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est effectivement relatif à un risque de pollution liée aux activités d'E.R.D.F. Tout récemment, une opération de pompage a eu lieu, fin janvier, dans une galerie souterraine de câbles électriques inondée, située au 41 boulevard Diderot dans le 12e arrondissement, qui appartient à E.R.D.F. Paris. Or, ces câbles seraient porteurs de PCB, un agent toxique proche des dioxines, lesquelles, nous le savons, ont des effets nocifs sur l'homme au niveau hormonal, immunitaire, ainsi qu'un caractère cancérigène certain. Lors de cette opération de pompage, ce qui nous inquiète, c'est que l'eau polluée au contact des câbles aurait été évacuée dans les égouts de Paris sans aucune précaution.

La C.G.T. d'E.R.D.F. a contacté à plusieurs reprises la direction de l'entreprise, sans avoir de réponse susceptible de les rassurer.

(*M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence*).

C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu qui vise à ce que le Maire interpelle la direction d'E.R.D.F. sur ces opérations.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne LE STRAT.

**Mme Anne LE STRAT**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments de réponse à la légitime interpellation de Ian BROSSAT pour son groupe.

Vous avez raison de rappeler que les PCB ont été très largement utilisés, notamment dans les câbles et qu'ils sont extrêmement polluants pour la ressource en eau. Vous avez aussi raison de rappeler que les questions sanitaires, notamment pour le personnel, doivent être toujours prises en compte dans nos différentes activités.

Donc, considérant le principe de précaution qu'il est nécessaire d'appliquer et au vu des légitimes interrogations du personnel, nous allons demander à E.R.D.F. une analyse des eaux résiduelles de la galerie par un laboratoire agréé, afin de rechercher la présence éventuelle de PCB en quantité anormale. Nous allons également rappeler à E.R.D.F. que tout déversement anormal à l'égout d'eau susceptible de contenir une pollution industrielle doit être évidemment soumis à l'accord préalable du Service de l'Assainissement de Paris, donc à la SAP, selon le Code de la santé publique et que la vidange de la galerie ne pourra être entreprise que lorsque les résultats d'analyse auront été communiqués à la SAP et après accord de cette dernière.

Après ces éléments portés au débat, je demande aussi à ce que l'Assemblée délibérante puisse émettre un avis favorable sur ce vœu.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 14).

### **2011, DPE 10 - Approbation des modalités de lancement et de signature de marchés à bons de commande de nettoyage et comblement en terre végétale des cuvettes d'arbres équipées de grilles de la Ville de Paris, en 2 lots séparés.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen d'un sujet fort ancien, dont on discute depuis longtemps.

Il s'agit du projet de délibération DPE 10 concernant l'approbation des modalités de lancement et de signature de marchés à bons de commande de nettoyage et comblement en terre végétale des cuvettes d'arbres équipées de grilles de la Ville de Paris, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 38.

La parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci.

Il s'agit en l'occurrence de présenter un amendement technique, l'amendement n° 38, puisqu'il est en effet apparu nécessaire de préciser le C.C.T.P. sur deux points : les intitulés de la consultation des lots n° 1 et 2 et, d'autre part, la durée du marché.

Cet amendement technique est donc proposé sans changement de la délibération, qu'il s'agisse de l'exposé des motifs ou du délibéré.

J'en profite pour répondre brièvement à Yves CONTASSOT, qui s'était interrogé en 4e Commission sur la question des contrôles de la terre végétale, pour lui confirmer que le cahier des charges de ce marché prévoit bien une procédure très détaillée de contrôle de la terre végétale.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 38 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 38 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 10 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DPE 10).

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affichage sauvage commercial.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 39 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'affichage sauvage

commercial.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à l'affichage sauvage commercial, dont on voit bien qu'il se multiplie dans nos rues. J'espère ce que vœu aura l'assentiment de notre Assemblée puisqu'il consiste à demander que le Maire de Paris mobilise les services de la Ville afin que ces affichettes sauvages commerciales soient retirées le plus rapidement possible et que le recouvrement des frais supportés soit systématiquement réclamé auprès des bénéficiaires de la publicité.

Je voudrais également ajouter que la paternité de ce vœu va à notre collègue Philippe GOUJON, qui était déjà intervenu plusieurs fois en ce sens, hélas sans succès, sous la mandature précédente.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD,** adjoint. - Je réponds avec d'autant plus de plaisir que le vœu de Mme DOUVIN est d'ores et déjà exaucé. Je la remercie de me donner l'occasion de lui rappeler quels sont les dispositifs en vigueur.

D'une part, le service de désaffichage de la fonctionnelle intervient dès signalement par les divisions qui procèdent, tous les 15 jours, au relevé systématique de toutes les affiches, commerciales ou non, apposées sur les arbres, le sol et les murs du domaine public, et même sur les propriétés privées en accord avec le propriétaire.

D'autre part, le C.A.P.P. verbalise et met en demeure les bénéficiaires de ces affiches de payer les frais de ces enlèvements.

Pour le mobilier urbain, c'est la D.V.D. qui en est chargée, "via" un prestataire missionné, qui n'a évidemment pas le pouvoir de dresser des contraventions.

Mais, dans les faits, ces affiches sont souvent apposées de façon indifférente sur tous les supports, ce qui permet de mettre à contribution la plupart des commanditaires de ces affiches sauvages.

En fonction du nombre d'affiches concernées, cela peut représenter des sommes considérables. C'est ainsi que, en 2010, le C.A.P.P. a procédé à 182 constats de recouvrement pour un total de 92.000 euros de titres et de recettes émis.

La politique volontariste du recouvrement engagée depuis 2008 a porté ses fruits puisque l'affichage sauvage est en nette régression à Paris, contrairement à ce que vous sembliez indiquer : 48.000 mètres carrés de surface désaffichée en 2008, 37.000 en 2009, 28.000 en 2010.

Il est vrai cependant, j'entends les propos que vous tenez, que les délais d'intervention sont fonction de la rapidité des signalements et qu'ils ne sont pas toujours à la hauteur de l'impatience des élus.

J'ai donc demandé que tout soit fait pour améliorer la réac-

tivité de nos interventions, sachant que les missions sont globalement bien remplies.

A la lumière de ces rappels et de la prise en compte de vos observations, je vous invite donc à retirer ce vœu.

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint, président. - Madame DOUVIN, quelle est l'attitude du groupe U.M.P.P.A. ?

**Mme Laurence DOUVIN.** - Je me réjouis des éléments qui nous ont été communiqués par M. DAGNAUD.

Je constate malheureusement qu'il ne s'agit pas de l'impatience des élus mais de celle des Parisiens qui trouvent que ces affiches sont restées là longtemps (on le voit bien quand on regarde les dates des manifestations), ce qui n'est pas agréable, pas supportable.

Peut-être y a-t-il un recours aux services qui paraît à M. DAGNAUD satisfaisant. Nous souhaiterions une mobilisation plus efficace, donc nous maintenons le vœu.

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 39 déposé par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

#### **2011, DEVE 7 - Approbation du principe d'aménagement de l'extension du parc André Citroën (15e), autorisation de déposer un permis de construire et autorisation de lancer les marchés de travaux.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 7 relatif à l'extension du parc André-Citroën (15e).

La parole est à M. Claude DARGENT, pour cinq minutes maximum.

**M. Claude DARGENT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ouvert au public en 1992 sur l'emplacement des anciennes usines d'automobile, le parc André-Citroën est l'une des fiertés du 15e arrondissement ainsi qu'un équipement fort apprécié et très fréquenté par ses habitants.

Les paysagistes qui l'ont créé, Allain PROVOST et Gilles CLÉMENT, associés aux architectes Jean-Paul VIGUIER, Patrick BERGER et Jean-François JODRY, ont donné une facture très contemporaine à cet espace qui constitue aujourd'hui, comme le souligne à juste titre la délibération, une référence internationale de l'architecture du XXe siècle, et qui est devenu un lieu de loisir très fréquenté par les Parisiens et les Franciliens.

Or, au terme de ce projet de délibération, cet espace va connaître une profonde métamorphose : d'une part il va être rénové sur 6.000 mètres carrés et, d'autre part et surtout, il va gagner 4.000 mètres carrés supplémentaires.

Le projet, on l'a constaté, voit la création de larges pelou-

ses accessibles, d'un espace d'animation, d'aires de jeux avec la conception d'un espace spécifique pour adolescents qui sera réalisé en partenariat avec une école implantée dans le 15e arrondissement, l'Ecole nationale supérieure des Arts appliqués et des Métiers d'art.

Au centre de la composition, un ensemble bâti abritera des structures en bois comprenant notamment une petite restauration avec une terrasse couverte.

Ces travaux devraient s'achever en décembre 2012 pour une ouverture au public au printemps 2013. Leur coût n'est pas négligeable, il est de l'ordre de 3,6 millions d'euros, ce qui représente un dixième de l'opération que notre Conseil a consenti tout à l'heure pour l'aménagement des voies sur berges, 10 % du coût de l'opération majeure de la mandature pour le seul parc André-Citroën du 15e arrondissement, cela constitue un effort considérable pour la Ville de Paris.

Cette délibération est également l'occasion de saluer, pour terminer, les projets complémentaires en cours dans cette partie du 15e arrondissement, à l'initiative du Conseil de Paris, et d'abord l'aménagement des 2,3 kilomètres de petite ceinture qui permettront l'établissement d'une coulée verte, ouverte à la promenade, justement entre ce parc André-Citroën et l'autre grand espace vert du sud du 15e arrondissement, à savoir le parc Georges-Brassens.

Présentée début janvier en mairie d'arrondissement, cette réalisation démultiplie les effets positifs de l'agrandissement et de la rénovation du parc André-Citroën que nous examinons.

Enfin, ce projet de délibération entre en résonance avec le débat que nous avons eu ce matin sur la mise en valeur des berges de la Seine.

Comme cela a été indiqué, ce projet prévoit en effet la création d'une piscine flottante au droit du parc.

Malgré tout cela, la Droite du 15e, volontiers grognonne, n'est pas contente. Peu importe.

Portées par Anne HIDALGO, ces trois opérations d'aménagement vont contribuer à transformer cette partie de la Capitale.

Le rappel auquel je viens de me livrer établit d'ailleurs, s'il en était besoin, combien le 15e profite lui aussi des réalisations décidées par notre Conseil.

Car, contrairement à ce que l'on entend parfois au Conseil d'arrondissement, la majorité de notre assemblée s'intéresse bien à l'ensemble du territoire de notre collectivité.

Ce projet de délibération, ainsi que les deux autres projets que j'ai évoqués, le montre à l'évidence.

Cela n'échappe d'ailleurs pas aux habitants du 15e qui, sur ce point comme sur d'autres, ont davantage de discernement que certains de leurs élus.

C'est d'ailleurs pour cela que l'on a inventé, chers collègues, la démocratie.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, au nom de la 4e

Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier M. Claude DARGENT et tous les élus qui ont participé aux réunions de présentation et de concertation sur l'extension du parc André-Citroën.

Cette extension était très attendue et va permettre de compléter les usages du parc André-Citroën, parce que beaucoup de demandes avaient été faites, notamment vis-à-vis des enfants, d'avoir à la fois des espaces de jeux supplémentaires et aussi un petit espace de restauration, pour venir se détendre et se promener dans ce parc.

Nous avons en tête que l'hôpital Georges Pompidou est tout proche, et il était aussi important pour les patients et le personnel de l'hôpital d'avoir une extension qui leur permette aussi de venir profiter de ce jardin. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'on y installe des espaces de détente, des tables pour venir pique-niquer et aussi partager des moments, à la fois familiaux mais aussi des moments pendant le temps de travail du personnel de l'hôpital.

Nous avons expérimenté, pour la première fois, un espace de détente et de jeux pour les adolescents. Je voulais m'en féliciter. C'était dans les projets de cette mandature et je suis heureuse de pouvoir le concrétiser aujourd'hui par ce projet.

Ce projet est mené avec les étudiants de l'Ecole nationale supérieure des Arts appliqués, donc Olivier de Serres, qui est connue mondialement et surtout par la qualité de ses formations. On a aujourd'hui deux étudiants qui sont en formation, à la fois dans leur école et à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, donc qui finalisent ce projet d'espace pour adolescents.

C'est donc quelque chose d'expérimental et de tout à fait intéressant car, dans les jardins, nous faisons et nous avons fait beaucoup de choses pour les enfants en bas âge, les petits, mais assez peu pour les adolescents.

Cette réponse n'est pas simple, parce que les adolescents ne demandent pas forcément des jeux physiques ni des jeux que l'on peut connaître dans les jardins, mais des espaces où ils sont entre eux, où ils sont à l'aise, tout en étant dans la ville. C'est un défi assez compliqué, qui a fait l'objet d'un petit concours, d'un petit jury au sein de l'école et qui est tout à fait intéressant.

C'était aussi une nouvelle façon de faire ce jardin. Comme il était conçu par de nombreux architectes et paysagistes, il a des contraintes très fortes dans son dessin. Il n'était pas simple d'arriver à concilier la continuité de ce jardin, avec l'accord des concepteurs qui sont à l'origine de ce jardin, tout en lui donnant une conception plus végétalisée, plus contemporaine.

Je pense que des jardins, qui étaient faits il y a quelques années, l'étaient souvent par des architectes qui avaient une vision plus minérale des jardins. Aujourd'hui, la demande, en tout cas de nos citoyens, est d'avoir des espaces de nature, d'être en immersion dans les jardins. Nous avons trouvé un compromis tout à fait intéressant dans l'extension de ce parc.

Effectivement, M. DARGENT l'a rappelé, il y a beaucoup de projets dans le 15e arrondissement. Il y a notamment un projet de petite ceinture, qui est aussi un projet innovant car il faudra allier de nouveaux usages de promenade, tout en maintenant la singularité et la biodiversité du site. C'est aussi un pari, parce que ce n'est pas toujours évident et que cela peut même paraître contradictoire. En tout cas, l'aménagement qui est pro-

posé le permettra, je pense.

Tout cela pourra être en lien avec une grande trame verte du 15<sup>e</sup> arrondissement, sur laquelle il faut travailler. Il faut aussi la mettre en lien avec d'autres lieux comme le 14<sup>e</sup> arrondissement. Une demande d'étude sur la petite ceinture montre aussi l'intérêt des arrondissements voisins pour la construction de cette trame verte parisienne.

J'espère que cela permettra, en tout cas, de rendre cette ville plus belle et aussi plus agréable à vivre pour tous les Parisiens et Parisiennes, qui n'ont pas forcément des résidences secondaires, les moyens d'aller très loin pour vivre la nature et qui ont vraiment besoin de ces espaces verts intra-muros.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole, pour une explication de vote, est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour deux minutes.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

En réponse aux propos caricaturaux que vient de tenir mon collègue Claude DARGENT, qui, je le rappelle, représente la minorité du 15<sup>e</sup>, je voudrais dire que nous nous réjouissons que l'achèvement du parc André Citroën, que nous attendons depuis plus de dix ans, soit enfin programmé. Je m'en réjouis d'autant plus qu'aucun mètre carré de jardin n'a été réalisé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement sous la précédente mandature, parmi les 30 hectares qui ont été ouverts dans Paris.

Nous sommes satisfaits de constater que le projet d'aménagement, qui nous est aujourd'hui proposé pour achever ce grand jardin, reprend la plupart des propositions exprimées par le maire du 15<sup>e</sup> et par le conseil du quartier Boucicaud au cours des réunions de concertation, à l'exception notoire de l'ouverture d'une halte-garderie d'extérieur.

Nous regrettons que ce projet de halte-garderie, qui répondait à une forte demande des familles, n'ait pas été retenu par le Maire de Paris, qui a refusé l'implantation d'une halte-garderie privée.

J'ajoute, qu'au-delà des réalisations prévues dans le cadre de l'achèvement du parc, nous constatons que du fait de sa fréquentation intensive et de crédits d'entretien insuffisants sous la précédente mandature, le jardin s'est dégradé d'une façon préoccupante.

Je me réjouis donc que, grâce à la ténacité de Philippe GOUJON, nous ayons obtenu au budget 2011 un crédit de 900.000 euros pour la réfection des bassins. Je rappelle néanmoins que plusieurs tranches de gros travaux devront encore être programmées dans les années à venir, afin d'effectuer la rénovation du grand canal et de l'éclairage.

Pour conclure, j'espère, Monsieur le Maire, qu'en parallèle avec les aménagements annoncés, que nous attendons avec beaucoup d'impatience, vous affecterez un nombre de personnels suffisant pour assurer un entretien et une surveillance adaptée à ce grand parc.

Merci.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Vous aviez la parole pour une explication de vote, Madame, mais vous ne nous avez pas dit que vous alliez voter.

Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet délibération DEVE 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 7).

#### **Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une demande d'audit sur les services de propreté.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous revenons juste un instant, car il y a eu une petite intervention, à l'examen du vœu référencé n° 40 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à une demande d'audit sur les services de propreté.

La parole est donc à Mme GASNIER, pour une minute.

**Mme Fabienne GASNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre vœu porte sur un sujet sur lequel nous sommes intervenus à plusieurs reprises.

En octobre 2009, en effet, nous avons demandé un audit sur les services et la gestion de la propreté. Dans le cadre de la réorganisation de service, il nous apparaît en effet nécessaire de mener une enquête de ce type, car beaucoup de dysfonctionnements persistent.

Tout d'abord, ce sont d'importantes disparités dans la dotation par arrondissement, sans que l'on en comprenne bien les fondements. Ainsi, le 7<sup>e</sup>, par exemple, dispose d'effectifs rapportés à la superficie deux fois inférieurs au 20<sup>e</sup>, alors qu'il s'agit de l'arrondissement le plus arboricole de Paris et le plus doté en espaces verts ouverts à de nombreux visiteurs.

Un audit nous semble également indispensable car de nombreux problèmes sont apparus quant à la mise en place de la nouvelle mécanisation, qui s'est effectuée sans cohérence en matière d'organisation du travail, que ce soit pour la disponibilité, les horaires, et sans concertation avec les personnels.

D'importantes avaries techniques ont aussi été avérées. Les nouveaux matériels sont actuellement impropres au ramassage des bacs, en raison d'un défaut de conception du procédé électrique de lavage. Les tournées sont donc rallongées de plusieurs heures, au détriment bien entendu toujours des personnels et des Parisiens.

Enfin, il existe un réel malaise social au sein des personnels, ce que vous ne pouvez pas ignorer depuis les grèves de l'été dernier. Il apparaît donc nécessaire de profiter de la réorganisation des services pour rétablir le dialogue dans la gestion du travail.

Pour toutes ces raisons, nous demandons, Monsieur le Maire, de lancer rapidement un audit, comme nous l'avons déjà fait précédemment par un vœu, sur les missions de propreté de la Ville.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Merci.

Permettez-moi, Madame GASNIER, de revenir sur les considérants de votre vœu, dont l'apparence d'expertise technique cache mal les approximations grossières et les partis pris infondés.

En premier lieu, vous tentez d'établir une comparaison entre les effectifs du 7e arrondissement et ceux du 20e pour démontrer - je résume - le mauvais traitement réservé à l'arrondissement le plus riche de Paris, victime des largesses prodiguées au 20e. On croit rêver !

Car vous ignorez manifestement que la collecte des ordures ménagères est assurée par une entreprise dans le 7e arrondissement et qu'elle est en régie dans le 20e, sans même parler des écarts démographiques entre un arrondissement de 57.000 habitants et un autre de 195.000 habitants.

Mais ce sont sans doute là des détails, vu de la mairie du 7e, puisque ce sont les élus du 7e qui manifestement ont inspiré ce vœu. Sans compter aussi les moyens spécifiques mis à disposition par le D.E.V.E. pour assurer la propreté du Champ de Mars, qui bénéficie comme quelques autres pelouses du 7e, de prestations d'entretien spécifique. Bref, c'est peu dire que le 7e n'est pas mal doté.

De la même façon, compte tenu du nombre d'arbres d'alignement, des services d'aspiration de feuilles ont augmenté dans le 7e de 33 % en 2010 avec moins de 5 % de pannes assorties de pénalités, comme prévu par le cahier des charges.

Quant aux réelles difficultés rencontrées par l'entreprise Veolia sur ces nouvelles bennes, elles ont été réglées et n'ont jamais entraîné de retards supérieurs à 45 minutes et non, comme vous l'affirmez, de plusieurs heures.

Je vous rappelle enfin au passage que les mouvements sociaux de l'automne ont été engagés contre la réforme des retraites du Gouvernement dont j'ai cru noter que vous la soutenez en tant que membre d'une formation, de la majorité nationale.

J'en viens maintenant à votre demande d'audit qui repose donc, on vient de le voir, sur des considérations pour le moins fantaisistes.

Je confirme d'abord que les équipes qui travaillent sept jours sur sept dès 6 heures du matin, qu'il neige ou qu'il vente, pour assurer la propreté de Paris n'ont rien à cacher de leur fonctionnement aux élus de Paris, et pas davantage aux Parisiens.

C'est d'ailleurs dans une démarche de totale transparence que nos équipes ont travaillé pendant plusieurs mois avec la C.R.C. d'Ile-de-France qui termine actuellement une mission à la D.P.E. dans le cadre d'une enquête nationale destinée à établir des référentiels communs aux grandes villes.

Cet audit indépendant que vous appelez de vos vœux, nous y participons donc activement dans le cadre des missions de la C.R.C., dont le rapport sera naturellement présenté le moment venu à notre Assemblée.

Je vous invite donc à retirer votre vœu.

**Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole, pour une explication de vote, est à Mme KUSTER, pour deux minutes.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais m'exprimer ici au nom, entre autres, des huit maires d'arrondissement de l'opposition municipale et me réjouir du vœu déposé par le Nouveau Centre. Me réjouir d'autant plus qu'il est dans la lignée de la pétition que nous avons été amenés à lancer dans nos arrondissements respectifs en raison du constat de la dégradation constante et exponentielle de l'espace public.

Parmi, d'ailleurs, les faits que nous évoquions, nous nous étonnons à nouveau, en effet, de la désorganisation qui existe à l'heure actuelle, concernant non seulement les moyens humains, mais aussi les moyens matériels. Il est vrai qu'à ce jour, la notion de copilotage avec les maires d'arrondissement n'étant pas satisfaisante, nous dénonçons cet état de fait, à partir du moment où nous n'avons d'ailleurs toujours pas plus d'autorité hiérarchique sur le personnel, que de moyens d'actions sur, éventuellement, l'achat de matériel défectueux, que se soit dans nos arrondissements d'ailleurs ou dans les autres. Je pense que les maires de gauche ont d'ailleurs souvent la même impression, nous n'avons pas les compétences requises pour pouvoir répondre aux besoins.

Cette pétition va dans le même sens et nous demandons toujours - elle a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures - un audit. Vous l'avez rappelé, Monsieur DAGNAUD, nous en sommes toujours à avoir des arrondissements qui sont gérés soit de manière municipale, soit de manière privative en régie, pour la collecte des ordures et je crois qu'il est nécessaire de remettre à plat cette politique de la propreté à Paris, car elle n'est pas satisfaisante. On ne peut pas demander que concernant les repas et les cantines scolaires, tout le monde soit au même niveau, mais qu'en matière de propreté, d'un arrondissement à l'autre, nous n'ayons pas le même traitement.

Cette pétition va dans ce sens, ce vœu va dans ce sens, donc nous demandons, nous aussi, un audit indépendant.

Je vais peut-être vous donner un exemple ; dans le 17e, il y a 104 kilomètres de rues, nous avons deux fois deux agents verbalisateurs, Monsieur DAGNAUD, deux fois deux. Combien de PV verbalisés le mois dernier ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Je crois qu'il faut conclure, Madame la Maire.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - 160 P.V., pour l'année !

Le vœu du Nouveau Centre rappelle que les moyens ne sont pas au rendez-vous, donc ce vœu se justifie et nous le voterons. Nous demandons bien, nous aussi, un audit dans le prolongement de la pétition que nous serons amenés à remettre au Maire de Paris lorsqu'il acceptera de nous recevoir.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - On a entendu les explications de deux orateurs de l'opposition, les explications du Maire, on va peut-être passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'aménagement de la Petite Ceinture dans le 14e.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 41 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'aménagement de la petite ceinture, dans le 14e.

La parole est à M. Etienne MERCIER.

**M. Etienne MERCIER**. - C'est un vœu relatif à la petite ceinture. Dans le 14e arrondissement, d'importants travaux sont prévus aux alentours de la petite ceinture, à savoir, d'une part, la réhabilitation de la gare de Montrouge, avec la construction de logements, et, d'autre part, la réalisation d'une promenade plantée d'un hectare au-dessus de la petite ceinture sur le site de Broussais, mais aucune étude n'a été lancée sur l'aménagement de la petite ceinture, ce qui rend plus que jamais nécessaire le lancement d'études sur l'aménagement de la petite ceinture dans cet arrondissement.

Il importe donc que dès maintenant, à l'instar du 15e arrondissement, il soit engagé de manière concrète et en concertations avec les riverains et les associations concernées des études indispensables à la mise en œuvre des équipements indispensables pour aménager ce lieu de promenade. C'est l'objet de ce vœu qui a été voté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement du 14e.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Etienne MERCIER pour son intervention, sa première intervention en tout cas avec moi.

Je voudrais répondre au 14e arrondissement de façon favorable, sous réserve qu'il nous donne un petit délai supplémentaire, car, M. GAUDILLÈRE le confirmera, au budget 2011, nous n'avons pas les moyens de lancer cette étude.

Néanmoins, je pense qu'il serait intéressant, dès 2012 - il faudrait voir si c'est possible avec l'Atelier parisien d'urbanisme -, de faire une étude urbaine sur cet aménagement, car il est en lien avec d'autres projets dans le 14e arrondissement.

Je vous propose de lancer cette étude en 2012 et que, dès 2011, j'en ai discuté hier avec Pascal CHERKI, nous prenions contact avec R.F.F. et la S.N.C.F. pour préparer et avoir les documents nécessaires à cette étude.

Je suis contente que le projet du 15e arrondissement qui a été présenté génère des désirs dans d'autres arrondissements ; c'est un bon signe pour l'aménagement de la petite ceinture.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 41 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif, sous réserve des aménagements de délai que vous avez effective-

ment précisés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 15).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Jean Allemane au square Saint-Ambroise (11e).**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 42 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution du nom de Jean Allemane au square Saint-Ambroise, dans le 11e arrondissement.

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais associer, bien entendu, Patrick BLOCHE à ce vœu, ainsi que François VAUGLIN, qui est présent à mes côtés, en tant que chargé de l'urbanisme dans le 11e arrondissement.

A l'approche du 140e anniversaire de la Commune de Paris et considérant le rôle important joué par le 11e arrondissement pendant la Commune, considérant que Jean Allemane "monte" à Paris avec ses parents en 1853. Ouvrier typographe, il s'engage dans la lutte syndicale et est emprisonné en 1862 pour avoir participé à la première grève des typographes, la grève étant, bien entendu, alors encore interdite.

En tant que caporal de la Garde nationale pendant le siège de Paris en 1871, il se rallie à la Commune, dont il devient l'une des figures les plus populaires dans le 5e arrondissement. Caché à Belleville, rue Levert, pendant la Semaine sanglante, il est arrêté et condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie en 1872.

Il sort du bagne en 1879 à la faveur de la loi d'amnistie et adhère au premier mouvement socialiste qui vient de se créer. Dans les divisions qui traversent alors le mouvement socialiste, il est le tenant, face au socialisme marxisant de Jules Guesde, d'un socialisme libertaire qui s'oppose aux bureaucraties et privilège l'action syndicale.

En 1891, il fonde le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, un parti qui se réclame du socialisme anti-autoritaire dans la tradition de la Commune. En 1899, au congrès d'unification socialiste de la salle Japy, il suit Jaurès, puis participe à la fondation de la S.F.I.O. en 1905.

En 1901, à la faveur d'une élection partielle, il est élu député du 11e arrondissement face à un antisémite notoire. Battu par un nationaliste en 1902, il retrouve son siège de député en 1906, sous l'étiquette de la S.F.I.O. Battu à nouveau en 1910, il redevient simple militant. En 1914, il soutient la politique d'union sacrée suivie par la S.F.I.O. Au moment du Congrès de Tours, en 1920, il manifeste ses sympathies pour le jeune Parti communiste, sans toutefois y adhérer, pour les mêmes raisons qui l'avaient amené à s'opposer au guesdisme. Il meurt en 1935 à Herblay, à l'âge de 92 ans.

Au-delà de son itinéraire politique, de ses responsabilités partisans et de ses fonctions électives, Jean Allemane est un militant des Droits de l'Homme et de la démocratie.

Au moment de l'affaire Dreyfus, se démarquant de nombre de ses camarades socialistes qui renvoyaient dos à dos dreyfusards et anti-dreyfusards, il soutient Jaurès et est l'un des premiers à s'engager sous la bannière de la défense républicaine aux côtés de Jaurès, des radicaux et autres "républicains bourgeois".

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Il faut conclure...

**M. Philippe DUCLOUX**. - Je conclus, Monsieur le Maire, et je dirai que de même, ses "Mémoires d'un Communard", publiées en 1910, autant qu'une autobiographie, sont une vigoureuse dénonciation du bagne et du système pénitentiaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, sur proposition de Patrick BLOCHE, de Philippe DUCLOUX, de François VAUGLIN et des élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le nom de Jean Allemane soit attribué à l'un des beaux squares du 11<sup>e</sup> arrondissement : le square Saint-Ambroise.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Monsieur le Maire, j'aimerais dire l'importance de commémorer ce moment très historique, très important pour Paris qu'est la Commune. Je pense même que nous ne le faisons pas assez : il n'y a pas assez de lieux publics, de places qui pourraient commémorer ce moment important.

Évidemment, c'est avec un avis très favorable que je m'associe au maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, d'autant plus qu'en tant qu'élus du XX<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par l'histoire de Jean Allemane, et c'est avec beaucoup de plaisir que je donne un avis favorable.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 16).

#### **2011, DEVE 16 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Agence Parisienne du Climat et fixation du montant de la contribution financière au budget de l'association - Montant : 350.000 euros.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 16 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Agence parisienne du Climat et la fixation du montant de la contribution financière de la Ville, soit 350.000 euros.

La parole est à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**. - Il s'agit d'une affaire importante. La mise en place de l'Agence du Climat donne corps à un engagement que nous avons pris de longue date avec l'adoption du

Plan Climat.

Nous nous sommes notamment engagés à réduire de 30 % les consommations énergétiques dans les programmes de réhabilitation des logements sociaux. Paris Habitat, ainsi que les autres bailleurs sociaux, s'y emploient activement.

Il s'agit aussi de déployer la production d'électricité ou de chaleur solaire avec 200.000 mètres carrés de panneaux d'ici 2014.

Il s'agit aussi de développer la géothermie, le stockage des eaux pluviales, ou encore de végétaliser les toitures.

Beaucoup de ces engagements sont en cours de réalisation. Afin de compléter ce travail, l'Agence parisienne du climat réunit les principaux acteurs - habitants, usagers, entreprises - qui participent pour les trois quarts au bilan carbone de Paris, pour favoriser le travail en réseau de ces acteurs et pour assurer le travail indispensable d'accompagnement des Parisiens.

Une partie était jusqu'alors assurée par les "Espace Info Énergie". Il m'apparaît essentiel que nous portions plus loin encore le service rendu aux Parisiens. L'attente, voire l'avidité de nos concitoyens à être informés, conseillés, accompagnés dans leurs projets personnels ou dans ceux de leur copropriété le demande.

Nous comptons donc sur l'Agence parisienne du climat pour être vraiment tournée vers l'accueil et le service aux usagers. Il s'agit, ni plus ni moins, que de faciliter le passage à l'acte face aux défis environnementaux.

Il faut donc accompagner dans la réalisation des travaux d'efficacité énergétique, accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, identifier les besoins, les outils et les solutions pour le financement des projets, réfléchir à une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un facteur quatre d'ici l'an 2050.

L'Agence parisienne du climat est l'un des éléments de construction de cette stratégie globale de la Ville de Paris, stratégie qui doit rassembler toutes les composantes liées au défi du climat et de l'énergie : la production d'énergies renouvelables, les économies d'énergie, mais aussi la question des usagers et les problématiques sociales, qui sont pour nous absolument centrales.

La Ville de Paris apporte une contribution à hauteur de 350.000 euros, c'est-à-dire la plus grosse des contributions apportées par les collectivités à l'Agence. Notre conseil m'a fait l'honneur de me désigner au conseil d'administration. Suite à une petite erreur matérielle, je n'ai pas été convié à la première réunion du 28 janvier dernier. Pour l'avenir, le Président BAUPIN m'a assuré que l'oubli serait réparé : je sais en tout cas pouvoir compter sur sa vigilance sur ce point.

Au-delà de cette péripétie, vous aurez compris que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés approuve l'adhésion de la Ville de Paris à l'Agence parisienne du climat et la contribution financière correspondante.

Je vous remercie.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, au lieu et place

de M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Mon collègue Denis BAUPIN m'a chargé de répondre à l'intervention de François VAUGLIN relative à ce projet de délibération qui porte sur la création de l'Agence parisienne du climat. Il ne pouvait malheureusement pas être présent en séance ce jour, et il prie les éluEs du Conseil de Paris de bien vouloir excuser son absence.

Il tenait à remercier François VAUGLIN pour l'intérêt qu'il porte à la création de l'Agence parisienne du climat.

Le projet de délibération dont nous débattons aujourd'hui acte de la création définitive, après une phase de préfiguration, de cette agence qui est un outil majeur pour porter la dynamique du Plan Climat sur le territoire parisien.

L'agence a pour mission de favoriser le passage à l'acte des différents acteurs : habitants, usagers, acteurs socio-économiques qui font Paris. L'enjeu est d'importance puisque ces acteurs contribuent à hauteur de 75 % au bilan carbone du territoire. Cette agence permettra de répondre à une demande forte des Parisiens de disposer d'un lieu d'information et de conseil indépendant sur le climat et l'efficacité énergétique.

Elle sera à la fois le guichet unique parisien d'information personnalisée sur l'énergie et le climat, un pôle d'appui, d'expertise et de fédération des acteurs du territoire.

L'Agence parisienne du climat rassemble d'ores et déjà des acteurs importants de territoire :

Les membres fondateurs que sont la Ville de Paris, la région Île-de-France, Météo France, la R.A.T.P., E.D.F. et la C.P.C.U. ;

Les adhérents tels que la S.N.C.F., Accenture, G.R.D.F., Qualitel, l'Adil 75, la F.F.B. Ile-de-France, la CAPEB 75, la fédération des S.C.O.P., l'A.R.C., le CLERC, des bailleurs, des S.E.M. d'aménagement ;

Les observateurs que sont, par leur statut, la Caisse des dépôts et consignations et l'ADEME.

À la suite d'une concertation menée avec ses adhérents, elle va investir plusieurs axes de travail que vous retrouverez dans l'exposé des motifs, parmi lesquels je citerai :

- l'accompagnement renforcé des copropriétés dans la réalisation des travaux d'efficacité énergétique ;

- l'accompagnement des ménages fragilisés par la précarité énergétique ;

- la mise en œuvre d'actions, une mobilisation du territoire et des réflexions prospectives sur le système énergétique à Paris à l'horizon 2050.

Dès 2011, l'Agence parisienne du Climat disposera d'un effectif compris entre 25 et 30 personnes, y compris les conseillers info énergie, et d'un budget de près de 1,6 million d'euros.

Notre collectivité peut se féliciter aujourd'hui de disposer d'un outil qui va permettre de mettre en œuvre sa politique environnementale.

Je vous incite à voter ce projet de délibération.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci, ma chère collègue, pour cette intervention très détaillée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération

DEVE 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 16).

### **2011, DPE 11 - SGRI 2 - Approbation de la modification du dispositif de solidarité internationale de la Ville de Paris pour l'eau et l'assainissement.**

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 11 - SGRI 2 relatif à la modification du dispositif de solidarité internationale de la Ville de Paris pour l'eau et l'assainissement.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir rapidement afin de valoriser ce projet de délibération qui illustre de manière concrète l'engagement de notre ville, ces dernières années, en faveur des populations dans le monde n'ayant pas d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Comme indiqué dans l'exposé des motifs du projet de délibération, le rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies rendu public en 2010 évalue à 884 millions le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à 2,6 milliards le nombre de personnes ne disposant d'aucun service d'assainissement.

Ce rapport indique aussi que si les objectifs du millénaire devraient être atteints pour l'accès à l'eau, ils ne le seront certainement pas concernant l'assainissement, les projections estimant en effet que 2,7 milliards de personnes n'auront pas accès à l'assainissement en 2015.

D'où l'importance de la décision prise par notre Conseil en novembre 2005 afin de mettre en œuvre un dispositif de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement suite à la loi dite Oudin de février 2005, qui autorise les communes à mener des actions de solidarité dans ce domaine, dans la limite de 1 % des ressources affectées à ses services.

Ayant vocation à subventionner les O.N.G. de solidarité internationale, à aider lors de situations d'urgence et à mettre en place des projets de coopération décentralisée, le dispositif parisien est doté d'un budget annuel non négligeable de 1 million d'euros, et il a fait bénéficier de l'aide de notre Municipalité près d'un million de personnes dans plusieurs régions du monde ces cinq dernières années.

Cet effort met notre collectivité au rang des premiers contributeurs français dans ce domaine et je souhaitais, pour conclure, demander à Anne LE STRAT et à Pierre SCHAPIRA, qui gèrent ce dossier conjointement, quel bilan ils tirent de cet important outil de solidarité dont nous disposons désormais, et en quoi les nouvelles modalités de fonctionnement et axes d'évolution proposés dans le projet de délibération permettront d'en accroître l'efficacité et la visibilité.

Merci.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le conseiller.

La parole est à Mme LE STRAT.

**Mme Anne LE STRAT**, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci à Hermano SANCHES RUIVO de s'être intéressé à ce projet de délibération et à l'importance que nous accordons, Ville de Paris, à développer des outils de coopération internationale autour de l'accès à l'eau et à l'assainissement, un des septièmes objectifs du millénaire, comme vous l'avez rappelé, et qui ne sera pas atteint dans encore de nombreux pays sur notre planète.

Nous nous sommes inscrits dans cette démarche dès 2005 parce que nous croyons que les collectivités locales sont des acteurs importants pour l'aide internationale, et notamment pour l'eau. Nous en avons tiré un premier bilan, comme nous nous y étions engagés d'ailleurs quand nous avons lancé le dispositif ; un premier bilan de son fonctionnement que nous avons tiré conjointement Pierre SCHAPIRA et moi-même avec nos services respectifs et avec le Comité d'engagement qui se réunit très régulièrement pour valider les projets qui se présentent à lui et pour valider aussi le dispositif.

Nous avons fait le constat que si nous sommes une des collectivités les plus engagées en France et donc, à ce titre, un contributeur important pour les projets de solidarité autour de l'eau et l'assainissement, nous avons quand même des marges de progression, notamment sur trois axes.

1) La coopération décentralisée que nous voulons développer parce que nous pensons que, les collectivités étant un acteur important, il nous faut pouvoir mettre à disposition notre personnel, notre savoir-faire de collectivité à collectivité, afin de créer des services d'eau et d'assainissement ou de les renforcer et de les consolider, mais en tous cas ne pas être seulement dans l'aide de projets soutenus et portés par des O.N.G., même si ce sera toujours une partie importante de notre dispositif. La coopération décentralisée nous semble un levier extrêmement efficace pour la coopération internationale.

2) Nous pensons aussi qu'une évaluation est toujours nécessaire, nous allons y dédier un montant, comme vous l'avez lu dans le projet de délibération, de 5 à 7 % pour évaluer la qualité des projets financés par la Ville afin d'améliorer le dispositif.

3) Et puis, surtout, nous avons décidé de rendre plus fluide le fonctionnement du dispositif en décidant que ce processus d'appel d'offres, toujours un peu lourd dans son fonctionnement, serait remplacé par un guichet ouvert, que d'autres grandes collectivités comme le Grand Lyon ont décidé aussi de mettre en place et qui est plus opérant.

*(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).*

Donc, ces trois grands axes nous permettrons d'avoir encore un dispositif plus dynamique, décliné dans ses marges de levier, ses marges de fonctionnement et ses moyens financiers et qui, je pense, répondra encore plus rapidement à la demande toujours pressante des besoins en eau et d'assainissement. J'espère que nous pourrons, lors de la grande année de l'eau 2012, avec le Forum mondial de l'eau et le Forum alternatif, aussi discuter de ces grands enjeux entre collectivités et entre acteurs mobilisés sur l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous sur la planète.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Simplement, puisque nous copilotons ensemble, je voudrais dire deux ou trois mots.

Tout d'abord rappeler l'importance des objectifs du millénaire pour le développement, dans la réalisation desquelles les collectivités territoriales, notamment la Ville de Paris, sont impliquées à travers la coopération décentralisée. La coopération décentralisée est une nouvelle manière d'organiser la coopération et permet surtout de faire de la formation et de former des formateurs. Cela, c'est extrêmement important.

Dans la mesure où maintenant les Nations unies et l'Union européenne reconnaissent les autorités locales comme compétentes en matière de développement, les enjeux locaux sont mieux pris en compte dans les coopérations. C'est ce qui fait que les bailleurs de fonds, que ce soit l'Union européenne, les collectivités locales, les O.N.G., puissent travailler ensemble. Pour défendre et promouvoir l'action des autorités locales auprès notamment des institutions européennes, nous avons créé au niveau européen, PLATFORMA, qui est une plateforme, regroupant les collectivités locales européennes, de manière à rendre plus efficace la coopération décentralisée.

J'ajoute simplement que, lorsque j'étais parlementaire européen, j'ai déposé deux fois une résolution pour demander que nous adaptions au niveau européen le système français ; cette résolution a été votée. Je crois que cela a été l'enjeu de discussions à Mexico lors du Forum mondial, cela a été l'enjeu à Istanbul et ce sera l'enjeu aussi de la discussion que nous aurons à Marseille lors du Forum mondial de l'eau de 2012.

Voilà ce que je voulais ajouter très simplement par rapport à ces enjeux considérables qui sont l'eau et l'assainissement dans le monde.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 11 - SGRI 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPE 11 - SGRI 2).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux correspondants de nuit.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 43 et n° 43 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs aux correspondants de nuit dans le 17e. Ils ne se rapportent à aucun projet de délibération, mais Mme la maire du 17e souhaite intervenir, pour une minute. C'est bien payé !

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu important que nous avons d'ailleurs présenté à de nombreuses reprises, puisque cela fait deux ans maintenant que nous souhaitons, au niveau de l'arrondissement, pouvoir bénéficier de correspondants de nuit. Une discussion, d'ailleurs fructueuse, s'était engagée précédemment avec M. Georges SARRE et nous avons évoqué ensemble la possibilité de béné-

ficier de correspondants de nuit supplémentaires.

Nous avons donc fait plusieurs vœux à l'époque. Cela a commencé en 2008, demandes portant particulièrement sur le nord de l'arrondissement aux alentours de la porte Pouchet et du stade Max Rousié où nous avons de grandes difficultés. Depuis 2008, nous sommes en attente de ces correspondants de nuit qui nous avaient été proposés, voire "promis", entre guillemets, pour cette année.

Comme nous ne voyons rien venir, nous remontons au créneau aujourd'hui pour rappeler la nécessité, au moment où nous connaissons de grandes difficultés, aux abords de ce stade, vu les horaires des correspondants de nuit, de cette possibilité de bénéficier en complément dans l'arrondissement de ce service que nous offre la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole, pour vous répondre, est à Mme EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité de ce qu'a fait Georges SARRE, nous avons pris en compte votre demande, qui a également été exprimée par Annick LEPETIT, pour mettre en place une équipe de correspondants de nuit dans le nord du 17<sup>e</sup>. Donc, nous lançons dès cette année une étude afin que cela soit envisagé dans le cadre du budget prévisionnel 2012 pour respecter, justement, les engagements du Maire de Paris qui sont de doubler le nombre de correspondants de nuit sur Paris.

Je note que les correspondants de nuit sont un outil de médiation qui a été mis en place par la Ville de Paris, et qui est en complément de beaucoup d'actions qui peuvent être menées par la Préfecture de police.

Néanmoins, je voulais ici insister également sur une demande des habitants de cet endroit-là pour qu'il y ait une réelle présence policière, notamment pour lutter contre le trafic de drogue.

Je vous propose donc mon vœu n° 43 bis qui permet justement d'ajouter cet élément concernant la Préfecture de police.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Bien sûr, toutes les réactions sont possibles, on a vu cela ce matin, mais là, ce sera dans le calme, Madame la Maire.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Oui. Ce sera d'autant plus dans le calme, et permettez-moi quand même de faire part de mon étonnement sur le fait que Mme LEPETIT soit associée à la réponse qui vient d'être faite.

Pourquoi ? Parce que cela fait, je vous le disais, Madame la Maire, deux ans que nous travaillons sur ce sujet, deux ans que nos propres vœux ne sont pas votés par la gauche en Conseil d'arrondissement.

D'un seul coup, voilà qu'on serait d'accord avec nous !

C'est une bonne nouvelle, mais vous ne pouvez pas dire que Mme Annick LEPETIT s'associe à ce que nous demandons depuis deux ans.

Deuxièmement, j'ai sous les yeux la déclaration de M. Georges SARRE lors d'un précédent Conseil de Paris où il s'engageait déjà pour que les créations de 2011 soient, justement, étudiées dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Maintenant, vous nous parlez d'études supplémentaires.

Donc, je pense que si l'adjoint a changé, les services, eux, sont les mêmes, vous retrouverez donc trace de nos demandes.

Je redemande donc instamment que ce soit mis en place en 2011 et non pas que des études supplémentaires soient réalisées en 2011 pour 2012 !

Soyez cohérents dans vos réponses, s'il vous plaît, au niveau de l'Exécutif.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame EL KHOMRI, vous voulez ajouter quelque chose ?

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Annick LEPETIT a également adressé des courriers à Georges SARRE. Elle m'en a fait part le 5 janvier dernier, c'est donc dans ce cadre.

Annick LEPETIT n'a pas voté ce vœu parce qu'il y a justement également des questions de trafic. Il convenait aussi d'en informer le Préfet de police.

Je vois que la proposition de notre vœu est refusée, donc les délais sont ceux que j'ai donnés.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Abstention !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - En réponse au vœu n° 43 de l'U.M.P.P.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 43 bis.

Madame la Maire, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Oui.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 17).

## 2011, DPVI 1 - Signature du plan local d'application de la charte nationale d'insertion de l'Agence Nationale de Renovation Urbaine.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPVI 1 relatif à la signature du plan local d'application de la charte nationale d'insertion de l'Agence nationale de Renovation urbaine.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour cinq minutes.

**M. Julien BARGETON.** - C'est juste pour insister sur ce projet de délibération.

Lorsque nous menons des projets, des grands travaux, on a tendance à insister sur l'objectif final d'intérêt général d'embellissement urbain, mais pas forcément sur ce qui se passe pendant.

Dans ce qui se passe pendant, on a plutôt tendance à voir parfois l'aspect négatif, c'est-à-dire la difficulté pour les habitants, les difficultés liées à des chantiers, etc., mais il est important aussi de considérer que l'objectif d'intégration et d'insertion, pendant les chantiers eux-mêmes, est très important, et c'est l'objet de cette convention.

Je crois que, lorsque nous menons ce genre de travaux, l'objectif d'intérêt général que nous poursuivons doit également irriguer les travaux, l'opération elle-même.

Il faut qu'il y ait un lien entre cette volonté de modifier la ville, d'améliorer les quartiers et aussi que cet objectif puisse se sentir dans l'opération elle-même, notamment en permettant l'insertion des jeunes.

On sait que dans les quartiers en difficulté, concernés par ces opérations urbaines (le 18e, le 19e, le 20e arrondissement par exemple), beaucoup de jeunes notamment ont besoin de travail et d'insertion.

La mission d'information et d'évaluation pour l'emploi des jeunes, à laquelle j'avais participé, avait insisté sur la nécessité de développer les cahiers des charges qui permettent d'assurer l'insertion des jeunes et leur formation professionnelle à l'occasion d'opérations urbaines.

Nous en avons ici un exemple avec cette convention et je tenais à le souligner.

Merci beaucoup.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON, triplement merci puisque vous avez parlé 1 minute 34 au lieu de cinq.

Pour vous répondre, la parole est à Mme STIEVENARD.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Je remercie M. Julien BARGETON pour la pertinence de ses propos.

Il me donne l'occasion d'insister sur l'importance que nous accordons à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi (jeunes, femmes, seniors) dont le taux de chômage est élevé dans nos quartiers "politique de la ville".

Comme vous l'avez fort bien dit, les projets de rénovation urbaine menés dans un certain nombre de sites font l'objet de conventions entre la Ville et l'Agence nationale de Rénovation urbaine. Ce sont autant d'opportunités majeures pour favoriser l'insertion de nos publics.

Par conséquent, des clauses d'insertion sont insérées dans les marchés publics, ce qui est prometteur et porteur d'avenir pour les personnes que nous accompagnons.

Quatre sites font l'objet d'une convention entre la Ville et l'A.N.R.U. :

- Bédier dans le 13e arrondissement ;

- Pouchet, Montmartre, Clignancourt dans les 17e et 18e arrondissements ;

- la Goutte d'Or dans le 18e ;

- la résidence Michelet dans le 19e arrondissement ;

- ainsi que le site de Saint-Blaise dans le 20e arrondissement, au titre d'un conventionnement local avec la délégation parisienne de l'A.N.R.U.

Je sais à quel point l'équipe municipale du 20e arrondissement est attentive à ce qui se passe, à juste titre, dans ce quartier Saint-Blaise.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent formellement à respecter des objectifs précis en matière d'insertion.

En 2010, environ 105.000 heures d'insertion ont déjà été réalisées et, pour améliorer encore ces résultats, et parallèlement à la signature de ce plan local, la Ville vient de réorganiser son dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrage en faveur des clauses d'insertion.

Les maîtres d'ouvrage peuvent désormais s'appuyer sur le P.L.I.E. Paris Nord-Est, Plan Local d'Insertion par l'Economie pour les secteurs Clignancourt, Montmartre, Goutte d'Or, Michelet et Saint-Blaise ; sur la Maison de l'Emploi de Paris dans le secteur de la porte Pouchet et sur la Maison du Développement économique et de l'Emploi du 13e pour le secteur Bédier.

Comme vous le voyez, l'engagement de la Ville est indispensable pour traiter cet aspect majeur de la politique de la ville à Paris.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPVI 1).

#### **2011, DPVI 27 - Signature de quatre conventions de Gestion Urbaine de Proximité concernant des quartiers faisant respectivement l'objet d'une convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPVI 27 relatif à la signature de quatre conventions de gestion urbaine de proximité concernant des quartiers faisant respectivement l'objet d'une convention financière avec l'A.N.R.U.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour cinq minutes maximum.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci beaucoup de me laisser la parole sur cette question.

J'interviens sur ce projet de délibération que vous venez de décrire et sur les précédents qui concernent les financements

et les subventions aux associations concernant les actions d'appel à projets que nous finançons dans le cadre "politique de la ville", qui sont des financements assez importants, autant que la mise en place des conventions de gestion urbaine de proximité.

Les deux projets de délibération, tous les projets de délibération sont d'ailleurs assez liés. Les actions portées par les appels à projets ainsi que les améliorations du cadre de vie dans le cadre de la G.U.P. ont des incidences directes et concrètes sur la vie quotidienne des habitants.

Le montant de l'enveloppe pour l'appel à projets que nous votons aujourd'hui est de 415.950 euros au total, ce qui est déjà une première enveloppe importante et qui va permettre, d'ores et déjà, de pouvoir avoir des actions auprès des habitants des quartiers "politique de la ville" de Paris.

D'autres suivront dans le courant de l'année et on arrivera à un total de financement d'actions autour de 4 millions d'euros, ce qui est important à noter.

Ces financements d'actions s'inscrivent dans la poursuite de l'effort engagé depuis 2001 et conforté depuis 2007, en direction des territoires prioritaires dans le cadre du nouveau C.U.C.S.

Ils répondent non seulement à des diagnostics concrets que nous renouvelons régulièrement, relevés sur le terrain par des études et des analyses, mais aussi à un constat partagé entre les associations, les acteurs de ces actions et les élus de ces quartiers.

Ce sont près de 330.000 habitants de Paris qui sont concernés dont 24 % de moins de 25 ans, 11 % de plus de 65 ans (les actions s'adressent donc à toutes les générations), 32 % de familles monoparentales en moyenne avec certaines pointes et 16 % de chômeurs.

Ces quartiers ont subi depuis des années les politiques de destruction du cadre social et de la solidarité nationale opérées depuis trop longtemps maintenant par la Droite.

Depuis 2008, ce sont aussi les premières victimes de la crise qui, selon certains d'ailleurs, serait terminée. Mais quand on se promène dans ces quartiers, on voit très bien que cette crise est loin d'être terminée.

Elle est loin d'être finie pour les plus précaires d'entre nous, pour les plus jeunes, pour les plus âgés, pour les plus malades et les perspectives nationales ne vont pas dans le sens de l'amélioration, surtout lorsqu'on relève que le désengagement de l'État en la matière est de plus en plus flagrant.

Ces habitants, déjà gravement touchés par le chômage et la précarité, qui n'ont jamais été aussi importants dans notre pays, ont donc besoin d'interventions concrètes et régulières pour améliorer leur quotidien.

Une priorité particulière est donc donnée aux programmes d'action portant sur les thèmes suivants : l'emploi, l'insertion, le développement économique, le développement du lien social, de l'accès au droit et de la citoyenneté, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et du renouvellement urbain, l'éducation, la jeunesse, le sport, la santé, la prévention de la délinquance ou encore la culture. Tous ces thèmes sont prioritaires pour nos actions.

En parallèle, Paris a entamé en 2002 un grand projet de renouvellement urbain par le biais du G.P.R.U. sur 11 sites pari-

siens.

Parmi eux, quatre sites font l'objet d'une convention avec l'A.N.R.U. dont on vient de parler, ce qui permet de mobiliser des fonds de l'État, au moins sur ce point, moins que ce que l'on espérait, d'ailleurs.

Le pilotage de ces G.U.P. s'est voulu au plus proche des habitants, permettant ainsi de réagir rapidement aux soucis liés aux travaux relevés par les habitants, les partenaires, les directions et les élus.

Il est donc organisé en deux niveaux, au niveau politique se réunissant une à deux fois par an et au niveau technique se réunissant autant que de besoin.

C'est pour les habitants de ces quartiers, l'amélioration de leur cadre de vie, l'animation de leur quartier et la mise en perspective des jeunes et des moins jeunes que je vous remercie par avance de bien vouloir voter tous ces projets de délibération.

Merci beaucoup.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Conseillère.

La parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Mme Léa FILOCHE a eu raison de souligner à quel point la politique de la ville est une façon de conduire des actions transversales et globales sur un territoire donné.

On agit à la fois sur le bâti, sur le cadre de vie, mais, nous en parlions précédemment, sur l'insertion professionnelle des habitants, sur la culture, sur la santé, bref tous les domaines de la vie sont concernés.

A cet égard, lors de ce Conseil, nous présentons 12 projets de délibération portant sur des subventions accordées à 84 associations qui mènent des actions très variées dans huit arrondissements (10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements) pour un montant de 415.950 euros.

En effet, sur l'année, c'est plus d'un million d'euros qui ira au soutien à la vie associative de proximité, ce qui favorise le lien social dans ces quartiers.

Je tiens à exprimer également mes préoccupations pour 2011 car, du côté de l'État, s'annoncent des réductions de crédit de l'ordre de 20 % avec des répercussions négatives très concrètes.

L'autre projet de délibération a trait à la gestion urbaine de proximité dans les quatre sites A.N.R.U. : Port Pouchet (17e), porte Montmartre-Clignancourt et la Goutte-d'Or (18e) et la résidence Michelet (19e). Ces conventions actent la démarche de gestion urbaine de proximité, qui est déjà à l'œuvre dans nos quartiers.

A partir de diagnostics, on repère les problèmes dans l'espace public et on recherche les meilleures solutions pour les traiter. L'originalité réside dans la démarche partenariale. Mairies d'arrondissement, services de la Ville, bailleurs, maîtres d'ouvrage, forces de police, associations et représentants des habitants, se réunissent ainsi régulièrement au sein de cellules de veille, pour décider des interventions à effectuer et assurer un suivi.

Cette démarche innovante, participative permet très vite

de déceler les problèmes et d'apporter le traitement adéquat. Les habitants y sont très attachés car c'est la preuve de la considération que nous leur portons tout simplement.

C'est important, notamment lors des phases de chantiers liées aux opérations de rénovation urbaine. Je vous engage à voter favorablement ces projets de délibération.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DPVI 27).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la situation des travailleurs sans-papiers, ex-occupants de la CNHI.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche concernant la régularisation des travailleuses sans-papiers.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons en 6e Commission, par l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 44, 45 et 45 bis, déposés respectivement par les groupes E.E.L.V.A., Communiste et élu du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la régularisation des travailleuses sans papiers.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour une minute.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 28 janvier dernier, la direction de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a décidé de fermer ses portes aux travailleurs sans papiers grévistes, malgré l'accord établi en décembre dernier, qui garantissait l'accueil des grévistes en journée dans des locaux qui leur étaient réservés. Un important déploiement de forces de l'ordre devant les grilles bloque, depuis le 28 janvier, l'accès à la Cité.

Depuis des mois, les travailleurs sans papiers grévistes réclament du Gouvernement une reconnaissance de leur qualité de travailleur, et ils ont trouvé place à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, non seulement parce que les pouvoirs publics tergiversent et tentent d'épuiser les grévistes en délivrant au goutte-à-goutte des autorisations provisoires de séjour, mais aussi dans le but de rappeler, dans ce lieu symbolique, l'apport économique, social et humain à la France de ces femmes et de ces hommes issus de l'immigration.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Maire de Paris intervienne auprès du Préfet de police, afin que celui-ci respecte les engagements, qui ont été pris le 18 juin 2010, en faveur de la régularisation des travailleurs sans papiers et délivre les récépissés concernant les dossiers déposés par les syndicats depuis août 2010 et qui sont toujours sans réponse.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci,

Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à M. CORBIÈRE, pour une minute.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Une minute ? C'est trop !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Egalité de traitement.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Oui, c'est encore un sujet mineur ! Mais c'est normal, c'est le règlement. C'est les travailleurs sans papiers ! Une fois de plus, Christophe NAJDOVSKI a dit beaucoup de choses.

Comme lui, élu du 12e, nous nous inquiétons du fait que non seulement les 300 sans papiers soutenus par des organisations syndicales et politiques, au premier chef la CGT, l'occupaient, qu'un accord avait été passé avec la direction de la C.N.H.I. qui n'a pas été respecté. C'est aussi le problème de la parole donnée dans cette affaire, vis-à-vis de gens qui luttent tout simplement pour la dignité, d'avoir des papiers pour travailler.

L'objet de notre vœu, lui aussi, demande à ce que nous nous adressions au Préfet de police pour que, tout ce qui avait été promis et notamment au mois de juin, avec le texte dit addendum où l'Etat s'engageait à régulariser ces travailleurs sans papiers, soit respecté.

Egalement que le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre de l'Immigration pour qu'il établisse une nouvelle circulaire de délivrance d'autorisations de travail plus précise que celle actuelle.

Et que, bien sûr, le Maire de Paris condamne l'évacuation de la C.N.H.I., ce que vient déjà de dire, mon ami, mon collègue, mon camarade Christophe NAJDOVSKI.

Voilà l'objet de notre vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fatima LALEM.

**Mme Fatima LALEM**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds pour Pascale BOISTARD, qui était là jusqu'à midi mais qui n'a pas pu rester.

D'abord, remerciements aux deux collègues qui ont présenté des vœux qui s'inscrivent tout à fait dans la continuité du communiqué de presse de Bertrand DELANOË du 28 janvier dernier, qui marque notre volonté à soutenir ces travailleuses et travailleurs sans papiers en grève depuis octobre 2009.

Ces hommes et ces femmes participent, depuis de nombreuses années, au développement économique et culturel de notre pays, et nous demandons depuis de nombreux mois leur régularisation.

Face à ces situations des négociations entre le Ministère de l'Immigration, des syndicats et des associations, avaient en juin 2010 abouti à un accord sur ces régularisations. Force est de constater que cet accord n'a jamais été appliqué. La parole donnée a été bafouée.

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration, haut symbole républicain de la reconnaissance de l'histoire de l'immigration, a fermé ses portes à celles et ceux qui font aujourd'hui partie de cette histoire.

Face à cette situation, qui marque le mépris du Gouvernement vis-à-vis de ces hommes et de ces femmes, je vous propose de retirer vos vœux au bénéfice d'un vœu de l'Exécutif et des élus des groupes de la majorité municipale, afin qu'ensemble nous réitérions notre engagement à leurs côtés et que nous demandions que le Gouvernement respecte enfin ses engagements de régularisation de ces travailleurs.

Je vous remercie pour elles.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je demande au groupe E.E.L.V.A. s'il retire le vœu n° 44.

(*Approbation de l'hémicycle*).

OK.

Je demande au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'il retire le vœu n° 45 ?

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Oui, c'est ce qui était convenu, me semble-t-il.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Ce sont les arrangements entre camarades. C'est oui ou non ? Répondez clairement !

**M. Alexis CORBIÈRE**. - C'est oui.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Bravo ! Parce que je suis très vieux et je commence à être sourd !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 18).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, sans fausse pudeur, le Gouvernement poursuit sa croisade anti-pauvres. Il avait déjà décidé d'imposer un droit d'entrée de 30 euros aux étrangers pour qu'ils puissent bénéficier de l'aide médicale Etat et j'avais déposé en novembre un vœu lui demandant de ne pas mener ce projet à terme. Bien sûr, il l'a fait !

Nous avons d'ailleurs voté hier, sur proposition de Rémy FÉRAUD, un vœu demandant à ce même Gouvernement d'avoir la sagesse de ne pas appliquer cette loi.

Sa dernière trouvaille sur la suppression des allocations familiales est du même tonneau. On sait que cette mesure, car

ce n'est pas une nouveauté, est injuste et inefficace. On sait que ce qu'il faudrait, c'est assurer un véritable suivi social de ces familles et que ce serait ainsi que l'on agirait effectivement pour le plus grand bénéfice des enfants, mais peu importe au Gouvernement puisqu'il s'agit là d'une simple et d'une nouvelle opération de communication d'un Gouvernement qui confond sérieux et autoritarisme.

En conséquence, parce que nous n'entrons pas dans son jeu et en attirant votre attention sur les considérants, que je ne reprendrai pas ici, je vous invite à voter ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à Mme EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci à Marinette BACHE pour son intervention.

Pour aller dans le même sens, je souhaitais signaler que les Conseils généraux de Paris, de l'Essonne, du Val de Marne, du Val d'Oise, de la Seine et Marne et de la Seine-Saint-Denis, nous avons adressé en juin dernier une déclaration commune à Nadine MORANO qui dénonçait cette mesure. Vous aurez, je pense, tous noté que, depuis, il n'y a plus de secrétariat d'Etat à la Famille.

Vous le savez, sur le terrain, la stigmatisation ou la sanction ne sont pas des solutions efficaces face à des parents qui sont bien plus souvent dépassés et en demande de soutien que démissionnaires. Ces soutiens existent. Aujourd'hui, quand le lien se dégrade entre une famille et la collectivité, il y a deux solutions :

- soit on favorise la rupture du lien et là, c'est à terme une des conséquences de la suspension des allocations ;

- soit on favorise la restauration du lien et cela ne peut passer que par un dialogue avec les services sociaux et l'Education nationale.

Les outils existent. On en connaît plusieurs, avec notamment mes collègues Colombe BROSSEL et Gisèle STIEVENARD. Il s'agit en interne de l'Education nationale, des ateliers-relais, des classes-relais, des D.S.A. Avec la Ville de Paris, ce sont les trois accueils des collégiens exclus temporairement, la cellule de recueil des informations préoccupantes qui est mise en place par la DASES et qui a reçu l'an dernier 300 signalements d'absentéistes scolaires, donc une politique qui suspend les allocations, accélère la chute de la famille dont elle est censée souhaiter le relèvement.

Bertrand DELANOË le disait hier, les aides ne sont pas un luxe mais un moyen d'existence.

Nous insistons donc sur le danger d'une politique qui négocie sur les droits pour contraindre les citoyens à faire face à leurs devoirs, parce que nous croyons que les droits ne sont pas plus négociables que les devoirs, parce que nous croyons que c'est en respectant ses devoirs que l'État est le mieux à même d'amener le citoyen à respecter les siens.

Bien évidemment, c'est un avis favorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, évidemment, nous plonge à nouveau dans la caricature anti-gouvernementale dont notre Conseil s'est fait la spécialité.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Quoi de plus normal ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Caricature, parce que cette suspension des allocations familiales, qui sera bien sûr mise en œuvre, ce n'est pas du tout ce que vous dites. Dès qu'un élève sera absent plus de quatre demi-journées au cours du même mois, ses parents seront convoqués à l'Inspection académique, c'est bien le moins, afin de discuter avec eux et de leur donner un avertissement.

Ce n'est qu'après, en cas de récurrence, c'est-à-dire une deuxième série de quatre demi-journées d'absence, que l'inspecteur pourra demander la suspension des allocations, parce qu'on ne peut pas se contenter d'établir le constat que 300.000 élèves en France sont absentéistes sans rien faire de plus par rapport à toutes les mesures sociales, bien sûr, que nous soutenons tous.

C'est une sanction qui est totalement éducative, par essence, puisque le rôle central dans cette sanction...

Je sais que vous êtes contre la sanction de façon générale !

Merci de me laisser terminer !

Je laisse passer le prurit de gauche avant de continuer.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Laissez parler !

On connaît la position de tout le monde, laissez parler M. GOUJON !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je ne vous ai pas interrompu, donc merci de me laisser terminer, ce sera très bref, si vous me laissez parler.

D'abord, le rôle central de l'inspecteur d'académie démontre bien le sens éducatif que l'on veut donner à cette sanction.

Deuxièmement, la réponse est parfaitement graduée, puisqu'on n'en vient à la suspension des allocations familiales qu'en dernière extrémité, après l'avertissement, après le rappel à la loi, et qu'en plus, la suspension peut tomber et le versement des allocations être rétroactif si l'élève revient en cours.

Le processus n'a pour but, vous l'avez bien compris, que de placer les parents devant leurs responsabilités...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, ce n'est plus une explication de vote, c'est une intervention !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je termine.

Nous substituons simplement de la responsabilité parentale à de la démission. D'ailleurs, cette suspension est possible depuis 1959, vous le savez bien, et elle n'a jamais été remise en cause par aucun Gouvernement, pas plus de Gauche que de Droite.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que cette dis-

position sera évidemment efficace et un outil de plus pour lutter contre l'absentéisme ; c'est pourquoi nous nous prononçons contre ce vœu.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - On l'avait compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 19).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Elu-es contre les violences faites aux femmes".**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 47 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Elu-es contre les violences faites aux femmes".

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, qui est un non-violent.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci.

Et un féministe... J'essaie, en tout cas.

La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée grande cause nationale pour l'année 2010. Encore aujourd'hui, en France, 140 femmes succombent sous les coups de leur compagnon par an, soit une femme tous les deux jours et demi.

La violence faite aux femmes se différencie des autres en ce sens qu'elle s'exerce sur les femmes en raison même de leur sexe. Cela va de la violence physique au viol, à la domination psychologique. Mais la violence faite aux femmes, c'est aussi la violence sociale, l'exploitation domestique, les blagues sexistes.

Nous devons tous nous sentir concernés, les hommes en particulier.

En adhérant à l'association "Elu-es contre les violences faites aux femmes", Paris affichera sa volonté très forte de combattre la violence qui s'exerce contre les femmes, la violence comme outil de domination, et démontrera son engagement sans faille pour l'égalité hommes/femmes et son action contre le sexisme.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci ! Une minute pile !

Pour répondre, la parole est à Mme Fatima LALEM.

**Mme Fatima LALEM**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur Jacques BOUTAULT.

Vous connaissez notre détermination et notre action continue, celle du Maire de Paris, pour lutter contre les violences fai-

tes aux femmes et vous avez raison de rappeler les indicateurs qui font que l'on est face à un fléau social qui devrait concerner tout un chacun, hommes et femmes.

Pour ce qui concerne cette association, je partage également l'appréciation que vous en faites et je crois que vous saisissez l'occasion de valoriser son action. C'est une association que nous avons soutenue dès sa création, on l'a aidée par des financements sur plusieurs années, le dernier en date est de 2008, 10.000 euros, pour lui permettre de mener des actions de sensibilisation. Elle fait réellement partie de ce réseau des 20 associations partenaires.

C'est pourquoi j'ai accepté de donner un avis favorable, bien que, chers collègues, votre vœu est quelque peu prématuré pour ce qui est de l'adhésion, puisque, sur le principe, j'avais donné oralement mon accord mais j'attends toujours de recevoir une demande dûment formalisée de la part de cette association pour pouvoir l'étudier dans les meilleurs délais.

Malgré tout, au regard de la force de votre intervention et de l'intérêt à soutenir encore plus et toujours les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes, je donnerai un avis favorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 20).

**2011, DASES 4 - Signature avec le Département de Paris d'une convention de transfert de gestion des locaux situés 1, place Mazas (12e) et signature avec la RATP d'une convention définissant les conditions d'occupation et les servitudes sur la parcelle.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 4 relatif à la signature avec le Département de Paris d'une convention de transfert de gestion des locaux situés 1, place Mazas (12e) et signature avec la RATP d'une convention définissant les conditions d'occupation et les servitudes sur la parcelle, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 48.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, c'est un amendement technique qui concerne le transfert de gestion d'un bâtiment place Mazas, aux abords de la gare de Lyon.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - OK.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 48 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 48 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DASES 4).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux permanences de la C.A.F. dans le quartier "Fougères" (20e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 49 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux permanences de la C.A.F. dans le quartier "Fougères" (20e).

La parole est à M. Julien BARGETON, pour une minute. Cela tombe bien, il est 12 heures 59.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons attirer l'attention sur la politique de la C.A.F. qui vise à retirer des antennes de proximité dans les quartiers les plus populaires, plus particulièrement dans le quartier Fougères, dans le 20e arrondissement.

Dans ce quartier isolé, le pourcentage d'habitants qui dépendent des aides allouées par la C.A.F. est très important.

A l'antenne de proximité se déroulaient des permanences, mais aussi des activités assurées par des associations qui, notamment, menaient des ateliers linguistiques avec les femmes du quartier, avec une proposition de garderie pour leurs enfants.

Comme vous le savez, c'est une condition souvent indispensable pour que ces femmes puissent venir suivre les cours.

On regrette le manque de décence de la C.A.F. qui n'a prévenu personne en amont, outre la Municipalité. Ces associations se sont retrouvées fin décembre 2010 sans solution pour assurer leurs activités à la rentrée de janvier 2011.

Si des solutions ont pu être trouvées, c'est grâce à la mobilisation de ces associations du quartier et de la mairie du 20e arrondissement.

Désormais, nous subissons à la fois les désengagements de l'État en matière de politique de la ville mais aussi ceux de la C.A.F., c'est pourquoi nous souhaitons la réouverture de l'antenne dans le quartier Fougères.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier Julien BARGETON et les élus du 20e arrondissement pour l'attention qu'ils portent dans leur arrondissement au quotidien des familles.

Monsieur BARGETON, comme vous le rappelez, le quartier Fougères est un quartier enclavé, connaissant des difficultés

sociales importantes et je partage comme vous l'ambition de mener une action plus territorialisée à Paris, en direction des familles et en s'appuyant sur les données recueillies au sein de l'Observatoire des familles parisiennes et également par l'analyse des besoins sociaux effectuée par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Cette connaissance fine et précise des besoins des Parisiennes et des Parisiens permet d'apporter une réponse de proximité mieux ciblée et ainsi plus efficace.

Dans les locaux de la rue des Fougères, concernés par votre vœu, diverses activités associatives sont organisées en direction des familles, dont une qui correspond tout à fait à ces démarches territoriales. Je pense notamment à ces ateliers linguistiques pour les femmes, associés, comme vous l'avez dit, à ce service de garde d'enfants, qui permettent à la fois de concilier une vie familiale et également une formation linguistique en vue d'une meilleure insertion professionnelle.

Cette action correspond d'ailleurs parfaitement aux problématiques qui sont actuellement soulevés au sein de la M.I.E. "familles monoparentales".

La C.A.F. de Paris, qui était locataire des locaux, a souhaité réorganiser son action parisienne en direction des familles en réintégrant ces travailleurs sociaux présents sur des permanences décentralisées dans ses cinq centres de gestion.

La Ville de Paris a de nombreuses actions communes avec la C.A.F. de Paris, comme le contrat "Enfance-jeunesse", le financement de la médiation familiale, et également des actions d'accompagnement à la parentalité notamment.

Je crois donc qu'il est important que l'on demande des explications à la C.A.F. par rapport à ce retrait de ses locaux rue de Fougères, et que l'on puisse voir et envisager avec eux la poursuite des activités associatives notamment.

Au nom de l'Exécutif, je propose que l'on vote ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 21).

La séance est suspendue.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30.

### Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).*

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux par la 7e Commission.

### Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la fermeture des classes et à la suppression des postes d'enseignants à la rentrée 2011- 2012 à Paris.**

**Vœu déposé par Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011.**

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux fermetures de classes et suppressions de postes RASED dans le 17e arrondissement.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen des vœux référencés n° 50 et 53, déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, n° 51 déposé par le groupe E.E.L.V.A. et n° 52 par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, relatifs pour chacun de ces vœux aux suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011.

Je vais proposer à Philippe DUCLOUX, puis Yves CONTASSOT, Emmanuelle BECKER et Annick LEPETIT de présenter chacun leur vœu en une minute réglementaire, s'il vous plaît, et puis Colombe BROSSEL répondra et donnera la position de l'Exécutif.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Maire, je ferai mieux. J'essayerai de faire beaucoup moins qu'une minute, puisque j'ai eu la joie de poser hier la question au Maire de Paris par rapport à la situation globale sur Paris dans le premier degré et dans le second degré.

Je voulais simplement ajouter deux points concernant le 11e arrondissement, qui font l'objet de ce vœu. C'est tout d'abord dénoncer la suppression, comme je l'ai dit hier, d'un certain nombre de postes de R.A.S.E.D. à Paris et, dans le 11e arrondissement, de la suppression de trois postes, alors qu'on en avait déjà supprimé sept, il y a quelques années, notamment deux postes dans la circonscription 11A qui est une circonscription avec des difficultés (besoin d'aides personnalisées aux enfants, etc.).

Je souhaiterais, bien entendu, à travers ce vœu, poser la question à Colombe BROSSEL : savoir comment la Ville peut réagir à cette première partie de mon vœu.

La deuxième partie concerne moins directement la Ville et le Département mais elle concerne un établissement scolaire que tout le monde connaît, le lycée Voltaire, qui est le seul lycée classique du 11e arrondissement, où là aussi, à travers la diminution de la dotation horaire globale, est envisagée à la rentrée prochaine la suppression d'une classe de seconde et la suppression d'une classe de première.

On voit que la politique de suppression des 16.000 postes en France et de tous les postes qui sont supprimés à Paris, est en opposition par rapport à l'augmentation de la population parisienne et donc des élèves.

A partir de là, Madame la Maire, j'attends votre réponse et je vous en remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai envie de poser à l'opposition un petit problème d'arithmétique.

Sachant que des classes ont déjà plus de 30 élèves en moyenne, sachant qu'il y aura 500 élèves de plus, sachant que vous allez supprimer plus de 100 postes, quelle est la conséquence concrète pour les enseignants et pour les élèves ? C'est aussi simple que cela, mais c'est cela la réalité.

Franchement, nous faire des leçons sur l'avenir, alors que la seule approche est une approche comptable au détriment des enfants, au détriment des enseignants, au détriment de l'avenir, je pense qu'effectivement nous avons à nous insurger. Et j'espère que nous allons voter le plus largement possible les différents vœux qui protestent contre cette approche complètement malthusienne.

**M. François DAGNAUD,** adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec le vœu présenté par Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci.

Ce vœu va dans le même sens que les deux précédents. Il est plus parisien. Ce sont 77 postes supprimés en maternelle et élémentaire, une trentaine de postes de R.A.S.E.D., 27 dans les collèges et lycées, 25 emplois administratifs.

Dans toute la majorité municipale, c'est une bonne chose, on est inquiet et on se mobilise. Comment peut-on faire pour lutter encore plus contre la politique de casse de l'école publique orchestrée par le Ministre de l'Education nationale ?

J'imagine que Colombe répondra à tout cela brillamment.

**M. François DAGNAUD,** adjoint, président. - Avant que Colombe réponde brillamment, Isabelle GACHET va présenter le dernier vœu.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - C'est un challenge !

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Il met la pression !

**Mme Isabelle GACHET.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons, pour notre part, insister sur la situation des écoles Berthier et Marguerite Long dans le 17e.

Situées aux portes de Paris entre boulevards et périphérique, à la jonction de quartiers très différents sociologiquement, elles accueillent des élèves en grande difficulté sociale et scolaire, et subissent des phénomènes d'évitement, favorisés dans le 17e par un nombre important d'écoles privées.

La mairie d'arrondissement refuse de soutenir ces écoles et notamment de revoir la carte solaire, ce qui permettrait d'améliorer la mixité sociale, mais aussi de rééquilibrer les effectifs par rapport à d'autres écoles à proximité qui elles sont surchargées.

Alors que les communautés scolaires se battent depuis plusieurs années pour améliorer leur attractivité auprès des classes moyennes et favoriser ainsi la mixité et la réussite scolaire, ces fermetures sont un signal particulièrement préjudiciable pour ce quartier fragile. Elles auront à terme également un impact sur le collège de quartier, Boris Vian, qui n'a pas besoin de cela. Avec en plus la suppression de deux postes de R.A.S.E.D., le rectorat met gravement en danger des équilibres

rudement acquis.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir soutenir la communauté scolaire et les parents d'élèves pour maintenir ces classes et ces postes R.A.S.E.D.

Nous vous en remercions.

**M. François DAGNAUD,** adjoint, président. - Merci.

Donc, en réponse à ces quatre vœux, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - Merci beaucoup, et très brièvement surtout.

Quatre vœux qui, de fait, portent sur le même sujet, même si certains sont des déclinaisons territoriales d'arrondissement de la même problématique.

On a déjà eu l'occasion de se dire des choses sur le sujet hier.

Oui, bien sûr, nous sommes dans la poursuite d'un mouvement, qui est un mouvement uniquement comptable et budgétaire. La seule approche aujourd'hui est comment faire pour arriver à supprimer 16.000 postes dans l'enseignement sur l'ensemble du territoire ?

Donc, on prend une règle à calcul, et celle-ci tombe un peu là où elle peut et certainement pas en prenant en compte des considérations ni éducatives ni pédagogiques. C'est bien cela aujourd'hui que nous dénonçons.

C'est bien, dans les exemples que vous citez les uns et les autres, les limites de ce système que nous voyons.

Oui, on enlève des postes devant élèves. Effectivement, ce sont des enseignants devant élèves qui vont disparaître à la rentrée prochaine.

Oui, dans des endroits où manifestement il y a des besoins, au contraire d'accompagnement des équipes pédagogiques, au contraire d'accompagnement des élèves.

Non, il est absolument impossible d'affirmer que la disparition de l'éducation prioritaire n'est pas grave, que c'est un moindre mal parce qu'elle a été remplacée par l'aide personnalisée.

Quelle étude de l'Education Nationale nous le prouve alors que nous voyons tous les jours le fait que ce ne sont pas les mêmes enfants, ce n'est pas le même travail d'accompagnement et que ce ne sont pas les mêmes résultats ?

On en est arrivé à avoir une institution, l'Education Nationale, qui refuse aujourd'hui d'évaluer les politiques qui lui posent problème.

Elle est capable de produire de l'évaluation sur son mode de fonctionnement mais elle refuse aujourd'hui d'évaluer les politiques qui lui posent problème.

Il n'y a aujourd'hui aucune évaluation de la suppression en cours des R.A.S.E.D. tout comme il n'y a aucune évaluation de l'impact de l'assouplissement de la carte solaire.

On voit bien aujourd'hui que l'on est dans un système qui préfère se voiler la face, se fermer les yeux et appliquer une logique comptable et budgétaire.

Au-delà de ce je pouvais apporter hier comme réponse à

Philippe DUCLOUX sur l'engagement de la Ville dans le premier et dans le second degré (nous l'avons prouvé hier), c'est bien pour cela que, au-delà de ces engagements constants (et en constante augmentation d'ailleurs), nous serons évidemment mobilisés auprès des communautés éducatives, notamment le 10 février et dans les semaines qui suivront pour que la qualité de l'enseignement de tous les petits Parisiens, quel que soit l'endroit où ils sont scolarisés, leur permette d'imaginer que la réussite de tous est un objectif qui tient encore à cœur à un certain nombre de personnes dans ce pays.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Avant de passer au vote, le groupe U.M.P., par la voix de Jean-Baptiste MENGUY, souhaitait faire une explication de vote.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Monsieur le Maire, je vais faire une explication commune aux quatre vœux, de ce fait je dépasserai peut-être les deux minutes.

J'ai noté des choses très intéressantes dans cette espèce d'autocongratulation de la majorité.

"Vite il faut vraiment que l'on dise quelque chose, on pourrait dire quelque chose. Tiens, on va dire quelque chose."

J'ai entendu M. CONTASSOT nous interpellé, notamment sur la logique comptable et je vous retourne la question, Monsieur CONTASSOT.

A la lecture de ces vœux, je me demande vraiment qui a une approche comptable de l'éducation parce que les vœux ne font que demander un certain nombre de choses numériquement établies. C'est vous qui avez une approche comptable.

Qui vous dit que tel ou tel nombre de postes est ce qu'il faut pour le bien-être des enfants ? Je ne sais pas.

Franchement, quand je vous écoute, j'ai l'impression que vous avez vraiment une approche comptable au doigt mouillé et que tout cela n'est finalement qu'une accumulation d'approximations qui ne peuvent pas convaincre les familles et la communauté éducative.

Si vous voulez vraiment que l'on ait une approche comptable, telle que vous la préconisez, il faudra m'expliquer pourquoi vous parlez de la suppression de plus d'une centaine de postes dans le premier degré alors que vos collègues parlent de 77 postes.

Même là-dessus, vous n'êtes pas très clair avec vous-même. C'est encore une approximation de plus.

Vous parlez de l'augmentation des effectifs dans le premier degré de plus 500 élèves à la rentrée. Effectivement, plus 500 élèves à la rentrée, avec votre approche comptable, cela fait moins d'un élève par école puisqu'il y a plus de 600 écoles à Paris. Effectivement, un élève par école, la question mérite d'être posée.

Si l'on reprend les considérants de vos vœux :

"Considérant que Paris, comme les trois académies de l'Ile-de-France, est parmi les plus affectées par le non remplacement d'un poste sur deux."

C'est faux, pour le premier degré, ce ne sera même pas un sur trois et, pour le second degré, ce sera 8 %. Il y a là encore une approximation et ces vœux ne reflètent pas la réalité.

Ce qui était vraiment intéressant, c'était d'entendre Mme

BROSSEL nous reprocher de ne pas faire d'évaluation de nos politiques.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - J'ai parlé du Ministère !

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Sur la philosophie, c'est la même chose. Je vous renvoie aux audits et aux évaluations que nous vous demandons en matière éducative.

Je pense par exemple aux infrastructures sportives qui accueillent des publics solaires, je pense par exemple à la question des logements de fonction des chefs d'établissement dans le premier degré, pour laquelle nous vous demandons régulièrement des informations, des audits et des évaluations et pour laquelle, à chaque fois, vous nous dites non.

C'est, à mon avis, une mauvaise réponse que vous nous apportez. Ce que vous voulez appliquer au Rectorat, commencez à l'appliquer à vous-mêmes. Dès lors, vous gagnerez non seulement en clarté mais également en crédibilité.

Croyez bien qu'en matière d'éducation, vous êtes vraiment loin du compte, c'est la raison pour laquelle mon groupe votera contre les quatre vœux.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Peut-être aurait-il été plus simple que votre groupe dépose un vœu en soutien aux propositions de fermeture. Cela aurait été plus clair.

Nous passons aux opérations de vote après ces explications tout à fait complètes.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Leurs vœux sont satisfaits puisque la Mairie a déjà dit ce qu'elle pensait. Je ne sais pas pourquoi ils maintiennent le vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous allons passer au vote des quatre vœux présentés par nos collègues à l'instant, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 22).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 23).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 24).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 25).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'école Marguerite Long.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n° 54 et n° 54 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à l'école Marguerite Long.

Il sera présenté par M. Hervé BENESSIONO. Mme Colombe BROSSEL répondra en présentant le vœu n° 54 bis.

Monsieur Hervé BENESSIONO, vous avez la parole, pour une minute.

**M. Hervé BENESSIONO**. - Merci, Monsieur le Maire.

A cause de sa structure en partie vitrée et son exposition plein sud, les usagers de l'école Marguerite Long (que ce soient les élèves, les enseignants ou les personnels municipaux) subissent des inconvénients majeurs lorsque les températures extérieures s'élèvent.

Un audit avait d'ailleurs conclu, il y a maintenant plusieurs années, à la nécessité de faire des travaux d'amélioration.

La Mairie de Paris s'était d'ailleurs, par la voix de son Maire, engagée, puisqu'il s'agissait de travaux supérieurs à un million d'euros, à procéder à ces rectifications et ces améliorations.

Rien n'est venu. Cela devait être fait sur le budget de 2011.

Au moment où nous déposons ce vœu, nous constatons que la situation est identique. Nous allons entrer dans un nouvel été avec les mêmes inconvénients et les mêmes mouvements de protestation de l'ensemble de la communauté scolaire de cet établissement.

C'est la raison pour laquelle à travers ce vœu, nous, élus du 17<sup>e</sup>, demandons que la Ville de Paris engage ces travaux prévus au plus vite.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur BENESSIONO.

La situation de l'école Marguerite Long est effectivement

une situation anormale, qui rend plus que difficile la vie au quotidien des élèves, des enseignants et de l'ensemble des personnels municipaux.

Nous sommes confrontés, les uns et les autres d'ailleurs, à une situation qui est celle qu'elle est aujourd'hui, avec un bâtiment manifestement peu adapté à certaines évolutions de température, pour dire les choses élogiquement.

Grosso modo, on y "crève de chaud" dès qu'il y a un rayon de soleil et on atteint dans les classes des températures qui ne sont pas absolument pas raisonnables.

Nous sommes en effet tout à fait d'accord, et sur le constat et sur le fait qu'il y a besoin de faire des choses pour améliorer les conditions d'étude et de travail de l'ensemble des personnes qui travaillent dans ce bâtiment.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en commission, si j'ai souhaité déposer un vœu de l'Exécutif et vous demander de bien vouloir l'accepter et de retirer votre vœu, c'est que la façon dont votre vœu est rédigé ne permet pas d'intégrer l'ensemble des paramètres qui peuvent exister sur ce dossier, l'un d'entre eux étant notamment les réticences de l'architecte à ce que nous acceptions des travaux qui pourraient sembler tout à fait normaux, élémentaires et basiques.

Nous sommes encore dans le cadre de la garantie de la pérennité de son œuvre par l'architecte, nous avons donc des discussions à mener avec l'architecte.

Nous avons par ailleurs à étudier le phasage des travaux puisque cette école pourrait accueillir des travaux en milieu occupé, avec des enfants à l'intérieur, ce qui nécessiterait de travailler sur le phasage.

C'est pourquoi votre vœu, par sa formulation un peu lapidaire, me paraît compliqué à accepter parce que, si je vous donnais un avis favorable, nous ne serions pas en mesure de le mettre en œuvre rapidement.

Je prends trop au sérieux la situation de l'école Marguerite Long pour considérer que c'est uniquement un vœu et que cela nous dédouane de faire des choses, bien au contraire.

C'est donc la raison pour laquelle je vous ai proposé un vœu complémentaire au vôtre, en vous demandant de bien vouloir l'accepter et retirer le vôtre.

Je ne vous le relis pas, il a été distribué sur table, mais il permet d'intégrer les paramètres dont je viens de parler, qui, malheureusement, rajoutent un peu d'aléas dans l'ensemble des travaux que nous devons effectuer, même si, je le redis et je tiens vraiment à ce que ce soit entendu, la situation de l'école Marguerite Long est une situation sur laquelle nous allons devoir rapidement apporter des améliorations et, quelle que soit la nature des améliorations, nous ne pourrions pas laisser de nouveau les enfants et l'ensemble de la communauté éducative continuer sur le moyen ou le long terme à vivre dans les conditions dans lesquelles nous les faisons, de fait, vivre depuis la construction de l'école en 2003.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci. C'est très clair.

Monsieur BENESSIONO, accepteriez-vous de retirer le vœu n° 54 au profit du vœu n° 54 bis ?

**M. Hervé BENESSIONO**. - Merci.

Nous allons maintenir le vœu et je veux dire en même temps que sur le vœu n° 54 bis, que j'ai lu avec attention, nous n'apporterons qu'une abstention, pour deux raisons, et je vais faire une explication de vote sur le vœu n° 54 bis.

Il est dit, sur les deux points du vœu : "que le financement des travaux considérés comme les plus urgents puisse être étudié en lien avec la mairie d'arrondissement, afin d'être engagé dès l'année prochaine". J'ai déjà entendu "dès l'année prochaine", puisque cela devait être fait en 2011. Mme BROSSEL nous précise que le problème majeur est justement de convaincre, et je comprends cet aspect-là, parce qu'on le retrouve dans d'autres cas de structures, l'architecte, parce qu'il est maître de son œuvre, mais ce que vous n'avez pas réussi jusque-là, pourquoi le réussiriez-vous mieux l'année prochaine, ne sommes nous pas en train de reporter de Charybde en Scylla une décision.

Le deuxième point, c'est de proposer des solutions transitoires, que j'ai bien entendues, comme la pose de stores vénitiens. Or, on sait que ce n'est pas la pose des stores vénitiens qui fera baisser durablement la température. Il y a eu aussi le principe de films que l'on colle, qui coûtent fort cher d'ailleurs, sur les vitres, et qui n'ont fait gagner qu'un seul degré, c'est-à-dire, finalement, un investissement très lourd pour très peu de choses. Pourquoi ne pas, franchement, à ce moment-là, proposer de mettre, en attendant, des ventilateurs ou des choses comme cela, dans les pièces, notamment de classes, de façon à baisser un tant soit peu cette température ?

Je trouve que votre vœu ne va pas assez loin, n'est pas assez convaincant.

Donc, nous maintenons le vœu n° 54 et si vous ne le reprenez pas et proposez le vœu n° 54 bis, nous nous abstenons sur le vœu n° 54 bis.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Le groupe U.M.P.P.A.

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 26).

Je vous remercie.

Nous libérons Colombe BROSSEL, à qui nous souhaitons bons congés de maternité !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Mais non, je reviens !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Bientôt... Au

prochain Conseil de Paris, elle ne sera certainement pas là, pour une excellente raison.

**2011, DJS 235 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 17 Juin 2010 pour la gestion des centres d'animation Binet, La Chapelle, Hébert, Les Abbesses (18e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à la suite de la 7e Commission par l'examen du projet de délibération DJS 235 relatif à un avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 17 Juin 2010 pour la gestion des centres d'animation Binet, La Chapelle, Hébert, Les Abbesses (18e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 55.

M. Bruno JULLIARD veut nous en dire un mot ?

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Amendement purement technique.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 55 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 55 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 235 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DJS 235).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place du programme Paris Santé Nutrition dans les centres d'animation du 13e.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux centres d'animation et au programme Paris Santé Nutrition.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n°s 56, 57 et 57 bis dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs aux centres d'animation et au programme Paris Santé Nutrition.

Le premier va être présenté par Mme Marie-Annick BARTHE, le suivant par M. Yves CONTASSOT, les deux en une minute, et M. Bruno JULLIARD répondra.

Mme BARTHE, vous avez la parole.

**Mme Marie-Annick BARTHE**. - Bien, Monsieur le Maire.

Le premier vœu est un vœu qui concerne le programme "Paris Santé Nutrition", qui est destiné à prévenir le surpoids et l'obésité. Le 13e est l'un des trois arrondissements pilotes de ce programme avec le 19e et le 15e. Ce programme associe les

familles, les écoles, mais aussi les associations et, bien entendu, les structures d'accueil de la Ville de Paris qui accueillent les petits parisiens.

Or, il se trouve que dans un centre d'animation du 13e, le centre Daviel, les distributeurs de snacks, confiseries et autres sodas ont remplacé la petite buvette qu'il y avait dans ce centre. Ce changement, bien entendu, va à l'encontre des objectifs qui sont recherchés à travers Paris Santé Nutrition, et ceci d'autant que les opérations de sensibilisation de ce programme sont programmées en 2011, notamment dans ce centre d'animation.

Ce qui est ici demandé par les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, c'est qu'une solution alternative à ces distributeurs de snacks et boissons sucrées conforme au programme "Paris Santé Nutrition" soit mise en place sur ce centre d'animation de Daviel et, bien entendu, que ces démarches soient étendues aux cinq autres centres d'animation du 13e arrondissement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour nous présenter le vœu n° 57.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci.

J'aurais pu présenter aussi le vœu n° 56, puisque c'est nous qui l'avons déposé dans le 13e arrondissement ; je regrette d'ailleurs qu'il ne soit pas indiqué dans l'intitulé de ce vœu qu'il a été déposé à notre initiative, mais ce n'est pas grave.

Le vœu n° 57 vise à aller au-delà du vœu n° 56 qui concernait stricto sensu le 13e arrondissement pour étendre les mêmes dispositions à l'ensemble des centres d'animation de Paris.

Je dis tout de suite que nous le retirons au profit du vœu de l'Exécutif après en avoir discuté avec Bruno JULLIARD.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse à ces deux vœux, l'Exécutif a déposé le vœu n° 57 bis, qui nous est présenté par M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, adjoint. - Très brièvement, d'abord, je donne raison à Yves CONTASSOT, effectivement, le vœu n° 56 a été déposé par Jérôme COUMET et les élus du groupe socialiste après un débat dont l'origine est effectivement Yves CONTASSOT et le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés".

Quelques mots très brefs, d'abord pour saluer l'initiative des deux vœux qui nous sont proposés, notamment pour souhaiter la mise en place d'une politique plus volontariste de prévention sur la nutrition dans les centres d'animation.

Les centres d'animation, qui sont des endroits à vocation d'éducation, notamment pour un jeune public, doivent être exemplaires dans le domaine, donc je donne évidemment, au nom de l'Exécutif, un avis très favorable à la recherche de solutions alternatives aux distributions de snacks et de boissons.

Malheureusement, il n'est pas toujours possible de supprimer des distributeurs automatiques, notamment pour des raisons budgétaires et économiques ; on ne peut pas toujours mettre une buvette avec un personnel à temps plein. Lorsque c'est possible, il faut que ce soit le cas, cela me paraît être la meilleure des solutions. Sinon, pour le reste, il faut que nous uti-

lisons la possibilité de supprimer, dans ces distributeurs, toutes les boissons ou confiseries qui ne correspondent pas au Plan santé que la Ville soutient.

En revanche, en ce qui concerne les piscines, la question est légèrement différente, puisque des mesures ont été déjà prises depuis 2004 et le cahier des charges mis en œuvre par les fournisseurs des distributeurs des équipements sportifs, c'est : "doivent s'engager à proposer des prestations variées, adaptées au caractère sportif des sites concernés".

Bref, pour toutes ces raisons, nous avons proposé un vœu bis en remplacement des deux vœux précédents s'ils acceptent de les retirer, bien évidemment.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

J'ai bien noté que les vœux n°s 56 et 57 étaient retirés au bénéfice du vœu n° 57 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 27).

Chers collègues, Christophe NAJDOVSKI est en train de nous rejoindre, mais il n'est pas encore tout à fait là, donc nous allons sauter les quatre projets de délibération, nous y reviendrons tout à l'heure, et avec son accord, nous allons proposer à Jean VUILLERMOZ de prendre tout de suite le relais.

**2011, DJS 16 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 16 relatif à la signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement pour l'attribution d'une subvention de 20.000 euros, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 62.

M. Pierre AURIACOMBE va nous le présenter.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - L'Office municipal du 16e arrondissement remplit largement ses objectifs et vous le connaissez bien. Il organise chaque année de très nombreuses manifestations, 24 manifestations qui ont conduit à un large succès et, là encore, vous étiez présent et vous savez le dynamisme de cet Office municipal des sports, cet O.M.S.

Nous souhaiterions amener la subvention qui était, jusqu'à présent, de 20.000 euros à 25.000 euros.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Franchement, cela fait deux ans que vous me faites le coup.

Je vois bien la petite opération politicienne qui consiste à

apparaître comme les meilleurs défenseurs de l'O.M.S. du 16e et du sport dans le 16e et à me faire passer pour le méchant, mais cela a plutôt tendance à m'agacer.

Vous savez que l'O.M.S. du 16e a eu une augmentation en 2009 de 1.000 euros et que vous êtes à 20.000 euros. Je ne nie pas du tout l'activité importante de l'O.M.S. du 16e, c'est vrai, mais, cette année, il n'y aura pas d'augmentation. On verra comment les choses se passent pour les prochaines années.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 62 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable, malheureusement, de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

La proposition d'amendement n° 62 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 16).

**2011, DJS 242 - DF 22 - Tarifs de mise à disposition temporaire de locaux à usage de bureau au sein du centre sportif Jean Bouin (16e) au bénéfice de structures sportives associatives.**

**Vœu déposé par M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS relatif à la date de prise d'effet du nouveau tarif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DJS 242 - DF 22 concernant les tarifs de mise à disposition temporaire de locaux à usage de bureau au sein du centre sportif Jean Bouin (16e) au bénéfice de structures sportives associatives, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 63 et le vœu référencé n° 64 dans le fascicule.

Monsieur AURIACOMBE, allez-y, vous avez la parole.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Sur l'amendement n° 63, il s'agit des tarifs des bureaux mis à disposition au centre sportif Jean Bouin au bénéfice des structures associatives ; je parle du sport amateur.

Nous sommes actuellement en tarif municipal qui est de 26,30 euros T.T.C. par mètre carré et par mois. Il s'agit, je le répète, d'associations bénévoles en faveur du sport amateur.

Là encore, Monsieur VUILLERMOZ, vous connaissez bien ces associations.

Je crois que, parallèlement sur Jean Bouin, un gros effort a été fait sur le sport professionnel. Il s'agirait aussi de faire un effort sur le sport amateur.

Nous demandons que ce prix soit ramené à 13,50 euros T.T.C. par mètre carré et par mois.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec la présentation du vœu n° 64.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Faire payer et vite ! Tel pourrait être aussi le sous-titre de ce projet de délibération. En effet, si le montant du loyer prévu par ce projet de délibération est certainement trop élevé, la date de prise d'effet de ce loyer est assurément très précipitée.

Entre nous, Monsieur VUILLERMOZ, connaissez-vous beaucoup d'associations capables de couvrir en cours de route des dépenses supplémentaires de l'ordre de près de 50.000 euros ?

C'est pourtant la position dans laquelle vous vous apprêtez à placer le Paris Jean Bouin qui occupe ces locaux depuis plusieurs décennies.

Voilà, en effet, un projet de délibération qui nous arrive aujourd'hui, mardi 8 février, et qui s'appliquera dès le mardi 1er mars, c'est-à-dire dans trois semaines !

Au total, dans un tel scénario, le Paris Jean-Bouin serait ainsi contraint de devoir rechercher une solution de repli en catastrophe.

Le bon sens appelle donc à repousser la date de prise d'effet de ce loyer, et cela, d'autant plus que les recettes de la Ville n'en seront nullement grevées, dès lors que la collectivité parisienne n'a jusqu'à présent jamais perçu de redevance sur ces bâtiments.

C'est pour cela que David ALPHAND et moi-même avons déposé ce vœu.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, sur l'amendement et le vœu, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci.

Ecoutez, Monsieur AURIACOMBE, franchement, il faut arrêter d'opposer le sport amateur et le sport professionnel. Je ne vois pas l'intérêt de continuer à faire cela. C'est la première chose.

Deuxièmement, dans votre vœu, vous faites une confusion : vous dites qu'il n'y a que 6 % de différence entre le 13e - en l'occurrence aux environs de Charléty - et le 16e arrondissement, et plus précisément les environs de la porte d'Auteuil. J'ai voulu quand même regarder d'un peu plus près si ce que vous nous disiez était vrai. Je vais vous donner des chiffres.

Dans le 16e, pour les bureaux de seconde main, le coût de loyer hors taxes au mètre carré est de 439 euros et, dans le 13e, de 329 euros. Il y a donc déjà un écart de 25 %.

Toujours dans le 16e, si je me réfère au coût des loyers de bureaux de première main, là, nous passons à 613 euros, contre 420 euros dans le 13e arrondissement, soit un écart de 31 %. On est donc bien loin des 6 % dont vous parlez dans votre vœu.

Au-delà de ces éléments chiffrés, je voudrais rappeler

dans quel contexte nous fixons ces tarifs.

Comme vous le savez, un rapport de l'Inspection générale en 2008 faisait valoir qu'en matière de tarifs de location dans les équipements municipaux, toutes les situations n'étaient pas couvertes et, par ailleurs, certains tarifs étaient trop anciens pour répondre au contexte actuel. Une des préconisations du rapport de l'I.G. mettait en avant la nécessité et l'obligation de disposer d'un tarif généraliste de location de locaux. C'est donc dans ce cadre que la D.U.C.T., avec la D.F., la Direction des Finances, a travaillé à l'élaboration d'une grille générale de tarification, en tenant compte des prix pratiqués dans le secteur concurrentiel du secteur privé et des secteurs publics. Ce travail a été adressé à toutes les DGS, c'est-à-dire que, dans votre mairie, la direction générale d'arrondissement a eu cette note en août dernier et cette concertation a permis de tenir compte des remarques tarifaires.

C'est donc bien dans le cadre de ce travail et en tenant compte de la spécificité des locataires du bâtiment dit administratif sur le site Jean Bouin que ce projet de délibération a été élaboré, sachant que la caractéristique desdits locataires est leur statut d'association sportive. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose que pour les autres.

Quelle est la situation actuelle d'occupation dans ce bâtiment dit administratif qui, je le rappelle, n'est pas compris dans le périmètre de la C.O.D.P. Jean Bouin et a donc été repris en régie ?

Aujourd'hui, l'association PJB, puisque je pense que c'est d'eux dont vous parlez, occupe cinq bureaux pour un total d'environ 86 mètres carrés, soit ce qu'elle occupait dans ce bâtiment faisant partie intégrante de la C.O.D.P. et quand l'association était le concessionnaire du site. Or, comme vous le savez, ces bureaux de l'association ont vocation à être accueillis au sein de la C.O.D.P., dont le Paris Jean Bouin sera le sous-concessionnaire. Ce bâtiment administratif doit permettre à la régie de fonctionner dans de bonnes conditions et il est indispensable de récupérer des bureaux.

Si aujourd'hui l'association Jean Bouin occupe donc environ 86 mètres carrés, elle devrait, vers l'été, être accueillie au sein de la C.O.D.P. et ne conserver qu'environ deux bureaux dans le bâtiment administratif, soit environ 40 mètres carrés.

C'est aussi la réponse à Mme DREYFUSS et au vœu de M. ALPHAND.

Sur la base de ces tarifs proposés, l'association Jean Bouin s'acquittera d'environ 2.262 euros par mois pour son occupation actuelle.

Pour son occupation actuelle qui n'est que temporaire puisque, théoriquement, vers l'été, ils n'acquitteront plus que 1.052 euros par mois pour environ 40 mètres carrés. Si je ramène ces chiffres à l'année, nous sommes sur des bases de 27.000 euros pour la situation actuelle, mais encore une fois, ce ne sera que quelques mois, et de 12.624 euros pour une configuration d'occupation de 40 mètres carrés.

Nous sommes donc très loin des chiffres que vous véhiculez, à savoir à peu près 40.000 euros par an.

Quant à l'association Athéon, puisque vous en parlez certainement aussi, qui ne disposerait que d'un local d'environ 19 mètres carrés, elle, elle ne s'acquittera que de 500 euros par mois.

Quand vous rapportez tout cela à toutes les associations sportives de Paris qui ont, elles, un local dont elles paient le loyer, vous verrez que nous sommes à peu près - à peu près ! - dans les mêmes tarifs que pour l'ensemble des autres associations. Donc, il n'y a pas lieu, à mon avis, de laisser l'association Paris Jean Bouin sans rien payer jusqu'à janvier 2012.

Je vous propose donc de retirer votre vœu ou j'appellerai à voter contre.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 63 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 63 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 242 - DF 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Quel est le vote du groupe U.M.P.P.A. sur le projet de délibération ?

**M. Jean-François LAMOUR**. - On est contre.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Contre le projet de délibération.

Néanmoins, il est adopté. (2011, DJS 242 - DF 22).

**M. Jean-François LAMOUR**. - On s'en doutait un peu !

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Pour le compte rendu, c'est plus clair.

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux bains-douches municipaux.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 65 et n° 65 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs aux bains-douches municipaux.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les 18 bains-douches municipaux parisiens accueillent

plus de 700.000 personnes par an. Cette fréquentation a plus que doublé depuis leur gratuité en 2000. Les bains-douches mettent à disposition des usagers des cabines de douche individuelles accessibles gratuitement pendant une vingtaine de minutes par personne.

Le public qui a recours à ce service municipal est très hétérogène ; cela va des personnes sans domicile fixe en passant par des personnes âgées qui n'ont pas les moyens de réparer leur installation d'eau, à des personnes qui vont à l'hôtel qui doivent payer leur douche, des personnes en situation régulière ou irrégulière, bref, c'est une très grande diversité de publics, qui sont le reflet de la pauvreté croissante dans notre société, qui utilise ces lieux.

Ils permettent aux personnes en situation difficile d'avoir un moment pour prendre soin d'elles mais aussi pour garder certaines habitudes au quotidien. À ce titre, les bains-douches jouent un rôle social et sanitaire important.

Certains de ces établissements vétustes nécessitent des travaux de rénovation. Aussi E.E.L.V.A. souhaite que la Ville s'engage à ne fermer aucun de ces bains-douches parisiens, y compris suite à ces nécessaires rénovations.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ, pour vous répondre.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Vous avez eu un vœu de l'Exécutif que nous avons déposé. Je résume en quelques mots : les prestations gratuites d'hygiène publique aux Parisiens en difficulté existent à Paris. C'est l'une des dernières villes françaises à offrir un accès gratuit, un véritable réseau de bains-douches, et ceci constitue une marque importante de la qualité du service public à Paris et de sa dimension sociale.

Dans un moment de grave crise sociale, l'attention portée aux personnes les plus en difficulté doit donc être renforcée. C'est l'une des orientations du budget que nous avons voté en décembre 2010.

Il faut évidemment dire qu'une étude menée par le Secrétariat général en 2009 a révélé une sous-fréquentation de certains de ces équipements avec un taux d'occupation de seulement 37 % même si, il faut le dire, il y a une saturation de certains bains-douches sur certains créneaux horaires.

Ce faible taux de fréquentation s'explique plus ou moins par le développement de l'offre associative d'accueil et de prise en charge sanitaire des personnes sans-abri ou en situation de précarité, à travers notamment le réseau des 15 espaces solidarité insertion, qui proposent des douches, une laverie et un accès aux droits sociaux, et par l'éradication d'un bon nombre de logements insalubres qui étaient dépourvus de sanitaires.

Mais parallèlement, le public des bains-douches a profondément changé en accueillant plus de personnes en grande exclusion et surtout, aussi, des étrangers en situation de transit, souvent en situation malheureusement irrégulière, c'est-à-dire sans papiers.

Les bains-douches les plus fréquentés nécessitent une restructuration et la mise en place de nouveaux services avec des horaires élargis afin de faciliter l'accès du plus grand nombre et améliorer l'accueil et les prestations offertes.

Les deux tiers des usagers fréquentent plusieurs bains-

douches, et ce public mobile peut donc se reporter sous réserve d'un élargissement des horaires et des jours d'ouverture.

C'est donc ce vœu que je vous propose de voter, qui reprend l'essentiel de ce qui nous semble le plus important, tout en considérant évidemment que, même si la gestion des bains-douches est de la responsabilité de la DJS, il est évident que mes collègues Olga TROSTIANSKY et Mao PENINOÛ sont évidemment les principaux acteurs de cette réflexion engagée par le Secrétariat général.

Je vous propose donc d'adopter le vœu de l'Exécutif et de retirer votre vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Jacques, retires-tu ton vœu ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Avant de passer au vote, le groupe U.M.P.P.A souhaite faire une explication de vote.

Monsieur Jean-Baptiste MENGUY ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce sujet essentiel, nous allons voter le vœu de l'Exécutif en attirant l'attention de M. VUILLERMOZ sur le fait que, pour le 15e arrondissement, l'emplacement situé rue de Castagnary, qui est peu fréquenté, pourrait en cas de changement de destination et de réhabilitation, faire l'objet d'un équipement, genre crèche ou halte-garderie, voire équipement sportif dans la limite des dimensions possibles.

En tout cas, avec Philippe GOJON et Jean-François LAMOUR, nous sommes très demandeurs pour qu'un tel équipement puisse arriver dans le Sud de l'arrondissement, qui en a bien besoin.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Avec le soutien de tous les groupes, si j'ai bien compris, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 29).

#### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la signature de la Charte contre l'homophobie dans le football.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, relatif à la signature de la charte contre l'homophobie dans le football.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Monsieur le Maire, l'actualité récente a une fois de plus mis en lumière les ravages provoqués par l'homophobie, qui sévit partout, aussi dans le football. Vous l'avez

vu le week-end dernier encore : une banderole à caractère homophobe a été déployée dans le stade vélodrome à Marseille. La banderole de trop, comme l'estime très justement le Paris Foot Gay et son président, l'excellent Pascal BRETHERS, qui vient d'ailleurs de saisir la Commission de discipline de la Ligue française de football, et à qui nous adressons évidemment notre plus fidèle soutien.

Ce vœu que nous présentons vise à ce que la Ville de Paris signe la charte contre l'homophobie dans le football initiée par le Paris Foot Gay, comme d'autres villes ont pu le faire : Aubervilliers, Clichy-la-Garenne, Montreuil. Il s'agirait précisément de faire que Paris fasse la même démarche et signe cette charte contre l'homophobie dans le football. C'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Aucun problème : nous allons signer cette charte. Si nous ne l'avons pas fait avant, c'est parce qu'il nous semblait que celle-ci concernait les présidents de clubs, notamment les clubs de haut niveau. Mais à partir du moment où les maires commencent à signer cette charte, nous le ferons avec un grand intérêt.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 30).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stade du "Saut-du-Loup".**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 67 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au stade du "Saut-du-Loup".

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE qui va nous le présenter.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci.

Pour faire plaisir à M. VUILLERMOZ, je vais essayer de ne pas opposer sport amateur et sport professionnel, mais essayer au contraire de les faire travailler ensemble.

Nous connaissons tous le stade du Saut du Loup, dans le 16e arrondissement, dans le bois de Boulogne, qui fait pas mal parler de lui ces derniers temps.

Vous connaissez le club de l'A.C.B.B., un des plus vieux clubs de rugby franciliens. L'A.C.B.B., pour des raisons historiques, joue sur ce stade du Saut-du-Loup depuis des années. C'est un club très dynamique, avec plus de 700 licenciés et notamment, la pratique du sport féminin que souhaite tant développer la Ville de Paris ainsi que les clubs et la Fédération française de rugby.

Un tiers des membres de l'A.C.B.B. sont parisiens et ce club de sport amateur a besoin d'un espace adapté à la pratique de ses activités physiques. Par ailleurs, nous en sommes convaincus, le Stade Français souhaite également disposer de terrains d'entraînement, ce qui est légitime, et il envisage actuellement de récupérer les terrains du Saut du Loup.

Ce que nous demandons aujourd'hui, et cela va vous faire plaisir, Monsieur VUILLERMOZ, c'est de trouver un terrain d'entente entre sport professionnel et sport amateur, que le travail en cours entre le Maire de Paris et le Maire de Boulogne-Billancourt se poursuive et permette, tout en conciliant l'entraînement des joueurs professionnels du Stade Français, de donner la priorité à la pratique du sport de proximité et associatif pour un club des plus anciens et prestigieux de la ligue de rugby d'Ile-de-France.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ pour répondre.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Je n'arrête pas de travailler à essayer de trouver des solutions dans cette ville et aussi au niveau de la Région.

En même temps, je suis étonné que vous ne parliez que de l'A.C.B.B., parce que vous devriez aussi savoir que le Stade Français, c'est-à-dire les équipes amateurs du Stade Français, qui sont aussi nombreux que les 750 licenciés de l'A.C.B.B. n'ont aucun terrain sur Paris !

Il faut être clair, il est vrai que l'A.C.B.B. joue et s'entraîne sur deux terrains au Saut-du-Loup, mais je voudrais que vous compreniez bien que les 700 mêmes et les 700 licenciés du Stade Français n'ont aucun terrain pour Paris.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Nous sommes d'accord sur ce point.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - C'est donc aussi un réel problème pour le Stade Français.

Concernant le Saut du Loup, j'ai évidemment rencontré le Maire de Boulogne-Billancourt en mai 2010 pour lui dire expressément et directement que la Ville de Paris ne renouvelerait pas la concession du Saut du Loup qui arrive à échéance en mars 2011. D'ailleurs, je l'avais averti bien avant mais personne n'en avait tenu compte. J'ai rencontré également le responsable, le président de l'A.C.B.B., avec les familles qui étaient venues me voir en manifestation, il y a de cela quinze jours à l'Hôtel de Ville, pour les informer de la situation - là encore, je l'avais fait bien avant - et commencer à réfléchir sur les solutions d'accueil.

Je leur ai dit, depuis longtemps, que nous avons deux ans pour trouver les solutions. Deux ans, pourquoi ? Parce que c'est vrai qu'à partir de la saison 2013-2014, le Stade français, le club du top 14, arrivera sur Jean Bouin, le nouveau stade Jean Bouin reconstruit, qu'il aura forcément besoin d'un terrain d'entraînement et que nous n'avons pas d'autres terrains d'entraînement pour l'instant que ceux qui sont sur le Saut-du-Loup.

Il faut bien comprendre une chose. Une fois que le stade Jean Bouin est reconstruit, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que c'est le nouveau site du Stade français. C'est-à-dire qu'il y aura tout sur le stade Jean Bouin : il y aura les salles de musculation, les salles d'entraînement, un gymnase sous la pelouse, il y aura les bureaux, les salles de massage, il y aura donc le lieu de vie du Stade français. Donc, il n'est pas question que, comme avant, le Stade français puisse aller s'entraîner sur un terrain

très loin, ou de façon nomade comme il le faisait quand il jouait ses matchs à Jean Bouin.

Donc, une nouvelle situation qui demande un terrain d'entraînement proche. C'est dans ce sens que nous souhaitons que l'un des terrains du Saut du Loup soit réservé à l'entraînement de l'équipe du top 14 du Stade français.

Nous avons déjà dit à l'A.C.B.B. que sur les deux terrains il n'y en aurait qu'un qui serait destiné au Stade français et que sur l'autre, on souhaitait évidemment que les 350 enfants de l'école de rugby de l'A.C.B.B. puissent continuer, évidemment s'ils le souhaitent, à rester sur le Saut-du-Loup.

Nous continuons la réflexion. Vous savez que, malgré un certain nombre de réticences de la part d'un certain nombre d'élus du 16<sup>e</sup> arrondissement, nous allons en septembre 2012 ouvrir un nouveau terrain en synthétique et éclairé sur les pelouses d'Auteuil et que cela ouvre aussi des perspectives. Mais il faut penser que cela ouvre aussi des perspectives pour les équipes amateurs du Stade français, et pas seulement pour les équipes de l'A.C.B.B.

Évidemment, il y a le problème qui nous est posé. Le Saut du Loup, pour l'instant, l'A.C.B.B. le considérait comme un terrain qui appartenait à Boulogne. Ce n'est pas un terrain qui appartient à Boulogne, mais un terrain qui appartient à Paris et c'est vrai qu'il est compliqué, à Paris, d'avoir suffisamment de terrains pour l'ensemble des équipes, et notamment des équipes de rugby.

Le rugby devient le deuxième grand sport d'équipe et, à partir de là, il faut lui ouvrir des terrains. C'est ce que nous essayons de faire à Paris. Ce que nous souhaitons, Monsieur AURIACOMBE - si vous le rencontrez, dites-lui - c'est que le maire de Boulogne Billancourt prenne en compte le fait que l'A.C.B.B. est un club de Boulogne Billancourt. A partir de là, il serait totalement logique que le maire de Boulogne Billancourt puisse réfléchir à donner des terrains à son club. Pour l'instant, malheureusement, nous ne voyons rien venir de ce côté-là.

Les solutions que nous allons essayer de trouver sur les deux ans à venir, nous souhaitons évidemment que le maire de Boulogne Billancourt, de son côté, participe activement à la recherche de terrains pour ses équipes.

Je le dis pour Boulogne Billancourt, je le dis pour l'ensemble des communes de la région Ile-de-France, et notamment de celles qui sont les plus proches de Paris parce que, de toute façon, il manque des terrains de grand jeu dans cette partie de la métropole. Donc, il faudra bien que chacun y mette un peu du sien.

Mais, encore une fois, Monsieur AURIACOMBE, je vous demande de penser que lorsqu'on a un club de rugby, il faut essayer de s'y intéresser pour essayer de lui donner des conditions d'entraînement et de matchs suffisamment intéressantes.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Ce vœu fait donc l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Je n'ai pas très bien compris pourquoi il est défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je crois que les uns et les autres ont pu expliquer leur position. On ne va peut-être pas rouvrir le débat maintenant.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu

déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Merci, Jean VUILLERMOZ.

**2011, DFPE 9 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11, rue de la Pépinière (8e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous entamons maintenant l'examen des dossiers rapportés par M. Christophe NAJDOVSKI, à commencer par le projet de délibération DFPE 9 relatif au lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11, rue de la Pépinière (8e), sur lequel un amendement technique n° 58 a été déposé par l'Exécutif.

Est-ce que cela mérite une présentation ? Non.

Nous allons néanmoins devoir voter cet amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 58 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 58 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 9 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DFPE 9).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à la mobilisation des directrices et adjointes des établissements de petite enfance municipales.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 59 et n° 59 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatif au soutien à la mobilisation des directrices et adjointes des établissements de petite enfance municipales.

Mme Danielle SIMONNET nous présente le n° 59 en une minute et M. Christophe NAJDOVSKI lui répondra.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues.

Les responsables et les adjointes de crèche, de jardins d'enfants et de halte-garderie se sont mis en grève le mardi 1er février dernier pour interpeller notre ville de Paris au sujet de la dégradation sensible de leurs conditions de travail et du mal-être dont elles sont victimes dans l'exercice de leur métier. Cela a provoqué la fermeture de près de la moitié des 430 crèches municipales parisiennes.

Il faut considérer, mes chers collègues, et prendre conscience que ces directrices de crèche sont des puéricultrices et n'en peuvent plus parce qu'elles croulent sous la multiplication des tâches administratives liées à la gestion dans chaque structure (tarifications, prélèvements, encaissements mais aussi pointage manuel des familles et des personnels).

Que cela les éloigne du cœur de leurs métiers de puéricultrice pour lesquels elles sont nommées.

Que cela fait pâtir le suivi du projet pédagogique de l'établissement, l'accompagnement de l'équipe des professionnels, le soutien à la parentalité, la veille sur les conditions d'accueil et la mise en place de conditions d'accueil garantissant la sécurité physique et affective des enfants.

Que cela crée une intrusion dans la relation de coparentalité avec les familles quand vous êtes à ce point-là à l'intérieur de la vie matérielle de la famille.

Donc, à travers ce vœu, mes chers collègues, nous souhaitons que la Ville de Paris, qui est en ce moment même, par ailleurs, en négociation avec ces personnels, entende leurs attentes, leurs aspirations car cela relève de l'intérêt général, de l'accueil de tous les petits Parisiens et Parisiennes.

Donc, nous demandons notamment que soit étudiée la gestion des tarifications, prélèvements et encaissements, et pourquoi pas leur prise en charge de manière centrale dans chaque arrondissement. C'est bien ainsi que cela fonctionne pour l'ensemble des services périscolaires.

Que des moyens suffisants puissent être accordés aux structures de la petite enfance pour créer des postes qui puissent alléger l'ensemble de ces tâches administratives.

Que l'on puisse enfin étudier un volant de remplacement efficient pour pallier les absences prévisibles et un poste budgétaire par établissement qui soit dédié aux remplacements non prévisibles.

Attention, mes chers collègues, le problème de sous-effectif, dans l'ensemble des équipes de la petite enfance, crée une situation potentiellement source de maltraitance institutionnelle possible.

Je termine, mes chers collègues.

Les compétences et fonctions de ces directrices et adjointes doivent être mieux valorisées au niveau salarial, et des mesures de fidélisation de l'ensemble des personnels de la petite enfance doivent être absolument trouvées.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire tout d'abord que nous sommes tout à fait conscients des difficultés auxquelles sont confrontés les responsables et les adjointes de la petite enfance à Paris.

Ce sont des métiers qui ont profondément évolué ces dernières années, avec des personnels qui sont d'une compétence reconnue et qui font un travail remarquable au sein de la Ville de Paris. Il est vrai qu'un certain nombre de tâches administratives est venu s'ajouter aux différentes tâches qui incombent aux responsables des établissements.

Nous sommes dans une discussion, qui a démarré déjà à la fin de l'année 2010 et qui s'est poursuivie au début de cette année. J'ai pu recevoir l'intersyndicale déjà à plusieurs reprises le 14 janvier, une deuxième fois le 1er février, le 4 février dernier encore et nous avons à nouveau une réunion programmée le 16 février prochain.

Les discussions qui sont en cours actuellement avec l'intersyndicale concernent précisément, Madame SIMONNET, les questions que vous avez abordées, puisque nous discutons organisation, conditions de travail des responsables, reconnaissance des responsabilités et des fonctions, gestion des absences et des remplacements, fidélisation des agents. C'est aussi la question de la tarification, des prélèvements, des encaissements.

Toutes ces questions sont donc sur la table, c'est aussi la question du volant de remplacement, pour lesquelles nous avons élaboré également un calendrier de discussions et d'actions.

En réponse au vœu que vous formulez, l'Exécutif propose un vœu qui précise un certain nombre de choses, à savoir que ce dialogue social qui est engagé avec les représentants des responsables et des adjoints se poursuive, de manière approfondie, que ces échanges débouchent sur des propositions concrètes (c'est le souhait de tous), aussi bien concernant l'organisation des conditions de travail des responsables que celles des adjoints, la reconnaissance de leurs responsabilités et de leurs fonctions, y compris d'un point de vue indemnitaire.

Au terme de ces échanges, bien entendu, nous présentons une information la plus complète possible à destination des élus du Conseil de Paris.

Je vous propose, si vous le voulez bien, d'ajouter au vœu de l'Exécutif le fait que nous prenons l'engagement complémentaire, moyennant le retrait de votre vœu, que la gestion des tarifications, prélèvements et encaissements soit étudiée afin d'alléger les tâches administratives et de préserver la relation des directrices avec leurs parents.

Deuxièmement, que soit étudié un volant de remplacement efficient pour pallier les absences prévisibles et un poste budgétaire par établissement, dédié aux remplacements non prévisibles et, enfin, que les compétences et fonctions des directrices et adjointes puissent être mieux valorisées au niveau salarial.

Nous prenons cet engagement et, en contrepartie, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci de cette précision.

Je prends acte du retrait du vœu n° 59. Voulez-vous nous le confirmer, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Que l'on s'entende bien.

A travers le vœu, tel qu'il est amendé par l'Exécutif, nous avons donc trois éléments qui sont partiellement repris du vœu présenté par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Nous voyons bien que l'ensemble des éléments de notre vœu n'est pas repris, moyennant quoi nous souhaitons vraiment que ces négociations puissent aboutir et surtout qu'elles puissent aboutir sur des engagements qui se traduisent dans les faits, maintenant, pas en 2012.

Les éléments ne sont pas datés, mais on doit se le dire en responsabilité, ici oralement. Ce n'est pas au-delà de 2012 que les choses doivent avancer, c'est vraiment maintenant qu'il faut que cela puisse progresser.

Nous prenons nos responsabilités, nous retirons notre vœu, mais sachez que nous serons très attentifs à l'évolution de ces négociations et que nous tenons absolument à ce que, sur ces différents aspects, elles puissent aboutir le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci. Le plus tôt sera le mieux.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - C'est notre souhait également. Des mesures seront mises en œuvre dès 2011, dès cette année, mais aussi d'autres mesures pour lesquelles nous sommes tributaires de calendriers pour lesquels nous ne pouvons pas modifier les choses.

Je pense notamment à la mise en place de "Facil'Familles" qui est prévue pour 2012 et qui ne dépend pas que des secteurs de la petite enfance.

Il y a des éléments spécifiques au secteur de la petite enfance, pour lesquels nous avancerons bien entendu à très court terme, dès ce premier semestre de l'année 2011.

C'est un engagement qui est pris.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 28).

Merci.

#### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux postes vacants dans les crèches du 16e arrondissement.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux postes vacants dans les crèches du 16e arrondissement.

Il est à nouveau présenté par M. Pierre AURIACOMBE, le stakhanoviste des vœux aujourd'hui.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Merci.

Je vais essayer d'être consensuel puisque je vais être largement en accord avec ma collègue du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur le manque de places en crèche, notamment dans le remplacement du personnel.

Comme vous le savez, mais comme tout le monde ne l'imagine pas, le 16e arrondissement reste très déficitaire, le plus déficitaire de Paris en matière d'accueil des enfants de zéro à trois ans. La C.A.F. de Paris l'a reconnu comme prioritaire en la matière.

Je dois reconnaître que des efforts ont été faits avec quelques ouvertures de crèches, nous nous en félicitons tous.

Se pose un autre problème qui vient d'être abordé par ma collègue, à savoir le problème du personnel et du remplacement du personnel.

Nous avons des ratios, excellents, d'un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas, et de huit pour ceux en âge de marcher. Mais, lorsque le personnel n'est pas là, nous ne pouvons pas accueillir les enfants. Vous le savez mieux que moi.

Considérant ce manque d'effectifs dans les établissements, considérant ce cruel manque de places dans le 16e arrondissement notamment, nous demandons que les postes vacants dans les structures d'accueil collectif pour les enfants de zéro à trois ans dans le 16e soit pourvus, et là encore pourvus très rapidement.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Quand on lit le vœu du 16e, on a l'impression de lire Zola.

Franchement, quand vous regardez la situation dont on a hérité en 2001, il faut bien voir aussi que, en ce qui concerne les crèches collectives dans le 16e arrondissement, je me souviens de débats antérieurs à 2001 dans lesquels une partie de la Majorité de l'époque, ce qui allait devenir l'U.M.P., considérait que les crèches collectives étaient des éléments pathogènes.

Cela explique pourquoi aussi il n'y a pas eu de réalisation dans le 16e arrondissement. Pour vous donner un chiffre : 32 places créées dans le 16e arrondissement entre 1995 et 2001.

Je pourrais retrouver les termes, Monsieur LEGARET, si vous le souhaitez.

32 places créées entre 1995 et 2001. Effectivement, nous avons hérité d'une situation selon laquelle il y a peu de structures collectives dans le 16e arrondissement.

Vous oubliez de dire, Monsieur AURIACOMBE, qu'il y a une offre de garde à domicile autrement plus développée que dans certains arrondissements du nord-est de Paris. L'un dans l'autre, les choses s'équilibrent.

Nous avons fait des efforts en la matière depuis 2008, simplement pour mettre en regard ces 32 places créées entre 1995 et 2001. De 2008 à 2011, en prenant en compte cette année et l'ouverture de la crèche de l'avenue de Versailles, nous serons à environ 140 places dans le 16e arrondissement sur ces trois années.

Nous avons également d'autres projets en cours, rue de la Pompe, Gare d'Auteuil pour laquelle je n'ai jamais entendu les élus U.M.P. du 16e arrondissement se mobiliser, peut-être parce que c'est lié au fait qu'il y a également des logements sociaux. Place Possoz, nous avons également un projet.

Des projets sont en cours, cela prend du temps et on ne résorbera pas ainsi du jour au lendemain un déficit dont on a hérité il y a une dizaine d'années.

Pour en revenir à notre question de la crèche de l'avenue de Versailles, je précise que celle-ci a ouvert au début de l'année 2011, il y a à peine un mois. Toutes les places ne sont pas encore disponibles aujourd'hui.

Le recrutement des dernières auxiliaires de puériculture nécessaires au plein fonctionnement de cet équipement est imminent et, très prochainement, l'intégralité des enfants pourra être accueillie.

Votre vœu qui demande que les postes vacants dans les structures d'accueil soient pourvus apparaît sans objet puisqu'il va ainsi dire de soi que nous pourrions aux postes dans le 16e arrondissement, comme nous le faisons ailleurs.

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Si vous respectez un délai de moins de deux mois pour pourvoir les postes, oui. Sinon, nous maintenons le vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - On va présenter le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le maximum sera fait, chers collègues. De là à prendre un engagement sur deux mois... Cet engagement paraît difficile aujourd'hui à valider.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

#### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche située 51, rue Berzelius.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche de la rue Berzelius.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

La crèche de la rue Berzelius a dû fermer ses portes en raison d'infiltration et d'humidité décelées dans les cloisons. Il a donc fallu placer les enfants initialement inscrits à Berzelius dans les crèches les plus proches.

Le maire du 17e arrondissement est intervenu auprès du Maire de Paris. Malheureusement, jusqu'à ce jour, aucun des travaux n'a pu être entrepris parce que le Tribunal administratif

n'a pas étendu la mission de l'expert au problème des moisissures.

En l'absence de cette décision, rien ne peut être engagé.

Nous demandons donc aujourd'hui que la Mairie de Paris s'adresse au Tribunal administratif pour lui demander que la mission de l'expert soit enfin étendue aux problèmes lourds de moisissures qui ont entraîné la fermeture de l'établissement afin que l'on puisse sortir de cette situation au plus vite.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Cette crèche de la rue Berzelius a été restructurée en 2007 et rouverte après travaux en 2008.

Très vite, des infiltrations et des fuites sont apparues, elles ont perturbé son fonctionnement.

Manifestement, il y a eu des malfaçons d'origine de la part des entreprises qui ont conduit les travaux et cela a conduit la Ville de Paris à déposer une requête auprès du Tribunal administratif, aux fins de nomination d'un expert en novembre 2009.

Celui-ci a été désigné en février 2010 mais sa mission d'expertise ne concernait que les terrasses, les marches des escaliers extérieurs et les menuiseries.

Durant l'été 2010, de nouveaux désordres sont apparus sur les parois d'un couloir et, compte tenu de l'aggravation de ces désordres, la crèche a dû être fermée au mois d'octobre et les enfants ont été répartis dans les crèches environnantes.

Je reconnais que c'est une difficulté majeure à laquelle nous devons faire face.

La Direction du Patrimoine et de l'Architecture a saisi la Direction des Affaires juridiques le 28 octobre 2010, et cette dernière a saisi le Tribunal administratif le 10 novembre 2010.

Le juge des référés du Tribunal administratif, le 24 janvier 2011, a répondu favorablement à la requête présentée par la Ville de Paris en confirmant la possibilité pour l'expert de se prononcer sur l'ensemble des désordres constatés dans la crèche, et particulièrement les moisissures qui ont entraîné la fermeture de l'établissement.

Aujourd'hui, l'expert est donc enfin en mesure de donner des préconisations techniques rapidement, afin d'accélérer la tenue des travaux, mais vous comprendrez Madame DOUVIN que nous n'étions pas maîtres du calendrier en réponse du Tribunal administratif.

La mairie du 17e et les élus U.M.P. ont eu raison de s'inquiéter, comme les élus de la Majorité d'ailleurs, du retard pris sur cette expertise. Je le regrette également, mais celui-ci incombe au Tribunal administratif et non pas à la Ville.

Votre vœu, Madame DOUVIN, devient sans objet dans la mesure où il est exaucé et où, aujourd'hui, la mission de cet expert est effectivement étendue.

Je vous demande, dans ces conditions, puisque le vœu est sans objet, de bien vouloir le retirer compte tenu du fait que réponse a déjà été donnée.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN ?

**Mme Laurence DOUVIN**. - Avec ces explications, nous retirons notre vœu. Merci, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci à vous.

Je prends acte du retrait de ce vœu et nous passons à la 8e Commission.

Merci, Christophe NAJDOVSKI.

**2011, DU 51 - Terrain municipal situé place de la Porte de Vanves (14e) : autorisation de signer une promesse de vente.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission avec, dans un premier temps, l'examen du projet de délibération DU 51 relatif au terrain municipal situé place de la Porte de Vanves (14e).

Monsieur Jean-François MARTINS, à vous !

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, derrière ce projet de délibération pourtant simple, se cache en réalité une question politique majeure pour ce quartier de la porte de Vanves.

Ce quartier "politique de la ville", inscrit dans le cadre d'un grand projet de rénovation urbaine, est un des points clefs de l'action publique dans le 14e arrondissement. Il illustre les difficultés de quartiers qui connaissent à la fois historiquement une densité forte et une forte population de citoyens en situation sociale dégradée, mais il illustre aussi les espoirs d'un quartier symbolique pour l'ambition métropolitaine aux abords de Vanves, de Montrouge et de Malakoff, à la croisée des Maréchaux, du tramway et d'équipements publics de qualité installés par la Ville, comme le Théâtre 14 ou le centre social Maurice Noguès.

Ainsi, dans ce quartier, chaque nouveau projet d'urbanisme revêt une importance majeure sur la direction que nous souhaitons donner à la porte de Vanves, et là, visiblement et de manière ostensible, le projet que vous poursuivez pour la porte de Vanves n'est pas le bon.

Un projet d'hôtel de luxe dans un quartier qui demande des créations d'emplois stables, pérennes, et qui attend une économie directe et indirecte, est particulièrement inadapté. Avec 30 malheureux petits emplois pouvant potentiellement être créés, dont vous ne pouvez pas garantir aujourd'hui qu'ils iront prioritairement vers les jeunes de ces quartiers, nous sommes très loin d'un équipement à même de favoriser le renouveau et le développement économique de la porte de Vanves.

Ce quartier et son développement, Monsieur le Maire, ont besoin de mixité sociale ; ce n'est pas en mettant des clients occasionnels et temporaires d'hôtels de luxe que vous créerez de la mixité. Il faut, pour ces quartiers, des équipements et une économie résidentielle, des équipements qui apportent des habitants nouveaux, aux profils sociaux diversifiés, et qui s'engagent dans les structures publiques locales qui vont faire vivre la mixité : des écoles, le monde associatif, la restauration et les petits commerces de quartier. Ce n'est pas un commerce de luxe qui fera vivre ni cette économie ni cette mixité.

Nous plaitions depuis le début pour que la porte de Vanves, avec l'historique du sud du 14e arrondissement, devienne, de la porte de Vanves à Cité universitaire, le véritable nouveau quartier étudiant de Paris. Avec les projets que l'on connaît boulevard Brune, avec évidemment l'héritage historique de la Cité universitaire, il y a tout dans le sud du 14e pour devenir un vrai nouveau quartier étudiant, à l'image de ce qu'aurait pu être et de ce qu'a été le quartier latin. Le sud du 14e méritait de devenir un quartier étudiant, parce que, par ailleurs, en termes de mixité, cela donnait un sens et cela donnait un message aux habitants du quartier en disant : "Vos enfants aussi pourront réussir à l'université, nous leur en donnons les moyens".

Enfin, Monsieur le Maire, parce que la politique, ce sont aussi des symboles, quand il s'agit d'un quartier "politique de la ville", dans un quartier à forte densité de logements où, parfois, les habitants ont eu le sentiment que le seul objet que l'on donnait à leur quartier dans la ville est un objet de dortoir, quand le projet d'aménagement constitue un hôtel, c'est un mauvais symbole à leur envoyer.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. René DUTREY.

**M. René DUTREY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce dossier, nous sommes déjà dans une situation où nous vendons un terrain de la Ville. Je considère que quand on vend un terrain de la Ville de Paris, c'est notre véritable richesse ces terrains, il n'y en aura pas tout le temps, nous n'en avons d'ailleurs plus beaucoup, donc on doit vraiment s'interroger sur l'utilité de vendre un terrain de la Ville de Paris à un opérateur privé.

Or, la question est : nous sommes dans un quartier "politique de la ville" ; de quoi a besoin ce quartier ? Est-ce que ce quartier a besoin prioritairement d'un hôtel 4 étoiles ? Je ne crois pas.

Alors cette parcelle est assez singulière, elle est au bord du faisceau ferroviaire, elle est traversée par une série de servitudes et d'énormes tuyaux, donc c'est une parcelle particulière, on ne peut pas faire n'importe quoi, mais je crois que le quartier de la porte de Vanves attendrait beaucoup d'autres choses que ce type d'activité.

Après, je veux bien tout à fait entendre que des choix doivent être faits par rapport au développement économique et au développement du tourisme ; c'est tout à fait légitime et cela s'entend tout à fait.

En matière de tourisme, l'implantation d'un hôtel et d'un hôtel 4 étoiles à cet endroit attire plusieurs remarques.

Premièrement, je ne suis pas un spécialiste du tourisme, mais j'avais cru comprendre que Paris a un fort déficit de chambres d'hôtel et un fort déficit, entre autres, de chambres d'hôtel pour accueillir des familles, spécifiquement, et que le problème touristique spécifique d'accueil de ces familles se posait de façon récurrente.

Deuxièmement, et c'est un peu la continuité du débat que nous avons pu avoir hier, on sait aujourd'hui que n'importe quel hôtel, et même hôtel de tourisme, alors pas 4 étoiles mais plutôt 2 ou 3 étoiles, qui ouvre aujourd'hui à Paris sait initialement qu'il va avoir 10, 15, 20 % de ses chambres réservées au titre de l'A.S.E. Je suis bien conscient que ce ne sera pas le cas de cet hôtel 4 étoiles, mais la plupart des hôtels sont dans ce cas-là.

Je continue mon raisonnement.

Il y a aussi une demande à Paris pour tous ces salariés qui viennent prendre leur premier emploi à Paris, qui n'ont pas de logement, toutes ces personnes qui viennent en formation professionnelle et qui étaient accueillies pendant de nombreuses années dans ces pensions de famille, dans ces hôtels meublés, cette première marche du parcours du logement.

Je crois, et c'est ce que je propose maintenant depuis un an et je regrette vraiment de ne pas avoir été entendu sur ce point, et ce n'est pas faute, vraiment, d'avoir vu l'ensemble des acteurs, qu'une structure hôtelière de type appart hôtel, permettant aux gens de se faire à manger, permettant d'accueillir les familles de touristes, permettant d'accueillir des salariés en formation, donc qui ont tendance à revenir sur le lieu, et pas seulement un hôtel de passage où les gens vont rentrer, sortir et ne jamais revenir, permettant éventuellement d'accueillir des familles de l'A.S.E. avec des cuisines, ce type d'équipement a exactement la polyvalence par rapport à nos besoins qui sont effectivement d'accueillir des familles, des familles de touristes, d'accueillir des salariés en formation, des salariés en premier emploi et, pourquoi pas, dans une certaine mesure, pouvoir accueillir ces fameuses familles de l'A.S.E. avec des conditions de vie nettement améliorées.

Pour cela, effectivement, ce n'est pas un hôtel 3, 4 étoiles type Viking ou Holiday Inn, c'est plutôt un modèle de l'appart hôtel.

La Ville de Nanterre, par exemple, dans le cadre de son développement économique, fait beaucoup appel à ce type de structure parce qu'elle répond à différents besoins.

Ce n'est pas du développement économique pour faire du développement économique, il faut vraiment s'interroger en matière de développement économique : qu'est-ce que cela va apporter au quartier et qu'est-ce que cela va apporter à la Ville ?

J'ai bien peur que cet hôtel 4 étoiles apporte peu au quartier, parce que nous sommes sur... Le projet de délibération cite 30 emplois ; pour avoir contacté le syndicat des hôteliers, pour avoir contacté de nombreuses personnes, un hôtel de ce type ne créera jamais 30 emplois. Je crois que le projet de délibération est un peu optimiste ; il s'agit plutôt de 15 emplois au maximum pour l'hôtel, de 15 emplois induits, j'imagine, dans le quartier aux alentours.

Les emplois générés par ces hôtels ne sont pas obligatoirement des emplois qui donnent des perspectives pour les gens qu'ils emploient. Le quartier de la porte de Vanves connaît un chômage jeune, peu qualifié, très important, donc ce ne sera pas une réponse parfaitement adéquate par rapport à l'emploi.

Cela risque effectivement de permettre à des touristes et à des hommes d'affaires de venir sur la porte de Versailles ; il y en a besoin, c'est légitime, mais je crois que nous aurions pu être beaucoup plus astucieux, beaucoup plus fins, pour répondre aux différents besoins de ce quartier, du tourisme et de la Ville de Paris et avoir quelque chose d'un peu différent. Là, on est un peu sur des méthodes de développement économique à l'ancienne.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce projet.

Je vous remercie.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Maire, je vais essayer de faire preuve d'un peu de finesse.

De quoi ce quartier a-t-il besoin ?

Ce quartier a besoin d'emplois, c'est un quartier "politique de la ville", et ce quartier a besoin de mixité, mixité sociale et mixité fonctionnelle. C'est à partir de ce raisonnement que la Ville, qui est propriétaire aujourd'hui, porte de Vanves, d'une emprise de 504 mètres carrés, souhaite pouvoir vendre cette emprise pour, dans le cadre de son G.P.R.U. et du Plan hôtelier de la Municipalité, permettre la création d'un hôtel.

J'entends un certain nombre d'arguments et j'ai du mal, d'ailleurs, à les comprendre, parce qu'on nous dit : "Ce n'est pas un hôtel qu'il faut, ce n'est pas un hôtel 4 étoiles". Pourquoi ? Parce qu'on est en secteur G.P.R.U., il ne faudrait pas que ce soit du 4 étoiles, il faudrait que ce soit autre chose.

Les emplois, si, c'est une trentaine d'emplois qui vont être créés, parce que l'hôtellerie dont on a besoin à Paris, et Christian SAUTTER en parlerait mieux que moi, est une activité en forte intensité en main-d'œuvre.

J'ajoute que dans ce quartier qui nous importe beaucoup, et vraiment en lien avec Pascal CHERKI, il y a un projet de résidence étudiante qui va être confié à la R.I.V.P., donc il y aura aussi cette tradition d'une population jeune pouvant venir vivre dans cette future résidence étudiante.

Enfin, pour essayer de faire preuve d'un peu d'attention au territoire dans lequel nous sommes, il a été demandé au porteur de ce projet d'hôtel d'accorder une attention particulière au recrutement, recrutement d'habitants de l'arrondissement, et, d'ailleurs, un partenariat va être mis en œuvre avec le lycée hôtelier Guillaume Tirel, qui est dans le 14e arrondissement, dans lequel on mange très bien d'ailleurs, qui est vraiment un établissement de la région Ile-de-France qui forme très bien les jeunes aux métiers de l'hôtellerie.

Je ne partage pas vos craintes concernant cette proposition. Je propose à notre Conseil de nous suivre et je pense qu'un hôtel de cette nature et ces emplois créés vont venir, au contraire, apporter un petit peu de douceur dans un quartier qui a besoin d'être rééquilibré.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 51).

**2011, DU 94 - Protocole foncier entre la Ville de Paris, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France et la société Generali Réaumur, relatif à la vente de l'immeuble municipal situé 40 rue du Louvre (1er) et à divers autres ensembles immobiliers.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DU 94 relatif au protocole foncier entre la Ville de Paris, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France et la société "Generali Réaumur" relatif à la vente de l'immeuble municipal situé 40, rue du Louvre et à divers autres ensembles immobiliers.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour 5 minutes.

**M. Jean-François MARTINS**. - Monsieur le Maire, alors que l'immobilier à Paris, on le sait tous et on en discute quasiment à chacune de nos séances, souffre d'une crise de l'offre et que le mal-logement progresse comme l'a si tristement démontré le rapport de la Fondation l'Abbé Pierre sorti il y a quelques jours, alors que, dans le même temps, l'immobilier de bureaux s'ajuste à la baisse un peu plus tous les jours, s'ajuste à la baisse à une offre de plus en plus abondante, on croit rêver, on croit voir un triste cauchemar en lisant ce protocole foncier que vous nous proposez d'adopter.

Ce projet de protocole foncier entre la Ville et la Caisse d'Épargne est tout simplement une folie !

Une folie, en premier lieu, en matière de politique de logement.

Nous avons voté, il y a peu, avec grand renfort de communication, le Plan Local pour l'Habitat de la Ville qui nous engage vers un objectif de 20 % de logements sociaux. Cet objectif n'a aucun sens, vous me l'accorderez, si nous ne répartissons pas l'effort sur l'ensemble de la Capitale et si nous ne sommes pas capables d'utiliser réellement le logement comme un vecteur et comme un levier de mixité sociale dans les quartiers qui en ont besoin. Et là, typiquement, au 40, rue du Louvre, on est sur un quartier qui a besoin de mixité sociale, je vais y revenir.

C'est une folie car, dans un quartier comme celui de la rue du Louvre, les opportunités foncières de la Ville sont rares, sont très rares et très chères. Les occasions de produire du logement social, donc, dans ce 1er arrondissement, qui n'en compte aujourd'hui que 5 %, sont des chances uniques, sont des opportunités uniques et, là, visiblement, nous allons gâcher, de manière totalement irresponsable, une opportunité de produire du logement social dans ce quartier.

Ainsi, pour cet immeuble du 40, rue du Louvre, la Ville possède 10.000 mètres carrés en plein cœur de la rue du Louvre, dans le 1er arrondissement, et vous faites aujourd'hui le choix de brader cet immeuble pour en faire des bureaux, dans un quartier qui souffre déjà cruellement du déséquilibre des fonctions entre habitat et bureaux.

Au lieu, comme vous le faites souvent pour justifier cette propension malade au déséquilibre territorial, que vous continuez d'accentuer, de vous lamenter sur la pénurie foncière au centre de Paris, vous auriez pu, vous auriez dû saisir cette opportunité pour, cette fois-ci enfin, construire du logement. Votre absence d'ambition et de volonté sur cet immeuble démontre, s'il en était besoin, que votre politique du logement est terriblement injuste et, surtout, elle aggrave - je le dis une nouvelle fois - chaque jour la fracture territoriale.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je vous les redonne parce que je crois que je vais avoir à les énoncer à chaque Conseil de Paris.

Depuis votre arrivée en 2001, 71 % des logements sociaux produits l'ont été dans le Nord et dans l'Est parisien. Par clientélisme ou par inconscience, vous bétonnez les arrondissements déjà surdotés en logement social et vous n'avez pas le courage de construire là où nous avons besoin. Là où nous avons besoin de mixité, c'est-à-dire au Centre et à l'Ouest de Paris.

Ce protocole est une folie en matière de logement, mais c'est aussi une folie budgétaire. Alors que la préemption dans ce quartier atteint des sommets, atteint des chiffres de près de 8.000 euros le mètre carré, nous avons l'occasion de transformer ces 10.000 mètres carrés en logements sociaux pour un coût évalué, pour ce type d'opération de requalification, en général à des projets comparables à moins de 1.000 euros le mètre carré. On est capable de transformer ces 10.000 mètres carrés en logements sociaux, c'est-à-dire que nous pourrions faire entre 100 et 200 logements sociaux pour à peine 1 million d'euros et faire bondir ainsi de plus de 40 % le nombre de logements sociaux dans le 1er arrondissement.

Ne pas saisir cette opportunité unique est une folie, Monsieur le Maire, autant qu'une erreur politique, mais visiblement, après avoir vendu le Forum des Halles à Unibail, désormais vous vendez les immeubles du cœur de Paris aux banques. C'est désormais votre politique, vous abandonnez toute ambition et toute capacité de la Ville à peser sur l'avenir et à intervenir dans le cœur de Paris.

Je m'opposerai donc à ce projet de délibération et je vous invite, chers collègues, à en faire de même.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vient de le dire Jean-François MARTINS, ce projet de délibération est absolument incroyable !

De quoi s'agit-il ? Il s'agit du 40, rue du Louvre. C'est un très bel immeuble. Il y a deux immeubles jumeaux, 40 et 42, rue du Louvre, qui enserrant la Bourse de commerce. Ces deux immeubles appartiennent de longue date à la Ville de Paris.

Au 42 de la rue du Louvre, nous avons réalisé, bien avant 2001, des logements sociaux à la place de bureaux, par une extension progressive de niveaux de logements sociaux. Il avait toujours été entendu, nous en avons d'ailleurs débattu préalablement, que les immeubles du 40 et du 42, progressivement et au rythme des délibérations, devaient aboutir à cet usage.

Au lieu de cela, on voit la Ville de Paris vendre à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France, qui a, comme chacun le sait, son siège presque en face, dans une opération triangulaire un peu complexe, puisque la Ville de Paris vend l'immeuble du 40, rue du Louvre mais récupère un immeuble rue Etienne-Marcel qui appartient à la Caisse d'Épargne et récupère aussi un immeuble dans le 4e, rue de Mornay, cette fois-ci en location.

Mais parlons d'abord des surfaces concernées. On est très loin du compte ! 40, rue du Louvre, on a 9.500 mètres carrés sur six niveaux. Rue Etienne-Marcel, on en a 1.384 habitables et rue

de Mornay, on en a 2.000. Il est donc parfaitement clair que, dans cette opération, même quand on met les trois éléments immobiliers dans la même main, la Ville de Paris y perd, et au minimum 5 à 6.000 mètres carrés habitables.

Cet immeuble est-il transformable en logements ? Oui, bien sûr, pour une raison très simple : c'est que, lorsqu'il a été construit dans les années 1890, c'était initialement un hôtel qui a été ensuite transformé en bureaux.

On nous dit aujourd'hui que cet immeuble est mal adapté pour y faire des bureaux. Oui, il serait très facilement retransformable en appartements.

On a, en plus, le culot d'ajouter dans le projet de délibération, parce que c'est écrit, que l'opération de la rue Etienne-Marcel va permettre de renforcer le 1er arrondissement dont il est dit que c'est un arrondissement très déficitaire en logement social.

Cela ne me gêne pas de vous parler du 1er arrondissement et du déficit en logement social et je vais vous dire pourquoi. Christophe NAJDOVSKI parlait tout à l'heure de l'héritage trouvé en 2001. Savez-vous combien de logements sociaux ont été réalisés dans le 1er arrondissement avant 2001 ? Avez-vous une petite idée de ce qui a été fait avant 2001 et depuis 2001 dans le 1er arrondissement ? Je parle des logements sociaux.

Avant 2001 : 591.

Depuis 2001 : une petite cinquantaine !

Donc, s'il y a déficit en logement social, la faute à qui ?

Ai-je jamais refusé, en tant que maire du 1er arrondissement, une seule opération de logement social dans le 1er arrondissement ? L'ai-je fait ? Dites-le moi !

Là, vous avez une opportunité.

Et alors, le plus fort du plus fort, c'est le prix de vente ! Parce que cet immeuble a naturellement été estimé par les services fonciers.

Les services fonciers l'ont estimé à 46 millions d'euros, mais dans sa très grande générosité, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France en offre 10 millions de plus : 55,7 millions d'euros.

On vous a souvent entendu dénoncer avec horreur cette épouvantable spéculation immobilière. Qui sont les spéculateurs, en l'occurrence ? C'est la Ville de Paris qui fait de la spéculation immobilière sur la vente d'un immeuble qui serait très facilement utilisable pour y faire des logements, alors que la Ville va le commercialiser, en en tirant le rendement maximal sur le plan financier, pour le conserver en immeuble de bureaux.

Je considère que cette transaction est absolument scandaleuse et, bien entendu, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole à M. DUTREY.

**M. René DUTREY**. - Rapidement sur ce dossier, ce qu'il y a d'absolument incompréhensible, effectivement, sur la vente de

cet immeuble, c'est que nous avons voté un Plan Local de l'Habitat il y a quelques mois et que, depuis des années, l'idée est que ces bureaux du Centre de Paris, accueillis dans des immeubles haussmanniens, ne sont absolument pas adaptés à la demande des entreprises modernes qui demandent des plateaux adaptés.

Là, on est face à un immeuble haussmannien. On est face à un immeuble qui était initialement du logement, c'est-à-dire que ce type d'immeuble, à terme, s'il n'était pas racheté par la Caisse d'Epargne, sera tout à fait le genre d'immeuble qui risque de rester vide, car absolument obsolète pour accueillir une nouvelle offre de bureaux. C'est-à-dire que, là, pour l'instant, la Caisse d'Epargne va le racheter. Peut-être que, dans quelques années, ils le revendront. Et cet immeuble risque effectivement de rester vide. Alors, il fera la joie des collectifs de squatters, certainement, mais c'est absolument aberrant aujourd'hui, alors que toute notre politique du logement part du principe que nous devons convertir ces immeubles haussmanniens en logements, de vendre cet immeuble.

Après, globalement, il y a une question d'opportunité. Effectivement, il y a des compensations (je serais donc moins dur que les deux autres orateurs) qui permettent de créer du logement social dans le centre-ville.

Mais, malgré tout, nous avons une ligne politique, par rapport à ces bâtiments et, je le répète, ce bâtiment n'est pas adapté pour accueillir du bureau.

La Caisse d'Epargne est apparemment très motivée pour rester près de son siège, mais je suis prêt à parier que cet immeuble risque, à terme, en cas de revente, de rester vide.

C'est dommage, parce que 10.000 mètres carrés, à raison de 50 mètres carrés par appartement, c'est 200 appartements. Il y a 50 logements sociaux réalisés depuis 2001 dans le 1er arrondissement. Cela veut dire que l'on peut réaliser avec cet immeuble quatre fois le nombre de logements sociaux que l'on a réussi à réaliser depuis 2001 dans le 1er arrondissement. C'est effectivement très peu compréhensible.

J'entends bien qu'il y a un certain nombre de compensations en logement social, mais ces compensations n'arrivent pas au niveau des 10.000 mètres carrés de cet immeuble, c'est pourquoi le groupe "Les Verts" ne votera pas ce projet de délibération.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais remettre un peu de vérité et d'objectivité dans ce qui vient d'être dit, parce qu'il y a tout de même des propos un peu caricaturaux, notamment de la part de M. MARTINS.

Je remercie René DUTREY d'avoir parlé des compensations, parce que c'est quand même de cela aussi dont il s'agit.

D'abord, la Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier qui est situé 40, rue du Louvre. Cet immeuble, qui fait environ 9.000 mètres carrés, essentiellement à usage de bureau, est occupé aujourd'hui par les services de la D.V.D. et, au rez-de-chaussée, il y a un commerce et un commissariat.

Le déménagement de la D.V.D. est prévu, comme vous le savez, d'ici fin 2013 dans un immeuble situé 115, avenue de

France, dans le 13e, afin de poursuivre cette politique de regroupement des services de la Ville.

Cet immeuble a été acquis par échange foncier, contre la rue de Vienne, et le Conseil de Paris avait approuvé cela en mai 2010.

La Caisse d'Épargne, elle, est implantée à proximité du 40, rue du Louvre et elle a manifesté son intérêt pour racheter cet immeuble, pour y conforter son implantation à terme dans le cœur de Paris, c'est-à-dire pour maintenir des emplois, ce qui me semble être aussi une démarche louable. La D.V.D. resterait locataire jusqu'à son déménagement.

Tous les échanges que nous avons eus avec la Caisse d'Épargne ont permis d'aboutir à une démarche plus globale qu'une simple opération financière évoquée de façon un peu caricaturale par certains orateurs.

Cette démarche globale reste très intéressante pour la Ville, tant d'un point de vue financier qu'en matière de logement social et de production de logement social.

D'abord, la proposition financière est intéressante, je me permets de le rappeler, puisqu'elle se situe à 55,7 millions d'euros. Elle est très supérieure, je le dis, à l'estimation des Domaines qui bien sûr nous a donné son avis et également à l'avis que nous avons requis du Conseil du Patrimoine de la Ville.

La Ville ne vendra pas le commissariat, c'est un élément important.

En complément du rachat, la Caisse d'Épargne a proposé de relouer à la Ville plusieurs lots de copropriété et un immeuble, qui permettent à la Ville de pouvoir déménager les services qui vont libérer des locaux qui, eux, pourront être transformés en logement social.

L'ensemble de cette opération va permettre d'enclencher toute une opération destinée à faire du logement social dans les arrondissements centraux.

Par exemple, dans le 4e arrondissement, 75 logements sociaux et une cantine de la DASCOS vont pouvoir être réalisés au 30-32, quai des Célestins. Dans le 1er arrondissement également, liés à cette opération, ce sont 40 logements sociaux qui sont prévus au 42, rue du Louvre. Au 47, rue Etienne-Marcel, ce sont 20 à 30 logements potentiels de logements sociaux que nous envisageons également de construire.

Vous le voyez, loin de la caricature et du "scandale"...

A force de dénoncer des scandales, cela commence à bien faire. Il y en a peut-être beaucoup, mais franchement, vous dénoncez le scandale pour des choses... Lorsque l'on apporte des précisions, on voit bien que la réalité est tout autre.

Nous sommes, oui, dans une opération qui va être une opération tout à fait intéressante du point de vue du logement social dans le cœur de Paris.

J'insiste, puisque vous avez évoqué la production de logement social dans le 1er arrondissement. En 2010, ce sont 53 logements sociaux qui sont financés à plusieurs adresses (rue Saint-Honoré, rue de l'Arbre-Sec, rue Bertin-Poirée ou rue Saint-Denis).

En 2011, à nouveau, 45 logements, notamment ceux du 42, rue du Louvre et du 47, rue Etienne-Marcel. En 2012 et

2013, nous aurons là aussi un certain nombre d'opérations significatives.

Permettez-moi de vous les rappeler : entre 80 et 90 logements sociaux à la Samaritaine (j'espère que ce projet pourra voir le jour), une quinzaine de logements sociaux également à la place de la station Shell de la rue du Colonel-Driant, 60 logements sociaux rue Montesquieu, huit logements rue du Beaujolais et une quinzaine de logements sociaux dans la réhabilitation qui va pouvoir être rendue possible au 334, rue Saint-Honoré.

Notre intention et notre volonté, notre détermination de faire du logement social au cœur de Paris sont absolument intactes.

Cette opération est une opération qui, à la fois, permet de satisfaire un besoin d'emploi, mais surtout d'être beaucoup plus intéressante en matière de production de logement social que si nous avions purement et simplement transformé le 40, rue du Louvre, sans tenir compte des besoins aussi du groupe Caisse d'Épargne.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 94).

#### **2011, SG 71 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er).**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération SG 71 relatif à une communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er)..

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, je saisis l'opportunité de ce bilan d'avancement du projet d'aménagement du quartier des Halles pour poser plusieurs questions qui ne figurent pas dans la communication qui nous a été présentée.

Première question : je souhaite savoir combien va coûter aux Parisiens le nouveau centre commercial des Halles, puisqu'il nous est proposé d'ajouter 6.700.000 euros supplémentaires aux 802 millions que nous avons déjà votés pour l'ensemble du projet.

Je souhaite savoir si cela va s'arrêter ou si l'on risque d'atteindre le milliard d'euros.

De plus, cette rallonge supplémentaire modifie de façon substantielle le montant du marché initial, il y a donc risque d'invalidation par le Tribunal administratif, s'il est saisi.

Ma deuxième question concerne la mise en œuvre des travaux. Je souhaite savoir si les vœux votés au Conseil de Paris, qui engage la Ville à ne pas effectuer de travaux la nuit, en fin

de semaine, afin de protéger les riverains, seront respectés, puisque nous apprenons que les marteaux piqueurs commenceront leur œuvre dès 7 heures du matin pour l'arrêter à 10 heures, afin de ne pas perturber les commerces. Les riverains devront-ils supporter le bruit ?

La troisième question porte sur le permis de construire de la Canopée. Il semble que, à ce jour, celui-ci ne soit toujours pas accordé. Je souhaite que vous puissiez me dire ce qui justifie une instruction aussi longue.

Par ailleurs et enfin, nous avons vu apparaître des publicités sur les barrières de chantier alors même que la Ville est en cours de renégociation pour réduire la pression publicitaire à Paris.

Je souhaite savoir quel niveau de publicité jugez-vous acceptable sur ce site ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, j'aurais beaucoup de mal à vous parler de ce qu'il y a dans cette communication, parce que je n'y trouve pas grand-chose.

C'est censé être destiné à récapituler les marchés qui ont été passés. Pourtant, il y a plusieurs pages de tableaux et pas un seul chiffre sur ces tableaux.

On aurait pu imaginer qu'une communication actualisant l'opération des Halles donnerait au moins, c'est une information qui pouvait être utile, le montant global des marchés passés à ce jour, mais l'on n'a pas du tout cette information.

Pire que cela, quand on reprend les chiffres qui figurent et que l'on fait soi-même le calcul, ce que j'ai fait, on aboutit à un total de 31,7 millions d'euros, ce qui est bien sûr loin d'être la somme des marchés déjà passés.

Alors on nous explique dans cette communication qu'il y a des marchés des Halles pilotés par la S.E.M. PariSeine qui sont soumis à la Commission d'appels d'offres de la Ville de Paris.

Je suis membre de cette commission, je vois donc passer ces marchés.

Mais on nous dit qu'il y a d'autres marchés qui passent devant la Commission d'appels d'offres de la SemPariSeine. Où est le discriminant ? Ce n'est expliqué nulle part.

On nous dit enfin qu'il y a des marchés à procédures négociées, qui ne sont rappelés nulle part, et on fait comme s'ils n'existaient pas.

Donc, pour un document qui est censé établir la transparence, on ne peut pas dire que l'on soit beaucoup plus avancé une fois que l'on en a fait une lecture attentive.

Au-delà de cela, je voudrais mentionner le fait que pour cette opération totalement hors normes qui va effectivement, oui, je vous l'affirme, Monsieur BOUTAULT, dépasser le milliard d'euros, parce que les 802, c'était avant l'actualisation, et c'étaient 802 millions hors taxes en valeur janvier 2009.

Pour un chantier qui va durer six ans au minimum, et qui

ne fait que commencer, vous imaginez bien que le milliard est un minimum compte tenu de la dérive de cette opération.

Mais je voudrais aussi dire qu'un point important qui ne figure pas dans cette communication nous a été révélé lors de la dernière Commission d'appels d'offres.

On nous a présenté un avenant nouveau et inattendu au marché de Berger & Anziutti sur la Canopée. Cet avenant va augmenter la rémunération de 6,7 millions d'euros, ce qui représente une dérive de près de 30 % par rapport au montant initial du marché initial du marché, 28,48 % très exactement.

On est naturellement très au-delà des critères habituels de passation des avenants puisque l'on sait - il y a des jurisprudences constantes - qu'un avenant ne peut pas modifier l'économie générale d'un marché.

Donc, quand on fait passer un avenant, qui est d'ailleurs le troisième avenant au marché Berger & Anziutti avec cette dérive, on est naturellement en train de modifier fondamentalement l'économie du marché.

Mais surtout, comment cet avenant est-il justifié ?

Il est justifié par tout un tas d'arguments qui sont tous plus irréalistes et insincères les uns que les autres, mais l'argument finalement central, c'est le fait que la Ville de Paris a décidé de rehausser la hauteur de la Canopée qui avait initialement une hauteur de 11,5 mètres, et qui a été portée de 11,5 mètres à 14 mètres.

Ce rehaussement coûte très cher.

Ce rehaussement dénature la qualité du projet de la Canopée.

Lorsque le jury présidé par le Maire de Paris avait à l'unanimité désigné Berger & Anziutti pour ce projet de Canopée, ce qui avait séduit tous les membres du jury, c'était justement le fait que c'était un bâtiment très bas, à la hauteur des arbres - vous me direz quand il n'y aura plus d'arbres, on ne verra plus où était la hauteur des arbres, puisque l'on doit abattre les 343 arbres du jardin - mais Canopée, c'est tout de même un terme qui avait un sens.

Donc, c'est une très grande erreur d'avoir remonté la hauteur, et il faut savoir que cela coûte extrêmement cher, et j'aimerais que l'on fasse un calcul précis du coup global de ces 2,5 mètres supplémentaires qui n'étaient pas dans l'épure initiale de la maquette de la Canopée.

Je m'arrête là, j'aurais encore beaucoup de choses à dire.

Je ne peux que constater que cette communication, au-delà des apparences, met à nouveau en évidence le fait que ce projet des Halles est totalement déraisonnable, et par son coût, et par son impact, et par le fait qu'il est passé selon des modalités qui sont manifestement bâclées, au mépris de la légalité, au mépris du respect des décisions qui ont été prises par les différents jurys, et il y a là une dérive extrêmement préoccupante.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Pierre LELLOUCHE.

Alors, je vais proposer à Mme Anne HIDALGO de répon-

dre aux intervenants.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce que je regrette, Monsieur LEGARET, c'est vraiment que vous meniez aujourd'hui quelque chose qui est un combat d'arrière-garde : vous essayez de salir toutes les décisions que prend la Ville en les entachant de je ne sais quelle suspicion, et puis nous avançons, nous avançons avec, je crois là aussi, une envie maintenant très forte de la population de voir cette belle réalisation.

Je rappelle par exemple que l'exposition de la Canopée a rassemblé plus de 40.000 personnes, que la date de fin de l'exposition a été prolongée jusqu'au 20 mars pour que l'on puisse vraiment voir de près ce que sera cette belle réalisation.

Bref, c'est un combat d'arrière-garde mais je vous le laisse.

En mai 2010, le Conseil de Paris a autorisé le Maire à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à l'opération de réaménagement des Halles.

Ce projet de délibération prévoyait que le Maire présenterait au Conseil de Paris un bilan régulier concernant l'avancement du projet.

C'est ce que nous avons déjà fait en octobre 2010 et là il s'agit de la deuxième communication présentant l'avancement des marchés passés ou à passer depuis octobre dernier.

Les différents marchés concernés sont présentés dans le cadre des sous-opérations suivantes : la réalisation de la Canopée avec la restructuration des circulations intérieures du forum, la rénovation du jardin des Halles, la restructuration des espaces publics de voirie souterraine et de surface et enfin, il y a aussi une présentation de marché relatif à la cité de chantier et aux prestations intellectuelles. Je rappelle que cette communication ne fait pas l'objet d'un vote mais c'est une information que nous nous sommes engagés à donner.

Alors, vous avez dit un certain nombre de choses, d'ailleurs pour reprendre aussi les propos de M. BOUTAULT, que l'on a retrouvées dans un article de La Tribune d'hier, qui émettait un certain nombre d'informations totalement erronées.

Je rappelle que la Commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 25 janvier dernier a approuvé un avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Il s'agit effectivement de revoir le montant de ce marché à la hausse, conformément aux évolutions du programme qui avaient été anticipées dès 2009.

Mais le coût estimé global reste bien de 802 millions d'euros ; il n'est pas du tout affecté par cet avenant. Cette enveloppe de 802 millions d'euros, c'est l'enveloppe à l'intérieur de laquelle sont passés tous ces marchés.

Vous n'allez donc pas m'expliquer, à chaque fois que l'on passe un bilan des marchés qui sont passés en Commission d'appel d'offres, que l'on est en train de sortir des 802 millions d'euros. Non ! Les 802 millions d'euros, c'est la somme à l'intérieur de laquelle se trouvent tous ces marchés que nous passons actuellement en Commission d'appel d'offres.

D'ailleurs, le coût de cet avenant n'est pas de 6,7 millions d'euros mais de 4,2 millions d'euros.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non ! Non !

(M. LEGARET se lève et remet un document à Mme HIDALGO).

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Vous m'impressionnez, Monsieur LEGARET...

Soyez respectueux des règles de notre Assemblée, s'il vous plaît.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - À ton âge !

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Monsieur LEGARET, vous en êtes là maintenant ?

Je continue.

Il s'agit bien de 4,2 millions d'euros car tous les montants, et notamment les 802 millions d'euros, sont toujours exprimés hors taxes.

Je le dis parce que dans l'article de La Tribune, certains d'entre vous ont peut-être vu des informations sur la durée des travaux. Je rappelle que c'est bien cinq ans, et pas sept, contrairement à ce qui a été rapporté hier dans la presse.

Je voulais vous apporter ces éléments, vous dire que dans cette communication, vous trouverez la référence et le montant de tous les marchés qui sont passés.

Vous avez évoqué les marchés passés par la S.E.M. Nous ne sommes pas ici dans l'assemblée qui dirige la S.E.M. Vous êtes vous-même, je pense, administrateur de la SemPariSeine - j'en suis administratrice aussi -, il y a également une communication régulière à la S.E.M. sur les marchés. D'ailleurs, je pense que vous devez siéger aussi dans les commissions de la S.E.M.

En tous les cas, comme toutes les commissions, elles sont pluralistes.

Je voudrais dire également à M. BOUTAULT, qui nous a parlé des vœux pris en Conseil de Paris, et notamment les vœux relatifs à la tenue de chantier, et les vœux faits ici et votés à l'unanimité pour ne pas perturber la vie des riverains, oui, bien sûr que ces vœux ont une valeur. On ne s'amuse pas ici à voter des choses qui après n'engageraient personne.

Bien sûr qu'ils ont une valeur et je sais que la SemPariSeine, avec les réunions qu'elle a commencé à faire, avec toute l'information des riverains, d'ailleurs un des marchés auxquels il est fait référence concerne notamment cette information et communication aux riverains : la S.E.M. a pour mission de faire en sorte que les nuisances, pour les riverains, soient le plus atténuées possible.

En même temps, cela va être un très gros chantier, chacun le sait, et donc un chantier de cette nature posera forcément des problèmes, mais l'important c'est de les anticiper, d'en discuter et là-dessus je crois que vous pouvez tout de même considérer la bonne foi de la S.E.M. et le travail de professionnel qui est fait par Claude PRALIAUD et Dominique HUCHER.

Sur la publicité sur les palissades de chantier, je poserai la question à la S.E.M. pour savoir ce qu'il en est, et je vous donnerai cette information. Pour le reste, lorsque le règlement sera adopté, si les mesures adoptées par la S.E.M. contrevenaient au règlement de publicité, bien évidemment ces règlements de publicité s'appliqueraient.

Pour l'instant, c'est tout ce que je peux vous dire sur ce point.

Et je m'engage, comme c'était prévu dans la délibération qui fait que nous passons pour la deuxième fois une communication au Conseil de Paris, je m'engage bien sûr à revenir prochainement devant notre Conseil, pour faire le point sur les marchés qui sont passés en Commission d'appel d'offres.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole, brièvement.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je veux bien que Mme HIDALGO veuille rectifier des chiffres. Je vous lis simplement le document qui a été approuvé par la Commission d'appel d'offres. J'ai voté contre.

"Le présent avenant porte le montant total du marché de maîtrise d'œuvre de 23.441.600 euros T.T.C. à 30.118.808 euros et 81 centimes, soit une augmentation de plus 28,48 % par rapport au montant du marché initial".

Donc, 30,118 millions d'euros moins 23,441 millions d'euros, cela fait exactement 6,677 millions d'euros. Cela ne fait pas 4 millions d'euros, Madame HIDALGO.

Je n'y peux rien, c'est le document qui a été approuvé par la Commission d'appel d'offres. Vous ne pouvez pas falsifier les chiffres et dire que j'ai dit des mensonges. Je n'ai fait que citer le chiffre qui a été très exactement adopté, contre ma position, par la Commission d'appel d'offres.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Madame HIDALGO ?

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Vous avez toujours des propos qui dépassent sans doute vos pensées. Falsifier les chiffres, Monsieur LEGARET, mais vraiment, quel vocabulaire !

Je vous redonne l'information très précise. Il s'agit d'un marché qui a augmenté de 4,2 millions d'euros, car tous nos chiffres sont hors taxe et pas T.T.C.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Mais non, 4 millions d'euros hors taxe, cela ne fait pas 6 millions 7 !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Visiblement, il n'y aura pas d'accord sur ce point. Il s'agit d'une communication ne donnant pas lieu au vote.

#### **2011, DU 38 - Z.A.C. Bercy (12e). - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Donc, je vous propose de passer à l'examen du projet de délibération DU 38 relatif à la reddition des comptes et quitus à la S.E.M.A.E.S.T.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, élue du 12e arrondissement, dont je salue la première intervention au Conseil de Paris.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Justement, je remercie M. le Maire pour son accueil hier, en début de séance, et je vous remercie aussi.

Concernant le projet de délibération, le solde du résultat bénéficiaire de la Z.A.C. de Paris est de 131.740.942 euros pour la Z.A.C. de Bercy. Ce montant est loin d'être négligeable.

Avez-vous l'intention d'y consacrer un montant équivalent ou du moins une partie importante de ce montant à des projets d'investissement dans le 12e arrondissement ?

En effet, le 12e arrondissement fait partie des arrondissements qui ont le moins bénéficié d'investissements ces dernières années. Je vous rappelle que les grands projets d'urbanisme, tels que le quartier de Bercy, la promenade plantée ou encore le Viaduc des Arts sont des projets initiés sous les mandatures de droite.

Permettez-moi aussi d'illustrer ma pensée par un exemple récent concernant les équipements de proximité. Lors du Conseil du 12e arrondissement, le 11 octobre dernier, les élus de la majorité nous ont présenté de nouveaux équipements de proximité lors de l'adoption de l'inventaire des équipements. Je vous précise bien que j'évoque les nouveaux équipements et non les investissements sur les équipements déjà existants.

Il est apparu que le seul nouvel équipement de proximité du 12e arrondissement cette année est un pigeonnier contractif au square Saint-Eloi, investissement d'une valeur de 22.500 euros. Je pense que le 12e mérite mieux.

Enfin, je voulais profiter de cette intervention pour vous demander si vous pouviez nous communiquer un bilan de tous les soldes des excédents non utilisés à l'occasion des clôtures des Z.A.C. dans les S.E.M. d'aménagement.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO, qui, je l'espère, a trouvé un fauteuil plus stable.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup. En fait, je bouge beaucoup sur mon fauteuil et donc ce matériel est certes très beau mais pas toujours d'une immense solidité. Mais non, je ne me sens pas sur un siège éjectable ! Je me sens très bien dans ce fauteuil, je vous rassure.

Pour vous répondre, Madame, vous nous avez dit que le 12e arrondissement était un arrondissement dans lequel il n'y aurait pas beaucoup d'investissements. Je vous invite vraiment à regarder de très près : il y a un tramway, beaucoup de logement social, beaucoup de crèches, d'écoles, un conservatoire.

Vraiment, je pense qu'ici, et la maire du 12e ici présente, ne nous laisserait pas laisser le 12e de côté, et nous n'avons pas laissé le 12e de côté parce que c'est un arrondissement qui avait vraiment besoin d'un vrai rattrapage. C'est un arrondissement qui se construit, qui se fabrique et avec un investissement très fort de notre municipalité.

Deux précisions, tout de même, sur les questions posées.

Nos Z.A.C. actuelles ne sont, par définition, pas clôturées. Donc, il est totalement prématuré d'en faire un bilan, et encore plus d'en faire un bilan comparé. Cela n'aurait pas de sens.

Il faut aussi faire attention au sens des mots : nous ne verisons pas de subventions, Madame. Lorsque nous, Ville de Paris, acquérons aux S.E.M. d'aménagement des emprises foncières

qui sont destinées à construire des équipements publics, ce qui paraît normal, nous les acquérons mais nous ne versons pas de subventions. La seule aide que nous accordons aux S.E.M., c'est la garantie de 80 % de leur emprunt, ce qui n'est pas une subvention, vous en conviendrez.

S'agissant des Z.A.C. actuelles, nous pouvons assumer vraiment complètement le fait que l'optimisation du bilan financier intègre les contraintes que nous nous sommes-nous même fixées, et qui correspondent à nos projets politiques.

Nous consacrons désormais systématiquement 50 % des logements aux logements sociaux, ce qui bien évidemment est un manque à gagner conséquent pour les Z.A.C., car les charges foncières à 400 euros le mètre carré ou à 900 euros pour les nouvelles, contre plus de 2.000 euros pour le logement libre, cela fait forcément un manque à gagner, mais c'est un choix politique de notre municipalité, ce qui n'était pas le cas avant 2001, j'en conviens, mais nous assumons cette différence, car cette différence est ce qui fonde d'ailleurs les projets politiques que nous portons, vous et nous, et qui ne se ressemblent pas du tout, en tous les cas, pas sur cette détermination relative au logement social.

Les Z.A.C. sont au service d'une ambition politique, pour nous, celle du logement social et celle de l'emploi. D'ailleurs, nous donnons - je le dis sous la présidence de Jean-Louis MISSIKA - toutes leurs places aux pépinières, aux locaux d'entreprise, à des prix modérés parce que si on faisait des pépinières au prix du marché, autant vous dire que cela n'aurait pas un impact extraordinaire.

Cela aussi, on pourrait considérer, d'un point de vue purement comptable, que cela dégrade le bilan des Z.A.C. par rapport à des bureaux au prix du marché. Mais c'est aussi un choix politique que nous assumons, que de donner la possibilité à des jeunes créateurs, à des jeunes entreprises, de pouvoir démarrer dans de bonnes conditions.

Oui, nous consacrons une part élevée de nos Z.A.C. aux équipements publics. Les crèches, les parcs également, de sorte à atteindre, pour ce qui concerne les crèches, les 4.500 places de crèche et les 30 hectares d'espaces verts, là aussi pour compenser un certain retard accumulé par Paris avant 2001.

Donc, désormais les emprises foncières disponibles appartiennent le plus souvent à R.F.F. et à la S.N.C.F. ; elles nous facturent très cher les emprises, sous la pression parfois de certains responsables de l'Etat. Nous avons des négociations très difficiles avec elles. Si vous avez des liens avec ces autorités-là, aidez-nous, s'il vous plaît, à faire en sorte que ce ne soit pas le prix du marché qui s'applique, mais que l'on tienne bien compte, effectivement, d'un programme ambitieux relatif au logement social et aux équipements publics et que cela suppose que l'on ne rachète pas ces emprises au prix du marché, sans quoi on ne pourrait pas faire exactement la même chose.

Voilà les éléments d'information que je voulais vous apporter, chère Madame.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 38).

**2011, DU 9 - ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Secteur Masséna-Bruneseau Nord - Déclaration de projet des travaux d'investissement routier.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 9 concernant la Z.A.C. Paris Rive Gauche, secteur Masséna-Bruneseau Nord - déclaration de projet des travaux d'investissement routier.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Cela va être très court.

C'est pour expliquer pourquoi nous allons voter contre ce projet de délibération qui est la conséquence logique de l'aménagement de la Z.A.C. "Paris Rive gauche" et de la construction notamment d'immeubles de bureaux en grande quantité et, au-delà, d'immeubles de relativement grande hauteur.

Le meilleur argumentaire qui a été fait, c'est, dans "Le Monde" d'avant-hier, celui qui a été fait par M. Jean-Marie LE GUEN qui explique très bien pourquoi ce projet est contradictoire avec ce qu'il faut faire à Paris.

Nous nous félicitons de voir que nous faisons des émules importants au-delà de notre parti.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT, pour cette brièveté.

Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a tout juste trois mois, le Conseil de Paris approuvait la révision simplifiée du P.L.U. préalable à l'aménagement du secteur Masséna-Bruneseau.

Il s'agit donc désormais de nous prononcer sur la déclaration de projet des travaux d'investissement routier. Ce volet du dossier a certes beaucoup moins mobilisé l'attention pendant l'enquête publique. On ne saurait, cependant, pour l'apprécier, le déconnecter du programme d'aménagement ayant appelé la révision du P.L.U. et la modification de la Z.A.C. "Paris Rive gauche".

Ces deux volets de l'enquête publique sont très logiquement consubstantiels, l'un conditionnant, par la modification du tracé des bretelles du périphérique et par le traitement des espaces, l'intensification urbaine voulue par l'autre.

A cet égard et en quelques mots, je rappelle mon soutien à ce choix de densification et si je ne suis pas en accord avec la totalité des options d'urbanisme retenues, je partage la volonté de constituer, sur ce territoire d'interface entre Paris et Ivry, un pôle économique valorisant le 13e arrondissement.

Un premier élément a retenu l'attention des élus centristes : c'est celui du montant estimatif des travaux, 184 millions d'euros, au stade des études préliminaires. Créer un nouveau tracé dans un tissu urbain couturé d'infrastructures ferroviaires et routières est effectivement à ce prix.

Un deuxième élément peut être pris en considération. Il s'agit des nombreuses études commandées ou réactualisées par la S.E.M.A.P.A. ou la mairie, car l'essentiel est aussi de regarder si la circulation, tous modes confondus, liée à ces 7.500 nouveaux logements et aux surfaces d'activité sera soluble dans ce secteur, dans l'arrondissement et, plus globalement, dans le maillage général de Paris.

Certes, et je m'en réjouis, et je tiens ici à le souligner, une très large place est faite aux circulations douces, piétonnes et cyclables, mais il s'agit là d'une réponse à échelle locale.

Plus complexe est évidemment la question des transports en commun pour absorber les déplacements parisiens et pendulaires.

C'est toute la question du renforcement et de la création de lignes nouvelles. Il y a, bien sûr, l'extension du T3, il y a surtout, depuis l'accord intervenu en janvier dernier entre l'État et le S.T.I.F. sur le désormais Grand Paris express, l'assurance d'un prolongement de la ligne 14, avec une station à Maison Blanche, mais il reste les incertitudes pesant sur la ligne 10 et son extension au-delà de la gare d'Austerlitz. La mobilisation des élus dans leur ensemble, toutes tendances confondues, à ce sujet, ainsi que les mesures conservatoires à propos de son tracé, n'assurent cependant pas de la réalité de sa mise en circuit dans des délais raisonnables.

S'agissant du stationnement des véhicules, la réalité sur Paris Rive Gauche est celle d'une saturation de la voirie, avec des pratiques illicites des automobilistes comme des deux-roues motorisés.

L'absence de règles au P.L.U. pour le stationnement sous immeubles de bureaux et les difficultés de construire sous dalle font de la création de parkings publics, de la mutualisation des emplacements et du maintien d'une offre de surface les conditions déterminantes pour éviter un traitement par la seule verbalisation. Des assurances de votre part seraient ici les bienvenues.

Enfin, je conclurai en reprenant les recommandations du commissaire enquêteur. La dernière, relative à la maîtrise des nuisances engendrées par les travaux, est une précaution évidente dont nous partageons tous l'esprit.

La première est plus singulière. Il demande, en effet, à la maîtrise d'ouvrage une attention toute particulière pour prendre en compte les nuisances engendrées par la circulation qui reste importante. Est-ce à dire qu'il n'a pas été convaincu par les entretiens, études et démonstrations produites par l'aménageur et les services municipaux ? J'avoue que j'aimerais bien, là également, en être convaincue.

La présence du périphérique, pour parler de lui, ses nuisances en termes de bruit et de pollution, ne s'effacera pas en modifiant ses bretelles d'accès.

Les mesures rassurantes qui sont livrées sur la capacité des matériaux et des conceptions architecturales à diminuer les nuisances sonores me paraissent un peu optimistes.

La considération, par ailleurs, que les immeubles de grande hauteur accueilleront des activités et non du logement est quelque peu désinvolte à l'endroit des personnes qui seront appelées à y travailler.

Le périphérique est bien là et je n'aurai pas l'outrecuidance de croire que son insertion dans le paysage urbain n'a pas été

réfléchi, mais je reste, comme le commissaire enquêteur, en attente d'assurances.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Très rapidement, parce que je ne m'étais pas inscrit à ce débat ; ce n'est pas pour répondre aux interventions, juste pour ajouter quelques points d'information supplémentaires.

D'abord, je veux remercier l'ensemble des élus du 13e de soutenir de manière unanime et coordonnée, disons-le, le développement des transports en commun dans le 13e. Mais, en ce qui concerne la station de Maison Blanche, rien n'est encore acquis : elle est en italique sur les plans. C'est un premier début entre rien et un nom en italique, mais nous n'en sommes pas encore à l'obtention finale.

Concernant la ligne 10, effectivement, ce sera la grosse affaire pour ce quartier, mais plus encore pour le lien entre Paris et Ivry et pour le développement d'Ivry.

Sans transport en commun lourd, tout le développement d'Ivry, où il y a des réserves foncières considérables... ce sera effectivement très difficile d'avoir le pendant de Paris Rive gauche côté Ivry.

Concernant ce projet de délibération, juste en un mot, il s'agit en effet d'une très grosse affaire, de très gros travaux routiers, mais la question qui se pose en amont est : est-ce qu'on fait le choix d'aménager ce secteur pour faire le lien entre Paris et Ivry ? Et j'entends ce que vous venez de dire et j'y suis évidemment favorable : c'est le choix que nous avons fait collectivement. Sachant que nous avions un plat de nouilles, c'est-à-dire un échangeur du périphérique, considérable, et qu'aller de l'avant, faire ce lien entre Paris et Ivry, cela veut dire réformer le plat de nouilles et faire en sorte que l'on soit dans un site plus urbain, effectivement, cela coûte de l'argent et ce sont des travaux très conséquents.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUMET.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais dire à mon collègue Yves CONTASSOT que je n'ai jamais pensé qu'il était quelqu'un de sectaire et qu'heureusement qu'il arrive à s'entendre avec des gens qui ne sont pas que de son parti politique. Je m'en réjouis, sinon, ce serait triste et nous aurions du mal à faire des majorités.

Vraiment, loin de moi cette idée ! J'ai, un moment, pensé qu'il allait peut-être nous parler de la construction de logements dans une belle avenue parisienne du 16e arrondissement, mais ce n'était pas l'objet ; elle est classée, je le sais.

Sur le projet qui nous concerne, la Z.A.C. "Paris Rive gauche" et cette déclaration de projet de travaux d'investissement routier, il s'agit, vous l'avez dit et Jérôme COUMET vient de le rappeler, d'approuver la déclaration de projet et l'intérêt général

relatif à ces travaux d'investissement routier extrêmement importants prévus sur le secteur Masséna-Bruneseau suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 10 février au 27 mars 2010. C'était une enquête publique qui s'était faite simultanément à l'enquête publique sur la révision simplifiée du P.L.U. Je vous rappelle qu'en novembre dernier, nous avons approuvé ici, en Conseil de Paris, la révision simplifiée du P.L.U. sur Masséna-Bruneseau pour pouvoir construire des immeubles de logements de 50 mètres et des immeubles de grande hauteur, notamment pour des activités économiques et de l'emploi et nous avons fait cela après avoir tiré le bilan de la concertation.

Là, il s'agit donc effectivement d'accepter, pour un montant global de 184 millions d'euros, des travaux qui vont venir rectifier ce que Jérôme COUMET a appelé "ce plat de nouilles" et donner de la continuité urbaine entre Paris et Ivry, parce que nous sommes dans un secteur qui est vraiment un secteur de la métropole.

Nous tenons compte, bien sûr, des remarques et des recommandations qui sont faites par le commissaire enquêteur.

Il a émis ces deux recommandations :

- l'une sur l'idée qu'il n'y ait pas de logements à proximité du périphérique mais plutôt des immeubles d'activité et de bureaux.

- l'autre concernant les nuisances engendrées au cours de la réalisation des travaux, qui vont se dérouler quand même sur une période longue et qui vont être des travaux conséquents.

Ces deux éléments nous importent et, d'ailleurs, la première recommandation, je dirais qu'elle est prise en considération dans le projet d'aménagement lui-même de la Z.A.C. "Masséna-Bruneseau" puisqu'il s'agit bien, et je le rappelle parce que je pense que Mme CUIGNACHE-GALLOIS ne l'a pas évoqué comme tel, d'un quartier mixte. Il s'agit bien de faire un quartier totalement mixte, socialement et sur le plan fonctionnel : habitat, travail, tout cela va se trouver mélangé, mêlé dans ce nouveau quartier.

Le projet est extrêmement important parce qu'il concerne, bien sûr, le réseau autoroutier mais Jérôme COUMET a eu raison de rappeler également que nous sommes tous extrêmement attachés au développement de l'offre de transports collectifs. Nous nous battons, même si ce n'est pas acquis, sur la question de la ligne 10. Elle paraît évidente, si on veut aller vraiment vers ce quartier métropolitain avec Ivry. Il est clair aussi que le tramway, qui est en cours et qui verra son inauguration en 2012, la prolongation du T3, est aussi un élément important pour apporter, je dirais, par les transports en commun, un soulagement à ce quartier qui va naître dans les années qui viennent.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qu'a dit Jérôme COUMET. Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce projet de délibération qui, comme suite à toutes les procédures, enquête Bouchardeau et conformément au Code de l'Environnement, nous permettra de poursuivre cette urbanisation de la Z.A.C. "Paris Rive gauche", avec notamment la question des transports et du réseau autoroutier qui sont totalement imbriqués dans ce projet d'aménagement urbain qui sera vraiment un grand projet pour Paris.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération

DU 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 9).

**2011, DU 34 - Vente à la SEMAVIP dans le cadre de l'opération Porte Pouchet (17e) d'emprises du domaine public routier situés au droit des n<sup>os</sup> 1 à 9 de la rue Emile Borel.**

**Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au plan de circulation de la porte Pouchet.**

**Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la réalisation d'un parking porte Pouchet.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 34 relatif à la vente à la SEMAVIP dans le cadre de l'opération Porte Pouchet (17e) d'emprises du domaine public routier situés au droit des n<sup>os</sup> 1 à 9 de la rue Emile Borel, sur lequel les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants ont déposé les vœux référencés n° 68 et n° 69 dans le fascicule.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour 3 minutes... qui n'est pas là !

Monsieur DUBUS ?

C'est M. DUBUS qui va prendre la parole. Merci.

**M. Jérôme DUBUS**. - Dans ce rapport du commissaire-enquêteur, qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation de la porte Pouchet, qui est une grande rénovation urbaine et qui est dans le cadre également du G.P.R.U., deux recommandations ont été faites.

Une première recommandation concerne le plan de circulation de la porte Pouchet et il a demandé qu'on élabore un plan de circulation à la suite de cette rénovation urbaine.

Or, dans la réponse de la Ville, faite au commissaire enquêteur, ce plan de circulation est déjà quasiment réglé. Donc, le premier vœu que nous demandons est d'avoir une vraie concertation avec les riverains, avec les conseils de quartier de manière à élaborer un vrai plan de circulation, tel qu'il a été demandé par le commissaire-enquêteur, et non pas un plan de circulation déjà ficelé par la Ville.

Voilà quel est l'objet de ce premier vœu.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Vous pouvez peut-être présenter les deux vœux dans la foulée ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Le deuxième vœu est dans la même opération de G.P.R.U. porte Pouchet dans le 17e arrondissement. Le commissaire enquêteur a demandé également que l'on se pose la question du stationnement. En réalité, une première opération de rénovation a eu lieu sur ce que l'on appelle le "mail Bréchet", qui est un mail planté, rénové. Ceci a abouti à la suppression, avec notre accord et avec l'accord des riverains, d'un certain nombre de places de stationnement. Il n'y a pas de réunion publique, de réunion de conseil de quartier, sans que nous soyons interpellés par les riverains sur le manque de places de stationnement dans ce quartier. C'est un vœu que nous avons

déjà exprimé.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que l'on étudie la possibilité, dans cette Z.A.C. porte Pouchet, de réaliser un parc de stationnement. On a proposé 400 places, cela peut être moins, cela peut être plus, peu importe. L'important est que nous puissions répondre aux demandes des riverains qui sont nombreuses dans ce domaine.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne, pour répondre, la parole à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, c'est vrai que le projet de délibération qui est présenté - je reviendrai sur les deux vœux dans un instant - concerne la réalisation d'un projet magnifique, celui de la porte Pouchet qui a été engagé depuis 2002. Les différents chantiers sont entrés vraiment en phase opérationnelle et, pour certains, quasiment conclusive.

Je vous invite à aller voir deux des plus spectaculaires éléments de ce chantier.

D'abord, le chantier de la rue Rebière où 180 logements sont en train de sortir de terre, avec des architectes différents, et je crois que cette rue fera date dans l'histoire de l'architecture parisienne. Ce sont des logements et des logements sociaux.

L'autre élément très important est la rénovation de la tour Bois-le-Prêtre dont la livraison va intervenir en 2011 et que nous devons notamment aux architectes LACATON et VASSAL. Je me souviens parfois de débats un peu houleux dans cette assemblée où certains voulaient que l'on démolisse cette tour. Je crois que l'on a bien fait quand on voit le résultat de cette tour réhabilitée et du confort qu'elle va apporter à ses habitants, puisque ce sont les mêmes habitants qui vont continuer à y habiter.

Je ferme la parenthèse, mais c'est quand même cela, l'objet du projet de délibération.

Vous nous dites, avec ces deux vœux, tout d'abord qu'il faudrait donner une information et concerter en amont sur la mise en œuvre d'un plan de circulation. J'ai d'ailleurs même entendu Mme KUSTER évoquer, pas ici puisqu'elle n'est pas là, des plans secrets.

Je peux vous rassurer : en ce qui concerne la concertation que nous engageons avec les habitants mais aussi avec les communes de Clichy et de Saint-Ouen, depuis l'origine du projet, ce sont des dizaines de réunions publiques, de rencontres qui se sont tenues avec les habitants, que ce soit sous l'égide de Gisèle STIEVENARD, que je salue ici, et au titre de la Politique de la Ville, ou encore avec Fabienne GIBOUDEAUX pour les espaces verts, ou encore avec Annick LEPETIT sur les questions de voirie et de déplacements, ou encore, parce qu'il y a eu aussi des réunions, avec le bailleur social Paris Habitat.

Donc, je ne vois pas pourquoi, du jour au lendemain, nous mettrions à cacher des informations, alors que cette concertation se fait, je crois, on peut le dire, de façon exemplaire et très large. Je vous invite vraiment à lire avec attention le projet de délibération qui vous est soumis.

En page 3 de l'exposé des motifs, il est dit : "Un plan de circulation dans le secteur de la porte Pouchet est en cours d'élaboration, en liaison avec les communes de Saint-Ouen et

de Clichy. Il sera finalisé dans les mois à venir et fera l'objet d'une concertation."

Je crois que tout est dit et que votre vœu n'a pas lieu d'être. En tous les cas, je demanderai, bien sûr, son retrait ou son rejet.

Sur le deuxième sujet, avant même que la concertation que vous appelez de vos vœux n'ait abouti, vous nous dites : "Il faut un parking souterrain de 400 places parce que c'est à peu près autour de cela que l'on a évalué les besoins de stationnement."

Tout d'abord, une précision : la recommandation du commissaire enquêteur vise les besoins de stationnement des futurs salariés du site. Sur ce point, il est clairement précisé, dans le projet soumis, que les bâtiments de bureaux et d'activités prévoiront la réalisation de parcs de stationnement en sous-sol, conformément d'ailleurs au P.L.U., bien sûr, afin de répondre aux besoins.

Vous laissez aussi entendre que les besoins des habitants ne seraient pas pris en compte. Là encore, sur toutes ces constructions, nous appliquons le P.L.U. et, dans le P.L.U., la question du stationnement est prise en considération, donc les besoins des futurs habitants seront couverts par la création du parc de stationnement dans les nouveaux bâtiments, conformément à la norme du P.L.U. : une place pour 100 mètres carrés S.H.O.N.

Pour les habitants actuels, nous devons certainement envisager, et nous verrons cela dans le cadre de la concertation, la création de places supplémentaires, par exemple sur la voirie, et la possibilité d'utiliser aussi des parkings qui aujourd'hui sont vacants et qui sont prévus notamment dans les nouveaux logements sociaux.

Donc, nous n'estimons pas que la création d'un parking résidentiel rotatif de 400 places serait justifiée aujourd'hui. Je propose donc également de ne pas retenir votre vœu.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

D'abord, je demande à M. DUBUS s'il retire son vœu n° 68.

**M. Jérôme DUBUS**. - Plus de précision, parce que j'ai entendu des contrevérités graves.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je ne vous ai pas donné la parole, je vous demandais si vous retiriez votre vœu.

**M. Jérôme DUBUS**. - Non, je ne le retire pas et je vous donne mes arguments.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Donc vous maintenez votre vœu, et nous allons passer au vote... Un argument, et un seul.

**M. Jérôme DUBUS**. - Mon argument est de dire, et vous pouvez vérifier dans le P.L.U., que rien n'oblige, quand on construit des bureaux et des locaux d'activité, à faire du parking en sous-sol.

Par conséquent, il est parfaitement faux de dire aujourd'hui que le P.L.U. oblige à faire des parkings en sous-sol dans les

bureaux et dans les immeubles d'activité, c'est totalement faux.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DU 34).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Jacques Lacan" à une future voie du 13e.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 70 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution de la dénomination "rue Jacques Lacan" à une future voie du 13e, l'homme aux cigares tordus et aux phrases absconses.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Je serai très clair, et je vous rassure, je ne vais pas vous parler des théories de Jacques Lacan, j'en serais d'ailleurs bien incapable.

Mais il s'agira de proposer deux dénominations pour des personnalités que je n'ai pas besoin de vous présenter, et Jean-Louis MISSIKA a fait le bon résumé avec les cigares tordus.

Cette proposition de dénomination concerne donc Jacques Lacan, médecin, psychiatre, et l'un des plus célèbres psychanalystes du XXe siècle. Il nous paraissait intelligent d'honorer sa mémoire en donnant son nom à une rue du nouveau quartier de Paris-Rive gauche, non loin, au passage, de la rue Française-Dolto, même si l'approche de cette dernière est bien différente, et je ne m'engagerai pas dans ces voies dangereuses d'explication de leurs théories respectives, et j'en resterai là.

Merci à vous.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Bien : ils pourront ainsi poursuivre leur dialogue.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Je voudrais remercier Jérôme COUMET et les élus du 13e. C'est une très belle initiative que j'accueille vraiment avec plaisir et je crois qu'il est à l'honneur de notre ville de saluer la mémoire de Jacques Lacan, mort en 1981. Je ne sais pas si, comme l'a dit Jean-Louis MISSIKA, c'était abscons, mais il y a quand même des phrases qui marquent et qui portent, et je les livre en cette fin d'après-midi. Il disait : "Les mots précèdent la pensée", je crois que c'est assez juste.

Il disait aussi : "L'inconscient est le discours de l'autre" ou encore, "C'est le discours de l'autre qui me constitue".

Voilà quelques phrases que je sou mets à notre méditation. Tout cela pour dire que je suis très heureuse de saluer l'arrivée d'une rue Jacques Lacan à Paris, et que je voudrais également saluer le travail remarquable de l'Association des amis de Jacques Lacan pour que perdure la pensée de ce grand psychanalyste qui continue à marquer notre temps. Voilà, et j'espère que nous aurons le temps de méditer un peu sur ce qu'il a dit sur l'humain.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci à vous. Il disait aussi : "L'inconscient est structuré comme un langage".

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 31).

Je ne suis pas sûr que cette unanimité aurait plu à Jacques Lacan, mais c'est un autre sujet.

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Claude Lévi-Strauss" à une future voie du 13e.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'attribution de la dénomination "rue Claude Lévi-Strauss" à une future voie du 13e arrondissement.

Je redonne la parole à M. Jérôme COUMET.

J'ai l'impression que vous voulez monopoliser tous les grands intellectuels français pour le 13e arrondissement.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Eh ! Oui, parce que le 13e est devenu le nouveau Quartier Latin de Paris, comme vous le savez.

Dans le même esprit, honorer la mémoire de Claude Lévi-Strauss, anthropologue et ethnologue décédé en 2009, nous semblait judicieux dans ce quartier universitaire où les sciences

sociales sont à l'honneur, et je ne m'étendrai pas plus longtemps. Je ne vous donnerai même pas de citation, mais si vous insistez, pour la prochaine fois, j'en préparerai une.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je suis sûr qu'Anne HIDALGO a quelques citations de Claude Lévi-Strauss à nous proposer.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Je n'ai pas pris de citations, mais simplement rappeler un avis très favorable. C'est un parcours absolument extraordinaire que celui de Claude Lévi-Strauss. Il était licencié en droit, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, enseignant-chercheur, d'abord en philosophie, puis en sociologie, au Brésil où il débute ses travaux d'ethnologie. Il a été maître de recherche au C.N.R.S., professeur au Collège de France où il a occupé la chaire d'anthropologie.

La richesse de ses publications, d'ailleurs dès ses premières, en 1948, sur les indiens du Brésil ou en 1996, avec son ouvrage : "Le père Noël supplicié" sont parmi les plus célèbres, et bien sûr "tristes tropiques", qui est sans doute le travail qu'il a laissé en héritage à notre siècle.

Et donc, pour toutes ces raisons, je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait une rue Claude Lévi-Strauss attribuée à une future voie du 13e arrondissement.

Le 13e a de la chance : de nombreuses nouvelles voies y sont créées. Ils peuvent donc laisser aller toute leur créativité pour que des noms d'hommes et de femmes - j'insiste puisque pour l'instant, on n'a passé que des hommes - que des femmes célèbres viennent également. Mais je sais que Jérôme COUMET est très attentif à cela... que des noms d'hommes et de femmes célèbres viennent s'apposer sur ces nouvelles rues du 13e arrondissement.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 32).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination "place Jenny Alpha" à la place située entre les 120 et 130 avenue Félix Faure (15e).**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 72 dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution de la dénomination "place Jenny Alpha" à la place située entre les 120 et 130, avenue Félix-Faure (15e).

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, pour une minute.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu se fait l'écho de l'hommage que nous avons

rendu, à la mairie du 15e, à une grande artiste qui résidait dans le 15e arrondissement et qui a disparu il y a peu. Jenny Alpha, qui était née en 1910 en Martinique. Évidemment, je ne vais pas relire tout le vœu, qui est long, mais qui voulait montrer tout le parcours de cette grande artiste qui, au long de ses tours de chant, notamment au cabaret antillais "La canne à sucre", a rencontré Duke Ellington, Josephine Baker, Ella Fitzgerald, Billie Holiday, etc.

Elle a vraiment poursuivi en parallèle de sa carrière un combat pour la reconnaissance de son art et de la façon de le mener.

Sa carrière, ses succès au théâtre puis au cinéma après de nombreuses années sont venus pour l'attester.

Je tiens à préciser aussi que c'était une contemporaine et une amie de Césaire, Damas et Senghor. Vous voyez qu'il n'y a que du beau monde et à mon avis, ce n'est que justice que de rendre hommage à Jenny Alpha. Après avoir rendu hommage à trois hommes, je pense que Mme HIDALGO ne pourra qu'approuver l'idée que l'on rende hommage à une femme, et a fortiori dans le 15e.

Je sais qu'il y a des règles et des procédures à suivre - nous ne les mettons pas de côté, évidemment - mais nous souhaitons, en réponse à l'hommage et suite au décès récent de Jenny Alpha, lui rendre un hommage marqué lors de cette séance du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Mme Anne HIDALGO, vous avez la parole.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Merci, c'est une excellente suggestion et bien sûr, c'est un avis très favorable.

Il est important d'honorer cette grande artiste qui a, comme vous l'avez dit, voué sa vie d'artiste à la reconnaissance, notamment de la culture créole, qui a été au milieu de toutes les influences du XXe siècle et donc, c'est un avis très favorable que j'émetts à votre vœu.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 33).

**2011, DLH 8 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 60, rue La Fayette (9e).**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 8 relatif à la location par bail emphytéotique, au profit de la R.I.V.P., de l'immeuble communal situé 60, rue La Fayette (9e).

La parole est à Mme Claire MOREL.

**Mme Claire MOREL.** - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je tenais effectivement à attirer votre attention sur ce projet de délibération qui porte sur la reconversion d'un immeuble appartenant à la Ville de Paris depuis 1900 et, jusqu'à présent, abritant une activité commerciale.

La R.I.V.P., futur bailleur, va transformer cet immeuble en logements sociaux sur près de 900 mètres carrés.

Voilà donc un exemple de notre volonté d'étudier toutes les possibilités de transformation des immeubles que la Ville détient, de les concrétiser quand c'est possible et ce également dans un arrondissement au centre de Paris, où les opportunités, comme tout le monde le sait, sont plutôt rares, les prix plus élevés, où le taux de logement social est plus faible que dans les arrondissements de l'Est parisien et où notre volonté de favoriser la mixité sociale est très forte.

Je rappelle également, à ce titre, que parmi les acteurs publics détenant des emprises et des immeubles à Paris, il y a également l'État.

La transformation de bureaux susceptibles d'être libérés permettrait la création de 6.200 logements dont 3.800 sociaux. La responsabilité de l'exploitation des emprises publiques ne doit pas être portée uniquement par la Ville.

Enfin, la transformation de bureaux et d'activité en logements sociaux, qui est tout de même une opération plus ardue, est toujours une de nos priorités et ce projet de délibération l'illustre. C'est ainsi que 300 logements ont pu être créés dans le 9e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame MOREL, des précisions que vous avez apportées sur ce projet de délibération et cette adresse particulière.

En effet, la Ville de Paris était propriétaire d'un immeuble, mais il y avait sur ce site l'exploitation d'un hôtel auquel nous avons mis fin au bail en cours.

À cette adresse, nous développerons une structure de logements, soit pour les jeunes soit un centre d'accueil pour les personnes en difficulté.

C'est effectivement la concrétisation de projets de rationalisation des immeubles appartenant à la Ville à des destinations sociales.

Vous faites bien de dire également dans vos propos que la Ville de Paris a déjà mobilisé toutes les opportunités que nous avons, notamment en matière de transformation de bureaux en logements, puisque le 9e est l'arrondissement type de ce genre de transformation.

Depuis 2001, nous suivons avec intérêt toutes les opportunités sur ce sujet.

Merci de votre intervention.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DLH 8).

**2011, DLH 13 - Approbation des modalités de lancement des marchés relatifs aux missions de contrôle, d'assistance juridique et de calcul du taux de référence dans le cadre des dispositifs Prêt Paris Logement 0% et Prêt Parcours Résidentiel.**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'harmonisation des dispositifs d'accession à la propriété avec le PTZ+.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 13 concernant l'approbation des modalités de lancement des marchés relatifs aux missions de contrôle, d'assistance juridique et de calcul du taux de référence dans le cadre des dispositifs Prêt Paris Logement 0% et Prêt Parcours Résidentiel, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 73 dans le fascicule.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Merci, Monsieur le Président.

Nous réitérons, mes chers collègues, notre vœu de voir le "Prêt Paris Logement" s'aligner sur le P.T.Z. + qui est maintenant l'outil d'accession à la propriété mis en place par le Gouvernement.

J'avais entendu M. MANO dire, en décembre dernier, que finalement ce P.T.Z. + n'aidait pas les jeunes Parisiens à accéder à la propriété.

C'est une erreur, Monsieur, je ne vais pas parler de mensonge, mais c'est une erreur car, effectivement, ce nouveau dispositif, surtout en zone tendue, permet aux jeunes ménages d'accéder à la propriété, en particulier dans le logement neuf.

Egalement, ceux qui achètent dans l'ancien auront bien sûr des montants d'aide deux fois plus élevés avec le P.T.Z. + qu'avec l'ancien P.T.Z.

Les Parisiens qui voudront acheter des logements qui ne seront pas énergétiquement performants, on le sait, verront leur aide diminuer, mais elle sera de toute façon toujours plus élevée que celle existant.

Vraiment, le P.T.Z. + s'adapte aux réalités économiques, familiales et environnementales, surtout à Paris, c'est pour cela que nous demandons l'alignement du "Prêt Paris Logement" sur le P.T.Z. +.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAMOUR.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - M. LAMOUR a l'art de défendre l'indéfendable.

La Ville de Paris n'est pas contre le PTZ +. La Ville de Paris est contre le fait que l'on accorde le PTZ + en plafond de ressources. Je pense que l'Etat s'est engagé dans cette voie par pure démagogie, le chiffrage de cette mesure pour les deux tranches de revenus les plus hautes devrait coûter 400 millions d'euros à l'Etat.

Nous pensons qu'il n'est pas utile d'obtenir une aide de la part de l'Etat pour des personnes qui n'ont pas besoin de cela pour acheter. Voilà. Cela me semble, dans la période actuelle, de bonne gestion.

Et le P.P.L. que nous avons créé à Paris avec les plafonds P.L.S. correspond effectivement à la cible que nous nous étions fixée : favoriser l'accession à la propriété des jeunes ménages et des jeunes qui commencent leur parcours résidentiel dans l'accession. Cela marche, puisque 13 à 14.000 Parisiens aujourd'hui ont bénéficié de ce prêt, et notamment plus de 4.000 au cours de l'année 2010.

Et vous me direz, Monsieur LAMOUR, combien de PTZ spécifiques à Paris ont pu être attribués par rapport à nos 4.000. Beaucoup moins, et vous le savez, car le P.P.L. parisien est beaucoup plus favorable pour l'accession dans l'ancien, et c'est ce qu'on achète essentiellement sur le territoire parisien.

Donc, je ne suivrais pas bien évidemment vos recommandations, qui sont de la gabegie financière de l'Etat et de la gabegie financière de l'argent des Parisiens.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DLH 13).

**2011, DLH 24 - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations en application de la section 2 du chapitre 1er du titre III du livre VI du code de la construction et de l'habitation. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan de la concertation préalable et à l'étude d'impact des modifications envisagées.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 24 relatif à la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les com-

pensations en application de la section 2 du chapitre 1er du titre III du livre VI du code de la construction et de l'habitation, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 74 et le vœu référencé n° 76 dans le fascicule, et M. MARTINS, l'amendement n° 75.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS.** - Monsieur le Maire, ce projet de délibération représente surtout un toilettage de ce règlement, dont je ne vais pas revenir sur l'ensemble de celui-ci, si ce n'est pour dire que, dieu merci, Paris a ce type d'outil pour réguler la trop forte concentration de locaux d'activité dans certains secteurs, et le risque d'une dérésidentialisation - permettez-moi le néologisme - et des quartiers qui, passé 20 heures ou 21 heures n'ont plus d'habitants et ressembleraient à de quartiers fantômes.

Ce règlement, le principe de compensation renforcé est bon et c'est évidemment un principe que nous soutenons. Cependant, le but de l'amendement était peut-être d'attirer l'attention de l'Exécutif sur un point : dans les transformations de locaux d'habitation en locaux d'activité, il n'est pas fait de différenciation entre les professions libérales. Toutes les professions libérales ou presque sont considérées comme des locaux d'activité. Il me semble, en termes de caractère résidentiel, que des locaux pour un comptable ou un avocat en activité libérale ne sont pas du même ordre que celui d'un médecin ou d'un kinésithérapeute installé dans ces mêmes locaux.

Par conséquent, il me semble que les professions de santé devraient faire l'objet d'un traitement à part et notamment ne pas être soumises à la compensation renforcée, dans la mesure où elle s'engagerait à s'inscrire dans le secteur 1 de la convention Uncam, c'est-à-dire au tarif du remboursement de Sécurité sociale.

Tout cela est un peu technique et complexe, je vous l'accorde, mais l'idée est que les médecins et les professionnels de santé, qui s'engagent à s'inscrire en secteur 1 à Paris, ne soient pas obligés, même s'ils s'installent dans les quartiers en secteur de compensation renforcée, à la fameuse compensation.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Bien, merci, Monsieur MARTINS.

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je me permettrais de rentrer justement un peu plus dans les détails de ce projet de délibération parce que je le trouve particulièrement intéressant dans les résultats qu'il nous a permis d'avoir depuis 2008, date à laquelle la Mairie de Paris a récupéré la gestion de ce règlement.

Effectivement, avant 2008, ce règlement n'était pas de la responsabilité de la Mairie mais était de la responsabilité de l'Etat. Comme l'a rappelé mon collègue, nous avons introduit un certain nombre de modifications, au nombre de trois :

- la définition sur Paris d'un périmètre de préservation de l'habitat ;

- un principe de compensation renforcé, où effectivement dans ce périmètre de préservation de l'habitat, un mètre carré de logement transformé en un mètre carré de local commercial devait être compensé par deux mètres carrés de logement dans

le même arrondissement ;

- un principe de compensation simple si la transformation bénéficiait au logement social.

Je crois justement que ces nouvelles dispositions étaient particulièrement intéressantes, puisque cela a permis des avancées notables dans ces secteurs de préservation.

Juste quelques chiffres qui permettent de voir l'évolution : en 2008, date à laquelle nous avons récupéré la gestion de ce règlement, 49.000 mètres carrés de changement de destination ont été enregistrés, avec uniquement 9.000 mètres carrés de compensation. Deux ans après, avec les nouveaux principes que nous avons mis en œuvre dans ce règlement, donc en 2010, 27.000 mètres carrés de changement de destination ont été autorisés, avec cette fois-ci 12.000 mètres carrés de compensation.

Aujourd'hui, ce règlement nous propose deux modifications, qui vont nous permettre de renforcer cette nouvelle tendance. Effectivement, le fait de mieux encadrer les mutations des logements en rez-de-chaussée, en autorisant essentiellement les professions libérales qui sont au service des Parisiennes et des Parisiens.

Effectivement, on pourrait peut-être aller plus loin, quoiqu'en termes de juridiction administrative je ne sais pas si cela tiendrait véritablement la route, mais au moins on part de quelque chose qui n'est pas négligeable. On va aussi permettre d'éviter le fait qu'un certain nombre de logements en rez-de-chaussée soient transformés sans compensation particulière en locaux d'activité économique, alors qu'un logement en rez-de-chaussée reste néanmoins un logement.

Deuxième innovation particulièrement intéressante, c'est le fait de faire sauter la barrière de l'arrondissement dans lequel cette compensation devait être apportée, pour permettre à cette compensation d'être apportée sur toute la zone de préservation de l'habitat. Cela a pour objectif, bien évidemment, de favoriser les mutations de bureaux vers le logement dans les quartiers où nous cherchons particulièrement à faire revenir du logement.

L'élu du 3e arrondissement que je suis, qui est touché par cette situation, est particulièrement intéressé par cette modification.

De même, ce projet de délibération lance également la mise en place d'un travail à venir sur le phénomène des meublés touristiques, puisque si ce projet de délibération n'acte pour l'instant rien de précis, rien de concret sur ce phénomène, il acte néanmoins le lancement d'une organisation d'une table ronde, la réalisation d'études visant à évaluer l'ensemble des paramètres du phénomène, sur par exemple l'ampleur, la répartition géographique, le type d'utilisation, le profil des propriétaires, les tarifs, les aspects fiscaux de cette nouvelle activité qui commence à arriver dans un certain nombre d'arrondissements également touchés par la préservation de l'habitat.

Justement, cette réflexion, que nous allons mettre en place à la suite de ce projet de délibération, devra nous permettre de préciser notre politique en matière de contrôle et de changement de destinations, permettant par la suite d'adapter le règlement à ces nouvelles évolutions de certains quartiers.

Ces projets de délibération montrent donc, Monsieur le Maire, que le logement social n'est pas le seul outil existant pour lutter contre la pénurie de logements que nous connaissons à Paris. Outre, le P.L.U. qui permet de maîtriser notre foncier, une

politique réglementaire volontariste permet d'influer sur les spécialisations des quartiers et d'inciter les promoteurs privés à trouver des accords avec les bailleurs sociaux, pour justement nous permettre d'atteindre cet objectif de 40.000 logements sociaux d'ici 2014.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet effectivement très technique, très complexe et qui a des conséquences importantes sur l'évolution sociologique de notre Ville et sur les activités économiques.

Il y a un peu plus de deux ans, fin 2008, nous approuvons, à l'unanimité des groupes ici présents, le règlement municipal relatif au changement d'usage des locaux d'habitation. En transférant du Préfet de Paris au Maire de Paris le pouvoir d'autoriser ces changements, la loi de modernisation de l'économie nous offrait l'opportunité de fixer nous-mêmes les conditions de ces transformations. C'est grâce à cette loi que nous pouvons aujourd'hui délibérer sur ce sujet.

Aujourd'hui, il nous est proposé d'ajuster un règlement municipal qui a un peu moins de deux ans d'exercice. Jeune et perfectible, telle est donc la première conclusion que nous pouvons tirer du dispositif voté.

Fut-il efficace ? Oui, si nous nous en tenons au bilan évoqué dans l'exposé des motifs. 27.800 mètres carrés ont été transformés en 2010 contre 37.142 en 2009 et près de 50.000 en 2008.

Le règlement, dont l'objectif essentiel, rappelons-le, est de préserver le parc d'habitation, apparaît sur ce point opérant, mais est-il le seul en cause ? Des explications exogènes liées à la crise économique qui a fortement impacté les professions libérales peuvent aussi être retenues avec les pertes d'emplois afférentes.

Quoi qu'il en soit, nous aurions aimé une information plus pointue, déclinant par arrondissement les surfaces transformées, une meilleure connaissance sur la destination professionnelle de ces locaux également. Ajoutons-y une fiche financière sur la compensation exacte.

Ces demandes n'étant ni excessives ni capricieuses, je ne doute pas qu'elles trouvent satisfaction à l'occasion d'une prochaine réunion de la 8e commission.

Revenons-en aux modifications proposées. L'exposé des motifs nous laisse démunis d'éléments qui nous auraient permis de mieux évaluer l'impact attendu et de vérifier l'étendue de la consultation auprès des professions libérales et je note avec attention ce qu'a dit Jean-François MARTINS sur les professionnels de santé. La plus évidente de ces modifications tient à l'élargissement du périmètre de compensation. C'est désormais au niveau de toute la zone de protection de l'habitat et non plus seulement de l'arrondissement que la compensation "1 mètre carré pour 1 mètre carré" en faveur du logement social s'établira. Cette nouvelle opportunité d'ordre financier offerte au parc aidé est censée favoriser le montage des opérations des bailleurs sociaux.

Il est vrai, nous l'avons vu tout à l'heure, que les arrondissements du centre sont moins que ceux de la périphérie impac-

tés par les acquisitions des bailleurs sociaux.

Cette mesure, et c'est très important, parce qu'il y a beaucoup de contradictions et beaucoup de fausses informations, n'a pas d'influence sur les transformations, mais relève des modalités de paiement des obligations de compensation ; ce sont des modalités de paiement financières.

Toutefois, mettre un frein au dépeuplement des arrondissements centraux, qui est, je le rappelle, la raison de la réglementation sur les changements d'usage, doit s'accompagner d'une offre nouvelle tertiaire dans les quartiers périphériques, et je pense notamment à Clichy-Batignolles, y compris, je le dis nettement, ceux inscrits dans la zone de déficit en logement social. C'est là le moyen de mobiliser la demande vers d'autres sites et de participer à leur mixité fonctionnelle. Si on est plus rigoureux dans le centre, il faut être un peu plus offreur de surfaces d'activité et de bureaux dans les quartiers périphériques.

Quant aux exonérations de compensation, plus précisément celles relatives aux rez-de-chaussée, elles m'invitent à une appréciation plus générale sur la nécessité de préserver ces espaces à l'habitation. Ils constituent une ressource à ne pas négliger pour répondre aux difficultés des personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées. Il n'est évidemment pas dans notre intention de promouvoir un sous-logement. L'accessibilité des appartements parisiens demeure le premier impératif. Les rez-de-chaussée présentent cependant certains avantages.

J'en prends pour exemple les voeux successifs déposés au Conseil de Paris, témoignant que les dysfonctionnements des ascenseurs sont, pour ces personnes, plus préjudiciables qu'à toute autre.

J'en prends pour appui la réflexion actuelle conduite avec les bailleurs sociaux sur la transformation des locaux commerciaux désaffectés qui, rendus accessibles, pourraient répondre à cette préoccupation.

Aussi, acceptons-nous la restriction de l'exonération de compensation aux demandes faites en nom personnel.

Enfin, je conclurai mon propos sur les locations touristiques évoquées dans l'exposé des motifs et qui remplacent dans la stigmatisation municipale le fameux scandale des vacances de logement qui fut l'antienne de la précédente mandature.

Je rappelle qu'en 2009, le P.L.U. a été modifié pour restreindre la définition des destinations, habitations et hébergements hôteliers. Ces locations en meublés de courte durée ont été assimilées à une destination hôtelière, soumises dès lors à une autorisation de l'urbanisme. Cette évolution réglementaire n'a pas suffi. Désormais, une étude doit être engagée pour mesurer l'ampleur de ce phénomène.

Mon groupe souhaite que les élus puissent connaître les modalités de cette mission. Les membres de la 8e commission pourraient être utilement associés, ne serait-ce qu'en auditionnant les services concernés sur les modalités d'élaboration, mais aussi de réalisation de cette étude.

Pour toutes ces raisons, le groupe Centre et Indépendants s'abstiendra sur ce projet de délibération.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à M. Michel DUMONT, pour trois minutes.

**M. Michel DUMONT.** - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris s'est, en effet, dotée d'un règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, ainsi que les principes déterminant les compensations par quartier, règlement qui est entré en vigueur le 1er avril 2009, c'est-à-dire il y a à peine deux ans.

Il était notamment destiné à autoriser le changement d'usage de locaux d'habitation en étages en le subordonnant à une compensation qui consiste en la transformation concomitante en habitations de locaux ayant un autre usage. Les locaux de compensation doivent être de qualité et de surface équivalentes à celles faisant l'objet du changement d'usage. Ils doivent par ailleurs, dans le règlement actuel, être situés dans le même arrondissement.

Le présent projet de délibération vise plusieurs objectifs dont le premier est de favoriser davantage les compensations sous forme de logement social dans le secteur déficitaire.

Afin d'atteindre cet objectif, la municipalité souhaite permettre qu'au sein de secteurs de compensation renforcés, toute compensation proposée sous forme de logement social puisse être réalisée dans l'ensemble du périmètre du secteur de compensation renforcé, même si elle intervient dans un autre arrondissement que celui où se trouve le local affecté par le changement d'usage.

Avez-vous mesuré les conséquences de ce dispositif qui va à l'encontre de la préservation du logement dans des arrondissements centraux de Paris comme le 7e arrondissement ?

Ce dispositif, si vous n'acceptez pas de l'amender, va avoir pour conséquence de relancer le processus de transformation de logements en bureaux dans les quartiers dont les adresses sont les plus prestigieuses comme le 7e, avec des propositions de compensation par transformation de bureaux en logements dans des secteurs déjà fortement pourvus en habitations. Ce dispositif sera donc très fortement destructeur de logement dans le 7e arrondissement.

Je n'ose imaginer, Monsieur le Maire, que vous cautionnez un tel objectif alors que vous regrettez régulièrement le manque de logement dans notre arrondissement.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement visant à maintenir la compensation de locaux dans le 7e.

Le groupe U.M.P.P.A. propose également un vœu demandant le report du vote de ce projet de délibération dans l'attente de la présentation d'une analyse des évolutions qu'engendraient ces nouvelles dispositions.

En effet, notre groupe a été alerté sur les possibilités de recours contre l'article 3 pour rupture du principe d'égalité non justifiée par des situations différentes. En effet, les commerçants et artisans seront affectés par la suppression de l'absence de compensation pour les locaux situés en rez-de-chaussée à l'exception de ceux destinés aux professions libérales, ainsi qu'aux personnes souhaitant exercer des missions d'intérêt général.

Aucune étude d'impact sur ce dispositif. Or, les conséquences pour les commerçants et artisans d'une telle mesure ne seront sans doute pas neutres. Cette modification visant à réserver l'exemption de compensation à des professions réglementées introduirait une discrimination infondée entre entreprises. Cette discrimination n'est d'ailleurs pas motivée dans le projet de délibération.

L'exposé des motifs du projet de délibération rappelle, par ailleurs, que la dévolution de locaux des locations saisonnières est soumise à l'autorisation...

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Monsieur DUMONT, vous êtes au-delà des trois minutes.

**M. Michel DUMONT**. - ... du Maire et au régime de compensation. Rien n'est concrètement apporté dans le contenu même du règlement sur ce point précis.

Enfin, la municipalité propose de modifier le régime de dérogation auquel les professions libérales sont soumises jusqu'à présent. Les professions réglementées ne seront autorisées à s'y installer sans compensation que dans la limite de 150 mètres carrés, alors que la possibilité de bénéficier jusqu'à maintenant allait jusqu'à 250 mètres carrés. A nouveau, pas d'étude d'impact sur les conséquences de cette modification.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous vous demandons de prendre en considération notre vœu de poursuivre la réflexion sur cette importante question, en vous rappelant que ce règlement n'a qu'à peine deux ans d'exercice.

En l'état, le groupe U.M.P.P.A. votera contre votre projet de délibération.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Claude GOASGUEN.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Je pense que les deux dernières interventions, même si la première se limite à une abstention, c'est une abstention très critique, vont dans le sens que je vais développer ici.

En effet, lorsque nous avons voté la voix L.M.E., nous, parlementaires de l'U.M.P., contre l'avis d'ailleurs des groupes d'opposition, nous avons basculé les pouvoirs du Préfet sur les pouvoirs des maires. Nous l'avons fait dans un certain esprit, c'est-à-dire de sortir des carcans préfectoraux qui immobilisaient le développement économique de villes en donnant la possibilité aux maires, dans les communes, de favoriser ce développement économique car, comme le titre de la loi l'indique, il s'agit essentiellement d'une loi à vocation de développement économique.

Or, qu'avons-nous vu se produire dans Paris ?

Alors que, dans un premier temps, nous aurions pu espérer que les propos de la Mairie de Paris aillent dans le sens d'une rupture avec la dimension préfectorale, nous nous sommes aperçus que la Préfecture demeurait et que, en réalité, ce texte a gardé son esprit préfectoral et a même été envenimé par des dispositions qui aboutissent à faire quelque chose d'absolument incompréhensible.

Je voulais savoir si, véritablement, il s'agissait d'une intention typiquement parisienne ou bien d'une préoccupation qui était une préoccupation urbaine dans d'autres communes.

Je me suis renseigné auprès des communes de Lyon, de Marseille et de Bordeaux. Aucune de ces communes, évidemment, n'a repris le schéma assez contraignant que Paris avait inauguré il y a quelques années.

Ce schéma n'est pas acceptable. Il eût été beaucoup plus simple, comme l'ont fait la plupart des communes, de déterminer des zones sur lesquelles on pouvait appliquer une certaine politique de conduite sociale dans des objectifs bien déterminés.

C'est d'ailleurs, en fait, lorsqu'on lit les délibérations de la L.M.E., ce qui était prévu dans le texte de la loi.

Vous avez voulu en faire en réalité quelque chose de très complexe avec des équivalences d'un mètre pour un, d'un mètre pour deux, de rez-de-chaussée sur lesquels il va falloir faire des demandes, etc.

Tout cela nécessite évidemment une administration et un contrôle que vous auriez pu simplifier en zonant véritablement et en faisant presque une parafiscalité qui eût été plus simple à mettre en place et qui aurait abouti au même résultat.

Vous avez préféré mettre en avant, comme toujours, ce problème du logement social et faire en réalité des professions libérales les financiers de votre politique, j'y reviendrai en deux minutes. Vous avez voulu au fond donner cette dimension de la priorité absolue du logement social qui vous caractérise, oubliant d'ailleurs que, concernant le logement social, les classes moyennes sont à considérer.

On ne voit pas très bien pourquoi les professions libérales seraient concernées par la politique du logement social car, en l'occurrence, il ne s'agit pas du tout d'éléments commerciaux. Il s'agit véritablement de sociétés civiles professionnelles, au sens de la loi, qui est assez restrictive dans ce domaine (29 novembre 1966), sociétés civiles professionnelles qui sont donc bien déterminées et de la loi du 31 décembre 1990 sur les professions libérales.

Or, les professions libérales de la loi de 1990 sont les professions libérales qui disposent d'ordres professionnels, c'est-à-dire très peu car, Monsieur MANO, très peu de professions libérales sont dotées d'ordre.

Vous sortez en réalité du schéma, vous devriez le savoir si vous aviez consulté les professions libérales. C'est l'un des arguments que nous allons évoquer : personne n'a parlé avec les professions libérales.

Lorsqu'on a téléphoné aux professions libérales pour leur demander ce qu'elles pensaient de ce texte, elles sont tombées des nues sur la modification apportée.

Tout cela est du travail inachevé, assez absurde, assez incomplet. Je vous propose d'être beaucoup plus simple et de déterminer des zonages sur la Ville de Paris qui permettent d'adapter véritablement une politique d'habitation souhaitable, de ne pas considérer les professions libérales comme quelque chose qui est un élément négatif dans le développement économique de la Ville de Paris.

Je regrette vraiment que vous poussiez de l'autre côté du périphérique, tant dans le 15e que dans le 16e arrondissement, les avocats et les médecins. Je pense que les professions libérales ont largement leur place dans Paris.

Elles contribuent au développement économique, mais la notion de développement économique chez vous passe systématiquement derrière la notion de développement du logement social.

Chacun sa priorité, vous prenez votre priorité, nous prenons la nôtre et nous défendons les professions libérales en refusant, bien sûr, votre texte.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Je vais donner la parole à M. Jean-Yves MANO, en rappe-

lant qu'il y a deux amendements et un vœu sur ce projet de délibération.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Nous avons effectivement un projet de délibération très technique dont M. GOASGUEN, à juste raison, rappelait que la première version avait été votée à l'unanimité.

Nous considérons que c'était une avancée parce que, certes, Monsieur GOASGUEN, je vous ai entendu au Conseil d'arrondissement, vous évoquiez l'idée que l'on se demande même pourquoi il y a une réglementation, la liberté en tout est tellement bien que l'on n'a pas besoin de règles.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - C'est ce que je pense. Je le confirme.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - En matière d'organisation de la ville, il faut un certain nombre de règles.

D'ailleurs, votre collègue qui n'est pas là, M. LEBEL, qui avait l'habitude précédemment d'intervenir sur ces sujets, était régulièrement fou de rage contre le laxisme de l'État (et donc de la Préfecture, son représentant local) pour le fait qu'il ne contrôlait rien et qu'il laissait tout faire dans le 8e arrondissement.

D'ailleurs, si j'en crois M. DUMONT, aujourd'hui, il nous reproche presque l'ouverture que nous faisons dans ce texte. Lui aussi voudrait que les compensations n'aient lieu que sur son territoire.

Mettez-vous d'accord entre vous, essayez d'avoir une position cohérente au sein de l'U.M.P., car vous êtes en contradiction entre vous. Je le souligne avec un certain plaisir, il faut le dire.

Sur le fond, qu'avons-nous voulu faire ? Nous avons tenu compte de l'expérience des deux ans qui ont montré une certaine efficacité.

Oui, en 2008, il y avait 50.000 mètres carrés de transformation et, parce que nous avons voté un règlement que nous faisons appliquer, alors qu'avant il ne l'était pas, nous n'avons aujourd'hui que 28.000 mètres carrés de transformation avec 12.000 mètres carrés de compensation effective.

J'espère que vous vous réjouissez, Monsieur GOASGUEN, du fait que nous ayons des textes que nous faisons appliquer et que nous appliquons la loi. On est là pour cela.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Ce n'est pas cela, la loi, Monsieur MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - On applique la loi. Cela ne vous plaît pas, pour vos amis, mais, dans le même temps, c'est dans l'intérêt des Parisiens.

Les professions libérales sont effectivement l'objet de règles qui, je crois, conviennent à l'essentiel des professions libérales.

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Non.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - Vous avez une définition extrêmement large de la notion de profession libérale.

Nous faisons référence à la notion d'ordres qui réglementent la profession libérale : les avocats, les médecins, les architectes.

Si je vous écoute, ce n'est pas assez large. Vous avez une conception beaucoup plus large de cette notion de profession libérale. Peut-être que les cartomanciennes, si je vous écoute, qui ont une profession libérale, pourraient trouver éventuellement...

**M. Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Je dirai aux infirmières que vous les comparez aux cartomanciennes !

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - C'est vous qui avez utilisé ce terme, pas moi. Je prenais un exemple.

Ne vous inquiétez pas, les professions paramédicales ne sont pas oubliées de la municipalité parisienne, croyez-le.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - Vous ne voulez pas l'analyser ainsi.

Ce qui est proposé, c'est le pragmatisme de l'appréciation de l'évolution et des contraintes que nous avons imposées dans un premier règlement. Nous avons évolué, vous devriez en être satisfaits.

**Claude GOASGUEN**, maire du 16e arrondissement. - Dans le mauvais sens.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - Mais non, pas dans le mauvais sens ! Vous avez une lecture pour le moins biseauté du texte. Libérale, oui, c'est cela !

En ce qui concerne les meublés touristiques évoqués par M. Gauthier CARON-THIBAUT et par vous-même, nous avons une conception qui fait que, dans les textes, les meublés touristiques sont soumis à la réglementation qui est aujourd'hui analysée.

Est-ce adapté ou pas ? C'est une question, mais ce qui est certain c'est que nous ne pouvons pas rester neutres sur le territoire parisien au fait que, au cours de ces dernières années, 20.000 logements destinés aux Parisiens soient sortis du marché, soit de l'accession soit de la location, destiné aux Parisiens.

C'est un phénomène qui a pris de telles proportions qu'il me semble que, collectivement, c'est dans notre intérêt de regarder au plus près ce qui se passe pour voir quels sont les textes qui sont adaptés ou pas et éventuellement faire de nouvelles propositions législatives, et j'espère en commun.

Certes, Paris est une ville qui accueille avec le plus grand plaisir le plus grand nombre de touristes au monde. Néanmoins, notre responsabilité globale et collective est quand même de faire que les Parisiens puissent vivre à Paris.

Cela me semble nécessaire, et nous allons créer un groupe de travail dont la première réunion, pour l'élaboration de l'étude, sera début mars.

Bien évidemment, vous serez tenus informés au fur et à mesure de ces travaux et de l'étude qui me semble indispensable si l'on veut sauver les Parisiens, si l'on veut donner une chance aux Parisiens d'avoir la possibilité de vivre à Paris.

Nous en sommes là. Paris n'est pas Venise. A partir de là, il faut que l'on ait des règles.

En ce qui concerne la proposition de M. MARTINS, très

honnêtement, quand on regarde le texte, les médecins ne sont pas oubliés. Dans certaines zones, ils n'ont pas de compensation à donner. Je sais qu'il y a aussi, actuellement un travail d'études en lien avec le milieu médical sur le territoire parisien. Je vous propose de ne pas accepter le vœu, tout en disant bien clairement que c'est un souci pour nous mais qui fera l'objet de débats qui sont menés dans les structures de débats en ce qui concerne la place du monde médical sur le territoire parisien.

Voilà ce que je pouvais vous dire objectivement sur l'ensemble de ce dossier, vous le reconnaîtrez, technique. Je m'engage à ce qu'il y ait une présentation des résultats et des statistiques au sein de la 8e Commission.

Je voterai, nous voterons contre le vœu et les amendements proposés et, bien évidemment, je vous encourage à voter le projet de délibération.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 74 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 74 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 75 déposée par M. MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 75 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DLH 24).

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un soutien au peuple tunisien.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la révolution de Jasmin en Tunisie.**

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Mohamed Bouazizi.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Mohamed Bouazizi.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, d'abord merci à tous les présidents de groupe d'avoir accepté que, entre le rendez-vous - tout à l'heure, j'allais remettre un prix à Lilian THURAM avec le Recteur de Paris -, je puisse être présent au moment où on vote mon débat et où on vote quatre vœux importants.

Donc, il s'agit d'un vœu proposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le vœu n°88.

Il y a deux vœux du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, les vœux n°s 89 et 91, et un vœu du groupe E.E.L.V.A., le vœu n° 90.

Je vais donner la parole pour une minute à chacun des auteurs de vœux, puis à M. SCHAPIRA et je crois qu'il y aura une explication de vote.

D'abord, Pascal CHERKI. Où est Pascal ?

Hermano SANCHES RUIVO ? Vous avez changé depuis... !

**M. Hermano SANCHES RUIVO.** - Légèrement, Monsieur le Maire !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - C'est au nom de la Révolution des Cèllets, peut-être ?

**M. Hermano SANCHES RUIVO.** - Exactement !

Laissez-moi vous parler de cette belle révolution : la Révolution de Jasmin.

Par une révolution politique et sociale exemplaire, le peuple tunisien, et en premier lieu sa jeunesse, a su s'émanciper de la tutelle que lui faisait subir le régime dictatorial de Zine el-Abidine BEN ALI depuis de trop longues années. A la privation de liberté, au chômage, aux inégalités sociales et à la corruption, le peuple tunisien a préféré la démocratie et le progrès, montrant par là assurément le chemin aux autres peuples de la région.

Nous ne pouvons que saluer le courage et la détermination du peuple tunisien, de ses forces démocratiques et progressistes, de l'U.G.T.T., sa centrale syndicale, et de ses mouvements de défense des droits de l'Homme. Plus que jamais, tout doit être fait pour garantir aux Tunisiens les libertés et la transition démocratique et sociale pour lesquelles ils ont lutté.

Le Gouvernement français n'aura pas été à la hauteur de cet enjeu historique, allant jusqu'à donner le sentiment de soutenir le régime de BEN ALI et de renvoyer dos à dos celui-ci et le peuple manifestant pour sa liberté.

La Révolution de Jasmin mérite mieux.

Monsieur le Maire, voilà pourquoi nous émettons le vœu que la Ville de Paris :

- apporte, par une adresse solennelle au peuple tunisien, la solidarité de tous les Parisiens et le témoignage de leur grande admiration devant la révolution pacifique qu'il conduit ;

- renforce son action de coopération internationale en direction des villes tunisiennes pour accompagner le changement en matière de gouvernance locale.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Tout le monde a effectivement en tête la révolution survenue en Tunisie, porteuse à la fois de valeurs de justice sociale et de valeurs de liberté, de démocratie. Liberté et démocratie dont le peuple tunisien avait été privé au cours des dernières années.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement français s'est comporté d'une manière scandaleuse pendant toute cette période, scandaleuse absolument, et vous le savez aussi bien que moi.

Nous voudrions précisément que notre ville, que la Ville de Paris se montre exemplaire. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé deux vœux :

- le premier pour que notre ville témoigne de sa solidarité au peuple tunisien ;

- le second pour que nous attribuions le nom d'une rue ou d'une place à Mohamed Bouazizi, ce jeune homme qui s'est immolé. Cet événement, vous le savez, a été un des événements déclencheurs de la révolution survenue en Tunisie.

Ce serait une belle manière de témoigner notre solidarité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, Mohamed Bouazizi restera sans doute dans l'Histoire, comme d'autres sont restés, même s'ils n'ont pas été les seuls, évidemment, et loin de là, à être à l'origine de cette révolution. Il n'empêche qu'il restera comme un beau symbole, ayant payé de sa vie une situation absolument inadmissible, insupportable. Hélas, je dirais qu'il a fallu qu'il y ait d'autres morts avant que la situation n'évolue favorablement en Tunisie. On voit qu'en Egypte, il faut, malheureusement, des événements tragiques, là encore, pour permettre des transitions démocratiques permettant la justice sociale.

Alors, notre proposition, effectivement, rejoint d'autres qui pensent qu'une personnalité comme Mohamed Bouazizi mérite que la Ville de Paris lui rende hommage sur une place, une rue, un bâtiment. Il faudra voir la meilleure façon de le faire, en lien probablement avec à la fois sa famille et les mouvements qui ont participé à l'émancipation et à la libération de la Tunisie, pour qu'un véritable hommage solennel puisse lui être rendu.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Au nom de l'Exécutif, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint. - Oui, Monsieur le Maire.

Rapidement parce que beaucoup de choses ont été dites et dites justement.

Sur les deux premiers vœux concernant le soutien au peuple tunisien, bien évidemment, l'Exécutif municipal y est tout à fait favorable. Nous avons été choqués par les réactions des forces de police dirigées par l'ancien régime, qui ont usé de la force, ont tué des manifestants, souvent très jeunes.

J'ajoute, parce que beaucoup de choses ont été dites, que sur la coopération avec les villes tunisiennes, sachez que, par l'intermédiaire de l'Association Internationale des Maires Francophones, la Ville de Paris a eu évidemment des liens avec les villes tunisiennes. Nous avons eu un certain nombre de coopérations mais extrêmement faibles, car souvent les maires tunisiens n'obtenaient pas les visas pour venir travailler avec nous.

Sachez que, dans nos organisations des associations internationales, nous faisons souvent le point sur nos relations avec les différents pays. Cela s'appelle des assises de la coopération décentralisée.

Avec la Tunisie, ces assises n'ont pas eu lieu depuis 16 ans, ce qui est absolument absurde parce qu'avec les autres pays, c'est tous les deux ou trois ans.

Je veux dire qu'il y a une volonté, évidemment, de pouvoir renouer avec les villes tunisiennes, de manière que nous puissions retravailler ensemble et nous répondrons, bien évidemment, puisque c'est la façon dont nous gérons la coopération décentralisée, à toutes les demandes des villes tunisiennes avec lesquelles nous sommes en partenariat.

Concernant Mohamed Bouazizi, puisque je réponds aux deux vœux, je crois que tout a été dit : il symbolise un combat. Je pense que ce geste ultime, il ne pouvait pas imaginer, lui, ce que cela entraînerait, mais ce geste ultime a été un moment extrêmement important pour les Tunisiens mais je crois aussi dans la région toute entière.

L'Exécutif municipal ne peut que s'associer à ces deux vœux et nous verrons les moyens appropriés pour rendre hommage à ce résistant.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. LELLOUCHE.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme le Maire de Paris, j'ai quelques attaches affectives avec ce pays, ami de la France, qu'est la Tunisie. J'ai donc l'honneur de présenter, au nom de mon groupe, les explications de vote sur ces vœux n° 88, n° 89 et n° 90 que nous avons étudiés avec beaucoup d'attention, qui sont respectables dans leur intention.

Permettez-moi de vous dire d'abord que je voudrais évacuer de notre débat, si c'est possible, tout esprit de polémique politique ; j'ai vu des attaques contre le Gouvernement : je laisse le soin à chacun de se livrer à ce genre d'exercice. Je ne polémiquerai pas, ni sur l'attitude de tel ou tel parti, ni sur les internationales, ce n'est pas mon sujet.

Ce que je veux dire ici, c'est que nous tenons, élus de l'opposition parisienne, à saluer la mémoire de cet homme qui s'est immolé et qui a symbolisé l'esprit de liberté. Il serait bon que la

Ville lui fasse un hommage - je ne sais pas si c'est sous la forme d'une rue. Il n'y a pas de rue Jan Palach et pourtant, il a tout déclenché en Europe de l'Est, mais sur le principe d'un hommage, bien entendu, nous soutiendrons.

Sur le fond, je voudrais simplement dire ceci : nous saluons le courage, la dignité et la maturité du peuple tunisien depuis le début de cette révolution, essentiellement pacifique depuis le 14 janvier. Nous souhaitons une démocratie durable dans ce pays, et nous souhaitons que l'esprit de tolérance, de responsabilité qui a toujours été celui de la Tunisie depuis son indépendance, quels que soient les présidents successifs, et profitant de l'existence de réformes dans ce pays, quoi qu'on en dise, notamment de libération de la femme, de l'éducation, de l'existence d'une classe moyenne, amène ce pays à une transition démocratique dans la paix.

Quant à nous, Français, il me semble indispensable, au-delà des querelles politiques que l'on peut comprendre, justifier non, mais comprendre, certainement, je voudrais dire que notre rôle est d'accompagner cette transition démocratique.

Nous l'avons fait, nous le faisons. En tant que responsable du commerce extérieur, j'ai demandé à nos entreprises... Nous avons 1.200 entreprises en Tunisie. 100.000 personnes vivent de la présence française en Tunisie. Que ces entreprises restent. Que nous accompagnions le mouvement démocratique. Je sais, Monsieur le Maire, que vous vous rendrez bientôt en Tunisie.

Je crois qu'il est important que tous ensemble, au niveau des partis politiques, des institutions, de l'économie de ce pays, nous soyons à côté de la Tunisie. C'est tout ce que je voulais dire : je ne veux pas rentrer dans des polémiques.

Sur les attaques contre le Gouvernement français qui figurent dans ces vœux, vous comprendrez qu'il nous soit impossible d'approuver ces vœux, même si leur esprit, à savoir la solidarité du peuple de Paris dans ce moment important de l'histoire de la Tunisie et peut-être de l'histoire de la liberté à l'intérieur du monde arabe que nous souhaitons naturellement, nous convient.

Nous accompagnons naturellement tous ces vœux de notre faveur, à l'exception de ces attaques politiciennes qui n'ont franchement pas lieu d'être et que je regrette pour ma part.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Ce sera au procès-verbal, ce qui vous permettra, quel que soit le vote que vous émettrez, qu'il soit bien clair dans le procès-verbal que vous êtes d'accord sur l'esprit, notamment de l'hommage à Mohamed Bouazizi.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Nous sommes obligés de voter contre les vœux qui comportent des attaques envers le Gouvernement. Pour le reste, sur l'hommage à M. Bouazizi et le soutien au peuple tunisien, je veux qu'il soit clair, naturellement, que nous sommes... à moins que vous ne retiriez ces considérants.

**M. Yves CONTASSOT.** - Il n'y en a pas.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Yves, c'est pourquoi j'ai bien dit que dans le procès-verbal, il serait, bien sûr, mentionné vos propos pour qu'on comprenne bien votre position, notamment sur l'esprit et sur Mohamed Bouazizi.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez demandé la parole pour une explication de vote, je crois ?

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - En ce qui concerne les trois vœux, notamment les vœux présentés par "Les Verts" et le parti Communiste, je n'ai rien vu, rien contre le Gouvernement, et nous partageons cette émotion et l'expression des vœux. J'ai bien relu, et je n'ai rien vu.

Je voudrais juste vous dire, Monsieur le Maire, sans polémique, mais je crois qu'il faut un peu de décence.

Sur le premier vœu, le vœu n° 88, nous le voterions, mais vous ne pouvez pas, vous, les socialistes, mettre l'alinéa 4. Vous savez très bien que vous faisiez partie de l'Internationale socialiste, qu'à chaque congrès du R.C.D., votre représentant, M. SUEUR, était présent à ces congrès au nom du parti socialiste.

Nous sommes prêts à voter ce vœu n° 88, mais pour que se soit dans un bon état d'esprit, la phrase au procès-verbal n'est pas suffisante. Je crois qu'il faut que vous retiriez ce quatrième considérant. Nous ne le ferons pas, mais je crois qu'il y a un problème de décence de la part du parti socialiste. Parce que dans cette affaire, on sait très bien qu'il y a des relations avec ce pays. On sait très bien... Je voudrais aussi que vous intégrez dans votre réflexion que depuis le 1er janvier, la diplomatie européenne remplace de plus en plus la diplomatie de chaque pays de la Communauté, et que l'Europe, pour cela, était assez précise dans le rappel des principes sur les droits de l'homme en Tunisie.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que je regrette, dans l'esprit qu'on sait chez vous, que les membres de votre parti aient fait un vœu avec cette phrase. Je trouve qu'elle est de mauvais aloi. Elle est malhonnête et en plus de cela, ce n'est pas vous, le parti socialiste, qui pouvez dire cela. Excusez-moi de dire cela, sans polémique, il faut vraiment que nous soyons unanimes.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Chers collègues, d'abord, les auteurs des vœux me diront s'ils modifient quelque chose. S'ils ne modifient pas, vous ferez comme vous le sentez et je vérifierai qu'au B.M.O. votre état d'esprit soit bien connu.

Je ne veux pas revenir sur la politique gouvernementale puisque j'ai eu l'occasion de m'exprimer, notamment vendredi matin sur France Inter. En revanche, je veux donner quelques précisions. La Ville de Paris, depuis que j'en suis Maire, s'efforce d'avoir des relations avec le peuple tunisien et les maires tunisiens. Notamment via l'A.I.M.F., nous avons quand même fait un certain nombre de choses, notamment dans une ville tunisienne, la rénovation simultanée du cimetière musulman, du cimetière juif et du cimetière chrétien, ce qui n'est pas sans signification.

En revanche, il faut rappeler aujourd'hui qu'il y a 15 mois, les villes tunisiennes ont quitté l'A.I.M.F. pendant quelques mois, à la demande du président BEN ALI parce que j'avais été amené à dire plus fortement que d'habitude, et surtout très publiquement, qu'il fallait un respect strict des droits de l'homme en Tunisie.

La réaction, malheureusement, du pouvoir tunisien, a été de demander aux cinq maires, et ils en étaient tous marrés, de quitter l'A.I.M.F. Je n'ai pas reculé et quelques mois après, les maires tunisiens sont revenus dans l'A.I.M.F.

Si je vous le dis, c'est parce qu'à cette occasion-là, j'ai eu beaucoup d'échanges avec les maires des autres pays de l'A.I.M.F. et avec Abdou DIOUF. Avais-je eu tort ? Avais-je eu raison ? Je n'avais pas dit que c'était en qualité de Président de l'A.I.M.F., mais je ne peux pas ne pas dire un certain nombre de choses. De la même manière que pour un certain nombre d'op-

posants, dont un était tout à l'heure dans mon bureau, dont je ne partage pas nécessairement les opinions... Je pense à Mme BEN SEDRINE, à Kemaïs CHAMNARI, à Moncef MARZOUKI. Certains sont d'extrême gauche. Il est vrai que j'ai plaidé leur libération et que cela m'a été reproché.

Donc, sur novembre 2009, qui a provoqué le départ des maires tunisiens de l'A.I.M.F., j'ai eu des échanges avec de nombreux maires. Je me souviens de Nicéphore SOGLO, l'ancien Président de la République du Bénin, maintenant maire de Cotonou ; je me souviens de Simon COMPAORÉ, le maire de Ouagadougou, et tous se sont demandés : "Nous faut-il réparer d'éventuelles erreurs de Bertrand ?" Ils ne m'ont pas fait de reproches : je vous le dis tout de suite. Et avec Abdou DIOUF, parce que nous voulions que les maires tunisiens reviennent dans l'A.I.M.F... Et moi, je n'avais pas l'intention de retirer une seule virgule de mes propos.

Maintenant que la révolution tunisienne a eu lieu, je constate que les maires francophones que j'ai vus, notamment à Auschwitz mardi dernier, me disent à quel point, finalement, pour l'A.I.M.F., malgré cette crise de quelques mois, ils se réjouissent que j'ai porté au nom de la famille francophone quelques valeurs universelles.

La deuxième chose que je voudrais vous dire est que le peuple tunisien a été représenté depuis l'Indépendance, d'abord par le Président Bourguiba, puis par le pouvoir du Président BEN ALI.

Nous avons déjà honoré un grand tunisien, qui est le Président Bourguiba, et je ne m'en excuse pas, même si le Président Bourguiba, qui a été le décolonisateur, l'auteur du Code du statut personnel, donc l'égalité femmes-hommes, l'éducation, la santé, c'était aussi un régime autoritaire.

Lorsque nous appelions en Tunisie, avant même que BEN ALI soit Président, les téléphones étaient écoutés.

Je veux juger avec modestie et honnêteté l'Histoire. Simplement, ce que je veux dire aussi, pour avoir été aux côtés de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme et l'Association des femmes démocrates et avoir toujours entretenu avec tout le monde des dialogues francs, et notamment avec les opposants, je pense que ce qu'a fait le peuple tunisien au mois de janvier 2011 est unique. Ce petit peuple de 10 millions d'habitants, qui n'est pas riche, contrairement à certains de ses voisins, a renversé un régime très fort, très policier - d'ailleurs, on l'a vu dans les semaines qui ont suivi et on l'a encore vu ce week-end -, et il l'a fait sans aucun acte de violence.

Il y a eu des morts, il y a eu des violences, il n'y a pas eu un coup de poing donné par un Tunisien qui se révoltait. C'est quelque chose, au regard de l'Histoire, que je crois exceptionnel et, effectivement, peut-être serais-je un peu chauvin, qui a un rapport avec l'âme tunisienne.

Je pense que cette révolution a toutes les chances de réussir ; comme nous disent les Tunisiens : "faites-nous confiance". Elle est aujourd'hui encore très fragile. Ce week-end, au Kef, quatre personnes sont mortes, tuées par les forces de police, et c'est encore une situation extrêmement chaotique.

Il y a consensus dans la société tunisienne sur les trois commissions qui ont été mises en place autour de la réforme démocratique, autour de la lutte contre la corruption et autour de notre thème : les responsabilités dans ces événements. Là-dessus, il y a un consensus total, quelles que soient les opinions.

Pour le reste, comme je le dis à mes amis tunisiens qui, parfois, ne sont pas d'accord entre eux : "ne vous inquiétez pas, c'est la démocratie", mais c'est fragile et je pense qu'il faut que nous soyons aux côtés du peuple tunisien, que le Conseil de Paris dise au peuple tunisien que nous l'aimons, que nous l'admirons et que sa révolution est certainement majeure pour la liberté non seulement en Méditerranée mais peut-être, on verra, au-delà.

Je pense qu'il faudra que nous soyons extrêmement actifs dans notre coopération avec aussi des O.N.G. ; j'ai déjà parlé avec Christian SAUTTER de "Paris Pionnières", cette association de femmes chefs d'entreprise dont je suis sûr, j'en ai parlé à la Présidente des femmes démocrates, Mme BEN ACHOUR, et il y a des O.N.G., notamment dans les régions du centre, qui veulent agir pour la solidarité, pour la justice, n'oubliez pas, et Ian BROSSAT a eu raison de le dire, que cette révolution est aussi partie sur une revendication de justice sociale et qu'il faut aussi qu'on soit à leurs côtés dans ce domaine-là.

De ce point de vue, je crois que c'est très important pour le peuple tunisien que le Conseil de Paris lui exprime aujourd'hui sa solidarité, son amitié, son admiration, mais aussi son soutien et je crois que le fait de donner le nom de Mohammed Bouazizi, qui est devenu le symbole de la révolution tunisienne, à un lieu ou une place de Paris est tout à fait important ; c'est déjà, en Tunisie, apprécié. Je voudrais même vous demander qu'on aille vite pour trouver cette rue ou cette place, car je crois que son inauguration sera un moment que les Tunisiens ressentiront comme un vrai moment de fraternité du peuple de Paris pour le peuple tunisien.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je crois que c'est important, au-delà de nous, que dans certaines circonstances, où les valeurs sont vraiment en cause et le mouvement des peuples, que nous sachions, nous, les Parisiens, porter ce message que nous avons reçu, peut-être notamment de la Libération de Paris le 25 août 1944 : la liberté, la démocratie, les Droits de l'Homme ; ce n'est pas réservé à tel ou tel peuple, à telle ou telle race ou à telle ou telle religion, la liberté, la démocratie, les Droits de l'Homme, l'égalité femmes/hommes, c'est pour tous les peuples de la planète !

Je mets aux voix le vœu n° 88...

Y a-t-il des modifications ? Oui.

Monsieur CAFFET ?

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais souligner, pour que les choses soient claires, que la volonté de mon groupe, pour l'essentiel, était évidemment de manifester sa solidarité avec le peuple tunisien dans la lutte qu'il a engagée contre l'injustice et pour la liberté et la démocratie.

A cette occasion, mon groupe a voulu également porter l'appréciation qu'il avait sur la manière dont le Gouvernement s'était comporté pendant cette crise.

Je comprends, je peux comprendre, que, pour l'opposition, le quatrième considérant, comme le notait notre collègue Yves POZZO di BORGIO, soit gênant, étant donné qu'il y a, dans vos rangs, dans les rangs de l'opposition, un certain nombre de Ministres dont un qui a des responsabilités internationales, même si elles ne portent pas sur le Maghreb.

Dans ces conditions, moi, ce que je souhaite, c'est que l'unanimité la plus large se fasse dans ce Conseil pour apporter notre solidarité et notre fraternité, comme vient de le dire le Maire, au peuple tunisien.

Dans cette condition, mais à cette condition, si le retrait du quatrième considérant de notre vœu permet que le Conseil exprime cette solidarité de manière unanime, je suis parfaitement d'accord pour le supprimer et ne laisser que les trois premiers considérants qui portent essentiellement sur des faits.

J'ajoute que, à la lecture des deux autres vœux, celui qui a été déposé par notre collègue Ian BROSSAT et celui qui est signé par le groupe E.E.L.V.A., ce sont des considérants qui ne devraient pas gêner l'Opposition puisqu'ils ne portent pas d'appréciation sur la manière dont le Gouvernement a géré cette "crise".

A partir de ce moment-là, je ne vois pas pourquoi, sur l'ensemble de ces trois vœux, il ne pourrait pas y avoir unanimité de notre Conseil.

Je crois que l'enjeu est suffisamment important pour que, ma foi, sur cette question, celle de la liberté, de la démocratie et de la justice sociale, nous puissions exprimer une position commune et unanime.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Très bien.

Monsieur LELLOUCHE, une brève réaction ? C'est normal.

**M. Pierre LELLOUCHE.** - Très brièvement, Monsieur le Maire, je voulais vous dire que je soutenais totalement l'analyse qui était la vôtre de la situation en Tunisie et notamment de la fragilité de la situation, de la nécessité d'accompagner cette transition démocratique au mieux.

C'est exactement dans cet esprit que je remercie M. CAFFET de comprendre la difficulté et l'obstacle que représentait ce considérant.

Dès lors que la Majorité municipale veut bien l'ôter, naturellement, mon groupe le votera et nous aurons donc une unanimité de solidarité au peuple de Tunis, aux Tunisiens dans cette transition démocratique.

J'ajoute que, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons rien, bien au contraire, contre un hommage à M. Bouazizi. Les vœux présentés par M. CONTASSOT et M. BROSSAT ne comportant pas d'attaque politique particulière au Gouvernement, nous nous associons bien évidemment à ces hommages.

Le Maire de Paris et cette Assemblée décideront de la forme à y apporter.

Voilà, très brièvement, quelle est notre position.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Je ne peux que me réjouir de la position du Président du groupe socialiste.

Evidemment, nous voterons en faveur de cette unanimité parce que je pense qu'elle est nécessaire. Si je puis me permettre, Monsieur le Maire, je vous rejoins entièrement sur la nécessité d'aller vite pour montrer que Paris accompagne ce mouvement.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, avant le vote, puisqu'il y avait dans le vœu du groupe socialiste une phrase qui dérangeait, si nous votons, c'est pourquoi je le dis avant, à l'unanimité les quatre vœux, je crois que ce sera particulièrement apprécié par le peuple tunisien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 88, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 44).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 89, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 45).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 46).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 47).

Je ne peux pas vous parler au nom du peuple tunisien, mais je crois que le peuple tunisien est très content que le Conseil de Paris, unanime, ait décidé de ce soutien, de cet hommage et de cette solidarité.

Je vous en remercie très chaleureusement.

**2011, DLH 26 - Approbation du principe et des modalités de lancement de marchés relatifs à la recherche de logements locatifs avec accompagnement des propriétaires privés jusqu'à la mise en location dans le cadre du dispositif "Louez solidaire et sans risque" et communication sur ce dispositif.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 26 concernant l'approbation du principe et des modalités de lancement de marchés relatifs à la recherche de logements locatifs avec accompagnement des propriétaires privés jusqu'à la mise en location dans le cadre du dispositif "Louez solidaire et sans risque" et communication sur ce dispositif.

Je donne la parole à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Monsieur le Maire, il s'agit du dispositif "Louez solidaire". On revient un peu sur terre. Mon propos sera positif, il n'en sera donc que plus bref.

"Louez solidaire" a bientôt quatre ans. Dans le domaine administratif, c'est déjà l'âge de la maturité, le moment où l'on ajuste encore des services qui ont fait preuve de leur utilité.

En l'occurrence, les adaptations apportées concernent l'architecture des marchés publics à l'occasion de leur renouvellement.

Nous ne discuterons pas du principe de ces contrats qui participent, nous le savons, de la réussite du dispositif. Ils constituent une phase incontournable sur la voie de la prise à bail des logements par les organismes conventionnés.

Les composantes de ce marché appellent en revanche quelques commentaires.

Premièrement, le marché globalise les deux dispositifs de mobilisation du parc privé : "Louez solidaire" dans sa version canal historique, d'une part, et l'agence immobilière à vocation sociale, d'autre part.

Ce dernier outil, plus ciblé sur les petits appartements...

*(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez parler le camarade DUBUS.

C'est à vous que je m'adressais, je sais à qui je m'adresse.

Continuez.

**M. Jérôme DUBUS.** - Premièrement, le marché globalise les deux dispositifs de mobilisation du parc privé : "Louez solidaire" dans sa version canal historique, d'une part, et l'agence immobilière à vocation sociale, d'autre part.

Ce dernier outil, plus ciblé sur les petits appartements...

En octobre 2010, seulement 40 logements étaient captés après un démarrage opérationnel en 2009.

C'est vraiment insuffisant par rapport à l'engagement d'une captation de 250 logements fin 2011 et de 500 logements sur la mandature.

La fusion des procédures de communication, sur ces deux dispositifs, améliorera peut-être son attractivité, mais on doit compter davantage sur les modifications apportées aux presta-

tions servies.

Ensuite, la consultation proposée dissocie en deux lots la communication de la prospection.

L'intérêt serait de recentrer les futurs titulaires sur leur cœur de métier. En tout état de cause, cette distinction a aussi l'avantage pour les élus de permettre une appréciation de la distribution financière selon les missions.

Le rapport est d'ailleurs correct. D'un côté, 816.000 euros hors taxes d'enveloppe globale pour la recherche de 600 nouveaux logements et l'assistance aux propriétaires, de l'autre une estimation plus aléatoire de 50.000 à 250.000 euros affectés aux prestations classiques de communication.

La Direction du Logement et de l'Habitat pourra ainsi faire réaliser tous supports mettant en valeur le dispositif jusqu'à, je cite, "la visite d'un logement avec le Maire de Paris" comme le précise le cahier des clauses administratives particulières.

Dans la mesure où les composantes du marché ne sont plus les mêmes qu'en 2007, j'avoue qu'il nous est difficile d'apprécier l'évolution purement financière de l'opération, si à périmètre constant il mobilise davantage les crédits municipaux.

Enfin, parce que "Louez solidaire et sans risque" le mérite bien, j'aimerais quelques précisions, Monsieur MANO, sur ses résultats.

L'exposé des motifs nous fournit quelques chiffres, mais allons plus loin. Depuis 2007, la montée en puissance de "Louez solidaire" est régulière. Il a en effet été bien pensé et le groupe centriste en a déjà salué la pertinence à l'égard des deux parties prenantes, les bénéficiaires comme les propriétaires.

Le loyer est intéressant, les garanties de la Ville et l'accompagnement social sont des mesures efficaces, la déduction fiscale sur les revenus locatifs accordée par l'État est elle aussi attractive.

Il faut noter d'ailleurs une progression assez sensible des logements gérés depuis que l'abattement a été porté à 70 % par la loi Molle.

Nous sommes désormais à une période d'échéance de certains baux. Pouvons-nous avoir des précisions sur le taux de renouvellement et les raisons du retrait des propriétaires ?

J'ai pu lire par ailleurs que la prospection allait s'adresser aux investisseurs locatifs, quelle est la marge de manœuvre estimée sur ce segment ?

Et, parce que j'avais promis d'être bref, je me contenterais d'une dernière observation sur la taille des logements à récupérer.

Sur la dernière période, les F1 représentent 14 %, les F2 44 % et les F3 29 %.

Les objectifs du marché imposent une typologie prioritaire sur les F3 avec un seuil maximal de 30 % pour les F2, en meilleure adéquation avec le profil des familles suivies par l'Aide sociale à l'enfance.

C'est une condition, à notre avis, bienvenue.

Les élus du groupe Centre et Indépendants voteront donc ce projet de délibération et je remercie le compagnon SCHAPIRA de m'avoir accordé un peu de temps.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous aurez remarqué qu'il s'est arrêté à une minute, et vous avez fait 2 minutes 49, mais réellement vous avez fait beaucoup plus.

Je donne la parole à Jean-Yves MANO pour vous répondre.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Très honnêtement, Monsieur DUBUS fait des louanges du système Louer Solidaire et I.V.S. à l'occasion de ces marchés. Objectivement, ce sont deux systèmes qui marchent, il faut être fier des initiatives que nous avons pu prendre.

Au niveau des chiffres, je lui propose bien évidemment qu'au sein de la 8e Commission nous lui donnions tous les renseignements détaillés. En même temps, combien de renouvellements ? Je n'ai pas le chiffre aujourd'hui.

Le concept même que nous avons créé est justement de dire que le propriétaire qui avait une perspective à moyen terme de récupérer son logement puisse le faire, mais la garantie que nous lui avons apportée est de reloger systématiquement dans le parc social les personnes que nous y mettions. Oui, il y a une certaine rotation, mais faible et il faut le reconnaître.

Ce qui est intéressant, c'est de voir qu'alors que nous avons 550 logements aujourd'hui, il y a plus de 800 familles qui sont passées, ce qui veut dire qu'au-delà de dix-huit mois nous renouvelons la présence par un transfert sur le logement social définitif.

Ceci est donc un système qui fonctionne bien, qu'il faudra faire perdurer, tout cela en nous donnant des limites que nous avons fixées à 1.050, sachant que la contrainte que nous nous sommes imposée, et qui est source d'efficacité, est également une contrainte vis-à-vis des autres parisiens dans l'attribution des logements sociaux. Nous assumons ce choix mais je pense qu'il est bon de les limiter quantitativement.

En ce qui concerne la séparation des marchés et le coût que vous avez évoqué, nous avons chiffré, nous, que l'ensemble des prestations se chiffrait à 4 % du coût global de l'opération, ce qui reste faible pour quelque chose, reconnaissons-le, qui est une réussite.

Je vous remercie, Monsieur DUBUS, de l'appréciation positive de ce qui est en route, que nous essaierons de faire perdurer, et je m'engage à vous fournir des éléments complémentaires d'information au cours de la 8e Commission.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DLH 26).

**2011, DLH 27 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant l'ensemble des bâtiments situés 2 bis, Cité Aubry (20e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 27 concernant une autorisation à M. le Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant l'ensemble des bâtiments situés 2 bis, cité Aubry

dans le 20e.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX, pour cinq minutes.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serais beaucoup plus brève, justement pour dire que je me réjouis aujourd'hui de voir ce projet de délibération, car cette parcelle avait fait l'objet d'une inscription, dans le cadre du Plan local d'urbanisme, en qualité de réserve pour espaces verts.

Depuis le propriétaire a vendu cette parcelle à la Ville, qui a pu l'acquérir pour y réaliser un projet d'espace vert. Ce projet était très soutenu, à la fois par les élus du 20e et les conseils de quartier, Père Lachaise et Réunion, qui s'étaient beaucoup mobilisés.

Je pense que cela fera aussi plaisir aux élus du 11e arrondissement, car cette parcelle est toute proche du 11e arrondissement, et donc cela permettra aux habitants du 11e arrondissement de disposer d'un espace vert de proximité, sachant que ce secteur est vraiment déficitaire en espaces verts publics.

Je voudrais juste attirer l'attention de M. MANO sur les délais de démolition, car je souhaiterais que l'on puisse démolir le plus rapidement possible ces bâtiments. Nous avons la triste expérience dans le 20e arrondissement de bâtiments qui ont été occupés dès que la Ville a fait l'acquisition des parcelles, et qui empêchent aujourd'hui la réalisation de certains projets. Donc je voudrais juste émettre le souhait qu'on puisse réaliser cette démolition dans les délais les plus rapides possibles.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je vais me réjouir avec Mme GIBOUDEAUX, les élus du 20e et les élus du 11e de la réalisation de cet espace vert nouveau dans le 20e arrondissement.

Tant qu'à la démolition le plus rapidement possible, évidemment les marchés à la disposition le permettent. Et, avec un peu de taquinerie, je disais donc que la présence d'artistes potentiels de manière éphémère n'est pas souhaitée. C'est ce que je comprends.

C'était une taquinerie !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DLH 27).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés aux montants des loyers des locaux associatifs appartenant aux bailleurs sociaux et aux sociétés d'économie mixte.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé

par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux montants des loyers des locaux associatifs, appartenant aux bailleurs sociaux et aux S.E.M.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour une minute.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Monsieur le Maire, je vais essayer de tenir les délais.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Non, il faut les tenir !

**M. Philippe DUCLOUX.** - Mais je vais les tenir !

Le dynamisme de la vie associative du 11<sup>e</sup> arrondissement et l'importance du travail réalisé par les associations, quel que soit leur secteur d'activité, n'est plus à démontrer.

De très nombreuses associations du 11<sup>e</sup> arrondissement rencontrent d'importantes difficultés pour exercer leur activité, du fait de l'absence de locaux adaptés à un coût accessible, conséquence de l'absence de baux spécifiquement adaptés aux associations.

La mairie du 11<sup>e</sup> est de plus en plus sollicitée par des associations occupant des locaux appartenant à des S.E.M. ou des bailleurs sociaux. Ces associations ne sont plus, pour certaines, en mesure de s'acquitter du montant de leur loyer dans un contexte de crise économique et sociale qui restreint leurs sources de revenus, alors que leur rôle en termes de maintien de la cohésion sociale se fait de plus en plus ressentir dans nos quartiers.

La circulaire Fillon du 18 janvier 2010, relative au secteur associatif, compromet la pérennisation de certaines sources de financement en imposant au secteur associatif des objectifs de plus en plus contraignants et assimilables à des notions de rentabilité économique.

C'est pourquoi, sur proposition de Patrick BLOCHE, de moi-même et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous émettons le vœu que la Ville de Paris incite les bailleurs sociaux, les opérateurs immobiliers, desquels elle est partenaire, à signer des baux adaptés aux associations, afin qu'elles ne soient pas contraintes de conclure des baux commerciaux et puissent, conformément à des critères clairement définis, transparents et adaptés aux spécificités du tissu associatif, bénéficier de loyers à des montants qui leur soient accessibles.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

**M. Jean-Yves MANO,** adjoint. - Monsieur DUCLOUX, vous évoquez un sujet sensible sur Paris, puisque les demandes sont extrêmement nombreuses pour toutes les associations qui nous demandent des locaux, si possible bien évidemment équipés, et si possible pas gratuit mais presque.

Tout ceci est complexe. Bien évidemment, je soutiendrai le vœu que vous proposez, tout en illustrant mes propos par la situation dans laquelle se trouvent les bailleurs sociaux.

D'abord, dans l'analyse que vous faites de la situation, certes, le Gouvernement, dans la circulaire de M. FILLON, restreint les crédits aux associations. Vous demandez, de fait, par l'expression qui est la vôtre, que les bailleurs sociaux suppléent le désengagement de l'Etat. Jusqu'où peut-on aller ?

Le deuxième élément que je peux vous donner, c'est que les bailleurs sociaux S.E.M., offices ou E.S.H. sont soumis à un certain nombre de règles, de par la mission d'inspection du logement social, qui veut que certes s'il est possible que les bailleurs sociaux louent à des tarifs préférentiels un certain nombre de structures, de locaux pour les associations, ceci doit se faire dans des règles transparentes de pourcentage ou de diminution par rapport à la valeur commerciale.

Paris Habitat a, dans une délibération, fixé ces éléments-là. La R.I.V.P. la fait. La S.G.I.M. le fera lors de son prochain Conseil d'Administration ainsi que la S.I.E.M.P.

Tout cela pour vous dire que bien évidemment nous prenons en compte d'ailleurs la commercialité de zones particulièrement commerciales ou pas, que nous prenons en compte le secteur "politique de la ville" où il y a des règles particulières, avec un taux particulièrement préférentiel. Mais comprenez que la totalité de la Ville de Paris ne se situe pas en secteur "politique de la ville".

Oui, nous sommes favorables au développement des structures associatives. Je rappelle aussi que, dans les nouveaux immeubles que nous créons, que nous achetons, la valorisation commerciale est un élément de l'équilibre de l'opération. Malgré la bonne volonté du bailleur, nous ne pouvons pas systématiquement affecter les locaux de rez-de-chaussée au secteur associatif. C'est aussi le réalisme économique qui doit être pris en compte dans nos décisions.

Tout ceci démontre notre bonne volonté d'appréciation mais comprenez que les bailleurs sont soumis à un certain nombre de règles qu'ils doivent respecter par des décisions prises par leur conseil d'administration. Mais je soutiendrai le vœu que vous présentez.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 34).

#### **Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'immeuble C.C.A. (3e).**

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 78 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'immeuble C.C.A. dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à M. le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, pour une minute.

**M. Pierre AIDENBAUM,** maire du 3<sup>e</sup> arrondissement. - Une seule minute ?

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Eh oui, c'est le règlement.

**M. Pierre AIDENBAUM,** maire du 3<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, voilà ce que l'on peut appeler un scandale. Non pas le squat d'artistes que nous soutenons, mais le scandale est dans l'abandon manifeste par la propriétaire de cet

immeuble de 825 mètres carrés, situé à l'angle des rues de Turenne, Vieille-du-Temple et de Bretagne, qui est vide depuis plus de quinze ans.

Cette propriétaire, que nous avons souvent sollicitée, n'a jamais voulu engager quelque négociation que ce soit et laisse cet immeuble fermé, dans des conditions, d'ailleurs, qui avaient amené la Mairie de Paris à entamer des poursuites pour abandon manifeste. Elle a, certes, fait des travaux, mais depuis deux ans que ces travaux sont terminés, l'immeuble est toujours vide. Elle met de telles conditions à la location que, naturellement, il n'y a pas de locataire.

Que la propriétaire veuille garder son bien, je peux le comprendre, nous lui demandons tout simplement de faire quelque chose de son immeuble, soit de le vendre, pourquoi pas à la Ville, ou de le louer à des conditions plus réalistes.

Un collectif d'artistes occupe le lieu depuis le début du mois de janvier. Un jugement d'expulsion sans délai a été rendu, ce qui me paraît disproportionné et donc le vœu a un double objet ; je vous le cite.

Premièrement, le vœu qui a été présenté par le Conseil du 3e arrondissement demande au Maire de Paris de se mettre en contact avec la propriétaire pour lui proposer sa médiation, afin qu'une convention d'occupation précaire soit signée avec les occupants, le temps que la propriétaire trouve preneur, trouve une solution pour son immeuble.

Le deuxième objet de ce vœu s'adresse au Préfet de police, afin qu'il ne procède pas à l'expulsion tant que les négociations n'auront pas permis d'aboutir à une solution humaine prenant en compte la situation de précarité des occupants.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait !

Monsieur MANO, vous avez la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur AIDENBAUM, c'est avec plaisir que nous soutiendrons le vœu que vous proposez, dans la mesure où nous avons donc un quatrième immeuble vacant sur le territoire parisien. Après la place des Vosges, après la rue de Sèvres, après l'avenue Matignon, il y a donc la rue de Turenne. Oui, c'est un scandale, c'est une provocation d'avoir des immeubles vacants sur le territoire parisien et les artistes qui sont appropriés le rez-de-chaussée et peut-être le premier étage font œuvre de salubrité, je pense, d'animation du quartier et de faire vivre cet immeuble, donc nous soutiendrons, bien évidemment, la proposition que vous faites.

Nous prendrons contact avec la propriétaire pour voir dans quelle mesure elle est prête à accepter l'occupation actuelle d'ailleurs, si elle ne veut pas vendre son immeuble. Nous essayerons de rentrer en contact avec elle, bien que les conditions qu'elle a mises sur le marché pour louer la totalité de l'immeuble en un seul bloc ne laissent pas présager une bonne volonté évidente de cette propriétaire et je compte sur l'appréciation de la Préfecture de police pour mesurer qu'il n'y a pas d'urgence à évacuer pour des conditions de sécurité les artistes qui manifestent une animation locale appréciée dans le quartier.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** -

Monsieur le Maire, pour l'instant, la Préfecture de police n'est pas encore légalement requise.

Simplement, je voudrais préciser que dans son appréciation du risque de trouble à l'ordre public, la Préfecture de police regarde de manière très attentive la situation des immeubles et notamment la bonne volonté ou la bonne foi des propriétaires et, de ce point de vue, parmi les quatre immeubles que vous avez cités, la responsabilité n'est pas exactement la même et on peut, d'un côté, regarder la rue de Sèvres et effectivement cette rue et, de l'autre, dans les deux cas, après un délai, en tout cas pour la place des Vosges, les propriétaires avaient bougé, ce qui a motivé la décision de la Préfecture de police en octobre dernier et enfin, sur l'avenue Matignon, le propriétaire n'est pas défaillant.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 35).

#### **Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au statut des logements I.L.M. 28 de la R.I.V.P.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 79 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, relatif au statut des logements I.L.M. 28 de la R.I.V.P.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera court.

Nous savons, en effet, que nous avons, à Paris, de nombreux immeubles classés I.L.M. 28 qui ne sont pas comptabilisés aujourd'hui comme logements relevant de la loi S.R.U. Or, nous avons 7.000 logements qui vont progressivement être conventionnés, plusieurs l'ont déjà été depuis le début de l'année, et vont donc, désormais, relever du logement social.

Ce que nous demandons, c'est que ces nouveaux immeubles qui, désormais, relèveront du logement social ne soient pas comptabilisés parmi les 40.000 nouveaux logements sociaux que nous avons vocation à produire au cours de cette mandature, autrement dit, qu'à la fin de la mandature, on ait nos 40.000 logements sociaux, plus ces immeubles qui auront été conventionnés.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Je voudrais rassurer M. BROSSAT, effectivement, le conventionnement des I.L.M. 28, soit 8.000 logements aujourd'hui, est actuellement en cours. C'étaient, de fait, des logements sociaux qui ne rentrent pas

dans les textes de la loi S.R.U. et nous avons la possibilité de le faire, mais je voudrais le rassurer, car il n'a jamais été dans notre esprit, bien évidemment, de comptabiliser ces logements dans les engagements que nous avons pris en tant que Municipalité de financer 40.000 logements sociaux, car c'est un conventionnement actuel de ce qui existe, et donc, il n'y a pas de financement adapté.

Bien évidemment, nous poursuivrons nos efforts pour développer les 40.000 logements et nous négocions actuellement avec l'État. Nous verrons où nous en serons, si, oui ou non, nous pourrions financer avec le soutien de l'État, 6.000 logements sociaux dès l'année 2011, ce que nous souhaitons, mais ceci ne rentre pas en ligne de compte, bien évidemment.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du Président LAMOUR, puis de M. DUBUS.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Président.

Le vœu déposé par notre collègue Ian BROSSAT va peut-être, enfin, nous permettre d'avoir une réponse de M. MANO.

Monsieur MANO, à l'occasion de la polémique qui s'est déroulée en décembre dernier sur la part des familles très aisées qui occupaient une partie de ce parc dit "social", je vous avais posé la question de savoir exactement à combien de logements s'élevait le parc I.L.M. 28 à Paris et alors, depuis, Monsieur MANO, plus de son, plus d'image.

Ah si, le directeur du logement de la Ville avait fait une déclaration à l'A.F.P. ! Il évoquait - je vous cite les chiffres, j'ai repris les verbatim - 23.000 logements gérés par la R.I.V.P. et 17.000 par Paris Habitat. Quant au bleu budgétaire logement, celui-là ne faisait apparaître aucune information sur ce type d'habitat social.

Quant au Président du Conseil d'administration de la R.I.V.P., je crois que cela date du 30 novembre dernier, je le cite, il avait, en votre présence, Monsieur MANO, d'ailleurs, et, semble-t-il, avec votre approbation, "contesté l'existence de tous types de logements I.L.M. à loyer moyen au sein de la R.I.V.P."

Alors, on aimerait y voir un peu plus clair, Monsieur MANO.

Je vous ai demandé, par courrier, des chiffres. Je vous ai demandé si, effectivement, il y avait une existence de logements ; je vois que M. BROSSAT fait référence à 7.000 logements, lui, dans ses considérants. Vous voyez que l'on en est loin quand je cite les 23.000 et les 17.000.

Quel est exactement le parc de ces logements ? Quel est le nombre de foyers à forts revenus qui sont actuellement logés dans ce parc ? Et surtout, Monsieur MANO, quelles sont les conditions d'attribution de ces logements, car si j'ai bien compris, ils échappent à tous types de commissions d'attribution de ces logements ?

Laissez-moi terminer, Monsieur MANO, on va essayer de faire cela dans la joie et la bonne humeur !

Pour conclure, Monsieur le Président, à la lumière de ce vœu, donnez-nous les explications que, pour l'instant, vous m'avez refusées, alors que je vous avais écrit il y a maintenant pratiquement trois mois.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Les explica-

tions de vote, il faut faire plus court, même si c'est très important, mais vous êtes Président de groupe, on peut l'admettre. Mon indulgence...

Monsieur DUBUS, pour une explication de vote ?

**M. Jérôme DUBUS**. - A Paris, cela devient compliqué de suivre la politique du logement, puisque maintenant, on en a trois : on a celle de M. MANO qui reconventionne à tout va, on a celle de M. LE GUEN qui veut densifier à tout va après le vote d'un P.L.U. dédensificateur et on a celle de M. BROSSAT qui veut finalement exclure ou on ne sait pas très bien ce qu'il veut faire des I.L.M. 28...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mais il n'y a qu'un adjoint au logement.

**M. Jérôme DUBUS**. - Non, mais là, il y a trois politiques qui se percutent et c'est un peu curieux.

Quant à cette affaire d'I.L.M. 28, ils étaient considérés comme des logements sociaux jusqu'à la loi S.R.U. de 1998. La loi S.R.U. de 1998 a exclu 60.000 logements parisiens du logement social, dont les I.L.M. 28 qui étaient gérés par un certain nombre de S.E.M. parisiennes et qui permettaient d'avoir des loyers intermédiaires. Ce n'étaient pas du tout des gens très riches ou très aisés qui étaient dans ces logements, c'étaient vraiment des classes moyennes.

Vous avez choisi de reconventionner ces I.L.M. 28, je rappelle que sa définition, c'était justement pour attirer des classes intermédiaires et des classes moyennes...

Il y en a un certain nombre dans les arrondissements périphériques, puisqu'ils sont situés principalement à la périphérie de notre ville, et ils permettaient de la mixité sociale. La loi S.R.U. les a retirés du logement social, ce que je trouve complètement absurde.

Vous êtes obligés aujourd'hui de les reconventionner et vous nous dites aujourd'hui qu'il faudrait les exclure de la comptabilisation du reconventionnement, sous prétexte qu'ils sont des I.L.M. 28.

De deux choses l'une :

- ou bien vous les comptabilisez dans le logement social, première option, et je ne vois pas pourquoi ils ne seraient pas dans le logement social, puisque vous les avez reconventionnés ;

- si vous ne voulez pas les comptabiliser, à ce moment-là, il ne faut pas les reconventionner. Laissez-les en I.L.M. 28, ils seront très bien en I.L.M. 28. Cela permet d'attirer les classes moyennes, cela permet d'attirer des gens qui veulent rester à Paris en tant que locataires, qui ne peuvent pas se loger ni dans le logement très social ni dans le logement privé.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Vous voulez dire deux mots, Monsieur MANO ?

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Oui.

Evidemment, les affaires du logement sont assez complexes, elles ont différentes catégories de financement au gré des années et des dizaines d'années.

Les I.L.M. 28 étaient du logement social et ne sont plus du logement social. Nous allons les reconventionner, je vous l'ai dit,

et nous les comptabiliserons dans les logements de la catégorie S.R.U. mais ils ne feront pas partie de nos engagements parmi les 40.000. C'est 40.000 plus 8.000, à la limite. C'est cela qu'il faut comprendre.

En ce qui concerne la catégorie de personnes qui vivent dans ces logements, malgré le fait qu'ils ne soient pas comptabilisés en S.R.U., c'étaient des immeubles à vocation sociale. Nous allons les conventionner et nous relouerons à 9,20 euros le mètre carré l'ex-P.L.S. pour garantir leur place aux couches moyennes dans ces logements-là.

9,20 euros de location pour les couches moyennes parisiennes ! Ils sont conventionnés, nous appliquons un taux de loyer, nous avons la possibilité de le faire, à 9,20 euros le mètre carré.

En ce qui concerne les attributions et les riches potentiels qui y vivaient, Monsieur LAMOUR, s'ils y vivent, c'est qu'ils y étaient avant 2001, car depuis 2001, tous les logements ont été attribués sous plafond de ressources et tous les logements - tous les logements ! - passent en commission d'attribution. J'espère aussi à la mairie du 15e arrondissement parce que vous avez 50 % des logements en I.L.M. 28 de votre arrondissement qui vous sont...

Mais si, Monsieur LAMOUR !

Adressez-vous à la présidente de la commission d'attribution du 15e arrondissement, elle vous dira que les I.L.M. 28 qui sont dans le 15e, elle en a au sein de sa commission et j'espère qu'ils passent tous à la commission, à moins qu'il y ait des attributions différentes dans le 15e, ce que je n'oserais croire !

A partir de là, tout est clair et tout est transparent depuis toujours en 2001, et s'il y a des gens aisés qui vivent dedans...

**M. Jean-François LAMOUR.** - Combien ?

**M. Jean-Yves MANO,** adjoint. - Je vais vous donner les chiffres exacts : nous avons 50.000 logements non conventionnés jusqu'à ce jour, dont 8.000 logement I.L.M. 28 qui vont l'être. Il y aura donc en plus 33.000 logements intermédiaires qui restent libres et les P.L.I.

Voilà ce que nous avons et tout ceci, aujourd'hui, sur le territoire parisien, est attribué sous plafond de ressource P.L.S., sauf les P.L.I. qui, de part la norme, sont attribués avec des plafonds P.L.I.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 36).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de gauche relatif au désengagement de l'état de la politique du logement à Paris.**

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 80 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de gauche, relatif

au désengagement de l'état dans la politique du logement à Paris.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu pointe une nouvelle fois le désengagement de l'Etat en matière de politique du logement et en particulier en matière de logement social à Paris. Il vise notamment à réagir aux derniers propos de Benoist APPARU refusant de renouveler l'engagement à hauteur de 120 millions d'euros cette année en faveur du logement social, qui serait seulement de 100 millions, selon ses dires. Il vise trois choses.

Il vise d'abord à ce que nous interpellions l'Etat pour qu'il réponde à la hauteur des besoins et que l'on ait bien 120 millions d'euros qui soient mis sur la table par l'Etat cette année en faveur du logement social.

Il vise également à ce que l'Etat et ses établissements publics réservent les emprises foncières à la construction de logements sociaux.

Il vise enfin à ce que l'Etat garantisse l'accès et le maintien dans le parc locatif parisien en engageant enfin des mesures législatives en faveur de l'encadrement des loyers.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO,** adjoint. - Je ne peux qu'être favorable aux termes employés dans ce vœu et regrette qu'à la lettre de Bertrand DELANOË, M. FILLON, M. le Premier ministre, ait répondu négativement à l'ensemble de ses demandes, à savoir la mise à disposition d'un certain nombre de terrains, des moyens financiers mis à disposition de la Ville de Paris pour respecter les engagements de 6.000 logements sociaux. En l'état actuel de nos négociations, nous sommes plutôt sur un financement de 5.000 à 6.000 logements, et un refus d'aborder simplement, y compris techniquement, le problème de trouver des mesures spécifiques en matière de maîtrise de l'évolution des loyers.

Mais peut-être que M. FILLON pourrait prendre avec intérêt connaissance d'un article du Journal du Dimanche sur l'évolution des loyers en Europe, en Allemagne et en France, pour s'apercevoir qu'un pays comme l'Allemagne, qui est un pays libéral, a un système de maîtrise de l'évolution des loyers qui fait que les loyers ont augmenté de 11 % au cours des 10 dernières années et que, sur le territoire français, on est à plus de 25 %.

Peut-être serait-il temps que le Gouvernement regarde ce qu'il se passe dans le pays pour prendre des mesures courageuses mais utiles à l'ensemble des locataires qui ne peuvent plus payer leur loyer.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole, pour une vraie explication de vote, est au Président LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR.** - L'autre, ce n'était pas une vraie ?

Quelle basse attaque, Monsieur le Président !

Cela nous permet de reparler de ces déclarations que nous avons lues de la part du Maire de Paris sur les trois sujets qui font l'objet du vœu du groupe Communiste.

Le premier est sur l'enveloppe fournie par l'Etat : 120 millions d'euros. On peut dire effectivement : est-ce que c'est assez ? Pas assez ? Trop ?

Il faut simplement regarder cela en termes de pourcentage. Paris représente, Monsieur MANO, vous le savez très bien, 20 % de l'enveloppe nationale et 40 % de l'enveloppe régionale !

Quand on touche 1 milliard d'euros de droits de mutation - mais je vais vous donner d'autres chiffres - par an, quand on a 174 millions d'euros de recettes supplémentaires grâce en particulier au coup de massue fiscale directe et indirecte, 150 millions d'euros de cessions d'actifs et 110 millions d'euros engrangés par le F.C.T.V.A., je crois qu'on peut raisonnablement, Monsieur BROSSAT, comprendre que l'Etat, tout en maintenant son aide au niveau de la construction et de la production de logements sociaux, puisse lisser différemment l'aide qu'il apporte à la Ville de Paris.

Quant aux emprises foncières détenues aujourd'hui par l'Etat, je vais quand même vous donner un exemple : celui de l'A.P.-H.P.

C'est assez marrant d'ailleurs, parce qu'on entend souvent M. LE GUEN critiquer l'Etat dans la réorganisation de l'A.P.-H.P., en particulier dans l'amélioration de son bâti et de ses bâtiments. Quand on sait, par exemple, que l'A.P.-H.P. vend Saint-Vincent-de-Paul avec une estimation de l'ordre de 130 millions d'euros et que la Ville n'en propose que 80, et que, quand l'Etat propose la vente de Broussais à 50 millions d'euros et que la Ville n'en propose que 30 millions d'euros, il ne faut pas demander à la fois à l'Etat de tenir ses engagements en matière de logement social et, finalement, siphonner la capacité qu'a l'A.P.-H.P. de se rénover en matière de bâti en proposant des prix au mètre carré extrêmement bas. C'est une sorte de schizophrénie permanente de votre part qui, finalement, prive l'A.P.-H.P. de moyens importants, sans pour autant régler le problème de construction.

Je dis bien de "construction", Monsieur MANO, et pas de production de logement social.

Quant à l'encadrement des loyers, vous le savez très bien, cela existait au début des années 1980, cela n'a pas fonctionné, ce dispositif d'encadrement. Vous aviez justement, au travers des I.L.M. 28 un potentiel, vous m'avez cité le chiffre de 40.000 potentiels. Servez-vous-en pour créer ce que Benoist APPARU a appelé cette tranche moyenne de l'ordre de 15 euros du mètre carré mensuels. Voilà, cela, c'est un vrai potentiel qui est à notre disposition, qui permettrait de recréer le parcours résidentiel plutôt que de reconventionner avec des loyers à hauteur de 9 euros, vous nous l'avez dit, qui finalement bloquent les classes moyennes et les font partir de Paris.

Mais, évidemment, j'ai bien compris que c'était votre logique politicienne.

Je pense, Monsieur MANO, que vous allez dans une impasse dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il y a une explication de vote de M. DUBUS. Allez-y !

**M. Jérôme DUBUS**. - Ce vœu est assez surprenant.

D'abord, parce qu'il a été présenté au conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup> arrondissement par Annick LEPETIT et son groupe Socialiste et qu'il est arrivé, je ne sais pas par quel hasard, par quel miracle, et il a été présenté par le groupe Communiste. Peu importe !

Quelques vérités doivent être quand même rétablies sur cette affaire.

La première convention de délégation à la pierre entre la Ville de Paris et l'Etat a été signée en 2005 et cet acte a été une vraie rupture avec les années JOSPIN où l'Etat gardait jalousement son foncier constructible et mesurait son concours financier. Je vous rappelle qu'en 2002, le concours de l'Etat, c'est-à-dire la dernière année du Gouvernement JOSPIN, était de 72 millions d'euros.

Depuis, Paris consomme, cela a été dit par le Président LAMOUR, 17 % de l'enveloppe nationale pour une production de 4 % de logements sociaux. 4 % de l'objectif national, 20 % des crédits.

Admettez qu'il y ait un certain nombre de villes qui la trouvent un peu saumâtre, car si ces enveloppes sont dédiées à Paris, elles ne le sont pas ailleurs, forcément.

Quand on produit 4 % de l'enveloppe nationale, on peut difficilement demander plus de 17 % des crédits, ou alors cela se fait au détriment d'autres communes et notamment d'autres communes de l'Ile-de-France.

Deuxièmement, la Municipalité a vendu son patrimoine immobilier avec un souci de rentabilité optimisée, revendiquée.

Il n'était pas alors question, mais absolument pas question de les transformer en logement social mais bien d'en tirer des recettes.

Enfin, la Municipalité a une responsabilité énorme dans l'asphyxie actuelle et la hausse des loyers privés.

Quand vous procédez à des acquisitions d'immeubles occupés, le parc privé en est d'autant restreint avec en corollaire un effet haussier sur les loyers.

Quand, avec le P.L.U., et M. LE GUEN vient de le dénoncer, la constructibilité a été pénalisée, l'offre nouvelle s'est tarie avec, là aussi, un effet mécanique sur la hausse des loyers et des prix.

En ayant augmenté les taxes foncières de 47 % ces deux dernières années et en créant une taxe foncière départementale de 3 %, vous avez pris le risque d'une répercussion sur les loyers.

Enfin, sur cette affaire d'encadrement des loyers, vous essayez de vous décharger d'une manière un peu facile. C'est la loi Louis Mermaz, mitterrandiste historique, qui, en 1989, a décidé de la liberté de fixation des loyers entre bailleurs et locataires, détricotant ainsi le filet antérieur d'encadrement.

Y revenir maintenant, c'est évidemment le déconsidérer.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je vous demande, sur des explications de vote, d'être un peu plus concis, quand même, sinon on est là jusqu'à 21 heures 30, ce soir.

Je pense que l'on a envie de faire vite. Soyez un peu plus rapides dans vos explications.

Monsieur DUTREY, qui a bien entendu ce que je viens de dire ?

**M. René DUTREY.** - Cela va retomber sur moi, alors que vous avez été laxiste avec tous les autres orateurs, c'est tout de même assez fort !

En deux mots, il y a une certaine contradiction, Monsieur DUBUS, quand vous dites qu'effectivement, cela coûte très cher de faire du logement social aujourd'hui à Paris.

Cela coûte très cher parce qu'il y a eu la spéculation, parce que les terrains coûtent très chers.

Vous ne pouvez pas dire en même temps que cela coûte très cher à l'État et à la Ville de faire du logement social et ne pas réclamer un encadrement des prix du foncier.

Cela ne fera qu'augmenter et, à terme, si les prix continuent d'augmenter à ce rythme, toute intervention publique à Paris deviendra extrêmement difficile. Il s'agit d'une cohérence.

Sur l'encadrement des loyers, allez voir en Europe les autres gouvernements de Droite, parlez avec vos amis de l'encadrement des loyers en Allemagne, en Hollande, partout cela se fait. Il n'y a que la Droite française et la Droite parisienne qui dit que l'encadrement des loyers ne marche pas.

Aujourd'hui, il y a des outils assez fins, le système des loyers miroirs en Allemagne fonctionne très bien, avec un contexte démographique différent, peut-être, mais en tout cas ce n'est pas la Corée du Nord mais l'Allemagne, avec le Gouvernement qu'elle a, et ils ont encadré les loyers.

Arrêtez d'agiter l'épouvantail sur l'encadrement des loyers et regardez un peu en dehors du territoire national, cela se fait très bien et ce ne sont pas des bolcheviques, je vous le jure.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY, pour la rapidité de votre intervention. Surtout, allons toujours regarder ailleurs ce qui se passe, sur toutes les questions.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Pour répondre à quelques contrevérités flagrantes, bien évidemment.

Oui, nous négocions avec l'État le prix des terrains. Je rappelle que l'État a fixé une règle selon laquelle, dans les terrains d'État, il était possible d'avoir un abattement de 35 % pour construire du logement social.

Nous pensons donc utile, et nous serons fermes sur ce point, que dans la négociation des terrains quels qu'ils soient à destination publique, les 35 % soient appliqués.

A quoi cela sert de vouloir, en contradiction propre, suivre les volontés gouvernementales (M. APPARU dit qu'il faut construire à Paris et construire du neuf) si l'État lui-même ne permet pas, par les conditions économiques de cession du patrimoine, de cession des terrains, de construire à un coût équilibré du logement social ?

Vous êtes en pleine contradiction, je le regrette, mais c'est ainsi et nous serons fermes sur le sujet.

En ce qui concerne les moyens de l'État, vous dites que nous dépensons 20 % du budget national. Oui, il se trouve que le budget national a énormément baissé. Notre revendication n'a pas augmenté d'un euro depuis deux ans. Nous sommes toujours à 120 millions pour ces 1.000 logements.

Il se trouve que l'État est passé de 860 millions à 500 millions avec 240 millions d'euros prélevés sur les H.L.M. et, dans deux ans, on sera à 140 millions d'euros.

Voilà ce que l'État veut consacrer sur le budget national au nom de la solidarité nationale pour construire du logement social, alors, oui, il y a un problème. Oui, l'État se désengage du logement social et heureusement que les collectivités locales sont là pour défendre l'intérêt des Parisiens à se loger sur le territoire parisien à des prix compatibles.

Pour revenir sur un autre sujet (vous dites beaucoup de choses), si je comprends bien, vous me demandez de relouer les logements I.L.M. 28 à 16 euros et non pas à 9.

Très honnêtement, Monsieur LAMOUR, je pense que le loyer à 9 euros permettra aux couches moyennes basses de se loger à Paris. Quand on peut payer 16 euros, ce ne sont pas les mêmes.

On en parlera un jour ou l'autre de façon précise et non pas de façon politicienne car, oui, les revenus des Parisiens qui peuvent payer 16 euros, et nous le faisons vous le savez sur les zones d'aménagements concertés, puisque nous avons consacré 20 % de nos espaces pour faire ce type de produit.

Je vois que M. APPARU s'en inspire et réunit l'ensemble des professionnels pour réfléchir à développer ce type de produits, j'en suis ravi.

Oui, il y a besoin de loyers à 9 euros pour les couches moyennes basses qui habitent Paris et qui n'ont pas leur place dans le logement social aujourd'hui ou pas assez, c'est une possibilité que nous leur offrons.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 37).

#### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien des ascenseurs dans le parc de logements sociaux parisiens.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 81 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'entretien des ascenseurs dans le parc des logements sociaux parisiens.

La parole est à Mme DOUVIN, pour une minute.

**Mme Laurence DOUVIN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le mois dernier, nous avons appris qu'un jeune homme handicapé est resté prisonnier de son logement social pendant un mois en raison d'une panne d'ascenseur.

Bien entendu, nous sommes tous, ici, disposés à considérer que cette situation est inadmissible, mais elle est malheureusement emblématique des dysfonctionnements continus qui existent entre les ascensoristes et les bailleurs sociaux.

Or, la Ville de Paris a le contrôle de cinq bailleurs sociaux parisiens qui gèrent 190.000 logements et 8.000 cabines d'ascenseur.

Vous vous souvenez que nous avons eu un rapport de la mission d'information et d'évaluation sur les ascenseurs, qui a d'ailleurs été adopté à l'unanimité de ses membres.

Nous demandons donc aujourd'hui que la Ville de Paris prenne ses responsabilités pour que des situations de blocage semblables à celle-ci ne puissent plus exister et concrétise dans les meilleurs délais les recommandations de la mission d'information et d'évaluation sur les ascenseurs, notamment en mettant en place une charte des ascenseurs, en incitant les bailleurs sociaux à recruter des techniciens conseils ascensoristes qui apparemment manquent et ensuite en créant des dispositifs de veille de la Ville de Paris pour accélérer la réparation des pannes.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole à M. MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Le problème des pannes d'ascenseur est connu et la mission qui a été menée sur le territoire parisien a donné un certain nombre de conclusions qui sont déjà mises en œuvre par l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens.

Elles ont déjà des résultats probants, puisque l'ensemble des ascensoristes a été forcément mobilisé par les conclusions et par l'application stricte des pénalités notamment.

Il suffit de taper au portefeuille pour s'apercevoir que, tout d'un coup, ce qui n'était pas possible devient possible dans des délais beaucoup plus brefs.

D'ailleurs, les pannes d'ascenseurs sur Paris, qui étaient supérieures à la moyenne de l'Île-de-France, sont aujourd'hui inférieures. C'est ce que nous pouvons constater après quelques mois.

Nous sommes extrêmement vigilants. L'ensemble des bailleurs sociaux a pour mission, vous le savez bien, de répondre favorablement (c'est la moindre des choses) à l'attente de leurs locataires en matière d'accessibilité à leur logement.

Je ne veux pas vous dire que je suis ravi de ce qui s'est passé dans ce cas particulier. De ce cas particulier, ne faisons pas une généralité, mais prenons acte du fait que l'ensemble des bailleurs sociaux sur le territoire parisien a pris ce problème à bras-le-corps, a des négociations différentes avec les ascensoristes qui sont forcés, qu'ils le veuillent ou non, de respecter les termes de leur contrat pour une réparation rapide, une efficacité probante et, qu'on le veuille ou non, pour l'essentiel, aient des services à disposition des locataires sans pour autant que la Ville de Paris ait besoin d'aller créer une cellule de veille ni d'embaucher des spécialistes qui contrôleront ce que les contrôleurs des bailleurs sociaux feront sur les ascenseurs. Tout ceci n'est pas utile.

Restons-en où nous en sommes, on fait déjà preuve d'une

certaine efficacité.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote de M. BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Juste un mot et cela ira dans le sens de ce que disait M. MANO. On ne dira jamais assez la responsabilité des ascensoristes dans cette affaire.

Pour revenir sur l'affaire de cet ascenseur qui est resté en panne pendant un mois et qui a fait un handicapé comme victime dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, le lendemain du jour où l'article est paru dans le journal "Libération", le lendemain ! L'ascenseur était réparé.

Pourquoi est-ce que ce qui était possible le lendemain du jour où cet article était publié n'a pas été possible un mois plus tôt ? C'est quand même que l'ascensoriste pouvait tout à fait réparer cet ascenseur et qu'ils ont préféré attendre un mois.

Cela montre quand même que dans cette affaire, il y a une irresponsabilité manifeste des ascensoristes, et je pense que l'un des mérites de cette mission d'information est d'avoir pointé la responsabilité de ces entreprises.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2011, SG 117 - Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons le projet de délibération SG 117 relatif à la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne.

La parole est à M. DUBUS, pour cinq minutes maximum.

**M. Jérôme DUBUS**. - Très rapidement, puisque l'heure tourne, mais la Seine-et-Marne, c'est important.

Depuis 2002, Paris a signé 18 protocoles de coopération intercommunale et deux conférences interdépartementales avec la Seine-Saint-Denis et avec le Val-de-Marne, articulés principalement sur des sujets de proximité, mais relevant davantage de déclarations d'intentions.

Ces protocoles ont le mérite d'avoir été signés et d'exister, mais ce que j'appelle leur service après vente me paraît manquer un peu de vie.

Je prends pour exemple le protocole qui a été signé entre la Ville de Paris, la mairie de Saint-Ouen et le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui est resté un peu lettre morte, et j'ai l'impression que tous ces protocoles ont du mal à vivre et à être appliqués concrètement.

Avec la Seine-et-Marne, le protocole se veut plus opéra-

tionnel. C'est donc qu'on a tiré les conclusions des protocoles précédents.

C'est, je crois, une bonne chose, puisque le dispositif que vous prévoyez, Monsieur MANSAT, inclut des objectifs précis, un calendrier, des indicateurs, un tableau de suivi, et un chef de projet.

On est donc passé à une nouvelle dimension des protocoles intercommunaux ou interdépartementaux.

Il porte sur un objectif environnemental autour des problèmes de l'eau, de l'agriculture, de la biodiversité, de l'éco-construction et des énergies nouvelles.

Oui, je parle de l'agriculture, Madame GIBOUDEAUX, qui est plutôt seine-et-marnaise que parisienne.

Cette dernière rubrique, les éco-énergies et les énergies durables, dans l'éco-construction, me paraît particulièrement importante, puisqu'elle vise à promouvoir le pôle de compétitivité Advancity, qui est à Marne-la-Vallée, et dont la vocation est de permettre aux entreprises et aux structures de recherche de coopérer par la mise au point de produits ou de services économiques en énergie.

Elle prévoit notamment la mise en œuvre de formations destinées aux professionnels par Advancity, par l'Agence parisienne du climat, par l'Institut des métropoles durables créé par cette Municipalité.

Leur articulation aurait sûrement mérité des précisions, ne serait-ce qu'au regard de leurs compétences respectives.

Elle prévoit également de promouvoir dans les marchés publics les solutions à faible impact environnemental dans les matériaux de construction et à soutenir les filières d'éco-matériaux.

Ce sont là des P.M.E. et des T.P.E. seine-et-marnaises qui sont concernées, et c'est une très bonne chose.

Cela pourrait d'ailleurs bénéficier, j'allais dire, en "live", sur l'opération Clichy-Batignolles, la plus grande éco-Z.A.C. parisienne.

Il y a donc un certain nombre d'intérêts convergents entre le Département de Paris et le Département de la Seine-et-Marne, mais il reste quelques questions que je voudrais vous poser.

D'abord, la cohérence entre ce protocole et le projet de territoire que le Département de Seine-et-Marne a adopté il y a quelques mois. On sait que dans quelques mois, il y aura des élections cantonales, on sait que la Seine-et-Marne est un des départements tangents. Ne fallait-il pas attendre les résultats des élections cantonales pour signer ce protocole ?

En cas de changement de majorité, bien évidemment, le projet de territoire seine-et-marnais peut être revu.

Deuxième question, nous aurions aimé, mon groupe, moi-même, et tout particulièrement notre président Yves POZZO di BORGIO et Fabienne GASNIER, qui suivent cela de manière très attentive, avoir un mot ou quelque chose sur l'aménagement de la Bassée qui, je le rappelle, est absolument essentiel pour éviter une crue à Paris, et qui permet de réduire l'impact d'une concomitance entre les crues de la Seine et de ses affluents, dont la Marne, qui passe en Seine-et-Marne.

Troisième point, qui n'est pas évoqué dans ce protocole, c'est l'affaire du Grand Paris. Parce que la Seine-et-Marne, et j'ai bien relu le cahier d'acteur du Département de Seine-et-Marne, s'est prononcée de manière extrêmement explicite pour le tracé du Grand Paris. Bien évidemment, puisque c'était le seul qui passait par le Département de Seine-et-Marne, Arc-Express étant plutôt en première couronne.

Et puisque la Ville de Paris s'est opposée à ce tracé du Grand Paris, il y a là une contradiction qui n'est pas évoquée, en tout cas pas dans ce protocole.

Enfin, Monsieur MANSAT, vous auriez peut-être pu, à l'occasion de la signature et de la négociation de ce protocole, obtenir le retrait du projet concurrent de Roland Garros à Marne-la-Vallée, puisque c'est un protocole qui va bénéficier beaucoup à la Seine-et-Marne. C'eût été habile d'avoir un accord sur ce sujet : Marne-la-Vallée en retrait, le protocole avec la Ville de Paris, OK !

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous avez un "groupe".

La parole est à M. MANSAT.

**M. Pierre MANSAT**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Pour faire court également, étant donné l'heure tardive de notre Conseil, je répondrai directement aux questions qu'a posées M. DUBUS.

D'abord, la cohérence entre la période et la signature de ce protocole d'accord. Je pense que les élus de Seine-et-Marne n'y ont pas vu de malice puisqu'il a été adopté à l'unanimité au Conseil général de Seine-et-Marne. D'une certaine façon, les élus seine-et-marnais, quel que soit leur bord, ont donc considéré que la qualité du protocole de coopération qui leur était soumis leur permettait de passer par-dessus ces enjeux de campagne électorale pour les élections cantonales. Je ferai remarquer que de notre côté, nous ne sommes pas concernés par les élections cantonales.

Deuxième question, concernant l'absence de l'aménagement de la Bassée. Simplement, pour l'ensemble de nos collègues, l'aménagement de la Bassée consiste en l'aménagement d'une zone d'évacuation des crues qui est réalisée par l'I.I.B.R.B.S., l'Institution interdépartementale des bassins réservoirs du bassin de la Seine. C'est donc de façon collective, et non pas dans un dialogue entre Paris et la Seine-et-Marne, c'est de façon collective que le 92, le 93, le 94 et Paris dialoguent avec le Conseil général de Seine-et-Marne pour l'aménagement de cette zone d'expansion des crues.

Je ferai une petite remarque sur les questions de l'eau et de l'agriculture. Bien au contraire, Paris est très directement concernée par ces sujets, peut-être plus que tout le monde. Monsieur DUBUS, l'ignore certainement, mais ce sont 180.000 hectares de terre, pour la plupart cultivables, qui sont concernés par les champs captants des sources qui approvisionnent les Parisiens en eau potable. Ce qui se passe au-dessus de ces champs captants, c'est-à-dire la nature de l'agriculture qui y est développée - et on sait là que c'est une agriculture intensive fortement utilisatrice de pesticides et de nitrates - a des conséquences évidemment très importantes sur la qualité des eaux que nous utilisons pour l'approvisionnement des Parisiens.

Il y a donc bien un intérêt conjoint entre la Seine-et-Marne et Paris pour développer une agriculture qui soit plus respec-

tueuse du développement durable.

Il peut en être de même pour la promotion de circuits de production de cultures maraîchères, de circuits courts, afin d'approvisionner les établissements parisiens : on peut penser par exemple aux caisses des écoles. Il y a donc bien un intérêt qui est tout à fait réciproque, qui ne concerne pas que la Seine-et-Marne, mais qui est tout à fait d'intérêt pour les Parisiens.

Je fais remarquer effectivement qu'il ne s'agit pas... En ce qui concerne les protocoles que nous avons signés, comme souvent dans ce genre d'accord, la durée fait qu'ils perdent un peu de leur force et de leur dynamique d'impulsion, mais nous essayons d'y remédier chaque fois. Nous avons essayé cette fois, vous l'avez noté, de tirer les leçons d'un certain nombre d'expérience de protocoles de coopération et de mettre en place des outils et une gouvernance qui permettront le suivi et l'actualisation de celle-ci.

Et puis, je fais remarquer qu'il s'agit de thèmes qui sont les premiers thèmes de la coopération avec la Seine-et-Marne. Si nous nous en trouvons bien, nous pourrions développer d'autres coopérations dans d'autres domaines. Bien sûr, toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 117).

#### **2011, DAC 76 - Attribution de la dénomination "Louise Michel" à la bibliothèque située 29-35, rue des Haies (20e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons, en 9e Commission, à l'examen du projet délibération DAC 76 relatif à l'attribution de la dénomination "Louise Michel" à la bibliothèque située 29-35, rue des Haies, dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour cinq minutes maximum.

**M. Julien BARGETON**. - Monsieur le Maire.

Taille : 1,64 mètre, cheveux et sourcils bruns, front haut, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint ordinaire. Tel est le portrait de la baignarde n° 2182, Louise Michel.

Louise Michel est née en 1830, fille d'une jeune servante et d'un père inconnu. Elle est élevée dans un vieux château de la Haute-Marne, où travaille sa mère. Les châtelains, ses probables grands-parents paternels, lui assurent une solide instruction voltairienne : lettres, sciences, musique, dessin et laissent sa personnalité s'épanouir librement.

A la mort de son grand-père, Louise, qui n'a pas manifesté le désir de se marier, décide de devenir institutrice. Ayant obtenu son diplôme, elle ouvre une école dans son département en 1852 et vient enseigner à Paris où elle s'établit en 1856. C'est

alors qu'elle s'affirme comme pédagogue et militante féministe. Elle participe activement à la Commune, comme ambulancière mais aussi comme combattante, les "pétroleuses" comme on disait à l'époque. Elle est condamnée à dix ans de déportation par le Tribunal militaire.

Envoyée en Nouvelle-Calédonie en 1873, elle s'y affirme comme anticolonialiste. En janvier 1880, on lui accorde une remise de peine mais elle attend pour rentrer en France l'amnistie totale de tous les condamnés, c'est-à-dire en juillet 1880. Elle connaît de nouveaux procès, en particulier en 1883 où elle est de nouveau emprisonnée. Elle est morte au cours d'une tournée de conférences à Marseille en 1905.

C'était d'abord une excellente pédagogue, dont la qualité était reconnue par Clémenceau dès son arrivée à Paris. Elle enseigne avec des méthodes qu'elle invente et dont certaines seront reprises par la pédagogie moderne, avec comme principe : enseigner avec des mots toujours compréhensibles, faire appel aux facultés visuelles, elle invente les grands tableaux représentant les principaux événements historiques, elle développe également l'intelligence des enfants et une morale laïque sans récompense ni punition. Elle s'intéresse à tous les enfants, même ceux que l'on qualifie d'idiots ou de fous. Elle estime qu'on peut toujours les éduquer et éveiller en eux l'intelligence.

C'était ensuite une militante féministe. Vers 1856, elle s'engage dans le groupe du droit des femmes qui réclame l'égalité de l'instruction entre les hommes et les femmes, et une rémunération suffisante du travail des femmes. Sous la Commune, elle réclame la création d'écoles professionnelles féminines.

C'était enfin une militante anticolonialiste. A son arrivée en Nouvelle-Calédonie, elle s'intéresse aux Algériens déportés et les considère sur un pied d'égalité avec les déportés français, et l'un d'eux El Mokrani deviendra son ami.

Elle essaye de comprendre les Canaques à la manière d'une ethnologue, une discipline qui n'existait à l'époque pas. Quand éclate la grande révolte canaque en 1878, qui terrifie la colonie, même les Communards déportés, elle prend seule le parti des Canaques, y voyant le même combat que celui de la Commune.

En 1879, elle peut s'installer comme institutrice à Nouméa. Sa réputation bien établie, le maire la paye pour enseigner dans une école communale de filles. Le dimanche, elle se consacre à l'éducation des Canaques, et pour eux elle invente des méthodes nouvelles.

Il y a bien une actualité de celle qu'on a appelé la Vierge rouge, la pétroleuse, la grande citoyenne, la bonne Louise, dont Victor Hugo, avec lequel elle a correspondu a dit : "Tu glorifiais ceux qu'on écrase et qu'on foule" dans le poème "Viro major" composé pour elle.

Verlaine, dont elle connaissait le beau-père, un inspecteur des écoles, a écrit une balade en son honneur : "Elle est la faucille dans le blé mûr pour le pain blanc", etc. Plus inattendu, Barrès, à l'extrême opposé de l'échiquier politique, lui rend hommage : "Ne la battez pas, agents, soyez respectueux. Juges, taisez-vous. Cette vieille folle vaut mieux que vous qui dites la femme Michel. Si vous insistez, je vous ferai connaître qu'elle est une sainte. Pourquoi ? Elle a la flamme".

Cette flamme, nous l'entretiens en donnant son beau nom à une nouvelle bibliothèque du 20e, dans un quartier populaire, où chacune et chacun, en particulier les plus jeunes, pourront découvrir la beauté des mots, l'émerveillement devant la lit-

térature, et la transmission du savoir qui lui était si cher.

Je vous remercie.

(*Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence*).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Merci, Monsieur BARGETON.

La parole est à M. GIRARD pour vous répondre.

Je vous invite à maîtriser le temps de vos interventions, si nous voulons finir à 20 heures 30, sinon nous allons dépasser cet horaire car nous avons pris beaucoup de retard.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Saluant le dynamisme et le professionnalisme de l'équipe de Marguerite Duras, rue de Bagnolet dans le 20e arrondissement, c'est évidemment une joie et une fierté qu'une nouvelle bibliothèque, située dans le quartier Réunion, soit inaugurée le 31 mars prochain par le Maire de Paris et la Maire du 20e arrondissement, Frédérique CALANDRA.

Implantée au cœur du vaste chantier de réhabilitation urbaine, que connaît le quartier Réunion, la nouvelle bibliothèque s'adressera à un public large, familial, intergénérationnel, parfois peu familier de ce type d'équipements et de services.

Conçue comme une ruche, la bibliothèque fera la part belle aux médias autres que le livre et développera un accueil personnalisé. C'est en accord avec l'équipe de préfiguration de la bibliothèque que nous avons proposé que ce nouvel équipement de lecture publique porte le nom de Louise Michel, rendant ainsi hommage à la mémoire de l'illustre figure de la Commune de Paris, mais également à la femme de lettres que Julien BARGETON vient de décrire et raconter avec beaucoup d'acuité et de lyrisme.

Cette dénomination s'inscrit également dans la commémoration du 140e anniversaire de la Commune de Paris, et je salue le travail engagé par notre collègue Catherine VIEU-CHARIER. En effet, la nouvelle bibliothèque se trouve à proximité du cimetière du Père-Lachaise, qui porte la mémoire de l'un des épisodes les plus tragiques de la Commune de Paris, avec le triste-célèbre Mur des Fédérés, devant lequel 147 combattants de la Commune ont été fusillés par les troupes versaillaises en mai en 1871. Et je vous invite à relire, évidemment, Victor Hugo.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Merci, Monsieur GIRARD.

La parole est à M. GAREL pour une explication de vote, mais très rapide, s'il vous plaît.

**M. Sylvain GAREL**. - Très rapide. C'est simplement pour dire, bien sûr, que nous allons voter avec enthousiasme ce projet de délibération, que Louise Michel est vraiment une figure extraordinaire du mouvement ouvrier. Mais je suis toujours surpris par la capacité de nos camarades socialistes à parler de Louise Michel, sans prononcer le mot d'anarchiste. C'était une militante anarchiste. Ce n'est pas un gros mot, et vous pouvez l'employer : c'est une tradition du mouvement ouvrier.

A chaque fois, c'était la même chose. Dans le 18e, au sujet du square Louise Michel : c'est une militante féministe, c'est la Commune de Paris et tout, mais personne ne rappelle que surtout cela a été une des grandes leaders du mouvement anar-

chiste français et c'est tout à son honneur.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Merci, Monsieur GAREL, pour ce complément d'information.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 76).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom de Jacqueline de Romilly à un espace public ou un établissement du 16e.**

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'un établissement parisien en hommage à Jacqueline de Romilly.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Nous allons passer maintenant à l'examen des vœux référencés n° 82 et n° 83 dans le fascicule, déposés par les groupes U.M.P.P.A et Centre et Indépendants, relatifs à l'attribution du nom de Jacqueline de Romilly à un espace public ou un établissement public.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci.

Je ne vais pas vous reprendre toute la vie de Jacqueline de Romilly qui est décédée il y a un petit peu moins de deux mois, vous connaissez tous cette femme, symbole de l'hellénisme en France.

Simplement, je vais dire qu'elle est décédée dans le 16e arrondissement, qu'elle était très attachée à cet arrondissement, que, hier encore, j'étais au Conseil d'administration du lycée Molière et j'ai évoqué ce vœu, que tous les élèves connaissent forcément Jacqueline de Romilly et qu'il y avait une très forte demande à ce niveau-là.

Pour cette femme et pour tout ce qu'elle a fait, pour cette femme de lettre, nous souhaiterions que soit nommé un espace public dans le 16e arrondissement, et là, je serai plus précis que mon collègue, M. DUBUS, qui va intervenir après, pour dire que nous souhaitons, dans le 16e arrondissement, voir dénommé un espace public ou un établissement au nom de Jacqueline de Romilly.

Merci.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Merci.

Je donne la parole à M. DUBUS, pour le groupe Centre et Indépendants, pour une minute, s'il vous plaît.

**M. Jérôme DUBUS**. - Même chose, chacun connaît Jacqueline de Romilly, chacun sait qu'elle n'était pas anarchiste, encore que, sur certains points, on peut en discuter.

Je ne reprendrai pas la présentation biographique que vient de faire mon collègue.

Cette helléniste dont les travaux scientifiques furent recon-

nus par ses pairs, cette femme au parcours exceptionnel qui a défendu avec la même ferveur la pensée de la Grèce antique, les langues anciennes mais aussi l'enseignement mérite d'être saluée par notre collectivité.

Il y a un fait moins connu : Jacqueline de Romilly est née David ; peu savent que son père, juif, a combattu et est mort pendant la Première guerre mondiale, pendant la Grande guerre, et qu'elle a été suspendue par le Gouvernement de Vichy de ses fonctions de professeur en 1941 en raison des lois raciales.

Il me semble que la Ville de Paris, si c'est dans le 16e, c'est parfait, tant mieux, cela fera plaisir aux élus du 16e et cela nous fera plaisir aussi, se doit d'honorer Jacqueline de Romilly en attribuant son nom à un établissement culturel ou d'enseignement. Nous laissons l'appréciation à l'Exécutif de trouver ce lieu, en tout cas, l'important, c'est que nous lui rendions hommage.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD pour répondre à ces deux vœux.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - J'ai eu la chance, sous la Coupole, de rencontrer deux fois Jacqueline de Romilly et c'est un avis favorable que nous allons donner aux deux vœux, celui présenté par Jérôme DUBUS pour le groupe Centre et Indépendants, demandant qu'un hommage lui soit rendu en donnant son nom à un établissement scolaire ou culturel à Paris, et plus précisément celui déposé par l'U.M.P.P.A., par Claude GOASGUEN et présenté par M. AURIACOMBE, demandant qu'un espace public ou un établissement du 16e se voit attribuer le nom de Jacqueline de Romilly.

En effet, elle était très liée au 16e arrondissement, où elle a été élève au lycée Molière que vous venez de citer, Monsieur AURIACOMBE, et elle résidait au 12 rue Chernoviz.

Les textes de chacun des vœux reprennent précisément le magnifique parcours de Jacqueline de Romilly, ambassadrice de l'hellénisme, deuxième femme après Marguerite Yourcenar à entrer sous la Coupole.

Je ne reprendrai donc pas sa biographie, elle vient d'être faite avec beaucoup de précision, mais je citerai néanmoins Thucydide, d'Athènes, qui était, disait-elle, l'homme de sa vie. Dans "L'Histoire de la Guerre du Péloponnèse", le livre qui a été déterminant dans la carrière de Jacqueline de Romilly, Thucydide dit : (citation en grec ancien), "chacun aime à faire l'éloge de celui qui n'est plus ; vous aurez bien du mal, en dépit de votre vertu éclatante, à vous mettre non pas à leur niveau, mais ne serait-ce qu'au-dessous" et je nous invite à prendre cette leçon d'humilité pour nous et ces deux vœux.

Je demande donc, au nom de l'Exécutif, qu'ils soient votés.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V.

38).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 39).

**2011, DPA 7 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration partielle du musée Bourdelle situé au 16, rue Antoine Bourdelle (15e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 7 relatif à la restructuration partielle du musée Bourdelle.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO, pour cinq minutes. Si c'est moins, c'est mieux !

**M. Hermano SANCHES RUIVO**. - Cela va être moins ! Merci, Madame la Maire, et en français, en plus, sauf mes conclusions.

Madame l'adjointe, chers collègues, je me réjouis qu'un nouveau musée de la Ville, le musée Bourdelle, fasse l'objet d'importants travaux de rénovation pour un montant estimé à près de 2,5 millions d'euros.

L'accélération du plan de sécurisation des musées, que vous nous avez annoncé dès l'an dernier et qui s'est concrétisé par d'importants crédits inscrits au B.S. 2010 et au B.P. 2011 se traduit aujourd'hui par le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'il nous est proposé d'adopter aujourd'hui.

Je suis heureux que le musée Bourdelle soit donc inscrit dans ce processus de modernisation.

J'ai noté, par ailleurs, qu'une nouvelle directrice, Amélie SIMIER, avait été nommée à la tête de cet établissement début janvier et que la programmation 2011 du musée promet de belles expositions.

En tant que Parisien, je suis particulièrement impatient de découvrir l'exposition de Mme Grès, "La couture à l'oeuvre", exposition conçue par le musée Galliera et qui sera accueillie au musée Bourdelle à partir du mois de mars en raison de la fermeture du musée Galliera, mais aussi l'exposition "Bourdelle dessinateur" qui sera présentée à l'automne.

Le musée Bourdelle fait partie intégrante du patrimoine de Montparnasse et, avec le musée Zadkine, constitue un témoin unique de ces ateliers d'artistes qui ont fait toute la renommée de ce quartier.

Je suis donc heureux que cette année 2011 mette à l'honneur le musée Bourdelle et plus spécialement encore à l'occasion du 150e anniversaire de la naissance du sculpteur.

Merci, Madame l'adjointe, de bien vouloir nous donner des précisions sur la nature de ces travaux et sur une éventuelle période de fermeture du musée.

Muito obrigado !

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Merci.

Mme POURTAUD va vous répondre.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe, au nom de la 9e  
Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord remercier notre collègue et ami  
Hermano SANCHES RUIVO pour l'intérêt qu'il a porté au musée  
Bourdelle.

Je voudrais donc préciser que les travaux qui font l'objet  
de ce projet de délibération comportent à la fois un volet de  
sécurisation, qui va permettre de renforcer la sécurité des collec-  
tions et du public, et un volet de modernisation, puisqu'il s'agit de  
transformer le rez-de-chaussée de l'ancienne loge de gardien en  
cafétéria, cafétéria qui faisait vraiment défaut à ce musée et qui  
permettra, je crois, d'avoir, avec le jardin, un espace de convivia-  
lité qui est maintenant vraiment demandé par les Parisiens et les  
visiteurs en général des musées.

Je voudrais me permettre de souligner les efforts qui ont  
été réalisés par les différents services de la Ville pour mettre en  
place le plan de financement de cette opération, puisque vous  
aurez remarqué qu'une partie des travaux va être financée par le  
legs, dans le respect du testament, et, d'autre part, par les ven-  
tes de bronzes réalisées par le musée à concurrence de 1,5 mil-  
lion d'euros.

La direction des finances a accepté de préfinancer, en  
quelque sorte, d'avancer la deuxième partie que je viens d'évo-  
quer, qui sera donc, ensuite, remboursée à la Ville au fur et à  
mesure que les bronzes seront vendus.

Pour répondre à votre question, cher collègue, les travaux  
commenceront fin 2012 et entraîneront, au maximum me dit-on,  
une fermeture de six mois du musée.

Je voudrais, comme vous, souhaiter que ce projet donne  
un nouveau souffle à ce musée, dont nous venons effectivement  
de confier la direction à Amélie SIMIER, qui était précédemment  
conservatrice au département de sculpture du Petit Palais.

Comme vous le savez, nous avons souhaité qu'elle  
assume la direction à la fois du musée Bourdelle et du musée  
Zadkine, ce qui va, j'espère, permettre des synergies entre ces  
deux musées et, peut-être, effectivement, permettre de faire  
revivre un peu cet esprit des Ateliers de Montparnasse, tout en  
gardant, bien entendu, l'identité de chaque musée.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération  
DPA 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011,  
DPA 7).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au devenir de  
l'Hôtel de la Marine.**

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants  
relatif à l'avenir de l'Hôtel de la Marine.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Nous allons passer maintenant à l'examen des vœux référencés  
n<sup>os</sup> 84 et 85 dans le fascicule, déposés par les groupe E.E.L.V.A.  
et Centre et Indépendants; relatifs au devenir de l'Hôtel de la  
Marine.

Je donne la parole à M. Michel CHARZAT, pour une  
minute.

**M. Michel CHARZAT.** - Merci, Madame l'adjointe.

Mes chers collègues, la République semble parfois oublier  
l'usage de sa mémoire. En tout cas, ses actuels dirigeants ne  
voient d'autre issue à leurs difficultés que dans la mise à l'encan  
de notre patrimoine historique et culturel, et parfois dans des  
conditions contestables, comme cette cession du centre des  
conférences internationales de l'avenue Kléber qui a permis à  
l'acquéreur de réaliser une coquette plus-value.

Le cas de l'Hôtel de la Marine est particulièrement révéla-  
teur de cette politique d'expédients, destinée à combler le déficit  
budgétaire qui se creuse, on le sait, de façon abyssale. Car il  
s'agit d'un bâtiment dont l'architecte en chef des Monuments  
historiques a rappelé - je le cite - qu'il "comptait parmi les édi-  
fices de l'Etat et de la Nation". Situé place de la Concorde, cet  
édifice de 22.000 mètres carrés est classé monument historique  
depuis 1862.

Le projet actuel, proposant de louer l'Hôtel de la Marine à  
un opérateur privé par bail emphytéotique a provoqué l'hostilité  
d'un vaste mouvement d'opinion. D'autant que les trois proposi-  
tions déclarées, dont l'une semble parrainée par un de nos collè-  
gues, ne laissent pas d'inquiéter ou d'insupporter.

Certes, le président de la République, soucieux de dés-  
amorcer la grogne en cette année préélectorale, a décidé la  
création d'une commission d'évaluation des projets. Il vient d'en  
confier la présidence à M. GISCARD d'ESTAING, l'ancien prési-  
dent de la République, qui se flatte de s'inscrire dans la lignée  
de l'amiral d'Estaing, fût-ce à titre putatif, et aura sans doute à  
cœur de défendre le devenir de ce bâtiment qui s'identifie à l'his-  
toire de la Royale.

Pour autant, il est nécessaire que notre Conseil de Paris  
se prononce clairement et publiquement sur le bon usage futur  
du bâtiment. Pour nous, le sens de notre vœu est parfaitement  
clair, l'Hôtel de la Marine doit échapper aux marchands du tem-  
ple, aux spéculateurs et aux affairistes. Il doit impérativement  
demeurer propriété de l'Etat. Son caractère patrimonial et histo-  
rique doit être préservé et valorisé.

Je vous remercie.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Merci, Monsieur CHARZAT.

Je vais donner la parole maintenant à Mme Geneviève  
BERTRAND, pour le groupe Centre et Indépendants.

**Mme Geneviève BERTRAND.** - Merci, Madame la Maire.

Je crois que M. CHARZAT a donné tous les éléments de  
compréhension de la question. Nous sommes aussi très émus,  
dans notre groupe, par l'avenir de l'Hôtel de la Marine. C'est un  
joyau architectural du patrimoine parisien classé monument his-

torique. L'état-major de la Marine, qui occupe ce bâtiment, doit déménager dans quelque temps vers le site de Balard dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Or, nous le savons bien, c'est l'Etat qui est propriétaire des lieux et il n'a, à l'heure actuelle, pas prévu de réaffectation pour cet immeuble, mais nous savons, comme tous, qu'il existe un risque réel de cession de ce bâtiment au secteur privé.

Nous savons que de très nombreuses personnalités se mobilisent pour maintenir ce monument dans le patrimoine national, qu'une pétition réclamant des garanties quant au maintien de ce bâtiment dans le patrimoine public a recueilli à ce jour plus de 8.000 signatures.

Le souhait de notre groupe Centre et Indépendants est de savoir quelle est la position du Maire de Paris sur l'avenir de l'Hôtel de la Marine.

Je vous remercie.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTRAND.

Mme POURTAUD va répondre pour ces deux vœux.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je me permettrai de répondre, en fait, de manière globale aux deux vœux, puisqu'ils sont, comme vous l'aurez compris, très proches.

Mes collègues ont rappelé l'histoire de cet édifice emblématique, situé place de la Concorde, construit entre 1757 et 1772 pour abriter le garde-meubles de la Couronne et dont les façades ont été confiées à Gabriel, premier architecte du Roi, sous la direction de Soufflot. A partir de la Révolution, cela a été rappelé, la Marine y installe son ministère et elle le quittera en 2014 pour s'installer dans le 15<sup>e</sup>, dans ce que l'on appelle familièrement "le Pentagone à la française", construit sur l'ancien bassin des carènes, massacré pour permettre cette construction mais c'était un autre débat.

L'Etat pensait, semble-t-il, au départ vendre ce bâtiment, comme il le fait ou le prévoit pour de nombreux hôtels particuliers...

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Il ne faut pas dire cela !

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - ... quittés par les Ministères dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Vendre les bijoux de famille, c'est appauvrir l'ensemble des Français.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Ne polémiquez pas maintenant !

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Nous ne pouvons approuver cette démarche. Je partage les analyses présentées tout à l'heure par Michel CHARZAT.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Je reste jusqu'à la fin, mes chers collègues !

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Si je peux reprendre le fil de mon exposé !

L'Hôtel de la Marine, de par son histoire et son emplacement, est encore plus emblématique de notre patrimoine national que les autres édifices que j'évoquais à l'instant dans le 7<sup>e</sup>

arrondissement. Il semble effectivement que l'Etat, face à l'émotion suscitée par ce projet, ait renoncé à vendre l'Hôtel de la Marine pour envisager de le confier à des opérateurs privés dans le cadre d'un bail emphytéotique de longue durée. Depuis vendredi, cela a été rappelé également, sur l'ordre de l'Elysée, apparemment, le processus a même été suspendu, puisqu'une mission a été confiée à Valéry GISCARD d'ESTAING pour qu'il réunisse une commission d'experts chargés de réfléchir à l'avenir de l'Hôtel de la Marine.

Au-delà de ces polémiques, je voudrais rappeler que, quelle que soit l'issue du processus, des travaux seront nécessaires à l'Hôtel de la Marine.

Comme vous le savez, ce bâtiment est classé Monument historique en totalité. Réglementairement, le Maire de Paris n'aura donc pas à donner son avis, sauf sur la conformité aux règles d'urbanisme, et l'autorisation des travaux sera totalement de la compétence du Ministère de la Culture.

Comme je l'évoquais hier lors de la question d'actualité, le Maire a toutefois écrit au Ministre de la Culture pour lui suggérer que la Commission du Vieux Paris, à l'instar de ce qui a été fait pour l'Hôtel Lambert, puisse être associée à la réflexion quant au devenir de l'Hôtel de la Marine.

Mes chers collègues, je pense pouvoir vous dire que nous partageons vos préoccupations et je propose à l'Assemblée d'accepter ces deux vœux.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Madame POURTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 40).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 41).

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Contre pour l'un et abstention pour l'autre.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Ils sont adoptés.

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'ouverture nocturne des musées de la Ville.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 86 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'ouverture nocturne des musées municipaux.

La parole est encore à Mme Geneviève BERTRAND. On la

remercie.

**Mme Geneviève BERTRAND.** - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, en 9e Commission, mardi dernier, nous avons eu la chance d'entendre le rapport fait par Mme POURTAUD, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine, dans lequel elle nous exposait la prochaine réforme des musées municipaux, les 14 musées municipaux, en un seul établissement public. Il nous semble que la demande du public est de plus en plus forte en faveur d'une ouverture nocturne des musées. Nous le savons, certains grands musées du monde étendent leurs horaires d'ouverture. Le musée du Louvre, par exemple, propose des nocturnes les mercredis et vendredis jusqu'à 22 heures. Entre autres musées, les musées du Vatican proposent une ouverture nocturne le vendredi jusqu'à 23 heures. Récemment, des visites nocturnes ont été organisées pour les expositions temporaires du Grand Palais, par exemple, celle dédiée à Claude Monet, qui a connu trois nuits d'ouverture non stop pendant un week-end de janvier.

Nous savons qu'une telle réforme nécessite évidemment une bonne concertation avec les personnels concernés. Nous savons qu'elle ne peut non plus être étendue de façon inconsidérée.

C'est pourquoi nous émettons tout de même le vœu, nous, groupe Centre et Indépendants, que la Ville mette à profit la réorganisation des musées municipaux pour étudier les possibilités d'ouverture en nocturne et en particulier pendant les week-ends.

Je vous remercie.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX,** adjointe, présidente. - Madame POURTAUD, pouvez-vous répondre à Mme BERTRAND ?

**Mme Danièle POURTAUD,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, chers collègues, vous m'interrogez sur l'opportunité d'étudier les possibilités d'ouverture des musées de la Ville de Paris en nocturne et notamment le week-end.

Je voudrais tout d'abord vous rappeler que, dès 2001, la Ville a effectivement souhaité, avec la mise en place du Bureau des Temps, adapter les horaires d'ouverture des établissements de la Ville aux évolutions des rythmes des usagers.

Mais, en même temps, nous devons bien évidemment porter attention et tenir compte des contraintes des personnels de la Ville qui, parfois, nous le savons tous, habitent très loin de leur lieu de travail, souvent en dehors de Paris.

Ainsi, concernant les musées, lorsque l'affluence est grande, nous menons des négociations avec les syndicats pour proposer des nocturnes exceptionnelles qui sont toujours basées sur le volontariat des agents.

Si j'ai bien compris le sens de votre vœu, vous prenez en exemple des musées qui ont mis en place des nocturnes systématiques. Je voudrais à cet égard vous apporter quelques éléments d'analyse.

Nous avons mis en place depuis 2008 un Observatoire des publics qui nous permet de mieux connaître les attentes des visiteurs.

En substance, il résulte de ces enquêtes que la lisibilité et la simplicité des horaires sont appréciées par les visiteurs. La demande d'extension des horaires en fin d'après-midi serait éventuellement appréciée pour les grands musées et nous avons d'ailleurs instauré une nocturne au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris jusqu'à 22 heures et au Petit Palais jusqu'à 20 heures, une fois par semaine.

En revanche, nous ne souhaitons en aucun cas (vous l'avez cité en parlant de l'exposition Monet), comme le fait le Grand Palais, si j'en crois ce que j'ai lu dans les journaux, avoir recours à des sociétés privées extérieures pour assurer la mise en place de nocturnes systématiques.

C'est pourquoi le sujet des nocturnes, ou des horaires plus généralement, sera traité par la mission de préfiguration chargée par le Maire de Paris de mettre en place la réforme des musées.

Elle sera notamment chargée de mener un dialogue social approfondi avec tous les personnels, dialogue auquel le Maire nous a demandé d'être particulièrement attentifs, et que nous accompagnerons.

Je suis donc favorable à votre vœu, mais je ne pourrais l'accepter que si vous acceptez que nous puissions rajouter, dans la phrase de votre vœu : "Le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville profite de la réorganisation des musées municipaux pour étudier", je vous propose de rajouter "en concertation étroite avec les personnels et leurs organisations représentatives", en reprenant la suite sans changement "les possibilités d'ouverture en nocturne, notamment le week-end".

Je crois avoir compris que vous étiez bien consciente qu'il fallait effectivement faire tout ceci en accord et en négociation avec les personnels.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX,** adjointe, présidente. - Madame BERTRAND, acceptez-vous le vœu amendé par Mme POURTAUD ?

**Mme Geneviève BERTRAND.** - Tout à fait, nous l'acceptons.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX,** adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants; amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 42).

**Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à M. Jafar PANAHI de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX,** adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 87 dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. Jafar PANAHI.

Je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, le groupe U.M.P.P.A, par la voix de son président M. LAMOUR, avait fait la proposition que Jafar PANAHI

soit citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris a repris publiquement cette proposition lors des vœux, au début du mois.

Cette reconnaissance, si vous l'acceptez, constituera une nouvelle pierre parisienne au combat mené par les démocrates iraniens, qu'ils soient en Iran, en France ou ailleurs.

Depuis 2009 et les élections présidentielles truquées, de nombreuses manifestations sont organisées à Paris, auxquelles quelques-uns d'entre nous avons participé de manière régulière.

En décembre dernier, j'accueillais ici à l'Hôtel de Ville une conférence sur le rôle des étudiants en Iran avec notre ami Karim LAHIDJI, président de la ligue des droits de l'homme iranienne.

Je rappelle, bien que vous l'ayez tous en mémoire, que nous avons unanimement décidé, l'année dernière, d'attribuer le titre de citoyen d'honneur à l'avocate Shirin EBADI qui avait dû quitter son pays pour sa sécurité et poursuit son combat pour la démocratie, les droits de l'homme et bien évidemment celui des femmes.

Nous avons eu le plaisir d'assister à cette remise de son titre, le 1er juin dernier, par le Maire de Paris à l'Hôtel de Ville.

La Ville a également aidé toutes les manifestations des opposants comme "Posterfortomorrow", concours international d'affiches dont l'Iran était le thème en 2009.

Nous étions également mobilisés, le Maire de Paris en particulier, pour le blogueur et journaliste irano-canadien de 35 ans, Hossein DERAKHSHAN, considéré comme le fondateur du mouvement des blogs en Iran, arrêté à Téhéran en novembre 2008, qui était détenu à la prison d'Evin, dans la capitale iranienne, et à l'encontre duquel la peine de mort avait été requise.

Heureusement, il a été libéré en décembre dernier.

Je rappelle que c'est un Iranien, Mana NEYESTANI, qui sera le premier écrivain en l'espèce, un caricaturiste, qui bénéficiera du programme des artistes menacés grâce à l'adhésion de la Ville de Paris au réseau ICORN des villes refuges, duquel nous serons amenés à parler.

L'Iran est donc au cœur de nos préoccupations et de nos actions.

Pour finir, je précise que Jafar PANAHI est théoriquement membre du jury du festival de l'Ours de Berlin, présidé cette année par Isabella ROSSELLINI et qui s'ouvre demain.

Là-bas encore, sa chaise sera vide, nous pensons à lui et évidemment nous ferons tous en sorte qu'il puisse le plus rapidement se rendre à Paris pour recevoir avec vous ce titre de citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA, pour cette présentation très complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 43).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au citoyen d'honneur de la Ville de Paris, HU JIA.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 92 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à la situation du citoyen d'honneur de la Ville de Paris, Hu JIA.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL.** - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, Hu JIA est citoyen d'honneur de notre Ville depuis le début de cette mandature.

Nous sommes très inquiets parce que, ces derniers mois, les nouvelles concernant sa santé se sont dégradées. Il n'a toujours pas été bien sûr libéré et on craint maintenant qu'il ait une grave maladie du foie.

On sait qu'il ne peut pas avoir de soins à la hauteur de ses problèmes de santé dans la prison où il purge cette peine de trois ans et demi de prison pour incitation à la subversion du pouvoir d'État.

Nous demandons une nouvelle fois au Maire de Paris qui l'a déjà fait, nous l'en remercions, de réintervenir auprès des autorités chinoises pour faire pression, pour qu'Hu JIA soit libéré ou, au moins, soit mis dans une situation où il puisse se soigner parce que nous ne voudrions pas que, dans quelques mois, la cause de la liberté en Chine ait un nouveau martyr.

C'est une demande très pressante au Maire de Paris et surtout aux autorités chinoises à travers lui : qu'elles libèrent Hu JIA ou, au moins, qu'elles le laissent se soigner normalement.

Merci.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à M. SCHAPIRA pour vous répondre.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - L'objet de ce vœu est simple est clair : apporter notre soutien à celui que nous avons souhaité faire citoyen d'honneur de la Ville en 2008, Hu JIA, cyberdissident, emprisonné depuis décembre 2007, comme sa femme.

Relayés en cela par de nombreuses O.N.G. dont "Reporters sans frontières", nous en appelons aux autorités chinoises pour obtenir sa libération pour des raisons médicales et humanitaires, comme vient de le dire le président GAREL, Hu JIA souffrant d'une cirrhose du foie et dont l'état de santé se dégrade.

Nous exprimons notre inquiétude et notre solidarité à son épouse.

Simplement, il est vrai que nous demandons évidemment ce que vous souhaitez, le Maire de Paris écrira à l'ambassadeur. Nous sommes évidemment très inquiets de la situation qui est la sienne.

Vous pouvez être assurés que le Maire de Paris fera le nécessaire auprès de l'ambassadeur, sans grand espoir peut-être mais, sait-on jamais, notamment en cette période d'année

du lapin, puisque nous fêtons tous les ans le Nouvel an chinois.

Il y a eu les défilés dans le 13e, il y en aura un la semaine prochaine sur le parvis de l'Hôtel de Ville. C'est dans cette période-là qu'il faut le faire, notamment.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, rapidement ?

**M. Sylvain GAREL**. - Juste un mot.

Effectivement, on peut craindre que les autorités chinoises ne nous écoutent pas, pas uniquement parce que c'est l'année du lapin mais aussi peut-être parce qu'elles ont vu les images de ce qui se passe en Tunisie et en Égypte, et que cela pourrait peut-être aussi un jour se passer à Pékin.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Monsieur SCHAPIRA, c'est un avis favorable ?

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Oui.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 48).

#### **Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour un soutien à l'initiative Yasuni - ITT (Equateur).**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 93 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au soutien à l'initiative Yasuni - ITT, qui se trouve en Équateur.

Je donne la parole à M. GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Madame la Maire.

C'est une initiative très originale qui a été présentée au récent sommet de Cancun par le président de l'Équateur, M. CORREA, qui a formulé une proposition qui pourrait permettre à une partie de son territoire, mais aussi, peut-être, à d'autres par la suite, d'échapper aux conséquences très néfastes d'excavations et de recherches pour trouver de l'énergie, en l'occurrence du pétrole.

En effet, on a trouvé des ressources pétrolières apparemment très importantes dans le parc naturel de Yasuni. Ce parc risque d'être en partie détruit si on essaie de trouver ce pétrole dont on pense qu'il pourrait rapporter rien moins que 7 milliards de dollars à l'Équateur, pays qui a bien besoin d'argent.

Le Président CORREA a fait la proposition suivante : il a dit qu'il était prêt à renoncer à cette manne pétrolière à condition qu'un soutien financier vienne des collectivités, du P.N.U.D., du programme des Nations Unies pour le développement.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris s'engage dans cette démarche en apportant un soutien politique et ensuite, si possible, un soutien financier, comme l'ont déjà fait quelques autres communautés en France, et comme vont sans doute le faire quelques autres régions et villes, et montre la voie pour que

nous trouvions ainsi un moyen de faire en sorte que les pays qui ont bien sûr besoin d'argent pour se développer ne le fassent pas en détruisant la biodiversité dans leurs régions.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

M. SCHAPIRA a la parole pour vous répondre.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet concernant l'Équateur, comme l'a dit Sylvain GAREL, est très original, créé à l'initiative du président CORREA.

Vous avez compris : pour refuser l'exploitation des gisements de pétrole existant dans le parc naturel de Yasuni, il a sollicité la solidarité internationale pour compenser la moitié des portes dues à cette non-exploitation. C'étaient 7,2 milliards sur 13 ans, et il souhaite que la communauté internationale puisse abonder au niveau de 3,6 milliards.

En accord avec le P.N.U.D., qui va gérer ce fonds, l'Équateur espère récolter cette somme, le reste étant définitivement perdu en termes de revenus. Si le fonds devait échouer, le gouvernement équatorial et le P.N.U.D. ont déjà prévu des modalités de remboursement.

Les sommes ainsi récoltées permettront de financer des projets de protection de l'environnement et de la biodiversité, mais les projets ne sont pas encore détaillés.

Plusieurs collectivités locales françaises ont déclaré leur intérêt pour soutenir ce fonds et réfléchissent également à la possibilité d'y contribuer financièrement. Peu d'entre elles ont été en mesure de confirmer leur engagement ou leur intention de financer ce fonds en raison des questions juridiques que cela soulève. La seule région ayant voté un budget est Rhône-Alpes, mais on a des problèmes juridiques, parce que comme vous le savez, nous sommes régis par la loi Thiollière, et c'est un peu plus compliqué.

L'Association des départements de France, parce que j'ai eu tout le monde, l'ambassadeur de l'Équateur, mais tous ceux qui étaient intéressés : Michel DINET, président de Meurthe-et-Moselle, M. ROUSSET, le président d'Aquitaine, bref, un certain nombre de dirigeants de collectivités locales.

Du coup, l'Association des départements de France va organiser prochainement une réunion à ce sujet pour savoir comment on peut abonder.

Concernant les États, outre les contributions financières directes, certains pays étudient la possibilité de contributions via l'annulation de la dette envers l'Équateur. C'est ce qui se passerait pour la France : une annulation d'environ 50 millions de dollars. Il y a la France, mais il y a d'autres pays.

Il faut savoir également que le P.N.U.D. est bien en capacité de recevoir des fonds des autorités locales et n'a prévu que deux types de montants : entre 10.000 euros et 100.000 euros, les montants ne peuvent être versés que sous forme de don, ce qui peut nous convenir. Au-delà de 100.000, le contributeur reçoit du P.N.U.D. un certificat de garantie en échange, qui précise notamment l'équivalent en CO2 qui aurait été produit en cas d'exploitation.

J'ai bien vu le texte, le vœu du groupe E.E.L.V.A., mais je propose d'en modifier la fin en disant que nous nous engageons à soutenir politiquement l'initiative Yasuni - ITT, à étudier juridi-

quement la possibilité pour la Ville d'apporter un financement au fonds Yasuni - ITT, ce qui nous permettrait de voir avec les autres collectivités locales et les associations comment on peut gérer cette opération.

Sous réserve de cette modification, on vote.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Monsieur GAREL, êtes-vous d'accord avec ces modifications ?

**M. Sylvain GAREL**. - Tout à fait, sans problème.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention de M. MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Le groupe U.M.P.P.A...

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Adopté à l'unanimité. Excusez-moi : il y a eu un contretemps dans votre mouvement...

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Non, abstention !

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Abstention ? C'est bien ce que j'ai dit. Je ne comprends pas.

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 49).

**2011, DAC 26 - Apposition d'une stèle en hommage aux victimes de l'OAS dans le cimetière du Père Lachaise (20e). - Montant : 13.472 euros.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 26 relatif à l'apposition d'une stèle en hommage aux victimes de l'O.A.S. dans le cimetière du Père-Lachaise (20e).

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous félicitons que cette stèle soit installée dans le cimetière du Père-Lachaise, cimetière, comme cela a été dit tout à l'heure au sujet de Louise Michel, qui a une forte portée symbolique et historique dans le mouvement ouvrier en particulier, à cause du Mur des Fédérés, mais pas uniquement. Il y a beaucoup de stèles dans ce cimetière, et nous sommes très heureux qu'une stèle en hommage aux victimes de l'O.A.S. soit mise dans les prochaines semaines au cimetière du Père-Lachaise.

Cela tombe très bien puisque nous sommes à la veille de l'anniversaire de Charonne, qui a été l'un des événements dramatiques de cette guerre d'Algérie, même si là, les victimes n'ont pas été celles de l'O.A.S. mais celles de la police française où, malheureusement, on le savait, l'O.A.S. avait une certaine influence.

Cela se passe aussi d'ailleurs très bien, puisque du 18 au 27 février, une semaine anticoloniale va se dérouler dans plusieurs endroits de Paris, y compris dans les mairies des 2e et

14e arrondissements, avec un temps fort les 19 et 20 février à la Bellevilloise, un salon anticolonial, où je vous invite tous et toutes à venir.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération que nous allons voter avec enthousiasme pour rappeler, comme je l'ai déjà fait il y a plusieurs années, la contradiction qu'il y a avec le fait que dans un bâtiment municipal de la Ville, il y a une stèle qui dit exactement le contraire.

Au sein de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui est squattée depuis bientôt près de 35 ans par les intégristes catholiques, ceux-ci ont illégalement, comme il squattent déjà ce bâtiment, mais en plus, ils l'ont décoré, ils ont créé des stèles. L'une d'entre elles y est toujours puisque nous avons fait la semaine dernière des photos de cet endroit. Je vous montre cette stèle qui est au fond de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Je vous lis le texte : "26 mars 62, Alger. 5 juillet 62, Oran. À nos morts et à toutes les victimes tombées pour leur fidélité à l'Algérie française, Notre-Dame d'Afrique, priez pour eux". C'est daté du 26 mars 1999. Ce n'est pas d'hier.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - 76 morts !

**M. Sylvain GAREL**. - Pierre, je sais qu'on n'est pas d'accord sur cette histoire, mais...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - (*hors micro*).

**M. Sylvain GAREL**. - Les gens qui on fait cela sont des gens qui...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - (*hors micro*).

**M. Sylvain GAREL**. - Les gens qui sont à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, je peux te dire que ce ne sont pas des gens...

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, vous terminez votre intervention ?

**M. Sylvain GAREL**. - Si je n'étais pas interrompu, je pourrais la terminer calmement.

On a donc à l'intérieur de cette église une stèle qui dit le contraire, qui parle de gens morts pour leur fidélité à l'Algérie française, dont bien sûr, des gens de l'O.A.S.

Ce serait donc bien si la Ville de Paris pouvait faire démonter cette stèle, et par la même occasion faire partir les intégristes qui occupent ce bâtiment depuis 35 ans, et qui y profèrent toujours de la littérature antisémite et anti-islamique, comme j'ai pu les faire condamner il y a quelques années pour cela.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais évidemment me féliciter de ce projet de délibération et dire à quel point l'investissement de Catherine VIEU-CHARIER sur cette question a compté pour qu'on ait enfin une stèle à Paris en hommage aux victimes de l'O.A.S.

Nous allons le faire dans un contexte particulier - cela a été dit par mon collègue Sylvain GAREL - c'est aujourd'hui le 49e anniversaire du massacre de Charonne. C'est également bientôt, dans quelques mois, le 50e anniversaire du 17 octobre 1961, massacre dont vous vous souvenez également.

Je voudrais dire que ce geste est aussi l'expression d'une volonté commune de lutter contre ces gens, ces terroristes de la mémoire qui font fleurir des stèles à la gloire de l'O.A.S., ici et là, et tout particulièrement dans le sud de la France. Ces élus de droite qui dérobent aux Français d'Algérie une part de leur douleur pour mieux la détourner et la manipuler.

Ces gens-là portent atteinte à l'Histoire, en travestissant en héros les membres d'une organisation séditeuse, violente et fasciste. Ces gens-là font un acte tout à fait scandaleux en procédant à ce type d'inauguration.

Eh bien, nous, à Paris, nous faisons l'inverse, nous rendons hommage aux victimes de l'O.A.S. par le biais de ce projet de délibération, et je crois que nous nous honorons en agissant de la sorte.

J'ai aussi en tête ce qui s'est passé au moment du dernier Festival de Cannes, où nous avons assisté à une scène surréaliste, au prétexte de la diffusion du film "Hors-la-loi" de Rachid Bouchareb, nous avons vu une manifestation, rassemblant extrême droite et U.M.P. nostalgiques de l'O.A.S., fascistes et racistes.

Cela montre que cette question de la guerre d'Algérie reste extrêmement vive, reste d'actualité et je pense vraiment que cette initiative de Catherine VIEU-CHARIER nous honore, je le répète.

Je vous remercie.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je laisse Catherine VIEU-CHARIER répondre à ces deux interventions.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Je voudrais d'abord remercier les quelques collègues qui, de Droite ou de Gauche, sont restés dans l'hémicycle. Puis, je voudrais aussi saluer les enfants des victimes de l'O.A.S., qui ont patienté cet après-midi pour voir ce projet de délibération passer en Conseil de Paris.

La décision de la Municipalité et du Maire d'apposer une stèle en hommage aux victimes de l'O.A.S. est un événement. C'est le premier monument en France qui va rendre hommage aux victimes de l'O.A.S. Nulle part un tel monument n'existe, même pas à Evian, où pourtant le Maire, Camille Blanc, fut assassiné par l'O.A.S. le 31 mars 1961.

Comme l'indique le projet de délibération, il a fallu attendre 1999 pour qu'une loi reconnaisse enfin la guerre d'Algérie et le 19 mars.

Il est temps aujourd'hui de travailler à entendre et à confronter les mémoires : les soldats du contingent, les harkis, les rapatriés, les Algériens luttant pour leur indépendance, et toutes les victimes de cette guerre.

La Ville de Paris a déjà commencé un travail avec le mémorial au Père-Lachaise en hommage aux 547 Parisiens morts pour la France en Afrique du Nord, avec la plaque du Pont Saint-Michel en souvenir des victimes du 17 octobre 1961, avec le monument en mémoire des harkis et des victimes civiles dans le jardin de la Butte-du-Chapeau-Rouge et avec la place Maurice-Audin, la place du 8 février 62 au métro Charonne et la place du 19 mars 1962, date officielle du cessez-le-feu.

Il est important aujourd'hui de rendre hommage aux 2.200

victimes de l'O.A.S., qu'elles soient civiles ou militaires. Il nous appartient de les sortir de l'oubli, de rappeler qu'elles ont été assassinées, parce qu'elles avaient fait le choix de la loyauté, du respect des institutions républicaines, alors qu'elles étaient menacées par un terrorisme de grande ampleur, que ce soit en Algérie ou en métropole.

L'O.A.S. visait des militaires, des fonctionnaires, des civils, des politiques, parce qu'ils respectaient les choix du gouvernement légitime.

Nous n'oublions pas que, lors de cette période dramatique pour la France et l'Algérie, un attentat a eu lieu contre le Général de Gaulle, Président de la République, ce qui représente pour moi un double outrage, parce que le Général de Gaulle était un grand Résistant et il représentait les plus hautes fonctions de la République puisqu'il était Président de la République.

Je ne citerai pas de noms car comment choisir entre les victimes, et l'idée de cet hommage, qui a été porté par une association "L'Anpromevo" depuis 2007, il faut bien le dire, elle est à l'origine de la demande. Je rappelle aussi qu'elle a été reçue pour la première fois en 2007 par Odette CHRISTIENNE, ma collègue, dont le président est Jean-François GAVOURY, fils du commissaire Gavoury, chargé de la lutte contre l'O.A.S., assassiné à Alger le 31 mai 1961 et le secrétaire de l'association, le Dr Jean-Philippe OULD AOUDIA, fils de Sala Ould Aoudia, assassiné par l'O.A.S. lors du massacre des centres sociaux le 15 mars 1962. Ils sont présents dans la tribune et je tiens à les saluer particulièrement, avec émotion et avec amitié.

Je rappelle aussi, parce que c'est une image qui m'a frappée - j'étais petite fille et c'est une image qui était très forte -, certains s'en souviennent, l'image de cette petite fille Delphine Renard, frappée au visage et qui est restée aveugle après l'attentat qui visait André Malraux.

Je voudrais aussi répéter que les fils et filles de victimes de l'O.A.S. poursuivent inlassablement leur combat pour la vérité, pour la justice et la dignité, et pour que cessent au cœur de la République ces hommages rendus aux assassins de leur père, et l'apposition de cette stèle est un apport à leur juste cause.

Le Conseil de Paris va s'honorer, dans les secondes qui viennent, en votant ce projet de délibération, je l'espère à l'unanimité. Je vous remercie.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER, pour cette intervention très émouvante.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 26).

**2011, DAC 96 - Subvention à l'Association Française de Buchenwald Dora et ses Kommandos (9e) Montant : 3.500 euros.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 96 relatif à l'attribution d'une subvention de 3.500 euros à l'Association

française de Buchenwald Dora et ses Kommandos (9e).

Je donne la parole à Mme Odette CRHISTIEENNE.

**Mme Odette CHRISTIENNE.** - Merci, Madame le Maire.

Pourquoi insister aujourd'hui sur les mérites de l'Association française de Buchenwald Dora et Kommandos ? Dora, comme les autres camps de déportés, est le produit d'une monstrueuse idéologie : le nazisme. Mais l'histoire de Dora, par sa spécificité, donne à l'association, au-delà de la volonté de lutter contre toutes les formes de racisme et de xénophobie, contre la résurgence du nazisme, un motif supplémentaire de veiller au respect de la dignité humaine.

Pourquoi, au lendemain de la guerre, contrairement à ce qui s'est passé pour les autres camps, l'enfer de Dora a-t-il été occulté ? Pourquoi ce silence prolongé ? Pourtant, il fut un exemple de la mort par le travail forcé d'hommes de toutes nationalités au bénéfice du Troisième Reich. Dans ce commando tardif, il y eut, de janvier à mars 1944, 3.000 malades et, sur 60.000 déportés passés à Dora, 20.000 morts, ce qui, rapporté au temps très court de ce camp, montre la durée de la vie dans cette usine souterraine de fabrication des V1 et V2.

En effet, comment tenir longtemps, enfermé jour et nuit dans cette usine fonctionnant sans relâche, dans un air raréfié où les émanations liées aux explosions de mines se mêlaient aux fumées de locomotives et aux émanations de corps humains, vivants ou morts.

Oui, si malgré les écrits des survivants, on fit silence, c'est qu'il fallait que des faits qui se sont produits lors de la libération des camps et au lendemain de la guerre fussent eux-mêmes occultés car ils auraient provoqué l'indignation des victimes du nazisme et les réactions de l'opinion publique. Ces faits furent réalisés à l'insu du Président Truman. Le directeur d'un service du Pentagone, parlant de la "dénazification" demandée par Truman, estimait que "le Gouvernement se préoccupait de bagatelles au lieu de se préoccuper de l'intérêt des Etats-Unis".

L'intérêt des Etats-Unis, ce fut d'agir en sauvant la morale par un subterfuge : expurger les dossiers de savants allemands dont certains avaient fait travailler les déportés du camp de Dora et leur faire un pont d'or afin de pouvoir utiliser leurs compétences scientifiques, comme ce fut le cas pour Von Braun, maître d'œuvre de la construction des V1 et V2, qui devint l'homme clé du programme spatial de la N.A.S.A. aux Etats-Unis.

Il fut dit de lui qu'il était prêt à servir loyalement qui lui ferait confiance, qu'il s'agisse du Gouvernement nazi ou du Gouvernement américain.

Cette occultation fut, disons-le, celle de l'ensemble des alliés qui tous, à des degrés moindres, profitèrent de cette récupération d'ingénieurs allemands au bénéfice de leurs industries.

Le nazisme et ses conséquences restent une préoccupation fondamentale de l'Europe et un sujet d'histoire dans le monde.

Disons aussi que la perversité des mœurs et le cynisme politique qui s'était manifesté au lendemain de la guerre n'étaient pas glorieux, mais ils font partie de l'histoire de Dora, de notre histoire.

Il convient de veiller à la pérennité des structures telles que l'association "Buchenwald Dora et Kommandos" qui collectionne et préserve les témoignages et documents authentiques et per-

mettent aux scientifiques qualifiés d'écrire cette page d'histoire de l'humanité.

L'association "Buchenwald Dora et Kommandos" conduit auprès des jeunes des actions éducatives et publie une revue importante, "Le Serment" qui, rappelant la fragilité de la nature humaine et les dérives toujours possibles, incite à la vigilance et appelle au travail pour le maintien de la paix.

Il convient donc d'accorder à cette association une subvention pour l'aider dans ses actions.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Je crois qu'Odette a été extrêmement précise et c'est très important parce qu'elle recontextualise tout à fait l'association.

Je la remercie parce que cet aspect de l'histoire de l'association "Buchenwald Dora et Kommandos" et du camp est assez peu connu.

Bien évidemment, je vous présente un projet de délibération où il est question de donner un montant de 3.500 euros pour que l'association puisse continuer dans les objectifs décrits par Mme CHRISTIENNE.

C'est un avis favorable que je demande à ce projet de délibération.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 96).

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du titre de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris à M. Guillermo FARINAS.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, le vœu référencé n° 94 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'attribution du titre de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris à M. Guillermo FARINAS, est retiré.

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la pose d'une plaque à la mémoire d'Aimé Césaire au 8, rue Albert-Bayet (13e).**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 95 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la pose d'une plaque à la mémoire d'Aimé Césaire au 8, rue Albert-Bayet dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Philippe MOINE.

**M. Philippe MOINE.** - Nous souhaitons effectivement que le Conseil de Paris émette le vœu qu'une plaque en mémoire d'Aimé Césaire soit installée au 8, rue Albert-Bayet dans le 13e arrondissement de Paris, ancienne adresse d'Aimé Césaire.

Les élus du 13e ont apporté leur soutien à cette initiative de l'amicale des locataires du 8, rue Albert-Bayet, approuvée par l'assemblée générale des copropriétaires en 2008, après la mort d'Aimé Césaire, décédé le 17 avril 2008 à l'âge de 95 ans.

Nous souhaitons ainsi rendre hommage à Aimé Césaire, à la fois pour son action politique, comme maire de Fort-de-France, député de la Martinique pendant près de 50 ans, rapporteur notamment de la loi faisant des colonies antillaises et de la Réunion des départements français et dont le discours humaniste a largement porté.

Nous souhaitons aussi rendre hommage à son œuvre poétique et littéraire. Aimé Césaire a accompagné le mouvement surréaliste dans les années quarante, il reste comme l'une des grandes figures de la culture martiniquaise et, au-delà, comme le fondateur avec Léopold Sédar Senghor du mouvement culturel et littéraire de la négritude qui a largement inspiré le mouvement anticolonialiste.

On se souvient notamment de son célèbre discours sur le colonialisme paru en 1950. Nous serions donc très heureux qu'un hommage lui soit rendu là où il a vécu.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER va vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je vous remercie, cher collègue, de votre remarquable exposé sur Aimé Césaire.

Je n'ajouterai pas grand-chose. Je voudrais simplement réaffirmer qu'il est tout à fait évident qu'un hommage doit être rendu à Aimé Césaire.

Cette œuvre remarquable, son affirmation du concept de négritude qui affirme la dignité de tous les hommes face à la colonisation a influencé notamment un auteur qui a disparu ces derniers jours (j'aimerais qu'on ait une pensée pour lui), Édouard Glissant.

Bien évidemment, c'est un avis favorable.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, président. - Merci.

Concernant Édouard Glissant, il y aura sûrement des demandes de commémoration à Paris puisqu'il a fait ses études à Paris.

C'est un grand écrivain, qui a écrit de très beaux livres. Je me joins en tout cas à votre pensée pour lui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V.

50).

### 2011, SGRI 7 - DAC 153 - Signature de l'accord entre la Ville de Paris et le réseau international des Villes Refuges (ICORN).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au dernier examen de notre Conseil. Il s'agit du projet de délibération SGRI 7 - DAC 153 relatif à la signature de l'accord entre la Ville de Paris et le réseau international des Villes Refuges (ICORN).

La parole est à M. Sylvain GAREL et ensuite à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Sylvain GAREL.** - Vu l'heure très tardive, je vais être très court.

Je voulais simplement me féliciter de cette adhésion et de l'accord entre la Ville de Paris et ce réseau des Villes Refuges et en profiter pour redemander à M. SCHAPIRA, et à travers lui à notre Municipalité, où en est ce projet de Maison des solidarités internationales, qui faisait partie du programme de 2008 ?

Nous sommes sollicités par beaucoup d'associations internationales, qui ont des problèmes de locaux, comme beaucoup d'associations.

Il serait vraiment très utile que nous avancions sur ce projet de Maison des solidarités internationales.

Je vous remercie.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci pour votre brève intervention.

Je donne la parole maintenant à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO.** - Merci, Madame la Maire.

1 minute 20 pour me réjouir que nous soyons appelés à voter ce projet de délibération et remercier le Maire et les adjoints concernés, Pierre SCHAPIRA et Christophe GIRARD, d'avoir pris l'initiative de signer cet accord avec l'ICORN, le réseau international des Villes Refuges.

Comme membre de ce réseau, notre ville, la première en France à adhérer, pourra désormais accueillir des écrivains persécutés dans leur pays d'origine aux côtés d'autres grandes villes comme Barcelone, Bruxelles, Francfort, Mexico et Stockholm, mais aussi de nombreuses autres plus petites, notamment en Europe du Nord.

En tendant la main à des auteurs menacés ou victimes d'agressions, encore une fois, notre Capitale réaffirme sa volonté d'être la cité des Droits de l'Homme et le défenseur de la liberté d'expression.

A mon sens, c'est par l'intermédiaire d'initiatives semblables, notamment lorsqu'elles sont suivies par de nombreuses autres métropoles dans le monde mais aussi par les petites collectivités, que nous pourrions aider concrètement les artistes privés de liberté, puisqu'ils pourront vivre et travailler dans des conditions sûres, tout en sensibilisant l'opinion publique ici, chez nous, et dans leur pays d'origine.

Espérons que cette initiative incitera désormais d'autres collectivités françaises à adhérer également à ce réseau de villes et régions refuges, afin d'accueillir d'autres écrivains persé-

cutés, favorisant ainsi la promotion des valeurs démocratiques et la solidarité à l'échelle internationale.

Je tenais à saluer également le choix fait par notre Maire qui a choisi comme résident pour cette première année de programme l'écrivain et dessinateur satirique iranien Mana NEYESTANI, qui a participé à la contestation des élections dans son pays en 2009 et qui s'était réfugié en Malaisie. Il pourra bénéficier d'un atelier logement à la cité internationale des arts, d'une bourse annuelle de 900 euros attribuée par la D.A.C. et d'un soutien de l'association "Paris Bibliothèques" qui se chargera de lui proposer des interventions dans les différentes structures et manifestations culturelles parisiennes et je souhaite qu'il puisse trouver lors de son séjour parisien les conditions nécessaires pour poursuivre son œuvre et son engagement pour la démocratie et la liberté d'expression en Iran.

Merci.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. -  
Merci.

Je donne la parole à M. SCHAPIRA pour répondre à nos deux orateurs.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Ce qui est bien, c'est que la prochaine fois, je passerai en premier.

Tout le monde se félicite, tout le monde est content, c'est formidable !

On l'a signé, j'ai porté ce projet avec Christophe GIRARD, le Maire a signé en présence d'Amin MAALOUF.

Vous avez tout dit, Sylvain GAREL et Hermano SANCHES RUIVO, sur le prochain pensionnaire.

La durée de résidence, pour vous expliquer, est fixée à un an. D'un commun accord, on peut la prolonger d'une année supplémentaire. L'association "Paris Bibliothèques" se chargera de l'accompagnement de l'écrivain et de l'organisation des manifestations littéraires au sein des bibliothèques municipales et le directeur de "Paris en toutes lettres", Olivier CHAUDENSON, réfléchit à un module intégrant une intervention du dessinateur dans sa manifestation de 2011, comme il a intégré d'autres écrivains exilés depuis la première édition de son festival.

Paris rejoint donc la cohorte des villes comme Mexico, Barcelone...

Nous allons sans doute organiser début mai un colloque sur les villes refuges avec Mexico.

Par ailleurs, sur la question posée, pour être complet, par Sylvain GAREL, qui n'a rien à voir avec cela, les Maisons de la solidarité internationale, effectivement, c'était dans le programme ; c'est un peu plus compliqué qu'on ne le pensait, parce qu'il nous fallait des bailleurs et nous étions en négociation et en travail avec des O.N.G., celui qui portait le projet n'est plus à la tête de cette O.N.G. et, comme vous le savez, souvent, le problème, c'est que, quand il y a un porteur et qu'il s'en va, cela tombe un peu.

Nous avons travaillé avec l'A.F.D. qui avait acheté un espace dont l'agence, près de la gare de Lyon, pensait faire un lieu de la solidarité internationale.

Très honnêtement, pour l'instant, c'est au point mort, bien qu'on le relance sans arrêt. Ce serait une opération extrême-

ment coûteuse, mais je ne désespère pas qu'avec les bailleurs, on puisse trouver des solutions.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Dans la bonne humeur, je mets aux voix, à main levée, le projet délibération SGRI 7 - DAC 153.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, SGRI 7 - DAC 153).

#### **Désignation de personnalités qualifiées et de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de personnalités qualifiées et de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivant :

#### **Agence parisienne du climat (A.P.C.) (Assemblées générales et conseil d'administration) (R. 1) :**

- M. François VAUGLIN ;
- M. Denis BAUPIN ;
- Mme Danielle SIMONNET ;
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- Mme Fabienne GASNIER.

#### **Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain (Conseil d'administration) (R. 2) :**

##### *1) Personnalités qualifiées :*

- Mme Anne SAUVAGE, Secrétaire générale des "Ateliers de Paris - Carolyn Carlson" ;
- Mme Pascale PAULAT, Directrice de l'association "Ere de jeu" ;
- Mme Dominique BOUTEL, productrice de France Musique.

##### *2) Directeur de l'Etablissement :*

- M. Guillaume DESCAMPS devant être nommé par le Président du Conseil d'administration.

#### **Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) (Comité administrant ledit syndicat) (R. 3) :**

- M. François VAUGLIN devient le suppléant de Mme Seybah DAGOMA, en remplacement de M. Gauthier CARON-THIBAUT ;
- M. Gauthier CARON-THIBAUT devient le suppléant de Mme Frédérique PIGEON, en remplacement de M. François VAUGLIN ;
- Mme Frédérique CALANDRA devient la suppléante de Mme Olivia POLSKI, en remplacement de Mme Isabelle

GACHET ;

- Mme Isabelle GACHET devient la suppléante de Mme Michèle BLUMENTHAL, en remplacement de Mme Frédérique CALANDRA.

**Association "Paris - Aide aux victimes" (Conseil d'administration) (R. 4) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné le 16 juin 2008, démissionnaire.

**Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs pompiers de Paris (R. 5) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

**Commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de police (R. 6) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, titulaire, en remplacement de M. Georges SARRE désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

**Commission départementale de la sécurité des transports de fonds de Paris (R. 7) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, titulaire, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

**Commission départementale des systèmes de vidéo-surveillance de Paris (R. 8) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, titulaire, en remplacement de M. Georges SARRE désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

**Commission locale d'action sociale de la Préfecture de police (R. 9) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

**Conseil départemental de sécurité civile de Paris (R. 10) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, titulaire, en remplacement de M. Georges SARRE désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

**Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (R. 11) :**

- M. Romain LÉVY, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

**Fondation Louis Lépine (Conseil d'administration) (R. 12) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, en remplacement de M. Georges SARRE titulaire, premier vice-président, désigné le 16 juin 2008, démissionnaire.

**Commission départementale de la sécurité routière de Paris (R. 13) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné les 29 et 30 septembre 2008, démissionnaire.

**Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 14) :**

- M. Romain LÉVY, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Comité de surveillance des pupilles de la Ville de Paris (R. 15) :**

- M. Romain LEVY, titulaire, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

**Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion (78.830) (Conseil de surveillance) (R. 16) :**

- M. Romain LEVY, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée les 10 et 11 mai 2010, démissionnaire.

**Société anonyme d'économie mixte locale des pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (Conseil d'administration) (R. 17) :**

- Mme Claire MOREL, en remplacement de M. Romain LÉVY, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Jury des Grands prix de la création de la Ville de Paris (R. 18) :**

- Mme Danièle POURTAUD, en remplacement de M. Romain LÉVY, désigné les 7 et 8 juillet 2008, démissionnaire.

**Lycée professionnel Claude-Anthime Corbon, 5, rue Corbon (15e) (Conseil d'établissement) (R. 19) :**

- Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, titulaire, en remplacement de Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 1 à R. 19).

**Modification de la composition des 2e et 6e Commissions.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe des changements survenus dans les Commissions suivantes :

- Mme Valérie MONTANDON intègre la 2e Commission, en qualité de titulaire ;

- Mme Claire MOREL intègre la 6e Commission, en qualité de titulaire.

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexé au procès-verbal de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous souhaite une bonne soirée.

*(La séance est levée le mardi 8 février 2011 à vingt heures dix minutes).*

**Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.****Questions du groupe U.M.P.P.A.**

**QE 2011-1 Question de M. Thierry COUDERT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris demandant un bilan financier des recettes fiscales liées aux tournages de cinéma sur les dix dernières années dans la Capitale.**

**Libellé de la question :**

“En 2010, la Ville de Paris a enregistré 920 tournages de films, soit une augmentation de 9 % par rapport en 2009 (avec 850 tournages). Les productions internationales se sont notamment multipliées à Paris en raison du nouveau crédit impôt international dont bénéficient les cinéastes étrangers qui choisissent de tourner en France.

En moyenne, 10 tournages se déroulent chaque jour dans les rues de la Capitale que ce soit des longs métrages, fictions télévisées, films ou photos publicitaires, documentaires ou courts métrages.

En dehors des rues de Paris où le tournage de films est gratuit, une tarification spécifique a été établie pour l'occupation des sites dépendants de la Ville tels que les jardins, musées, parcs, canaux, stades, marchés et lieux prestigieux. Considérant que la production doit également s'acquitter d'une redevance fixée en Conseil de Paris pour le stationnement de ses véhicules sur la voie publique et considérant que ces différentes redevances s'inscrivent dans le cadre des impôts indirects locaux de la Ville de Paris, M. Thierry COUDERT demande à la Municipalité qu'un bilan financier des recettes fiscales liées aux tournages de cinéma sur les dix dernières années soit communiqué aux Conseillers de Paris.”

**Réponse non parvenue.**

**QE 2011-2 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le stationnement des deux-roues motorisés.**

**Libellé de la question :**

“Les places de stationnement pour les deux-roues motorisés manquent cruellement à Paris. En tant qu'élus locaux, nous recherchons sur le terrain des lieux d'implantation, aussi judicieusement choisis que possible.

A cet égard, nous avons parfois l'opportunité de réaliser un stationnement sur des placettes vastes ou sur des trottoirs particulièrement larges avec un simple marquage au sol.

Cette pratique, quand elle ne gêne en aucune manière le cheminement des piétons, permet un équipement simple et sans trop de frais, avec une ordonnance du rangement des motos qui sinon s'effectue de façon anarchique.

Les services de la Ville de Paris répondent désormais que cette possibilité n'était pas envisageable et que les emplacements seraient désormais réalisés sur chaussée et en lincoln.

Mme Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris ce qu'il en est exactement, et insistent sur la nécessité de répondre aux besoins exponentiels auxquels ce choix ne permettra évidemment pas de répondre.”

**Réponse non parvenue.**

**QE 2011-3 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant la circulation de certains camions dans des voies étroites parisiennes.**

**Libellé de la question :**

“On voit de plus en plus fréquemment des cars de tourisme, de gros camions ou même des “porte-huit” s'engager dans des rues étroites où ils se retrouvent ensuite coincés du fait de leur largeur ou de leur longueur et sont alors dans l'impossibilité de tourner à droite ou à gauche pour poursuivre leur route.

Il en est ainsi, soit du fait d'une mauvaise évaluation de la voie de leur part, soit du fait de véhicules mal garés ou en infraction dans la rue, soit parce que leur GPS les a amenés dans une voie sans tenir compte de leur spécificité.

Ces véhicules se retrouvent ensuite dans une situation très difficile pour se dégager et bloquent la circulation pendant une longue durée. De tels problèmes se rencontrent par exemple régulièrement rue des Acacias, pour tourner à droite dans la rue du Colonel-Moll ou rue d'Armaillé pour tourner à gauche rue Saint-Ferdinand, mais ce ne sont que des exemples.

Mme Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Préfet de police, comment remédier à cette situation ? Existe-t-il des panneaux indicatifs du gabarit autorisé pour des voies étroites, comme il en existe pour indiquer la hauteur permise dans les tunnels ? Ou bien quels sont les autres moyens à utiliser ?”

**Réponse non parvenue.**

**QE 2011-4 Question de Mme Marie-Laure HAREL et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au bilan des réalisations liées au Plan climat dans le secteur du bâtiment.**

**Libellé de la question :**

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur en énergie des secteurs économiques. Il représente plus de 40% de l'énergie consommée en France et en Europe.

A Paris, la réalité confirme cette tendance. Les bâtiments parisiens consomment annuellement près de 35.000 GWh d'énergie, soit l'équivalent de la production annuelle de quatre centrales nucléaires. Le patrimoine bâti de l'habitat et du tertiaire représente 27 % des émissions de gaz à effet de serre de la Ville.

Au travers de son Plan climat, la Ville de Paris se donne trois axes d'intervention dans le domaine des bâtiments : son patrimoine propre, le logement social placé sous sa responsabilité, et l'ensemble du secteur du bâtiment de Paris, qu'il concerne le résidentiel ou le tertiaire, le neuf ou l'ancien.

Alors que l'Etat a souhaité diviser par quatre d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment, ce qui nécessite de parvenir en moyenne sur le parc de logement à une consommation moyenne d'énergie primaire par an et par mètre

carré chauffé ou climatisé de moins de 50 kWh, et que la Ville de Paris a souscrit à cet objectif au travers de son Plan climat, Marie-Laure HAREL et Claire de CLERMONT-TONNERRE souhaitent interroger la Municipalité sur l'état de son avancement dans l'atteinte de cet objectif, au terme des trois premières années de vigueur de son Plan climat.

S'agissant en particulier du logement social, l'auteur de la question souhaite ensuite obtenir des indications précises sur la proportion du parc excédant la norme des 200 kWh/m<sup>2</sup>/an, soit la limite maximale de consommation énergétique que la Ville entend respecter en matière de rénovation et de réhabilitation du logement social existant.

Afin de parvenir à une évaluation précise de l'ensemble des réalisations liées au Plan climat dans le secteur du bâtiment, concernant tant les logements sociaux que le parc privé, Mmes Marie-Laure HAREL et Claire de CLERMONT-TONNERRE demandent enfin à la Municipalité qu'elle puisse leur indiquer l'ensemble des réalisations accomplies au cours de l'année en la matière, ainsi que leur localisation afin qu'elle puisse être établie une cartographie progressive des sites impactés par ce même Plan."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2011-5 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'état de dégradation des édifices culturels de la Ville de Paris, à leur coût de remise en état et aux efforts prévus par la Municipalité à cet effet.**

**Libellé de la question :**

"La Ville de Paris est propriétaire de 96 édifices culturels, issus de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

L'achèvement des travaux de réfection de l'église Saint-Sulpice ne saurait cacher la misère de la majeure partie du patrimoine religieux municipal.

Ainsi, la presse a relaté l'état de délabrement de nos églises municipales et de leurs décors, certains irrémédiablement endommagés par manque d'entretien.

Les exemples abondent : chute d'un lustre et infiltration d'eau à l'église Saint-Augustin dont la structure est métallique, basilique Sainte-Clotilde dont les abords ressemblent à un musée lapidaire des pierres qui se sont détachées ou qui ont dû être déposées pour éviter de tomber sur les passants, église Saint-Germain de Charonne fermée pour raisons de sécurité, toiture non étanche à Saint-Philippe-du-Roule et Sainte-Jeanne-d'Arc, etc.

Le gel qui frappe Paris cet hiver accélère la menace qui pèse sur nos églises, en faisant éclater des pierres endommagées qui ne sont plus protégées.

Aussi, plus la Municipalité attend pour remettre en état ces édifices, plus leur coût de restauration sera exponentiel, et plus la mairie met en danger nos concitoyens et nos visiteurs.

Ce patrimoine auquel les Parisiens, indépendamment de leurs croyances, sont très attachés, contribue à l'attractivité de Paris, et mérite toute la considération de notre collectivité.

Alors que la Ville de Paris n'a jamais été aussi riche, et qu'elle s'offre le luxe de dépenses aussi superflues que coûteuses (Jean Bouin, Les Halles, aménagement des berges, ...), il

convient de connaître avec précision les efforts prévus par elle pour sauvegarder ces biens et assurer la sécurité des personnes qui les fréquentent.

Aussi, Mme Rachida DATI et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris, pour chaque édifice culturel dont la commune de Paris est propriétaire, la nature et le montant des travaux à effectuer pour leur remise en état, ainsi que le montant des crédits annuels prévus à cet effet pour chacun d'entre eux par l'Exécutif municipal jusqu'à l'issue de son mandat en 2014."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2011-6 Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le nombre de logements acquis pour chaque année, depuis la précédente mandature, pour la Ville de Paris et pour le 14<sup>ème</sup> arrondissement.**

**Libellé de la question :**

"La Municipalité a fait du logement une priorité de son action, ambition tout à fait indispensable compte tenu du manque net de logements à Paris et des grandes difficultés à se loger rencontrées par un nombre croissant de Parisiens, pas seulement les plus modestes.

Pour augmenter le nombre de logements sociaux, la majorité municipale a notamment mis en place une politique d'acquisition d'immeubles du domaine privé, entiers et occupés, sans aucune considération de la situation matérielle des locataires, ce qui est tout à fait contestable :

- non seulement les locataires actuels, qui n'ont rien demandé à personne, se retrouvent du jour au lendemain, occupants de logements sociaux, alors qu'ils ne relèvent pas nécessairement de la nouvelle catégorie assigné à leur logement (PLS...) ;

- mais encore les appartements concernés ne peuvent-ils pour certains être effectivement attribués à des locataires visés par cette même catégorie qu'au terme du bail des occupants actuels, soit dans plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années.

L'efficacité de la dépense publique, et à travers elle la pertinence et la lisibilité de votre action, me semblent particulièrement sujets à caution. Cela me paraît grave, tout particulièrement sur un sujet aussi sensible pour les Parisiens que le logement.

Pour la bonne information de l'ensemble des représentations des Parisiennes et des Parisiens, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris, de leur communiquer, pour chaque année depuis le début de la précédente mandature, pour la Ville de Paris et le 14<sup>e</sup> arrondissement :

- le nombre de logements acquis, classés dans l'une des catégories de logements sociaux au moment de l'acquisition (et le nombre de passages d'une catégorie à l'autre le cas échéant) ;

- le nombre de logements acquis, issus du domaine privé et classés dans l'une des catégories de logements sociaux à la suite de ladite acquisition ;

- et parmi l'ensemble de ces logements acquis, le nombre de logements occupés et le nombre de logements libres au

moment de l'acquisition ;

- le coût total des opérations d'acquisition."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2011-7 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux opérations de déneigement devant les équipements municipaux.**

**Libellé de la question :**

"Suite aux épisodes neigeux qui ont frappé Paris en décembre 2010, chacun a pu constater que les trottoirs n'avaient pas été toujours déneigés devant un nombre important d'équipements municipaux et départementaux, y compris plusieurs jours après les chutes de neige.

Avec les épisodes de redoux et de regel, certaines portions de trottoirs situées devant des équipements de la Ville ont alors pris l'allure de véritables patinoires, compromettant la sécurité des piétons, notamment des plus âgés ou des plus fragiles.

Aussi, alors que les Parisiens acquittent une taxe de balayage conséquente, Mme Rachida DATI et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris quelles sont les consignes qui ont été données aux services de la Ville de Paris pour assurer un déneigement rapide et efficace des trottoirs qui longent leurs équipements."

**Réponse non parvenue.**

**Votes spécifiques.**

**Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 4 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal situé 2 impasse Gros (20e).

**M. Didier GUILLOT, Mmes Hélène BIDARD, Véronique DUBARRY et M. Pierre-Yves BOURNAZEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DLH 5 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SEMIDEP, du terrain communal situé 5 rue Rottembourg (12e).

**M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DLH 8 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 60 rue La Fayette (9e).

2011, DLH 9 - Avenant au bail emphytéotique consenti à la RIVP portant location de l'immeuble communal situé 27 rue du Château (10e).

2011, DLH 10 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de la propriété communale située 200 bis boulevard Voltaire (11e).

2011, DLH 23 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP du lot communal n°1 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 42 rue Cauchy (15e).

**M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DU 24 - Autorisation à Paris Habitat-OPH de déposer un permis de construire sur le site 110 à 122 rue des Poissonniers (18e).

2010 DLH 353 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 26 logements situé 130-134 rue Montmartre (2e).

2011, DLH 2 - Résiliation partielle du bail emphytéotique consenti le 7 novembre 2008 au profit de Paris Habitat OPH concernant l'immeuble situé 62 rue des Dessous des Berges (13e).

**M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DU 8 - Réalisation d'un programme de logements sociaux et d'une crèche dans le cadre de la ZAC Porte des Lilas : Déclassement et cession d'une emprise située entre la rue du docteur Gley et la rue Paul Meurice (20e) à la SEMAVIP.

2011, DU 34 - Vente à la SEMAVIP dans le cadre de l'opération Porte Pouchet (17e) d'emprises du domaine public routier situés au droit des n°s 1 à 9 de la rue Emile Borel.

**Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Seybah DAGOMA, MM. Gilles ALAYRAC, Pierre AIDENBAUM, Mmes Dominique BERTINOTTI, Sylvie WIEVIORKA, M. Jacques BOUTAULT, Mme Karen TAIEB, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Martine MERIGOT de TREIGNY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 21 - Cession à la SempariSeine de l'emprise de la 2e phase de la ZAC Boucicaut (15e).

**M. Philippe DUCLOUX, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick BLOCHE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Mmes Claude-Annick TISSOT et Brigitte KUSTER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DU 38 - ZAC Bercy (12e). - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST.

**M. Romain LEVY, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Alain LHOSTIS, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DU 18 - Revente à la SOREQA de deux biens communaux sis 93 et 95, rue de Brancion (15e).

2011, DU 87 - Cession à la SOREQA d'un ensemble immobilier situé 20 rue Labat (18e).

**M. Patrick BLOCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Daniel ASSOULINE et Jean-Pierre CAFFET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, SGCP 1 - Reversement de l'écrêtement de 4 conseillers de Paris.

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DPVI 8 - Quartiers Flandre, Paris Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Subventions à 16 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Première enveloppe 2011. - Montant total : 67.350 euros.

#### Vote spécifié.

**Mme Geneviève BERTRAND** s'abstient sur le projet de délibération suivant :

2011, SG 15 - Aménagement des berges de Seine. - Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet.

#### Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011, DEVE 21 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la société UNIBETON en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une centrale à béton, située quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux (92).

2011, DEVE 22 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SCI EIFFEL en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une installation de réfrigération située 35 rue d'Alsace à Levallois-Perret (92).

**M. Denis BAUPIN**, rapporteur.

2011, DEVE 8 - DASES 2 - Signature d'une convention avec l'association AIRPARIF dans le cadre de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association. Montant : 389.200 euros.

**M. Denis BAUPIN, M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2011, DPVI 18 - Signature de l'avenant n°2 à la convention 2009-2011 pour l'attribution d'une subvention à l'association DIEM menant des actions spécifiques d'accès aux droits pour favoriser l'intégration à Paris. - Montant : 12.000 euros.

2011, DPVI 19 - Signature de l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'association Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales (CIEMI) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2011, DPVI 20 - Signature de l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'association Autremonde (20e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2011, DPVI 21 - Signature de l'avenant n°1 à convention conclue avec l'association Espace Bénévolat pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011, DPVI 22 - Signature de l'avenant n°2 à la convention

pluriannuelle 2009-2011 avec l'Association des Ressortissants de la Sira Doundou et Villages environnants - ARSD (17e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'intégration. - Montant : 2.000 euros.

2011, DPVI 24 - Signature de l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf pour l'attribution d'une subvention. Montant : 17.000 euros

**Mme Pascale BOISTARD**, rapporteure.

2011, DPVI 15 - DAC 35 - DJS 155 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention triennale 2010-2012 passée avec l'association Juste Debout, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 55.000 euros.

**Mme Pascale BOISTARD, M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteurs.

2011, DUCT 1 - Subvention Fonds du Maire (19e) à l'association Les restaurants du coeur - les relais du coeur de Paris (10e). - Montant : 2.000 euros.

2011, DUCT 2 - Subvention Fonds du Maire à l'association Entr'aide (19e). - Montant : 1.200 euros.

2011, DUCT 3 - Subvention Fonds du Maire à l'établissement public Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, section du 19e. - Montant : 10.000 euros.

2011, DUCT 4 - Subvention Fonds du Maire à l'association Sos urgence mamans (16e). - Montant : 1.000 euros.

2011, DUCT 6 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée en 2010 entre la Ville de Paris et l'association Café associatif Pernéty (14e) pour le versement d'une subvention au titre de 2011. - Montant : 7.000 euros.

2011, DUCT 17 - Subvention Fonds du Maire (3e) à l'association Office central de la coopération à l'école OCCE de Paris (15e). - Montant : 2.500 euros.

2011, DUCT 18 - Subvention Fonds du Maire (3e) à l'association Office central de la coopération à l'école OCCE de Paris (15e). - Montant : 500 euros.

2011, DUCT 20 - Subvention Fonds du Maire (19e) à l'Association des jeunes amis du marais "AJAM" (10e). - Montant : 3.000 euros.

2011, DUCT 21 - Signature d'une convention avec l'association Fonds social juif unifié pour l'attribution d'une subvention au titre des Fonds du Maire. - Montant : 6.500 euros.

2011, DUCT 22 - Subvention Fonds du Maire à l'association Accès à la lecture pour tous" (19e). - Montant : 2.000 euros.

2011, DUCT 23 - Subvention Fonds du Maire (16e) à l'association Jeunes talents (20e). - Montant : 2.500 euros.

2011, DUCT 24 - Subvention Fonds du Maire à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e "CFS 13". - Montant : 5.541 euros.

2011, DUCT 25 - Subvention Fonds du Maire à l'association Comité municipal d'animation culturelle du 1er arrondissement. - Montant : 2.000 euros.

2011, DUCT 27 - Subvention Fonds du Maire à l'association l'EPOC L'Espace psychanalytique d'Orientation et de Consultations (19e). - Montant : 5.000 euros.

2011, DUCT 28 - Subvention Fonds du Maire (14e) à l'association Bête à bon dieu production (B à BDP) (10e). - Montant : 500 euros.

2011, DUCT 37 - Subvention Fonds du Maire à l'association Accueil social, familial et orientation des sans emploi du 16e (ASFOSE). - Montant : 2.500 euros.

2011, DUCT 38 - Subvention Fonds du Maire à l'association Une chorba pour tous (19e). - Montant : 2.000 euros.

2011, DUCT 39 - Subvention Fonds du Maire à l'association Archim'aide du 9e. - Montant : 2.550 euros.

**M. Hamou BOUAKKAZ**, rapporteur.

2011, DASCO 1 - Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DASCO 2 - Indemnisation amiable de la MAIF, subrogée dans les droits de son assurée, la coopérative scolaire de l'école maternelle 5 rue Gustave Zédé (16e), en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011, DASCO 4 - Signature d'un avenant n°2 à la convention conclue avec l'Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 200.000 euros.

2011, DASCO 5 - Lancement d'un marché de fourniture, confection, pose, réparation, nettoyage des rideaux pare-soleil, d'obscurcissement, d'occultation et de voilages nécessaires aux établissements scolaires du 1er et du 2nd degré de la Ville de Paris.

2011, DASCO 7 - Modification de la délibération D. 1797 du 21 octobre 1985 modifiée, fixant la rémunération des agents vacataires de la commune de Paris chargés des activités périscolaires.

2011, DASCO 15 - Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison en 5 lots de supports pédagogiques d'initiation à la musique, destinés aux établissements scolaires municipaux, aux conservatoires municipaux et aux centres de loisirs de la Ville de Paris.

2011, DASCO 17 - Evolution et fixation tarifaires pour les goûters et études exceptionnels.

2011, DPA 2 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire situé 9 et 11, rue de la Plaine et 12, rue des Grands Champs (20e).

2011, DPA 6 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire situé 8, 10 et 20, rue Le Vau (20e).

**Mme Colombe BROSEL**, rapporteure.

2011, DASCO 3 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Paris de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH), relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux 6-10 rue des Hospitalières Saint-Gervais (4e).

2011, DASCO 13 - Signature d'une convention avec l'association Pas à Pas, relative à l'utilisation de locaux municipaux

10 rue Rollin (5e).

**Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2011, DPA 5 - Approbation du principe de construction d'une salle de sports et de locaux annexes après transformation du terrain d'éducation physique et mise en accessibilité de l'école élémentaire, 16 à 20 rue Julien Lacroix (20e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et du dépôt des demandes de permis de construire et de démolir.

**Mme Colombe BROSEL et M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2011, DDEEES 1 - Indemnisation amiable de SARL TOMIE 2 (14e) en raison des préjudices subis du fait des travaux de réalisation du tramway T3 sur les boulevards des Maréchaux Sud. - Montant : 11.000 euros.

2011, DDEEES 17 - Indemnisation amiable de l'exploitant du salon de coiffure "JIMMY COIFFURE" situé 2 square de la Guyenne (20e) en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. - Montant : 3.000 euros.

2011, DDEEES 3 - Subvention au Groupement d'Intérêt Economique du centre commercial Masséna GIE (13e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2010. - Montant : 13.000 euros.

2011, DDEEES 5 - Subvention à l'association Perle Street (3e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 15.000 euros.

2011, DDEEES 6 - Subvention à l'association des commerçants de la rue de Bretagne et des rues adjacentes (3e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 7.500 euros.

2011, DDEEES 7 - Subvention au Comité des Francs Bourgeois (3e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 2.600 euros.

2011, DDEEES 8 - Subvention à l'association village Sain-Paul - Le Marais (4e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 3.500 euros.

2011, DDEEES 9 - Subvention à l'association Village des Panoramas (2e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 2.500 euros.

2011, DDEEES 18 - Subvention à l'association des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen Championnet (17e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 17.000 euros.

2011, DDEEES 20 - Subvention à l'association des commerçants de la rue Vignon (9e) pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 12.000 euros.

2011, DDEEES 22 - Subvention à l'association des commerçants solidaires du 20e arrondissement pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2010. - Montant : 20.000 euros.

2011, DDEEES 4 - Subvention au comité Saint Germain des Prés, Saint Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain (6e). - Montant : 9.000 euros.

2011, DDEEES 10 - Subvention à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (ACERA) (6e). - Montant : 18.000 euros.

2011, DDEEES 11 - Subvention à l'union interprofession-

nelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars (7e). - Montant : 8.000 euros.

2011, DDEES 25 - Approbation du règlement et dotation récompensant le ou les lauréats du grand prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - Montant : 4.000 euros.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2011, DPE 2 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés de maintenance des véhicules de la Ville de Paris de marque MERCEDES en deux lots séparés.

2011, DPE 6 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché pour la mise à disposition et la maintenance des fontaines de nettoyage pour les ateliers et garages de la Ville de Paris.

2011, DPE 8 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un marché de fourniture et de livraison de sacs de propreté pour les déchets collectés en porte-sacs sur la voie publique, dans les jardins et cimetières et sur les roule-sacs.

2011, DPE 9 - Approbation des modalités de lancement et de signature de marchés de traitement des déchets toxiques en quantité dispersée en 4 lots séparés.

2011, SGCP 1 - Reversement de l'écrêtement de 4 conseillers de Paris.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2011, PP 1 - Entretien et maintenance de la tour aérofrigorifère et des installations de production et de distribution du froid situés 2, rue de la Cité (4e). Lancement d'un appel d'offres ouvert. Approbation des pièces administratives du marché.

2011, PP 2 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2011, PP 3 - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2011, DILT 3 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de pneumatiques de type tourisme et utilitaires.

2011, DILT 4 - Signature d'un contrat de transaction visant à permettre le paiement de factures à la société PACIFIC SA.

2011, DILT 5 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

2011, DILT 6 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris en 7 lots séparés. Lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2011, DRH 2 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

2011, DRH 3 - Proposition du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exer-

cice 2011.

2011, DRH 6 - Approbation des principes et des modalités de lancement d'un marché relatif au projet collectif d'amélioration de la gestion patrimoniale des bâtiments de la Ville de Paris destiné aux agents de la direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris.

2011, DRH 7 - Fixation de la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris - grade d'adjoint technique principal de 2e classe - dans la spécialité scaphandrier.

2011, DRH 8 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès au grade des techniciens de la surveillance spécialisée de classe exceptionnelle de la Commune de Paris.

2011, DRH 9 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel d'accès au grade des contrôleurs de sécurité de classe exceptionnelle de la Commune de Paris.

2011, DRH 10 - Signature d'avenant de la convention entre l'Etat, Préfecture de Paris, la Commune de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Sociale sur le transfert de gestion du Comité médical et de la Commission de réforme stipulant la reconduction pour 5 ans de la convention dans les mêmes termes.

2011, DRH 11 - Modification de la délibération DRH 55 des 10 et 11 juillet 2006 fixant le régime indemnitaire de certains emplois de la Ville de Paris.

2011, DRH 14 - Signature de 4 marchés subséquents passés au titre de l'accord cadre relatif à la conception, l'organisation et la mise en oeuvre d'une offre de formation à destination de l'encadrement supérieur de la Ville de Paris.

2011, DSTI 5 - Signature d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif à la fourniture de prestations de télécommunication mobile sur réseau TETRA, afin de couvrir les besoins de téléphonie professionnelle de la Ville de Paris.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2011, DAJ 3 - Signature d'un protocole d'accord entre la Ville de Paris, M. PAOLI et la société OPTENSE afin de mettre un terme au litige qui les oppose sur l'utilisation du nom de domaine "paris-plage.fr".

**Mme Maïté ERRECART et M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2011, DEVE 5 - Signature d'une convention avec l'association "Jardin Partagé Choisy" mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le parc de Choisy, 1-3 rue Georges Eastman (13e), pour un usage de jardin partagé.

2011, DEVE 12 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire pour la construction, dans le square René Binet, du site principal de l'atelier de jardinage et de la brigade de surveillance du 18e nord.

2011, DEVE 17 - Lancement d'un marché de travaux pour l'entretien des sols des espaces verts parisiens des 12e et 13e arrondissements et autorisation de le signer.

2011, DEVE 9 - Attribution de la dénomination "square

Maria Vérone" au square situé 2, rue de la Moskova (18e).

2011, DEVE 10 - Signature avec la Maison de l'Europe d'une convention relative au renouvellement de l'autorisation de passer par le hall de l'Hôtel de Coulanges pour accéder au jardin public de la rue des Rosiers (4e).

2011, DEVE 1 - Signature d'un protocole transactionnel avec un ouvrier jardinier à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, pour son indemnisation suite à un accident de service survenu le 23 août 2001.

2011, DEVE 2 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteure.

2011, DAC 12 - Subvention à l'association Artemuse (78160). - Montant : 9.000 euros.

2011, DAC 13 - Subvention à la société Carte blanche Musique (14e). Montant : 1.000 euros

2011, DAC 28 - Subvention à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde (3e), pour l'organisation de la 4e édition du Festival au Fil des Voix. Montant : 8.000 euros

2011, DAC 34 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20e) au titre de ses activités de production musicale en 2011. - Montant : 15.000 euros.

2011, DAC 58 - Subvention à l'A.R.A.C. - Association de Recherche d'Animation Culturelle (11e). Montant : 7.000 euros

2011, DAC 71 - Acquisition d'une oeuvre d'Anton Räderscheidt : Aufbruch (Selbstbildnis), en faveur du musée d'Art Moderne.

2011, DAC 72 - Acquisition d'une oeuvre d'Hervé Télémaque : Le voyage d'Hector Hyppolite en Afrique n° 1, 2000, en faveur du musée d'Art Moderne.

2011, DAC 81 - Nuit Blanche 2011 - Signature d'un marché de prestations de services confiant à la SARL Eva Albarran&Co la production de Nuit Blanche 2011. Montant : 1.200.000 euros TTC (partie forfaitaire).

2011, DICOM 2 - Signature de la convention de mécénat avec GDF Suez pour l'exposition "Andrée Putman Ambassadrice du style".

2011, DICOM 3 - Signature de la convention de parrainage avec Samsung pour l'opération Nuit Blanche 2010.

2011, DPA 4 - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre signée avec le groupement composé de Roland CASTRO, Architecte mandataire et du bureau d'études R.C.A et un avenant n°1 au marché de travaux signé avec l'entreprise COLAS IDF NORMANDIE pour l'aménagement intérieur d'une médiathèque et d'une salle de quartier 109-115 rue de Bagnolet (20e).

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2011, DU 8 - Réalisation d'un programme de logements sociaux et d'une crèche dans le cadre de la ZAC Porte des Lilas : Déclassement et cession d'une emprise située entre la rue du docteur Gley et la rue Paul Meurice (20e) à la SEMAVIP.

2011, DU 21 - Cession à la Sempariseine de l'emprise de

la 2e phase de la ZAC Boucicaut (15e).

2011, DU 24 - Autorisation à Paris Habitat-OPH de déposer un permis de construire sur le site 110 à 122 rue des Poissonniers (18e).

2011, DU 52 - Autorisation de signer une convention d'étude en vue de travaux entre la Ville de Paris et la RATP pour le déplacement d'une multitubulaire dans le secteur de la Porte de Vanves (14e).

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2011, DU 30 - Objectifs poursuivis et modalités de concertation concernant les travaux d'investissement routier dans le cadre de l'aménagement du site de l'îlot Binet, 60 à 66, rue René Binet et 16 à 32, avenue de la porte de Montmartre (18e).

**Mme Anne HIDALGO, Mme Annick LEPETIT, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2011, DU 20 - Aménagement du site de l'ancien hôpital Broussais (14e) : lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination urbain (OPC urbain).

**Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteures.

2011, DJS 139 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2010-2012 avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris (CLLAJ de Paris) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 145.000 euros

2011, DJS 142 - Signature d'une convention triennale avec l'Association R.S.I. La Ressource (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2011, DJS 146 - Signature d'une convention annuelle avec le Foyer International d'Accueil de Paris Jean Monnet pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011, DJS 147 - Subvention à l'association Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF). Montant : 10.000 euros

2011, DJS 148 - Subvention à l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion (20e). - Montant : 10.000 euros.

2011, DJS 152 - Subvention à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (6e). - Montant : 4.500 euros.

2011, DJS 160 - Subvention au Réseau National des Juniors Associations (RNJA). Montant : 5.000 euros.

2011, DJS 161 - Subvention à l'association ARC 75. - Montant : 4.000 euros.

2011, DJS 163 - Subvention à l'association Un sourire de toi et j'quitte ma mère (10e). - Montant : 5.000 euros.

2011, DJS 178 Signature d'une convention annuelle avec l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (LOREM) (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.000 euros.

2011, DJS 198 - Convention d'occupation domaniale avec l'association Garef Paris (13e).

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2011, DASES 1 - Réponse aux consultations et signature

de toute décision concernant l'exécution des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris pour l'année 2011. Approbation du tarif 2011 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

2011, DASES 5 - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché relatif à la fourniture et la livraison de produits insecticides et signature de ce marché.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2011, DVD 40 - Signature avec l'Association Nationale de Tir de la Police d'un contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'exploitation du stand de tir situé dans le parc de stationnement Porte de La Chapelle (18e).

2011, DVD 32 - Signature de l'avenant n°2 au marché d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du système "SURF 2000" conclu avec le groupement solidaire JB CONSEILS (mandataire) et SODIT (co-traitant).

2011, DVD 34 - Approbation des modalités d'attribution et signature de 3 marchés de levés, dessin et contrôle des plans de voirie.

2011, DVD 42 - Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de certains équipements de gestion du trafic et de l'architecture du réseau général de transmission sur le boulevard périphérique passé avec le groupement SETEC ITS (mandataire)/ MERCUR.

2011, DVD 46 - Signature d'une convention d'occupation domaniale avec Electricité Réseau Distribution France et Réseau Transport Electricité pour le passage de 2 lignes à 225 kV dans des galeries situées à Paris 17e et concédées par la Ville de Paris à ERDF.

2011, DVD 47 - Signature d'une convention avec la Direction Régionale d'Ile de France de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) relative à la réalisation d'une étude sur les déplacements à Paris.

2011, DVD 49 - Signature avec la RATP de l'avenant n° 1 à la convention du 6 juillet 2007 relative aux travaux de voirie et de déviations des réseaux concessionnaires consécutifs au projet de prolongement de la ligne 4 du métro de la Porte d'Orléans (14e) à la mairie de Montrouge.

2011, DVD 67 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**Mme Annick LEPETIT**, rapporteure.

2011, DVD 50 - Adhésion de la Mairie de Paris en qualité de membre fondateur à l'association pour le prolongement du tramway T8.

**Mme Annick LEPETIT, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2011, DPE 4 - Approbation des modalités d'attribution de deux marchés pour le diagnostic d'ouvrages visitables du réseau d'assainissement de Paris pour 2011 (2 lots).

2011, DPE 5 - Approbation des modalités d'attribution de quatre marchés pour les inspections télévisées et l'assistance à la réhabilitation des réseaux canalisés d'assainissement de Paris.

2011, DPE 13 - Signature d'une convention entre la ville de Paris et le SIAAP, dans le cadre de l'opération d'aménagement du déversoir Châtillon Bas Meudon (15e).

**Mme Anne LE STRAT**, rapporteure.

2011, DPE 7 - SGRI 9 - Adhésion de la ville de Paris au Partenariat français de l'eau (PFE) et versement de la cotisation pour l'année 2011, et les exercices ultérieurs.

**Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteurs.

2010 DLH 353 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 26 logements situé 130-134 rue Montmartre (2e).

2011, DLH 2 - Résiliation partielle du bail emphytéotique consenti le 7 novembre 2008 au profit de Paris Habitat OPH concernant l'immeuble situé 62 rue des Dessous des Berges (13e).

2011, DLH 4 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal situé 2 impasse Gros (20e).

2011, DLH 5 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SEMIDEP, du terrain communal situé 5 rue Rottembourg (12e).

2011, DLH 9 - Avenant au bail emphytéotique consenti à la RIVP portant location de l'immeuble communal situé 27 rue du Château (10e).

2011, DLH 10 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de la propriété communale située 200 bis boulevard Voltaire (11e).

2011, DLH 15 - Modification de la délibération 2010 DLH 73 portant location par bail emphytéotique au profit de l'AFTAM de l'immeuble situé 194 rue des Pyrénées (20e).

2011, DLH 17 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant l'immeuble situé 77 rue Pixérécourt (20e).

2011, DLH 23 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP du lot communal n°1 dépendant de l'immeuble en copropriété situé 42 rue Cauchy (15e).

2011, DU 18 - Revente à la SOREQA de deux biens communaux sis 93 et 95, rue de Brancion (15e).

2011, DU 19 - Cession par voie d'adjudication publique d'une chambre vacante (lot n°468) dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

2011, DU 41 - Cession amiable aux époux NIVÔSE et à leurs héritiers d'un logement 3 pièces (lot n°5) et de deux caves (lots n°33 et 35) situés 22/24 rue François Miron (4e).

2011, DU 87 - Cession à la SOREQA d'un ensemble immobilier situé 20 rue Labat (18e).

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2011, DU 46 - Cession au SYCTOM de la parcelle cadastrée B n°3 à Romainville (Seine-Saint-Denis).

**M. Pierre MANSAT**, rapporteur.

2011, DDEEES 24 - Signature de 3 conventions CIFRE

avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie et de 3 contrats de collaboration de recherche avec 3 laboratoires de recherche.

2011, DDEEES 32 - Signature d'une convention avec l'association AVANTIC (3e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2011, DDEEES 33 - Signature d'un avenant à la convention conclue avec l'association Capital Games pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2011, DFPE 1 - Signature d'une convention avec la CAF de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du plan crèche pluriannuel d'investissement pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places au 15/19 avenue de la Porte Montmartre / 4 rue Henri Huchard (18e) ; inscription de la recette correspondante.

2011, DFPE 2 - Signature d'une convention avec la CAF de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du plan crèche pluriannuel d'investissement pour la réalisation d'une crèche collective de 50 places 9/11 rue Erlanger (16e). Inscription de la recette correspondante.

2011, DFPE 3 - Signature d'une convention avec la CAF de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du plan crèche pluriannuel d'investissement pour la restructuration/extension de la crèche collective 38 rue Saint-Bernard (11e). Inscription de la recette correspondante.

2011, DFPE 4 - Signature d'une convention avec la CAF de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du plan crèche pluriannuel d'investissement pour la réalisation d'un équipement multi-accueil de 25 places rue des Frigos (13e). Inscription de la recette correspondante.

2011, DFPE 5 - Signature d'une convention avec la fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation et l'extension d'un établissement d'accueil de la petite enfance Clavel (19e). - Montant : 1.229.521 euros.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2011, DAC 4 - Subvention à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART (4e). Montant 5.000 euros.

2011, DAC 75 - Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.

**Mme Danièle POURTAUD**, rapporteure.

2011, DDEEES 29 - Signature d'un bail et d'une convention d'objectifs avec l'association Ecole de la 2e Chance de Paris, relatifs à la location de l'immeuble communal situé 47, rue d'Aubervilliers (18e).

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2011, SGRI 3 - Signature d'une convention avec la municipalité de Bethlehem et la Régie des eaux et de l'assainissement (WSSA) de Bethlehem.

2011, SGRI 8 - Signature d'avenants aux conventions rela-

tives au Programme d'appui au développement de stratégies municipales de santé à Bamako et Ouagadougou.

**M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteur.

2011, DPVI 3 - Quartier Belleville Amandiers (20e). Subventions à 12 associations menant des actions Politique de la Ville. 1ère enveloppe 2011. Montant total : 47.000 euros.

2011, DPVI 4 - Quartier de la Goutte d'Or (18e). Subventions à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Première enveloppe 2011. - Montant total : 20.500 euros.

2011, DPVI 6 - Quartier Fontaine au Roi (11e). Subventions à onze associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Première série de subventions pour 2011. - Montant total : 41.000 euros.

2011, DPVI 7 - Quartier Porte de Clichy Porte de St Ouen (17e). Subventions à cinq associations menant des actions au titre de la politique de la Ville. Première enveloppe 2011. - Montant total : 19.000 euros.

2011, DPVI 8 - Quartiers Flandre, Paris Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Subventions à 16 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Première enveloppe 2011. - Montant total : 67.350 euros.

2011, DPVI 9 - Quartier Porte Saint-Denis Porte Saint-Martin (10e). Subvention à neuf associations menant des actions au titre de la politique de la Ville. 1ère enveloppe 2011. - Montant total : 33.000 euros.

2011, DPVI 10 - Quartiers Politique de la ville du 13e arrondissement. Subventions à 10 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Première enveloppe 2011. Montant total : 60.800 euros.

2011, DPVI 11 - Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers (18e). Subventions à 7 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville. 1ère enveloppe 2011. - Montant total : 23.500 euros.

2011, DPVI 12 - Quartier Amiraux Simplon (18è). Subventions à deux associations menant des actions au titre de la politique de la Ville. 1ère enveloppe 2011. - Montant total : 14.000 euros.

2011, DPVI 13 - Quartier Porte Montmartre Porte Clignancourt (18e). Subventions à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. 1ère enveloppe pour 2011. - Montant total : 45.000 euros.

2011, DPVI 14 - Quartier Est 20e. Subventions à 2 associations menant des actions sur les quartiers Politique de la ville. Première enveloppe pour 2011. Montant total : 16 000 euros.

2011, DPVI 17 - Quartier Porte de Vanves (14e). Subventions à douze associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. 1ère enveloppe pour 2011. - Montant total : 28.800 euros.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2011, DPVI 5 - DJS 157 - Signature d'un avenant à la convention triennale passée avec l'association Les Enfants de la Goutte D'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 57.000 euros.

**Mme Gisèle STEVENARD, M. Jean VUILLERMOZ et M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2011, CAS 2 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention conclue entre le CASVP, la Ville de Paris et Electricité de France, relative à l'organisation et au fonctionnement du dispositif Paris Energie Familles, dans le cadre du traité de concession du 30 juillet 1955 pour la distribution de l'énergie.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2011, DAC 5 - Subvention à l'association Les Témoins de l'Histoire à la RATP (8e). Montant : 760 euros

2011, DAC 99 - Subvention à l'Association pour les Etudes sur la Résistance Intérieure (A.E.R.I.) (15e). Montant : 5.000 euros.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2011, DJS 3 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 3e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.500 euros.

2011, DJS 6 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 6e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.000 euros.

2011, DJS 8 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 8e arrondissement (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 9.500 euros.

2011, DJS 10 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 10e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2011, DJS 13 - Signature d'une convention avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif de Paris (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2011, DJS 14 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 14e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 16.000 euros.

2011, DJS 17 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 17e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 19.100 euros.

2011, DJS 7 Subvention à Courir pour le plaisir (12e). - Montant : 2.500 euros.

2011, DJS 30 - Subvention à deux associations handisport dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements. Montant total : 12.300 euros.

2011, DJS 41 - Subvention à l'association Les Trailers de Paris Ile-de-France. Montant : 2.000 euros.

2011, DJS 62 - Subventions à trois associations du 19e arrondissement. - Montant total : 23.000 euros.

2011, DJS 65 - Subvention au Club des Joyeux Boulomanes des Buttes-Chaumont (19e). - Montant : 4.200 euros.

2011, DJS 67 - Subvention à l'association Commission Football Loisirs (CFL) (2e). Montant : 9.500 euros

2011, DJS 70 - Signature d'une convention avec la Ligue de l'Ile-de-France des Echecs pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2011, DJS 71 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental de Paris de Football pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2011, DJS 174 - Signature de marchés relatifs à l'organisation des centres sport découverte de proximité durant l'année 2010-2011. Relance de 4 lots.

2011, DJS 190 - Lancement d'un accord-cadre en appel d'offres ouvert et des marchés subséquents pour la réalisation de travaux d'amélioration, d'entretien et de maintenance pour les établissements gérés par la Direction de la Jeunesse et des Sports, en trois lots séparés.

2011, DJS 204 - Lancement d'un marché article 30 pour l'organisation, l'animation et l'encadrement d'activités sportives et de loisirs au sein de l'espace de remise en forme du stade Sébastien-Charléty (13e).

2011, DJS 206 - Signature d'une convention avec l'association Rollers et Coquillages (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 9.500 euros.

2011, DJS 220 - Lancement d'un marché de prestation de services pour l'exploitation de la piscine Champperret (17e).

2011, DJS 221 - Signature d'une convention avec l'Espérance Paris 19 (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.000 euros.

**M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2011, DAJ 2 - Communication de la liste des marchés attribués du 4 novembre au 30 décembre 2010.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011, DDEES 16 - DVD 33 - Communication au Conseil de Paris du premier rapport de fonctionnement de la Commission consultative mise en place pour l'indemnisation amiable des entreprises riveraines des travaux d'extension du tramway T3 en réparation des préjudices subis.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

**Liste des membres présents.**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves

CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Daniëlle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Daniëlle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Christine LAGARDE, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Olivia POLSKI, Mme Daniëlle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Daniëlle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Excusées** : Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

**Absents** : M. David ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI.

#### Liste des membres présents en Commission.

##### 1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Mme Laurence DREYFUSS, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PÉNINO, et Yves POZZO di BORGIO.

Excusé : M. David ALPHAND.

##### 2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, MM. Jean-Louis MISSIKA, Christian SAUTTER, Mmes Valérie MONTANDON et Valérie SACHS.

Excusée : Mme Seybah DAGOMA.

##### 3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Jérôme COUMET, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Léa FILOCHE, Annick LEPETIT, MM. Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

##### 4e Commission

MM. Daniel MARCOVITCH, Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, Annick OLIVIER et Claude-Annick TISSOT.

##### 5e Commission

Mmes Danielle SIMONNET, Myriam EL KHOMRI et Gisèle STIEVENARD.

Excusés : Mme Sylvie WIEVIORKA et M. Hamou BOUAKKAZ.

##### 6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRY, Fatima LALEM, Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Olga TROSTIANSKY et M. Romain LÉVY.

Excusé : M. Jean-Marie LE GUEN.

##### 7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie Annick BARTHE, M. Hervé BÉNESSIANO, Mmes Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JULLIARD, Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ, Mmes Laurence DREYFUSS et Mme Geneviève BERTRAND.

Excusés : Mme Michèle BLUMENTHAL et M. Richard STEIN.

##### 8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Roxane DECORTE, Laurence DREYFUSS, MM. Alain LHOSTIS, Pierre MANSAT et Mme Geneviève BERTRAND.

Excusés : M. François VAUGLIN, Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO et Jérôme DUBUS.

##### 9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Pierre AIDENBAUM, Thierry COUDERT, Mme Daniëlle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Daniëlle POURTAUD et Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés : Mme Catherine DUMAS et M. Pierre SCHAPIRA.

## Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs  | CM ou CG | A ou V | n° délib | Objet   | Affectation Adjoint | VOTE   | Date de vote |
|-----------|-------------------|--------------|-----------|--------------------|--|----------|--------|----------|---|---------------------|--------|--------------|
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 01           |           | EELVA              | NAJDOVSKI, BAUPIN, GAREL,<br>FOURNIER, BOUTAULT,<br>DUBARRY, GIBOUDEAUX,<br>DUTREY, CONTASSOT, CHARZAT,<br>LOPEZ | CM       | A      | SG 15    | Reconquête ambitieuse des deux berges de la Seine,  | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 02           |           | EELVA              | NAJDOVSKI, FOURNIER  | CM       | A      | SG 15    | Continuité cyclable et sécurisée sur les quais de la rive droite  | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 3e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 03           |           | UMPPA              | LAMOUR DOUVIN  | CM       | A      | SG 15    | Ajout article additionnel: expérimentation des aménagements pendant 6 mois, bilans circulation pollution          | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 3e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 04           |           | UMPPA              | LAMOUR DOUVIN  | CM       | A      | SG 15    | Ajout article additionnel: saisine atelier International du Grand Paris   | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 05           |           | Non inscrit        | MARTINS  | CM       | A      | SG 15    | Investissement de la Ville sur les autres voies sur berges de Paris   | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 06           | 1         | EELVA              | BAUPIN, NAJDOVSKI  | CM       | V      | SG 15    | Maintien de vogues et extension du service de transport fluvial à l'ensemble du bief parisien                     | HIDALGO             | Adopté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 07           |           | EELVA              | NAJDOVSKI, GAREL   | CM       | V      | SG 15    | Extension de "Paris respire" au samedi sur la rive droite des berges  | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 08           |           | EELVA              | NAJDOVSKI, BOUTAULT  | CM       | V      | SG 15    | Aménagement des quais hauts de la Seine rive droite en boulevard urbain   | HIDALGO             | Retiré | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 09           |           | EELVA              | NAJDOVSKI  | CM       | V      | SG 15    | Aménagement des quais hauts de la Seine rive gauche entre les ponts de Sully et Saint-Michel                      | HIDALGO             | Retiré | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 10           |           | EELVA              | NAJDOVSKI  | CM       | V      | SG 15    | Réaménagement des quais hauts dans le 15e arrondissement  | HIDALGO             | Retiré | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 11           |           | EELVA              | NAJDOVSKI  | CM       | V      | SG 15    | Réaménagement des quais bas dans le 15e arrondissement  | HIDALGO             | Retiré | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 12           |           | EELVA              | NAJDOVSKI, GIBOUDEAUX  | CM       | V      | SG 15    | Reconquête de la biodiversité sur l'île aux Cygnes  | HIDALGO             | Retiré | 08/02/2011   |
| 1ère      | 8e 3e<br>4e 5e    | 13           | 2         | PCF-PG             | BROSSAT  | CM       | V      | SG 15    | Offre de bus à Paris  | HIDALGO             | Adopté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 14           | 3         | PCF-PG             | BROSSAT  | CM       | V      | SG 15    | Prise en compte de la population SDF des berges de Seine  | HIDALGO             | Adopté | 08/02/2011   |
| 3e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 15           |           | UMPPA              | GOUJON LAMOUR  | CM       | V      | SG 15    | propositions pour le 15e  | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 3e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 16           |           | CI                 | CUIGNACHE GALLOIS DUBUS  | CM       | V      | SG 15    | lancement d'un concours international d'architectes urbanistes  | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 3e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 17           |           | CI                 | CUIGNACHE GALLOIS DUBUS  | CM       | V      | SG 15    | Expérimentation de l'aménagement et réalisations d'études conjointes sur la circulation sur une période de 6 mois | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| 3e        | 8e 3e<br>4e 5e    | 18           |           | CI                 | DUBUS CUIGNACHE GALLOIS  | CM       | V      | SG 15    | Mise en place d'un système de bus en site propre sur l'ensemble des quais de la rive gauche                       | HIDALGO             | Rejeté | 08/02/2011   |
| Séance    | 8e 3e<br>4e 5e    | 18 bis       |           | Exécutif           |  | CM       | A      | SG 15    |   | HIDALGO             | Adopté | 08/02/2011   |
| Séance    | 8e 3e<br>4e 5e    | 18 ter       | 4         | Exécutif           |  | CM       | V      | SG 15    |   | HIDALGO             | Adopté | 08/02/2011   |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupes dépositaire | Auteurs                           | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet  | Affectation Adjoint | VOTE                     | Date de vote |
|-----------|-------------------|--------------|-----------|---------------------|-----------------------------------|----------|---------|----------|--|---------------------|--------------------------|--------------|
| 1ère      | 1ère              | 19           |           | Exécutif            |                                   | CM       | A       | DAJ 1    | Modification des articles 1 et 2   | MONTAGIE            | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 2e        | 1ère              | 20           |           | UMPPA               | LAHOUR, COUDERT                   | CM       | Vnr     | -        | Propositions de loisirs culturels et sportifs prenant en compte l'évolution des modes de vie des Parisiens | PENINOU             | Rejeté                   | 07/02/2011   |
| 2e        | 1ère              | 21           | 5         | CI                  | BERTRAND, SACHS                   | CM       | Vnr     | -        | Disparition progressive de l'animation culturelle et nocturne du quartier du Marais                        | PENINOU             | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 22           |           | EELVA               | BOUTAULT, GAREL                   | CM       | Vnr     | -        | Règlement des étalages et terrasses  | COHEN-SOLAL         | Retiré                   | 07/02/2011   |
| 1ère      | 2e                | 23           |           | EELVA               | FOURNIER, GAREL                   | CM       | Vnr     | -        | Concertation sur le nouveau règlement parisien des étalages et terrasses                                   | COHEN-SOLAL         | Retiré                   | 07/02/2011   |
| 1ère      | 2e                | 24           |           | PS-RGA              | VAILLANT                          | CM       | Vnr     | -        | Nouveau règlement parisien des étalages et terrasses   | COHEN-SOLAL         | Retiré                   | 07/02/2011   |
| 1ère      | 2e                | 25           |           | UMPPA               | BURKLI                            | CM       | Vnr     | -        | Implantation d'un supermarché carrefour rue de Rochechouart (9e)   | COHEN-SOLAL         | Rejeté                   | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 26           | 6         | EELVA               | BOUTAULT                          | CM       | Vnr     | -        | Soutien de la Ville de Paris aux "états généraux de l'économie sociale et solidaire"                       | DAGOMA              | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 27           |           | Exécutif            |                                   | CM       | A       | DSTI 1   | Modification de l'imputation budgétaire  | ERRECART            | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 28           | 7         | UMPPA               | LAHOUR, TISSOT                    | CM       | Vnr     | -        | Calendrier des élections des représentants du personnel au sein des instances de la Ville de Paris         | ERRECART            | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 29           | 8         | PS-RGA              | CALANDRA, ASSOULINE, DASPET       | CM       | Vnr     | -        | Discussions avec le CROUS pour l'accès en résidence étudiante des étudiants de 1ère année                  | GUILLOT             | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 1ère      | 2e                | 30           | 9         | PCF-PG              | SIMONNET                          | CM       | Vnr     | -        | Discrimination à l'égard des jeunes étrangers pour les inscriptions en IUT, BTS et apprentissage           | GUILLOT             | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 31           |           | PCF-PG              | BIDARD, BECKER                    | CM       | Vnr     | -        | Répression syndicale et conditions de travail à la Poste   | SAUTTER             | Retiré                   | 07/02/2011   |
| Séance    | 2e                | 31 bis       | 10        | Exécutif            |                                   | CM       | Vnr     | -        |  | SAUTTER             | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 3e        | 3e                | 32           | 11        | PS-RGA              | VAUGLIN                           | CM       | Vnr     | -        | Fourniture d'électricité dans le cadre d'autolib   | LEPETIT             | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 3e        | 3e                | 33           |           | EELVA               | BAUPIN, DUBARRY                   | CM       | A       | DVD 17   | Prise en compte réalisation ligne et arrêt de tramway dans cadre tramway des Gares                         | LEPETIT             | Retiré                   | 07/02/2011   |
| 3e        | 3e                | 34           |           | EELVA               | GIBOUDEAUX DUBARRY                | CM       | A       | DVD 17   | création d'un espace de nature favorable à la biodiversité et la plantation de nouveaux arbres             | LEPETIT             | Adopté (amendement oral) | 07/02/2011   |
| 3e        | 3e                | 35           | 12        | EELVA               | NAJDOVSKI                         | CM       | Vnr     | -        | Maintien de Paris respire au bois de Boulogne lors du prix d'Amérique                                      | LEPETIT             | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 3e        | 3e                | 36           |           | UMPPA               | GOASGUEN                          | CM       | Vnr     | -        | Signalisation des places de stationnement réservées aux handicapés   | LEPETIT             | Rejeté                   | 07/02/2011   |
| Séance    | 3e                | 36 bis       |           | PCF-PG              |                                   | CM       | A       | DVD 15   |  | LEPETIT             | Retiré                   | 07/02/2011   |
| Séance    | 3e                | 36 ter       | 13        | Exécutif            |                                   | CM       | V       | DVD 15   |  | LEPETIT             | Adopté                   | 07/02/2011   |
| 4e        | 4e                | 37           | 14        | PCF-PG              | BROSSAT                           | CM       | Vnr     | -        | Risque de pollution lié aux activités d'ERDF   | BAUPIN              | Adopté                   | 08/02/2011   |
| 4e        | 4e                | 38           |           | Exécutif            | DAGNAUD                           | CM       | A       | DPE 10   | Amendement technique   | DAGNAUD             | Adopté                   | 08/02/2011   |
| 4e        | 4e                | 39           |           | UMPPA               | LAHOUR, DOUVIN, CLERMONT-TONNERRE | CM       | Vnr     | -        | relatif à l'arçage sauvage commercial  | DAGNAUD             | Rejeté                   | 08/02/2011   |
| 4e        | 4e                | 40           |           | CI                  | POZZO DI BORGIO, GASNIER          | CM       | Vnr     | -        | Demande d'audit sur les services de propreté   | DAGNAUD             | Rejeté                   | 08/02/2011   |
| 4e        | 4e                | 41           | 15        | PS-RGA              | CHERKI                            | CM       | Vnr     | -        | Aménagement de la petite ceinture dans le 14e  | GIBOUDEAUX          | Adopté                   | 08/02/2011   |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs                   | CM ou CG | A V n° | n° délib      | Objet  | Affectation Adjoint | VOTE                      | Date de vote |
|-----------|-------------------|--------------|-----------|--------------------|---------------------------|----------|--------|---------------|--|---------------------|---------------------------|--------------|
| 4e        | 4e                | 42           | 16        | PS-RGA             | BLOCHE                    | CM       | Vnr    | -             | Attribution du nom de Jean Allemane au square Saint-Ambroise   | GIBOUDEAUX          | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 5e        | 5e                | 43           |           | UMPPA              | KUSTER,                   | CM       | Vnr    | -             | correspondants de nuit dans le 17e   | EL KHOMRI           | Rejeté                    | 08/02/2011   |
| Séance    | 5e                | 43 bis       | 17        | Exécutif           |                           | CM       | Vnr    |               |  | EL KHOMRI           | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 5e        | 6e                | 44           |           | EELVA              | NAJDOVSKI                 | CM       | Vnr    | -             | situation des travailleurs sans-papiers ex-occupants de la cité nationale de l'histoire de l'immigration | BOISTARD            | Retiré                    | 08/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 45           |           | PCF-PG             | SIMONNET, ARROUZE         | CM       | Vnr    | -             | régularisation des travailleuses sans papiers  | BOISTARD            | Retiré                    | 08/02/2011   |
| Séance    | 6e                | 45 bis       | 18        | Exécutif           |                           | CM       | Vnr    |               | régularisation des travailleuses sans papiers  | BOISTARD            | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 46           | 19        | PS-RGA             | BACHE                     | CM       | Vnr    | -             | suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire                                     | EL KHOMRI           | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 47           | 20        | EELVA              | BOUTAULT                  | CM       | Vnr    | -             | adhésion à l'association "Elu-es contre les Violences faites aux femmes"                                 | LALEM               | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 48           |           | Exécutif           |                           | CM       | A      | DASES 4       | modification de la convention  | TROSTIANSKY         | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 49           | 21        | PS-RGA             | CALANDRA                  | CM       | Vnr    | -             | permanences de la Caisse d'allocations familiales dans le quartier "Fougères"                            | TROSTIANSKY         | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 50           | 22        | PS-RGA             | BLOCHE, DUCLOUX           | CM       | Vnr    | -             | Suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011   | BROSSEL             | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 51           | 23        | EELVA              | CONTASSOT                 | CM       | Vnr    | -             | Fermetures de classes et suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011-2012                     | BROSSEL             | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 52           | 24        | PCF-PG             | BECKER                    | CM       | Vnr    | -             | Suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011   | BROSSEL             | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 53           | 25        | PS-RGA             | LEPETIT, KLUGMAN, GACHET  | CM       | Vnr    | -             | Fermetures de classes et suppressions de postes RASED dans le 17e arrdt                                  | BROSSEL             | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 54           |           | UMPPA              | KUSTER, BENESSIONO, STEIN | CM       | Vnr    | -             | Travaux dans l'école Marguerite Long (17e)   | BROSSEL             | Rejeté                    | 08/02/2011   |
| Séance    | 7e                | 54 bis       | 26        | Exécutif           |                           | CM       | Vnr    |               |  | BROSSEL             | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 55           |           | Exécutif           |                           | CM       | A      | DJS 235       | Modification du 4e paragraphe de l'exposé des motifs   | JULLIARD            | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 6e        | 7e                | 56           |           | PS-RGA             | COUMET                    | CM       | Vnr    | -             | mise en place du programme Paris Santé Nutrition dans les centres d'animation du 13e arrondissement,     | JULLIARD            | Retiré                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 57           |           | EELVA              | CONTASSOT                 | CM       | Vnr    | -             | relatif aux centres d'animation et au programme Paris Santé Nutrition                                    | JULLIARD            | Retiré                    | 08/02/2011   |
| Séance    | 7e                | 57 bis       | 27        | Exécutif           |                           | CM       | Vnr    |               |  | JULLIARD            | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 58           |           | Exécutif           | NAJDOVSKI                 | CM       | A      | DFPE 9        | Rectification du CCTP et ajout d'une annexe  | NAJDOVSKI           | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 59           |           | PCF-PG             | SIMONNET, BECKER          | CM       | Vnr    | -             | Soutien aux directrices et adjoints des établissements de petite enfance municipale                      | NAJDOVSKI           | Retiré                    | 08/02/2011   |
| Séance    | 7e                | 59 bis       | 28        | Exécutif           |                           | CM       | Vnr    |               |  | NAJDOVSKI           | Adopté (amendé oralement) | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 60           |           | UMPPA              | GOASGUEN                  | CM       | Vnr    | -             | Postes vacants dans les crèches du 16e arrdt   | NAJDOVSKI           | Rejeté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 61           |           | UMPPA              | KUSTER, BENESSIONO        | CM       | Vnr    | -             | Fermeture de la crèche 51 rue Berzelius (17e)  | NAJDOVSKI           | Retiré                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 62           |           | UMPPA              | GOASGUEN                  | CM       | A      | DJS 16        | Demande d'augmentation de la subvention  | VUILLERMOZ          | Rejeté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 63           |           | UMPPA              | GOASGUEN                  | CM       | A      | DJS 242-DF 22 | Modification de l'article 1 du projet de délibération  | VUILLERMOZ          | Rejeté                    | 08/02/2011   |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs  | CM ou CG | A V ou Vnr | n° délib      | Objet   | Affectation Adjoint | VOTE   | Date de vote |
|-----------|-------------------|--------------|-----------|--------------------|--|----------|------------|---------------|---|---------------------|--------|--------------|
| 7e        | 7e                | 64           |           | UMP/PA             | ALPHAND, DREYFUSS                                    | CM       | V          | DJS 242-DF 22 | Date du nouveau tarif de mise à disposition temporaire de locaux au centre sportif Jean-Boufin (16e) relatif aux bains-douches municipaux | VUILLERMOZ          | Rejeté | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 65           |           | EELVA              | BOUTAULT   | CM       | Vnr        |               |   | VUILLERMOZ          | Retiré | 08/02/2011   |
| Séance    | 7e                | 65 bis       | 29        | Exécutif           |  | CM       | Vnr        |               |   | VUILLERMOZ          | Adopté | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 66           | 30        | PCF-PG             | BROSSAT  | CM       | Vnr        |               | Signature de la Charte contre l'homophobie dans le football   | VUILLERMOZ          | Adopté | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 67           |           | UMP/PA             | GOASGUEN   | CM       | Vnr        |               | Mise à disposition du stade du "Saut du Loup" pour les joueurs du Stade Français  | VUILLERMOZ          | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 68           |           | CI                 | KUSTER, DUBUS  | CM       | V          | DU 34         | Plan de circulation de la Porte Pouchet   | HIDALGO, LEPETIT    | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 69           |           | CI                 | KUSTER, DUBUS  | CM       | V          | DU 34         | Réalisation d'un parking Porte Pouchet  | HIDALGO, LEPETIT    | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 70           | 31        | PS-RGA             | COUMET   | CM       | Vnr        |               | Attribution de la dénomination "rue Jacques Lacan" à une future voie du quartier "Paris Rive gauche"                                      | HIDALGO             | Adopté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 71           | 32        | PS-RGA             | COUMET   | CM       | Vnr        |               | Attribution de la dénomination "rue Claude Lévy-Strauss" à une future voie du 13e arrondissement  | HIDALGO             | Adopté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 72           | 33        | UMP/PA             | GOUJON, LAMOUR, MACE DE LEPINAY, MENGUY              | CM       | Vnr        |               | Attribution de la dénomination "place Jenny Alpha" à une place du 15e arrondissement  | HIDALGO             | Adopté | 08/02/2011   |
| ière      | 8e                | 73           |           | UMP/PA             | LAMOUR   | CM       | V          | DLH 13        | Harmonisation des dispositifs d'accès à la propriété avec le PTZ+   | MANO                | Rejeté | 08/02/2011   |
| ière      | 8e                | 74           |           | UMP/PA             | DATI, DUMONT, DAUVERGNE, NAWY-CAILLIER               | CM       | A          | DLH 24        | Modification de l'article 1   | MANO                | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 75           |           | Non inscrit        | MARTINS  | CM       | A          | DLH 24        | Exception de compensation renforcée pour les professions de santé en secteur 1  | MANO                | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 76           |           | UMP/PA             | LAMOUR   | CM       | V          | DLH 24        | Bilan de la concertation préalable et étude d'impact des modifications envisagées   | MANO                | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 77           | 34        | PS-RGA             | BLOCHE   | CM       | Vnr        |               | Montants des loyers des locaux associatifs appartenant aux bailleurs sociaux et aux SEM   | MANO                | Adopté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 78           | 35        | PS-RGA             | AIDENBAUM, MONTAGIE, CARON THIBAUT                   | CM       | Vnr        |               | Immeuble CCA, 103, rue de Turénne - 132, rue Vieille du Temple  | MANO                | Adopté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 79           | 36        | PCF-PG             | BROSSAT  | CM       | Vnr        |               | Statut des logements LM 28 de la RVP  | MANO                | Adopté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 80           | 37        | PCF-PG             | BECKER   | CM       | Vnr        |               | relatif à l'engagement de l'Etat dans la politique du logement à Paris  | MANO                | Adopté | 08/02/2011   |
| 8e        | 8e                | 81           |           | UMP/PA             | LAMOUR, BERTHAULT, POIRAULT GAUVIN, ONGHENA, TREMEGE | CM       | Vnr        |               | Entretien des ascenseurs dans le parc de logements sociaux parisiens  | MANO                | Rejeté | 08/02/2011   |
| 8e        | 9e                | 82           | 38        | UMP/PA             | GOASGUEN   | CM       | Vnr        |               | Attribution du nom de Jacqueline de Romilly à un espace public ou un établissement du 16e arrondissement                                  | GIRARD              | Adopté | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 83           | 39        | CI                 | BERTRAND DUBUS                                       | CM       | Vnr        |               | Hommage à Jacqueline de Romilly   | GIRARD              | Adopté | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 84           | 40        | EELVA              | CHARZAT, FOURNIER, BOUTAULT                          | CM       | Vnr        |               | Avenir de l'Hôtel de la Marine  | POURTAUD            | Adopté | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 85           | 41        | CI                 | BERTRAND, HELARD, TACHENE                            | CM       | Vnr        |               | Avenir de l'Hôtel de la Marine  | POURTAUD            | Adopté | 08/02/2011   |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire | Auteurs                   | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet  | Affectation Adjoint | VOTE                      | Date de vote |
|-----------|-------------------|--------------|-----------|--------------------|---------------------------|----------|---------|----------|--|---------------------|---------------------------|--------------|
| 9e        | 9e                | 86           | 42        | CI                 | BERTRAND HELARD           | CM       | Vnr     | -        | Ouverture nocturne des musées de la Ville                                      | POURTAUD            | Adopté (amendé oralement) | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 87           | 43        | Exécutif           |                           | CM       | Vnr     | -        | Attribution à M. Jafar Panahi de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris | SCHAPIRA            | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 88           | 44        | PS-RGA             | CHERKI                    | CM       | Vnr     | -        | Soutien au peuple Tunisien   | SCHAPIRA            | Adopté (amendé oralement) | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 89           | 45        | PCF-PG             | BROSSAT                   | CM       | Vnr     | -        | Soutien à la révolution du Jasmin en Tunisie                                   | SCHAPIRA            | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 90           | 46        | EELVA              | CONTASSOT, GAREL          | CM       | Vnr     | -        | Hommage à Mohamed Bouazizi   | SCHAPIRA            | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 91           | 47        | PCF-PG             | BROSSAT                   | CM       | Vnr     | -        | Hommage à Mohamed Bouazizi   | SCHAPIRA            | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 92           | 48        | EELVA              | GAREL                     | CM       | Vnr     | -        | Soutien de la Ville de Paris à M. Hu Jia et à son épouse                       | SCHAPIRA            | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 9e        | 9e                | 93           | 49        | EELVA              | GAREL, BAUPIN, GIBOUDEAUX | CM       | Vnr     | -        | Soutien à l'initiative Yasuni - ITT (Equateur)                                 | SCHAPIRA            | Adopté (amendé oralement) | 08/02/2011   |

| Déposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° adopté | Groupe dépositaire   | Auteurs                 | CM ou CG | A ou V | n° délib   | Objet  | Affectation Adjoint | VOTE                      | Date de vote |
|-----------|-------------------|--------------|-----------|----------------------|-------------------------|----------|--------|------------|--|---------------------|---------------------------|--------------|
| 9e        | 9e                | 94           |           | CI                   | DUBUS                   | CM       | Vnr    |            | Attribution du titre de citoyen d'honneur à Guillermo Farnas   | SCHAPIRA            | Retiré (non présenté)     | 08/02/2011   |
| 8e        | 9e                | 95           | 50        | PS-RGA               | COUMET                  | CM       | Vnr    |            | Apposition d'une plaque à la mémoire d'Almé Césaire, 8, rue Albert-Bayet                                     | VIEU CHARIER        | Adopté                    | 08/02/2011   |
| 7e        | 7e                | 01           |           | Non Inscrit          | MARTINS                 | CG       | A      | DASCO 13 G | Modification des articles 1 et 3   | BROSSEL             | Adopté (amendé)           | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 02           |           | Exécutif             |                         | CG       | A      | DSTI 2 G   | Remplacer "Maire de Paris" par "Président du Conseil de Paris..." et modification de l'imputation budgétaire | ERRERCART           | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 1ère      | 2e                | 03           |           | Exécutif             |                         | CG       | A      | DDEES 3 G  | Nouvel article 7   | SAUTTER             | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 04           |           | PCF-PG               | SIMONNET, BECKER        | CG       | A      | DDEES 3 G  | Représentation des personnels au sein de l'association Mission locale de Paris                               | SAUTTER             | Retiré                    | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 05           |           | PCF-PG               | SIMONNET, BECKER        | CG       | A      | DDEES 3 G  | Représentation du CPJ au sein de l'association Mission locale de Paris                                       | SAUTTER             | Retiré                    | 07/02/2011   |
| Séance    | 2e                | 5 bis        | 1         | Exécutif             |                         | CG       | V      | DDEES 3 G  |  | SAUTTER             | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 2e        | 2e                | 06           | 2         | PCF-PG               | BECKER, SIMONNET        | CG       | V      | DDEES 3 G  | Amélioration des conditions de travail des personnels des 5 missions locales parisiennes                     | SAUTTER             | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 07           | 3         | PCF-PG               | SIMONNET                | CG       | Vnr    |            | allocation adulte handicapé  | DUBARRY             | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 08           | 4         | PS-RGA               | POLSKI                  | CG       | Vnr    |            | facturation des chambres individuelles à l'A.P.-HP.  | LE GUEN             | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 09           | 5         | PS-RGA, PCPPG, EELVA | FERAUD, LIHOSTIS, GAREL | CG       | Vnr    |            | remise en cause de l'aide médicale d'Etat-AME  | LE GUEN             | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 10           | 6         | PS-RGA               | VAILLANT                | CG       | Vnr    |            | horaires du centre de santé Marcadet,  | LE GUEN             | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 7e        | 6e                | 11           | 7         | PCF-PG               | BROSSAT, BECKER         | CG       | Vnr    |            | Enquête concernant les bottiers à ultrasons  | LE GUEN             | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 12           |           | Exécutif             |                         | CG       | A      | DASES 19 G | modification de la convention  | TROSTIANSKY         | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 6e        | 6e                | 13           |           | Exécutif             |                         | CG       | A      | DASES 70 G | modification de la convention  | TROSTIANSKY         | Adopté                    | 07/02/2011   |
| 1ère      | 6e                | 14           |           | PCF-PG               | BROSSAT, SIMONNET       | CG       | A      | DASES 7 G  | Aide financière allouée dans le cadre de l'ASE   | TROSTIANSKY         | Retiré                    | 07/02/2011   |
| Séance    | 6e                | 14 bis       |           | Exécutif             |                         | CG       | A      | DASES 7 G  | Aide financière allouée dans le cadre de l'ASE   | TROSTIANSKY         | Adopté (amendé oralement) | 07/02/2011   |





| Commission<br>séance | n° Définitif | A<br>V<br>Vnr | n° délib      | Objet   | VOTE                     | PCF-PG |      | EELVA  |      | PS-RGA |      | CI     |      | UMPPA  |      | U<br>N<br>A<br>N<br>I<br>M<br>I<br>T<br>E |
|----------------------|--------------|---------------|---------------|---|--------------------------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|---|
|                      |              |               |               |   |                          | CONTRE | ABST |   |
| 3e                   | 3e           |               | DVD 15        |   | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      |   |
| 4e                   | 37           | Vnr           | -             | Risque de pollution lié aux activités d'ERDF  | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 4e                   | 38           | A             | DPE 10        | Amendement technique  | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 4e                   | 39           | Vnr           | -             | relatif à l'affichage sauvage commercial  | Rejeté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |
| 4e                   | 40           | Vnr           | -             | Demande d'audit sur les services de propreté  | Rejeté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |
| 4e                   | 41           | Vnr           | -             | Aménagement de la petite ceinture dans le 14e   | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 4e                   | 42           | Vnr           | -             | Attribution du nom de Jean Allemane au square Saint-Ambroise  | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 4e                   | 43           | Vnr           | -             | correspondants de nuit dans le 17e  | Adopté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |
| 5e                   | 44           | Vnr           | -             | régularisation des travailleuses sans papiers   | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 5e                   | 45           | Vnr           | -             | suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire                                  | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 6e                   | 46           | Vnr           | -             | adhésion à l'association "Elus contre les violences faites aux femmes"                                | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 6e                   | 47           | Vnr           | -             | modification de la convention   | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 6e                   | 48           | A             | DASES 4       | permanences de la Caisse d'allocations familiales dans le quartier "Fougères"                         | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 6e                   | 49           | Vnr           | -             | Suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011  | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 50           | Vnr           | -             | Fermures de classes et suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011-2012                    | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 51           | Vnr           | -             | Suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011  | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 52           | Vnr           | -             | Fermures de classes et suppressions de postes RASED dans le 17e arrdt                                 | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 53           | Vnr           | -             | Travaux dans l'école Marguerite Long (17e)  | Rejeté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 54           | Vnr           | -             | Modification du 4e paragraphe de l'exposé des motifs  | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 55           | A             | DJS 235       | Rectification du CCTP et ajout d'une annexe   | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 56           | Vnr           | -             |   | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 57           | Vnr           | -             |   | Adopté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 58           | A             | DPPE 9        |   | Adopté (amendement oral) |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 59           | Vnr           | -             |   | Rejeté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 60           | Vnr           | -             | Postes vacants dans les crèches du 16e arrdt  | Rejeté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 61           | Vnr           | -             | Demande d'augmentation de la subvention   | Rejeté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 62           | A             | DJS 16        |   | Rejeté                   |        |      |        |      |        |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 63           | A             | DJS 16        |   | Rejeté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 64           | V             | DJS 242-DF 22 | Date du nouveau tarif de mise à disposition temporaire de locaux au centre sportif Jean-Bouthin (16e) | Rejeté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |
| 7e                   | 65           | V             | DJS 242-DF 22 |   | Adopté                   | X      |      |        |      | X      |      |        |      |        |      | X   |









## Sommaire

|   |    |  |    |
|---|----|--|----|
| Ouverture de la séance. ....  | 2  | Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la disparition progressive d'une animation culturelle et nocturne emblématique du quartier du Marais. ....   | 18 |
| Condoléances. ....  | 2  | 2011, DDEEES 2 - Signature d'une convention avec l'association Prestige des Gobelins (13e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 24.000 euros. ....  | 19 |
| Souhaits de bienvenue. ....   | 3  | 2011, DDEEES 19 - Signature d'une convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne ACLC (15e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2010. - Montant : 29.000 euros. ....   | 21 |
| Félicitations. ....   | 3  | 2011, DDEEES 42 - Signature d'une convention avec le Centre d'Entraide Parisien de la Presse et de l'Édition pour l'attribution d'une subvention destinée à venir en aide aux kiosquiers parisiens. Montant : 200.000 euros. ....  | 22 |
| Adoption de comptes rendus. ....  | 3  | Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au "Règlement des Étalages et Terrasses". <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la concertation sur le nouveau règlement parisien des étalages et terrasses. <u>Vœu</u> déposé par M. Daniel VAILLANT relatif à la concertation sur le nouveau règlement parisien des étalages et terrasses. .... | 23 |
| Election d'un adjoint au Maire de Paris. ....   | 3  | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'un supermarché Carrefour au 61/65, rue de Rochechouart (9e). ....   | 25 |
| Dépôt de questions d'actualité. ....  | 4  | 2011, DDEEES 13 - Signature d'un protocole avec Emmaüs Défi sur le marché Riquet (19e). ....   | 27 |
| Suspension et reprise de la séance. ....  | 4  | Vœu déposé par le groupe "Europe Écologie - Les Verts et Apparentés" demandant le soutien de la Ville de Paris aux "Etats généraux de l'économie sociale et solidaire". ....   | 28 |
| Examen des questions d'actualité. ....  | 4  | 2011, DSTI 1 - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché relatif au marché à bons de commande pour la fourniture d'équipements et de prestations d'assistance pour les réseaux informatiques et de télécommunications. ....  | 28 |
| I - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, relative à la baisse des moyens pédagogiques accordés par le Rectorat de Paris à l'enseignement du premier et du second degré public dans la Capitale. ....                          | 4  | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux élections des représentants du personnel au sein des instances de la Ville de Paris. ....  | 29 |
| II - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" à M. le Maire de Paris relative à la Commission du Vieux-Paris. ....  | 5  | Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'admission des étudiants de 1ère année en résidence universitaire. ....  | 30 |
| III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Préfet de police relative à la situation de Mme Sihem SOUID. ....  | 8  | Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la discrimination à l'égard des jeunes étrangers pour les inscriptions en I.U.T. et B.T.S. en apprentissage. ....   | 31 |
| IV - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, relative aux ressources humaines de la Mairie de Paris. ....   | 9  | Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la répression syndicale et aux conditions de travail à La Poste. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....   | 32 |
| V - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris, relative à la situation de l'association "MACAQ Troubadours". ....  | 12 | Point d'information sur l'avancement d'Autolib'. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fourniture d'électricité dans le cadre d'Autolib'. ....  | 32 |
| VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE relative au "protocole Etat-Région sur les transports de demain", et plus largement à l'avenir du grand dessein métropolitain. ....  | 14 |  |    |
| Suspension et reprise de la séance. ....  | 15 |  |    |
| Rappel au règlement. ....   | 15 |  |    |
| 2011, CAS 1 - Création de Paris Solidarité, en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. Réforme du Complément Santé Paris à destination des personnes âgées ou en situation de handicap. Extension du bénéfice de Paris Logement aux personnes âgées ou en situation de handicap. .... | 16 |  |    |
| 2011, DAJ 1 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 16 décembre 2010, 11 et 25 janvier 2011. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre. ....   | 16 |  |    |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'évolution des modes de vie des Parisiens. ....  | 17 |  |    |

2011, DVD 17 - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement de la place de la République (3e, 10e et 11e). Approbation du programme en vue d'une enquête publique. ....40

2011, DVD 48 - Approbation des modalités de passation et signature d'un marché de services pour la gestion de 4 lavatoires à Paris. ....45

Vœu déposé par le groupe "Europe - Ecologie - Les Verts et Apparentés" demandant le maintien de "Paris respire" au Bois de Vincennes lors du prix d'Amérique. ....46

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux places de stationnement pour personnes handicapées. ....47

2011, DVD 15 - Signature avec le groupement ETDE-SATELEC-VINCI Energies-AXIMUM d'un marché à performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public, d'illumination et de signalisation lumineuse de la Ville de Paris visant à atteindre les objectifs du Plan Climat parisien. Vœu déposé par l'Exécutif. ....48

Suspension et reprise de la séance. ....51

2011, SG 15 - Aménagement des berges de Seine. - Approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du projet. Vœu déposé par le groupe EELVA pour le maintien de Voguéo et pour l'extension du service public de transport fluvial. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. demandant l'extension de "Paris Respire" au samedi sur la rive droite des berges de la Seine. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'aménagement des quais hauts de la Seine rive droite en boulevard urbain. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'aménagement des quais hauts de la Seine rive gauche entre les ponts de Sully et Saint-Michel. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour le réaménagement des quais hauts dans le 15e. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour le réaménagement des quais bas dans le 15e. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour la reconquête de la biodiversité sur l'île aux Cygnes. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'offre de bus à Paris. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la prise en compte de la population sans domicile fixe des berges de Seine. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement des berges de Seine du 15e. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au lancement d'un concours international d'architectes urbanistes. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une expérimentation sur une période de 6 mois. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise place d'un système de bus en site propre rive gauche. Vœu déposé par l'Exécutif. ....51

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un risque de pollution lié aux activités d'E.R.D.F. ....76

2011, DPE 10 - Approbation des modalités de lancement et de signature de marchés à bons de commande de nettoyage et comblement en terre végétale des cuvettes d'arbres équipées de grilles de la Ville de Paris, en 2 lots séparés. ....77

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affichage sauvage commercial. ....77

2011, DEVE 7 - Approbation du principe d'aménagement de l'extension du parc André Citroën (15e), autorisation de déposer un permis de construire et autorisation de lancer les marchés de travaux. ....78

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une demande d'audit sur les services de propreté. ....80

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'aménagement de la Petite Ceinture dans le 14e. ....82

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution du nom de Jean Allemane au square Saint-Ambroise (11e). ....82

2011, DEVE 16 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Agence Parisienne du Climat et fixation du montant de la contribution financière au budget de l'association - Montant : 350.000 euros. ....83

2011, DPE 11 - SGRI 2 - Approbation de la modification du dispositif de solidarité internationale de la Ville de Paris pour l'eau et l'assainissement. ....84

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux correspondants de nuit. Vœu déposé par l'Exécutif. ....85

2011, DPVI 1 - Signature du plan local d'application de la charte nationale d'insertion de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. ....86

2011, DPVI 27 - Signature de quatre conventions de Gestion Urbaine de Proximité concernant des quartiers faisant respectivement l'objet d'une convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). ....87

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la situation des travailleurs sans-papiers, ex-occupants de la CNHI. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche concernant la régularisation des travailleuses sans-papiers. Vœu déposé par l'Exécutif. ....89

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. ....90

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Elu-es contre les violences faites aux femmes". ....91

2011, DASES 4 - Signature avec le Département de Paris d'une convention de transfert de gestion des locaux situés 1, place Mazas (12e) et signature avec la RATP d'une convention définissant les conditions d'occupation et les servitudes sur la parcelle. ....92

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux permanences de la C.A.F. dans le quartier "Fougères" (20e). ....92

Suspension et reprise de la séance. ....93

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la fermeture des classes et à la suppression des postes d'enseignants à la rentrée 2011- 2012 à Paris. Vœu déposé par Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2011. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux fermetures de classes et suppressions de postes RASED dans le 17e arrondissement. ....93

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'école Marguerite Long. Vœu déposé par l'Exécutif. ....96

2011, DJS 235 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 17 Juin 2010 pour la gestion des centres d'animation Binet, La Chapelle, Hébert, Les Abbesses (18e). ....97

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place du programme Paris Santé Nutrition dans les centres d'animation du 13e. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux centres d'animation et au programme Paris Santé Nutrition. Vœu déposé par l'Exécutif. . .97

2011, DJS 16 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 16e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros. ....98

2011, DJS 242 - DF 22 - Tarifs de mise à disposition temporaire de locaux à usage de bureau au sein du centre sportif Jean Bouin (16e) au bénéfice de structures sportives associatives. Vœu déposé par M. David ALPHAND, Mme Laurence DREYFUSS relatif à la date de prise d'effet du nouveau tarif. ....99

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux bains-douches municipaux. Vœu déposé par l'Exécutif. ....100

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la signature de la Charte contre l'homophobie dans le football. ....101

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stade du "Saut-du-Loup". ....102

2011, DFPE 9 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11, rue de la Pépinière (8e). ....103

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à la mobilisation des directrices et adjointes des établissements de petite enfance municipales. Vœu déposé par l'Exécutif. ....103

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux postes vacants dans les crèches du 16e arrondissement. ....105

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche située 51, rue Berzelius. ....106

2011, DU 51 - Terrain municipal situé place de la Porte de Vanves (14e) : autorisation de signer une promesse de vente. ....107

2011, DU 94 - Protocole foncier entre la Ville de Paris, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France et la société Generali Réaumur, relatif à la vente de l'immeuble municipal situé 40 rue du Louvre (1er) et à divers autres ensembles immobiliers. ....109

2011, SG 71 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er). ...111

2011, DU 38 - Z.A.C. Bercy (12e). - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST. ....114

2011, DU 9 - ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Secteur Masséna-Bruneseau Nord - Déclaration de projet des travaux d'investissement routier. ....115

2011, DU 34 - Vente à la SEMAVIP dans le cadre de l'opération Porte Pouchet (17e) d'emprises du domaine public routier situés au droit des nos 1 à 9 de la rue Emile Borel. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au plan de circulation de la porte Pouchet. Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la réalisation d'un parking porte Pouchet. ....117

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Jacques Lacan" à une future voie du 13e. ....119

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Claude Lévi-Strauss" à une future voie du 13e. ....119

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination "place Jenny Alpha" à la place située entre les 120 et 130 avenue Félix Faure (15e). ....120

2011, DLH 8 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 60, rue La Fayette (9e). ....120

2011, DLH 13 - Approbation des modalités de lancement des marchés relatifs aux missions de contrôle, d'assistance juridique et de calcul du taux de référence dans le cadre des dispositifs Prêt Paris Logement 0% et Prêt Parcours Résidentiel. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'harmonisation des dispositifs d'accession à la propriété avec le PTZ+. ....121

2011, DLH 24 - Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations en application de la section 2 du chapitre 1er du titre III du livre VI du code de la construction et de l'habitation. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan de la concertation préalable et à l'étude d'impact des modifications envisagées. ....122

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un soutien au peuple tunisien. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la révolution de Jasmin en Tunisie. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Mohamed Bouazizi. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif à la dénomination d'un lieu parisien en hommage à Mohamed Bouazizi. ....127

2011, DLH 26 - Approbation du principe et des modalités de lancement de marchés relatifs à la recherche de logements locatifs avec accompagnement des propriétaires privés jusqu'à la mise en location dans le cadre du dispositif "Louez solidaire et sans risque" et communication sur ce dispositif. ....132

2011, DLH 27 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant l'ensemble des bâtiments situés 2 bis, Cité Aubry (20e). ....133

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés aux montants des loyers des locaux associatifs appartenant aux bailleurs sociaux et aux sociétés d'économie mixte. ....133

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'immeuble C.C.A. (3e). ....134

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au statut des logements I.L.M. 28 de la R.I.V.P. ....135

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de gauche relatif au désengagement de l'état de la politique du logement à Paris. ....137

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entretien des ascenseurs dans le parc de logements sociaux parisiens. ....139

2011, SG 117 - Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil général de Seine-et-Marne. ....140

2011, DAC 76 - Attribution de la dénomination "Louise Michel" à la bibliothèque située 29-35, rue des Haies (20e). ....142

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom de Jacqueline de Romilly à un espace public ou un établissement du 16e. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'un établissement parisien en hommage à Jacqueline de Romilly. ....143

2011, DPA 7 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration partielle du musée Bourdelle situé au 16, rue Antoine Bourdelle (15e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes de permis de démolir et de construire. ....144

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au devenir de l'Hôtel de la Marine. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'avenir de l'Hôtel de la Marine. ....145

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'ouverture nocturne des musées de la Ville. ....146

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution à M. Jafar PANAHI de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris. ....147

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au citoyen d'honneur de la Ville de Paris, HU JIA. ....148

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour un soutien à l'initiative Yasuni - ITT (Equateur). ....149

2011, DAC 26 - Apposition d'une stèle en hommage aux victimes de l'OAS dans le cimetière du Père Lachaise (20e). - Montant : 13.472 euros. ....150

2011, DAC 96 - Subvention à l'Association Française de Buchenwald Dora et ses Kommandos (9e) Montant : 3.500 euros. ....151

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution du titre de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris à M. Guillermo FARINAS. ....152

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la pose d'une plaque à la mémoire d'Aimé Césaire au 8, rue Albert-Bayet (13e). ....152

2011, SGRI 7 - DAC 153 - Signature de l'accord entre la Ville de Paris et le réseau international des Villes Refuges (ICORN). ....153

Désignation de personnalités qualifiées et de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. ....154

Modification de la composition des 2e et 6e Commissions. ....155

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....155

Clôture de la séance. ....156

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. ....156

Questions du groupe U.M.P.P.A. QE 2011-1 Question de M. Thierry COUDERT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris demandant un bilan financier des recettes fiscales liées aux tournages de cinéma sur les dix dernières années dans la Capitale. ....156

QE 2011-2 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le stationnement des deux-roues motorisés. ....156

QE 2011-3 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant la circulation de certains camions dans des voies étroites parisiennes. ....156

QE 2011-4 Question de Mme Marie-Laure HAREL et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au bilan des réalisations liées au Plan climat dans le secteur du bâtiment. ....156

QE 2011-5 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'état de dégradation des édifices culturels de la Ville de Paris, à leur coût de remise en état et aux efforts prévus par la Municipalité à cet effet. ....157

QE 2011-6 Question de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le nombre de logements acquis pour chaque année, depuis la précédente mandature, pour la Ville de Paris et pour le 14<sup>ème</sup> arrondissement. ....157

QE 2011-7 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux opérations de déneigement devant les équipements municipaux. ....158

Votes spécifiques. ....158

Vote spécifié. ....159

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....159

Liste des membres présents. ....165

Liste des membres présents en Commission. ....166

Annexe n° 2 - Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. ....167

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques. ....173

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris  
Directrice de la publication  
Catherine SCHMITT*